

Les voies de développement

Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire

VOLUME 2. ANALYSE APPROFONDIE
ET RECOMMANDATIONS



CÔTE D'IVOIRE



Les voies de développement

Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire

VOLUME 2. ANALYSE APPROFONDIE
ET RECOMMANDATIONS

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE ou de son Centre de développement.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2016), *Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire : Volume 2. Analyse approfondie et recommandations*, Les voies de développement, Éditions OCDE, Paris.

<http://dx.doi.org/10.1787/9789264251670-fr>

ISBN 978-92-64-25164-9 (imprimé)

ISBN 978-92-64-25167-0 (PDF)

Série : Les voies de développement

ISSN 2414-0937 (imprimé)

ISSN 2414-0945 (en ligne)

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Crédit photo : Couverture © réalisée par le Centre de développement de l'OCDE.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm.

© OCDE 2016

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.

Avant-propos

Le Volume 2 de l'Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire, qui présente la phase II de l'étude, est le fruit d'une collaboration étroite entre le Centre de développement de l'OCDE et la Côte d'Ivoire. Une équipe multidisciplinaire de l'OCDE, composée d'experts de l'unité des Examens multidimensionnels par pays, du bureau Afrique et de l'unité Compétences du Centre de développement de l'OCDE, accompagnée d'un expert du Centre de politique et d'administration fiscales et d'un expert en infrastructure ont travaillé en partenariat avec la Primature de la Côte d'Ivoire pour la rédaction de ce rapport. Les experts ont été activement soutenus par une équipe de liaison ivoirienne qui a facilité l'organisation de la mission du 9-20 mars 2015 et a fourni l'accès à de nombreux documents nationaux et données figurant dans ce rapport.

Les Examens multidimensionnels par pays (EMPP) sont un nouvel instrument du Centre de développement de l'OCDE dont l'objectif est d'aider les pays à atteindre une croissance inclusive. Ils identifient et analysent les contraintes majeures au développement des pays et formulent des recommandations concrètes d'orientation des politiques. Les examens adoptent une approche transversale, et non sectorielle, afin de prendre en compte dans l'analyse le caractère multidimensionnel des politiques économiques et de leurs interactions. Le déroulement des examens se fait en trois étapes : la phase I vise à établir un diagnostic complet de l'économie et à mettre en lumière les principaux obstacles au développement du pays, la phase II dresse une analyse approfondie de ces contraintes et formule une série de recommandations d'orientations des politiques, et la phase III propose une mise en œuvre concrète des recommandations de politiques proposées.

La Côte d'Ivoire est le premier pays africain à réaliser un Examen multidimensionnel. La phase I a été réalisée de septembre 2014 à mars 2015 et a débouché sur le Volume 1. La transformation structurelle et la compétitivité de l'économie ivoirienne, les infrastructures, le financement du développement, tant sur le plan du secteur financier que de la politique fiscale, et l'éducation et les compétences constituent les principaux obstacles identifiés. Des recommandations de politiques ont été formulées pour chacune de ces contraintes au cours de la phase II, menée de mars à septembre 2015 et qui fait l'objet de ce présent rapport. Elles ont été élaborées en tenant compte des liens multidimensionnels et transversaux qui caractérisent les obstacles au développement et de l'objectif d'Émergence de la Côte d'Ivoire en 2020.

Remerciements

L'*Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire* est le fruit d'un effort collaboratif des équipes du Centre de développement et du Centre de politique et d'administration fiscales, soutenu par la Primature de la Côte d'Ivoire.

L'équipe de l'OCDE était dirigée par Jan Rieländer, Chef de l'Unité des Examens multidimensionnels par pays, sous la direction de Mario Pezzini, Directeur du Centre de développement de l'OCDE et Carl J. Dahlman, Directeur de la Recherche au Centre de développement.

Le rapport a été coordonné par Alexa Tiemann et élaboré par Céline Colin, Juan Garin, Adrien Lorenceau, Sarah Perret, Alexa Tiemann, Bakary Traoré et Alain Charlet. Bert Brys, Chef d'Unité au Centre de politique et d'administration fiscales a participé à la supervision du rapport. Sinead Dwyer et Ernst Idsardi ont apporté des contributions significatives. Vararat Atisophon, Tim Bulman, Deirdre May Culley, Leslie Mensah, Andrea Paredes-Alva, Lennart Ploen et Lorenzo Uribe ont également contribué au rapport. Il a également bénéficié du soutien essentiel de Myriam Andrieux, des traductions par Catherine Nallet-Lugaz, et a été édité par Isabelle Delpech. L'équipe des publications du Centre de développement, notamment Delphine Grandrieux et Vanda Legrandgérard, a guidé le processus de publication.

La direction du Centre de développement de l'OCDE remercie tout particulièrement le Premier ministre de Côte d'Ivoire, S.E.M Daniel Kablan Duncan, sous l'égide de qui cette étude a été réalisée, pour ses orientations avisées données à chaque étape de celle-ci.

Des contributions et commentaires précieux ont été reçus de plusieurs membres du gouvernement de Côte d'Ivoire, de hauts responsables de l'administration publique, de préfets de région, d'opérateurs privés, d'universitaires, de la société civile et des experts de l'OCDE. Le rapport a notamment bénéficié des précieux commentaires d'Henri-Bernard Solignac-Lecomte, Jocelyn Pierre, Jason Gagnon et Luis Padilla. L'équipe remercie également les participants aux séminaires et ateliers organisés à Abidjan les 9 et 13 mars 2015 et le 16 mars 2015 à Yamoussoukro pour les discussions fructueuses et les commentaires utiles.

Le rapport a été réalisé sous la conduite et avec le soutien constant du ministre Théophile N'Doli Ahoua, Directeur de cabinet du Premier ministre de Côte d'Ivoire, Président du comité de pilotage de l'étude. Il a bénéficié de l'appui soutenu de Prosper Akpa et Alexandre Acka, Conseillers du Premier ministre de Côte d'Ivoire ; ainsi que du Professeur Lambert N'Galadjo Bamba, Conseiller du ministre de l'Économie et des Finances, tous membres de l'équipe de liaison ivoirienne, et de l'Ambassadeur de Côte d'Ivoire à Paris, S.E.M Charles Gomis. Nous remercions également la délégation conduite par le ministre Ahoua et constituée de : Fiacre Adopo, Conseiller technique du ministre auprès du Premier ministre chargé du Budget, Prosper Akpa, Conseiller spécial du Premier ministre, Lanciné Diaby, Directeur du Plan et de la lutte contre la pauvreté, et Docteur Sain Oguie, Directeur général de l'Économie au ministère auprès du Premier ministre chargé de l'Économie et

des Finances. Leurs contributions et commentaires pertinents reçus au cours de la journée de travail à Paris, le 13 juillet 2015, ont été précieux.

Le cabinet du Premier ministre, les ministères, agences et entités suivants ont particulièrement soutenu l'élaboration du rapport : ministère d'État, ministère du Plan et du Développement ; ministère d'État, ministère de l'Emploi, des Affaires sociales et de la Formation professionnelle ; ministère auprès du Premier ministre, chargé de l'Économie et des Finances ; ministère auprès du Premier ministre, chargé du Budget ; ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement technique ; ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ; ministère des Transports ; ministère du Pétrole et de l'Énergie ; ministère de l'Industrie et des Mines ; ministère de l'Agriculture ; ministère de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'extérieur ; ministère des Infrastructures économiques ; ministère des TIC et de la Poste ; ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME ; Autorité nationale de régulation des marchés publics (ANRMP) ; Centre de promotion des investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) ; Direction générale des Douanes ; Bureau national de la Prospective ; Direction générale de l'Économie ; Direction de la promotion de la qualité et de la normalisation (DPQN) ; Institut national de la Statistique ; Cellule d'analyse des politiques économiques (CAPEC) ; Centre ivoirien de recherches économiques et sociales (CIRES) ; Direction nationale de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ; Comité pour le développement du secteur financier (CODESFI) ; Fédération nationale des industries et services de Côte d'Ivoire (FNISCI) ; Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) ; Fédération ivoirienne des PME (FIPME) ; Chambre de Commerce et d'Industrie ; Association professionnelle des banques et établissements financiers (APBEF) ; Bureau national d'études techniques et développement (BNETD) ; Agence française de développement ; Proparco ; FMI ; Afritac ; Banque mondiale ; Banque africaine de développement ; CERDI ; PNUD ; École doctorale de la Faculté des Sciences économiques de l'Université Houphouët-Boigny ; Institut national polytechnique Félix Houphouët-Boigny ; Agence nationale de développement rural (ANADER) ; Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI) ; Comité national PPP ; Port autonome d'Abidjan ; Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) ; Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers (CREPMF) ; Commission de la concurrence ; de nombreux entreprises, banques et syndicats.

Table des matières

Sigles et acronymes	15
Résumé	19
Chapitre 1. Vers l'émergence de la Côte d'Ivoire : évaluation et recommandations ..	23
Pour atteindre l'émergence en 2020, la Côte d'Ivoire devra construire des bases socio-économiques solides	24
Le deuxième rapport de l' <i>Examen multidimensionnel</i> analyse en profondeur les caractéristiques clefs d'une Côte d'Ivoire émergente en 2020	29
Une série de recommandations d'orientation des politiques visant à l'émergence sont proposées	47
Références	47
Chapitre 2. Accélérer la diversification et la transformation de l'économie ivoirienne	49
La structure économique ivoirienne actuelle, la productivité et le niveau d'emploi ne permettent pas d'atteindre l'émergence d'ici 2020	50
Les opportunités pour la transformation structurelle et la diversification reposent sur la mise en valeur des avantages comparatifs actuels de la Côte d'Ivoire	60
La levée des contraintes et la mise en place de conditions favorables permettront de réaliser les opportunités de diversification	79
Recommandations	113
Annexe 2.A1. Technique du cadre « Espace des produits »	117
Annexe 2.A2. Méthodologie du Cadre d'identification et de facilitation de la croissance	119
Notes	121
Références	121
Pour aller plus loin	125
Chapitre 3. Bâtir des infrastructures performantes pour soutenir une économie émergente	127
Des investissements en infrastructures économiques de qualité et efficaces peuvent contribuer à augmenter la productivité économique et à réduire les inégalités	129
La priorisation des projets devra se faire sur la base de critères transparents et objectifs	132
L'accès à un réseau électrique fiable est un facteur clef dans la marche vers l'émergence	135

Des infrastructures de transport modernes et performantes sont essentielles pour une économie compétitive et productive	143
L'accès aux TIC à des tarifs abordables est un facteur clef pour le développement économique	156
Une bonne gouvernance de l'infrastructure renforcera la marche vers l'émergence en Côte d'Ivoire	159
Recommandations	172
Références	174
Pour aller plus loin	177
Chapitre 4. Fournir des accès au financement pour les entrepreneurs et les particuliers	179
Le développement du secteur financier ivoirien est indispensable pour répondre aux besoins engendrés par la marche vers l'émergence.	180
Au cœur du système financier, le fonctionnement du secteur bancaire reste sous-optimal	196
Le développement d'alternatives au financement bancaire doit permettre la mobilisation accrue des ressources et leur meilleure allocation.	207
Recommandations	215
Notes	217
Références	217
Pour aller plus loin	219
Chapitre 5. Investir dans la main-d'œuvre via une éducation de qualité et des compétences adaptées	221
Développer les compétences pour l'émergence nécessite d'améliorer la qualité du système éducatif et de réduire les inégalités scolaires.	222
La Côte d'Ivoire doit réduire les obstacles liés à la mobilisation des compétences sur le marché du travail	236
L'utilisation efficace des compétences doit s'appuyer sur une meilleure adéquation de l'offre de compétences aux besoins actuels et futurs du marché du travail.	242
Recommandations	254
Références	256
Pour aller plus loin	257
Chapitre 6. Utiliser l'outil de politique fiscale pour le financement de biens et services publics de qualité.	259
La fiscalité joue un rôle clef dans le contexte de l'émergence, mais des réformes sont nécessaires.	260
Une fiscalité adaptée à l'état de développement du pays et suivant des principes solides favorisera l'émergence	261
La fiscalité ivoirienne se caractérise par des recettes encore faibles, une forte dépendance vis-à-vis des impôts indirects et une base fiscale étroite	265
Les recettes et l'efficacité des impôts indirects devront être accrues	270
La fiscalité directe devra être réformée de façon à générer plus de recettes et moins de distorsions	281
Certaines réformes fiscales pourraient encourager la croissance du secteur formel.	293

Le renforcement des capacités et de l'efficacité de l'administration fiscale devra être poursuivi	298
Recommandations	301
Annexe 6.A1. Taux de TVA normaux et réduits dans les pays africains	303
Notes	304
Références	304
Pour aller plus loin	306

Tableaux

1.1. La Côte d'Ivoire dispose de produits agro-industriels à forte demande et capables de stimuler de nouvelles activités	31
1.2. Secteurs et produits présentant le plus de potentiel pour réaliser la transformation économique de la Côte d'Ivoire compte tenu de son niveau d'expertise actuel	33
1.3. Cadre pour la priorisation des projets pour l'émergence.	36
2.1. Classement des opportunités de revalorisation de la Côte d'Ivoire	68
2.2. Part des importations CEDEAO provenant de la Côte d'Ivoire pour une sélection de produits alimentaires en 2011-13.	70
2.3. Répartition moyenne de la valeur ajoutée pour la noix de cajou d'Afrique de l'Ouest	73
2.4. Valeur ajoutée à chaque étape dans la chaîne de valeur du café robusta.	74
2.5. Géographie agricole de 18 régions en Côte d'Ivoire en 2010	76
2.6. En Indonésie, la réallocation des surfaces agricoles a porté sur 20 produits agricoles en priorité dans les périodes 1991-93 et 2011-13	102
2.A1.1. Opportunités de diversification selon l'approche « Espace des produits »	118
2.A2.1. La Côte d'Ivoire pourra se diversifier dans les activités chimiques et la fabrication des machines simples.	120
3.1. Cadre pour la priorisation des projets pour l'émergence.	134
3.2. Projections de la demande d'électricité et de la puissance installée.	138
3.3. Projets prioritaires dans le secteur énergétique	142
3.4. Niveaux de trafic requis pour différentes catégories de routes en Nouvelle-Zélande	148
3.5. Principaux ports de conteneurs en Afrique de l'Ouest	152
3.6. Projets prioritaires dans le secteur des transports	154
3.7. Projets prioritaires dans le secteur des TIC	159
4.1. La concentration bancaire diminue progressivement en Côte d'Ivoire	188
4.2. En 2013, les marges d'intérêts sont les plus faibles parmi les pays comparés. ...	189
4.3. Répartition des agences bancaires sur le territoire ivoirien	193
4.4. Respect des normes prudentielles à la fin 2013	196
6.1. Les avantages fiscaux du Code des investissements de 2012, régime de l'agrément	283
6.2. La charge fiscale totale sur les revenus du travail pour un individu rémunéré au salaire moyen en 2013, en % des coûts totaux de main-d'œuvre	292

Graphiques

1.1. L'émergence veut dire.....	27
1.2. Le rapport propose des recommandations visant à relever les défis de l'émergence	29

2.1. L'économie ivoirienne est fortement tributaire de l'agriculture et des services . . .	51
2.2. La relance des investissements contribue peu à la création d'emplois.	52
2.3. La population ivoirienne continuera à croître	53
2.4. Rendements agricoles de dix grands produits en Côte d'Ivoire comparés à la moyenne mondiale (1980-2013)	54
2.5. Les performances d'usage des terres agricoles progressent en Côte d'Ivoire, mais plus lentement que dans les pays de référence.	55
2.6. Le secteur manufacturier est dominé par l'agro-alimentaire	56
2.7. La productivité de la main-d'œuvre est relativement faible par rapport aux économies émergentes	57
2.8. De nombreuses activités industrielles génèrent plus de valeur ajoutée et d'emplois que la transformation du cacao	58
2.9. Les contributions en termes de valeur ajoutée et d'emplois varient selon les activités de services.	59
2.10. La marge d'amélioration de la productivité dans les entreprises de services est très nette.	60
2.11. Les pays de référence affichent des niveaux supérieurs de revenu	62
2.12. Chaîne de valeur textile	63
2.13. La Côte d'Ivoire pourra élargir sa gamme des produits	64
2.14. La position de la Côte d'Ivoire dans l'espace des produits est relativement marginale	66
2.15. Le spectre de diversification de la Côte d'Ivoire est à l'heure actuelle plutôt restreint.	67
2.16. Les opportunités de diversification de la Côte d'Ivoire reposent largement sur les produits primaires.	69
2.17. Les importations agro-alimentaires de la zone CEDEAO sont plus dynamiques que la moyenne.	70
2.18. La Côte d'Ivoire est absente des grands marchés de consommation du cajou. . . .	73
2.19. La Côte d'Ivoire a l'une des dotations agricoles les plus diversifiées des pays de référence	75
2.20. Les activités de services présentent une productivité plus élevée que les activités industrielles	79
2.21. Les principaux freins varient peu selon l'activité des sociétés de services ivoiriennes	85
2.22. Les entreprises informelles de Côte d'Ivoire sont plus petites et moins productives	87
2.23. La concurrence informelle est surtout problématique dans le secteur tertiaire . . .	88
2.24. Certaines contraintes majeures affectent toutes les entreprises mais de manière spécifique selon qu'elles opèrent dans l'industrie ou les services . . .	90
2.25. Rendement agricole des bananes pour la période 1980-2013	93
2.26. Pays destinataires des exportations de bananes ivoiriennes	93
2.27. Dans les zones industrielles, les loyers ont augmenté depuis 2013.	95
2.28. Au Viet Nam, les politiques agricoles du renouveau se sont traduites par une remarquable augmentation des rendements agricoles.	98
2.29. L'essentiel des recettes douanières provient des ports	107
2.30. Les recettes douanières ont augmenté depuis 2013.	107
2.31. Les échanges de la Côte d'Ivoire avec l'UEMOA sont à la traîne par rapport aux échanges avec le reste du monde	110

3.1. La Côte d'Ivoire connaît une forte progression en formation brute de capital fixe	130
3.2. La Côte d'Ivoire ne génère pas des stocks de capital au même rythme que la plupart des pays de référence	131
3.3. La Côte d'Ivoire n'a pas encore atteint un niveau d'accès à l'électricité de pays émergent.	136
3.4. L'électricité reste un obstacle.	136
3.5. La Côte d'Ivoire consomme peu d'électricité par personne	137
3.6. La Côte d'Ivoire dispose d'une densité routière dans la moyenne pour un pays en développement	144
3.7. La Côte d'Ivoire est très déficiente dans la proportion de routes revêtues	144
3.8. Le port d'Abidjan est beaucoup plus cher que les ports asiatiques	150
3.9. Les coûts portuaires et les honoraires des transitaires pèsent sur les coûts d'importation au port d'Abidjan	150
3.10. L'accès aux TIC risque de devenir un obstacle	156
3.11. L'utilisation d'Internet en Côte d'Ivoire est en décalage avec les pays de comparaison	157
3.12. La gestion de l'investissement en Côte d'Ivoire présente des faiblesses.	160
3.13. Cycle de vie des projets.	161
4.1. Les crédits accordés au secteur privé proviennent intégralement des banques	182
4.2. Malgré son poids régional important, le secteur bancaire ivoirien reste faible au regard des pays de comparaison.	183
4.3. Les crédits bancaires accordés au secteur privé sont largement insuffisants	183
4.4. Les dépôts bancaires sont faibles	184
4.5. L'épargne est insuffisamment captée par les institutions financières formelles	185
4.6. Le manque d'accès au financement est la principale difficulté rencontrée par les PME en 2014.	185
4.7. Les emprunts à la Banque centrale financent le déficit public.	188
4.8. L'importance des banques panafricaines est notable	191
4.9. La seconde vague de réformes a permis d'augmenter le crédit au secteur privé	192
4.10. Le secteur financier ivoirien n'est pas assez inclusif	194
4.11. Les inégalités observées entre les individus ayant un compte sont atténuées avec le mobile banking	195
4.12. La crise n'a pas remis en cause la tendance baissière des prêts non performants	197
4.13. Le coût du crédit reste élevé malgré l'augmentation du nombre de banques et une politique monétaire accommodante.	198
4.14. Moins de 5 % de la population est couverte par une agence d'évaluation du crédit en 2014	199
4.15. La masse fiduciaire est très importante et l'usage des cartes bancaires peu répandu	200
4.16. Les coûts d'exploitation des cinq plus grandes banques sont plus élevés en Côte d'Ivoire que dans les pays de comparaison.	203
4.17. Le marché boursier régional est faiblement développé	207
4.18. Très peu d'individus ont accès aux prêts hypothécaires en Côte d'Ivoire.	212

5.1. L'accès à l'éducation a augmenté entre 2006 et 2014	224
5.2. La Côte d'Ivoire affiche des performances modestes en termes d'accès au pré-primaire et secondaire	225
5.3. L'accès au primaire reste un défi majeur en Côte d'Ivoire.	226
5.4. Peu d'élèves complètent les cycles scolaires en raison de l'abandon scolaire.	227
5.5. Les contraintes financières constituent la principale cause d'abandon scolaire	228
5.6. Les familles supportent une part importante du coût de l'éducation	229
5.7. Malgré des progrès, la réussite des examens de fin de cycles reste faible	230
5.8. Un grand nombre d'élèves du primaire n'acquiert pas les compétences de base.	231
5.9. Les équipements scolaires sont de mauvaise qualité, en particulier en milieu rural	233
5.10. Les Ivoiriennes accusent un retard considérable en termes d'éducation par rapport aux autres pays de l'échantillon.	234
5.11. Les disparités socio-économiques influent fortement sur le niveau d'éducation en Côte d'Ivoire	235
5.12. Les Ivoiriens mobilisent leurs compétences sur le marché du travail.	237
5.13. Une part significative des Ivoiriens travaillent moins qu'ils ne le souhaiteraient	238
5.14. Le chômage touche davantage les plus qualifiés en Côte d'Ivoire	240
5.15. La diaspora ivoirienne diplômée du supérieur dispose de compétences variées.	241
5.16. Le travail indépendant dans le secteur informel concentre l'essentiel des emplois en Côte d'Ivoire	243
5.17. La progression au sein du système éducatif est plus valorisée pour les salariés que pour les travailleurs indépendants	244
5.18. L'enseignement technique et professionnel est très peu développé en Côte d'Ivoire	246
5.19. La formation technique et professionnelle concerne en priorité des niveaux d'éducation élevés.	246
5.20. L'essentiel de la formation technique et professionnelle est orienté vers le secteur tertiaire	247
5.21. Les entreprises ivoiriennes n'offrent pas assez de formations alors que le manque de qualifications constitue un obstacle majeur.	248
5.22. Dans la plupart des secteurs, les salaires sont bien plus élevés dans le public que dans le privé	250
5.23. Les relations personnelles jouent un rôle prédominant dans la recherche d'emploi	251
5.24. Les travailleurs ivoiriens ont très peu accès à des formations entrepreneuriales	253
6.1. Les recettes publiques de la Côte d'Ivoire sont en deçà des recettes dans la plupart des pays de comparaison	266
6.2. Les recettes fiscales ivoiriennes ont fluctué autour de 15-16 % du PIB depuis 2008.	266
6.3. Les impôts indirects représentent la plus grande part des recettes fiscales ivoiriennes	268
6.4. La structure fiscale ivoirienne se distingue des structures fiscales des pays de l'OCDE et des pays d'Amérique latine.	268
6.5. Les exonérations et les défaillances administratives engendrent des pertes significatives de recettes de TVA en Côte d'Ivoire.	273

6.6. Les exonérations de TVA sont les exonérations d'impôts les plus importantes . . .	274
6.7. Le taux d'impôt sur les sociétés en Côte d'Ivoire est relativement compétitif	282
6.8. La charge fiscale sur les revenus du travail est relativement élevée en Côte d'Ivoire.	291
6.9. La Côte d'Ivoire est le pays africain qui compte le plus grand nombre de paiements d'impôts et taxes.	297

Encadrés

1.1. Le concept de l'émergence dans la littérature.	28
1.2. Principes pour un investissement public efficace.	38
2.1. Les politiques socio-économiques ivoiriennes s'inscrivent sur fond de dividende démographique	52
2.2. Quel potentiel pour la Côte d'Ivoire dans la chaîne de valeur textile ?	63
2.3. Plan de relance de la transformation en Côte d'Ivoire	75
2.4. L'innovation dans la chaîne de valeur minière chilienne : le <i>World Class Supplier Program</i> de BHP Billiton et Codelco	77
2.5. La dualité des marchés en Côte d'Ivoire est une contrainte pour la concurrence.	82
2.6. Leçons tirées de la comparaison de Kampala et de Kigali dans la formalisation du secteur des transports	84
2.7. Les bananes ivoiriennes : une réussite qui nécessite un meilleur accompagnement logistique et une politique de diversification des marchés pour anticiper l'évolution du marché européen	92
2.8. Comment réussir la réforme du foncier agricole ?	97
2.9. Problèmes récents avec les coopératives agricoles en Côte d'Ivoire	99
2.10. L'Indonésie a fait évoluer la structure de son agriculture depuis 1990	101
2.11. Viet Nam, une émergence rapide dans le café	104
2.12. Le trajet de l'économie malaisienne vers une économie du savoir	111
3.1. Exemples d'approches quantitatives et qualitatives dans la priorisation des projets d'infrastructure	133
3.2. Quelques exemples de dispositifs mis en place par des bailleurs internationaux pour le financement des énergies renouvelables dont pourrait bénéficier la Côte d'Ivoire	140
3.3. Gestion des risques associés à l'incertitude de la demande	148
3.4. Abus de pouvoir de marché dans les ports	152
3.5. Les réformes du port de Durban	154
3.6. La planification stratégique à long terme à Singapour	163
3.7. Différentes approches institutionnelles pour les PPP.	166
3.8. PPP et finances publiques	167
3.9. Critères pour des PPP ou des concessions	168
3.10. La mise en place de limites fiscales pour les PPP	170
4.1. Les échecs successifs des institutions pour le financement de l'agriculture.	186
4.2. La réforme du programme Bimas en Indonésie	190
4.3. Intégration financière régionale en Afrique de l'Est.	192
4.4. Le mobile banking comme vecteur d'inclusion financière, une opportunité pour la Côte d'Ivoire.	195
4.5. Suivi des individus et des entreprises : le cas du Gabon et du Maroc	201
4.6. L'efficacité de la Caisse centrale des garanties au Maroc	202
4.7. Mises en place réussies de registres des sûretés informatisés	204

4.8. Le modèle tunisien du compte épargne en actions	209
4.9. Plans d'épargne en vue d'un emprunt hypothécaire	212
4.10. Le financement du logement social au Maroc	213
4.11. Le Venture Capital Trust Fund (VCTF) ghanéen, source d'inspiration pour la Côte d'Ivoire ?	215
5.1. Comment tirer profit du savoir-faire du secteur informel ? Quelques exemples de politiques publiques	249
5.2. Développer les formations en banque et finance	252
6.1. L'exemple de l'introduction récente de la TVA en République démocratique du Congo (RDC)	276
6.2. La question de la définition de l'assiette et du taux des redevances minières proportionnelles	287
6.3. Mesures visant à encourager la formalisation des petites entreprises au Brésil et au Mexique	296

Suivez les publications de l'OCDE sur :



http://twitter.com/OECD_Pubs



<http://www.facebook.com/OECDPublications>



<http://www.linkedin.com/groups/OECD-Publications-4645871>



<http://www.youtube.com/oecdlibrary>



<http://www.oecd.org/oecdirect/>

Ce livre contient des...

StatLinks 

Accédez aux fichiers Excel® à partir des livres imprimés !

En bas des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des *StatLinks*. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur Internet le lien commençant par : <http://dx.doi.org>, ou de cliquer sur le lien depuis la version PDF de l'ouvrage.

Sigles et acronymes

AFD	Agence française de développement
Agedi	Agence de gestion et développement des infrastructures industrielles
Agefop	Agence nationale de la formation professionnelle
Agepe	Agence d'études et de promotion de l'emploi
AIPH	Association interprofessionnelle de la filière palmier à huile
ANRMP	Autorité nationale de régulation des marchés publics
BAD	Banque africaine de développement
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BEPC	Brevet d'études du premier cycle
BFA	Banque pour le financement de l'agriculture
BHCI	Banque de l'habitat de Côte d'Ivoire
BIC	Bénéfices industriels et commerciaux
BNETD	Bureau national d'études techniques et de développement
BNI	Banque nationale d'investissement
BOT	Build-Operate-Transfer
BRI	Bank Rakyat Indonesia
BRVM	Bourse régionale des valeurs mobilières
BTP	Bâtiment et travaux publics
CAFOP	Centre d'animation et de formation pédagogique ivoirien
CAPEC	Cellule d'analyse des politiques économiques du CIRES
CA-PPP	Cellule d'appui des PPP
CBMT	Cadre budgétaire de moyen terme
CCC	Conseil Café Cacao
CCG	Caisse centrale des garanties
CEA	Compte épargne en actions
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEMAC	Communauté économique et monétaire des États de l'Afrique Centrale
CEPE	Certificat d'études primaires élémentaires
CEPICI	Centre de promotion des investissements en Côte d'Ivoire
CIE	Compagnie ivoirienne d'énergie
CIMA	Conférence interafricaine des marchés d'assurance
CNCE	Caisse nationale des caisses d'épargne

CNP-PPP	Comité national de pilotage des PPP
CNRA	Centre national de recherche agronomique
CNRCT	Chambre nationale des rois et chefs traditionnels de Côte d'Ivoire
CNSL	Cashew Nut Shell Liquid
Codinorm	Organisme national de normalisation et de certification
COMTRADE	Commodity Trade
Confemen	Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage
DAB	Distributeur automatique de billets
DGD	Direction générale des douanes
DGI	Direction générale des impôts
DPQN	Direction de la promotion de la qualité et de la normalisation
DUS	Droits uniques de sortie
EDS-MISC	Enquête démographique et de santé à indicateurs multiples
EMPP	Examens multidimensionnels par pays
ETFP	Enseignement technique et formation professionnelle
FBCF	Formation brute de capital fixe
FCFA	Franc de la Communauté financière africaine
FDH	Fonds de développement hévéa
FER	Fonds d'entretien routier
FIPME	Fédération ivoirienne des petites et moyennes entreprises
FMI	Fonds monétaire international
FOB	<i>Free on Board</i>
Fodi	Fonds de développement des infrastructures industrielles
FSRU	<i>Floating Storage Regasification Unit</i> (unité de stockage et de regazéification de gaz naturel liquéfié)
GIFF	<i>Growth Identification and Facilitation Framework</i> (Cadre d'identification et de facilitation de la croissance)
GNL	Gaz naturel liquéfié
GUCE	Guichet unique du commerce extérieur
ICE	Indice de complexité économique
ICP	Indice de complexité du produit
IDE	Investissement direct à l'étranger
IGR	Impôt général sur le revenu
IMF	Impôt minimum forfaitaire
INS	Institut national de la statistique
kWh	Kilowatt-heure
MSC	Multimédia super corridor
MW	Mégawatt

NITA	Programme national des technologies de l'information
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
ONDR	Office national de développement de la riziculture
ONUUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PAA	Port autonome d'Abidjan
PADECI	Projet d'appui au développement de l'élevage en Côte d'Ivoire
Pasec	Programme d'analyse du système éducatif
PCC	Prélèvement Communautaire CEDEAO
PCS	Prélèvement communautaire de solidarité
PEA	Plan d'épargne en actions
PEJEDEC	Projet emploi jeune et développement des compétences
PER	Programme d'entretien routier
PIB	Produit intérieur brut
PIE	Producteur indépendant d'électricité
PME	Petites et moyennes entreprises
PND	Plan national de développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNIA	Plan national d'investissement agricole
POMT	Plan opérationnel à moyen terme
PPA	Parité de pouvoir d'achat
PPP	Partenariats public-privé
PRONER	Programme national d'électrification rurale
PVR	<i>Present Value of Revenues</i>
RDC	République démocratique du Congo
RCA	Avantage comparatif révélé
RCCM	Registre du commerce et du crédit mobilier
RMA	Avantage relatif à l'importation
RS	Redevance statistique
RPI	Redevance procédures import
RTA	Avantage commercial relatif
SE-PPP	Secrétariat exécutif des PPP
SFD	Systèmes financiers décentralisés
TEC	Tarif extérieur commun
THIMO	Travaux à haute intensité de main-d'œuvre
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TFP	Productivité totale des facteurs
TOB	Taxe sur les opérations bancaires

TPS	Taxe sur les produits et services
TSU	Taxe spécifique unique
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
Unacoopec	Union nationale des coopératives d'épargne et de crédit
VCTF	<i>Venture Capital Trust Fund</i>
V4C	Vision pour le changement
2QC	Qualité-quantité-croissance

Résumé

La Côte d'Ivoire a pour objectif de devenir une économie émergente à l'horizon 2020. Le pays a été profondément affecté par une période de crise économique dans les années 80 et 90 et une crise politico-militaire dans les années 2000. Les autorités de Côte d'Ivoire affichent désormais la volonté de relancer durablement la croissance économique et de retrouver un statut de leader régional. Le Plan national de développement (PND) 2016-2020 fournit un cadre à leurs efforts, inscrit dans l'objectif de l'émergence en 2020.

L'*Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire* vise à accompagner le pays dans l'élaboration de sa stratégie de développement. Il identifie les domaines clefs à réformer pour parvenir à un développement durable et à une croissance partagée entre tous les citoyens : la transformation structurelle et la compétitivité de l'économie ivoirienne ; les infrastructures ; le système financier ; la politique fiscale ; et la formation. L'*Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire* formule également des recommandations de réformes politiques, proposant ainsi une orientation efficace des efforts des autorités ivoiriennes pour parvenir à l'émergence en 2020.

L'économie devra être plus diversifiée, plus productive, et plus créatrice d'emplois. Alors que l'industrie et les services sont bien représentés dans l'économie, l'emploi se concentre dans l'agriculture, secteur aux performances modestes. Le secteur secondaire est quant à lui dominé par des activités à faible valeur ajoutée et offre peu d'emplois formels. La Côte d'Ivoire doit donc évoluer vers des activités industrielles créatrices d'emplois et de valeur ajoutée, et exploiter davantage le potentiel des activités de services. Pour cela, le pays devra :

- Accroître la performance du secteur agricole et sa capacité à suivre les nouvelles tendances de la demande.
- Mener une réforme foncière appropriée pour l'agriculture.
- Asseoir un leadership industriel dans la fourniture de produits transformés à forte demande.
- Réformer les zones industrielles (ZI) pour assurer un accès au terrain et aux services essentiels pour les nouvelles entreprises industrielles.
- Promouvoir les offres de service pour les petites et moyennes entreprises (PME).
- Améliorer la compétitivité et la fluidité opérationnelle des services de transport à l'intérieur du pays.
- Mettre en place une vision concertée de la transformation structurelle identifiant les principaux avantages comparatifs et la façon de maximiser leurs bénéfices.
- Renforcer la concurrence.
- Promouvoir les normes et standards de qualité.

- Renforcer la capacité des acteurs locaux à accéder aux marchés d'exportation.
- Faciliter le commerce et l'intégration régionale et renforcer le positionnement international.

La marche vers l'émergence devra être accompagnée d'investissements dans les infrastructures économiques qui soutiennent la croissance, la productivité et la réduction des inégalités. Les besoins en infrastructure étant très importants, et les ressources disponibles limitées, les investissements doivent être priorisés en fonction des besoins les plus vitaux et urgents. Il s'agira de :

- Améliorer le processus de planification et de sélection des projets.
- Renforcer les procédures de passation des marchés.
- Assurer la soutenabilité des projets de partenariats public-privé (PPP).
- Tenir compte du développement et des évolutions des énergies renouvelables.
- Développer un secteur de l'électricité plus compétitif.
- Financer et prioriser la réhabilitation et le développement des routes.
- Renforcer la compétitivité du secteur des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).
- Renforcer la compétitivité du port d'Abidjan.

Le fonctionnement du système financier ivoirien devra être amélioré pour répondre aux nouveaux besoins de financement générés par l'émergence. Il devra être plus diversifié et inclusif, et l'octroi de crédits bancaires au secteur privé devra être facilité. Il s'agira de :

- Réduire l'asymétrie d'information sur la solvabilité des emprunteurs.
- Renforcer la protection des créanciers.
- Améliorer le système de suivi des emprunteurs.
- Assouplir le système des garanties pour rendre leur constitution plus facile pour les entreprises.
- Favoriser le financement des PME en diversifiant les produits financiers et les risques, et en renforçant leurs capacités.
- Rendre les banques plus accessibles en améliorant leur transparence.
- Réduire les coûts de transaction et développer des technologies alternatives telles que le *mobile banking*.
- Stimuler l'activité du marché boursier régional et accroître sa liquidité (conditions de tout développement du marché des capitaux).
- Développer le secteur des assurances, qui joueront un rôle clef dans la mobilisation de l'épargne nationale.

Une partie de la population ne dispose pas des compétences suffisantes pour s'insérer sur le marché du travail. Le système de formation ne permet pas de développer les compétences adaptées aux besoins du marché du travail et propices à la transformation structurelle de l'économie. Il faudra :

- Augmenter l'accès à l'éducation à tous les niveaux.
- Assurer la rétention des élèves tout au long des différents cycles scolaires.
- Améliorer la qualité de l'enseignement.
- Améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande de compétences.

- Associer le secteur privé à l'offre de formation.
- Encourager le retour et l'engagement de la diaspora ivoirienne.

Enfin, une réforme fiscale de fond mise en œuvre de façon graduelle serait nécessaire pour répondre aux besoins d'économie émergente de la Côte d'Ivoire. Il faudra :

- Renforcer le rôle de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et des droits d'accise, et limiter progressivement le rôle des droits de douane.
- Accroître la neutralité du système fiscal qui pèse sur les entreprises.
- Renforcer les incitations des entreprises à payer leurs impôts.
- Réformer en profondeur les impôts sur les revenus et la propriété des individus.
- Renforcer l'administration fiscale et améliorer la cohérence et le fonctionnement du système fiscal.

Chapitre 1

Vers l'émergence de la Côte d'Ivoire : évaluation et recommandations

À la sortie d'une décennie de crise, la Côte d'Ivoire souhaite renouer avec son succès économique passé et devenir un pays émergent à l'horizon 2020, objectif central de sa stratégie nationale de développement. Après l'indépendance, la Côte d'Ivoire était considérée comme l'un des pays leaders dans la sous-région et, plus largement, dans toute l'Afrique. En 1960, son produit intérieur brut (PIB) par habitant se situait à 900 USD (mesuré en dollars de 2005). À la fin des années 70, il avait presque doublé, atteignant 1 750 USD par habitant. Toutefois, une série de retournements économiques et de décisions politiques inadéquates ont précipité le pays dans une crise économique brutale dans les années 80 et 90. S'en est suivie une crise politico-militaire, qui a pris fin récemment. Depuis 2011, les efforts des autorités ont permis de relancer la sphère économique et la croissance s'élève désormais à environ 10 % par an. L'atteinte de l'émergence à l'horizon 2020 est désormais un objectif pour les autorités ivoiriennes. Ce chapitre présente une vue d'ensemble des transformations structurelles et économiques durables et inclusives qui permettront à l'économie ivoirienne d'avoir une structure plus adaptée à l'émergence.

Pour atteindre l'émergence en 2020, la Côte d'Ivoire devra construire des bases socio-économiques solides

Atteindre l'émergence en 2020 nécessite de fixer des objectifs ambitieux, d'éviter les erreurs du passé et de construire des bases solides pour des améliorations durables en matière de bien-être et de croissance économique. L'histoire de la Côte d'Ivoire a montré que les épisodes économiques prospères ne suffisent pas à garantir la durabilité de la croissance. Les premiers succès économiques ont été fragiles car ils manquaient : i) d'une structure économique capable de résister aux changements du paysage économique international ; ii) d'infrastructures sociales pouvant assurer les améliorations nécessaires dans les secteurs de l'éducation et de la santé face à une croissance démographique soutenue ; et iii) de capacités suffisantes des autorités locales à identifier et mettre en œuvre des stratégies permettant de surmonter les défis. L'émergence à l'horizon 2020 doit intégrer deux éléments essentiels : d'une part la définition d'objectifs liés au bien-être des populations et au développement économique et, d'autre part, des bases économiques, institutionnelles et sociales solides, qui corrigeront leurs faiblesses passées et assureront des progressions durables.

Pour parvenir à l'émergence et s'y inscrire durablement, la Côte d'Ivoire doit adopter une démarche multidimensionnelle qui réponde aux principaux obstacles au développement. Le modèle de développement qui sous-tend les Examens multidimensionnels par pays (EMPP) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pose le bien-être durable de tous les citoyens d'un pays comme l'objectif ultime du développement. Une croissance économique forte et durable est une condition nécessaire pour atteindre cet objectif. L'amélioration continue de l'investissement, de la compétitivité et de la productivité sont à leur tour des moteurs essentiels de la croissance. Des aspects sociaux, tels que l'éducation et la santé, sont des éléments clefs du bien-être des populations qui

constituent des éléments essentiels à la création de capital humain devant également figurer au centre des objectifs de développement.

La Côte d'Ivoire devra diversifier son économie et améliorer son accès aux marchés régionaux et mondiaux. La Côte d'Ivoire peut compter sur ses ressources naturelles (pétrole, gaz, minéraux et matières premières agricoles) ainsi que sur un stock d'infrastructures assez compétitives par rapport aux pays voisins. Une tradition d'enseignement supérieur de haute qualité assure également de bons niveaux de capital humain. Néanmoins, l'économie dépend encore très fortement des activités basées sur les ressources naturelles et agricoles, dont le potentiel de valeur ajoutée et de croissance est limité. Pour parvenir à une croissance soutenue, une diversification et une revalorisation accélérées seront essentielles. Afin de bénéficier au maximum d'une telle transformation structurelle, le pays devra également améliorer ses réseaux d'infrastructures et renforcer son intégration dans les chaînes des valeur régionales et mondiales de façon à garantir aux entreprises un bon accès au marché.

L'évolution démographique de la Côte d'Ivoire pourra être un atout si elle s'accompagne d'un dynamisme économique. Sous réserve que la création d'emplois productifs puisse être suffisante, la croissance démographique pourrait dynamiser la croissance économique, et la population de jeunes actifs pourra fournir au secteur privé une main-d'œuvre abondante avec différents niveaux de compétence. Si la création d'emplois est insuffisante, l'augmentation de la population réduira la croissance du PIB par habitant et affectera les systèmes sociaux, éducatifs et de santé, aux capacités déjà limitées, faisant ainsi peser un risque de troubles sociaux. Il est donc essentiel que le pays parvienne à une croissance économique soutenue et inclusive, et que les autorités publiques puissent fournir des biens publics pour tous.

Les Examens multidimensionnels par pays (EMPP) du Centre de développement de l'OCDE sont conçus pour aider les pays dans l'élaboration des stratégies de développement. Ils s'organisent autour de deux phases, qui donnent lieu à deux rapports. La première phase fournit un rapport diagnostic de l'économie dans sa globalité, avec une analyse du bien-être de la population, et identifie les principaux obstacles au développement. La deuxième phase traite en profondeur des sujets clés sélectionnés pour leur impact sur l'économie et leur nature transversale, et identifie les réformes politiques nécessaires pour parvenir à un développement accéléré et durable.

Ce rapport a été réalisé après le rapport diagnostic et traite des sujets clés pour parvenir à l'émergence : la compétitivité et la transformation structurelle de l'économie ; les infrastructures ; le financement du développement (secteur financier et politiques fiscales) ; ainsi que l'éducation et les compétences. L'économie ivoirienne devra se structurer pour fournir des emplois productifs dans les secteurs avec une forte valeur ajoutée. Pour cela, elle devra améliorer son intégration dans les chaînes de valeur mondiales et régionales en matière de biens et services, et de flux financiers. L'accès aux infrastructures (transports, électricité, technologie de l'information et de la communication [TIC]) devra être étendu. La qualité de ces infrastructures devra être accrue, notamment dans les villes secondaires du pays, tout en étant gérées efficacement afin d'être largement accessibles et d'assurer des finances publiques saines. Le secteur bancaire devra fournir plus de crédit à un éventail plus large d'entreprises et d'individus en contribuant à une répartition et une allocation plus efficaces de l'épargne et des financements dans l'économie. Cela devra être complété par un système fiscal générant des revenus suffisants pour accompagner les dépenses de l'État, avec une structure simplifiée et plus efficace reposant sur une

assiette fiscale plus large. Enfin, le développement d'un système éducatif accessible et de qualité sera essentiel. Le pays aura besoin de compétences adaptées au développement de l'économie ; l'enseignement secondaire et les formations techniques et professionnelles devront répondre à cette nouvelle demande.

La méthodologie repose sur des analyses quantitatives, ainsi que des approches de prospective et des ateliers participatifs. L'analyse quantitative comporte des outils économiques standards et des analyses comparatives du pays étudié avec une sélection de pays reflétant le niveau de développement souhaité à moyen terme. Des ateliers participatifs avec des représentants des parties prenantes complètent les travaux quantitatifs. En Côte d'Ivoire, ces ateliers ont visé à définir l'émergence du point de vue des citoyens, des entreprises et des autorités publiques. La priorisation des défis et l'identification des moyens par lesquels les relever ont également fait partie de ces ateliers participatifs.

Qu'est-ce que l'émergence pour la Côte d'Ivoire ?

Transformer la Côte d'Ivoire en un pays émergent d'ici 2020 nécessite une vision claire et une stratégie cohérente pour réaliser une croissance équilibrée et durable. L'histoire économique de la Côte d'Ivoire illustre le fait qu'une bonne performance économique ne suffit pas pour accéder à l'émergence : les institutions civiques et sociales doivent également être efficaces pour assurer un développement durable. L'émergence dépasse donc l'ambition de réitérer le modèle de croissance du passé, et vise à une redéfinition du cap, plus ambitieuse et plus complète, qui relève des priorités et préférences locales, et qui comprend la transformation structurelle de l'économie et l'accroissement du bien-être de la population.

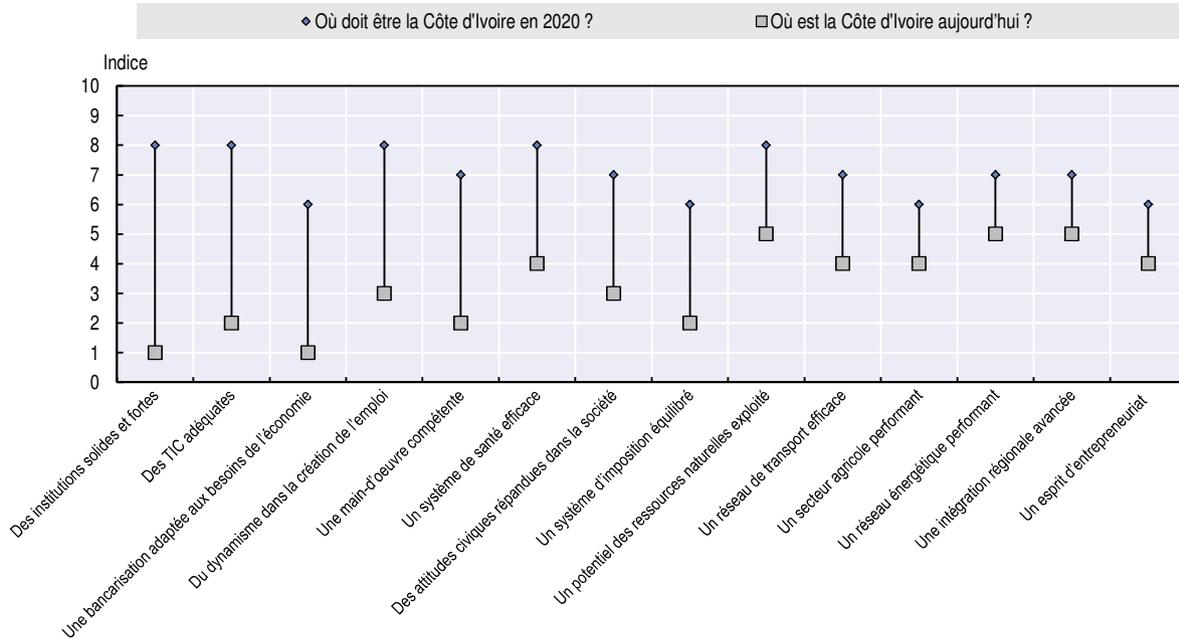
L'*Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire* vise à fournir une définition ivoirienne de l'émergence sur la base d'analyses quantitatives, d'une part, et des résultats des ateliers participatifs auxquels ont participé des Ivoiriens, d'autre part. Le concept de l'émergence peut se définir de multiples façons (encadré 1.1). Les ateliers participatifs ont plusieurs objectifs, dont celui de comparer les analyses quantitatives à la vision et aux perceptions des populations pour valider ou réorienter les résultats obtenus. L'atelier organisé au cours de la deuxième phase de l'Examen a notamment permis de vérifier la pertinence des contraintes majeures identifiées au cours du premier rapport. Ces ateliers organisés par l'OCDE ont également cherché à rassembler une diversité de perspectives ivoiriennes pour travailler sur la définition de l'émergence pour la Côte d'Ivoire – thématiques pertinentes, défis à soulever – et acquérir une meilleure compréhension de ce que le terme sous-entend. Ces ateliers ont permis de confirmer que les Ivoiriens ne considèrent pas l'émergence comme une fin en soi, mais comme une étape transitoire dans le développement du pays, inscrite dans le cadre de la transformation économique et du bien-être des populations. Les éléments clés d'une Côte d'Ivoire émergente émanant des ateliers reposent sur quatorze dimensions perçues comme essentielles pour la définition de la trajectoire de développement du pays. Le graphique 1.1 présente une évaluation de la situation actuelle en Côte d'Ivoire concernant les dimensions clés de l'émergence et les progrès à faire d'ici 2020 pour devenir « pays émergent », selon les participants à l'atelier.

Les participants des ateliers de travail perçoivent l'émergence comme une étape intermédiaire vers un niveau supérieur de développement. La situation actuelle en Côte d'Ivoire a été évaluée sur une échelle de 0 à 10 pour toutes les dimensions (graphique 1.1). Pour les participants, les scores de la Côte d'Ivoire évoluent actuellement entre 1 et 5, avec des scores plus faibles pour l'accès au financement et les institutions. Les participants

estiment que ces scores devront se situer entre 6 et 8 pour que le pays soit émergent en 2020, ce qui témoigne de la perception de l'émergence comme une étape intermédiaire vers un niveau encore plus élevé de développement. Les dimensions où l'écart entre la situation actuelle et l'état souhaité est le plus élevé incluent les institutions, l'accès aux TIC, l'accès au financement, les qualifications de la main-d'œuvre et la création d'emplois. Ces résultats sont en accord avec la discussion du premier atelier et au cœur du rapport de l'OCDE.

Graphique 1.1. L'émergence veut dire....

Dimensions clés et scores recueillis au cours de l'atelier de travail en mars 2015



Source : Basé sur les ateliers de prospective stratégique.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329090>

Ces dimensions clés sont les leviers sur lesquels la Côte d'Ivoire doit agir pour devenir un pays émergent. Ce rapport de l'OCDE analyse la situation de la Côte d'Ivoire à l'égard des dimensions clés décrites ci-dessus, et énonce les mesures et les réformes politiques nécessaires pour atteindre des niveaux plus élevés associés à l'émergence. Il développe une feuille de route pour l'émergence centrée sur la transformation de l'économie ivoirienne en une structure offrant à ses citoyens de meilleures opportunités, du dynamisme et de la stabilité. La transformation économique et les conditions qui y sont associées constituent les moyens les plus efficaces et efficients accessibles aux décideurs publics pour parvenir aux caractéristiques sociales du bien-être liées à la définition ivoirienne de l'émergence. La transformation économique apparaît comme un objectif en soi et un moyen indispensable de réaliser les autres aspects du bien-être. Ces objectifs plus généraux et leurs liens étroits ont été abordés plus en détail dans la phase I de l'*Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire* (OCDE, 2016). Pour évaluer et suivre le progrès du pays dans ces domaines clés, une sélection d'indicateurs est proposée dans la dernière section de ce chapitre, avec des comparaisons de la situation actuelle de la Côte d'Ivoire par rapport au niveau des pays de référence.

Ce deuxième rapport passe en revue les dimensions clefs d'une Côte d'Ivoire émergente en 2020 : la diversification de l'économie, les infrastructures, le secteur financier, le système éducatif et la politique fiscale. Il présente des analyses approfondies dans les domaines clefs identifiés dans la première phase de diagnostic, complétées par les idées et les dimensions de l'émergence qui ont été émises au cours de l'atelier. Ces dimensions clefs seront les suivantes :

- Une économie compétitive qui fournit des emplois productifs dans tous les secteurs pour la plus grande partie de la population, bien insérée dans les chaînes de valeur mondiales et régionales en termes de produits et de flux financiers, et soutenue par une administration publique efficace.
- Un système d'infrastructure (transports, électricité, TIC) fiable et de qualité pour épauler la croissance et la productivité, géré efficacement afin d'assurer un accès abordable pour les utilisateurs et des finances publiques saines.
- Un secteur bancaire qui fournit plus de crédit à un éventail plus large d'entreprises et d'individus au travers d'un plus grand choix d'instruments financiers, et qui contribue à une répartition et une allocation plus efficace de l'épargne et des financements dans l'économie.
- Un système éducatif accessible à tous et de qualité suffisante à tous les cycles, développant des compétences adaptées aux besoins de l'économie, en particulier dans l'enseignement secondaire et les formations techniques et professionnelles.
- Un régime fiscal qui génère des revenus suffisants pour accompagner les dépenses de l'État (ce qui suppose d'en élargir l'assiette), tout en étant simple et efficace pour l'administration comme pour les contribuables.

Encadré 1.1. Le concept de l'émergence dans la littérature

Le concept de l'émergence est parfois traité comme un processus de développement couvrant une multitude d'expériences et de politiques des pays en développement. Les pays dits « émergents » sont souvent caractérisés par une ouverture à la mondialisation, un rattrapage technologique, une accumulation de capital physique et humain, et des mouvements des ressources (main-d'œuvre et capital) vers les secteurs économiques plus productifs. Mais, comme le démontre l'expérience de pays qui ont réussi à assurer une performance économique impressionnante au cours des dernières décennies, les moyens et trajectoires sont divers (Rodrik, 2000) et propres à chaque pays.

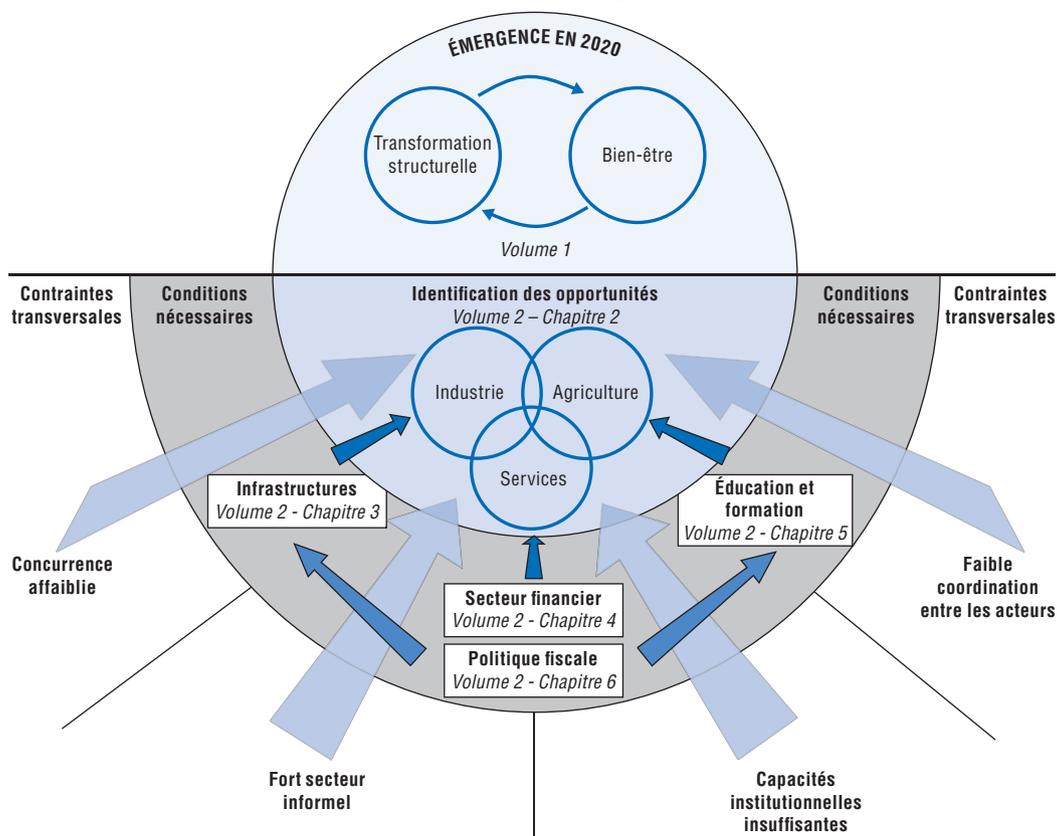
L'émergence peut également être entendue comme une étape de développement transitoire, qui doit mener à long terme à la convergence avec les économies les plus développées (Lo, 2015). L'objectif étant à long terme, une étape intermédiaire peut être utile pour faire le bilan des réalisations et des échecs, et mobiliser efficacement les ressources pour poursuivre les réformes, et travailler vers des objectifs plus réalisables. Actuellement, l'émergence est un concept encore relativement peu défini dans les documents officiels ivoiriens. Les autorités ont formulé un Plan national de développement (PND), mais la réalisation de l'émergence en 2020 requiert une réflexion sur les axes prioritaires à long terme, ainsi que les préférences ivoiriennes en termes de cohésion sociale et d'épanouissement des populations.

Source : Rodrik (2000), Lo (2015).

Le deuxième rapport de l'Examen multidimensionnel analyse en profondeur les caractéristiques clés d'une Côte d'Ivoire émergente en 2020

Ce rapport analyse les défis à la réalisation de l'émergence identifiés dans le premier rapport de l'Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire (OCDE, 2016). Le premier rapport a fourni un aperçu analytique de l'état économique et du bien-être de la population du pays et a identifié les principaux défis de la Côte d'Ivoire. Ce rapport présente les conditions nécessaires pour lever ces défis et atteindre l'émergence de la Côte d'Ivoire (graphique 1.2). Dans un premier temps, le rapport identifie les opportunités liées à la transformation économique et étudie les secteurs les plus à même de générer les emplois et la valeur ajoutée nécessaires pour atteindre l'émergence (chapitre 2). L'agriculture, l'industrie et les services sont passés en revue en tenant compte de leurs rôles respectifs dans la fourniture d'intrants aux autres secteurs productifs. Le rapport présente ensuite les conditions nécessaires pour atteindre la transformation de l'économie ivoirienne et le développement des secteurs productifs. Le rapport analyse ainsi en détail les infrastructures (chapitre 3), le secteur financier (chapitre 4) et les questions relatives à l'éducation et la formation (chapitre 5). Puis, le rapport analyse les recettes fiscales, élément essentiel du financement des investissements dans les infrastructures ou l'éducation (chapitre 6).

Graphique 1.2. Le rapport propose des recommandations visant à relever les défis de l'émergence



Source : Auteurs.

L'État et le secteur privé auront des rôles complémentaires à jouer dans l'accès à l'émergence. L'élan et la dynamique d'activité nécessaires à la transformation structurelle et à l'émergence devront provenir du secteur privé, qui a une perspective différente de celle

des autorités publiques quant aux potentiels du pays et aux obstacles à surmonter. Impliquer le secteur privé au travers de comités de concertation chargés d'évaluer de manière plus approfondie le potentiel des activités identifiées dans ce rapport serait bénéfique à la Côte d'Ivoire. Le gouvernement sera l'un des intermédiaires de ce processus chargé d'assurer un dialogue national sur les axes d'orientation, de lancer des concertations approfondies, de faciliter la circulation des informations avec les entreprises et de mettre en place les conditions de la diversification. Par exemple, les autorités ivoiriennes devront privilégier l'amélioration de l'accès aux infrastructures sur tout le territoire, surveiller l'évolution des prix et leur influence possible sur les salaires, et poursuivre les réformes du système éducatif.

Le gouvernement devra équilibrer les mesures de portée générale et celles qui ciblent les activités spécifiques afin d'éviter une mauvaise allocation des ressources et de construire la base d'une croissance à long terme. Il importe de ne pas mettre en place trop de mesures ciblées dans la mesure où des politiques trop restrictives peuvent également se tromper de cible. Ainsi, il paraît judicieux d'opter pour des politiques générales de facilitation profitant à un éventail large d'activités et introduisant un minimum de distorsions. Ces restrictions ne doivent toutefois pas empêcher le gouvernement de cerner précisément les marges de revalorisation et de diversification de son économie afin de mettre en place les conditions nécessaires à la croissance dans les secteurs clefs (l'éducation ou les infrastructures).

Les opportunités de diversification devront répondre au double objectif de création d'emplois et de création de valeur ajoutée (chapitre 2)

L'économie ivoirienne devra évoluer vers une structure plus avancée et avec un potentiel de création d'emplois afin d'atteindre l'émergence. Les secteurs de l'industrie et des services représentent une part importante de l'économie ivoirienne, mais l'emploi reste concentré dans l'agriculture, dont les performances peinent à évoluer rapidement. Par ailleurs, le secteur secondaire est largement dominé par des activités à faible valeur ajoutée et une offre limitée d'emplois formels. La transformation structurelle devra viser à diversifier l'économie en se basant sur les produits et les secteurs pour lesquels le pays dispose déjà d'avantages comparatifs. Elle passera par : i) des activités industrielles avec un plus grand potentiel de création d'emplois et de valeur ajoutée, comme la manufacture de produits plus complexes ; ii) une meilleure exploitation du potentiel des activités de services à travers la formalisation et la professionnalisation ; et iii) l'amélioration de la qualité des produits, notamment agricoles. Ce processus devra être soutenu par l'accélération de la modernisation et l'amélioration de la productivité du secteur agricole, tout en favorisant la productivité et la compétitivité des industries et des services. Pour ce faire, il sera essentiel de développer une vision partagée entre tous les acteurs de l'économie (gouvernement, secteur privé et population) en tablant sur une compréhension commune des défis clefs et des axes prioritaires du développement. Ce rapport identifie les segments d'activité stratégiques pour la Côte d'Ivoire en prenant en compte plusieurs dimensions, dont la demande régionale et mondiale ; les caractéristiques générales des industries en termes d'emploi et de valeur ajoutée ; ainsi que les capacités actuelles des acteurs.

La Côte d'Ivoire doit devenir un leader régional en matière d'agro-industrie et améliorer son positionnement stratégique à l'international. Le pays dispose de produits agro-industriels à forte demande, capables de stimuler de nouvelles activités entre la production agricole et le marché final (tableau 1.1). Une demande dynamique dans l'espace de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ouvre

les possibilités d'asseoir un leadership ivoirien dans la transformation industrielle du riz, du manioc et du sucre. De plus, dans le cas de nombreux produits agricoles locaux, l'élargissement de la gamme de produits alimentaires et de boissons génère des effets d'entraînement importants sur d'autres secteurs d'activité tels que les services agricoles, la mise en relation, l'emballage et les services logistiques. La transformation du cajou et du café, deux produits à forte demande mondiale, représente une marge de progression importante dans le pays. Le développement de l'agro-alimentaire augmenterait la valeur ajoutée générée dans l'économie et les créations d'emplois, répondant ainsi aux deux objectifs majeurs que sont la croissance et l'emploi.

Tableau 1.1. **La Côte d'Ivoire dispose de produits agro-industriels à forte demande et capables de stimuler de nouvelles activités**

Produit	Capacité actuelle / nouvelles opportunités	Contraintes	Réponses
Céréales (dont le maïs)	Record de production dans les dernières années. Demande florissante de boisson et d'alimentation à base de céréales. Beaucoup d'intérêt des multinationales en quête du marché régional dynamique.	Potentiel restreint des réseaux de commerces traditionnels en termes de mise en valeur, de capacité de transformation et d'entraînement sur l'emploi.	La Côte d'Ivoire pourrait améliorer son accès au marché régional en structurant la filière de façon professionnelle (à l'instar du palmier ou du café-cacao). La transformation et la distribution bénéficieraient de partenariats avec de grandes entreprises internationales entrant sur le marché.
Riz	Bonne production domestique et dans les pays limitrophes. Très forte demande de riz blanc dans la zone CEDEAO (premier poste d'importation alimentaire).	Le riz n'est pas transformé selon le goût des consommateurs locaux.	Attirer un grand industriel leader de la transformation pour mieux répondre à la demande locale et être plus compétitif face aux producteurs asiatiques. Créer un label d'origine et renforcer l'image de marque.
Manioc	Une faible proportion (moins de 1 %) de la récolte nationale est transformée pour l'export. Forte demande. Existence de petits acteurs locaux expérimentés dans le traitement.	Le manioc a besoin d'être traité très rapidement après sa récolte. La faible gestion de la ressource après sa récolte et les faibles moyens de transformation font perdre au produit une part importante de sa valeur.	Amplifier la transformation industrielle pour l'exportation : encourager l'installation d'infrastructures industrielles intégrées à proximité des grandes zones de production agricole.
Sucre	Performances agricoles supérieures au rendement moyen international. Forte demande locale et régionale.	Faible niveaux de production. Difficultés d'accès au foncier.	Faciliter l'accès au foncier. Les industriels du secteur ont des plans pour développer les capacités.
Huile de palme	Sous-utilisation/surcapacité des usines de transformation de l'huile de palme. Fort besoin en Afrique de l'Ouest, et solides perspectives de croissance de la demande mondiale. Conditions climatiques favorables en Côte d'Ivoire.	Rendement agricole en net déclin depuis 1999 (vieillesse des plantes). Pertes post-récolte, et coûts de revient industriels élevés.	Mettre en œuvre un plan de développement du palmier : les capacités productives des plantations ivoiriennes devront être améliorées pour suivre le rythme de la demande. La logistique post-récolte et le stockage devront également être améliorés.
Noix de cajou et liquide de coquilles de noix de cajou	Grande réussite ivoirienne dans le domaine de la production agricole dans les 15 dernières années. Demande croissante des pays de consommation (Europe, États-Unis, Chine) et transformation (Inde et Viet Nam). Sa transformation entraîne d'importantes créations de valeur ajoutée et d'emplois.	Les techniques de production et post-culture doivent être améliorées. Stratégie de diversification des marchés d'exportation insuffisante, notamment faible présence ivoirienne sur les grands marchés de consommation (États-Unis, Union européenne et Chine).	Renforcer les échanges d'information et d'expérience avec le Viet Nam, l'Inde et le Brésil sur les techniques culturelles et de transformation. Augmenter la visibilité ivoirienne sur grands marchés porteurs (facilitation du commerce).
Café	La valeur ajoutée de la filière café est en hausse grâce à l'amélioration du réseau de distribution et à l'augmentation de la qualité des produits générée par des débouchés internationaux.	Déclin de la production en raison de la baisse des prix internationaux en 2006 (de 420 000 tonnes à 120 000 tonnes en 15 ans), entraînant la réorientation des producteurs vers d'autres produits.	Planification des autorités ivoiriennes ; partenariats public-privé (PPP) avec de grands distributeurs (exemple : accord avec Nestlé) ; développement de label d'origine.

Source : Auteurs.

Si la Côte d'Ivoire veut activer le plein potentiel des terres agricoles au bénéfice des agriculteurs et hisser le niveau de performance du secteur, cinq domaines d'action doivent être ciblés. Les politiques publiques devront adopter une nouvelle approche de services agricoles intégrés pour accélérer le rythme d'innovation agricole. L'amélioration de la qualité des intrants et du petit matériel agricole pourrait passer par un système de

magasins de proximité agréés dans les régions. Le manque de connaissances et de capacités pénalise le secteur. Les agriculteurs, et plus généralement les entrepreneurs, y compris de petites et moyennes entreprises (PME), manquent également souvent des compétences de base, comme la comptabilité par exemple, et rencontrent des difficultés pour améliorer et moderniser leurs modèles d'activité. La prolifération des coopératives à faible performance économique menace l'accès des producteurs aux services performants et conduit à des opportunités perdues. Pour répondre aux besoins des petits producteurs et entrepreneurs, une panoplie d'instruments sectoriels et de services et programmes gagnerait à être intégrée et accessible à tous. Un appui plus ciblé à la professionnalisation des PME sera également utile. Enfin, un nouveau régime s'impose pour le foncier agricole. Les autorités devront engager une réforme foncière appropriée pour libérer le potentiel de productivité et d'attractivité de l'agriculture. L'expérience des autres pays montre que, sans même aller jusqu'au titre de propriété définitive, d'autres solutions sont possibles pour faire du foncier un levier de préfinancement pour les producteurs agricoles et d'attraction de nouvelles opportunités de capitaux (classe moyenne, diaspora), et de l'épargne oisive nationale.

La Côte d'Ivoire gagnerait aussi à étendre rapidement ses capacités industrielles. Le rapport a identifié des secteurs porteurs pour la transformation structurelle de l'économie ivoirienne. Il s'agit de secteurs exigeant des capacités et des compétences plus avancées – sans être trop éloignées – de celles dont dispose actuellement la Côte d'Ivoire (tableau 1.2) : les produits chimiques et produits connexes (de beauté, corporels et pharmaceutiques) ; les produits manufacturés basés sur des matières premières ; les activités d'industrie légère (équipements de transports, fabrication ou montage de machines spécialisées, équipements médicaux). Un processus de consultation systématique avec le secteur privé pourrait éclairer les décideurs politiques sur les options les plus attrayantes pour les entreprises et les conditions préalables à remplir. Les entreprises opérant déjà dans ces secteurs, ou gravitant autour d'eux, seront probablement capables d'apprécier le potentiel commercial de nouvelles activités et peuvent également contribuer à identifier les éventuels obstacles.

Le secteur des services possède un potentiel inexploité qui pourrait devenir une force motrice de l'économie et permettre le développement des secteurs agricole et industriel. Les services contribuent fortement à l'activité économique et à l'emploi. De nombreuses entreprises de services – y compris dans le secteur informel – présentent des niveaux de productivité relativement élevés comme, par exemple, les services de communication et de transport. Une enquête d'entreprise suggère qu'un nombre important d'entreprises informelles disposent aussi d'un véritable potentiel de croissance. Des services dynamiques peuvent entraîner la croissance d'autres secteurs en offrant, par exemple, des retombées significatives pour les activités de fabrication, ce qui rend ces services plus performants et productifs. Ainsi, la professionnalisation et la modernisation des services de logistique et de planification (grâce aux TIC notamment) pourraient libérer un potentiel de croissance (les services de transport sont souvent informels et les cargaisons expédiées sur une base peu planifiée) et créer des retombées dans d'autres secteurs (en créant une demande pour les services de TIC, ou dans la fabrication en abaissant le coût du transport). Cependant, la Côte d'Ivoire ne dispose pas d'une stratégie de développement des services, et les mesures ciblant les PME ne tiennent pas compte des conditions spécifiques relatives à ce type d'activité. Le gouvernement et les organismes du secteur privé devraient analyser en profondeur la situation et le potentiel que revêtent les activités de services, et développer une stratégie coordonnée avec la stratégie de développement industriel afin de tirer parti des synergies et des retombées intersectorielles.

Tableau 1.2. **Secteurs et produits présentant le plus de potentiel pour réaliser la transformation économique de la Côte d'Ivoire compte tenu de son niveau d'expertise actuel**

Type de produits	Description	Sous-catégorie de produits
Produits chimiques et produits connexes	Médicaments, préparations pharmaceutiques, produits d'herboristerie	
	Cirages, encaustiques	
	Savons et détergents, produits d'entretiens, parfums, produits pour la toilette	
	Bijouterie	
Produits manufacturés issus des matières premières	Produits à base de bois	Menuiserie et constructions en bois Bois de conifères sciés, rabotés, etc. Meubles Ouvrages en pâte à papier, carton, ouate de cellulose
	Laine de laitier	
	Habillement	
	Chaussures	
	Maroquinerie	
	Produits céramiques non réfractaires autres que pour la construction	
	Horlogerie	
	Constructions et parties de constructions en aluminium	
	Réservoirs, cuves en fonte, fer, aluminium	
	Industrie légère	Équipements de transport et composants pour véhicules
Moteurs et turbines		
Carrosseries, remorques, semi-remorques		
Construction et réparation de navire de commerce		
Matériel ferroviaire roulant		
Parties et pièces détachées		
Fabrication ou montage de machines spécialisées et équipements médicaux		Machines pour le traitement des produits alimentaires, des boissons et du tabac
		Machines agricoles et forestières
		Machines pour les mines, carrières et construction
		Pompes, compresseurs et articles de robinetterie
		Paliers, engrenages et organes mécaniques de transmission
		Métallurgie
		Machines-outils
		Matériel électrique de levage et de manutention
		Matériel électrique de distribution et de commandes
		Tubes, valves électroniques et autres composants électroniques
		Émetteurs de radio et télévision, appareils de téléphonie et télégraphie
Instruments et appareils pour la mesure, vérification, contrôle, navigation		
Instruments et appareils médico-chirurgicaux et appareils d'orthopédie		

Source : Calculs de l'auteur (2015).

Pour une meilleure intégration dans les chaînes de valeur régionales et mondiales, la Côte d'Ivoire devra mettre en place et assurer le respect des standards de qualité et des normes, et promouvoir la coopération régionale. L'intégration au sein des chaînes de valeur contribuera à la transformation structurelle de l'économie ivoirienne. Il s'agira pour la Côte d'Ivoire de développer des systèmes de traçabilité et de certification des produits, et de renforcer les infrastructures et le cadre institutionnel relatif aux normes et aux standards de qualité. La Côte d'Ivoire gagnerait également à définir une stratégie de diversification et de montée en gamme dans les chaînes de valeur régionales et mondiales en concertation avec les professionnels concernés. Par exemple, le pays devrait privilégier une nouvelle stratégie de marques pour les produits très connus (café, cacao, amande de cajou) afin de

monter en gamme et de renforcer le positionnement stratégique sur les grands marchés. Enfin, la coopération et l'intégration régionale joueront également un rôle capital. Par exemple, de nombreux obstacles à l'acceptation réciproque des certifications existent, difficultés renforcées par des décisions parfois arbitraires des fonctionnaires, notamment des douaniers. Le gouvernement devrait continuer à faire pression pour une plus grande harmonisation régionale dans tous les domaines liés au commerce (certificats, normes et standards de qualité, etc.), promouvoir l'application des règles, et assurer une formation adéquate des fonctionnaires (douanes) et des autres parties concernées.

Plusieurs obstacles transversaux entravent le bon développement de la Côte d'Ivoire

La concurrence est parfois atténuée, voire entravée, par des défaillances dans le fonctionnement des marchés publics et des pratiques anti-concurrentielles dans le secteur privé. Les projets d'infrastructures à grande échelle ne sont pas toujours soumis à une procédure d'appels d'offres publics et de nombreux projets sont exécutés avec des procédures peu transparentes. Il sera essentiel d'accélérer l'amélioration des procédures de marchés publics et d'assurer une plus grande transparence dans les grands projets afin qu'ils soient exécutés avec le meilleur rapport qualité-prix. Dans le même temps, le pays dispose d'un secteur privé dynamique mais parfois caractérisé par un manque de concurrence en raison de structures oligopolistiques en place, par exemple dans les procédures portuaires ou dans le secteur du transport informel. Le manque d'esprit de concurrence se reflète également dans le faible poids et les capacités limitées de la Commission de la concurrence. Accroître ses ressources et lui donner un soutien public visible lui permettrait de relever les défis mentionnés et contribuerait à terme à renforcer l'esprit de concurrence et la compétitivité de l'économie ivoirienne.

L'importance du secteur informel constitue une contrainte pour l'économie et induit des retombées négatives dans de nombreuses dimensions du développement. Beaucoup d'entreprises préfèrent rester informelles en raison de contraintes réglementaires et du coût de la formalisation. Les entreprises du secteur informel sont plus difficiles à réguler et à encadrer pour les autorités, ce qui se traduit parfois par une qualité de leurs prestations et produits inférieure à celle des entreprises formelles. Dans le secteur manufacturier par exemple, les activités de services informels sont moins susceptibles de créer des retombées positives. Le gouvernement devrait poursuivre ses réformes pour améliorer l'environnement des affaires et alléger le fardeau réglementaire des entreprises, particulièrement élevé pour les PME. Dans le même temps, les réformes politiques mises en œuvre dans d'autres domaines devraient prendre en compte l'existence d'un vaste secteur informel et être ajustées en conséquence. Par exemple, des stratégies pour structurer l'éducation/formation dans les entreprises informelles pourraient soutenir l'emploi et contribuer à accroître la qualité de la main-d'œuvre. De même, les efforts visant à organiser des activités informelles clefs (comme dans les transports), tout en acceptant que certains fournisseurs restent informels, pourraient aider à limiter les impacts négatifs de l'informalité sur les prix.

La Côte d'Ivoire a lancé un nombre important de réformes et de projets, mais des défaillances dans la coordination et la coopération limitent parfois leur impact. De nombreux domaines et projets souffrent d'un manque de coordination entre les parties prenantes. La Côte d'Ivoire bénéficierait d'une implication plus marquée, systématique et inclusive des parties prenantes, et d'une meilleure coordination des projets de grande envergure afin d'optimiser les avantages des réformes et des investissements. Par exemple,

dans le cas du déploiement des infrastructures (transport, électricité, TIC) sur le territoire, la coordination interministérielle à haut niveau semble faible. Elle pourrait pourtant assurer une maximisation des impacts : une meilleure coordination pour cibler les localisations stratégiques et pour déployer simultanément plusieurs types d'infrastructures permettrait en effet de lever de façon permanente certains obstacles. En outre, différents ministères sont responsables d'aspects relatifs aux infrastructures de transport, au même titre que certaines institutions dédiées aux investissements PPP, mais ce mode d'organisation semble pénaliser la bonne coordination au sein des projets. Dans d'autres domaines, le manque d'implication des parties prenantes du secteur privé rend leur participation aux décisions publiques souvent marginale. La prise en compte des perspectives des entreprises privées pourrait être bénéfique, par exemple dans la réflexion sur les transformations industrielles ou les réformes sur le contenu des programmes scolaires.

Les conditions pour atteindre la transformation de l'économie ivoirienne et le développement des secteurs productifs devront être réunies (chapitres 3, 4, 5 et 6)

Le potentiel de modernisation et de diversification de l'économie ivoirienne est important, mais conditionné à l'amélioration de la compétitivité de l'économie et de l'environnement des affaires. Un accès fiable à des intrants et des biens publics, notamment l'électricité, le transport et les TIC, sera essentiel pour que les entreprises atteignent des taux de croissance soutenus et pour attirer de nouveaux investissements. Par ailleurs, il s'agira de faciliter l'accès au crédit pour les entreprises et les particuliers. À terme, la marche vers l'émergence va également nécessiter plus de compétences et de capacités des acteurs économiques. Enfin, la fiscalité devra être profondément réformée afin de permettre de dégager des ressources financières suffisantes pour soutenir le développement de nombreux secteurs, dont les infrastructures ou l'éducation. En s'attelant à dépasser ces obstacles, les autorités devraient garder à l'esprit les besoins spécifiques des entreprises qui peuvent varier selon leur secteur d'activité (manufacturier ou services), leur localisation (zones rurales ou urbaines), et leur taille.

La Côte d'Ivoire aura besoin d'investissements en infrastructures économiques qui soutiennent la croissance économique, la productivité et la réduction des inégalités (chapitre 3)

Les niveaux d'investissement en infrastructures doivent augmenter pour que les infrastructures contribuent à la croissance en Côte d'Ivoire. Les infrastructures économiques ont un effet de levier sur la croissance et le développement économique en facilitant la transformation et l'émergence de nouvelles industries, et en contribuant à l'amélioration de la productivité des acteurs privés. De nombreuses études ont démontré que les investissements publics en infrastructure, qui contribuent à augmenter la productivité du capital privé, peuvent avoir un effet positif sur la croissance économique.

Planification, sélection des projets et schémas de gouvernance

La vision de l'émergence, qui incarne à la fois une augmentation du potentiel productif du pays et l'amélioration du bien-être de l'ensemble de la population, permet de guider les choix de développement des infrastructures. Les infrastructures de l'électricité, des transports et particulièrement les routes et les télécommunications, sont celles qui, selon les études, ont le plus grand impact sur la croissance et la productivité. Dans le souci du bien-être et de paix sociale, les infrastructures devraient également contribuer

au développement régional et à la réduction des inégalités. Enfin, les infrastructures ne devraient pas uniquement combler des besoins immédiats, mais préparer le pays pour l'avenir. Elles ont donc un rôle important à jouer dans l'adaptation du pays aux grandes tendances nationales et globales telles que la croissance démographique, le développement technologique, l'urbanisation, et le changement climatique. Ainsi, les autorités ivoiriennes devront développer les investissements en infrastructures économiques, essentielles pour accompagner la croissance, mais aussi assurer le développement des infrastructures sociales qui contribuent au bien-être des populations. Le PND 2016-2020 devra donc également prévoir des investissements dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'eau potable.

Les projets prioritaires en Côte d'Ivoire devront s'accorder avec les objectifs de l'émergence et combler des besoins majeurs (tableau 1.3). Tandis que les objectifs de développement économique et social constituent les lignes directrices pour guider la planification de l'infrastructure, les ressources financières et humaines devront être dirigées là où les écarts entre les besoins et les infrastructures existantes sont les plus importants. Une analyse des écarts entre les besoins et les stocks d'infrastructures existants permet d'établir des critères sectoriels et d'identifier des projets prioritaires dans chaque secteur.

Tableau 1.3. **Cadre pour la priorisation des projets pour l'émergence**

Objectifs de développement économique et social	Critères sectoriels
<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la croissance et à la productivité de l'économie ivoirienne. • Renforcer la compétitivité de l'économie ivoirienne. • Contribuer au développement régional et à la réduction des inégalités. • Permettre au pays de s'adapter aux grandes tendances nationales et globales telles que la croissance démographique, le développement technologique, l'urbanisation et le changement climatique. 	<p>Énergie et électricité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'accès à l'électricité pour la population. • Contribuer à assurer un approvisionnement fiable en électricité. • Contribuer à réduire les coûts pour les ménages et les entreprises. • Contribuer à assurer une sécurité énergétique à long terme. • Contribuer au développement des énergies renouvelables. <p>Transports</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à arrêter la dégradation du réseau routier. • Contribuer à réduire les coûts de transport de marchandises. • Permettre de fluidifier les transports et réduire les temps de déplacement dans les zones urbaines. • Permettre le développement de nouvelles activités économiques. <p>Télécommunications</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à réduire les coûts des communications. • Contribuer à améliorer l'accès à l'Internet.

Source : Auteur.

Une politique de développement des zones industrielles et de planification spatiale adaptée constitue une solution à court terme pour remédier aux insuffisances en infrastructure. Regrouper l'offre de service au sein des zones industrielles permet d'améliorer la qualité des infrastructures malgré les contraintes actuelles de financement et de capacités publiques. Il s'agira d'optimiser l'utilisation de l'espace des zones industrielles à court terme, et de poursuivre le développement rapide de nouveaux espaces à moyen terme, tout en élargissant leur accès.

Pour que les infrastructures puissent contribuer d'une façon positive et durable au développement économique à long terme, il est indispensable de prioriser la qualité et l'efficacité des investissements. Les investissements en infrastructures sont particulièrement vulnérables aux délais de mise en œuvre, aux dépassements budgétaires et à la sous-utilisation des projets. Ils peuvent générer des pertes nettes en raison

de la corruption. La bonne gouvernance, soutenue par un cadre institutionnel solide qui privilégie la transparence et la responsabilité publique, est essentielle à la création et à l'exploitation d'infrastructures performantes. Les douze principes de l'OCDE et le cadre d'évaluation de la gestion des investissements publics du Fonds monétaire international (FMI) proposent des schémas intéressants pour l'amélioration de la gouvernance des investissements publics (encadré 1.2).

Le schéma de gouvernance en Côte d'Ivoire devra tenir compte du cycle de vie complet des infrastructures, privilégier la transparence et un bon rapport qualité-prix, et assurer la durabilité des finances publiques à long terme. Une vision stratégique à long terme qui intègre une analyse des tendances et des incertitudes futures pourrait renforcer les bases sur lesquelles les grandes décisions concernant les infrastructures sont prises. Une plus grande transparence dans l'élaboration des projets d'infrastructure (par exemple, par la publication des études et le recours à la consultation publique) améliore le dépistage des risques et la responsabilité publique. Le choix de la modalité d'exécution des projets devrait se faire sur la base de critères objectifs et transparents permettant d'optimiser le rapport qualité-prix sur toute la durée de vie de l'infrastructure. Le processus de planification des infrastructures devrait tenir compte de leur impact sur la soutenabilité des finances publiques à moyen et long terme. Enfin, le suivi et l'évaluation *a posteriori* de la performance des projets d'infrastructure sont des mécanismes essentiels pour assurer l'efficacité des projets, l'apprentissage et la responsabilité publique.

Il sera important de prendre davantage en compte la concurrence dans les décisions concernant le développement des infrastructures. En Côte d'Ivoire, les choix en matière de planification et de gestion des infrastructures ne prennent pas toujours en compte la concurrence. L'application d'une concurrence « pour le marché » est pourtant indispensable pour ce secteur caractérisé par des monopoles naturels. Or, les processus de passation des marchés ont trop souvent dérogé aux procédures et une proportion trop élevée de marchés publics est attribuée sur des bases non concurrentielles. La marche vers l'émergence exige un changement de pratiques au sein de certaines autorités contractantes, qui devra être appuyé par un renforcement des dispositifs de contrôle et de sanction. En parallèle, une autorité indépendante chargée du suivi et du contrôle de la concurrence est un élément indispensable dans la mise en place d'un marché concurrentiel. Il est donc primordial que la Commission de la concurrence et de la lutte contre la vie chère soit dotée des ressources et des pouvoirs nécessaires pour exercer pleinement son mandat.

Le gouvernement ivoirien mise beaucoup sur le modèle des PPP pour atteindre ses objectifs de développement d'infrastructures. Un grand nombre de projets prioritaires proposés dans le cadre de l'émergence 2020 sont programmés comme des PPP. Il faudra s'assurer que cette politique ne crée pas un biais *a priori* favorisant l'approche PPP. Une préférence institutionnelle pour les PPP pourrait se traduire par une asymétrie entre les niveaux de ressources et d'expertise alloués aux PPP et aux projets traditionnels, et, potentiellement, à un manque de ressources pour des projets ne générant pas de revenus. Pour éviter toute forme de biais institutionnel, le choix du mode d'exécution des projets doit se faire exclusivement sur la base de critères économiques. Enfin, pour éviter l'accumulation de risques fiscaux ou une limitation de la flexibilité fiscale, il faudrait que les autorités budgétaires puissent contrôler les engagements des PPP et leur impact sur la soutenabilité fiscale à long terme, de préférence à travers la documentation budgétaire.

Encadré 1.2. Principes pour un investissement public efficace

L'investissement public peut servir de catalyseur pour un développement durable et équitable en soutenant l'offre de service public et en créant les infrastructures nécessaires pour relier citoyens et entreprises aux opportunités économiques existantes. Toutefois, l'ampleur de l'impact de l'investissement public sur le développement économique et social dépend des projets sélectionnés, de l'efficacité de leur mise en œuvre, et du suivi et de l'évaluation de leurs impacts. En effet, des études ont montré que le renforcement des institutions de gestion des investissements publics peut améliorer l'efficacité des dépenses publiques de deux tiers en moyenne (Tanzi et Davoodi, 1997; Keefer et Knack, 2007; Grigoli et Mills, 2013).

Selon les principes de l'OCDE pour un investissement public efficace entre niveaux de gouvernement, une amélioration de la gouvernance des investissements publics peut accroître la qualité des choix d'investissement, engendrer des gains d'efficacité, intensifier la participation du secteur privé et améliorer la transparence et la production de résultats. Afin de promouvoir de bonnes pratiques dans le domaine de la gouvernance des investissements publics, l'OCDE a ainsi élaboré une recommandation pour un investissement public efficace entre niveaux de gouvernement qui s'accompagne de douze principes regroupés en trois piliers principaux (OCDE, 2014). Ces principes visent à favoriser la coordination entre autorités publiques lors des prises de décisions, le renforcement des capacités administratives, et à assurer un cadre clair et fiable à tous les niveaux de décisions publiques.

Pilier I : Coordonner l'investissement public entre les différents niveaux d'administration et les différentes politiques

1. Investir en utilisant une stratégie intégrée adaptée aux différents lieux.
2. Adopter des instruments de coordination efficaces entre les gouvernements nationaux et infranationaux.
3. Assurer une coordination entre collectivités territoriales pour investir à l'échelon pertinent.

Pilier II : Renforcer les capacités d'investissement public et promouvoir l'apprentissage en matière d'action publique à tous les niveaux de gouvernement

4. Évaluer en amont les effets à long terme de l'investissement public et les risques connexes.
5. Impliquer les parties prenantes tout au long du cycle d'investissement.
6. Mobiliser les acteurs et institutions de financement privés pour diversifier les sources de financement et renforcer les capacités.
7. Renforcer l'expertise des personnes et des institutions jouant un rôle dans l'investissement public.
8. Mettre l'accent sur les résultats et promouvoir l'apprentissage.

Pilier III : Veiller à l'existence d'un solide cadre d'investissement à tous les niveaux de gouvernement

9. Mettre en place un cadre budgétaire adapté aux objectifs d'investissement visés.
10. Imposer une gestion financière solide et transparente à tous les niveaux de gouvernement.
11. Promouvoir la transparence des marchés publics et leur utilisation stratégique à tous les niveaux de gouvernement.
12. Appliquer une réglementation de qualité et cohérente à l'échelle des différents niveaux de gouvernement.

Par ailleurs, le FMI a mis en place un cadre d'évaluation de la gestion des investissements publics. Il vise à analyser la qualité des pratiques de gestion des investissements publics et propose des recommandations pour améliorer la qualité des choix de dépenses publiques (FMI, 2015). Le cadre d'évaluation divise le processus de prise de décision en trois étapes composées de cinq sous-sections : i) la planification (règles et principes budgétaires ; planification nationale et sectorielle ; coordination entre les niveaux global et local ; gestion des PPP ; réglementation des entreprises) ; ii) l'affectation des ressources (plan budgétaire multi-annuel, validation budgétaire officielle, unité du budget, évaluation des projets, sélection des projets) et iii) la mise en œuvre (protection de l'investissement, disponibilité des financements, transparence dans l'exécution budgétaire, gestion des projets, suivi des ressources).

Sources : Grigoli et Mills (2014) ; FMI (2015) ; Keefer et Knack (2007) ; OCDE (2014) ; Tanzi et Davoodi (1997).

Infrastructures sectorielles : électricité, transport et TIC

L'accès à un réseau électrique fiable est un facteur clef dans la marche vers l'émergence. La Côte d'Ivoire devra accroître cet accès à court terme, particulièrement dans les régions rurales. Le gouvernement doit également augmenter la capacité de production en énergie électrique afin d'accompagner les besoins grandissants imposés par des taux de croissance élevés. Selon les prévisions du ministère de l'Énergie et du Pétrole, les besoins en matière de puissance électrique se situeront autour de 3 000 mégawatts (MW) en 2020, alors que la puissance installée est de 1 632 MW en 2014. Pour éviter de pénaliser la croissance économique et le potentiel productif du secteur privé, le gouvernement devra assurer la mise en œuvre en temps voulu de plusieurs centrales thermiques, dont celle de Bassam, ainsi que l'aménagement hydroélectrique de Soubré et de trois sites en aval.

À long terme, la Côte d'Ivoire devra sécuriser son approvisionnement en gaz naturel, équilibrer son bouquet énergétique, et s'appuyer davantage vers les énergies renouvelables. Des nouvelles centrales thermiques sont prévues mais il sera indispensable de mettre en place un approvisionnement de gaz naturel stable et durable. En raison de l'incertitude inhérente aux activités d'exploration gazière, le gouvernement doit développer des sources alternatives de gaz naturel afin d'assurer sa disponibilité à long terme. Le pays dispose également d'un fort potentiel en énergie hydroélectrique, estimé à 2 500 MW, qu'il sera envisageable de développer de façon à réduire la dépendance aux énergies fossiles et les coûts de production. Enfin, le gouvernement devra accélérer le développement des énergies renouvelables, principalement le solaire et la biomasse, afin de diversifier les sources d'énergie, d'améliorer l'accès à l'électricité, particulièrement dans les régions rurales, et de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Un réseau routier suffisant et de bonne qualité est essentiel pour écouler les produits agricoles en réduisant les coûts de transports et les pertes. La remise en état du réseau prioritaire existant de 34 000 kilomètres (km) est indispensable pour le développement de l'économie ivoirienne. Il faudra, en priorité, arrêter les dégradations du réseau et éviter la disparition de sections entières. À moyen terme, il faudra renforcer et moderniser le réseau routier existant en privilégiant les routes importantes pour la distribution des produits agricoles, secteur capital pour l'économie ivoirienne et le développement rural. Pour ce qui est de l'extension du réseau, avant d'investir massivement dans la construction de nouveaux axes ou le bitumage de grandes sections de routes en terre, il sera indispensable de mettre en place un système de financement permettant d'assurer l'entretien du réseau de manière durable. Par ailleurs, les investissements dans le réseau routier doivent tenir compte de la pression démographique dans les villes et de l'urbanisation, en particulier à Abidjan. Des mesures permettant de fluidifier les transports urbains et de réduire les temps de déplacement seront aussi des facteurs importants pour améliorer l'accès aux opportunités, la productivité des acteurs économiques et la qualité de vie des habitants de la capitale économique du pays.

L'infrastructure portuaire constitue un élément clef pour la compétitivité de l'économie ivoirienne et sa connectivité avec les marchés régionaux et mondiaux. L'intégration de la Côte d'Ivoire dans les chaînes de valeur et les marchés dépendra de plusieurs facteurs, dont la performance du port d'Abidjan (coûts et délais). Bien qu'elle se soit améliorée grâce aux récentes réformes, celle-ci devra être renforcée. La compétitivité du port dépend de plusieurs maillons, à la fois au sein du port (remorquage, manutention, consignation) et dans la chaîne de transport-logistique, en aval comme en amont. Le port est encore relativement

coûteux, et cette contrainte devrait s'accroître avec l'accélération du développement. Des études récentes suggèrent que les principaux goulets d'étranglement sont liés aux frais des autorités portuaires et aux dépenses liées aux services des transitaires. Toutefois, des enquêtes approfondies seront nécessaires pour identifier la source exacte des coûts élevés. Les dépenses pour les transitaires sont également liées au deuxième facteur clef : les procédures de dédouanement. L'établissement récent d'un guichet unique pour le commerce extérieur devrait améliorer la performance et réduire les délais, mais les données détaillées sur les résultats ne sont pas disponibles. Par conséquent, il est recommandé de mettre en place des outils de suivi et d'évaluation appropriés pour le guichet unique ainsi que pour les procédures douanières. Par ailleurs, en raison du risque d'abus de pouvoir de marché dans les services portuaires, les autorités ivoiriennes devraient renforcer leur capacité à surveiller la concurrence dans les activités portuaires et à intervenir lorsqu'il existe des possibilités d'abus de marché. L'accès congestionné des voies de desserte du port est une contrainte additionnelle qui limite la compétitivité globale du port en augmentant les temps de transit pour les transporteurs. Des investissements dans des infrastructures qui améliorent les conditions d'accès au port sont donc nécessaires.

L'accès à Internet est pénalisé par le manque d'infrastructures et une tarification qui n'est pas abordable pour la majorité de la population. Le niveau élevé des tarifs, relativement au revenu moyen des ménages, constitue le principal obstacle à l'expansion de l'accès à Internet en Côte d'Ivoire. Or, la structure actuelle du marché, avec deux prestataires largement dominants, n'est pas favorable à une réduction des tarifs. Le manque d'infrastructures physiques, surtout dans les régions à l'écart des grandes villes, constitue un deuxième obstacle. Le gouvernement est conscient de l'importance de l'accès à Internet pour le développement économique et focalise ses efforts sur le déploiement d'une infrastructure physique dans tout le pays. Les autorités devront élaborer un modèle d'exploitation des infrastructures du réseau qui encouragera la concurrence entre les prestataires, réduira les barrières d'entrée pour des nouveaux entrants, encouragera l'innovation en matière d'offre, et assurera le raccordement des utilisateurs.

Le développement économique ne pourra avoir lieu sans l'amélioration du fonctionnement du secteur financier ivoirien (chapitre 4)

La marche vers l'émergence va engendrer de nouveaux besoins de financement dans l'économie. L'avènement d'une classe moyenne au niveau de vie élevé fera peser des exigences précises sur le secteur privé (demande de bien de consommation), mais aussi sur l'État (éducation, santé), ou encore directement auprès du secteur bancaire (prêts immobilier, à la consommation). Par ailleurs, le secteur privé, avec le renforcement du tissu d'entreprises nationales et la formalisation accrue de l'économie, deviendra un relais à part entière de l'investissement public et un soutien à l'État ivoirien dans la reconstruction de l'économie qui fera appel à des demandes de financement supplémentaires. Enfin, d'autres caractéristiques phares de la Côte d'Ivoire émergente entraîneront des besoins de financement supplémentaires, telles que la meilleure intégration régionale ou les grands projets d'infrastructures structurantes.

Or, la profondeur du système financier ivoirien est insuffisante et ne permet actuellement pas de soutenir pleinement l'économie réelle. Avec 90 % des actifs financiers détenus par les établissements bancaires, le système financier ivoirien est faiblement diversifié. Le rôle d'intermédiation des banques est insuffisant et le manque d'accès au financement constitue une contrainte majeure pour de nombreuses entreprises.

Par ailleurs, le système financier est encore trop peu inclusif et une large partie de la population ivoirienne se situe hors des circuits de financement formels. Le système financier reflète également en filigrane les inégalités territoriales et le clivage urbain-rural, la moitié des institutions financières étant localisées à Abidjan. Enfin, l'épargne des ménages est insuffisamment captée par les institutions formelles. Ces multiples défaillances s'inscrivent dans un contexte de faible respect des normes prudentielles par les banques et d'un climat de confiance des agents économiques encore fragile.

Les banques sont réticentes à octroyer des crédits en raison d'une forte perception du risque de crédit. Dans un contexte de hausse progressive de la concurrence (entrée sur le marché de nouvelles banques, réduction des niveaux de concentration des activités aux mains des banques principales) et de conditions de refinancement avantageuses, l'insuffisance des crédits alloués au secteur privé persiste. Ceci peut s'expliquer par la forte perception du risque de crédit des établissements bancaires. L'importante asymétrie d'information sur la solvabilité des emprunteurs et le fonctionnement sous-optimal des systèmes de partage d'information (faible qualité des informations contenues, remontée d'information lente et éventail des informations collectées insuffisant) pénalisent l'octroi de crédit. À terme, la concurrence entre les établissements bancaires devrait être renforcée grâce à la restructuration des banques publiques nationales et la montée des banques panafricaines dans le paysage bancaire ivoirien. Il s'agira alors de mettre en place une régulation bancaire adaptée et une supervision bancaire transfrontalière solide.

La crainte du non-recouvrement des créances par les débiteurs et de la non-réalisation des sûretés accroît la perception du risque encouru par les banques. Les défaillances dans le fonctionnement du système judiciaire et du règlement des litiges commerciaux engendrent un sentiment d'insécurité des banques. Ce sentiment est renforcé par la faiblesse de certaines institutions ivoiriennes (difficulté de localisation de certains clients, lenteur de certaines procédures administratives, absence de cadastrage) et l'absence d'outils de partage et de diversification des risques tels qu'un fonds de garanties. Les nombreux progrès accomplis grâce à la mise en place du tribunal de commerce d'Abidjan en 2012 ont contribué à rassurer les acteurs, mais il sera important de poursuivre les efforts et d'étendre les activités du tribunal à plus large échelle.

Le nombre important de projets non viables financièrement ou sur le plan opérationnel peut expliquer partiellement la perception d'un risque de crédit élevé en Côte d'Ivoire. Les faibles capacités managériales de certaines entreprises, notamment des PME, le manque de vision à moyen-long terme, et les lacunes des chefs d'entreprises sur les plans financier et comptable pénalisent les demandes de financement de projets. Par ailleurs, certaines entreprises ivoiriennes sont caractérisées par une faible gouvernance (manque de transparence, manque de logique de résultat). Toutefois, bien que la rentabilité et la solidité de certains projets d'entreprise soient insuffisantes, les banques surestiment parfois le risque associé aux projets des PME du fait de mécanismes d'évaluation du risque inadaptés. Couplé aux capacités insuffisantes des banques (faiblesse du suivi des concours mis en place, pénurie de cadres et de départements dédiés aux PME), ceci contribue à expliquer certaines réticences des banques à octroyer des lignes de crédit aux PME.

Les garanties exigées par les banques rendent également l'accès au crédit difficile. La réforme de l'acte uniforme de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires en 2010 a élargi l'assiette des biens meubles en tant que sûretés. Une vulgarisation

des textes auprès des juristes et entrepreneurs permettrait d'élargir dans les faits la palette des possibilités de garanties. Par ailleurs, l'introduction d'un registre des garanties sur les biens meubles pourrait améliorer la transparence sur le marché, accroître l'accès au financement pour les entreprises et améliorer le fonctionnement du système des garanties hypothécaires. À ce titre, une facilitation de l'accès aux titres fonciers comme garanties pour les emprunteurs (obtention des titres fonciers, réduction des délais de formalisation) serait bénéfique.

L'orientation des crédits bancaires vers l'achat de Bons du Trésor génère un effet d'éviction au détriment du secteur privé. Les banques ivoiriennes financent l'achat de Bons du Trésor par des emprunts à la Banque centrale. Cette situation, reflet de l'insuffisance des capacités du marché bancaire, génère un effet d'éviction au détriment du secteur privé et des consommateurs. Par ailleurs, elle freine le développement du marché interbancaire et menace la stabilité macroéconomique (risque de réduction de la liquidité disponible pour les banques et l'État en cas de durcissement de la politique monétaire) ainsi que la solvabilité des banques en cas de défaillance de l'État.

L'éventail des produits financiers disponibles pour le financement des entreprises ivoiriennes est insuffisant. Plusieurs produits financiers, tels que le crédit-bail ou l'affacturage, sont encore peu répandus en Côte d'Ivoire en raison de faibles incitations fiscales, de dispositions légales insuffisantes et d'une expertise financière trop faible. Or, ils constituent des solutions pour des entreprises exclues des schémas de financement traditionnels formels du fait de garanties insuffisantes ou d'absence d'historiques de crédit, notamment dans le cas des PME.

Le système financier ivoirien n'est pas suffisamment inclusif. Le taux de bancarisation en Côte d'Ivoire est faible. Il repose en grande partie sur le *mobile banking* qui met à disposition de multiples services facilités pour les Ivoiriens. Ce système permet d'atteindre plus facilement des populations non bancarisées et exclues des modes de financements traditionnels. Parallèlement, de nombreuses défaillances existent en termes de services bancaires (coût, lenteur, etc.), qui freinent la bancarisation traditionnelle des individus. Par ailleurs, la faible uniformisation des conditions de banques et la protection limitée du consommateur n'incitent que très faiblement la clientèle à s'orienter vers la banque traditionnelle – tendance d'autant plus forte que la société ivoirienne est caractérisée par une faible éducation financière. Enfin, l'accès aux infrastructures bancaires est difficile (faible nombre de guichets automatiques, densité insuffisante, répartition inégale) et ralentit la bancarisation formelle des Ivoiriens.

Le développement d'alternatives au financement bancaire peut permettre la mobilisation accrue de ressources de long terme et leur meilleure allocation dans l'économie. Le faible niveau de liquidité et de dynamisme de la Bourse régionale des valeurs mobilières pénalise directement le développement du marché des capitaux. Or, la Bourse pourrait jouer un rôle actif dans le financement des entreprises et la mobilisation des capitaux de long terme. Ainsi, la mise en place de nouvelles infrastructures financières dynamiserait le marché boursier. La réduction des facteurs culturels qui freinent encore les entrepreneurs dans leur entrée sur le marché boursier, ainsi que la clarification et la simplification des procédures d'accession à la Bourse joueraient également un rôle clef. Enfin, le développement du marché boursier permettra de déployer d'autres activités à caractère financier, telles que les assurances ou les fonds d'investissements, et aura des répercussions sur l'économie réelle, comme sur le secteur immobilier.

La Côte d'Ivoire devra développer la formation et les compétences au sein de la population afin de fournir des compétences adaptées à une économie émergente (chapitre 5)

La Côte d'Ivoire fait face à des défis majeurs pour développer les compétences adaptées aux besoins de l'économie. Malgré des efforts financiers importants qui se sont traduits par une hausse de la scolarisation au cours des dernières années, le système éducatif ivoirien ne répond pas encore aux exigences de l'émergence sur le plan de l'accès à l'éducation. Une part encore trop importante de la population sort du système éducatif sans avoir acquis les compétences de base nécessaires pour s'insérer dans la vie sociale et économique. En effet, trop peu d'individus achèvent le cycle primaire, et le préscolaire est très peu développé. De plus, l'accès au secondaire et à l'enseignement supérieur ne concerne qu'une minorité d'Ivoiriens, la faible rétention au sein des cycles scolaires n'ayant pas permis de transformer les progrès remarquables en termes d'accès au système éducatif en une augmentation de la durée des études.

Les mesures mises en œuvre pour faciliter l'accès et la transition entre les différents cycles d'études devraient être prolongées et renforcées. Les mesures visant à augmenter la capacité d'accueil (construction de salles de classes pour le premier cycle du secondaire) et à améliorer l'infrastructure doivent être maintenues. Par ailleurs, dans la mesure où les contraintes financières sur les familles constituent la cause principale de la déperdition scolaire au primaire et au secondaire, la réduction des coûts directs et des coûts d'opportunité auxquels les foyers les plus vulnérables sont confrontés serait bénéfique. Il s'agirait de construire des logements à destination des étudiants ou de développer les bourses afin d'assurer que l'augmentation des taux d'accès au primaire et au secondaire se traduise par une hausse de la durée des études. Enfin, la fréquence des abandons liés à la volonté d'apprendre un travail suggère que le système éducatif n'offre pas les formations adaptées aux élèves en difficultés et indique une demande de formation technique et professionnelle relativement précoce dans le parcours scolaire des élèves ivoiriens. Si l'orientation des élèves dès le primaire vers des filières professionnelles semble prématurée, il peut être intéressant d'envisager de modifier l'approche pédagogique et le programme d'études pour certains élèves afin de mieux répondre à leurs attentes.

La qualité du système éducatif est faible et les disparités spatiales, socio-économiques et de genre sont importantes. Les conditions d'enseignement sont dégradées, ce qui entrave l'acquisition des compétences de base et alimente un analphabétisme déjà très élevé : les écoles manquent de moyens, d'enseignants et d'infrastructures de qualité. Pour garantir une offre d'éducation de qualité, il faut accélérer la formation et la mise à niveau d'un personnel enseignant qualifié. Par ailleurs, le système éducatif ne garantit pas un accès équitable à l'instruction du fait de fortes disparités spatiales, socio-économiques et de genre. Les filles, les habitants des zones rurales et les personnes les plus démunies rencontrent d'importantes difficultés dans l'accès et le déroulement des études et devraient faire l'objet d'attentions particulières de la part des politiques éducatives.

La Côte d'Ivoire ne mobilise pas suffisamment les compétences dont elle dispose. Si la plupart des Ivoiriens travaillent, certaines catégories de la population mobilisent peu leurs compétences. Les travailleurs n'arrivant pas à trouver des emplois adaptés à leurs compétences sont contraints, pour subvenir à leurs besoins, de mobiliser leurs compétences de manière incomplète au sein d'un secteur informel peu productif. L'important taux de chômage parmi les plus éduqués est particulièrement alarmant dans la mesure où il favorise la dégradation des compétences chez ceux qui ont bénéficié des investissements

en éducation les plus importants. Il serait donc souhaitable de développer l'offre de formations (re-)qualifiantes et de réviser son ciblage de façon à ce qu'elle puisse bénéficier aux diplômés travaillant dans le secteur informel par nécessité, et éventuellement aux travailleurs en sous-emploi.

Les femmes, les jeunes et les migrants constituent également un important réservoir de compétences à mobiliser. Les femmes ont un taux d'activité significativement plus faible que celui des hommes et font face à un risque de chômage plus élevé. Des mesures visant à réduire les discriminations, renforcer leur pouvoir de décision et améliorer l'accès à la contraception, peuvent avoir des effets marqués sur leur accès au marché du travail. En ce qui concerne les jeunes, des programmes passerelles, des formations accélérées, ou des équivalences politiques favoriseraient leur réinsertion au sein du système éducatif. Par ailleurs, dans la mesure où les formations techniques ne protègent pas contre le chômage, leur contenu pourrait être repensé afin d'être mieux adapté aux besoins des employeurs. Enfin, la diaspora ivoirienne est plus qualifiée et dispose de revenus plus élevés que la moyenne de la population lorsqu'elle retourne au pays. Encourager le retour et les investissements de celle-ci en fournissant des aides, davantage d'informations, et en simplifiant le cadre administratif permettrait à la Côte d'Ivoire de tabler sur ses atouts.

Le système de compétences ne propose pas celles adaptées aux besoins du marché du travail et propices à la transformation structurelle de l'économie. L'offre de formation ne reflète pas la structure de l'économie ivoirienne. L'économie nationale est dominée par l'emploi indépendant informel et par le secteur agricole. Or, les enseignements à destination du secteur des services sont surreprésentés, les effectifs de l'enseignement technique et la formation professionnelle à destination de l'agriculture et de l'industrie sont particulièrement faibles, et la structure de l'offre de formation est essentiellement tournée vers l'emploi salarié sans tenir compte de la prévalence de l'emploi indépendant. Le système éducatif doit donc adapter son offre de formation à la demande de compétences du marché du travail. Il s'agit d'accroître l'offre de formations techniques et professionnelles et de favoriser l'acquisition de compétences entrepreneuriales (comptabilité, gestion, finance) dès le premier cycle. La Côte d'Ivoire devra également s'assurer que les secteurs clefs pour l'émergence disposent d'une main-d'œuvre suffisante et qualifiée : la stratégie de développement des compétences devra donc s'orienter en premier lieu vers les secteurs à fort potentiel de croissance en développant des formations à destination de l'agriculture, de l'agro-industrie, de la construction, des transports, de la finance et des travaux à haute intensité de main-d'œuvre.

Les formations techniques et professionnelles se sont développées mais leur couverture reste insuffisante et ne correspond pas aux bénéficiaires potentiels au sein du système éducatif. Le contenu des formations techniques doit être repensé afin que celles-ci s'adaptent davantage aux besoins des employeurs et mettent l'accent sur les filières de l'agriculture et de l'industrie. La mise en place de partenariats entre les institutions de l'enseignement technique et de la formation professionnelle et le secteur privé constitue une piste intéressante pour rapprocher les étudiants de l'emploi à travers la définition des contenus, l'offre de stage ou encore l'information sur les opportunités d'emploi et les compétences nécessaires pour y accéder. L'offre de ce type de formation pourrait s'appuyer sur la conception de formations courtes dispensées au sein des institutions scolaires avec l'appui du secteur privé et des collectivités locales si besoin. Par ailleurs, compte tenu de l'ampleur du secteur informel, les formations pourraient s'adapter et tirer avantage des

connaissances déjà existantes dans ce secteur (mise en place d'un système de certification des qualifications afin d'assurer la qualité des formations imparties et la réduction des asymétries d'informations sur le marché du travail).

Réduire les frictions sur le marché du travail ivoirien peut améliorer l'appariement des travailleurs et des emplois. Développer le rôle de l'Agence d'études et de promotion de l'emploi (Agepe), en liant l'inscription aux institutions éducatives du supérieur à l'inscription aux fichiers de l'Agepe par exemple, peut permettre de fluidifier le marché du travail salarié. À terme, la Côte d'Ivoire devrait s'orienter vers la mise en place d'un système de veille stratégique sur les compétences en s'appuyant sur l'expérience du secteur privé (y compris informel), des institutions d'enseignement de l'ensemble du territoire et des collectivités locales pour alimenter une vision stratégique des besoins en compétences des régions.

Pour atteindre l'émergence, la Côte d'Ivoire devra augmenter les recettes fiscales au sein d'un système fiscal plus efficace (chapitre 6)

Une réforme fiscale de fond, mise en œuvre de façon graduelle, pourrait accompagner les besoins liés à l'émergence de la Côte d'Ivoire. Le pays a progressé au cours des dernières années, mais de nombreux défis restent encore à relever. Tout d'abord, les recettes fiscales de la Côte d'Ivoire sont insuffisantes au regard de ses besoins croissants d'investissements publics en matière d'infrastructure, d'éducation et de santé. Les recettes fiscales de la Côte d'Ivoire représentent environ 15.6 % du PIB en 2013 et se situent en dessous du critère de convergence de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) et du seuil minimum de 20 % du PIB considéré comme nécessaire par les Nations Unies pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Toutefois, les recettes fiscales de la Côte d'Ivoire sont comparables à celles des pays de l'UEMOA, qui oscillent entre 14 % et 18 % du PIB en 2012.

L'accroissement des recettes fiscales pourrait passer par un élargissement de la base d'imposition de plusieurs impôts. Les nombreuses exonérations accordées par le droit commun, les codes des investissements ou les codes sectoriels pourraient être réduites ou supprimées. Les congés fiscaux en matière d'impôt sur les bénéfices mis en place par les codes sectoriels pourraient également être réduits ou supprimés.

Les exonérations de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et de droits de douanes pourraient également être supprimées. Dans la mesure où les régimes économiques douaniers existants (d'admission temporaire, de perfectionnement, etc.) permettent d'importer des biens en suspension de droits et taxes sous réserve de conditions, les exonérations de TVA et de droits de douanes pourraient être supprimées. Les exonérations de TVA ne sont pas considérées comme une dépense fiscale lorsqu'elles concernent des ventes à des assujettis pouvant bénéficier de la déduction de la TVA. Toutefois, l'absence de TVA sur les opérations intermédiaires freine la formalisation de l'économie dans la mesure où l'application de la TVA s'accompagne de l'émission de factures conformes (nécessaires pour l'exercice du droit à déduction). En revanche, les exonérations de TVA portant sur les ventes de biens ou services à des consommateurs finals constituent une vraie perte de recettes. Elles sont parfois justifiées par le fait que les produits vendus sont de première nécessité, mais ces dépenses fiscales profitent en réalité aux ménages les plus aisés. En fonction de la nature des produits concernés, il pourrait être utile de réfléchir à leur imposition à la TVA à un taux plein ou à un taux réduit. À ce titre, il convient de relever que la TVA a un rendement très inférieur en Côte d'Ivoire à celui des pays

de la sous-région. D'autre part, une révision des règles de territorialité de TVA basées sur les principes directeurs de l'OCDE pour la TVA/TPS (taxe sur les produits et services) pourrait permettre d'imposer plus facilement la consommation en Côte d'Ivoire lorsque les prestataires sont des non-résidents.

En matière de droits d'accises, la base d'imposition pourrait être élargie en la déterminant en fonction du prix de vente au détail et non plus du prix sortie-usine. Les droits spécifiques et/ou suivant la valeur pourraient être relevés. Ce processus pourrait toutefois être délicat dans la mesure où la Côte d'Ivoire est liée par les directives de l'UEMOA en matière de droits d'accises. Tout changement impliquerait donc une révision préalable de ces directives, qui passerait par un accord entre les États membres.

L'impôt cédulaire sur le revenu semble inutilement compliqué. Il pourrait être recommandé de passer à un système dual où le revenu du travail serait soumis à un taux progressif, et le revenu du capital à un taux forfaitaire. La base d'imposition à l'impôt général sur le revenu (IGR) pourrait être élargie en limitant les déductions qui ont tendance à profiter davantage aux ménages aisés (en particulier l'abattement de 20 % dans le cas de l'impôt sur les salaires et la déduction de l'impôt général sur le revenu de sa propre base). L'impôt sur les traitements et salaires et la contribution nationale pourraient être transformés en une retenue à la source de l'impôt général sur le revenu.

La Côte d'Ivoire gagnera à accélérer le cadastrage. La modernisation du cadastre actuellement en cours en Côte d'Ivoire permettra de mieux maîtriser l'assiette sur laquelle sont assis les impôts fonciers, en particulier dans les zones urbaines.

L'élargissement de la base imposable pourrait s'accompagner d'une réduction de l'informalité. En raison du niveau très élevé d'informalité, la pression fiscale n'est supportée que par un petit nombre de contribuables, en particulier par les grandes entreprises et les employés du secteur formel (c'est-à-dire les fonctionnaires et les employés des grandes entreprises). Il doit être procédé à cet élargissement avec prudence car le coût de collecte des recettes et de contrôle pour les petits contribuables peut excéder le montant des recettes collectées. Une piste de travail pourrait consister à réviser l'impôt synthétique dans la mesure où certaines entreprises passibles du régime du réel scindent leur activité pour passer sous le régime plus favorable de l'impôt synthétique. Un barème progressif de l'impôt synthétique, imposant peu les chiffres d'affaires faibles mais fortement les chiffres d'affaires proches du régime du réel pourrait inciter les entreprises dont le chiffre d'affaires est significatif à passer au régime du réel.

La Côte d'Ivoire devrait protéger davantage sa base d'imposition. Elle bénéficierait des règles de fiscalité internationale visant à éviter l'érosion de la base d'imposition en matière d'impôt sur les bénéfices. Il s'agit notamment des règles visant à lutter contre la sous-capitalisation et à déterminer les prix de transfert des entreprises associées conformément au principe de pleine concurrence.

La structure fiscale de la Côte d'Ivoire repose pour partie sur des impôts et taxes qui peuvent générer des distorsions, comme certaines taxes sur les transactions (taxe sur les opérations bancaires, taxe sur les opérations de bourse [TOB]), les taxes sur le chiffre d'affaires, ou les droits de douane. De nombreux petits impôts et taxes à faible rendement pèsent sur les entreprises et ont un fort pouvoir de nuisance. La patente, par exemple, accroît inutilement le coût du capital et pourrait être supprimée. La TOB appliquée en Côte d'Ivoire entraîne la double imposition des établissements bancaires et financiers, elle pourrait être remplacée par une TVA. Ce faisant, la suppression de tout effet de rémanence pourrait

réduire le coût du crédit. Les droits de douane pourraient être diminués graduellement, mais la marge de manœuvre de la Côte d'Ivoire est limitée dans ce domaine car elle fait partie de la CEDEAO et a donc l'obligation d'appliquer le tarif extérieur commun (TEC). Toute révision du TEC devra se faire au niveau communautaire, en concertation avec les États membres.

Le système fiscal ivoirien pourrait être simplifié, ce qui renforcerait sa cohérence. Une telle simplification devrait s'accompagner d'un renforcement des capacités de l'administration fiscale et d'une sensibilisation au « civisme fiscal ». L'amélioration de la qualité des services publics délivrés aux populations pourrait contribuer à favoriser le consentement à l'impôt et, plus généralement, la légitimité de l'État.

Une série de recommandations d'orientation des politiques visant à l'émergence sont proposées

Ce rapport émet des recommandations pour réaliser l'objectif des autorités ivoiriennes d'atteindre l'émergence en 2020. L'analyse approfondie réalisée dans la deuxième phase de l'*Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire* a abouti à des recommandations visant à atteindre cet objectif dans plusieurs domaines dans lesquels des contraintes et défis ont été identifiés. Les recommandations structurées et présentées chapitre par chapitre proposent des actions relatives aux opportunités liées à la transformation économique, et les conditions pour tirer le plein potentiel de ces opportunités et mettre en œuvre une politique fiscale efficace permettant de dégager des financements supplémentaires. La phase III de l'*Examen multidimensionnel* développera plus précisément ces recommandations.

Références

- ENSEA (2012), « Enquête sur le climat des affaires », données non publiées.
- FMI (2015), « Making public investment more efficient », *IMF Staff Paper*, IMF Publishing, Washington, DC., <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2015/061115.pdf>.
- Grigoli, F. et Z. Mills (2013), « Institutions and public investment: An empirical analysis », *Economics of Governance*, vol. 15, n° 2: p. 131-53, <http://link.springer.com/article/10.1007%2Fs10101-013-0137-y#page-2>.
- Keefer, P. et S. Knack (2007), « Boondoggles, rent-seeking, and political checks and balances: Public investment under unaccountable governments », *The Review of Economics and Statistics*, vol. 89(3), p. 566-72.
- Lo, M. (2015), « L'émergence économique des Nations : définition et mesure », <http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Knowledge/30753201-FR-LO-LEMERGENCE-ECONOMIQUE-DES-NATIONS.113.PDF>.
- OCDE (2016), *Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire : Volume 1. Évaluation initiale, Les voies de développement*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264248557-fr>.
- OCDE (2014), « Effective public investment across levels of government », Éditions OCDE, Paris, <http://www.oecd.org/effective-public-investment-toolkit/Effective-Public-Investment-Brochure.pdf>.
- Rodrik, D. (2000), « Development strategies for the next century », Harvard University, <https://www.sss.ias.edu/files/pdfs/Rodrik/Research/development-strategies.PDF>.
- Tanzi, V. et H. Davoodi, (1997), « Corruption, public investment, and growth », *IMF Working Paper 97/139*, IMF Publishing, Washington, DC.

Chapitre 2

Accélérer la diversification et la transformation de l'économie ivoirienne

Ce chapitre aborde la question de la transformation structurelle et de la diversification de l'économie ivoirienne, indispensables pour atteindre l'émergence en 2020. La première section de ce chapitre présente un état des lieux de la structure économique actuelle. La deuxième section dresse la liste des opportunités pour mener à bien la transformation structurelle. Le choix des produits et secteurs proposés répond au double objectif de création d'emplois et de hausse de la valeur ajoutée, et se base sur les capacités existantes de l'économie ivoirienne. La dernière section présente les contraintes à lever et les conditions favorables à mettre en place pour permettre la réalisation des opportunités proposées. La faible concurrence dans l'économie, l'important secteur informel, la réduction du coût des intrants, la réforme foncière, le renforcement des capacités des acteurs, les progrès à réaliser en matière de facilitation du commerce, ou encore le rôle des technologies y sont abordés.

Pour atteindre l'émergence, l'économie ivoirienne aura à se déplacer vers des activités qui offrent à la fois une plus forte valeur ajoutée et un potentiel de création d'emplois. Les politiques visant à soutenir la transformation structurelle devront atteindre un objectif double : le pays nécessitera une croissance soutenue de la productivité pour générer des revenus plus élevés pour la population, tout en créant plus d'emplois afin de rendre la croissance inclusive. L'économie devra donc évoluer vers de nouvelles activités permettant d'atteindre ces deux objectifs.

Après avoir présenté les caractéristiques de l'économie ivoirienne aujourd'hui, ce chapitre examinera les transformations structurelles qui contribueraient à conduire le pays à l'émergence. L'agro-industrie, l'industrie légère, l'industrie textile et les activités de services présentent un potentiel important pour l'économie ivoirienne. Le gouvernement devrait étudier ces activités en profondeur et dialoguer avec le secteur privé afin de faciliter le processus de valorisation de ces produits et services.

La transformation structurelle aura lieu uniquement si les conditions pour améliorer la compétitivité de l'économie actuelle sont réunies. Actuellement, de nombreuses inefficacités et des obstacles entravent la productivité. Les rendements agricoles sont en deçà des niveaux internationaux car les petits agriculteurs manquent d'accès aux services et de capacités performantes. Les secteurs secondaire et tertiaire souffrent d'un accès cher et limité à l'électricité et aux transports. Beaucoup d'entreprises n'utilisent pas encore les technologies de l'information et des communications (TIC), lesquelles pourraient pourtant augmenter la productivité et stimuler la croissance, en particulier des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de services. Enfin, une économie émergente exigera une concurrence dynamique, une amélioration de la qualité des produits et une plus grande intégration dans le commerce mondial. Tous ces développements nécessiteront une meilleure intégration dans les marchés régionaux et mondiaux afin que le secteur privé ait accès aux intrants et que les débouchés pour les produits ivoiriens soient multipliés. La revalorisation et la diversification passeront par un équilibre entre politiques et réformes générales et ciblées, condition préalable essentielle pour accélérer la croissance et réaliser la transformation structurelle.

La structure économique ivoirienne actuelle, la productivité et le niveau d'emploi ne permettent pas d'atteindre l'émergence d'ici 2020

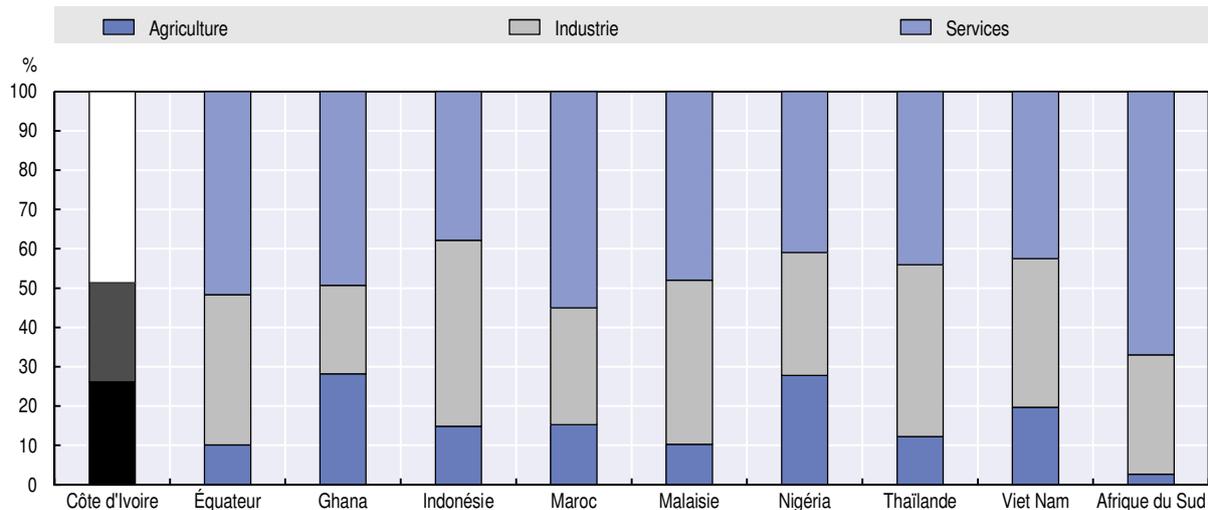
La structure économique actuelle n'est pas adaptée pour une croissance inclusive et durable

L'économie ivoirienne est relativement diversifiée, mais elle doit poursuivre sa transformation structurelle. Au cours des cinq dernières années, l'agriculture a représenté en moyenne 26 % de la valeur ajoutée, même si les parts de l'industrie (25.5 %) et des services (48.7 %) sont supérieures à ce que l'on observe dans des pays comparables (graphique 2.1). Parallèlement, le secteur agricole reste le principal employeur du pays. Il existe ainsi un potentiel important pour doper la productivité à travers un transfert de la main-d'œuvre

vers des emplois industriels ou de services plus productifs que les activités agricoles, mais cette transformation nécessite aussi une création d'emplois.

Graphique 2.1. L'économie ivoirienne est fortement tributaire de l'agriculture et des services

Valeur ajoutée en % du PIB (moyenne 2008-13)



Source : Banque mondiale (2014), <http://data.worldbank.org/products/wdi>.

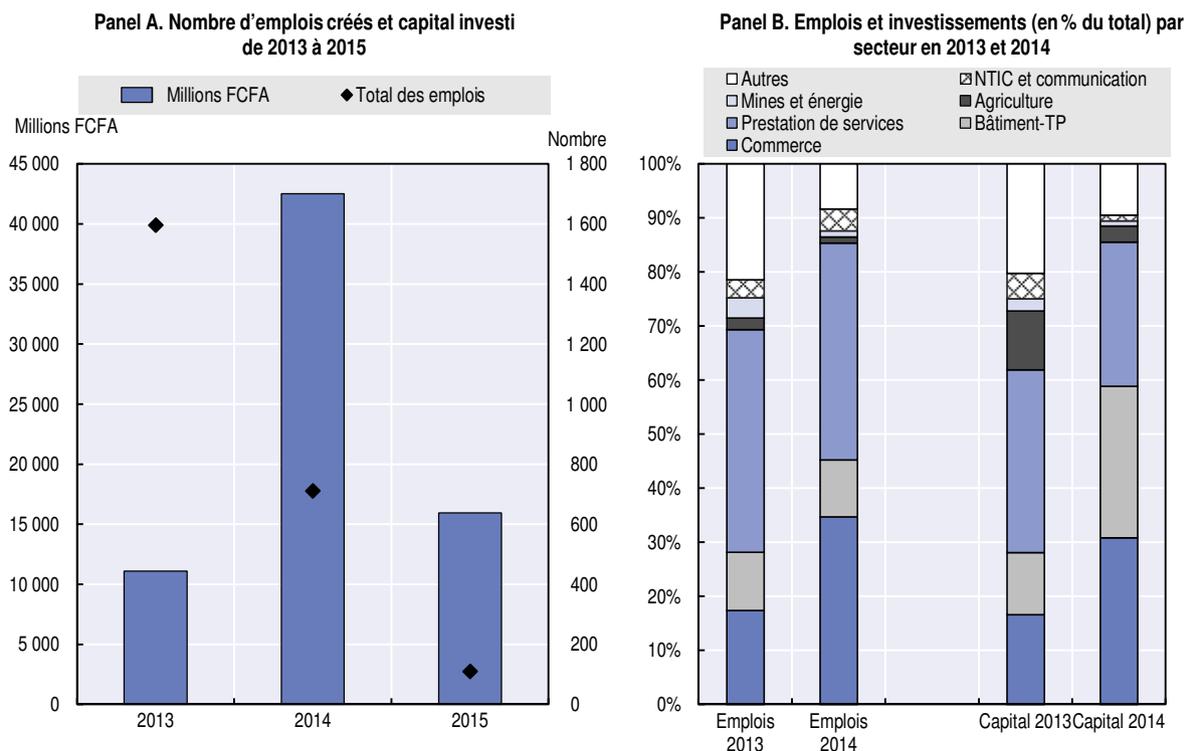
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933329102>

De nombreuses activités des secteurs secondaire et tertiaire n'offrent qu'un potentiel de croissance et de création d'emplois restreint. L'organisation actuelle du secteur industriel ivoirien dépend en partie de l'exploitation des ressources naturelles, une activité assez peu créatrice d'emplois. Du côté des services, il s'agit actuellement de prestations de faible envergure et souvent informelles qui n'offrent guère de perspectives de croissance. Par conséquent, un mouvement vers les services plus productifs sera nécessaire. C'est pourquoi, à moyen terme, les autorités doivent impérativement promouvoir le développement du secteur privé de manière à accélérer la croissance des revenus pour la population et la création d'emplois.

Depuis 2013, l'économie a connu une relance des investissements du secteur privé (nationaux et des investissements directs étrangers [IDE]) mais la création d'emplois peine à s'accélérer. Le nombre et la valeur des investissements ont augmenté entre 2013 et 2014, laissant présager une tendance similaire pour 2015 (jusqu'à fin avril au moins), mais le nombre d'emplois créés reste bien en dessous du niveau de 2013. Par ailleurs, en 2014 la part des secteurs commerce et bâtiments et travaux publics (BTP) était en hausse, alors que les activités TIC et agriculture étaient en baisse. Le graphique 2.2 (panel B) met aussi en évidence le potentiel d'emploi des services (commerces, prestations des services divers), en croissance en 2014.

La transformation structurelle de la Côte d'Ivoire sera affectée par les changements démographiques. La croissance de la population peut être perçue comme un défi majeur pour la Côte d'Ivoire, l'augmentation de la population pouvant ralentir la croissance du revenu par habitant. Toutefois, si la population peut être employée de manière productive, la croissance économique peut s'accélérer, sous réserve de politiques visant à la création d'emplois et au développement d'industries intensives en main-d'œuvre. En Côte d'Ivoire, la part de la population active continuera progressivement à augmenter (voir encadré 2.1).

Graphique 2.2. La relance des investissements contribue peu à la création d'emplois



Note : Les données 2015 vont jusqu'à fin avril.

Source : CEPICI (2015).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329118>

Encadré 2.1. Les politiques socio-économiques ivoiriennes s'inscrivent sur fond de dividende démographique

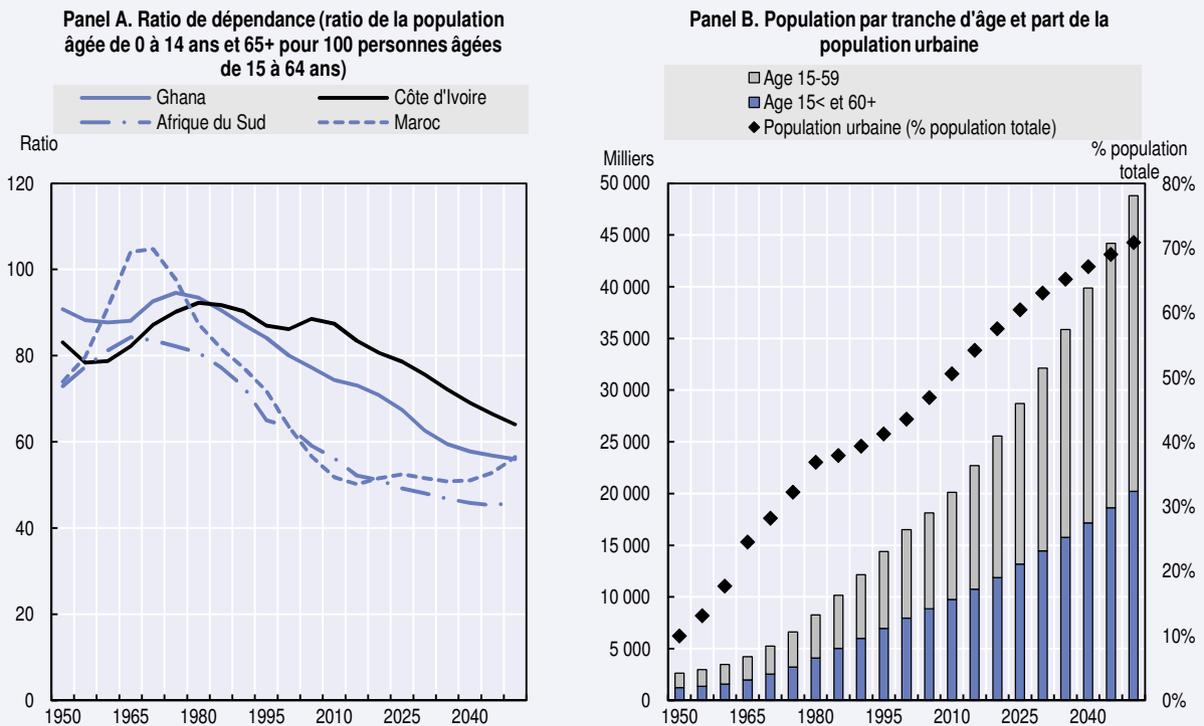
Les changements dans la structure d'âge de la population, se traduisant par une hausse de la croissance économique nommée « dividende démographique », devraient profiter à la Côte d'Ivoire, sous réserve de politiques socio-économiques adaptées. La transition démographique, caractérisée par la combinaison de la baisse des taux de mortalité (dont infantile), la hausse de l'espérance de vie et la réduction des taux de fécondité, se traduit par une augmentation de la population en âge de travailler. L'accroissement de la population active réduit les taux de dépendance et ouvre une « fenêtre d'opportunité démographique », qui, sous réserve d'être accompagnée de politiques publiques adaptées, peut se traduire en retombées positives pour la croissance. On parle alors de « dividende démographique ». Les canaux de transmission sur l'économie sont multiples : i) augmentation du revenu des ménages et du produit intérieur brut (PIB) par habitant grâce à la hausse de la part de la population active employée dans des emplois productifs ; ii) hausse de la participation des femmes dans le marché du travail en lien avec la réduction du taux de fécondité ; iii) augmentation de la productivité du travail accompagnant l'amélioration des investissements en capital humain ; iv) dynamisation des investissements grâce à la hausse du taux d'épargne.

Les gains à la réduction du taux de dépendance sont certains, mais devraient intervenir plus tardivement que prévu en Côte d'Ivoire : alors que des études montraient ses impacts positifs sur la croissance dès 2030, la stagnation du taux de fécondité à un niveau élevé (cinq enfants par femmes) ne permettra pas de réduire le taux de dépendance à moins de 60 % (niveau considéré comme s'apparentant à un pays émergent) avant 2050 (graphique 2.3, panel A). Au-delà de la mise en place de mesures de réduction du taux de fécondité, et afin de maximiser les avantages liés à une vaste jeunesse et population active principalement urbaines (graphique 2.3, panel B), il sera impératif pour la Côte d'Ivoire de dégager des moyens financiers pour mettre en place des politiques socio-économiques. D'une part, la création d'emplois productifs pour

Encadré 2.1. Les politiques socio-économiques ivoiriennes s'inscrivent sur fond de dividende démographique (suite)

absorber les nouveaux entrants sur le marché du travail sera indispensable afin de lutter contre le sentiment d'exclusion et ainsi limiter la probabilité de crises sociales. Ainsi les politiques pourront être axées sur la flexibilité du marché du travail, la formalisation de l'économie et le développement de secteurs compétitifs et créateurs d'emplois. D'autre part, l'amélioration des systèmes d'infrastructures (routes en bon état, électricité suffisante, logements salubres, etc.) et de l'offre d'éducation et de santé, devront également être au cœur des priorités de politiques publiques. Enfin, le développement des systèmes financiers permettra de mieux capter l'épargne de la population active, contribuant ainsi à une meilleure intermédiation financière au sein de l'économie.

Graphique 2.3. La population ivoirienne continuera à croître



Note : Projections pour les années 2010-2050 avec l'hypothèse d'un taux de fécondité moyen.

Source : Nations Unies, World Population prospect <http://esa.un.org/unpd/wpp/Download/Standard/Population/>.

Note : L'axe de gauche indique la population en milliers, l'axe de droite indique la part de la population urbaine dans la population totale.

Source : Nations Unies, World Population prospect, <http://esa.un.org/unpd/wpp/CD-ROM/>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933329128>

Sources : AFD (2014) ; FMI (2015).

Le secteur agricole contribue à l'emploi mais reste en dessous de son potentiel productif

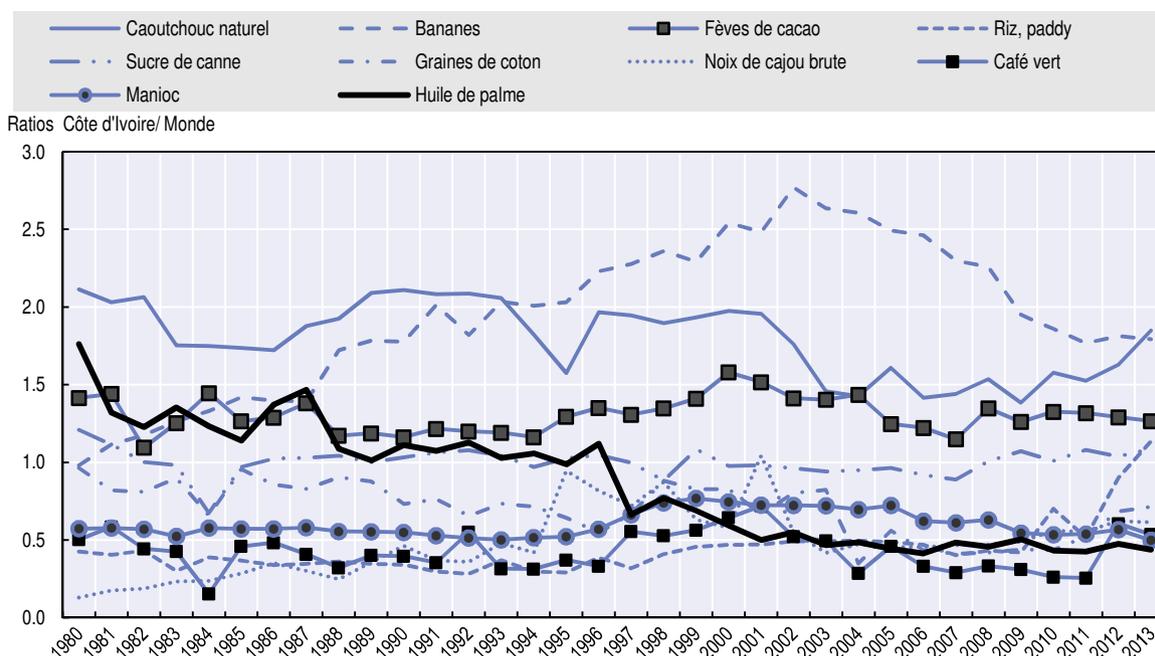
Malgré une baisse relative de son poids, le secteur agricole occupe encore 34 % de la population active en 2014 en Côte d'Ivoire (contre 44 % en 2004), et génère des emplois indirects. Les activités agricoles sont dominées par de petits exploitants (superficie moyenne de 4 hectares pour une famille de 4 à 5 personnes). La production du cacao occupe plus de 800 000 ménages agricoles (OCDE, 2016). Dans le cas de l'hévéa, environ

60 % de la production ivoirienne est issue des plantations villageoises gérées par de petits producteurs (MINAGRI, APROMAC, BNETD, 2013). Par ailleurs, les activités de production agricole génèrent un nombre important d'emplois indirects, tels que les pépiniéristes.

Les performances agricoles de plusieurs produits clefs sont inférieures à leur potentiel. En Côte d'Ivoire, la quasi-totalité des grandes filières agricoles a subi un très fort recul de compétitivité durant les dix années de crise politique (graphique 2.4). Les pertes de performances sont d'autant plus marquées que la crise politique a eu lieu dans un contexte où, pour beaucoup de filières agricoles, les nouveaux acteurs privés n'avaient pas encore eu le temps de mettre en œuvre les programmes de développement convenus dans le cadre des politiques de libération agricole (période 96-97). C'est particulièrement le cas dans le secteur du palmier où les rendements agricoles ont chuté de 1.9 tonnes à l'hectare par rapport à 1999. Si cette baisse constante de la productivité des exploitations persiste, elle serait de nature à compromettre la compétitivité ivoirienne dans un contexte international marqué par une forte concurrence.

La compétitivité des producteurs ivoiriens a reculé par rapport aux autres pays. En l'espace de 20 ans, alors que le Viet Nam a augmenté sa valeur agricole nette par hectare de 675 USD (dollars, chiffre exprimé en parité pouvoir d'achat [PPA] constant de 2004-2006), la Côte d'Ivoire ne l'a augmenté que de 174 USD (graphique 2.5). Les revenus issus des filières agricoles n'ont progressé que grâce à l'augmentation des surfaces cultivées et la bonne tenue des cours mondiaux. Bon nombre d'agriculteurs utilisent des techniques agricoles peu perfectionnées (AGRICI, 2014) et la modernisation agricole, qui se situe au centre de la problématique de réduction de la pauvreté dans le pays, doit encore progresser (FAOSTAT, 2014).

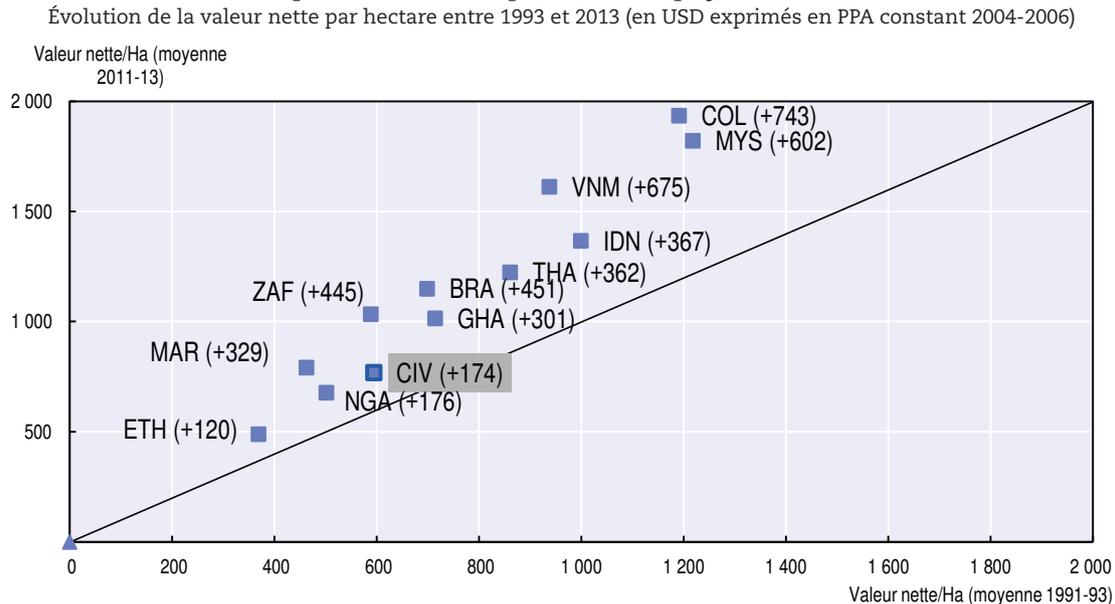
Graphique 2.4. Rendements agricoles de dix grands produits en Côte d'Ivoire comparés à la moyenne mondiale (1980-2013)



Source : Auteurs, calculs sur la base de données FAOSTAT (consulté en mai 2015).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329137>

Graphique 2.5. Les performances d'usage des terres agricoles progressent en Côte d'Ivoire, mais plus lentement que dans les pays de référence



Note : Les valeurs nettes sont exprimées en dollar international constant de 2004-2006, c'est-à-dire en parité de pouvoir d'achat constant. Sur la même période, la Corée (non représentée sur le graphique) a progressé de 986 USD pour atteindre 3440 USD par hectare.

Source : Auteurs, calculs sur la base de FAOSTAT (2015).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329140>

Le Plan national d'investissement agricole (PNIA) se fixe pour objectif de stimuler la croissance de la productivité des activités agricoles et la création de 2.4 millions d'emplois. Ces objectifs ambitieux restent toutefois entravés par le peu d'attractivité du secteur auprès des jeunes, notamment éduqués, réduisant ainsi le niveau de qualification de la main-d'œuvre. Par ailleurs, la part des investissements agricoles dans le budget national est modérée, ralentissant la modernisation du secteur. Or, beaucoup de petits producteurs n'ont pas le capital de départ et/ou le fonds de roulement suffisant pour être plus performants. Par exemple, la plantation et l'entretien correct d'un nouvel hectare d'hévéa sur les sept premières années nécessite un capital de départ de 1.2 millions FCFA (MINAGRI, APROMAC, et BNETD, 2013). Dans le cas du palmier à huile, il faut un total de 800 000 FCFA pour les trois premières années (MINAGRI, AIPH, et BNETD, 2013). Ce manque les conduit souvent à une sous-utilisation des fertilisants et autres intrants, ou à une faible application des bonnes techniques d'entretien et de lutte contre les maladies.

Cependant, il existe des programmes prometteurs qui favorisent le double objectif de modernisation et de création d'emplois. Les entreprises leaders dans le secteur agricole, qui cherchent de plus en plus à construire des sources d'approvisionnement durables, s'engagent dans l'appui aux agriculteurs. Le projet Vision pour le changement (V4C), initié par l'entreprise Mars en coopération avec le gouvernement et des agences ivoiriennes, aide les jeunes entrepreneurs du secteur du cacao. Les entrepreneurs sont formés aux techniques modernes agricoles et aux compétences entrepreneuriales, et bénéficient d'un financement pour démarrer leur entreprise dans les zones rurales locales (projet pilote dans la région de Soubré). Le projet vise à atteindre 150 000 agriculteurs d'ici 2020, qui bénéficieront d'un meilleur accès aux intrants et aux techniques agricoles afin d'accroître

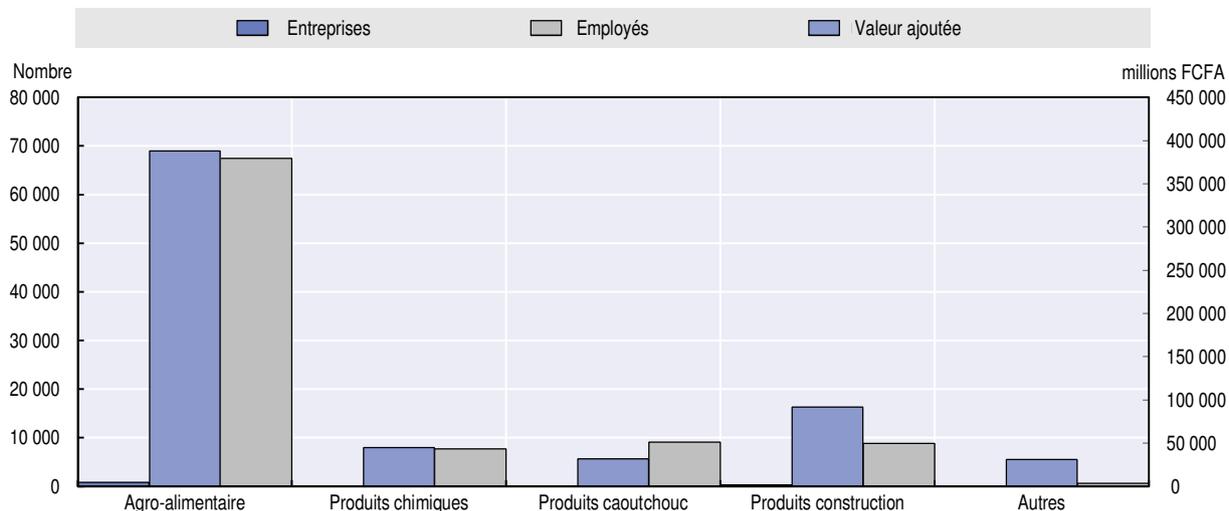
la productivité des agriculteurs locaux (Adjehi, 2014). Les groupes comme SIFCA, Nestlé, Olam, Cargill, ou encore Unilever fournissent aux producteurs des intrants et du matériel végétal, et financent les services d'encadrement technique des planteurs. En 2012 par exemple, Cargill et Solidaridad ont fourni 600 000 plants de cacao à des producteurs regroupés en 34 coopératives (Wageningen UR, 2014) pour environ 26 000 producteurs. Mais ces initiatives restent conditionnées à l'existence préalable d'une garantie foncière sur les terres agricoles.

Le secteur industriel constitue une part importante de l'économie, mais il est dominé par la transformation des ressources naturelles d'une valeur ajoutée limitée

La Côte d'Ivoire dispose d'un éventail de produits manufacturés plus large que bon nombre d'autres pays africains mais elle est encore loin d'atteindre la cible de 40 % du PIB. Les dernières données disponibles (2012) montrent que la plupart des activités manufacturières reposent sur les abondantes ressources naturelles du pays (mines et agriculture). Les autres activités manufacturières ne contribuent que faiblement à la création de valeur ajoutée, puisque les produits chimiques ne représentent que 6.2 % du PIB et la fabrication de machines et de véhicules de transport 3.5 %.

Graphique 2.6. Le secteur manufacturier est dominé par l'agro-alimentaire

Nombre d'employés, nombre d'entreprises et valeur ajoutée (en millions de FCFA) par activité en 2012



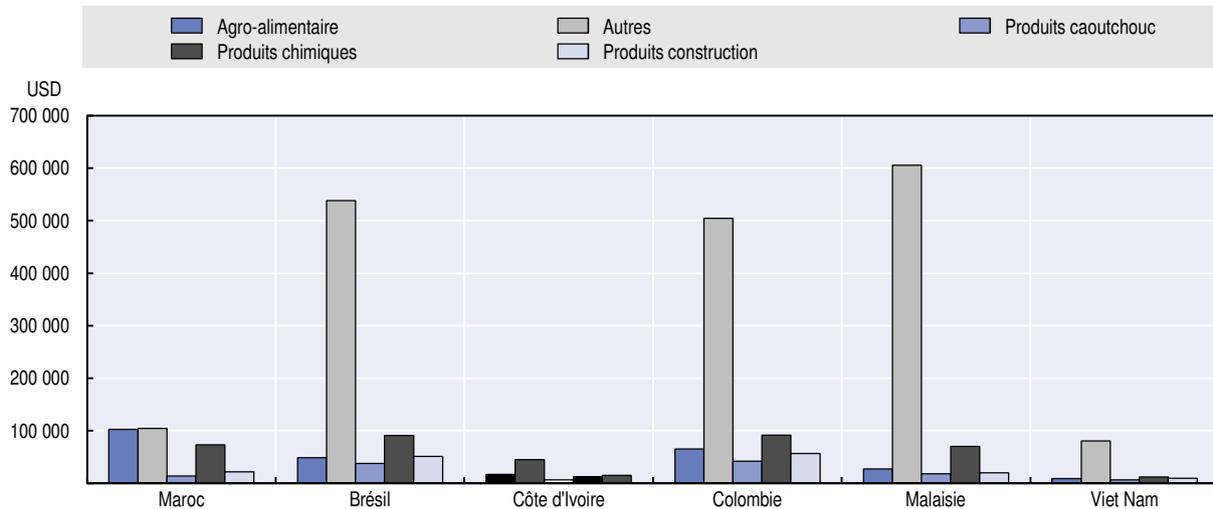
Source : Institut national de la statistique (INS) (2015).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329155>

L'industrie ivoirienne est dominée par les activités agro-alimentaires et fournit seulement un petit nombre d'emplois formels. Selon les statistiques nationales, les activités de fabrication représentaient 28 % du PIB en 2012, dont plus de 50 % étaient liées aux matières premières agricoles. Comme le montre le graphique 2.6, le secteur de l'agro-alimentaire contribue de loin à la plus grande partie de la valeur ajoutée et de l'emploi, mais à travers un petit nombre d'entreprises. Le secteur de la fabrication comptait moins de 1 300 entreprises et moins de 100 000 emplois en 2012, illustrant la nécessité de l'industrialisation si la croissance durable doit être atteinte. En outre, la productivité du travail (mesurée en valeur ajoutée par travailleur) était plutôt limitée par rapport à la plupart des pays de référence, à l'exception du Viet Nam (graphique 2.7).

Graphique 2.7. La productivité de la main-d'œuvre est relativement faible par rapport aux économies émergentes

Productivité de la main-d'œuvre dans le secteur secondaire (valeur ajoutée par salarié en USD) en 2010



Note : Une comparaison de la productivité du travail entre les pays peut être problématique en raison des différences des mesures de la production et des intrants, de la qualité de la valeur ajoutée, et des différents prix d'entrée.

Source : ONUDI, <https://stat.unido.org/>, et INS (2015).

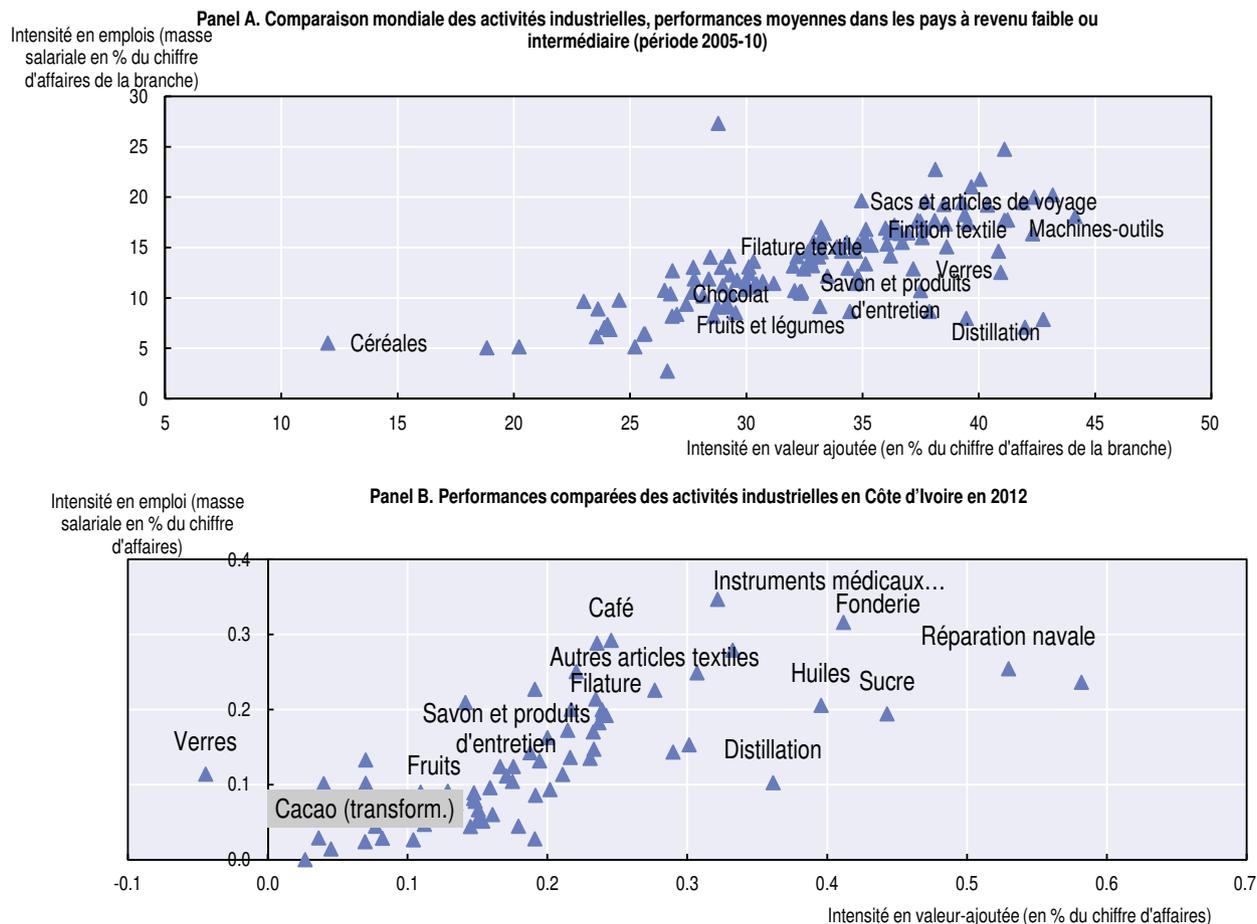
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329167>

Pour accélérer la transformation de l'économie ivoirienne, il faudrait tenir compte du contenu des activités en valeur ajoutée et de l'intensité en emplois directs et indirects. La transformation du cacao (produit dominant en Côte d'Ivoire) ne sert que peu le double but de création de valeur ajoutée et d'emplois (graphique 2.8, panel A) : les pays producteurs du cacao (Ghana, Indonésie, Côte d'Ivoire) se trouvent en bas et à gauche du quadrant, soit présentant une faible valeur ajoutée et une faible intensité en travail. À l'inverse, d'autres activités pourraient contribuer à la création de valeur ajoutée et d'emplois. À titre d'exemple, la Côte d'Ivoire gagnerait à étendre rapidement ses capacités productives dans la transformation de certains produits comme les sacs à mains et articles de voyages, les produits textiles intermédiaires, les meubles et le bois de construction, les produits de beauté, et même d'autres produits agro-alimentaires, comme l'huile et le sucre (graphique 2.8, panel B). D'autres industries à fort potentiel économique sont par exemple le montage, la réparation navale ou la fonderie. Ces activités offrent toutes davantage de contenu en valeur ajoutée et en emplois que le segment final de la transformation du cacao. Par ailleurs des effets d'entraînement importants existent autour de certaines de ces activités (par exemple la transformation agro-alimentaire sur l'industrie de l'emballage).

Les ressources naturelles sont encore sous-exploitées mais peuvent générer des effets catalyseurs importants

Les ressources du sous-sol et la production d'énergie (gaz, pétrole, raffinage, électricité et activités minières) sont deux piliers essentiels de l'économie ivoirienne. Si le pays veut rejoindre le club des nations émergentes, les ressources du sous-sol pourront jouer un triple rôle en tant que : i) intrants indispensables aux autres activités (particulièrement pour la production d'électricité) ; ii) source de recettes publiques pouvant contribuer au financement des investissements du pays en faveur du développement ; et iii) pourvoyeurs potentiels de croissance et d'emplois, même si ces effets seront sans doute limités dans la mesure où ces secteurs sont traditionnellement très intensifs en capital.

Graphique 2.8. De nombreuses activités industrielles génèrent plus de valeur ajoutée et d'emplois que la transformation du cacao



Note : Pour plus de lisibilité, certains noms d'activités de transformation et fabrication ont été raccourcis.

Source : Graphiques élaborés par les auteurs à partir de calculs de l'ONUDI (2014) et sur la base de données de l'INS (2012).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329174>

En 2011, le pays a reçu des investissements importants dans le secteur des hydrocarbures, mais la création d'emplois était limitée. Les investissements se sont élevés à 27 milliards FCFA avec, à la clef, la création de 81 emplois. En 2012, ils ont représenté 44 milliards FCFA pour 71 emplois, ce qui signifie qu'en moyenne, un milliard d'investissement équivaut à la création de deux emplois (CEPICI, 2015) – sachant que, cette année-là, le secteur a fourni au total 769 emplois (ITIE, Moore Stephens, 2014). Si ces chiffres témoignent d'un regain d'intérêt de la part des investisseurs, ils révèlent aussi le faible impact de ces projets en termes de création d'emplois, étant donné l'intensité capitalistique du secteur. Dans le même temps, les activités liées au pétrole ont rapporté 326 milliards FCFA au gouvernement en 2012, ce qui montre bien l'importance des mécanismes de partage des bénéfices (ITIE, Moore Stephens, 2014).

Le secteur ivoirien de la production d'énergie a connu des réformes en 2010, afin d'améliorer la performance financière. Le dernier Code de l'électricité, adopté en mars 2014, libéralise le transport, la distribution, la commercialisation et les activités d'import-export relevant de différents régimes juridiques (van Kempen, 2014). Pour autant, le secteur de l'électricité reste fragile sur le plan financier et vulnérable (OCDE, 2016).

Il devra impérativement assurer la fourniture d'énergie à l'économie nationale, une fonction qui dépend étroitement des investissements dans les infrastructures de production et du respect des délais de construction (voir chapitre 3).

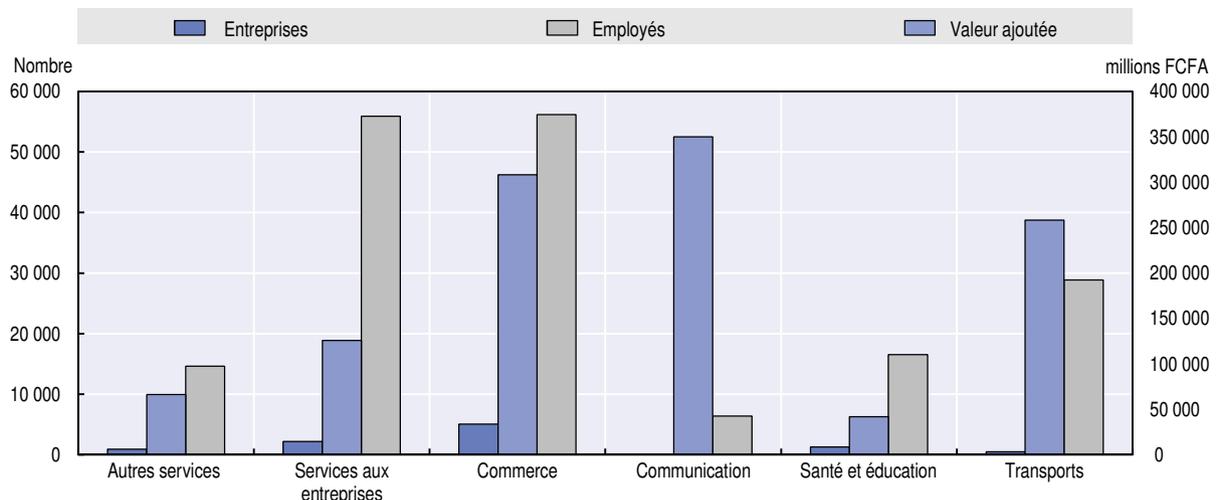
Le secteur minier de Côte d'Ivoire est encore embryonnaire, mais il offre un immense potentiel pour le développement économique et, de toutes les activités extractives, est celui qui devrait créer le plus d'emplois. Le nouveau Code minier, adopté en 2014, devrait attirer de nouveaux investissements. Les activités se cantonnent actuellement à la prospection et l'exploitation des ressources naturelles mais plusieurs projets devraient élargir la chaîne de valeur à la transformation. Le nouveau Code minier fixe des limites spatiales et temporelles aux permis d'exploration (400 kilomètres carrés [km²] pour une durée de sept à dix ans) et exige des entreprises qu'elles s'engagent dans une convention minière et des dispositifs de développement des communautés locales. Cependant, de tels projets se heurteront à des difficultés, y compris une faible contribution à la création d'emplois. En 2014, le secteur a employé 6 640 personnes, sachant que la demande d'investissements en 2012 s'était élevée à 3 milliards FCFA avec, à la clef, 21 emplois (soit sept postes par milliard investi).

Les activités du secteur tertiaire créent toutes de l'emploi et de la valeur ajoutée, mais leur ampleur varie

Quelques filières importantes au sein des services (vente au détail et transport) devraient continuer de tirer la croissance (CAPEC/PNUD, 2014b) et contribuer fortement à la création d'emplois. Les principaux pourvoyeurs d'emplois ont été les services aux entreprises et le commerce, et les filières ayant le plus contribué en termes de valeur ajoutée sont le commerce, le transport et les communications (graphique 2.9). Cependant, les services business et commerce notamment ne comptent qu'un petit nombre d'entreprises, plutôt de petite taille, tandis que dans le transport et les communications, les performances en matière de valeur ajoutée et d'emplois sont le fait d'un nombre très restreint d'entités.

Graphique 2.9. Les contributions en termes de valeur ajoutée et d'emplois varient selon les activités de services

Nombre d'entreprises et de salariés, et valeur ajoutée par secteur en 2012

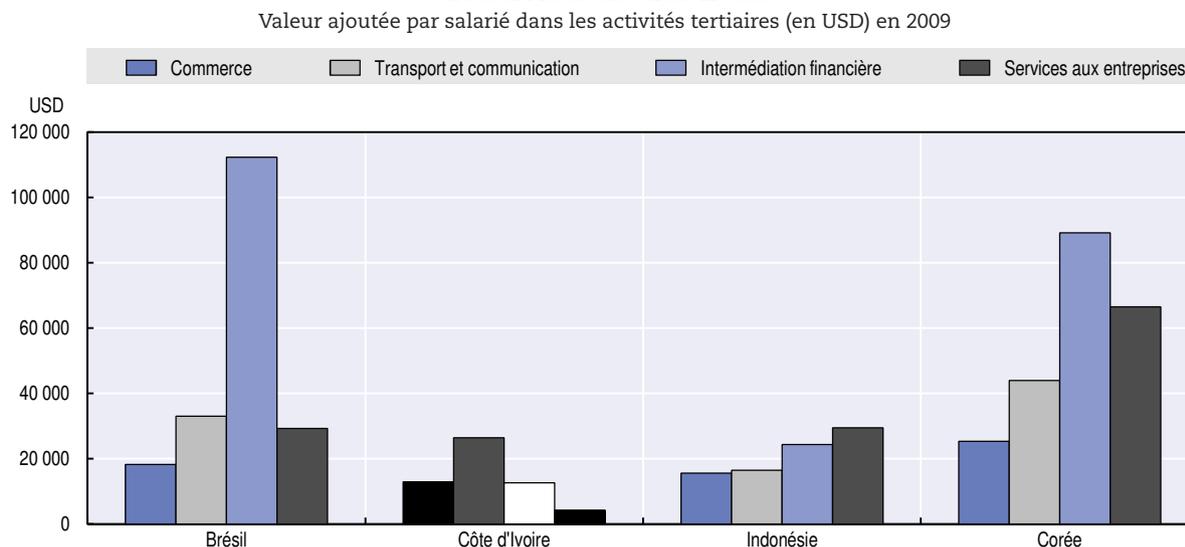


Sources : INS (2012) et Timmer et al. (2015).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329182>

Cependant, la productivité du travail dans le secteur des services en Côte d'Ivoire n'est pas très élevée. Les données relatives à la production de services étant rarement disponibles, la gamme des pays de comparaison est limitée et biaisée en faveur des économies plus avancées. Néanmoins, le graphique 2.10 montre que la productivité de la Côte d'Ivoire a encore beaucoup de marge d'amélioration dans plusieurs activités. Bien que parfois légèrement supérieure à celle de l'Indonésie, elle reste en deçà du Brésil ou de la Corée.

Graphique 2.10. **La marge d'amélioration de la productivité dans les entreprises de services est très nette**



Note : Une comparaison de la productivité du travail entre les pays peut être problématique car il est difficile de prendre en compte les différences de mesure de la production et des intrants, ainsi que les différents prix auxquels les pays peuvent faire face. Dans les services qui sont moins commercialisés sur une échelle globale, les différences de prix et de qualité de la valeur ajoutée sont encore plus difficiles à prendre en compte que dans la fabrication.

Sources : INS (2012) et Timmer et al. (2015).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329190>

Les opportunités pour la transformation structurelle et la diversification reposent sur la mise en valeur des avantages comparatifs actuels de la Côte d'Ivoire

Les opportunités de diversification devront être accompagnées de politiques générales de facilitation

Deux approches permettant d'orienter les stratégies de diversification dans le secteur industriel et manufacturier suggèrent que la Côte d'Ivoire devrait essayer d'étendre son agro-industrie et de s'engager dans de nouvelles activités de fabrication. L'approche « *Growth Identification and Facilitation Framework* » (GIFF, ou Cadre d'identification et de facilitation de la croissance) mise au point par Lin et Monga (Lin et Monga, 2011) fournit une liste de produits exportés par des pays de comparaison, liste que la Côte d'Ivoire pourrait envisager pour diversifier son économie. Cette liste est complétée par la méthodologie de l'Espace des produits, qui élabore une liste plus restreinte des produits voisins des avantages comparatifs actuels de la Côte d'Ivoire. Les choix de diversification devront être accompagnés de politiques générales de facilitation et d'un dialogue continu avec le secteur privé.

Le gouvernement peut prendre des mesures pour soutenir le secteur privé basées sur les produits et les activités identifiés comme *a priori* appropriés pour la diversification. Les analyses GIFF et de l'Espace des produits fournissent une première idée de choix possibles parmi les activités industrielles. Par ailleurs, la classification des services (Eichengreen et Gupta, 2013) et les analyses des données récentes sur l'évolution des activités de services (Institut national de la statistique, 2013-2014) peuvent orienter plus précisément encore la stratégie de développement des activités de services. Un processus de consultation systématique avec le secteur privé pourrait éclairer les décideurs politiques sur les options les plus attrayantes pour les entreprises et les conditions préalables devant être remplies. Les entreprises opérant déjà dans les secteurs potentiellement visés, ou qui gravitent autour d'eux, seront probablement capables d'apprécier le potentiel commercial de nouvelles activités et peuvent également contribuer à identifier les éventuels obstacles. Le gouvernement devrait établir un comité de consultation, inviter des représentants des entreprises clefs dans le secteur privé pour préciser la liste et obtenir une meilleure idée de la situation sur le terrain.

Pour réussir sa transformation structurelle, la Côte d'Ivoire devrait étendre son espace productif en fonction de ses capacités et de ses atouts actuels

Le cadre GIFF permet de conceptualiser l'identification d'activités industrielles appropriées. Beaucoup de pays en développement ont rencontré des difficultés à bien faciliter la politique industrielle, en grande partie parce qu'ils ont ciblé des secteurs inadaptes à leurs structures de dotation ou à leurs capacités. La logique du GIFF repose ainsi sur l'idée que, historiquement, la plupart des pays ayant déployé des politiques industrielles réussies ont ciblé des activités typiques de pays légèrement plus riches qu'eux mais présentant les mêmes structures de dotation (nombre de pays d'Asie se sont ainsi inspirés des succès des industries japonaises entre 1960 et 1980).

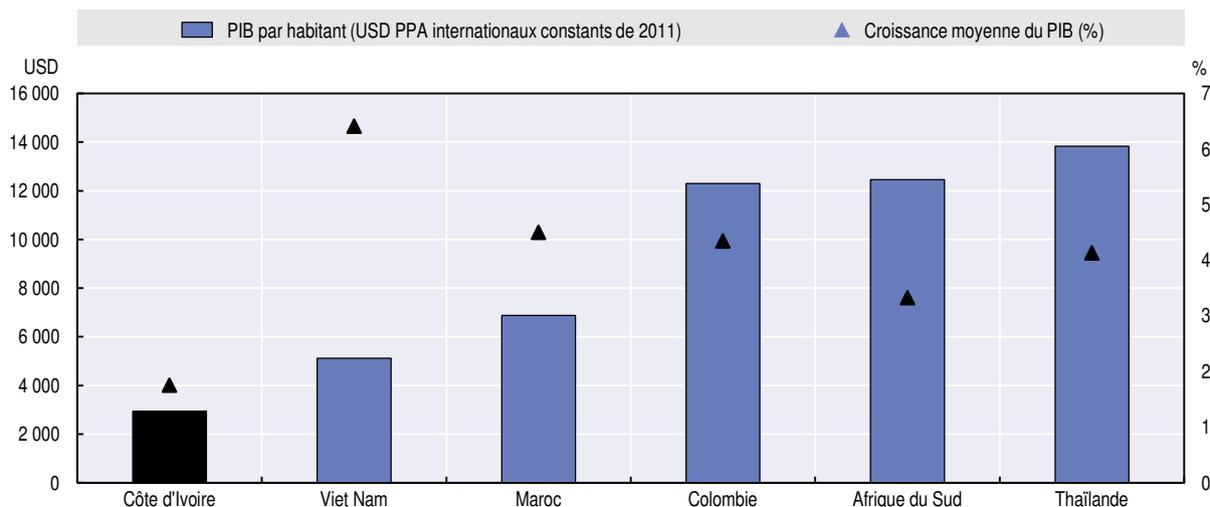
Le cadre GIFF apporte des éléments utiles à l'identification de filières ou d'activités industrielles adaptées à tel ou tel pays, en fonction de son niveau de développement et de sa dotation actuelle. L'entrée dans de nouvelles filières industrielles ou le développement de nouvelles filières (pour un pays ou une entreprise) est parfois lié à des coûts d'information et peut être associé à différentes exigences en termes d'intrants. Ainsi, une nouvelle activité peut faire appel à un type particulier ou un niveau supérieur de capital et de compétences, de transport, ou d'approvisionnement électrique qu'une entreprise seule aura peut-être du mal à se procurer. Les pouvoirs publics peuvent inciter les entreprises à se lancer dans ces nouvelles filières industrielles en les « dédommageant » pour ces coûts (à travers la dissémination des informations, par exemple, ou d'autres mesures comme l'organisation de l'éducation, des infrastructures et des marchés, ou même le financement de travaux de recherche).

La première étape d'une analyse reposant sur le cadre GIFF consiste à identifier les biens exportés par des pays dynamiques offrant les mêmes structures de dotation que la Côte d'Ivoire, mais avec un niveau de revenu supérieur. Recommandation est faite de privilégier un niveau de revenu par habitant 100 % à 300 % supérieur à celui de la Côte d'Ivoire, les produits ayant fait la preuve de leur efficacité pour ces pays-là pouvant aider la Côte d'Ivoire à relancer la dynamique économique et induire un changement structurel permanent. La liste des produits identifiés pendant cette étape est ensuite réduite par itérations successives en fonction de plusieurs critères, dans le but : i) de repérer les produits qui auront toujours la faveur des marchés mondiaux ; ii) d'identifier les produits

qui étayeront la transformation structurelle de la Côte d'Ivoire ; et iii) de tenir compte des avantages comparatifs et des dotations du pays.

Les pays de comparaison sont choisis selon un niveau de PIB élevé et des caractéristiques structurelles adaptées à l'exercice (graphique 2.11). Le Viet Nam est le seul pays de l'échantillon à afficher un PIB par habitant relativement proche du niveau ivoirien ; il est aussi celui qui bénéficie de la plus forte croissance annuelle moyenne du PIB depuis 2000. Bien qu'il ne soit guère doté en ressources naturelles, il est utile pour l'exercice de comparaison parce qu'en plus d'être un important exportateur de produits agricoles, il a su se faire une place dans les industries légères et les activités d'assemblage. Enfin, son économie intense en main-d'œuvre attire un volume conséquent d'IDE. Le Maroc est aussi intéressant puisqu'il possède un important secteur primaire mais a su attirer des IDE et se doter d'une politique industrielle axée sur la création d'emplois et les nouvelles technologies. La Colombie a, comme la Côte d'Ivoire, un important secteur pétrolier qui domine ses exportations, une forte activité de caféiculture et des ressources minières (du charbon notamment). Seul pays d'Afrique subsaharienne de la sélection, l'Afrique du Sud possède un important secteur minier et agricole et a su diversifier son économie à travers des activités offrant une valeur ajoutée supérieure. La Thaïlande enfin, le pays le plus riche du lot, est elle aussi un important exportateur de pétrole raffiné et de caoutchouc naturel, et a su appuyer sa transformation structurelle sur l'agriculture.

Graphique 2.11. **Les pays de référence affichent des niveaux supérieurs de revenu**
Niveau et croissance du PIB en Côte d'Ivoire et dans les cinq pays de référence



Source : Banque mondiale (2014), <http://data.worldbank.org/products/wdi>.

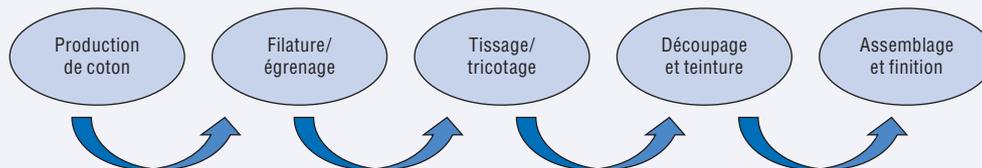
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329209>

La méthodologie GIFF suggère une large gamme de produits de fabrication que la Côte d'Ivoire pourrait cibler pour la mise à niveau et la diversification de son économie. L'analyse montre que la Côte d'Ivoire pourrait cibler des produits basés sur les matières premières, telles que le cuir et le bois, ainsi que des produits chimiques reposant sur des activités existantes, et des activités de l'industrie légère, comme les équipements de transport. Tous ces produits satisfont les critères clés : ils sont exportés avec succès par d'autres pays et créent plus de valeur ajoutée et des emplois.

Encadré 2.2. Quel potentiel pour la Côte d'Ivoire dans la chaîne de valeur textile ?

Avant la crise, la Côte d'Ivoire était engagée dans toutes les étapes de la chaîne de valeur textile (décrite ci-dessous). La crise a diminué ses capacités, et le pays concentre désormais ses efforts dans la récolte du coton et la teinture de tissus importés.

Graphique 2.12. Chaîne de valeur textile



Source : Auteurs.

Seul 20 % du coton produit est transformé localement tandis que les 80 % restant sont exportés en tant que matières premières, ce qui entraîne une valeur ajoutée très limitée pour la Côte d'Ivoire. Pour combler l'écart entre la production de matières premières et leur transformation, il est important que la Côte d'Ivoire identifie ses avantages comparatifs, les obstacles à la production et la partie de la chaîne de valeur pour laquelle ses capacités sont limitées et où elle doit concentrer ses efforts. Par exemple, la Côte d'Ivoire manque de capacités dans la filature du coton/l'égrenage et le tissage/tricotage et a ainsi une capacité très limitée dans la couture et la production de vêtements.

Afin de restaurer la compétitivité de la chaîne de valeur textile, différents niveaux d'intrants et de technologie peuvent être ciblées. La filature du coton par exemple, est hautement consommatrice d'énergie et peut nécessiter une abondante main-d'œuvre selon le processus de filature employé. Les machines à filer à rotor sont plus rapides et exigent moins de main-d'œuvre tandis que les machines à filer à anneaux, plus simples, nécessitent une main-d'œuvre moins qualifiée. Le tricotage/tissage, comme la filature du coton, est intensif en capital et dépend d'un approvisionnement en énergie fiable. La teinture, quant à elle, a besoin de grandes quantités d'eau et de plusieurs traitements chimiques.

Il sera impératif que la Côte d'Ivoire engage le secteur privé dans une concertation pour identifier les productions les plus adaptées compte tenu du niveau de développement de l'industrie. Des machines efficaces, une fourniture d'énergie, d'eau et de main-d'œuvre à coût réduit sont des éléments essentiels pour la survie de l'industrie textile ivoirienne. Pour maximiser le potentiel de ce secteur, il faudra donc soutenir l'abondance d'une main-d'œuvre compétente à coût réduit, et de continuer à fournir un accès à l'énergie à des prix compétitifs.

L'Inde et le Pakistan sont des exemples de la façon dont les pays peuvent profiter de leurs avantages comparatifs et participer à la chaîne de valeur textile. L'Inde, deuxième exportateur mondial de vêtements et de textiles, a réussi à moderniser la chaîne de valeur du textile en mettant l'accent sur la modernisation du secteur filature, le tissage et la confection. Le Pakistan, quatrième plus grand producteur de graine de coton, a quant à lui profité de son accès aux matières premières (coton) et de l'abondance de sa main-d'œuvre pour développer son secteur de la filature.

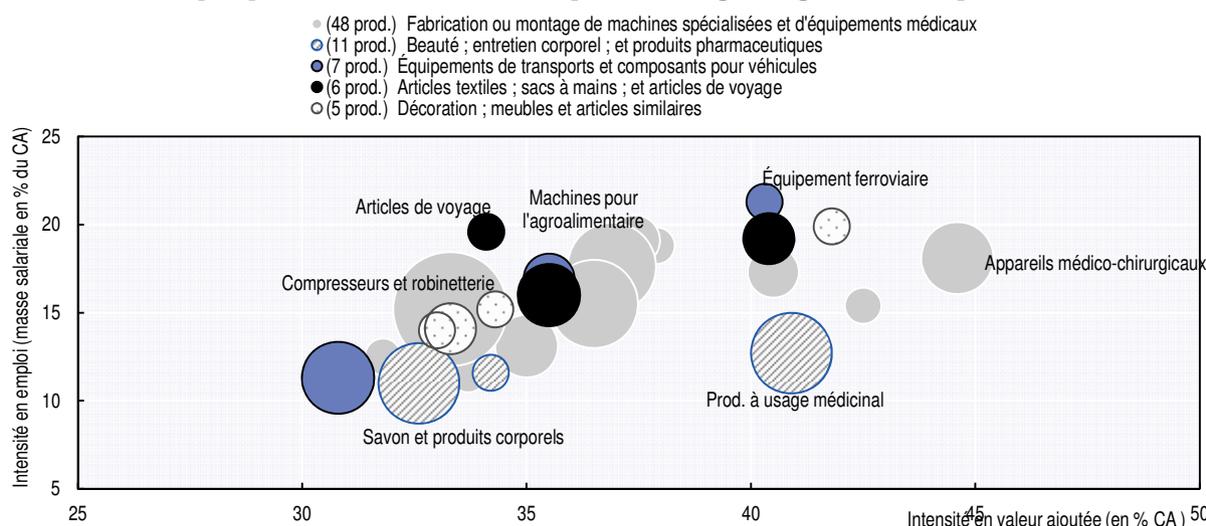
Sources : ACET (2013) ; Gherzi/ONUUDI (2011).

L'aptitude de la Côte d'Ivoire à élargir son espace des produits repose sur ses avantages comparatifs dans l'agro-industrie et l'industrie chimique

Les biens que la Côte d'Ivoire produit actuellement déterminent dans une large mesure les « nouveaux » biens qu'elle sera susceptible de fabriquer à terme (Hidalgo et Hausmann, 2009). À un moment donné de son histoire, un pays dispose d'un ensemble de capacités qu'il combine pour produire tel ou tel type de biens. La théorie de l'espace des

produits suppose que si deux biens sont proches, parce qu'ils mobilisent des capacités et des connaissances globalement identiques, ils auront tendance à être produits ensemble, contrairement à des biens plus distants les uns des autres. D'où l'idée que la structure productive d'un pays est définie par la présence d'intrants ou de capacités (actifs matériels, comme les infrastructures ou les terres ; et actifs immatériels, comme les institutions, les normes, les connaissances pratiques et théoriques, etc.) et engendre des schémas de spécialisation et des compétences de production clefs. La notion d'espace des produits rejoint alors celle de complexité économique, qui tente de classer les biens en fonction des capacités à mobiliser pour les fabriquer et qui sont mesurées, pour les pays, par l'indice de complexité économique (ICE) et, pour les biens, par l'indice de complexité du produit (ICP)¹.

Graphique 2.13. **La Côte d'Ivoire pourra élargir sa gamme des produits**



Note : Les cercles représentent les catégories de produits identifiés par la méthodologie GIFF comme convenant pour la mise à niveau. La taille des cercles indique le nombre de produits de cette catégorie qui ont été identifiés, et la couleur indique la catégorie.

Source : Calculs de l'auteur (2015) sur la base des données des Nations Unies Comtrade 2000-2011 (classification SITC 3), <http://comtrade.un.org/>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329210>

Le degré de complexité d'un pays est déterminé par l'ensemble des connaissances utiles qui lui sont propres. L'ensemble unique des capacités mobilisées pour produire chaque bien implique que les pays auxquels il manque une partie de cet ensemble sont incapables de fabriquer certains biens. Pour Hausmann et al. (2011), la complexité économique s'exprime par la composition des produits fabriqués par un pays et reflète les structures productives nécessaires pour contenir et associer les connaissances requises à cet effet. Ces auteurs estiment aussi que chaque pays doit renforcer sa complexité économique pour pouvoir conserver et exploiter un volume grandissant de connaissances productives. Le niveau de complexité économique d'un pays se déduit de la gamme de produits (donc de sa structure productive) qu'il est en mesure de fabriquer.

Finalement, le potentiel de diversification d'une économie dépend aussi de la proximité entre les produits. La mesure de proximité est basée sur l'hypothèse que la capacité d'un pays à produire un certain produit dépend de sa capacité à produire d'autres produits (Hidalgo et al., 2007). Un indicateur de niveau pays, qui reflète la façon dont chaque produit

est situé par rapport à la production actuelle d'un pays (compétences de base), est donc calculé en utilisant l'avantage comparatif révélé (voir l'annexe 2.A1).

La Côte d'Ivoire a connu un effritement progressif de la complexité économique du pays depuis le milieu des années 90 et occupe la 106^e place sur les 128 pays couverts par l'indice de complexité économique en 2013. Une comparaison de l'ICP de la Côte d'Ivoire dans les catégories de produits se situant dans la moyenne de l'indice révèle que l'essentiel des compétences clefs du pays affichent un niveau de complexité relativement faible. Les produits les plus complexes recouvrent la fabrication de véhicules automobiles pour le transport public de passagers, le chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao, les panneaux de bois contreplaqué ou d'autres bois sciés, les tabacs manufacturés et les produits de parfumerie et de beauté. L'économie ivoirienne concentrant essentiellement ses compétences clefs dans le secteur primaire, la plupart des capacités productives sous-jacentes sont liées à des facteurs géographiques uniques plutôt qu'à des compétences complexes présentant un fort potentiel de développement du capital humain ou des compétences technologiques. Cette observation est corroborée par l'analyse du degré de complexité des produits réalisée ici, qui laisse apparaître que les perspectives de diversification dans l'espace des produits pourraient se révéler limitées.

La position actuelle de la Côte d'Ivoire dans l'espace des produits est marginale. Une représentation de l'espace des produits échangés dans le monde montre la place des 41 compétences clefs de la Côte d'Ivoire – soit sa structure productive – matérialisée par un carré noir (graphique 2.14). Chacun des nœuds représente un produit, la couleur du nœud étant fonction de son secteur d'activité. Les activités de fabrication simple (machines, textiles, bois, etc.) sont donc au cœur de l'espace produit mondial, tandis que les produits alimentaires et les combustibles sont à la périphérie de cet univers. La taille des nœuds est proportionnelle à la part du produit dans le commerce mondial, la longueur des lignes étant quant à elle fonction de la proximité (« parenté ») des produits entre eux. Pour ne tenir compte que d'un niveau réaliste de parenté, le seuil de proximité a été fixé à 0.55 (probabilité conditionnelle par paires). L'exercice débouche sur un espace des produits constitué de 396 biens (nœuds) différents et de 1 106 liens individuels entre produits (lignes).

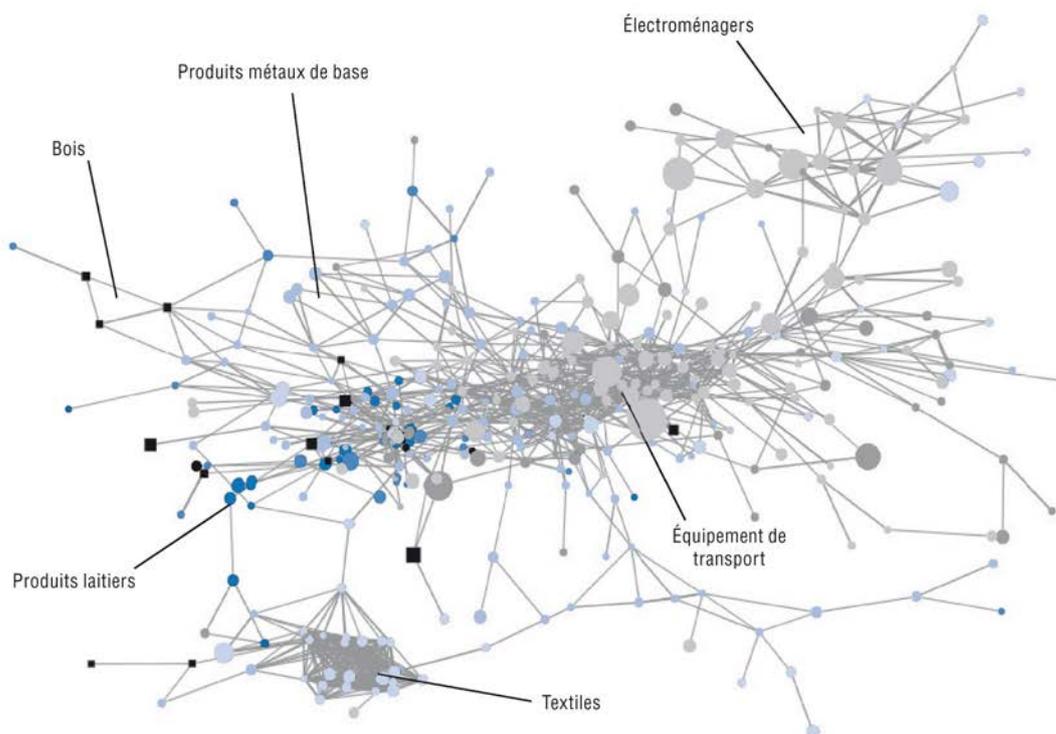
L'espace des produits confirme que la plupart des compétences clefs de la Côte d'Ivoire se situent dans des zones peu denses, là où les perspectives de diversification sont moindres. Le réseau entier s'articule autour d'un « cœur », constitué par les métaux, les machines-outils et les produits chimiques, tandis que les industries textiles, les produits électroniques ainsi que les produits agricoles et les ressources naturelles se situent en « périphérie », dans les parties moins denses. La Côte d'Ivoire n'y est présente qu'avec un nombre restreint de nœuds plutôt marginaux.

La base productive actuelle du pays, relativement limitée, implique également que le potentiel immédiat de revalorisation est faible, la Côte d'Ivoire ne pouvant offrir qu'un ensemble restreint de capacités. La probabilité de produire de nouveaux produits dépend de la proximité de ce produit (reflétée par une mesure de distance quantitative) avec sa structure de production actuelle. Le graphique 2.14 donne un aperçu de ces perspectives par secteur d'activité. La taille de la bulle représente le nombre de produits identifiés comme offrant des perspectives réalistes de diversification dans chaque secteur. La relation négative entre la distance par rapport aux perspectives de diversification et le degré de complexité du produit est mise en lumière, de sorte que les perspectives liées à un niveau supérieur de complexité du produit sont « encore plus éloignées » de la structure

productive actuelle du pays. Elles se résument à 41 pistes réparties en six secteurs d'activité (le graphique 2.14 n'en présentant que 32), notamment dans la transformation de produits primaires, de produits alimentaires et d'origine animale ainsi que dans les machines, le matériel de transport et, dans de moindres proportions, les produits chimiques. L'axe horizontal indique la distance moyenne par rapport aux perspectives de diversification de la structure productive actuelle du pays (ses compétences clefs), tandis que l'axe vertical indique la complexité moyenne du produit par rapport aux perspectives de diversification.

Graphique 2.14. La position de la Côte d'Ivoire dans l'espace des produits est relativement marginale

Position dans l'espace des produits et proximité avec les autres produits



Edge Properties		Vertex Properties	
0.55	1.00	● Produits alimentaires et animaux	● Boissons et tabacs
<hr/>		● Matières brutes non comestibles	● Combustibles minéraux
Proximity	Width	● Huiles, graisses et cidres d'origine	● Produits chimiques
<hr/>		● Manufacturés classés	● Machines et matériel de transport
<hr/>		● Articles manufacturés divers	● Articles et transactions non classés
<hr/>		0.00000000000000000000000000000000	0.06941000000000000000000000000000
<hr/>		Share in global trade 11-13	Size

Specifications réseau : 396 produits (CTCI), 1 106 liens, Proximité >0.55

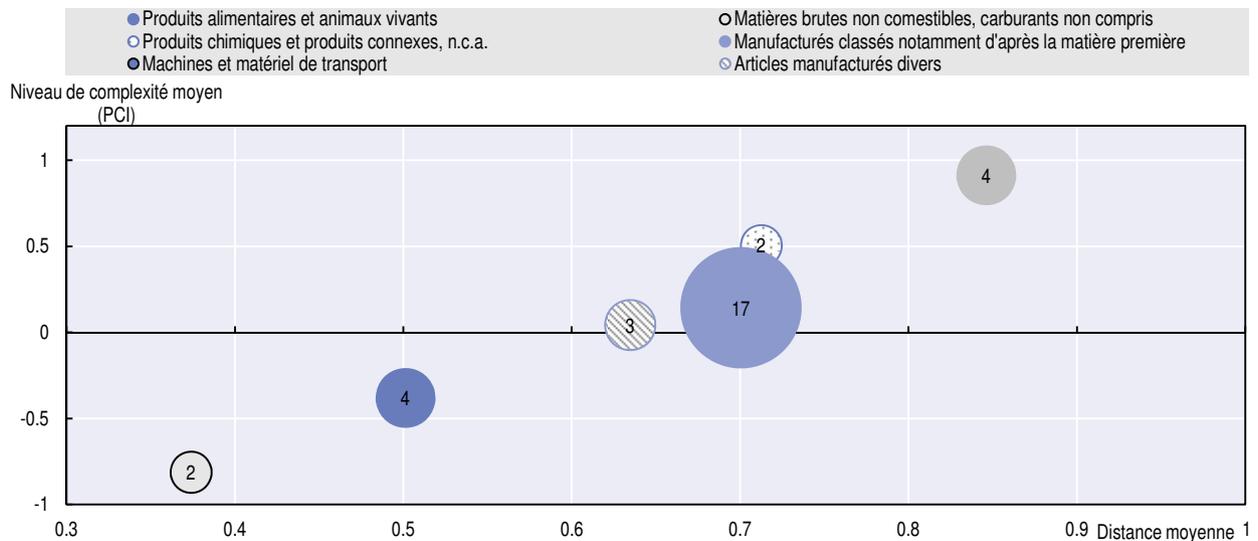
Source : Calculs de l'auteur (2015).

Seules 11 des 41 compétences clefs de la Côte d'Ivoire présentent un potentiel de transfert de capacités productives vers de nouveaux produits. Les 41 compétences constituent le point de départ des trajectoires de diversification au sein du réseau de l'espace

des produits. La plupart de ces compétences sont donc relativement isolées et présentent un faible degré de parenté avec d'éventuels produits nouveaux. Le graphique 2.15 illustre le réseau d'opportunités pour la Côte d'Ivoire, décrivant les 27 nouveaux produits potentiels directement liés à l'ensemble actuel de compétences clefs du pays (carré central). La taille des nœuds est proportionnelle au niveau de complexité du produit (ICP) pour chacune des opportunités de diversification. La longueur des lignes est proportionnelle à la mesure de proximité (degré de parenté).

Graphique 2.15. **Le spectre de diversification de la Côte d'Ivoire est à l'heure actuelle plutôt restreint**

Potentiel de diversification par nombre de produits et secteurs pouvant être valorisés (codes couleurs)



Source : Calculs de l'auteur (2015).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933329228>

La transformation de la structure productive de la Côte d'Ivoire implique la diversification vers des produits à ICP supérieur. Il s'agit donc de revaloriser ces produits. Les valeurs d'opportunité calculées pour 27 produits permettent un classement par potentiel de revalorisation. Ce classement mesure la proximité du produit par rapport à de nouveaux produits plus complexes et quantifie les perspectives inexploitées du pays en s'appuyant sur le niveau de complexité des produits que la Côte d'Ivoire ne fabrique pas pour l'instant, pondéré par leur proximité avec la structure productive actuelle du pays dans l'espace des produits (voir l'annexe 2.A2 et Hausmann et al. [2011] pour la méthode de calcul de cette mesure). Un produit présentant une opportunité supérieure offre un meilleur potentiel pour la revalorisation de la structure productive du pays.

La diversification en faveur des produits imprimés, des produits pharmaceutiques et des véhicules à moteur pour le transport de passagers est celle qui offre le meilleur potentiel de revalorisation. Un tableau exhaustif de produits identifiés classés par valeur d'opportunité est disponible en annexe. Le tableau 2.1 présente les 5 premières et les 3 dernières opportunités de diversification en fonction de leurs valeurs d'opportunité respectives. Il montre également à quelles compétences clefs actuelles ces opportunités sont liées. Ces résultats sont largement en accord avec ceux de l'approche plus générale de GIFF, mais donnent une liste plus précise des produits qui pourraient être ciblés.

Tableau 2.1. **Classement des opportunités de revalorisation de la Côte d'Ivoire**

Opportunité de revalorisation				Lien avec les compétences clés de la Côte d'Ivoire	
CTCI	Description du produit	Valeur d'opportunité	ICP	Classification type pour le commerce international (CTCI)	Description du produit
Cinq produits présentant les plus grandes opportunités de diversification					
8921	Livres, brochures, ouvrages cartographiques, globes	0.42	0.42	5530	Produits de parfumerie ou toilette préparés et cosmétiques; etc.
5417	Médicaments pour la médecine humaine ou vétérinaire	0.19	0.76	5530	Produits de parfumerie ou toilette préparés et cosmétiques; etc.
7810	Automobiles pour le transport des personnes	0.18	0.70	7831	Automobiles pour transport en commun
7821	Automobiles pour le transport de marchandises	0.16	0.61	7831	Automobiles pour transport en commun
6353	Ouvrages de menuiserie, constructions démontables en bois	0.13	0.40	6341 6342	Bois simplement scié, feuilles de placage, etc. Bois contreplaqué constitué exclusivement de « feuilles de placage »
Trois produits avec les dernières opportunités de diversification					
6589	Autres articles confectionnés en textiles, n.c.a.	-0.52	-1.06	6581	Sacs et sachets d'emballage en matières textiles
545	Autres légumes et plantes potagères, frais ou réfrigérés	-1.50	-1.50	579	Fruits frais ou séchés, n.c.a.
2472	Bois autres que de conifères, pour sciage ou placage	-1.82	-1.82	2483	Bois autres que conifères scié/raboté/rainé/langueté, etc.

Note : n.c.a. signifie non classé ailleurs.

Source : Calculs de l'auteur (2015).

L'agro-alimentaire recèle un potentiel particulièrement profitable pour les années à venir

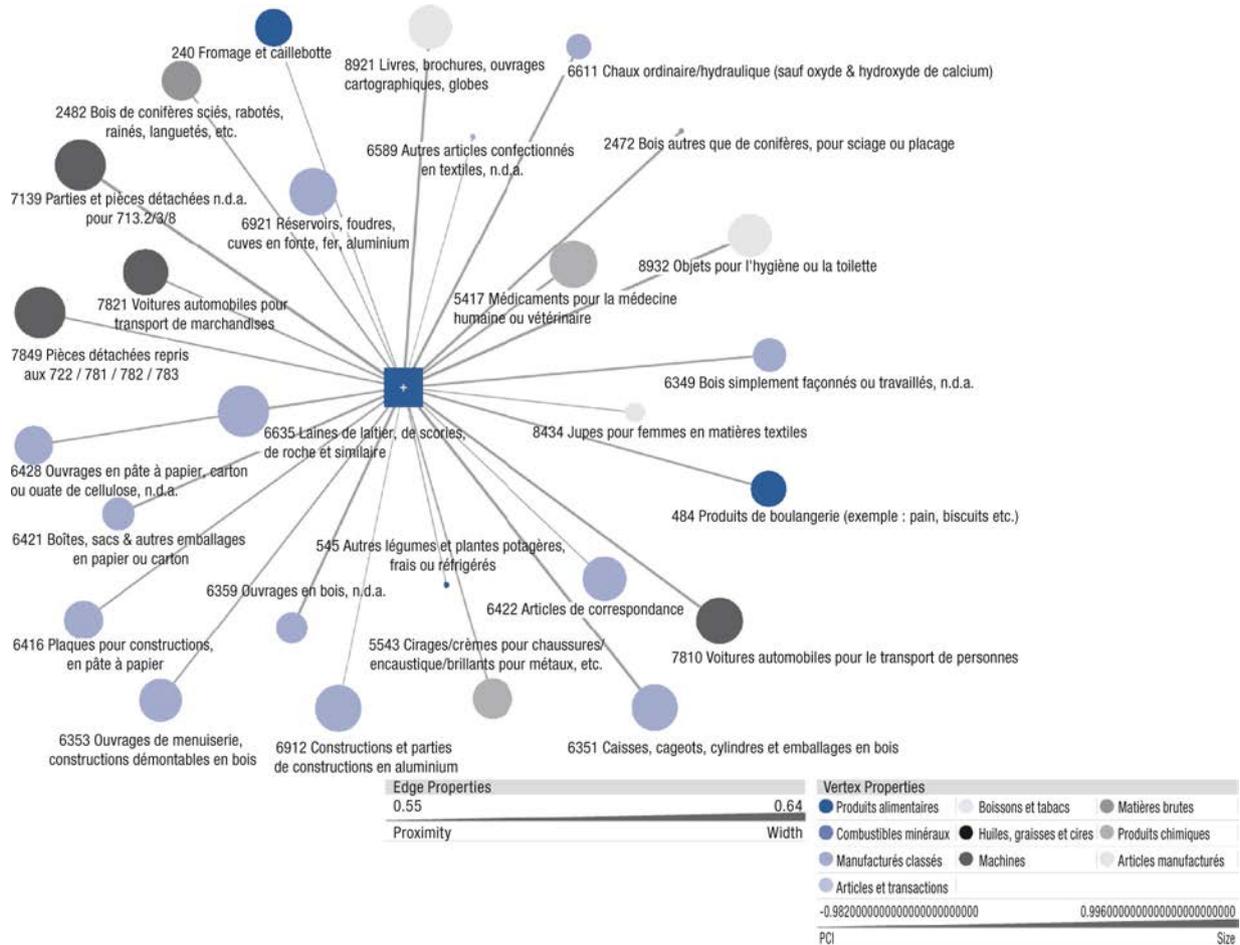
Les marchés de l'alimentaire et des boissons en Afrique amorcent une expansion, grâce notamment à un fort développement en zone rurale. Tirés par l'augmentation rapide de la demande intérieure et régionale, les marchés de l'alimentaire et de la boisson devraient tripler pour atteindre 1 000 milliards USD de chiffre d'affaires d'ici 2030 (Byerlee et al., 2013). Ces effets d'agglomération suscitent l'intérêt croissant de grandes multinationales qui multiplient les initiatives d'implantation. Les marchés intérieurs de consommation alimentaire se développent rapidement dans les villes secondaires et en milieu rural. En utilisant les enquêtes nationales sur la consommation des ménages effectuées entre 2003 et 2009 dans 11 pays de l'Afrique de l'Ouest et 2 pays d'Afrique Centrale, une étude conjointe CIRAD-Afristat-AFD (Bricas et al., 2014) montre que plus de 50 % de la consommation alimentaire des ménages ruraux² provient des marchés (75 % dans les villes secondaires). Ainsi, dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, la taille des marchés alimentaires nationaux serait désormais équivalente à environ trois fois les flux d'importations alimentaires observés.

Le dynamisme des marchés ouest-africains dans l'agro-alimentaire transformé ouvre des possibilités pour un leadership ivoirien. Les importations de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sont plus dynamiques que la moyenne mondiale pour tous les groupes de produits alimentaires (graphique 2.16). Certains produits sont particulièrement importants, comme le riz-blanchi (3.1 milliards USD par an en moyenne entre 2011 et 2013), les farines de blé (2.6 milliards USD), et le sucre (1.6 milliard USD). Le regroupement des produits alimentaires en fonction de leur niveau de transformation manufacturière permet de voir la forte progression des produits entièrement transformés (de 1.6 milliards USD de chiffre d'affaires en 2000 à 9.2 milliards USD en 2013).

Actuellement, la Côte d'Ivoire est faiblement présente sur ce marché florissant de l'agro-alimentaire. Pour certains produits, comme le café ou les bananes, la Côte d'Ivoire est un fournisseur important de la zone CEDEAO, mais dans des volumes nettement plus faibles que la production ivoirienne. De nombreux produits considérés comme stratégiques ne sont pas exploités par la Côte d'Ivoire, et la part des importations CEDEAO est souvent largement inférieure à 1 %. La Côte d'Ivoire est toutefois le premier fournisseur d'huile de palme de la zone, avec une part d'environ 30 % des importations (tableau 2.2).

Graphique 2.16. Les opportunités de diversification de la Côte d'Ivoire reposent largement sur les produits primaires

Réseau d'opportunités par secteur d'activité (codes couleurs), complexité (taille) et proximité (distance)



Source : Calculs de l'auteur (2015).

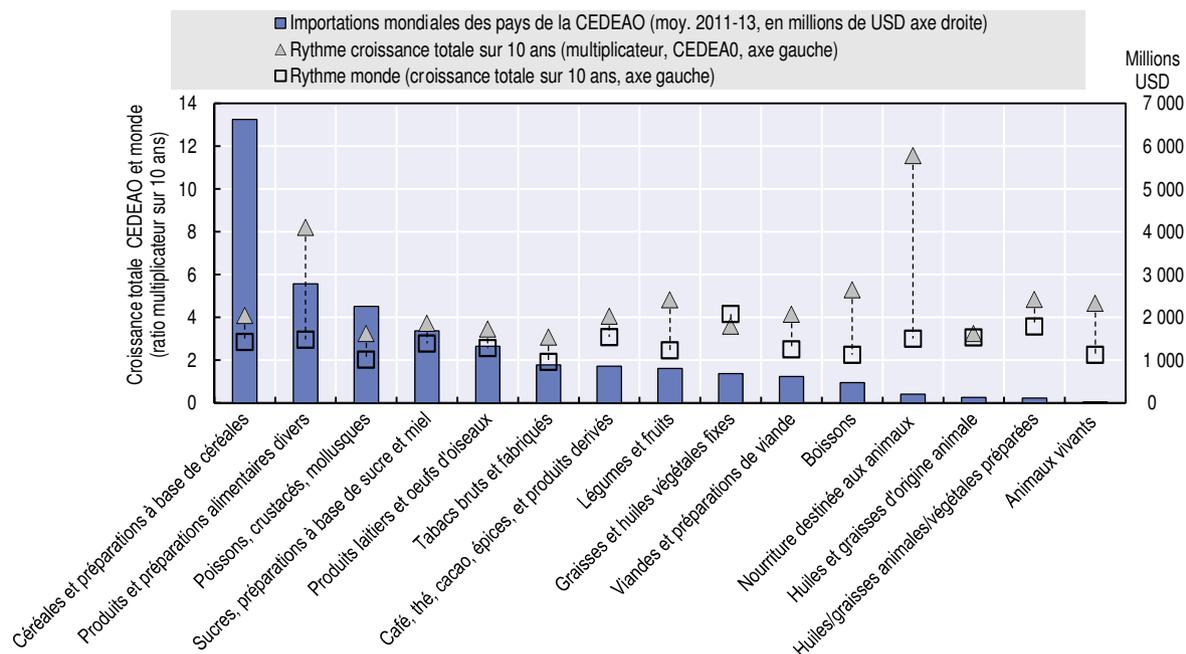
La Côte d'Ivoire dispose d'une marge de progression considérable dans la transformation de plusieurs produits agricoles

La transformation des céréales de grande consommation et la distribution alimentaire ont un potentiel de développement important pour répondre à la demande croissante des villes ouest-africaines. Malgré des records de production pour plusieurs produits agricoles en Côte d'Ivoire en 2013-14, le secteur agricole et agro-industriel n'a pas encore exprimé son plein potentiel. Les secteurs de la transformation agricole et de la distribution alimentaire peuvent attirer de grandes entreprises internationales en Côte d'Ivoire, facilitant ainsi des

politiques de développement des secteurs en amont. Les politiques devraient davantage cibler les marchés de produits à forte demande dans la région.

Graphique 2.17. Les importations agro-alimentaires de la zone CEDEAO sont plus dynamiques que la moyenne

Importations agro-alimentaires CEDEAO (millions USD) et croissance des importations CEDEAO et monde sur 10 ans



Notes : L'axe de gauche représente le facteur par lequel les échanges se sont multipliés en l'espace de 10 ans, c'est-à-dire le ratio (valeur moyenne de 2001-03)/(valeur moyenne de 2011-13). Cela montre que les importations de la zone CEDEAO sont plus dynamiques que la moyenne mondiale.

Source : Calculs des auteurs sur la base de Nations Unies, Comtrade (2014) <http://comtrade.un.org/> (STIC, rev3, agrégée au niveau 2 digits). StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933329232>

Tableau 2.2. Part des importations CEDEAO provenant de la Côte d'Ivoire pour une sélection de produits alimentaires en 2011-13

Code-4 chiffres	Description du produit (CITC, 4 chiffres)	Importations mondiales des pays de la CEDEAO (moyenne pour la période 2011-13, en millions USD)	Part des importations CEDEAO provenant de la Côte d'Ivoire
4222	Huile de palme et ses fractions	529.3	28.8 %
0713	Café (extraits, essences et concentrés, et préparations)	55.7	61.7 %
0483	Pâtes alimentaires (macaronis, spaghettis...)	44.1	34.1 %
4313	Acides gras, huiles acides et résidus	40.6	33.2 %
0573	Bananes (y compris plantains)	11.3	79.9 %
0423	Riz-blanchi (y compris le riz en brisures)	3 117.5	0.1 %
0412	Autres froments non moulus (y compris l'épeautre) et méteil	2 557.7	0.0 %
0989	Préparations alimentaires, n.c.a.	2 274.2	0.1 %
0342	Poissons congelés (à l'exception des filets de poisson et du poisson haché)	1 994.3	0.1 %
0222	Lait et crème de lait, concentrés ou sucrés	1 126.4	0.1 %
0611	Sucres bruts, à l'état solide	1 037	0.0 %
0612	Autres sucres et saccharose	513.6	1.1 %
0567	Préparations ou conserves de légumes, n.c.a.	311.8	0.0 %
1110	Boissons non alcooliques, n.c.a.	260.7	0.1 %

Source : Calculs des auteurs sur la base de Nations Unies, Comtrade (2015) <http://comtrade.un.org/>.

Dans le cas du riz, la Côte d'Ivoire devrait attirer des entreprises de transformation afin d'augmenter la valeur et de servir le marché local. Le riz blanchi représente de loin le premier poste d'importation alimentaire dans la zone CEDEAO avec 14 % du total des importations en 2013. Si la Côte d'Ivoire veut profiter de cette aubaine régionale, elle gagnerait à attirer des entreprises de transformation de riz pour servir le marché local et transfrontalier. Une telle politique peut se faire sans extension de la production locale : le riz existe déjà localement en grande quantité en Côte d'Ivoire et dans les deux pays de l'arrière-pays (Mali et Burkina Faso) avec une production de près de 4.5 millions de tonnes en 2013, dont 1.9 million de tonnes en Côte d'Ivoire (2.05 millions de tonnes en 2014, Office national de développement de la riziculture [ONDR], 2015). Toutefois, faute de transformation qui réponde aux goûts des consommateurs, il n'attire pas la demande urbaine. Un accord-cadre avec les entreprises leaders dans la transformation pourrait produire un effet levier sur les rendements agricoles et réduire l'écart actuel par rapport aux géants asiatiques.

Amplifier la transformation industrielle du manioc serait bénéfique mais il s'agira d'abord d'améliorer les conditions de stockage et d'emballage. Les produits dérivés du manioc bénéficient à la fois d'une demande croissante au niveau régional (atiéké, gari, amidon pour la boulangerie, et tapioca) et de l'existence de petits acteurs locaux expérimentés dans le processus de transformation. De plus, les mêmes normes de fabrication, d'étiquetage, d'emballage et de circuits de distribution peuvent servir à la transformation d'autres céréales. Mais actuellement ce potentiel peine à s'exprimer. Le manioc est un produit assez périssable qui perd beaucoup de potentiel au bout de trois ou quatre jours. Or les producteurs ivoiriens ont très peu de facilités de stockage dans de bonnes conditions, et les petits acteurs dans la transformation ont des capacités individuelles de stockage limitées. En 2013, la Côte d'Ivoire a exporté seulement 45 tonnes de produits dérivés du manioc, soit moins de 1 % de sa production nationale, alors qu'en Thaïlande³ (deuxième producteur mondial), 90 % de la production de manioc est transformée et exportée (Nations Unies, *Comtrade*, 2015 et FAOSTAT, 2015).

La Côte d'Ivoire doit également renforcer ses capacités de production et de transformation pour la filière sucre. Des bénéfices supplémentaires existent dans l'extension de la production agricole de sucre et dans l'augmentation des capacités de transformation. Les rendements ivoiriens sont légèrement supérieurs à la moyenne mondiale, et ne sont pas éloignés de ceux des champions comme le Brésil et la Thaïlande (FAOSTAT, 2015). La demande locale et régionale est forte, et les industriels ont déjà des plans d'extension des capacités de transformation pour les dix prochaines années.

L'huile de palme présente de multiples avantages et sa production agricole pourrait être développée. Les opportunités de débouchés pour l'huile de palme sont importantes : d'une part, la Côte d'Ivoire bénéficie d'un marché régional pour les oléagineux assez important et dynamique sur lequel elle reste le meilleur fournisseur local et, d'autre part, la demande mondiale croissante recèle de bonnes perspectives pour les années à venir, surtout avec l'avènement des biocarburants. Par ailleurs, il existe des possibilités d'extension de la culture d'oléagineux, notamment dans des zones non traditionnelles grâce à des conditions climatiques propices. Enfin, l'existence d'un cadre contractuel solide pour les acteurs à travers l'Association interprofessionnelle de la filière palmier à huile (AIPH), qui renforce le savoir-faire en matière de production agricole, constitue un atout de cette filière. Enfin, d'un point de vue environnemental, le palmier présente un avantage important : le rendement des palmeraies est en moyenne élevé à l'hectare (dix fois supérieur à celui du soja et quatre fois supérieur à celui du colza) et nécessite

moins de surface que toute autre plante oléagineuse (MINAGRI-AIPH-BNETD, 2013). Toutefois, depuis 1999, le vieillissement des plantations de palmiers provoque une forte chute des rendements générant des manques à gagner pouvant atteindre 40 % (ONU/DIR, 2012).

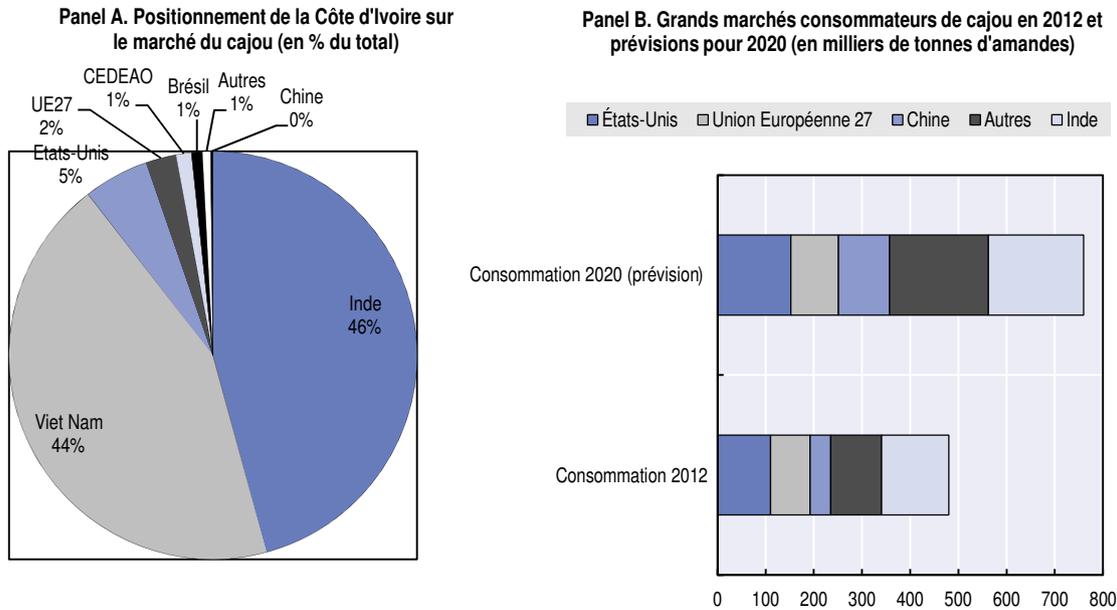
La culture du palmier est une activité rentable pour les paysans ivoiriens et créatrice de valeur ajoutée, mais le coût de revient industriel est encore très élevé. Le palmier génère en moyenne des marges nettes supérieures à 16 % pour les paysans. Les résultats de l'étude de faisabilité du « 3^e Plan Palmier » montrent que les huileries à implanter dans les nouvelles zones sont rentables, avec un taux de rentabilité interne des unités industrielles de 21 % (MINAGRI, AIPH et BNETD, 2013). La Côte d'Ivoire a ainsi développé des forces de production industrielle dans cette chaîne de valeur, mais certaines usines tournent à seulement 60 % de leurs capacités du fait d'une insuffisance chronique de la production agricole. Ce problème oblige les grandes raffineries ivoiriennes à aller se ravitailler en matière première en Malaisie et en Indonésie à hauteur de 76 500 tonnes en 2012 et 34 700 tonnes en 2013 (Nations Unies, Comtrade, 2015). La faible capacité chronique des plantations à suivre le rythme en termes de rendements agricoles et de production résulte en des coûts de revient industriels deux fois supérieurs à ceux en Malaisie et en Indonésie : environ 700 USD la tonne en Côte d'Ivoire contre 350 USD (Ecobank Research, 2014).

Pour la noix de cajou, la Côte d'Ivoire peut compter sur une hausse de la demande sur ses marchés traditionnels, tout en diversifiant ses marchés d'exportation pour générer de nouveaux débouchés. Le pays a prouvé sa capacité à augmenter la production et les rendements agricoles au cours des quinze dernières années. Mais pour l'exportation, la Côte d'Ivoire est actuellement très dépendante des deux leaders mondiaux dans la transformation (le Viet Nam et l'Inde) et elle est quasiment absente des plus grands marchés de consommation (États-Unis et Union européenne, graphique 2.18, panel A). Or, la demande mondiale est croissante, tirée notamment par la Chine, dont la consommation de l'amande de cajou devrait dépasser l'Europe en 2020 (MINAGRI, 2014, graphique 2.18, panel B). La Côte d'Ivoire bénéficierait d'une diversification de ses marchés d'export en développant la transformation des noix, qui est une activité forte en valeur ajoutée (tableau 2.3) et en emplois. L'amélioration de la compétitivité du port d'Abidjan serait à ce titre profitable. De plus, mais dans une moindre mesure, des opportunités pour la production de baume de cajou (ou *Cashew Nut Shell Liquid* [CNSL]) pourront se multiplier à moyen terme avec le développement de l'industrie de transformation. En 2012, le prix à l'exportation du CNSL était de 800 USD par tonne Franco à bord au Viet Nam et en Inde (AGRER Consortium, 2012). Par ailleurs, à court terme, l'Inde et le Viet Nam vont devoir continuer à importer beaucoup de noix brutes puisqu'ils ont actuellement des surcapacités industrielles. L'Association vietnamienne du cajou a ainsi signé en mai 2014 un accord avec le Conseil coton-anacarde de Côte d'Ivoire dans le but d'échanger des informations et des savoir-faire en matière de production, de technologies poste-récolte, de transformation et d'import/export, et de faciliter les transactions commerciales entre les deux pays.

Pour le café ivoirien, en proie à une faible vitalité de sa production et des rendements, la voie de la transformation locale et de la mise en place d'une politique de diversification des marchés s'impose. Troisième exportateur africain de café en 1998 avec 420 000 tonnes, la Côte d'Ivoire a vu sa production baisser à moins de 120 000 tonnes en 2013. Cette forte chute est liée principalement aux effets de la longue crise caféière mondiale (1999-2006) avec une baisse constante des prix du café jusqu'en 2006 et la reconversion spontanée des

paysans vers des activités jugées plus rentable (MINAGRI, CCC, 2014a). L'essentiel de la valeur ajoutée potentielle réside dans la transformation et la distribution. Les opportunités de réussite existent, à condition d'opérer les bonnes politiques de distribution. Par exemple, le marché du café instantané est important et dynamique en Afrique : l'Algérie consomme un tiers de la production ivoirienne de café instantané, suivie du Maroc, de l'Afrique du Sud et du Soudan (7 % chacun).

Graphique 2.18. **La Côte d'Ivoire est absente des grands marchés de consommation du cajou**



Source : Auteurs, calculs sur la base de données Comtrade, 2015.

Source : Adapté de MINAGRI (2014) sur la base de données RONGEAD.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933329248>

Tableau 2.3. **Répartition moyenne de la valeur ajoutée pour la noix de cajou d'Afrique de l'Ouest**

	Part (%)
Prix producteur	11.1
Collecte	0.7
Transport zone de production - port	1.8
Frais portuaires/taxes d'export	3.6
Transport Afrique Asie	1.8
Déchargement/transport usine	2.2
Transformation	17.8
Transport usine port/frais de port	0.7
Transport Asie-Occident	0.4
Déchargement/transport usine	0.2
Grillage et salage	17.8
Empaquetage	1.8
Transport usine - distributeur	0.4
Distribution/vente au détail	39.9
Total	100

Source : Adapté de Ricau (2013).

Tableau 2.4. Valeur ajoutée à chaque étape dans la chaîne de valeur du café robusta

	Café instantané			
	Coûts (USD/kg)	Marges (USD/kg)	TOTAL (USD/kg)	Parts du total (%)
Production de café vert	1.40	0.53	1.93	15
Farming	1.06	0.40	1.46	11
Collecte	0.14	0.08	0.22	2
Fermentation/Séchage	0.20	0.05	0.25	2
Commercialisation	0.53	0.22	0.75	6
Frais d'export	0.32	0.05	0.37	3
Taxes		0.12	0.12	1
Frais d'import	0.21	0.05	0.26	2
Torréfaction & marketing	5.08	1.15	6.23	48
Torréfaction	3.00	0.15	3.15	24
Marketing & dist.	2.08	1.00	3.08	24
Vente au détail	2.84	1.22	4.06	31
TOTAL	9.85	3.12	12.97	100

Source : ACET, 2014.

La politique de transformation et de distribution du café devra s'accompagner d'une nouvelle politique de marketing international. La Côte d'Ivoire a déjà une bonne capacité industrielle à travers Nestlé qui entame un nouveau plan d'investissement (encadré 2.3). Le programme qualité-quantité-croissance (2QC) 2014-2023 du gouvernement a pour but d'atteindre un taux de consommation régionale de la production totale de café de 20 % à l'horizon 2023, contre 2-3 % aujourd'hui (MINAGRI, CCC, 2014b). Une telle augmentation nécessitera un marketing actif et de l'innovation produit, ainsi que, très probablement, des partenariats public-privé (PPP) avec de nouveaux distributeurs et supermarchés. Le Brésil, l'Éthiopie et la Colombie sont des exemples de pays qui ont réussi à stimuler leurs marchés intérieurs ou régionaux à travers de telles approches. Ainsi, l'Éthiopie, premier exportateur africain de café, a réussi à renforcer ses parts de marché via la création de plusieurs labels d'origine et en attribuant les licences prioritairement aux torréfacteurs (transformateurs) qui acceptent d'utiliser ces noms d'origine. La Colombie a réussi grâce à la stratégie de label unique doublée d'une stratégie de communication-marketing très active (« 100 % café Colombiano, le meilleur café du monde »).

La bonne répartition spatiale des produits agricoles à forte demande offre au pays l'opportunité d'asseoir un meilleur développement régional. La Côte d'Ivoire possède une base agricole diversifiée (graphique 2.19) avec des produits agricoles à forte demande bien répartis sur l'ensemble du territoire. Des zones climatiques favorables et différents types de terres agricoles permettent en effet de développer plusieurs produits agro-industriels et alimentaires tropicaux à forte demande mondiale (cacao, café, hévéa, palmier, coton, fruits tropicaux) et régionale (banane plantain, riz, maïs, igname, manioc). Par ailleurs l'analyse de la géographie agricole des régions ivoiriennes montre que chacune des régions produit au moins 4 produits à forte demande mondiale ou régionale (tableau 2.5). Les 31 régions offrent donc *a priori* beaucoup d'atouts pour libérer le potentiel de croissance de l'économie.

Encadré 2.3. Plan de relance de la transformation en Côte d'Ivoire

En novembre 2014, un accord-cadre de partenariat a été signé entre Nestlé et le gouvernement ivoirien pour la mise en œuvre du Plan Nescafé en Côte d'Ivoire. Le Plan Nescafé est une initiative mondiale de Nestlé qui vise à favoriser l'approvisionnement durable en café depuis 14 pays au monde. En Côte d'Ivoire, il s'intègre dans le PNIA et fait partie des axes stratégiques de la Plateforme de partenariat public-privé. Il envisage (à travers le Conseil du café-cacao) de :

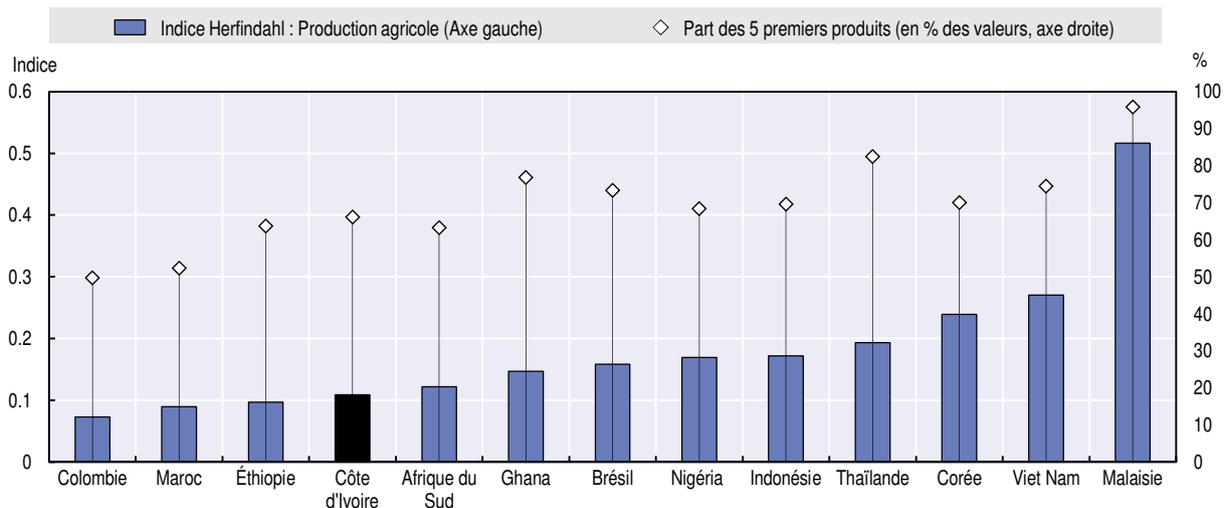
- Investir 8 milliards FCFA d'ici 2022.
- Former 30 000 planteurs aux bonnes pratiques agricoles d'ici 2022 en assurant une qualité correspondant aux normes internationales (13 000 planteurs dans 50 coopératives formés en 2014).
- Distribuer 27 millions de plants (18 000 hectares) à haut rendement et plus résistants d'ici 2022, développés par le Centre national de recherche agronomique (CNRA) (1.8 million de plants, soit 1 200 hectares, distribués en 2014).

Nestlé est présent en Côte d'Ivoire depuis 1962 et transforme du café vert en café instantané vendu sous la marque Nescafé. Actuellement, son usine basée à Abidjan réalise 14 % de son chiffre d'affaires via le marché local, et le reste en Afrique (53 %) et en Europe (33 %).

Source : Conseil café-cacao (2015) ; Nestlé Central & West Africa (2015).

Graphique 2.19. La Côte d'Ivoire a l'une des dotations agricoles les plus diversifiées des pays de référence

Indice Herfindahl de la production et part des 5 premiers produits (2011-13)



Note : La Colombie a la base agricole la plus diversifiée, suivie par le Maroc et l'Éthiopie. La Côte d'Ivoire arrive en 4^e position.

Source : Calculs des auteurs sur la base de FAOSTAT, <http://faostat3.fao.org>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933329255>

L'exploitation renforcée des ressources minières pourra créer des retombées, notamment financières

Le secteur minier de Côte d'Ivoire est encore embryonnaire car le pays n'exploite que ses réserves d'or et de manganèse (respectivement 18.6 tonnes et 308 401 tonnes en 2014). Cependant, d'autres gisements (minerai de fer, nickel latéritique, cuivre-nickel et diamants) ainsi que les minerais non métalliques et les matériaux de construction (pierres et granit)

constituent un potentiel significatif. Le nouveau Code minier, adopté en 2014, devrait soutenir la prospection et l'exploitation des ressources naturelles, et plusieurs projets devraient élargir la chaîne de valeur à la transformation (notamment pour le ferromanganèse).

Tableau 2.5. **Géographie agricole de 18 régions en Côte d'Ivoire en 2010**

Niveau de production en tonnes

Régions administratives	Localités	Cacao	Café	Hévéa	Palmier	Plantain	Manioc	Riz
LAGUNES	Abidjan	60 946	9 465	16 6005	1 054 650	29 923	22 0583	8 122
SUD COMOÉ	Aboisso	46 964	16 424	29 208	762 270	8 776	26 459	7 101
MOYEN COMOÉ	Abengourou	88 184	7 072	2 130	-	32 790	39 349	17 801
BAS SASSANDRA	Soubré	374 687	18 840	74 190	853 635	94 413	82 416	74 567
AGNEBY	Agboville	93 516	13 046	1 518	9 240	58 863	94 245	22 438
SUD BANDAMA	Divo	114 545	10 222		147 855	115 372	38914	52811
MARAHOUÉ	Bouaflé	56 370	5 126			96 540	28 962	52 408
HAUT SASSANDRA	Daloa	150 393	28 422	1 895		97 341	67 916	105 685
N'ZICOMOE	Dimbokro	13 382	4 165	1 223	24 225	39 949	33 030	44 827
FROMAGER	Gagnoa	71 161	6 732	8 810	675	45 587	27 352	37 121
MOYEN CAVALLY	Douekoué	73 112	25 484	5 148	16 770	65 001	101 081	39 307
MONTAGNES	Man	44 850	26 838	-	14 625	68 346	218 342	68 002
LACS	Yamoussoukro	48 936	5 702		11 430	1 279	38 384	8 682
VALBANDAMA	Bouaké	7 241			3 330	5 815	90 429	22 259
ZANZAN	Bondoukou					6 138	62 582	12 481
WORODOUGOU	Touba						45 637	2 753
SAVANES	Korhogo						79 451	6 066
DENGUELE	Odienné						19 681	1 187
TOTAL Zone projet		1 188 109	171 836	290 125	2 883 945	752 902	978 648	530 188
TOTAL NATIONAL		1 244 285	177 538	290 125	2 898 705	766 135	1 314 812	583 615
Zone/National (%)		95 %	97 %	100 %	99 %	98 %	74 %	91 %

Note : Dans ce tableau, seules quelques grandes cultures à forte demande sont représentées.

Source : Estimation du BNETD, dans MINAGRI, APROMAC et BNETD (2013).

Par ailleurs, les coûts des investissements directs et indirects (tels que les infrastructures connexes indispensables) sont aussi des obstacles au développement. Le gouvernement défend un projet de développement intégré de l'Ouest (le projet Grand-Ouest) qui combinerait la construction d'une ligne de chemin de fer et d'autres infrastructures de base au développement et à l'exploitation minières. Mais les études de faisabilité n'ont pas encore été réalisées, ni les plans spécifiques élaborés. Le gouvernement devrait poursuivre les projets prévus et essayer d'intégrer le développement des ressources naturelles avec les besoins d'infrastructure. Afin de faciliter l'interaction avec les entreprises du secteur privé, la gestion transparente et prévisible des projets (planification, exécution en temps opportun, processus de communication, marchés publics) est essentielle pour assurer la confiance et l'intérêt continu des entreprises. Cela ne devrait toutefois pas avoir lieu au détriment d'autres projets essentiels (comme, par exemple, l'amélioration des transports pour les villages secondaires).

D'autres pays, notamment le Botswana et le Chili, sont parvenus à exploiter leur patrimoine naturel pour étayer leur développement. Pour ce faire, ils ont mis en place une fiscalité et une gestion des recettes judicieuses et organisé des retombées positives pour le reste de l'économie par le biais d'activités amont et aval (encadré 2.4). En Côte d'Ivoire, les activités d'exploitation et de transformation en sont encore à leurs débuts. Mais le pays doit s'inspirer des meilleures pratiques et des enseignements des autres pays pour assurer le développement de son propre secteur minier.

Encadré 2.4. **L'innovation dans la chaîne de valeur minière chilienne : le *World Class Supplier Program* de BHP Billiton et Codelco**

Plus d'un tiers de la production mondiale de cuivre provient du Chili, premier producteur et exportateur mondial. L'expérience chilienne peut fournir à la Côte d'Ivoire des solutions sur la façon de maximiser les retombées et les effets d'entraînement potentiels que peuvent jouer les ressources naturelles sur son économie. Le Chili a réussi à lier sa forte industrie minière (dominée par les grandes entreprises multinationales et publiques) avec des chaînes de valeur mondiales et des fournisseurs régionaux.

Afin de favoriser la modernisation et le développement de petites entreprises locales, l'Agence de développement de l'État chilien, en collaboration avec le producteur de cuivre public Codelco et le producteur de matières premières BHP Billiton, a adopté et lancé le *World Class Supplier Program* en 2008. Le programme se concentre sur les différents segments de l'industrie minière du Chili, l'objectif étant de transformer 250 petites entreprises minières locales en fournisseurs de produits miniers conformes aux standards de qualité internationaux et opérant sur la scène internationale d'ici 2020. Le programme vise également à développer les ressources humaines de l'industrie. Fin 2012, plus de 5 000 employés et 36 fournisseurs sont impliqués dans le programme, pour un montant de 400 millions USD de ventes.

L'approche s'articule autour de deux axes principaux : i) demander des solutions individualisées pour encourager les PME à innover ; et ii) mettre en place des formations et des conseils d'experts pour les participants sur les compétences nécessaires pour améliorer la gestion, la gouvernance d'entreprise, la planification stratégique et le marketing dans le but de soutenir les processus d'innovation et de promouvoir la performance des entreprises. Il s'agit ainsi d'inciter les fournisseurs locaux à développer des solutions innovantes et de gérer efficacement les opérations et les défis (eau, énergie, ressources humaines, entretien, qualité de l'air, contrôle de brouillard acide) dont la prise en compte est essentielle pour un fonctionnement optimal et le maintien de l'industrie minière.

Pour pouvoir réaliser l'objectif du programme, BHP Billiton et Codelco ont apporté des changements dans les processus internes, tels que l'approvisionnement, conçu pour obtenir les marchandises à coûts réduits et de façon continue. Le programme dépend de l'engagement des entreprises minières à utiliser leur pouvoir d'achat pour aider au développement des fournisseurs locaux. Les participants du programme ont profité de nouvelles opportunités de revenus, d'une amélioration de leur efficacité, d'innovation, d'un meilleur accès aux financements et à des marchés diversifiés.

D'importants efforts pour promouvoir l'innovation associés à une vision partagée, l'engagement du gouvernement, la participation des universités et la collaboration entre les industries ont été les principaux moteurs de la réussite du *World Class Supplier Program*. Par exemple, 3M, un conglomérat multinational reconnu pour ses produits innovants apporte son savoir-faire pour améliorer les processus d'innovation des fournisseurs et ouvre son réseau pour aider les fournisseurs dans leur internationalisation. L'Agence de développement de l'État chilien a également intégré de nouveaux acteurs avec des compétences dans la recherche et le développement pour soutenir les PME fournisseurs.

L'ONG Fundación Chile joue le rôle de « courtier honnête » entre les mineurs et les fournisseurs, en identifiant les nouvelles opportunités pour les services et en encourageant des projets avec des fournisseurs. Cela permet aux entreprises et aux organisations de partager et d'associer des connaissances et des ressources différentes à travers des secteurs variés.

Le Chili fournit ainsi un bon exemple de la façon de mettre à profit des opportunités communes à plusieurs acteurs, de renforcer la compétitivité de l'économie, et de fournir des possibilités supplémentaires au développement de l'industrie minière tout en stimulant la croissance économique.

Sources : Business in the Community (2015) ; OECD/CEPAL (2012) ; Sharedvalue.org (2015).

Le potentiel de croissance des activités de services est sous-estimé en Côte d'Ivoire

Les services en amont des industries manufacturières ont été à l'origine d'une forte croissance dans certaines économies, mais ce fait est encore peu apprécié dans les stratégies ivoiriennes. Des recherches ont montré que, dans le cas de l'Inde, le secteur tertiaire s'est développé plus rapidement que le secteur industriel dans les années 90 et que cet essor ne reposait pas uniquement sur les technologies de l'information mais, plus largement, sur les services aux entreprises, la communication, la banque, l'hôtellerie et la restauration (Gordon et Gupta, 2004). Cet exemple montre à quel point ce secteur peut être porteur de croissance : à l'époque, les services de distribution/logistique n'ont que légèrement progressé tandis que les services à la personne affichaient un niveau de croissance atteignant jusqu'à 5 %. En Côte d'Ivoire, les services de communication et de transport, par exemple, présentent déjà des niveaux de productivité assez élevés, et une enquête d'entreprises (ENSEA, 2012) suggère qu'un bon nombre d'entreprises informelles ont aussi un potentiel de croissance important. Par ailleurs, des services dynamiques peuvent conduire à la croissance dans d'autres secteurs en engendrant, par exemple, des retombées significatives pour les activités de fabrication, les rendant ainsi plus performantes et productives. Une modernisation des services de transport vers des services logistiques intégrés et plus efficaces pourra aussi encourager la fabrication et la distribution des marchandises nationales. Pour le moment cependant, les stratégies de développement de la Côte d'Ivoire sont entièrement axées sur l'industrialisation, en ignorant la réalité de sa structure économique ainsi que le potentiel de croissance que le secteur tertiaire pourrait fournir.

La distinction des activités de services en Inde met en évidence les différences de contribution, d'évolution et de croissance. Les services peuvent se classer en trois grands groupes : i) les services traditionnels (vente au détail, transport, etc.), qui ont connu un processus de rattrapage et affiché un niveau de croissance supérieur à la moyenne jusqu'à ce qu'ils s'établissent à des taux plus modérés ; ii) des services hybrides, tirés par la hausse de la consommation des ménages, comprenant les services à la personne, mais aussi l'éducation et la santé ; iii) des services aux entreprises modernes (communication, gestion et technologies de l'information) qui ont bénéficié d'une croissance durable sans avoir pour autant d'effets notables sur l'emploi en Inde (Eichengreen et Gupta, 2013). Cette croissance s'explique par une combinaison de facteurs, parmi lesquels une large libéralisation qui a induit une demande industrielle supérieure, et l'adoption des nouvelles technologies, notamment dans les services du groupe 1 (idem).

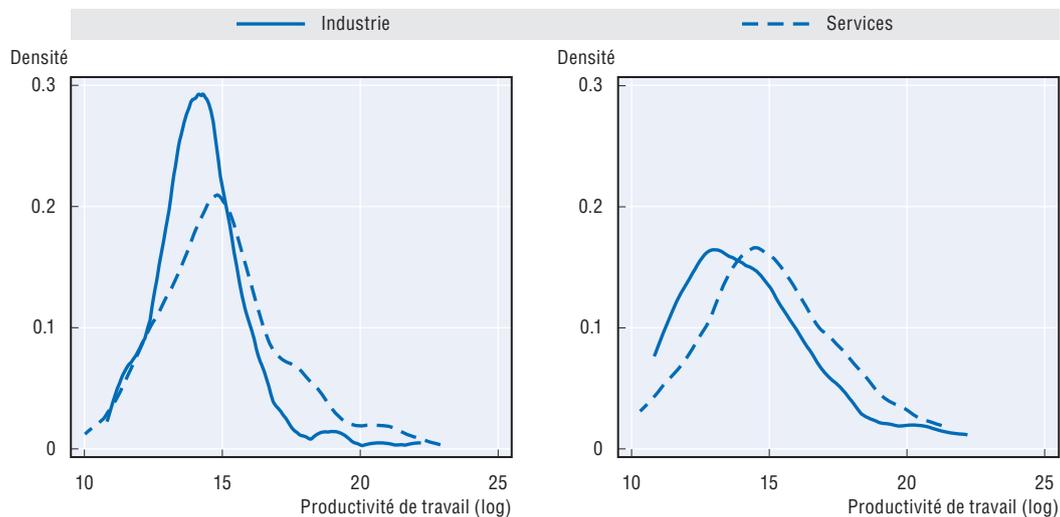
Les services représentent la part la plus importante de la valeur ajoutée en Côte d'Ivoire, et ont augmenté de façon dynamique au cours des dernières années. Le secteur des services en Côte d'Ivoire comprend une variété d'activités, dont les principales sont, notamment, le commerce en détail et en gros ; la restauration et les services d'hébergement ; ainsi que le transport. Au cours des dernières années, la construction a également connu un fort essor en raison des investissements gouvernementaux. Par ailleurs, les services de télécommunications continuent leur forte croissance, notamment les services de téléphonie mobile (CAPEC/PNUD, 2014b). Les données sur les entreprises montrent que la productivité des activités de service est en moyenne supérieure à celle des activités de fabrication (ENSEA, 2012, voir graphique 2.20), soulignant le potentiel de croissance de ces activités.

Cependant, les services ne font pas pleinement partie des initiatives du gouvernement pour la relance économique. Compte tenu de la part importante de la population active dans les services, il semble peu probable que cette main-d'œuvre puisse être entièrement déplacée vers l'industrie. En outre, les services présentent un potentiel de croissance

intrinsèque et peuvent jouer un rôle moteur pour les activités de fabrication. En Afrique, la part des coûts indirects est souvent très élevée, et les services (y compris les services d'infrastructure et de communication) pourraient aider à faire baisser ces coûts indirects et rendre les entreprises de fabrication plus compétitives. Une étude récente a identifié certains facteurs déterminants de la croissance des services en Afrique (CNUCED, 2015), dont les revenus croissants d'une classe moyenne émergente et la demande pour les services d'infrastructure – facteurs clefs déjà présents en Côte d'Ivoire. Le gouvernement devrait donc accorder une attention plus grande au potentiel de croissance des services et essayer de favoriser la croissance dans des domaines prometteurs. Certains d'entre eux comprennent des activités qui ont un potentiel de croissance considérable en soi (tels que le commerce, l'éducation, la restauration) tandis que d'autres présentent également des effets d'entraînement (tels que les services de transport ou d'affaires). Pour atteindre cet objectif, le gouvernement devrait travailler à obtenir un meilleur panorama du secteur des services afin de préparer une base analytique servant à la mise en place de politiques ciblées, et envisager la levée des contraintes spécifiques rencontrées par les entreprises de ce secteur.

Graphique 2.20. Les activités de services présentent une productivité plus élevée que les activités industrielles

Productivité de travail (chiffre d'affaires par effectif) pour toutes les entreprises et pour les entreprises de plus de quatre employés



Note : La productivité de travail est calculée comme le logarithme du chiffre d'affaires par employé.

Source : ENSEA, 2012.

La levée des contraintes et la mise en place de conditions favorables permettront de réaliser les opportunités de diversification

Cette section aborde les conditions préalables à la transformation structurelle de l'économie ivoirienne, ainsi que les réformes politiques nécessaires pour plus de compétitivité à l'échelle mondiale. L'économie ivoirienne présente une productivité limitée. Les activités industrielles et de services auront besoin d'un accès facilité et à moindre coût pour les principaux intrants et les biens publics, tels que l'électricité, les transports et les TIC. La productivité limitée de l'agriculture est largement due à la faiblesse des parties prenantes (organismes et associations) et à l'accès limité aux services essentiels. En outre, le gouvernement devra renforcer la facilitation du commerce afin de mettre en place les conditions préalables à la compétitivité.

Le développement économique dépendra également de l'environnement des affaires, qui conditionne les activités du secteur privé. La Côte d'Ivoire a fortement progressé grâce à des réformes réglementaires dans de nombreux secteurs, mais se classe toujours parmi les économies les moins favorables aux affaires, selon l'édition 2015 du rapport de la Banque mondiale, *Doing Business*. Si ces classements fournissent un point de référence utile pour mesurer la situation actuelle et suivre l'évolution des réformes, ils ne donnent qu'une vue instantanée de certains sujets en adoptant une approche quantitative. Par conséquent, il est risqué pour les gouvernements de se concentrer sur les réformes faciles à mettre en œuvre, en ignorant leur impact limité dans le temps, comme, par exemple, l'indicateur « temps nécessaire pour enregistrer une entreprise ». Le gouvernement de la Côte d'Ivoire devrait poursuivre la mise en œuvre des réformes. Il devrait également élargir leur portée et regarder au-delà des indicateurs en se focalisant sur des questions plus difficiles à aborder, mais à l'impact important, comme les obstacles informels à l'entrée sur le marché, ou la promotion de la concurrence (pour une discussion approfondie de l'environnement des affaires, voir le chapitre 3 de *l'Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire : Volume 1. Évaluation initiale* [OCDE, 2016]).

Des politiques équilibrées et des mécanismes de consultation avec le secteur privé sous-tendront les choix de diversification

La « nouvelle politique industrielle » adoptée par le gouvernement en 2013 repose sur plusieurs piliers stratégiques dont le but est de moderniser et diversifier la production nationale. Elle vise, entre autres, à favoriser le développement du secteur privé, exploiter de manière optimale les avantages comparatifs du pays et encourager l'industrialisation par des mesures ciblées (qualité et normes, création de zones d'activité ou incitations fiscales, par exemple). Plusieurs études sectorielles en cours cherchent à identifier les principales difficultés dans les secteurs clefs (agro-industrie, industrie pharmaceutique, etc.), le gouvernement prévoyant plusieurs programmes de soutien pour le textile, l'anacarde, etc. (ministère de l'Industrie et des Mines, 2014).

Au cours de la transformation structurelle, le gouvernement se doit de jouer un rôle de facilitateur. L'exploitation des avantages comparatifs possibles de la Côte d'Ivoire sera facilitée par des pouvoirs publics proactifs et déterminés. Il ne s'agit pas d'interférer dans les mécanismes de marché ni de soutenir des activités non rentables, mais d'assumer un rôle d'intermédiaire, de facilitateur et de pourvoyeur d'infrastructures et services publics essentiels, en ayant pour préoccupation première l'instauration des conditions propices à la prospérité.

Chercheurs et praticiens ne sont pas encore parvenus à un consensus sur les mesures à prendre pour soutenir la croissance économique et les transformations structurelles. Quand certains plaident pour des politiques ciblées de soutien aux secteurs prometteurs (Lin et Monga, 2011), d'autres estiment que ces mesures sont sources de distorsions encore plus graves, surtout lorsque les autorités se « trompent » d'industries. Ils en veulent pour preuve l'erreur commise par de nombreux pays africains après leur indépendance, qui ont cherché à tort à se doter d'industries lourdes. Pour être efficaces, les politiques industrielles exigent d'immenses capacités analytiques, un environnement réglementaire optimal et une détermination sans faille des autorités, à l'exemple de la Corée. Mais il s'agit là de conditions préalables difficiles à réunir. Pour toutes ces raisons, il paraît nettement plus judicieux d'opter pour des politiques générales de facilitation profitant à un éventail plus large d'activités et introduisant un minimum de distorsions. Ces restrictions ne doivent toutefois

pas empêcher un gouvernement de cerner précisément les marges de revalorisation et de diversification de son économie, afin d'installer effectivement les conditions nécessaires à la croissance dans les secteurs clefs (l'éducation ou les infrastructures).

L'information et une bonne compréhension de chaque activité seront également les clefs pour concevoir les mesures politiques appropriées. Pour les produits et activités choisis avec les représentants du secteur privé, des études approfondies devraient fournir des informations sur : i) les capacités et les intrants nécessaires ; ii) l'état des affaires en Côte d'Ivoire pour ces produits ; et iii) les obstacles potentiels. Le gouvernement, ou l'une de ses agences, doit également prendre l'initiative d'assembler et collecter les informations recueillies lors des processus de consultation et faire la synthèse des éléments pertinents. La diffusion des informations utiles à la prise de décisions commerciales (accès aux intrants, environnements des affaires et juridique, disponibilité des compétences, débouchés potentiels dans la sous-région, etc.) peut aussi inciter les entreprises à s'aventurer sur de nouveaux marchés.

La responsabilité première du gouvernement consistera à mettre en place les conditions d'accès aux intrants (électricité ou main-d'œuvre par exemple). Cette exigence passe cependant rarement par des mesures ciblées, dans la mesure où des politiques trop restrictives peuvent également se tromper de cible. Les autorités ivoiriennes doivent privilégier l'amélioration de l'accès aux infrastructures sur tout le territoire, surveiller l'évolution des prix et leur influence possible sur les salaires, et poursuivre les réformes du système éducatif. Dans ce dernier cas, une coopération plus étroite avec le secteur privé et la formalisation de l'éducation professionnelle peuvent étayer l'essor de nombreuses industries sans risquer d'introduire des distorsions. Ainsi, au lieu de mesures trop ciblées (comme la création de diplômes spécialisés, par exemple), les autorités doivent s'efforcer de renforcer le niveau de compétences et mettre l'accent sur des connaissances transférables dans le but de former une main-d'œuvre capable de s'adapter à l'évolution de son environnement professionnel.

La faible concurrence et l'important secteur informel représentent des contraintes transversales pénalisant la transformation économique

Plusieurs obstacles transversaux entravent le bon développement de la Côte d'Ivoire. La concurrence est parfois atténuée, voire entravée, du fait de défaillances dans le fonctionnement des marchés publics et de pratiques anti-concurrentielles dans le secteur privé. L'importance du secteur informel est une contrainte pour l'économie et induit des retombées négatives dans d'autres dimensions du développement.

Le renforcement de la concurrence nécessite des actions rapides et efficaces des autorités

Il serait essentiel pour le développement de marchés concurrentiels en Côte d'Ivoire de renforcer le rôle et la capacité de la Commission de la concurrence. De nombreux marchés ivoiriens sont caractérisés par les monopoles et les oligopoles avec une faible pression concurrentielle. Par ailleurs, la partie formelle de l'économie est souvent dominée par des structures oligopolistiques avec un petit nombre de grandes entreprises et réseaux de professionnels (tels que le transport, les supermarchés). Les procédures de passation des marchés publics présentent encore des faiblesses et ne sont souvent pas transparentes (voir chapitre 3), conduisant à la hausse des prix ou des produits de moindre qualité, et ce même dans de grands projets d'infrastructure. Ceci, couplé avec une capacité administrative

limitée, favorise les cartels et le comportement anti-concurrentiel des acteurs du marché, lequel conduit à des prix plus élevés et d'autres inefficiences de marché.

Afin de promouvoir la concurrence, le gouvernement devrait soutenir la Commission de la concurrence en lui donnant plus de visibilité grâce à une stratégie de communication, et renforçant son budget et ses ressources humaines. Pour devenir un organisme capable d'enquêter et d'analyser le comportement anti-concurrentiel qui sévit en Côte d'Ivoire, la Commission nécessitera plus de personnel, de locaux et de formation. Dans la mesure où ces changements s'inscrivent dans la durée, il pourrait être utile de renforcer la coopération avec la Commission de la concurrence de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) pour enquêter sur les cas les plus graves ou obtenir un soutien jusqu'à ce que les capacités nationales soient en place.

Les pratiques anti-concurrentielles s'observent aussi dans le secteur informel. La faible concurrence peut s'expliquer par l'importance des petites activités informelles qui échappent facilement à la réglementation et la surveillance régulière (encadré 2.5). Cette situation est aggravée par la configuration des réseaux, parfois marqués par des liens sociaux, ethniques ou régionaux, comme par exemple dans le commerce de certaines marchandises ou le transport. La dualité des marchés (notamment dans le transport) pénalise lourdement l'économie, surtout en termes de respect des normes et de lutte contre les comportements anticoncurrentiels et de distorsions de prix.

Encadré 2.5. La dualité des marchés en Côte d'Ivoire est une contrainte pour la concurrence

Le secteur informel ivoirien se caractérise par des monopoles de fait détenus par certains groupes sociaux ou ethniques. Ainsi, dans certaines localités, les petits restaurants sont majoritairement détenus par des femmes baoulées, réputées pour leurs talents culinaires, tandis que la vente de poulets sera l'apanage des hommes d'ascendance burkinabè – des schémas entretenus à travers les liens familiaux et sociaux, des mécanismes de cooptation, un accès aux intrants qui crée une barrière implicite à l'entrée, sans parler de l'opinion générale (et donc de celle des clients) vis-à-vis des compétences, aptitudes ou connaissances de chacun. Si la plupart de ces monopoles sont circonscrits à quelques domaines et n'ont que des retombées limitées sur le reste de l'économie, des données empiriques mettent en évidence l'existence de cartels informels de ce type dans le secteur des transports, bien moins neutres pour les autres activités.

Le secteur des transports est foncièrement dual, avec un nombre restreint de grandes entreprises formelles et quantité de prestataires de petite taille et souvent informels. Les grandes entreprises, souvent détenues par des intérêts étrangers, assurent des services de transport professionnels pour des produits de valeur, en particulier les marchandises transitant dans des conteneurs, avec pour principaux débouchés Abidjan et les grands axes commerciaux du pays. Parallèlement, une multitude de sociétés de plus petite taille et souvent non déclarées proposent des services de transport. Elles se concentrent essentiellement sur les biens conventionnels (même si elles peuvent aussi acheminer des conteneurs à l'occasion de contrats de sous-traitance) et opèrent sur tout le territoire ivoirien. À ce titre, ces entreprises constituent un intrant essentiel pour bon nombre d'autres activités du secteur manufacturier, lequel a besoin d'entreprises de transport pour acheminer ses biens jusqu'aux clients (intermédiaires ou consommateurs finaux), ainsi que pour alimenter les commerces. Selon des données empiriques, ce secteur informel des transports est mal régulé et dominé par des cartels ethniques et/ou sociaux, qui fixent les prix.

Sources : Lognon (2011) ; entretiens à Abidjan en mars 2015.

Les activités informelles de transport pèsent sur l'économie à plusieurs égards. Le secteur des transports achoppe sur les problèmes de capacités et l'absence d'organisation et de pression concurrentielle. Comme dans de nombreux pays voisins, le secteur des transports fonctionne en général à deux vitesses, avec quelques multinationales proposant des services de qualité pour des biens à forte valeur (acheminés dans des conteneurs) et des milliers de petits transporteurs informels. S'installer à son compte comme transporteur ne requiert aucune qualification ni connaissances particulières et la plupart des entrepreneurs utilisent un nombre restreint de vieux camions. Le gouvernement a lancé des projets pour améliorer le matériel et renforcer les réglementations (par exemple par une base de données en ligne) mais le secteur informel reste par définition difficile à réglementer. Tout d'abord, il n'existe aucun équivalent à l'État parmi les acteurs informels. L'État ne peut donc pas compter sur des soutiens pour faire appliquer la réglementation et mettre fin à la surcharge des camions, aux tracasseries administratives tout au long du parcours, etc. Ensuite, la fixation des prix peut entraîner une surenchère pour le client et freiner l'activité locale, même s'il est difficile d'estimer précisément l'impact de ces facteurs faute d'informations et de données suffisantes.

Les autorités doivent réduire l'informalité dans le secteur des transports. Tout d'abord, le secteur des transports doit progressivement être intégré dans l'économie formelle et se doter de capacités de gestion supplémentaires pour interagir avec le gouvernement. Cela peut recouvrir l'application de règles plus strictes (permis, licences pour les entreprises de transport, contrôles d'accès aux sites de chargement, etc.) et un meilleur contrôle du respect des règles (en créant, par exemple, une unité spéciale au sein des forces de police). Les réformes réussies dans le secteur des transports (comme au Rwanda, voir l'encadré 2.6) se sont appuyées sur des processus multipartites impliquant clients, employés et transporteurs pour concevoir des mesures largement acceptées par les fournisseurs et les clients et, de ce fait, plus facilement respectées. En outre, un soutien au renforcement de l'organisation du secteur (constitution de syndicats, missions des associations) ferait naître des structures pouvant servir d'interlocuteurs pour le gouvernement. Enfin, la Commission de la concurrence doit se pencher sur les modalités de fixation des prix et les comportements des cartels pour, au besoin, prendre des mesures garantissant la libre-concurrence.

Le soutien aux PME et entreprises informelles nécessitera des politiques équilibrées en termes de coûts et de bénéfices

De multiples difficultés demeurent pour les PME qui constituent un pan important du secteur privé en Côte d'Ivoire. Elles ont été durement frappées par les années de crise et subissent encore le contrecoup de l'insécurité, du sous-investissement et des destructions de leurs actifs. En outre, les difficultés d'accès aux ressources (financements, intrants, informations) freinent leur contribution à l'accélération de la croissance. Par ailleurs, une large proportion d'entre elles opère dans le secteur informel, ce qui rend impossible un décompte exact.

Une enquête récente de l'Institut national de la statistique (INS) couvrant plus de 30 000 PME révèle que la plupart sont de petite taille, ont des moyens limités et opèrent dans le secteur des services. Quelque 84 % des PME interrogées ont une activité dans le tertiaire relativement récente, puisque la majorité a moins de 10 ans d'existence et près de 40 % d'entre elles ont fait leur apparition depuis 5 ans au maximum. Par ailleurs, la plupart se sont lancées avec un capital initial inférieur à 500 000 FCFA (< 800 euros) pour un effectif

inférieur à 5 personnes. Selon cette enquête, les principaux obstacles rencontrés sont : i) l'accès aux financements ; ii) une clientèle et des débouchés trop limités ; iii) les défauts de paiement ; iv) le manque d'équipements ; et v) la corruption. Parmi ces freins, plusieurs sont propres aux PME (débouchés ou manque d'équipements), ce qui souligne un réel manque de capacités chez les entrepreneurs en matière de gestion et de développement d'entreprise. Lors d'entretiens plus approfondis, les entreprises se plaignent également du durcissement général de la concurrence et dénoncent particulièrement le rôle du secteur informel (AIDES, 2014).

Encadré 2.6. **Leçons tirées de la comparaison de Kampala et de Kigali dans la formalisation du secteur des transports**

Au début des années 2000, Kampala (Ouganda) et Kigali (Rwanda) ont fait des efforts pour réguler le secteur des transports, très informel et caractérisé par des véhicules surchargés, des embouteillages, des accidents, de l'évasion fiscale et le non-respect de la législation du travail. Alors que les deux villes ont adopté des réformes présentant des similitudes, Kampala n'a pas vu d'amélioration dans le fonctionnement du secteur, contrairement à Kigali, qui a réussi à transformer et à réguler le secteur des transports informels.

L'incapacité de Kampala à restructurer le secteur des transports informels peut être expliquée par : i) les difficultés à former une association ou un syndicat pour gérer les affaires du secteur aux niveaux municipal et national ; ii) les niveaux élevés de corruption parmi les agents responsables de l'application des règles ; iii) l'incapacité à contrôler l'expansion rapide de l'industrie ; iv) la forte ingérence politique du Mouvement de Résistance Nationale ; et v) le faible niveau d'alphabétisation de la population du secteur.

Entre 1993 et 2006, trois associations opéraient à Kampala mais sans impact positif sur l'état des affaires dans le secteur. Des difficultés résidaient dans l'obtention d'un consensus sur des questions telles que l'obligation du port du casque ; les conditions d'obtention et la détention des permis de conduire et des licences pour le transport de personnes ; et l'assurance au tiers. Les agents de l'État ont également échoué à assurer l'adoption des mesures de sécurité. Par exemple, au lieu d'exiger une amende formelle de 60 000 à 80 000 UGX (shillings ougandais) en cas d'absence du port du casque ou de présentation des documents du véhicule, certains officiers de police exigeaient une amende informelle (pot-de-vin) de 30 000 UGX pour laisser le conducteur repartir. Les efforts visant à restructurer et réguler le secteur ont par ailleurs souffert d'une certaine incohérence dans les décisions publiques, parfois motivées par des soucis d'électorat. Enfin, le faible niveau d'alphabétisation de la population du secteur a ralenti la compréhension des nouveaux textes et directives et la mise en œuvre des mesures de sécurité.

À Kigali, le gouvernement a pris des décisions plus distinctes des préoccupations électorales, et donc plus cohérentes et déterminées qu'à Kampala. Les autorités de Kigali ont réussi à contrôler l'expansion et limiter l'entrée de nouveaux acteurs dans le secteur du transport. En 2005 par exemple, des mesures strictes ont été prises contre l'utilisation de *push-bike taxis*, en collaboration avec la police. Ils ont été remplacés par un nombre limité de cyclomoteurs de faible puissance, appelés « mini-motos », que la plupart des motocyclistes n'avaient pas les moyens d'acheter, ce qui a réduit de 6 000 le nombre de motocyclistes. Le recrutement dans le secteur était strict : les individus ne pouvaient travailler dans le secteur qu'après avoir réussi l'enquête de l'association des transporteurs et fourni la preuve d'au moins une année d'expérience de conduite en zone urbaine. Par ailleurs, Kigali a investi dans la formation et la sensibilisation des opérateurs du secteur afin de les familiariser avec leurs obligations en matière d'ordre et de sécurité. Les efforts de collaboration entre le gouvernement, les associations du secteur, la police et le ministère de la Jeunesse ont beaucoup contribué à la réussite de Kigali.

La Côte d'Ivoire peut s'inspirer de l'expérience réussie de Kigali en encourageant la collaboration entre les parties prenantes, en créant une forte association du secteur indépendante des intérêts politiques, en appliquant strictement les règles, et en soutenant la réorganisation du secteur des transports.

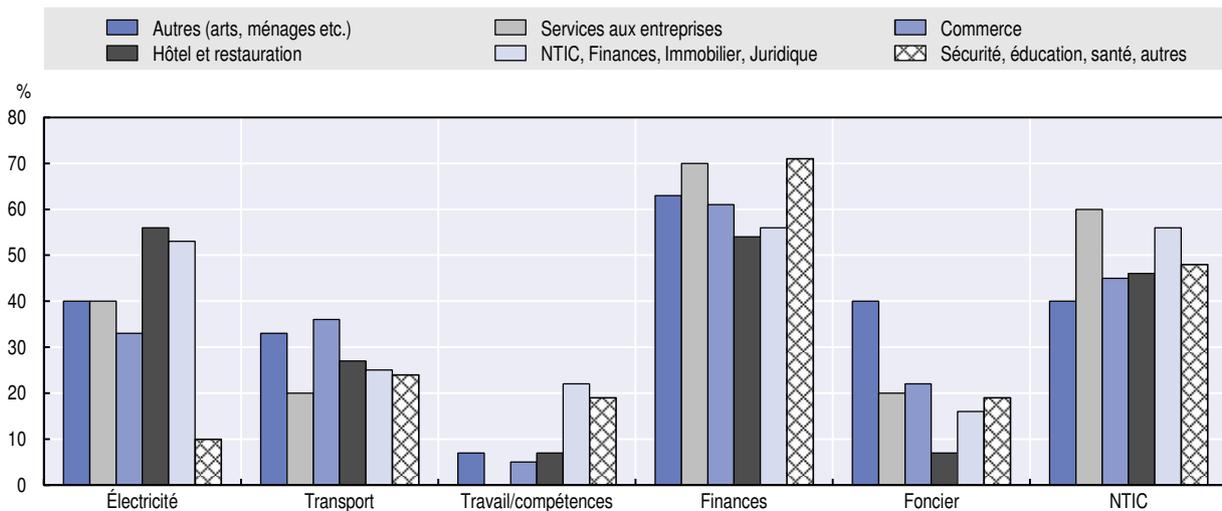
Source : Goodfellow (2015).

Un facteur important qui pourrait améliorer la productivité des PME est l'utilisation des technologies modernes. La couverture du réseau mobile est satisfaisante sur l'ensemble du territoire, mais Internet par ligne terrestre et l'utilisation des e-mails sont encore limités à un petit nombre d'entreprises. Cette situation est partiellement due aux infrastructures et probablement également enracinée dans le manque de connaissances des Ivoiriens en matière de TIC. De nouvelles applications sont en cours de développement, ce qui pourrait créer des opportunités de croissance pour les PME, mais le gouvernement devra soutenir la familiarisation avec les TIC, l'alphabétisation, et la diffusion d'informations, en particulier auprès des petits entrepreneurs.

Les obstacles à la bonne réalisation des affaires dénoncés par les sociétés de services sont très similaires quelle que soit leur taille. L'une des principales entraves aux activités des micro-entreprises (jusqu'à 5 salariés) et des PME est l'accès aux financements. Les petites entreprises (entre 5 et 20 salariés) sont celles qui souffrent le plus des carences en électricité, elles déplorent aussi la faible qualité des transports et de la main-d'œuvre. Pour les grandes entreprises, les seuls obstacles cités sont l'électricité et les transports (un constat qui peut être lié au faible nombre d'entreprises de cette taille dans l'échantillon). Les contraintes qui ressortent des données d'enquête auprès des entreprises sont conformes à d'autres analyses : en 2014, un rapport indiquait en effet que l'accès logistique et son coût étaient des contraintes majeures pour les opérateurs privés ivoiriens (IOS Partners, 2014).

Graphique 2.21. Les principaux freins varient peu selon l'activité des sociétés de services ivoiriennes

Obstacles rapportés par les entreprises du secteur des services (en %), par activité



Source : ENSEA (2012).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329268>

Une comparaison des contraintes citées en fonction des activités met en évidence plusieurs faits intéressants. Pour les hôtels et les restaurants, l'obstacle principal est l'approvisionnement électrique, alors que pour le commerce (de gros et de détail), il s'agit des finances (graphique 2.21). Si l'accès aux financements semble problématique pour tous les secteurs d'activité, il est particulièrement délicat pour les sociétés de services aux entreprises (qui n'ont que peu d'actifs matériels [équipements ou bâtiments industriels] et aucun stock pouvant servir de garantie) et celles opérant dans le domaine de la sécurité, de

l'éducation et de la santé. L'accès aux terrains est surtout considéré comme un obstacle par les entreprises relevant de la catégorie « autres » (petites activités de services à la personne), tandis que les entreprises commerciales et celles proposant des services haut de gamme citent surtout les télécommunications. Tandis que l'accès aux financements l'emporte visiblement sur toutes les autres contraintes, les sociétés de services aux entreprises mettent les TIC quasiment sur le même plan, sachant que les entreprises opérant dans l'hôtellerie/restauration et les sociétés de services dans les TIC/finances citent également presque aussi fréquemment l'électricité.

Ces constats montrent l'importance de distinguer les entreprises au moment de concevoir des politiques de soutien au secteur privé. Si l'accès au crédit est un problème important, qui exige que les autorités poursuivent leurs efforts pour y remédier, la fiabilité de l'approvisionnement électrique et l'accès aux technologies modernes à un tarif raisonnable contribueraient aussi fortement à soutenir l'essor des sociétés de services. Le gouvernement doit continuer à améliorer l'accès à l'électricité, aux TIC et aux infrastructures de transport, sachant que les zones industrielles profiteront surtout aux entreprises manufacturières. Les sociétés de services étant situées en différents points du territoire, elles appellent des mesures globales. À Abidjan, l'accès à ces facteurs de production est relativement fiable et bien réparti de sorte que le gouvernement doit cibler ses investissements dans ces domaines sur le reste du territoire, pour soutenir les zones offrant le meilleur potentiel de croissance. Les données d'enquête ont porté sur six grandes villes de Côte d'Ivoire et pourraient servir (sans doute après enrichissement et actualisation) à décider quelles villes offrent le meilleur profil pour devenir des « pôles de croissance », et à identifier les freins les plus importants en termes d'infrastructures.

Beaucoup de sociétés de services informelles présentent une productivité du travail relativement élevée

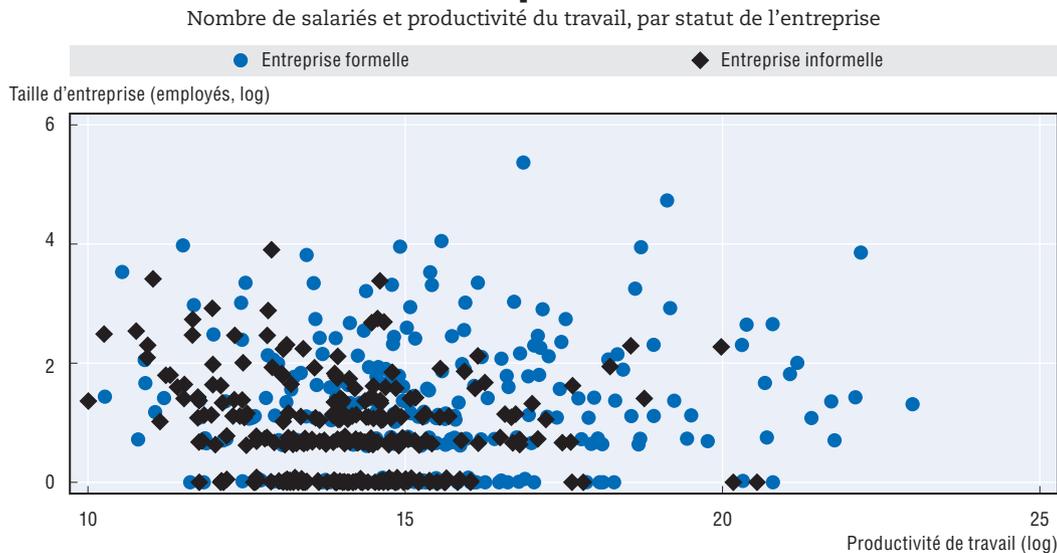
Le secteur des PME comprend l'important secteur informel ivoirien, ce qui explique les nombreuses entraves à sa croissance. Les entreprises informelles (comme beaucoup de PME) tendent à employer moins de salariés, à créer moins de valeur ajoutée, à faire appel à des technologies moins sophistiquées et à présenter globalement un potentiel de croissance moindre que les entreprises formelles (La Porta et Shleifer, 2014a). En outre, les entreprises informelles contribuent moins aux recettes de l'État (impôts directs) et réduisent le niveau de recouvrement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), puisqu'elles sont « invisibles ».

Le secteur informel et les PME offrent un réel potentiel pour la croissance mais doivent pouvoir compter sur des mesures politiques judicieusement dosées en termes de coûts et de rentabilité, et n'entraînant pas de nouvelles distorsions. Des études ont montré que les petites entreprises et/ou les entreprises informelles voient souvent le jour par défaut, du fait de l'absence d'options plutôt que par ambition commerciale ou vocation (La Porta et Shleifer, 2014a). Ceci explique en partie le manque de compétences et de capacités entrepreneuriales observé dans bon nombre de petites entreprises, mais aussi le succès limité des programmes de formation et d'appui (Karlan et al., 2014). À la suite d'une enquête auprès des entreprises en Côte d'Ivoire, une étude a tenté d'évaluer la « disposition de formalisation » de ces acteurs. Elle a constaté que les chefs d'entreprise qui s'acquittaient de leurs impôts ou pouvaient présenter un plan d'affaires étaient plus disposés à légaliser leur activité. Si le niveau d'instruction, l'âge et l'expérience ne faisaient pas de vraie différence, les hommes semblaient plus enclins à rejoindre l'économie formelle que les femmes. Les autorités de Côte d'Ivoire devront mettre en place des politiques d'incitation

suffisamment vastes pour bénéficier à un large éventail d'entreprises, au lieu de cibler des groupes restreints d'entités ne présentant parfois pas de véritable potentiel pour une croissance durable.

S'il est par essence difficile de mesurer l'activité informelle ou de quantifier les caractéristiques des entreprises qui opèrent dans le secteur informel, une étude réalisée en 2012 met en évidence certains traits distinctifs. Comme le montre le graphique 2.22, les entreprises formelles tendent à employer plus de salariés que les entreprises du secteur informel, et à afficher une productivité du travail supérieure. Les entreprises informelles de cet échantillon non représentatif ont en moyenne 5 salariés (valeur médiane : 3), contre 17 pour les entreprises formelles (valeur médiane : 5). Ces deux types d'entreprises ne dénoncent pas les mêmes freins à l'activité : parmi les entreprises non déclarées, 41 % citent en premier l'accès aux financements, devant l'instabilité politique (20 %) et l'accès à l'électricité (12 %) ; à l'inverse, les entreprises déclarées font de l'instabilité politique leur principale entrave (33 %), devant l'accès aux financements (23 %) et l'électricité (9 %). La corruption et les pratiques des concurrents informels font aussi plus souvent partie des obstacles cités par les entreprises formelles, l'accès aux terrains n'étant en revanche pour elles pas un problème fondamental, contrairement aux entreprises informelles (plus de 2 % classent cet aspect dans les obstacles).

Graphique 2.22. **Les entreprises informelles de Côte d'Ivoire sont plus petites et moins productives**



Note : La productivité de travail est calculée comme le logarithme du chiffre d'affaires par employé. La taille de l'entreprise représente le logarithme du nombre d'employés.

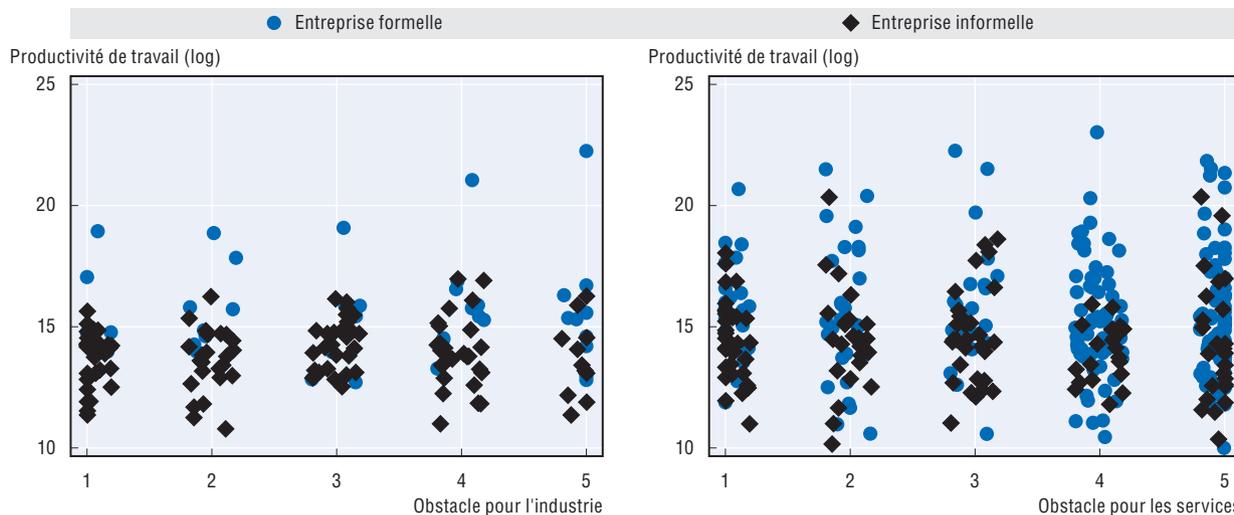
Source : ENSEA (2012).

L'informalité est notamment présente parmi les activités de fabrication, où près de 73 % des entreprises ne sont pas immatriculées, contre 39 % dans le secteur tertiaire. Ces chiffres peuvent en partie s'expliquer par des différences d'échantillonnage de l'enquête (ENSEA 2012), mais ils donnent néanmoins une assez bonne idée de la situation. Le graphique 2.23 oppose les entreprises manufacturières (à gauche) et les sociétés de services (à droite) en fonction de la productivité du travail (production par salarié), de la perception qu'elles ont de l'influence de la concurrence informelle sur leur activité,

et de leur statut (immatriculation). Dans l'ensemble, les entreprises manufacturières sont moins susceptibles de considérer la concurrence informelle comme un obstacle sérieux, à l'inverse des sociétés de services, même parmi celles qui affichent une productivité du travail supérieure. Les entreprises immatriculées s'inquiètent davantage de la concurrence informelle.

Graphique 2.23. La concurrence informelle est surtout problématique dans le secteur tertiaire

Le poids de la concurrence informelle selon les entreprises, sur une échelle de 1 (pas d'obstacle) à 5 (obstacle sérieux)



Note : Question : « À quel degré la pratique des concurrents du secteur informel constitue-t-elle un obstacle ? » (1=aucun, 5=sévère). La productivité de travail est calculée comme le logarithme du chiffre d'affaires par employé.

Source : ENSEA (2012).

Bon nombre d'entreprises manufacturières informelles ne sont que peu productives tandis que, parmi les sociétés de services, le différentiel de productivité entre les acteurs formels et les acteurs informels est nettement moins marqué (certaines sociétés très productives restent informelles alors que de nombreuses sociétés officielles sont peu productives). En vue de cette productivité, de nombreux services pourraient développer des liens plus étroits avec d'autres marchés et devenir plus intégrés. Cependant, pour devenir des fournisseurs de services pour les entreprises formelles, nombre de PME nécessiteront un plus haut degré d'organisation et de capacités au sein de petites activités de services.

Les politiques visant à la formalisation des activités informelles doivent faire face à plusieurs défis, dont le fait de cibler et de promouvoir uniquement les entreprises disposant d'un potentiel de croissance sur le long terme. La formalisation des entreprises passera par un climat des affaires amélioré (fiscalité simplifiée, accès au crédit amélioré, etc.) qui renforcera les incitations à l'enregistrement pour les entreprises. Le gouvernement ivoirien devrait se concentrer sur les politiques à large portée qui profitent à toutes les entreprises. Une amélioration globale de l'environnement des affaires, doublée de l'assouplissement des contraintes réglementaires dans certains domaines clés (comme la fiscalité) et de l'amélioration de la transparence et de la redevabilité, profitera à toutes les entreprises.

En outre, les politiques devraient essayer de tabler sur les liens existants entre les activités formelles et informelles. Par exemple, l'élaboration et l'application d'une TVA en parallèle d'une professionnalisation des activités informelles peuvent pousser de petits fournisseurs informels à devenir des fournisseurs pour les entreprises formelles, puis à se formaliser (par des incitations de remboursement de TVA, voir le chapitre 6). Des recherches approfondies sur la structure de l'économie informelle, les incitations à y rester, ses liens avec les activités officielles, et les sources des différences de productivité qui ont été expliquées ci-dessus, pourraient être utiles pour guider et mettre en œuvre des réformes politiques plus ciblées.

Réduire le coût des intrants nécessitera une amélioration de l'offre de biens publics, une réforme foncière et le renforcement des capacités des acteurs

Les conditions de financement et les infrastructures freinent les activités du secteur privé, et la main-d'œuvre peut, à terme, devenir un obstacle

Les facteurs contraignants ne manquent pas pour les entreprises en Côte d'Ivoire, liés à la fois à l'accès et au coût des intrants de base, et aux freins réglementaires. Parmi les intrants essentiels, la terre, la main-d'œuvre et les capitaux mais aussi l'accès aux moyens de transport et à l'électricité constituent des obstacles potentiels. Pour autant, l'importance de ces intrants et d'autres obstacles dépend également du type d'activité et varie en fonction de la taille de l'entreprise et de son implantation géographique, comme le montre le graphique 2.24.

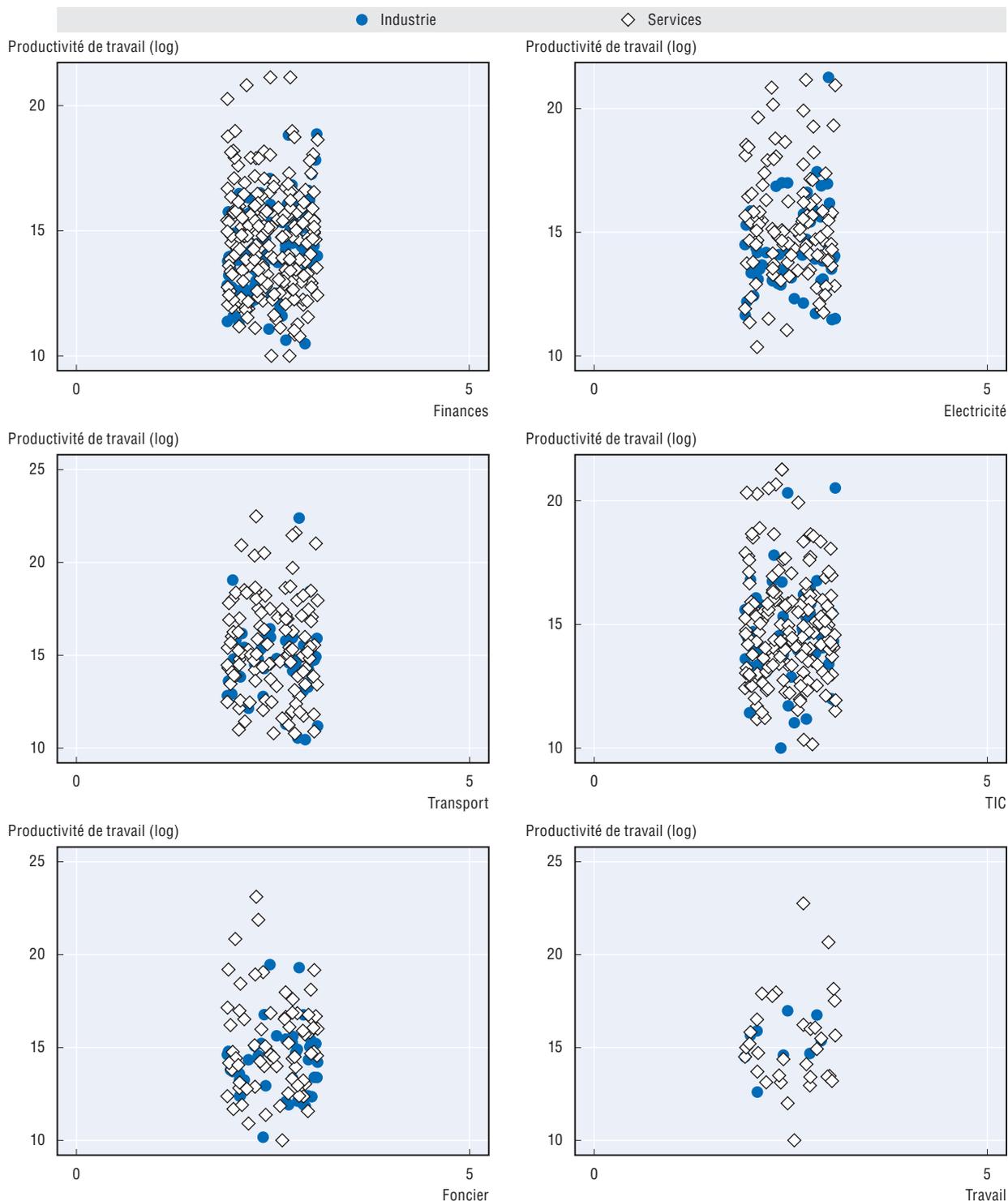
L'accès aux financements est l'obstacle le plus souvent évoqué par les entreprises. Les difficultés d'accès aux financements semblent problématiques pour toutes les entreprises même si, parmi les plus productives, le problème semble plus aigu pour les entreprises de services que pour les entreprises industrielles (voir chapitre 4 pour une discussion plus approfondie).

Les infrastructures électriques font partie des obstacles auxquels sont confrontées les entreprises. Les entreprises manufacturières qui font de l'électricité un obstacle important sont en général peu productives, probablement parce qu'elles n'ont pas les moyens de contourner ce problème en s'équipant d'un groupe électrogène. Parmi les entreprises indiquant une contrainte d'électricité, plusieurs sont très productives (notamment dans le secteur des services), et pourraient donc bénéficier fortement d'une amélioration des infrastructures électriques. Le chapitre 3 explore plus en profondeur les questions relatives à l'électricité.

Les performances du port d'Abidjan et les coûts élevés du transport intérieur grèvent la compétitivité ivoirienne. Les transports font partie des freins cités par les entreprises des deux secteurs mais, là encore, surtout par les sociétés de services très productives. D'une part, une large part du commerce transite par le port d'Abidjan, or celui-ci constitue un goulet d'étranglement important pour les entrées et les sorties de marchandises. D'autre part, en raison du pic de matières premières transitant sur une courte période, les déficiences dans le système de transport intérieur amènent à la constitution rapide d'un autre goulet d'étranglement, synonyme de pertes de récolte (pouvant atteindre 20 % de la récolte totale d'huile de palme selon Ecobank research, 2014), venant s'ajouter aux pertes liées à la désorganisation de la collecte des récoltes. Le cas des bananes ivoiriennes constitue un exemple de pertes de compétitivité liées au réseau logistique dégradé (encadré 2.7). Le chapitre 3 étudie plus en profondeur les questions relatives aux transports.

Graphique 2.24. Certaines contraintes majeures affectent toutes les entreprises mais de manière spécifique selon qu'elles opèrent dans l'industrie ou les services

Productivité par employé lorsque certains facteurs sont perçus comme un obstacle, sur une échelle de 0 (non contraignant) à 5 (très contraignant).



Note : Les graphiques présentent toutes les entreprises ayant déclaré un obstacle comme «majeur» ou «sévère» à la question suivante : « à quel degré l’(obstacle) constitue-t-il un obstacle au fonctionnement de l’entreprise ? ». La productivité du travail est un logarithme calculé sur la base du chiffre d’affaires par travailleur.

Source : ENSEA (2012).

L'accès aux TIC figure aussi parmi les contraintes. Les difficultés d'accès aux TIC sont particulièrement marquées pour les activités de services et sont indépendantes de la productivité des entreprises industrielles (voir le chapitre 3 pour une étude de l'accès aux TIC).

De façon générale, le recrutement ne fait pas partie des principaux obstacles cités par les entreprises (enquêtes conduites en 2009 et 2012), mais l'absence de politiques appropriées pourrait changer cette perception. Plusieurs grandes entreprises ont indiqué être satisfaites du niveau de qualification de leur personnel, surtout par rapport à d'autres pays de la région. L'accès à la main-d'œuvre qualifiée et les salaires de cette main-d'œuvre ne figurent donc pas parmi les contraintes les plus importantes pour les entreprises en 2012, le pays bénéficiant toujours de ses investissements passés dans l'éducation et d'une abondante main-d'œuvre peu qualifiée. Mais la croissance économique accélérée et la modernisation demanderont des compétences plus avancées et des niveaux d'enseignement supérieurs pour la main-d'œuvre ; de plus, de nouvelles hausses des coûts salariaux pourraient rendre le pays moins attractif pour les investissements. Ainsi, le facteur travail pourrait devenir une contrainte à moyen terme, éventualité qui devra être anticipée par les autorités publiques ivoiriennes (voir le chapitre 5).

Pour accélérer la transformation économique, la Côte d'Ivoire doit encourager les activités plus intenses en main-d'œuvre, sous réserve que celle-ci devienne compétitive, et assurer une main-d'œuvre qualifiée. Environ 25 % des salariés du secteur manufacturier n'ont pas ou peu reçu d'instruction (Banque mondiale, 2015). Selon des données d'enquête de 2011-12, 32 % des employés dans les entreprises industrielles et 13 % des employés dans les sociétés de services n'ont pas eu d'éducation formelle. Cela montre que les entreprises manufacturières offrent de meilleures perspectives d'emploi aux Ivoiriens peu instruits alors qu'à l'inverse, les sociétés de services peuvent subir davantage de contraintes liées aux compétences de la main-d'œuvre. Le gouvernement doit poursuivre ses efforts pour améliorer la formation et les compétences de la population en fonction des besoins des différents secteurs d'activité et en associant un large éventail d'acteurs privés aux consultations (y compris des sociétés de services ; voir le chapitre 5). En raison de l'importance du secteur informel, il semble également essentiel de développer les compétences et la formation dans les PME, en introduisant par exemple des certificats de compétences adaptés aux PME et aux entreprises informelles.

Le coût de la main-d'œuvre en Côte d'Ivoire est élevé et peut freiner la transformation économique. Suite à la révision récente du salaire minimum, le coût du travail en Côte d'Ivoire est probablement supérieur au coût moyen du travail dans de nombreux pays d'Asie, et plus élevé qu'au Ghana, même s'il est difficile de comparer des niveaux de salaire d'un pays à l'autre. Par ailleurs, les effets du salaire minimum ne se limitent probablement pas aux seuls coûts directs car le salaire minimum interprofessionnel garanti est rarement appliqué, ils peuvent induire des ajustements dans la grille globale des salaires pour le personnel plus qualifié afin de maintenir les écarts salariaux, ce qui renchérit davantage le coût du personnel qualifié (Banque mondiale, 2015). Par ailleurs, les rendements de l'éducation et des qualifications sont bien supérieurs à ce que l'on observe dans les pays industrialisés, selon une étude datée de 2010 (Banque mondiale, 2015). Alors que cette étude a été réalisée dans le secteur manufacturier, la plupart des conclusions peuvent probablement convenir au secteur des services. Cependant, le taux d'encadrement dans les entreprises manufacturières s'établissant en général autour de 15 %, l'essentiel de la masse salariale va aux travailleurs peu qualifiés rémunérés au salaire minimum. Pour donner plus de flexibilité au salaire minimum, une option pourrait consister à fixer des niveaux différents en fonction des lieux d'implantation (zones industrielles, par exemple).

Les entreprises manufacturières et les sociétés de services sont soumises à des contraintes semblables, même avec quelques différences importantes. Les sociétés de services affichent en moyenne une productivité par salarié légèrement supérieure à celle des entreprises manufacturières (ENSEA, 2012). Si l'électricité et les transports sont cruciaux pour les entreprises manufacturières, ils jouent aussi un rôle clef dans le développement d'un secteur tertiaire en mesure de participer à la création d'emplois et à la croissance. En outre, une amélioration de l'environnement pour les sociétés de services peut avoir de réelles retombées positives pour les entreprises manufacturières – même si la plupart de ces services (commerce, droit, comptabilité...) sont encore embryonnaires en Côte d'Ivoire.

Ces constats sont utiles pour orienter les efforts des pouvoirs publics soucieux d'atténuer ces contraintes. Pour le secteur manufacturier, des bénéfices immédiats peuvent être obtenus à travers la création de zones industrielles, mais cela aura moins d'impact pour les sociétés de services. Étant donné le potentiel des sociétés de services très productives pour la croissance économique, le gouvernement devrait également s'efforcer d'améliorer le raccordement à l'électricité en milieu urbain, où elles sont nombreuses. Dans la mesure où les autorités vont devoir hiérarchiser leurs investissements, il conviendra d'analyser précisément le potentiel de croissance de nombreuses localités secondaires (comme Abengourou, Bouaké ou Korhogo), afin de commencer à améliorer l'accès aux infrastructures (transport, électricité et TIC) là où le potentiel de développement et les retombées pour le secteur tertiaire sont les plus favorables.

Enfin, il serait essentiel d'adopter une approche intégrée et coordonnée pour la planification stratégique et la mise en œuvre des réformes. Par exemple, les investissements en infrastructures bénéficieraient d'une stratégie globale coordonnée afin d'assurer que les villes aient accès aux TIC, à l'électricité et aux transports aux mêmes heures de façon à atténuer véritablement les obstacles. Le gouvernement devrait établir un comité interministériel pour assurer une planification stratégique qui cible les régions et les villes selon leur importance et leur potentiel économique ; et garantir une bonne coordination des investissements en infrastructure. La participation du patronat dans un tel comité serait utile pour assurer la pertinence des choix auprès du secteur privé.

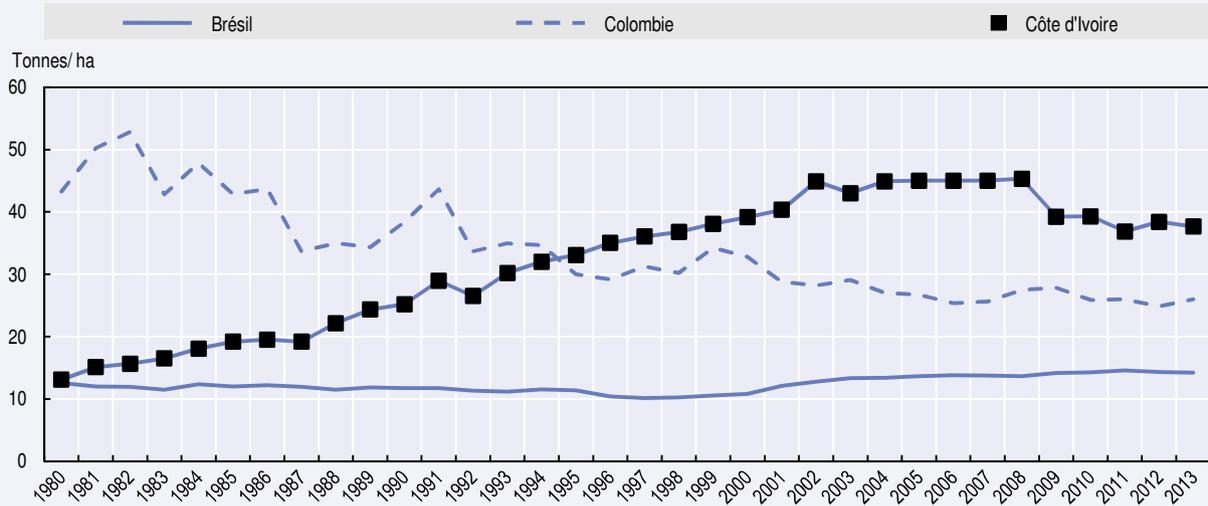
Encadré 2.7. Les bananes ivoiriennes : une réussite qui nécessite un meilleur accompagnement logistique et une politique de diversification des marchés pour anticiper l'évolution du marché européen

Les efforts d'investissements de la filière banane durant la période 1999-2009 (drainage profond enterré ou à ciel ouvert, chemin de câbles, haubannage aérien, irrigation généralisée, etc.) et la maîtrise de techniques culturales pointues, ont permis d'obtenir un rendement net moyen exporté par hectare de 35 tonnes (25 tonnes minimum, 55 tonnes maximum), plaçant la Côte d'Ivoire parmi les pays performants dans ce domaine. Par ailleurs, plus de 95 % des bananes ivoiriennes sont de grades « Premium 20 et 19 » et beaucoup proviennent de sites certifiés.

Malgré l'essor des rendements agricoles, les coûts de transports sont élevés et viennent grever la compétitivité ivoirienne. Le coût de revient de la banane ivoirienne à l'arrivée sur le marché européen (350 FCFA le kilogramme en moyenne sur la période 2004-2009) est d'environ 25 % à 37 % plus élevé que celui de ses principaux concurrents, l'Équateur, la Colombie, le Costa Rica et le Panama. Si plusieurs facteurs sont à prendre en compte (comme les différences d'économie d'échelle en fonction de la taille des plantations), c'est d'abord le coût de transport (30 % du coût de revient total, MINAGRI, 2010) qui impacte le coût de revient. Au niveau régional, les coûts de transport par camion représentent jusqu'à 75 % à 80 % du chiffre d'affaires total des bananes exportées vers Bamako ou Ouagadougou (sans compter les droits de douane et les faux-frais).

Encadré 2.7. Les bananes ivoiriennes : une réussite qui nécessite un meilleur accompagnement logistique et une politique de diversification des marchés pour anticiper l'évolution du marché européen (suite)

Graphique 2.25. Rendement agricole des bananes pour la période 1980-2013



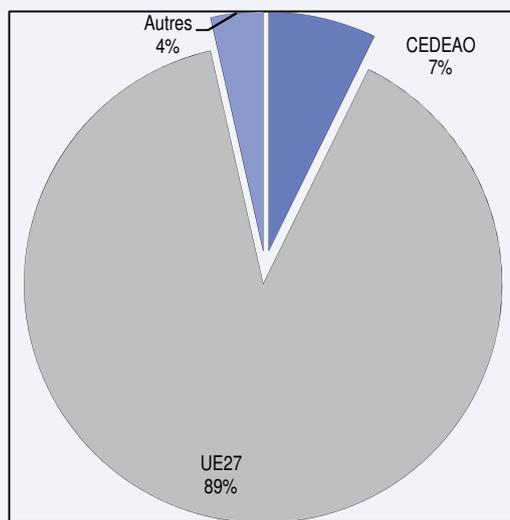
Source : FAOSTAT (2015).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933329270>

De nouveaux marchés doivent être développés et organisés dans la sous-région et en Afrique afin d'anticiper l'évolution de l'accès au marché européen. L'Union européenne constitue encore le seul véritable marché d'exportation développé par les acteurs ivoiriens. Or, les avantages liés à l'accès préférentiel (à zéro droit de douanes) en Europe vont se réduire à l'horizon 2017 suite à l'Accord banane du 15 décembre 2009 de l'Organisation mondiale du commerce. Le marché de la banane équitable représente aussi une opportunité de diversification des débouchés.

Graphique 2.26. Pays destinataires des exportations de bananes ivoiriennes

% des volumes en 2013



Sources : MINAGRI (2010) ; FAOSTAT (2015) ; Nations Unies, Comtrade (2015).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933329286>

Une réforme foncière sera bénéfique pour tous les secteurs, et tout particulièrement pour l'agriculture

Le sol suscite beaucoup de controverses en Côte d'Ivoire depuis des décennies, ce qui fait de l'accès à cet actif une question délicate pour les entreprises. Trois difficultés majeures sont identifiées :

1. Le manque d'espace dans les zones industrielles engendre des problèmes d'accès à un site d'implantation pour les nouvelles entreprises.
2. L'augmentation des loyers dans les zones industrielles a rationalisé la gestion de l'espace, mais elle a aussi renchéri les coûts de production des entreprises qui y sont installées.
3. Les conflits et les litiges fonciers découlant de la coexistence de droits de propriété coutumiers et modernes créent de l'insécurité pour les petits exploitants, les entreprises installées et les nouveaux-venus.

Dans les pays qui connaissent des contraintes d'infrastructures, les zones industrielles sont un moyen d'offrir, à une échelle limitée, des services optimaux à des entreprises importantes. Elles peuvent attirer de nouvelles entreprises et de nouveaux investisseurs, promouvoir l'entrée sur les marchés et accroître la productivité des sociétés qui y sont installées (Stein, 2012). La Côte d'Ivoire compte aujourd'hui trois zones industrielles autour d'Abidjan et une à San Pedro, pour une superficie totale de 935 hectares. Parallèlement, l'Agence de gestion et développement des infrastructures industrielles (Agedi), de création récente, a reçu des demandes d'attribution d'espace dans les zones industrielles équivalant à 166 hectares en 2013. Soucieux de gérer le développement et la réhabilitation des zones existantes et des zones nouvelles, en partie par le biais de PPP (projets Build-Operate-Transfer [BOT]), le gouvernement a créé une agence dédiée, le Fonds de développement des infrastructures industrielles (Fodi). Des investissements sont notamment envisagés pour remettre en état et étendre plusieurs zones à Abidjan et en créer de nouvelles ailleurs (San Pedro, Bouaké et Yamoussoukro - COMETE, 2014).

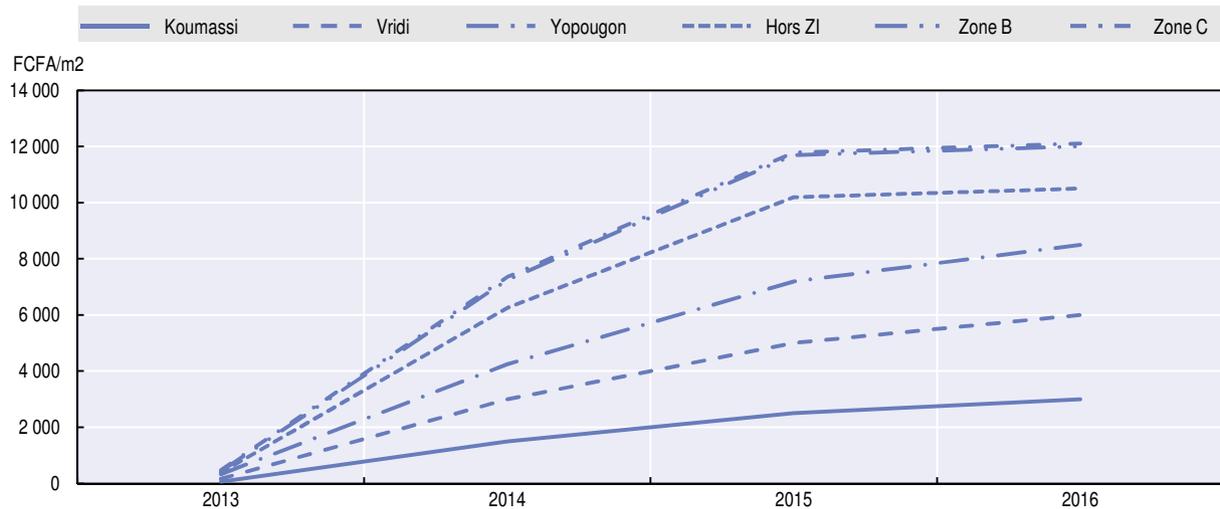
Plusieurs difficultés se conjuguent sur les zones industrielles existantes. Tout d'abord, certains lots à vocation industrielle servent de lieux d'habitation ; de plus, le faible niveau des loyers a incité les entreprises à occuper trop d'espace par rapport à leurs besoins, de sorte que certains endroits sont inutilisés ou sous-loués (à un tarif supérieur) ; enfin, les autorités n'ont pas toujours été en mesure de collecter tous les loyers auprès des occupants. De telles failles justifient l'augmentation récente des loyers (graphique 2.27), même si la forte hausse imposée constitue une charge pour de nombreuses entreprises (surtout les plus petites), sans compter que le recouvrement des loyers risque de devenir encore plus difficile (COMETE, 2014).

Le gouvernement doit accélérer la création de zones nouvelles et l'optimisation des zones existantes pour répondre aux besoins urgents des entreprises. Le processus en cours de rationalisation des espaces disponibles doit s'accélérer avec, entre autres, un durcissement des contrôles sur les attributions et l'utilisation des terrains, et l'annulation des droits qui contreviennent à la réglementation dans l'objectif de libérer davantage d'espaces à allouer aux entreprises sur la base de critères transparents. Cela peut aussi impliquer de renforcer les capacités de l'Agedi et du Fodi et d'harmoniser les processus de dépôt de dossiers, dans la mesure où les délais d'attente pour l'allocation de nouveaux espaces sont actuellement très longs (COMETE, 2014). Il s'agira ensuite de revoir les contrôles et les procédures de recouvrement des loyers afin d'améliorer les financements. Enfin, le gouvernement devra s'assurer que les mesures de réhabilitation

prévues seront mises en œuvre sans retard de sorte que les locataires comprennent, avec l'amélioration des infrastructures, la justification de loyers plus élevés. La mise en œuvre de toutes ces mesures doit se faire en toute transparence, en prévoyant un temps d'adaptation aux nouvelles conditions pour les entreprises (ou un délai pour clôturer leur activité).

Graphique 2.27. Dans les zones industrielles, les loyers ont augmenté depuis 2013

Loyer par mètre carré et année de location



Note : Les loyers 2014 et 2015 pour Koumassi, Vridi et Yopougon tiennent compte du rabais accordé aux entreprises qui paient la totalité de leur loyer en début d'année. Les loyers 2016 sont calculés en fonction de la nouvelle législation.

Sources : COMÈTE (2014) ; Banque mondiale (2015).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329296>

Le gouvernement prévoit de créer plusieurs zones industrielles avec, notamment, des incitations à la relocalisation des entreprises dans l'intérieur du pays, au lieu de se concentrer dans Abidjan. S'il importe de rendre l'intérieur des terres plus attractif avec, entre autres, de bonnes infrastructures, il faut éviter d'accorder des incitations sans discernement. Conformément au nouveau système, les loyers à Abidjan seront deux à trois fois plus élevés que dans les autres grandes villes (plus de 60 000 habitants) du pays (Banque mondiale, 2015). Des mesures en fonction des prix semblent être une bonne solution. Cependant, les autorités doivent utiliser avec prudence les exonérations fiscales et autres dérogations souvent associées aux zones industrielles car elles peuvent entraîner une distorsion des marchés tout en pénalisant lourdement l'État (voir le chapitre 6).

À moyen terme, il est aussi important de mettre en place des plateformes d'infrastructures industrielles intégrées (*clusters*) proches des grandes zones de production agricole. Cela pourrait se faire, par exemple, dans les villes de Bouaké, Korhogo et Oudiéné, ou dans d'autres villes intermédiaires. Ces *clusters* permettent de réduire les coûts de transport et les délais de transaction, augmentant ainsi la réactivité et la compétitivité de l'économie ivoirienne.

Les conditions d'accès aux terres ont des conséquences sur les activités agricoles et de services. Plusieurs entreprises ont cité l'insécurité judiciaire entourant les droits de propriété en cas de litige comme un frein à leur activité. La terre peut constituer une

garantie (surtout pour les entreprises de services, qui n'ont pas de machines à installer) et servir à obtenir des crédits. Dans une économie essentiellement agricole, l'établissement de droits fonciers peut être un facteur déclenchant pour des investissements dans la terre. Des enquêtes récentes montrent que, ni les entreprises, ni les particuliers, ne citent l'accès à la terre comme un problème majeur. Pour autant, la terre est un facteur clef pour la production et les financements, sachant qu'elle peut aussi jouer un rôle additionnel (pour la création d'un marché hypothécaire dans le secteur bancaire, par exemple), de sorte que les pouvoirs publics doivent redoubler d'efforts pour résoudre ce problème en révisant la loi de 1998 pour concevoir une solution globale et durable (OCDE, 2016).

La Côte d'Ivoire doit améliorer son régime foncier pour l'agriculture. Les contestations et les conflits fonciers sont récurrents dans certaines zones de production. La sécurisation foncière grâce à une nouvelle réforme foncière constitue un moyen solide de stimuler l'investissement productif durable dans l'agriculture et de rendre le secteur agricole plus attractif et plus rentable. Il s'agit de faire du foncier un véritable levier de préfinancement pour les producteurs agricoles et d'attraction de nouvelles opportunités (capitaux de la classe moyenne ou diaspora, et épargne oisive nationale) au profit de l'expansion des productions agricoles à haute valeur et à forte demande. Cela permettra de dégager plus de marge de manœuvre pour l'État, qui ne sera plus dans l'obligation de suppléer à chaque fois au manque de financement par des subventions. À titre d'exemple, les subventions d'intrants nécessaires pour la régénération du verger vieillissant de café-cacao et la lutte contre la maladie du Swollen Shoot devraient peser plus de la moitié des coûts du programme qualité-quantité-croissance (2QC) 2014-2023 (MINAGRI, CCC, 2014a).

L'absence de titres fonciers clairement définis et rassurants pour tous les acteurs privés (agriculteurs, entrepreneurs, banquiers) prive la Côte d'Ivoire d'un puissant levier de financement bancaire classique et d'accès aux initiatives offertes par les grandes entreprises. Le droit foncier reste assez mal établi en Côte d'Ivoire du fait qu'il repose encore sur des bases juridiques ambiguës dont les prescriptions sont difficiles à faire respecter. La loi de 1998 sur le foncier rural n'a fait l'objet que de réformes mineures en 2013. De plus l'interposition de deux formes de droits (coutumier et juridique) complique le recours à des voies judiciaires, sachant que les institutions coutumières censées les gérer (les chefs de village notamment) n'ont pas forcément les capacités requises en cas de droits fonciers contradictoires sur la même parcelle. De ce fait, de nombreux agriculteurs dépourvus de titres fonciers ne peuvent pas accéder au financement (absence de garanties). Les banques sont freinées dans leurs décisions d'octroi de crédit en raison de la crainte de se voir confrontées à des hypothèques non saisissables (voir le chapitre 4 sur le financement). La Côte d'Ivoire ne doit donc pas (et ne pourra pas) se contenter de ce *statu quo* qui entraîne un impact négatif, à la fois sur les possibilités de crédit et sur l'incitation à l'investissement durable dans les parcelles. Certains pays ont obtenu des résultats intéressants en matière de réforme du foncier agricole (encadré 2.8).

Si la Côte d'Ivoire veut permettre aux agriculteurs de bénéficier pleinement du potentiel des terres agricoles et hisser le secteur agricole au niveau de performance des grands pays émergents, un nouveau régime s'impose pour le foncier agricole. Les autorités ivoiriennes devront d'abord doter le pays d'un dispositif unique et fiable pour le foncier agricole, en fusionnant les deux systèmes de droit de façon complémentaire. En particulier, des efforts devraient être faits pour développer un lien systématique entre les deux formes de droit et faciliter ainsi les procédures pré-requises à la reconnaissance légale du droit coutumier. De même, des mesures d'assouplissement devront être engagées en faveur des petits

exploitants de droit coutumier reconnus au niveau local, notamment en réduisant les coûts de délimitation et de morcellement des terres. Par exemple, cela pourrait être mis en place en simplifiant les procédures de morcellement grâce à l'autorisation de se faire délivrer des certificats d'usufruit sur les parcelles de terres qu'ils voudront mettre sur le marché. Actuellement, la loi est complexe et les ressources manquent pour son implémentation ; de plus, tous les frais liés à l'enregistrement et à la certification des titres fonciers sont à la charge du demandeur. À cet égard, la Chambre nationale des rois et chefs traditionnels de Côte d'Ivoire (CNRCT) instituée en 2014 sur proposition du gouvernement constitue une avancée sur laquelle il faudra capitaliser. Ce statut légal reconnu par l'État est censé renforcer leur capacité à participer davantage à la résolution des problèmes, notamment relatifs à la propriété des terres, en qualité d'intermédiaire entre les citoyens et l'État au niveau des villages. Par exemple, il s'agirait de s'assurer que toutes les délivrances d'actes fonciers sont fiables et inscrites dans un répertoire unique impliquant la CNRCT. Le nouveau recensement agricole pourrait constituer une bonne base de travail.

Les conflits fonciers liés à la migration et à la crise passée risquent d'être difficiles à résoudre de manière équitable. Dans ces situations, les mécanismes de règlement des litiges (reposant en partie sur les autorités locales) auront un rôle à jouer, la résolution passant sans doute partiellement par des indemnisations. Malgré le poids que ces dépenses feraient peser sur un budget public déjà contraint, cela permettrait de résoudre un certain nombre d'obstacles que rencontre l'économie ivoirienne (voir OCDE, 2016, chapitre 5).

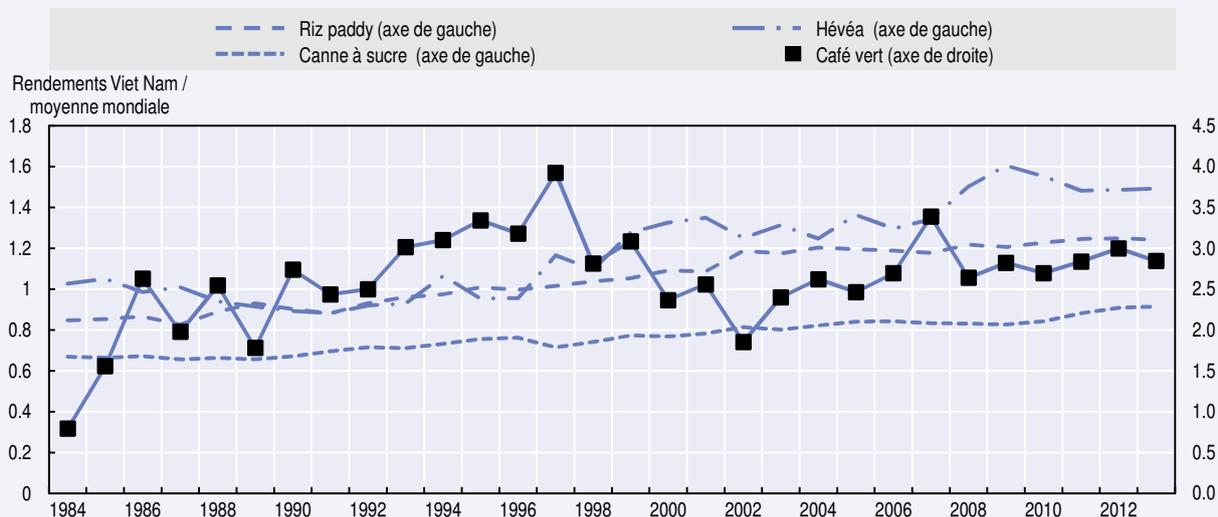
Encadré 2.8. Comment réussir la réforme du foncier agricole ?

Le problème du foncier existe dans d'autres pays avec les mêmes conséquences sur le secteur agricole. En Indonésie par exemple, la plupart des ménages ruraux possèdent des droits fonciers non déclarés, acquis par héritage. Cette situation entrave notablement l'accès au crédit. Dans l'est de Java, par exemple, 95 % des agriculteurs n'ont jamais obtenu de crédit auprès d'une banque (OCDE, 2014). En Colombie, l'absence de garantie foncière rend la planification à long terme impossible et décourage les investissements dans la caféiculture, environ 36 % des producteurs n'ayant aucun titre. Cela oblige parfois le gouvernement à dépenser beaucoup pour cette filière comme par exemple le gigantesque programme de replantation de 40 % du total des plantes suite à l'irruption d'une maladie dévastatrice depuis 2008 (*coffee leaf rust*), jusqu'à fin 2013 (ICO, 2014).

Certains pays ont mis en place des solutions pour résoudre le problème du foncier. L'Éthiopie (voir l'*Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire : Volume 1. Évaluation initiale*, OCDE, 2016, encadré 4.1) : le Mozambique, la Tanzanie, ou encore le Viet Nam, sont parvenus à opérer une transition pérenne. Quand bien même chaque pays a ses propres spécificités, les lignes directrices et les procédures de mise en œuvre sont autant d'exemples utiles pour la Côte d'Ivoire. Le Viet Nam a réussi à favoriser l'investissement dans l'agriculture et l'augmentation des rendements en apportant des solutions pragmatiques à la question foncière. En effet, entre 1988 et 1990 les autorités vietnamiennes ont facilité l'accès aux terres agricoles en diminuant la taxe foncière. En 1993, un nouveau régime foncier qui permet d'avoir des droits d'usages sur 20 ans pour les cultures annuelles et 50 ans pour les cultures pérennes est entré en vigueur : (OCDE, 2016). Les détenteurs de ce titre peuvent le transférer, l'échanger, le transmettre, louer ou hypothéquer la terre concernée. En revanche, la surface agricole permise est limitée à 3 hectares par personne afin d'éviter les abus. Le décret N° 17 de 1999 permet de faire des concessions et des sous-locations. Les autorités sont récemment allées plus loin encore en 2013 en portant les durées des droits d'usage foncier à 50 et 70 ans respectivement. Cette nouvelle politique foncière, accompagnée d'une série d'innovations en matière de services agricoles intégrés, s'est traduite par une remarquable augmentation des rendements agricoles dans beaucoup de filières agricoles (graphique 2.28)

Encadré 2.8. Comment réussir la réforme du foncier agricole ? (suite)

Graphique 2.28. Au Viet Nam, les politiques agricoles du renouveau se sont traduites par une remarquable augmentation des rendements agricoles



Source : Auteurs, à partir de FAOSTAT, 2015.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329302>

L'expérience des autres pays montre que, sans même aller jusqu'au titre de propriété définitive (qui est une question très sensible), d'autres solutions sont possibles pour garantir l'accès sécurisé au foncier agricole sur un horizon temporel adapté (le certificat d'usufruit renouvelable par exemple). Par ailleurs, la multiplication des transactions garanties pourrait libérer, à moyen terme, des recettes supplémentaires au profit des collectivités locales chargées de fournir les services sociaux (voir le chapitre 6, sur la fiscalité).

Sources : OCDE (2016) ; OCDE (2015) ; ICO (2014).

Le renforcement des capacités des acteurs passera par des partenariats d'entreprises et un accès aux services et petits matériels performants pour l'agriculture

Des partenariats stratégiques avec des entreprises internationales dynamiseront les entreprises locales. Ces partenariats pourraient entrer dans le cadre de la responsabilité sociétale des entreprises leaders : 59 % d'entre elles estiment en effet qu'investir dans l'amélioration de l'intégration des fournisseurs locaux dans leur chaîne d'approvisionnement dans les pays en développement est du ressort de leur responsabilité sociétale (OCDE et OMC, 2013).

La prolifération des coopératives à faible performance économique menace l'accès des producteurs aux services performants et conduit à des pertes d'opportunités. Les coopératives agricoles peuvent contribuer à intégrer les petits producteurs et les entreprises agricoles familiales dans la chaîne de création de richesses. Elles peuvent avoir un rôle dans la production comme dans la commercialisation agricole : formation/vulgarisation en vue d'une bonne maîtrise des étapes de production et des circuits de commercialisation ; défense des intérêts corporatistes des agriculteurs (prix rémunérateurs, accès au crédit bonifié, etc.). Mais actuellement, les coopératives ivoiriennes (qui rencontrent des difficultés techniques, financières et de gestion) n'offrent que peu de services à leurs membres et ont un rôle de collecte du produit pour le compte des exportateurs (AGRER Consortium, 2012).

Ainsi, en 2010, les organisations professionnelles agricoles ne contrôlaient qu'environ 15 % de la production de cajou (AGRER Consortium, 2012) (encadré 2.9). Le manque d'organisation en coopératives et de services de proximité efficaces réduit les bénéfices des petits producteurs, les empêche de réaliser des économies d'échelle et de saisir des opportunités. Ricau et Konan (2010) estiment en effet que l'organisation efficace de la collecte peut faire augmenter le prix payé aux producteurs de 20 FCFA le kilogramme à 60 FCFA, soit un passage de 15 % à 46 % des coûts de production (130 FCFA le kilogramme). Pour répondre aux besoins des petits producteurs, les services agricoles gagneraient donc à être rassemblés et accessibles à l'ensemble du monde agricole.

Encadré 2.9. Problèmes récents avec les coopératives agricoles en Côte d'Ivoire

Quelque 3 125 coopératives existent en Côte d'Ivoire, dont 2 134 coopératives de café-cacao, 298 coopératives de coton et 189 coopératives d'anacarde. Ces coopératives réalisent environ 242 milliards FCFA de chiffre d'affaires par an, dont 180 milliards FCFA pour le café-cacao. Cependant, d'après l'évaluation de la Direction des organisations professionnelles agricoles du ministère de l'Agriculture, seules 9 % des coopératives seraient efficaces. Ce faible niveau de performance résulte du dysfonctionnement des organisations professionnelles agricoles (dans 83 % des cas) mais aussi du manque de mesures d'accompagnement de la politique du mouvement coopératif (17 %).

Les dysfonctionnements des organisations professionnelles agricoles sont multiples : prolifération des groupements informels dans certaines filières ; mauvaise gestion des coopératives, caractérisée par une transition insuffisante vers les nouvelles pratiques et le manque de cadres spécialisés ou qualifiés en gestion (faible niveau d'éducation des dirigeants des coopératives, rares sessions de formation en gestion, faiblesses dans la tenue des comptes) ; mauvaise répartition des excédents entre les membres ; confiscation du pouvoir coopératif par des non coopérateurs ; conflits récurrents au sein des coopératives et politisation du règlement des différends.

La prolifération des coopératives est particulièrement marquée dans certaines filières (la filière coton en compte 26, contre seulement 6 avant la crise). Un projet de restructuration, financé par l'Union européenne et exécuté par l'Association nationale des organisations professionnelles agricoles de Côte d'Ivoire, est actuellement en cours. Il consiste à remettre de l'ordre dans le mouvement coopératif de la filière coton. Dans la filière café-cacao, par exemple, il existe environ 256 coopératives dans la région de Divo, alors que 70 suffiraient pour la région (IOS Partners, 2014). Sur 2 813 coopératives agricoles recensées sur le territoire ivoirien, 2 134 appartiennent à la filière café-cacao, sans compter environ 120 syndicats également répertoriés dans cette filière.

Le financement des activités des coopératives constitue également un obstacle. De nombreuses coopératives ne possèdent pas de camions et en louent à prix élevé à des transporteurs privés. En outre, les coopératives ont de faibles capacités d'autofinancement et connaissent des retards dans l'encaissement des chèques après livraison de leurs produits à l'usine. Ces coopératives ont souvent recours à l'appui de personnes physiques ou morales, en qualité de partenaires financiers, pour préfinancer les opérations d'exportation via des lettres de crédit. L'accompagnement des banques à travers des préfinancements sous la base de crédit documentaire est quasi-inexistant. Enfin, le processus d'inspection, de contrôle et d'encadrement des coopératives pourrait être renforcé.

Source : IOS Partners (2014).

Des prestataires spécialisés pourraient faciliter l'accès aux intrants et aux services agricoles, sous réserve de contrôles pour assurer la qualité des intrants et le professionnalisme des acteurs. Les rendements agricoles en Côte d'Ivoire ont progressé

moins vite au cours des dernières années que dans beaucoup d'autres pays, du fait d'une utilisation limitée des intrants modernes. Des recherches récentes (Bold et al., 2015) sur l'utilisation des intrants modernes (semences à haut rendement, engrais chimiques, etc.) en Ouganda ont montré que leurs coûts d'accès peuvent limiter leurs impacts positifs. Leur utilisation par les petits exploitants entraîne des rendements négatifs si leur prix élevé n'est pas accompagné d'une qualité du produit suffisante. Ce phénomène peut expliquer le faible niveau d'adoption de cette technologie dans l'agriculture. Le gouvernement ivoirien devrait réaliser une étude similaire pour vérifier si ce phénomène se retrouve en Côte d'Ivoire, et assurer des intrants de qualité pour les petits exploitants. Par exemple, des magasins agréés/certifiés et des mécanismes de contrôle de la qualité des intrants pourraient être mis en place pour éviter la dilution de la qualité et promouvoir l'adoption des technologies agricoles modernes.

La production agricole devrait également bénéficier de liens plus étroits entre les centres de recherche et les fournisseurs d'intrants afin de favoriser la diffusion des innovations technologiques. Par exemple, le CNRA a développé une nouvelle variété de cacao (dite « cacao-mercedes ») dont le rendement est plus élevée que le cacao conventionnel, et le cycle de production plus rapide (18 mois) (MINAGRI, 2013). Beaucoup de vergers de cacao vieillissants devront être remplacés dans les années à venir, un investissement lourd pour les petits agriculteurs, en particulier compte tenu de la longue période d'attente jusqu'à ce que les plants de cacao classiques commencent à produire. Le gouvernement devrait soutenir la recherche par les institutions nationales (comme le CNRA) qui peuvent cibler des défis ivoiriens spécifiques dans l'agriculture et étendre la production et la diffusion de ces technologies locales. Le gouvernement devrait aussi essayer de tirer parti de ces innovations en faisant leur promotion dans d'autres pays (par exemple auprès des cultivateurs de cacao du Ghana) de façon à soutenir les capacités nationales de recherche et développement, et la réputation de la Côte d'Ivoire en tant que fournisseur de technologies innovantes.

Le renforcement des systèmes de traçabilité et de certification, et une meilleure structuration générale des chaînes de valeur, pourraient compléter les outils classiques afin de mieux connecter les coopératives de producteurs aux opportunités internationales. Des progrès ont déjà été enregistrés en matière de structuration et de régulations pour certaines chaînes de valeur, mais de façon sectorielle ou limitée. Dans le cas du café-cacao, le conseil a déjà pu juguler le système de commercialisation incontrôlé qui prévalait avant 2012, et qui avait notamment conduit à la dégradation de la qualité des produits en amont de la filière (dans les zones éloignées, les produits étaient achetés en dessous du prix minimum légal faute de pistes d'accès aux lieux d'achat). Le nouveau système de traçabilité et de contrôle qualité des fèves produit de très bons résultats. À noter aussi l'existence d'un mécanisme de contribution au développement de l'infrastructure rurale dans certaines filières (café-cacao, palmier). Dans le cas du café-cacao, la contribution s'effectue au travers d'une redevance de 0.47 % au Fonds d'investissement agricoles, et de 0.57 % au Fonds d'investissement en milieu rural. Le Conseil coton-anacarde a expérimenté en 2014 un système d'approvisionnement basé sur des magasins installés dans les chefs-lieux de région afin de mieux répondre aux besoins des producteurs en emballage. Au cours de la campagne de 2014, quatorze magasins ont servi à la distribution de plus de deux millions de sacs de jute nécessaires pour le séchage des noix dans de bonnes conditions. Par ailleurs, des mesures pour améliorer la gouvernance, la traçabilité

du produit et la fiabilité des circuits sont progressivement mises en place suite au décret n° 2013-809 de novembre 2013.

Pour répondre aux besoins des petits producteurs, cette panoplie d'instruments sectoriels et de services agricoles gagnerait à être intégrée en un réseau accessible à l'ensemble du monde agricole. La mise en place d'une structure unique de régulation par filière (conseils café-cacao et coton-anacarde) et l'existence d'interprofessions dynamiques (hévée et palmier) constituent des bases solides qui commencent à porter leurs fruits. Cette approche s'apparente à celle du Maroc, où l'approche contractuelle « État/fédérations interprofessionnelles » a été retenue comme principe fondamental du développement d'une agriculture performante. Ainsi dix-neuf filières agricoles bénéficient de contrats-programmes dans le cadre du Plan Maroc Vert. Le rôle du gouvernement consiste à inciter les professionnels à réaliser les mises à niveau nécessaires pour le développement et l'accroissement de la production, et de les accompagner dans la recherche de nouveaux marchés.

Investir davantage dans la planification stratégique pourrait permettre d'asseoir un développement harmonieux de tous les produits agricoles stratégiques. Durant la décennie 2000-10, l'Indonésie a ainsi réussi à augmenter sa production agricole en faisant évoluer de façon stratégique la structure de sa production et celle de ses échanges import-export de produits agro-industriels (encadré 2.10).

Encadré 2.10. **L'Indonésie a fait évoluer la structure de son agriculture depuis 1990**

Avec une production d'une valeur moyenne de 66 milliards USD au cours de la période 2007-09, l'Indonésie est le 10^e producteur agricole mondial, juste derrière la Turquie et la France, et devant l'Allemagne et l'Argentine. Elle est le premier producteur mondial d'huile de palme devant la Malaisie, le deuxième producteur de caoutchouc naturel après la Thaïlande et le troisième producteur de riz après la Chine et l'Inde (FAOSTAT, 2012). Les évolutions indonésiennes sont riches en enseignements pour la Côte d'Ivoire : l'Indonésie a réalisé des performances en termes de production agricole, d'exportations agro-alimentaires ciblées et de diversification des sources d'importations. Toutefois, le pays reste confronté à des défis pour attirer des investissements durables dans le secteur agricole.

Entre 2001 et 2009, la productivité totale des facteurs a davantage progressé dans l'agriculture indonésienne que dans l'économie dans son ensemble (3.7 % par an contre 2.1 %). Elle a été à l'origine de 60 % de la croissance agricole, les 40 % restants s'expliquant par un recours accru aux facteurs de production, notamment les terres (tableau 2.6). Cette tendance a été davantage le fait d'une évolution de la structure de production agricole que d'une hausse des rendements : le secteur s'est en effet diversifié, se détournant des aliments de base au profit de productions à forte valeur ajoutée telles que les cultures pérennes et horticoles ou encore l'élevage. Le pays a aussi su développer ses marchés à l'exportation, notamment au niveau régional. La majeure partie des exportations agro-alimentaires indonésiennes sont destinées à des pays asiatiques, qui en ont absorbé les deux tiers en 2008-10 contre la moitié en 1990-92. Sous l'effet de cette dynamique régionale, la part des produits agro-alimentaires dans les exportations totales a augmenté, passant de 11 % en 2000 à 21 % en 2010. Parallèlement, le pays a diversifié l'origine de ses importations agro-alimentaires. Les principaux produits importés sont le blé, le coton, le soja, les produits laitiers, le sucre, le tabac et le bœuf. Cette physionomie des échanges traduit l'avantage comparatif de l'Indonésie, qui privilégie la production de certaines cultures pérennes tropicales pour l'exportation, et l'importation des produits nécessitant d'importantes surfaces agricoles, tels que les céréales et certains produits animaux.

Encadré 2.10. **L'Indonésie a fait évoluer la structure de son agriculture depuis 1990** (suite)Tableau 2.6. **En Indonésie, la réallocation des surfaces agricoles a porté sur 20 produits agricoles en priorité dans les périodes 1991-93 et 2011-13**

Top 10 des augmentations de surface	Variation (en milliers d'hectares)	Top 10 des diminutions de surface	Variation (en milliers d'hectares)
Huile, noix de palme	+5 777	Soja	-921
Riz paddy	+2 696	Haricots secs	-270
Cacao (fèves)	+1 562	Manioc	-231
Caoutchouc naturel	+1 529	Arachide en coque	-118
Mais	+722	Girofles	-86
Coco	+658	Patates douces	-50
Café vert	+468	Kapok, fruit	-29
Noix de cajou	+413	Plantes sucrières, n.c.a.	-27
Poivre	+101	Légumes frais, n.c.a.	-21
Haricots verts	+98	Ail	-19

Source : Calculs des auteurs sur la base de FAOSTAT (2015).

Toutefois, plusieurs contraintes freinent l'investissement dans le secteur. L'obtention de titres de propriété foncière garantis et dépourvus d'ambiguïté est difficile. La plupart des ménages ruraux possèdent des droits fonciers non déclarés, acquis par héritage. Cette situation entrave notablement l'accès au crédit. Dans l'est de Java, par exemple, 95 % des agriculteurs n'ont jamais obtenu de crédit auprès d'une banque. Pour les grands investisseurs, l'accès aux terrains reste un processus administratif long et incertain. Par ailleurs, après plusieurs décennies de sous-investissement publics et privés, l'Indonésie pâtit aujourd'hui d'infrastructures insuffisantes et de mauvaise qualité. Le réseau d'irrigation est en mauvais état ; les coûts de transport et de logistique sont élevés ; et l'approvisionnement en électricité est peu fiable, ce qui entrave les activités des entreprises et grève la compétitivité des filières agricoles. En outre, une mauvaise mise en œuvre de la stratégie de décentralisation a nui à l'efficacité des services de vulgarisation des techniques agricoles et donc au perfectionnement du capital humain dans l'agriculture. Enfin, en ce qui concerne la politique commerciale, l'Indonésie reste relativement restrictive par rapport à d'autres pays asiatiques en développement. Certains marchés restent fortement contrôlés par l'État, qui a imposé des taxes à l'exportation sur l'huile de palme brute et, plus récemment, sur les fèves de cacao pour encourager l'investissement dans les industries de transformation. Cela peut toutefois avoir un effet dissuasif sur l'investissement dans les cultures pérennes.

Sources : OCDE (2014) ; FAOSTAT (2015).

Pour accéder au statut de pays émergent, la Côte d'Ivoire devra progresser dans la facilitation des échanges commerciaux

L'émergence de l'économie ivoirienne nécessitera un meilleur accès et une meilleure connectivité avec les marchés régionaux et mondiaux. Avec une population d'environ 22 millions d'habitants, le marché intérieur n'est pas suffisamment vaste pour offrir tous les intrants et débouchés nécessaires à la production nationale. Si la Côte d'Ivoire bénéficie d'une position géographique propice à son intégration dans les marchés d'Afrique de l'Ouest à travers l'UEMOA et la CEDEAO, les avancées en ce sens sont nettement plus lentes qu'escompté. En outre, le commerce international via les deux principaux ports du pays (Abidjan et San Pedro) se heurte à de nombreux obstacles. Compte tenu de l'importance du port d'Abidjan, les réformes de facilitation du commerce par cette voie continueront d'être clefs (voir le chapitre 3). Par ailleurs, les réformes de facilitation des échanges

devront trouver un équilibre entre baisse du coût des procédures commerciales pour les entreprises et affranchissement progressif du budget de l'État vis-à-vis des recettes tirées du commerce et des douanes. Par ailleurs, l'amélioration de la coopération régionale à travers les nombreux postes frontaliers terrestres jouera également un rôle clef.

Le développement des capacités de prospection et d'adaptation, ainsi que la mise en place de normes de qualité et de certification, amélioreront l'accès des entreprises ivoiriennes aux marchés régionaux et internationaux

L'appui à la création de consortiums d'exportation peut aider à percer sur de nouveaux marchés (PACIR-ITC, 2014). Le consortium d'exportation permet aux entreprises membres de travailler ensemble pour atteindre leurs objectifs stratégiques en se regroupant au sein d'une entité légale séparée, tout en préservant leur identité. Elles gardent leur indépendance financière et légale, leur autonomie de management et de commercialisation de leurs produits sur les marchés locaux. Au sein d'un consortium d'exportation, les entreprises peuvent réduire les coûts et les risques liés à l'exportation, renforcer et partager leurs connaissances et enfin, améliorer leur image et leurs chances de connexion à de nouveaux marchés.

Cette politique d'incitation à l'exportation gagnerait à être renforcée par une panoplie d'instruments complémentaires tels que l'aide à la prospection et à l'établissement de partenariats stratégiques. La faible capacité de prospection à l'international, ainsi que l'identification et l'accès aux réseaux logistiques nécessaires à l'exportation, sont des obstacles en Côte d'Ivoire. Les coopératives et entreprises exportatrices ivoiriennes n'ont pas la capacité d'identifier et d'accéder aux marchés internationaux (PACIR-ITC, 2014) et font face à des difficultés dans la recherche de partenaires et la constitution de réseaux d'affaires (absence de bases de données commerciales, difficultés dans l'interprétation et la rédaction des contrats de vente à l'international, etc). Ces facteurs entraînent une faible fluidité opérationnelle et des pertes à l'international. C'est le cas, par exemple, dans l'habillement, où les nombreux petits acteurs locaux au solide savoir-faire artisanal restent éparpillés dans le secteur informel (Banque mondiale, 2015). De meilleures capacités de prospection et de marketing constituent la clef de la réussite pour percer sur de nouveaux marchés de consommation. Le Viet Nam a ainsi attiré du savoir-faire et des réseaux internationaux pour conquérir de nouveaux marchés du café (encadré 2.11) en encourageant la collaboration commerciale entre le secteur agricole et trois grands groupes (ED&F Man, The Newman Group et Olam).

Pour se développer avec succès sur les marchés internationaux, les entrepreneurs devront accroître leurs compétences managériales. La réussite des entreprises ivoiriennes sur la scène internationale passera par l'apprentissage de la gestion à distance au moyen d'une multiplicité de relations contractuelles formelles et informelles ; la familiarisation avec des réglementations, des coutumes et des langues différentes ; et l'élaboration de solutions spécifiques pour tous les marchés sur lesquels opère l'entreprise (OCDE/APEC, 2006).

Pour développer une politique de transformation locale à destination des marchés internationaux, il est primordial de se poser les bonnes questions sur la gouvernance mondiale du secteur : qui sont les acteurs importants sur ce segment de la chaîne de valeur ? Quels sont les réseaux et les arrangements contractuels selon lesquels ces acteurs achètent et vendent leurs productions et consommations intermédiaires ? Quelles sont les relations financières et de négociation avec les fournisseurs de matières premières et d'intrants dans le processus industriel ? Comment se fait la recherche de marchés et de clients ?

Encadré 2.11. Viet Nam, une émergence rapide dans le café

Le Viet Nam a rapidement émergé en tant que deuxième producteur mondial de café et premier producteur de café robusta, passant d'une production presque inexistante en 1985 à 42 % de la production mondiale de robusta en 2014/15 (Gro Intelligence, 2014 ; ACET, 2014). En produisant exclusivement du robusta, la production vietnamienne de café a augmenté en moyenne de 21 % par an entre 1980 et 2009, soit 70 % de l'augmentation de la production mondiale de café depuis 1992. Le café vietnamien est majoritairement exporté brut (92 %) sous forme de grains de café vert, vers les torréfacteurs des marchés de consommation étrangers. Un million de Vietnamiens participent directement ou indirectement à l'économie du café dans le pays (ACET, 2014).

L'émergence rapide du Viet Nam comme producteur principal de café dans le monde est due à la transformation de son industrie du café entre 1990 et 2000 sous l'effet d'interventions politiques très actives visant à attirer les savoir-faire et les réseaux internationaux, en complément des politiques rurales. En effet, le gouvernement a opté pour l'encouragement d'entreprises privées prêtes à s'engager dans le transfert de savoir-faire vers les agriculteurs. Des accords privilégiés ont été signés notamment avec trois grands groupes commerciaux (ED&F Man, Newman Group et Olam) disposant des réseaux nécessaires sur le marché international du café. Cette politique a motivé les agriculteurs à s'engager dans la production. La collaboration avec ces entreprises leaders a favorisé l'utilisation d'intrants performants, ainsi que la mise en place de systèmes d'irrigation, deux facteurs qui ont contribué à augmenter les rendements qui atteignent 2.5 tonnes par hectare (ha) en 2013 (0.5 tonne/ha en Côte d'Ivoire et 1.4 tonne/ha au Brésil [FAOSTAT, 2015]). Ceci confère au Viet Nam un grand avantage compétitif. De même, la bonne dose de concurrence dans le secteur privé, combinée à une faible charge d'impôts et de taxes, a conduit à une industrie extrêmement efficace avec des coûts de transaction faibles, et où les caféiculteurs reçoivent plus de 90 % des prix à l'exportation (IDH, 2013). Enfin, une monnaie faible et des salaires bas ont contribué à la compétitivité du Viet Nam sur le marché international. Les politiques rurales ont essentiellement consisté à inciter les populations à migrer vers les régions propices à la culture du café en attribuant des droits fonciers aux agriculteurs. Par ailleurs, les autorités ont investi dans les infrastructures rurales.

L'industrie de café vietnamien vise à augmenter la qualité du café en produisant du café arabica, avec comme objectif d'atteindre 8 % de la production totale d'ici 2020. Pour surmonter le problème croissant de vieillissement des plantes, le Western Highlands Agriculture & Forestry Science Institute distribue depuis 2012 des nouveaux plants au rendement amélioré aux caféiculteurs. Ce programme est financé par l'Association vietnamienne du café et Nestlé dans le contexte de son projet global de Plan Nescafé (Ipsos Business Consulting, 2013).

L'expérience vietnamienne montre aussi l'importance d'une planification prudente à long terme : son absence a conduit à une expansion sous-optimale des plantations et à des déséquilibres entre la production et la transformation.

Sources : Gro Intelligence (2014); ACET (2014); Ipsos Business Consulting (2013), IDH (2013).

Le manque d'organisation et de capacités de nombreuses entreprises ivoiriennes freine l'adoption de normes de qualité et la standardisation des services et des produits. Les produits agricoles ainsi que les produits de fabrication bénéficieraient de la revalorisation de la qualité. Normes et standards sont de plus en plus nécessaires pour connecter les acteurs locaux aux opportunités internationales dans les chaînes de valeur agro-alimentaires. Selon une enquête récente auprès des importateurs agro-alimentaires, 60 % des entreprises citent la capacité des fournisseurs à respecter les normes de qualité et de sécurité comme le principal facteur influant sur leurs décisions d'approvisionnement (Cattaneo et al., 2013). Tandis que les produits ivoiriens ont parfois du mal à satisfaire aux exigences et normes de qualité imposées par les pays européens importateurs, la barre est placée assez bas pour les exportations au sein de la région,

la Côte d'Ivoire jouissant sur ces marchés d'une réputation relativement flatteuse en matière de qualité (Banque mondiale, 2015). Renforcer cette réputation offrirait un avantage comparatif important aux entreprises ivoiriennes.

Les autorités ivoiriennes ont adopté plusieurs mesures pour relever la qualité des produits et mettre en œuvre des systèmes de normalisation. La Stratégie nationale d'exportation 2015-2019 détaille les principales contraintes transversales à l'échelle régionale, lesquelles sont généralement liées au manque de dynamisme des petits acteurs ivoiriens. Le manque de qualité et de traçabilité de leurs produits est un enjeu capital, notamment dans l'agro-alimentaire (PACIR-ITC, 2014). Nombre d'entreprises ivoiriennes méconnaissent en effet les règles d'origine de l'UEMOA et de la CEDEAO. Le ministère de l'Industrie et des Mines a créé la Direction de la promotion de la qualité et de la normalisation (DPQN) et présenté une Loi sur la normalisation qui a été adoptée en 2013. L'association Côte d'Ivoire-normalisation (Codinorm), qui regroupe des entreprises publiques et privées, est chargée de : i) promouvoir des normes nationales de qualité pour les biens et les services ; ii) diffuser des informations ; iii) délivrer des certificats ; et iv) représenter la Côte d'Ivoire à l'étranger. Environ 1 400 normes de qualité sont recensées, mais il n'existe pas de comité de certification dans bon nombre de cas (PACIR-ITC, 2014). L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) soutient le renforcement des normes et standards pour les filières agro-alimentaires à travers des formations et diagnostics. En outre, une centaine d'entreprises bénéficient de l'assistance technique pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies d'accès aux marchés d'exportation.

Malgré les efforts visant à renforcer les normes de qualité et à diffuser des informations aux entreprises, les progrès sont lents. Le pays compte actuellement 5 laboratoires de certification accrédités et le lancement de nouveaux laboratoires certifiés se fait lentement, sachant qu'à ce jour, seulement 120 entreprises ont obtenu la certification. Il s'agit en général d'entreprises internationales à vocation exportatrice. La majorité des entreprises privées (de plus petite taille) ne sont guère au courant de ces dispositions et des aides disponibles, et rechignent donc à investir dans les processus de contrôle qualité et de certification. Parallèlement, les demandes émanant des marchés (Europe, pays voisins) sont perçues comme une charge et la qualité n'est pas considérée comme un avantage compétitif. Sur les 727 entreprises interrogées en 2012, moins de 5 % avaient une certification ISO ou étaient en passe de l'obtenir, l'intérêt étant particulièrement faible hors d'Abidjan. Des inspections sont réalisées périodiquement, mais il s'agit davantage de contrôles administratifs que de visites visant à vérifier le respect des normes (ITC, 2014). Soucieuse de promouvoir les normes de qualité et de les faire mieux connaître, la DPQN a lancé le Prix ivoirien de la qualité, qui comporte plusieurs catégories. Avec le temps, les entreprises de plus grande taille privilégieront certainement des produits de meilleure qualité sans trop d'encouragements, mais les PME auront sans doute besoin d'une aide supplémentaire.

Un bon système d'indication géographique ou d'appellation d'origine peut permettre de réussir une stratégie de différenciation sur des marchés de niche à forte-valeur, notamment dans l'offre agricole (Blackmore et al., 2012). Dans le cas du café-cacao ivoirien, le programme 2QC 2014-23 envisage par exemple : i) la mise en place d'une base de données géo-référencées des vergers et des producteurs de café-cacao ; ii) la détermination de terroirs homogènes et la création de labels pour chaque terroir (cafés de spécialité et cacao terroir) ; et iii) la formation de 250 000 producteurs de café et cacao par an aux bonnes pratiques de production durable, y compris aux activités post-récolte.

Les autorités ivoiriennes doivent continuer la promotion de la qualité et des normes, et notamment la création de laboratoires, pour répondre aux demandes de certification à venir. La priorité est actuellement donnée à la certification des entreprises, mais la certification des produits sera sans doute plus accessible pour certaines entreprises. À ce titre, la procédure mise en œuvre par le conseil café-cacao semble adaptée aux différentes activités entre la production et l'exportation. Une telle approche gagnerait à être étendue aux filières anacarde, fruits tropicaux, manioc, coton-habillement et caoutchouc-plastique (PACIR-ITC, 2014). Il semble plus réaliste de commencer par cibler les marchés régionaux, aux normes et aux attentes de qualité plus faibles, avant de s'atteler aux exigences plus strictes des marchés européen et américain. La Côte d'Ivoire pourra aussi renforcer et soutenir l'intégration et l'harmonisation des normes dans la sous-région et promouvoir l'acceptation mutuelle des normes et des certificats pour faciliter l'échange de biens et de services. Pour cela, les agences existantes doivent travailler en concertation avec les institutions, comme le ministère de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'extérieur.

Les normes devraient être étendues aux industries de services, qui représentent un potentiel considérable pour la croissance économique, d'autant plus que la demande de services certifiés peut être amenée à augmenter. Les services constituent un potentiel de marché important et peuvent agir comme catalyseur pour la productivité des activités de fabrication lorsqu'elles constituent des intrants importants pour les industries (transport, etc.). Le secteur des services bénéficierait ainsi de contrôles de qualité et de certifications afin de promouvoir la modernisation des technologies et la professionnalisation des entreprises. Les institutions concernées (Codinorm, DPQN) doivent se préparer à cette évolution et à une demande croissante des entreprises de services.

Les douanes jouent un rôle majeur dans la facilitation des échanges

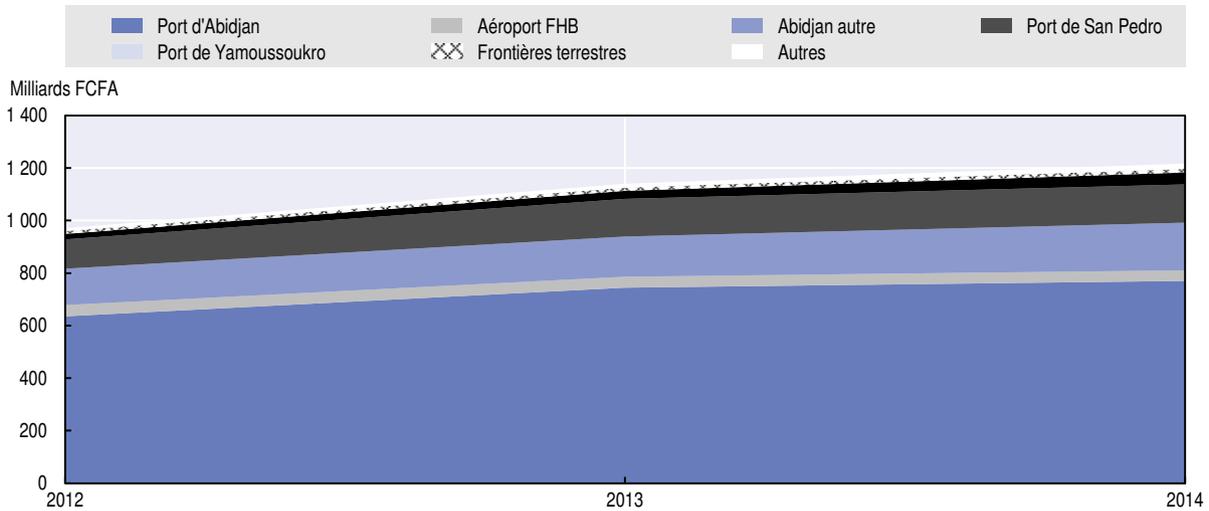
La Direction générale des douanes (DGD) joue un rôle pivot pour le commerce extérieur de la Côte d'Ivoire. Divers opérateurs économiques participent aux échanges commerciaux, dont les ports, les entreprises privées et différents ministères. Actuellement, les points de passage principaux sont : les deux ports du pays, l'aéroport, les deux postes frontières du Nord et les deux postes frontières du Sud, ainsi que le point de transit de Bouaké. Près de 80 % des recettes douanières proviennent du port d'Abidjan, 12 % du port de San Pedro, et seulement 5 % des postes frontaliers terrestres (graphique 2.29). Au cours des trois dernières années, les recettes douanières de la plupart des postes frontières ont augmenté, à l'exception de l'aéroport et des postes de Korhogo et Bouaké (un important point de passage, en train, vers le Burkina Faso), à l'intérieur du pays. Le commerce *via* Aboisso et Abengourou se développe progressivement. Les procédures douanières s'appuient en partie sur le logiciel Sydonia World mais, malgré des projets de coopération avec les administrations des douanes des autres pays, l'interconnexion entre les systèmes n'est pas encore opérationnelle.

Actuellement, la DGD emploie 2 741 agents (dont 2 088 fonctionnaires douaniers) déployés sur tout le territoire, mais un quasi-doublement de ses effectifs est prévu en 2015 au titre de la réintégration des anciens combattants. Si la hausse des effectifs répondra en partie à la nécessité d'avoir plus d'agents aux postes frontières, elle semble proportionnellement excessive. En effet, les besoins de formation de ces agents risquent de dépasser les capacités de la DGD, qui pourrait être incitée à accroître ses revenus pour financer ce surplus de main d'œuvre. De plus, la mise en place de davantage de

contrôles pourrait alourdir la charge administrative du secteur privé, augmentant ainsi le poids des réglementations au moment où le pays doit améliorer le recouvrement des impôts pour affranchir son budget de la dépendance vis-à-vis des recettes commerciales. Les autorités ivoiriennes et la DGD vont devoir surveiller la formation et l'intégration du nouveau personnel, introduire des règles strictes de comportement professionnel, et s'assurer du respect des règlements pour éviter toute attitude discrétionnaire en vue d'un enrichissement individuel.

Graphique 2.29. **L'essentiel des recettes douanières provient des ports**

Revenus des échanges (milliards FCFA), 2012-14

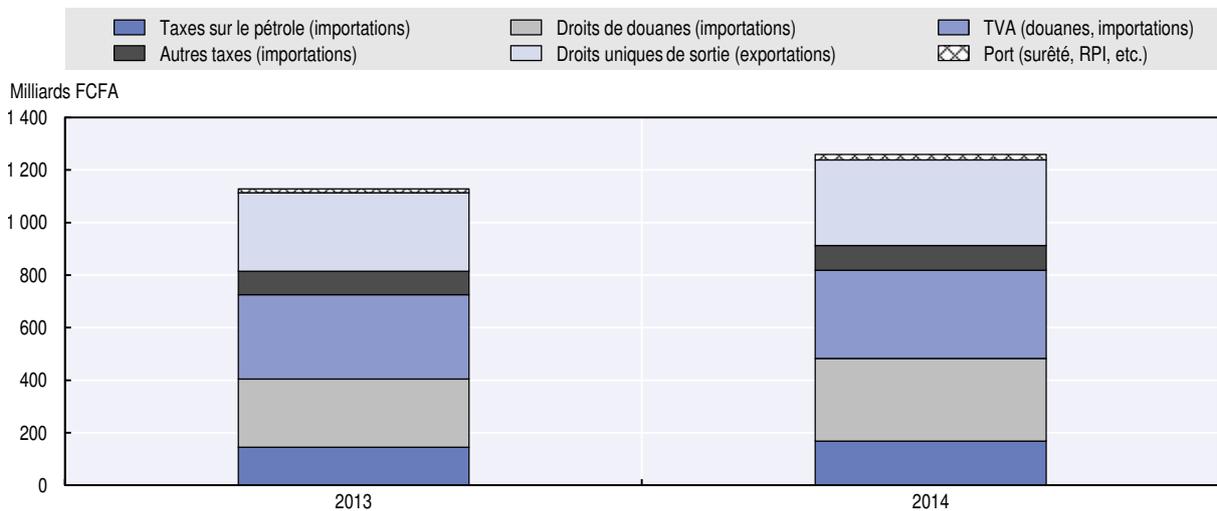


Source : DGD (2015).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933329318>

Graphique 2.30. **Les recettes douanières ont augmenté depuis 2013**

Recettes douanières par type, en milliards FCFA



Source : DGD (2015).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933329329>

Avec le redémarrage de l'économie depuis quelques années, les recettes douanières sont en hausse. Près des trois quarts des recettes douanières proviennent (à parts quasi égales) de la TVA sur les produits d'importation, des droits uniques de sortie (DUS) sur divers produits d'exportation, et d'autres droits à l'importation. Les autorités devraient remettre à plat tous ces tarifs ainsi que les différentes taxes spéciales sur le pétrole, afin de simplifier le régime douanier, et réfléchir à la protection des industries nationales (voir chapitre 6).

Les procédures commerciales sont en cours de rationalisation, mais les résultats ne sont pas encore visibles

Pour faciliter le travail des douanes ivoiriennes, le gouvernement a lancé avec l'entreprise privée Webb Fontaine, un projet visant à réformer radicalement les procédures commerciales et à les rationaliser. À l'occasion de ce projet d'une durée de plusieurs années, tous les ministères émettant des documents en rapport avec une activité commerciale seront connectés à une plateforme en ligne. En 2015, seuls quelques modules sont opérationnels. Le guichet unique du commerce extérieur (GUCE), véritable cœur de la plateforme, a été mis en place dès 2013. En plus de réduire le nombre de documents à présenter, il permet aux entreprises de faire certaines démarches en ligne. Webb Fontaine devra fournir le matériel informatique et les logiciels et assurer la formation des agents et du public (les entreprises qui font du commerce) pendant une période de cinq ans.

Webb Fontaine a également créé un *Ruling Centre* qui a repris les procédures de certification et de vérification des importations. Ces procédures s'appuient sur les documents reçus avant l'arrivée des marchandises et sont censées compléter le contrôle physique des risques. La vérification et l'évaluation des biens sont liés aux honoraires (redevance procédures import [RPI]), correspondant à 0.75 % de la valeur *Free on Board* (FOB) du bien, applicables pour une valeur supérieure à un million FCFA. Selon la classification des risques pour la marchandise concernée (qui comporte quatre catégories allant du risque faible au risque élevé), les conteneurs sont soumis à des procédures de contrôle supplémentaires, comme une inspection par rayons X (scanner). Les informations étant encore insuffisantes, il est difficile de savoir si les procédures sont effectivement respectées et quels sont les coûts et les délais associés aux étapes de balayage par rayons X (scannage) et de sécurité. Le projet vise une interconnexion complète entre tous les ministères concernés (y compris ceux qui délivrent les certificats sanitaires et phytosanitaires, par exemple) et les banques pour les paiements, mais certains de ces modules ne sont pas encore opérationnels. En théorie, une plateforme unique de ce type devrait alléger les contraintes administratives pesant sur le secteur privé, mais il n'est pas acquis que le projet aboutira. Lors d'entretiens, plusieurs entreprises ont déploré la complexité de l'évaluation des marchandises, ainsi que les coûts et les retards liés au scannage.

En théorie, le projet de réforme intègre des éléments que la Banque mondiale considère comme relevant des meilleures pratiques mais, concrètement, il est difficile de dire si le système fonctionne suffisamment bien. Les principes de meilleures pratiques mis en œuvre avec le GUCE recouvrent notamment la soumission et, à terme, le traitement électronique des documents mais aussi des contrôles des risques (grâce au scannage par exemple). Toutefois, les améliorations attendues en matière de délais et de coûts ne sont pas toujours évidentes ni suffisantes pour compenser les charges supplémentaires que doivent supporter les entreprises avec la RPI et les procédures de scannage. Ainsi, certains documents électroniques ont du mal à être acceptés par le système. Face à ce

problème, le gouvernement doit rapidement planifier et mettre en œuvre un suivi et une évaluation systématique des résultats (durée des procédures et coûts moyens) par une tierce partie (un sous-traitant indépendant ou un bureau d'études comme BNETD), afin de voir comment la situation évolue et de remédier aux éventuels problèmes d'exécution entre la DGD et Webb Fontaine.

Une partie des charges pesant sur le commerce sont liées à des conditions commerciales secondaires, comme les certificats d'origine, les certificats de qualité, les contrôles phytosanitaires, etc. Une étude conduite en 2012 (ITC, 2014c) a constaté qu'en matière de barrières non tarifaires de ce type, les importateurs ivoiriens rencontraient plus de difficultés que les exportateurs. Pour ces derniers, la plupart des conditions sont le fait des pays destinataires (en particulier pour les produits agricoles écoulés sur les marchés des pays occidentaux) mais ce sont les étapes d'exécution et de mise en œuvre en Côte d'Ivoire qui sont les plus laborieuses. Pour les importateurs, les restrictions se rencontrent surtout en Côte d'Ivoire et sont liées aux douanes.

En résumé, le gouvernement devra poursuivre ses réformes de facilitation des échanges s'il veut améliorer l'accès aux marchés et alléger les charges pesant sur le secteur privé dans de nombreux domaines. Le gouvernement doit revoir les tarifs douaniers et envisager de supprimer plusieurs taxes entraînant des charges administratives trop lourdes par rapport au profit qu'en retire le budget de l'État. Les réformes lancées à travers le GUCE devraient contribuer à rationaliser les processus, mais les autorités doivent introduire des procédures de suivi et d'évaluation pour s'assurer que les réformes produisent les avantages attendus (notamment la diminution des formalités administratives et l'accélération du traitement des importations). Elles doivent également s'atteler aux nombreuses conditions non tarifaires pesant sur les importations, réduire leur nombre en les rationalisant, et les intégrer électroniquement dans le GUCE pour simplifier cette activité.

Les infrastructures et la coopération régionale sont en deçà de leur potentiel

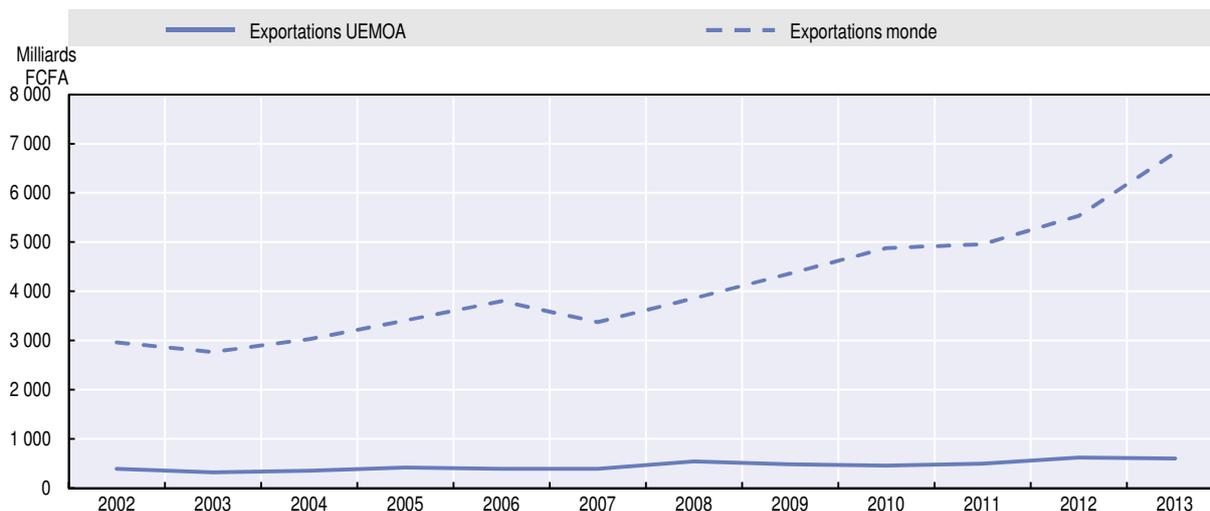
La Côte d'Ivoire est membre de la zone de libre-échange de l'UEMOA depuis 2000, laquelle a adopté le tarif extérieur commun (TEC) depuis janvier 2015, après sa fusion avec la CEDEAO. Ce développement vers une union douanière a provoqué une hausse moyenne des droits de douane en Côte d'Ivoire, même si quelques produits (huile brute, tissu wax, oignons et pommes de terre) conservent à titre exceptionnel leurs tarifs initiaux (circulaire n° 1704/MPMB/DGD/DU du 18 février 2015). L'appartenance à l'UEMOA et la CEDEAO implique également l'adoption de règles communes pour l'octroi des permis, les réglementations techniques et les mesures sanitaires et phytosanitaires afin de faciliter la libre-circulation des biens. Dans la pratique cependant, les obstacles sont nombreux (la plupart des produits doivent faire l'objet d'une certification d'origine, par exemple). Ce changement impliquant des démarches administratives, les petits négociants opérant dans plusieurs pays préfèrent souvent acheminer leurs produits en contrebande ou acquitter les droits de douane. D'autant qu'il arrive que des biens accompagnés de tous les documents nécessaires soient refoulés, tous les certificats et autres documents n'étant pas acceptés partout.

Les pays membres de l'UEMOA, dont la Côte d'Ivoire, peinent à assurer une meilleure intégration commerciale. Entre 2002 et 2013, les échanges de la Côte d'Ivoire avec l'UEMOA n'ont progressé que lentement, de 3.7 % pour les exportations et de 12.4 % pour les importations, tandis que le commerce avec le reste du monde s'est montré plus dynamique avec des augmentations de 7.2 % pour les exportations et 11.9 % pour les importations

(taux de croissance annuels cumulés, voir graphique 2.31). Il serait particulièrement important pour des pays comme la Côte d'Ivoire, confrontés à la hausse des tarifs douaniers découlant de l'intégration régionale (et donc à un renchérissement des intrants pour les biens de consommation et les produits intermédiaires), de tirer parti des avantages de l'intégration et de militer pour le respect des règles, l'acceptation réciproque et une coopération renforcée. Dans le cas contraire, l'intégration régionale risque d'offrir plus d'inconvénients (financiers) que d'avantages.

Graphique 2.31. Les échanges de la Côte d'Ivoire avec l'UEMOA sont à la traîne par rapport aux échanges avec le reste du monde

Évolution des échanges, en milliards FCFA, 2002-13



Source : UEMOA (2014).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329333>

L'approfondissement de l'intégration régionale constitue un défi délicat dans la mesure où il exige un effort multilatéral. Il est difficile d'identifier aujourd'hui les freins aux échanges dans la région. Si le transport joue certainement un rôle important (voir chapitre 3), des données empiriques pointent également les obstacles administratifs (rejet des formalités), sans oublier les échanges informels ou échappant aux mesures préférentielles. Une évaluation exhaustive de la situation nécessiterait de réunir davantage d'informations sur ces deux derniers obstacles.

Cela fait des décennies que la sous-région œuvre en faveur d'une meilleure intégration dans le domaine des infrastructures également, mais les progrès sont lents. Une autoroute reliant le centre de la Côte d'Ivoire au centre du Burkina Faso est prévue depuis longtemps. Si la Côte d'Ivoire a réuni les financements pour cet investissement, le projet a été reporté car le Burkina Faso peine à trouver les fonds nécessaires. En plus des obstacles infrastructurels, les échanges achoppent sur des obstacles administratifs. Ainsi, des quotas ont été mis en place pour allouer une part du transport de transit à des entreprises non ivoiriennes, mais ils ne sont pas toujours respectés. Dans la mesure où la plupart des cargaisons qui arrivent dans les ports ivoiriens sont destinées à des pays voisins enclavés, les transporteurs font souvent le trajet de retour à vide. Des quotas ont été fixés pour compenser les difficultés que rencontrent les entreprises de transport des pays voisins enclavés, ce qui fausse probablement le marché.

La coopération en matière de facilitation des échanges ne fonctionne pas toujours de façon optimale. Ainsi, personne ne sait actuellement combien de transactions commerciales sont rejetées à un poste frontière parce que les agents des douanes considèrent qu'il manque des documents. Dans ce cas, les négociants acquittent souvent les droits de douane sur place, même si cela leur revient plus cher. Le gouvernement ivoirien et d'autres pays pourraient commencer par recenser ces cas, afin d'en connaître l'étendue. Ce serait un moyen d'identifier les obstacles qui entravent la libre-circulation des marchandises (types de normes, évaluations, etc.).

La compétitivité exigera également le développement de technologies appropriées et l'adoption rapide de technologies innovantes

Le développement et l'adoption de nouvelles technologies spécifiques à la situation africaine ont sous-tendu une partie des progrès récents dans le développement du continent. La diffusion de méthodes de paiement mobiles, telles que M-Pesa au Kenya, constitue un exemple de l'adaptation des nouvelles technologies aux spécificités africaines. La société ghanéenne Esoko a également misé sur la prévalence des téléphones mobiles pour fournir des services d'information et de communication pour les marchés agricoles (messages texte, offres de vente et d'achat, etc.). En Côte d'Ivoire, le fournisseur de télécommunications Orange a soutenu des start-ups dans le domaine de la technologie, dont des services pour faciliter les paiements liés à la santé avec des messages texte. Par ailleurs, le CNRA a récemment présenté une nouvelle variété de cacao qui répond aux besoins de la filière pour remplacer les plants vieillissants, montrant ainsi l'existence d'un potentiel important dans la poursuite de l'innovation agricole.

Encadré 2.12. Le trajet de l'économie malaisienne vers une économie du savoir

La Malaisie souhaite devenir une économie de la connaissance afin de soutenir la croissance économique, améliorer la compétitivité internationale et réaliser son objectif de devenir une nation développée d'ici 2020. L'économie de la connaissance peut se définir comme une économie où l'utilisation intensive de connaissances au sein des secteurs productifs se traduit par une hausse rapide de la croissance et du développement.

En 1996, la Malaisie a mis en place deux de ses principaux plans stratégiques : le Programme national des technologies de l'information (NITA), et le Multimédia Super Corridor (MSC). Ces plans, outils au service de la vision malaisienne, visent à encadrer l'utilisation des TIC. Ils ciblent le développement social et économique nécessaire pour parvenir à une économie de la connaissance. Le NITA se concentre sur le développement des personnes, des structures (réseaux, appareils, systèmes juridiques, environnement favorables à la circulation de l'information) et les applications numériques. Le MSC a, quant à lui, constitué un banc d'essai pour les activités TIC, permettant ainsi à la Malaisie d'attirer travailleurs qualifiés, entrepreneurs en technologie et industries de haute technologie. Le MSC a été divisé en trois phases pour créer un environnement favorable en matière d'information et de multimédia : i) mettre en place des infrastructures TIC de haut niveau pour attirer des entreprises internationales et locales ; ii) relier les cinq cyber-villes malésiennes (définies comme étant propices au climat des affaires et ainsi susceptibles d'attirer les investisseurs dans les TIC) aux autres villes en Malaisie et dans le monde ; et iii) étendre la connexion en TIC de la Malaisie à l'échelle mondiale. Au-delà de ces programmes, la Malaisie cherche à mettre en place plusieurs initiatives pour répondre aux défis de la fracture numérique : alphabétisation informatique, structures adaptées, intensification de la recherche et développement (R&D), et développement de compétences appropriées à une économie de la croissance.

Encadré 2.12. Le trajet de l'économie malaisienne vers une économie du savoir (suite)

Pour combler la fracture numérique et renforcer l'alphabétisation informatique, la Malaisie a adopté l'informatisation des écoles rurales afin que les élèves soient tous formés aux TIC. Pour accélérer le développement de structures adaptées, le gouvernement cherche à mettre en place un programme de service universel efficace permettant l'accès aux télécommunications à un coût abordable dans les zones mal desservies. Pour créer un environnement propice à la bonne circulation de l'information, le gouvernement a mis en place un réseau Internet et des kiosques multimédia dans des lieux stratégiques, ainsi que des logiciels en malais faciles d'utilisation.

Pour faciliter et améliorer la qualité de la R&D, son budget a été augmenté ; des aides à l'investissement ont été attribuées aux entreprises multinationales avec une forte capacité de R&D dans des domaines stratégiques ; des groupes d'experts ont été mis sur pied pour évaluer les propositions de recherche ; et les priorités de recherche ont été redéfinies et priorisées grâce à l'identification systématique des domaines en incluant ceux considérés comme porteurs ou stratégiques pour la Malaisie. Pour améliorer la diffusion et la commercialisation des résultats issus de la recherche, le gouvernement cherche à établir une forte collaboration entre les établissements publics de recherche, les universités et les groupes industriels.

Les autorités publiques, en collaboration avec les instituts de formation et le secteur privé, visent à répondre à la question du développement des ressources humaines à travers l'éducation et la formation. Cela se traduit par la révision des contenus des programmes scolaires et des méthodes d'enseignement ; l'augmentation du nombre d'étudiants inscrits à des cours de sciences et techniques dans l'enseignement supérieur ; et l'amélioration de la qualité des enseignants (formation davantage axée sur la créativité, l'originalité, l'innovation et la pensée analytique). Afin de répondre à la demande actuelle de main-d'œuvre, le gouvernement a envisagé d'activer un programme visant à attirer les Malaisiens qualifiés résidant à l'étranger ainsi que le personnel étranger hautement qualifié.

La Côte d'Ivoire pourrait envisager des stratégies similaires pour moderniser son économie et mobiliser le potentiel des services pour le développement économique à long terme. Le pays a déjà investi dans l'accès à Internet (possible pour une grande partie de la population), et dispose d'une couverture de téléphonie mobile quasi-universelle.

Se diriger vers une économie de la connaissance présente de nouvelles opportunités pour les services (innovation, accès à l'information plus rapide, information plus abondante et facilement accessible) et sert de catalyseur à la productivité dans le secteur manufacturier. Pour réaliser cet objectif, la Côte d'Ivoire devrait développer ses capacités en ressources humaines, structures et applications numériques. Il s'agirait donc de réviser une partie de sa politique éducative en la renforçant sur les questions des TIC, en prenant exemple sur la Malaisie. Certaines écoles proposent déjà des formations dans la gestion et le réseau informatique, mais de nombreux progrès restent à faire pour la formation de techniciens et d'ingénieurs. Les projets pilotes en cours dans ce domaine doivent être poursuivis et potentiellement renforcés. Bien que l'intégration des technologies informatiques dans le secteur de l'éducation ait été approuvée en avril 2001, il serait utile pour le pays d'introduire une politique plus large des TIC dans ce secteur.

Selon le Sommet mondial sur la société de l'information (2003) : « L'infrastructure est essentielle pour concrétiser l'objectif d'inclusion numérique, et permettre un accès universel, durable, constant et financièrement abordable des TIC par tous ». Alors que de nets progrès ont été réalisés en matière de couverture de téléphonie mobile, l'extension de l'accès à Internet par lignes fixes progresse lentement. Couplé à des coûts élevés, cela limite ainsi l'utilisation d'Internet par les entreprises du secteur privé.

Pour que la Côte d'Ivoire puisse atteindre une croissance économique rapide et maintenir un avantage concurrentiel à l'échelle mondiale grâce à l'utilisation des TIC, elle devra aussi développer une meilleure stratégie, assurer une politique cohérente et un environnement législatif solide afin d'accélérer le développement de ses ressources humaines et des structures TIC.

Sources : Abdulai, D (2001) ; Fall, B. (2007) ; Tamukong, J. (2007) ; Vestergaard, J. (2007).

La Côte d'Ivoire peut devenir un modèle dans l'adoption de technologies, et contribuer activement à l'élaboration de technologies novatrices. Le pays peut se fonder sur son passé éducatif brillant par rapport à d'autres pays africains et un secteur de services en pleine croissance qui pourra contribuer à l'adaptation des innovations. L'orientation vers une économie de la connaissance (*Knowledge Economy*) devrait être basée sur une double approche. D'une part, le gouvernement devrait travailler à mettre en place les préconditions indispensables au décollage d'une économie du savoir : population éduquée et familiarisée avec les TIC, environnement des affaires favorable à l'initiative entrepreneuriale, et bonne disponibilité des infrastructures TIC partout dans le pays. D'autre part, le gouvernement devrait favoriser les activités de recherche et développement qui visent à résoudre les problèmes les plus pressants, en apportant un soutien direct aux activités de recherche qui répondent à des besoins réels. Il faudra donc cibler l'innovation agricole, l'ingénierie des technologies de base (électricité, TIC) et les innovations ciblant les besoins spécifiques des marchés locaux et régionaux. Cela permettra au pays de devenir la référence régionale en matière d'innovation technologique et de générer des activités de services axées sur la demande. Il sera essentiel de mener des stratégies tenant compte des limitations actuelles du pays en termes de connaissances, d'infrastructures, ou d'industrialisation.

Recommandations

L'économie ivoirienne devra évoluer vers une structure plus avancée avec un potentiel de création d'emplois augmenté afin d'atteindre l'émergence. Alors que les secteurs de l'industrie et des services représentent une part importante de l'économie ivoirienne, la majorité des Ivoiriens travaillent toujours dans l'agriculture, dont les performances peinent à évoluer rapidement. Actuellement, le secteur secondaire est largement dominé par des activités à valeur ajoutée limitée et une offre insuffisante d'emplois formels. Il sera essentiel de faire évoluer l'économie vers : i) des activités industrielles avec un plus grand potentiel de création d'emplois et de valeur ajoutée, telles que la manufacture de produits complexes ; et ii) d'exploiter davantage le potentiel des activités de services à travers la formalisation et la professionnalisation. Le gouvernement devrait soutenir ce processus en accélérant la modernisation et en améliorant la productivité du secteur agricole, tout en favorisant la productivité et la compétitivité des industries et des services.

Augmenter la productivité des agriculteurs ivoiriens

Une dotation agricole diversifiée et assez bien répartie sur le territoire serait un avantage important dans l'optique de l'émergence, à condition de rendre l'agriculture plus productive et apte à répondre aux nouvelles tendances de la demande. Le renforcement des performances du secteur agricole passera par de meilleures innovations sectorielles, des investissements dans la planification stratégique et une réforme du foncier.

Accroître la performance du secteur agricole et sa capacité à suivre les nouvelles tendances de la demande	<p>Accélérer le rythme de l'innovation agricole pour générer plus de valeur et de productivité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir un système de magasins de proximité agréés pour fournir des intrants et des services agricoles dans les régions, et de prestataires agréés de services logistiques. • Assurer la qualité des intrants agricoles. <p>Adopter une approche « intégrée » de services agricoles en incluant des services pré-production et post-récolte comme la sensibilisation aux techniques de certification et le développement des labels de marques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investir davantage dans la planification stratégique en dotant le programme national d'investissement agricole (PNIA) de ressources sur dix ans. Exemples à étudier : Plan Maroc-Vert ; Thaïlande. • Appuyer la mise en place de structures professionnelles dans les filières tubercules et les fruits tropicaux. • Généraliser le principe de contractualisation entre l'État et les interprofessions afin d'assurer une meilleure cohérence stratégique (notamment pour des domaines relevant de différents ministères). <p>Intégrer de nouveaux critères dans l'évaluation des performances des coopératives en leur assignant plus d'objectifs professionnels : services de prospection et de mise en relation au profit des membres ; élaboration de plans de labélisation, de traçabilité et de promotion des produits.</p>
Mener une réforme foncière appropriée pour l'agriculture	<p>Réduire les contestations et les coûts d'authentification des terres agricoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une commission mixte (État/Chambre nationale des rois et chefs traditionnels de Côte d'Ivoire/professionnels) pour simplifier les procédures d'enregistrement en faveur des petits exploitants de droit coutumier reconnus au niveau local. • Inciter à l'enregistrement des droits coutumiers, notamment en réduisant les coûts de délimitation et de morcellement des terres pendant la période transitoire (qui prendra fin en janvier 2019). • Engager des ressources financières et techniques pour amplifier le géo-référencement des terres agricoles. Produits suggérés pour commencer : l'ensemble des filières d'exportation de cultures pérennes (café, cacao, cajou, hévéa, palmier, etc.) <p>Assurer la fiabilité des actes fonciers et leur consignation dans un répertoire unique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer une plateforme d'enregistrement et de référencement des actes fonciers, accessible gratuitement aux professionnels agréés (géomètres, notaires, etc.). • Ordonner aux professionnels de reporter systématiquement les coordonnées géographiques des terres sur les actes délivrés. <p>Adopter un nouveau régime foncier favorable à l'investissement durable dans l'agriculture. Exemples à étudier : Éthiopie, Mozambique, Tanzanie, Viet Nam.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer un système flexible de droit d'usage offrant plusieurs types de certificats – par exemple de 10, 20 ou 30 ans – laissant la liberté à chacun, sans distinction d'origine ou de nationalité, de choisir celui qui lui convient le mieux.

Éliminer les contraintes pesant sur les activités des entreprises

Le potentiel de modernisation et de diversification de l'économie ivoirienne est important, mais il est lié à l'amélioration de la compétitivité de l'économie et de l'environnement des affaires. La Côte d'Ivoire peut tirer un plus grand bénéfice des avantages de son agro-industrie pour assurer un leadership régional et améliorer son positionnement stratégique international. Un accès fiable à des intrants et des biens publics, notamment l'électricité, le transport et les TIC, sera essentiel pour permettre aux entreprises déjà installées d'atteindre des taux de croissance soutenus, ainsi que pour attirer de nouveaux investissements. Le pays possède également un secteur des services dont le potentiel de croissance directe est sous-exploité, et qui pourra être un moteur pour la croissance.

Asseoir un leadership industriel dans la fourniture de produits transformés à forte demande	<p>Étendre rapidement les capacités industrielles du pays dans les activités de transformation de produits agricoles à forte demande et/ou à fort effet d'entraînement sur l'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Riz : attirer une grande entreprise leader dans la transformation du riz pour servir le marché local et le marché transfrontalier. • Manioc : amplifier la transformation industrielle du manioc en soutenant l'installation d'unités industrielles de taille moyenne à l'intérieur du pays. • Cajou : renforcer la qualité et les capacités ivoiriennes dans la transformation du cajou en nouant des collaborations commerciales autour des techniques de traitement, d'emballage et de traçabilité (partenariat avec les grands pays : Viet Nam, Inde, Brésil). <p>Fournir des informations et des orientations pour encourager l'installation de fabricants d'articles fortement demandés par les secteurs agro-industriel et chimique (emballages biodégradables et petit matériel agricole).</p>
Réformer les zones industrielles pour assurer l'accès aux terrains et aux services essentiels pour les nouvelles entreprises industrielles	<p>Améliorer la disponibilité des terrains industriels pour les entreprises manufacturières :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rationaliser au plus vite l'utilisation des terrains existants pour libérer des terrains, et renforcer les contrôles sur leur utilisation. • Accélérer la réallocation des terrains et harmoniser les procédures d'allocation (renforcer aussi les capacités des agences). • Améliorer la gestion des zones industrielles (ZI), par exemple en augmentant le taux de recouvrement et en assurant leur aménagement (investissements visibles pour justifier la croissance des redevances). <p>Créer de nouvelles ZI à moyen terme en assurant une bonne gestion des projets (sans retards).</p>

Promouvoir les offres de services pour les PME	<p>Accroître l'aptitude des PME et des micro-acteurs de l'informel à répondre aux grosses commandes de sous-traitance (publiques et privées) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Simplifier les démarches administratives pour les PME en regroupant la « Bourse de sous-traitance et de partenariat » et l'ensemble des institutions chargées des PME au sein d'une agence unique. • Développer des offres spécifiques pour les PME et très petites entreprises opérant dans les activités de transformation et de service aux entreprises (formations managériales, financement de fonds de roulement, coût d'accès aux services nécessaires). <p>Utiliser le potentiel d'Internet à plus grande échelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Continuer à développer la connectivité dans les villes secondaires et tertiaires. • Propager les informations sur les bénéfices et l'utilisation des TIC et soutenir leur adoption (mobile banking, applications agricoles, etc.) à travers les structures existantes, tels que la Fédération ivoirienne des petites et moyennes entreprises (FIPME) et le Centre de promotion des investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI). Exemple à étudier : l'application Esoko, au Ghana.
Améliorer la compétitivité et la fluidité opérationnelle des services de transports à l'intérieur du pays	<p>Réformer le secteur des transports intérieurs avec pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire les coûts et délais de transaction pour offrir plus de réactivité aux exportateurs ivoiriens. • Favoriser le développement d'offres logistiques spécialisées afin de réduire les pertes post-récoltes de produits périssables comme le manioc.

Identifier de nouvelles niches et permettre aux entreprises d'être compétitives

Pour atteindre la transformation structurelle, il sera essentiel de développer une vision partagée entre tous les acteurs de l'économie (gouvernement, secteur privé et population) en tablant sur une compréhension commune des défis clefs et des axes prioritaires du développement. Une meilleure coordination entre les acteurs économiques sera indispensable (pour le développement des infrastructures, par exemple). La promotion de la concurrence dans tous les secteurs est également un sujet transversal capital. Enfin, la mise en place et le respect des standards de qualité et des normes permettront à la Côte d'Ivoire de mieux s'insérer dans les chaînes de valeur et de se doter de la capacité de suivre les nouvelles tendances de la demande.

Mettre en place une vision concertée de la transformation structurelle identifiant les principaux avantages comparatifs et la façon de maximiser leurs bénéfices	<p>Démarrer un processus de concertation avec le secteur privé pour la revalorisation et la diversification de l'économie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établir un comité stratégique avec une représentation du secteur privé afin d'établir un choix de produits et d'activités faisables et prometteuses. • Définir les marchés et les destinations prioritaires, en concertation avec les professionnels. Produits suggérés pour commencer : cajou, café, banane et autres fruits tropicaux. • Conduire des études de besoins pour les produits identifiés, réaliser des analyses de faisabilité, et identifier les préconditions clefs. • Diffuser des informations sur les opportunités et le potentiel économique des nouveaux produits pour attirer les entreprises et investisseurs (engagement CEPICI). • Assumer un rôle de facilitateur (éviter les mesures de politique trop étroitement ciblées qui génèrent un risque de défaillance, une mauvaise répartition, des distorsions). <p>Établir une approche de développement coordonnée pour les zones rurales et les villes secondaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la connectivité de toutes les infrastructures au même moment : <ol style="list-style-type: none"> a. Établir un comité interministériel pour la coordination des ministères (électricité, transport, TIC, eau). b. Coordonner les stratégies de déploiement dans les localités avec le plus grand potentiel de croissance. • Permettre aux réseaux de villes intermédiaires de jouer un effet d'entraînement plus efficace en mettant en place des plateformes d'infrastructures industrielles intégrées (<i>clusters</i>) proches des grandes zones de production agricole.
Renforcer la concurrence Promouvoir les normes et standards de qualité	<p>Renforcer les capacités (financières, administratives, etc.) de la Commission de la concurrence.</p> <p>Renforcer les infrastructures et le cadre institutionnel relatif aux normes et à la qualité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Harmoniser et faciliter les procédures d'accréditation des laboratoires. • Compléter la stratégie de qualité déjà à l'œuvre dans quelques chaînes de valeur (café-cacao, cajou, banane) en développant des systèmes et des labels d'indication géographique ou d'appellation d'origine. • Étendre les normes et standards à d'autres produits et services. <p>Disséminer des informations sur les normes et standards de qualité parmi les entreprises, notamment les PME :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Disséminer le savoir sur les exigences et le potentiel de la certification (notamment parmi les PME) en utilisant les associations professionnelles (FIPME) par le biais d'ateliers, de brochures, des conseils techniques ou de cellules spécialisées au sein de la direction de la promotion de la qualité et de la normalisation (DPQN) pour les PME. • Renforcer le dialogue régional pour l'élaboration et l'acceptation mutuelle des standards communs et ainsi faciliter l'échange des biens et services.

Accéder à des marchés plus vastes à l'international

La taille du marché national est insuffisante pour assurer un accès adéquat à des intrants ainsi que des débouchés pour la production nationale. La participation dans les chaînes de valeur mondiales et régionales est limitée du fait d'inefficiences qui affectent à la fois les infrastructures commerciales (ports, routes) et les procédures administratives (dédouanement, certification, normes de qualité). Le gouvernement devrait poursuivre ses réformes de facilitation du commerce et inciter à une plus grande harmonisation à l'échelle régionale dans tous les domaines liés au commerce, notamment les procédures annexes (normes de qualité, certificats, etc.).

Renforcer la capacité des acteurs locaux à accéder aux marchés d'exportation	<p>Encourager et soutenir les regroupements volontaires en consortiums d'exportation (formation de grappes de PME).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aider à la prospection internationale et à l'accès aux réseaux commerciaux à l'exportation. • Renforcer l'usage d'emballages de qualité pour mieux positionner les produits ivoiriens sur les marchés (en complément des certifications d'entreprises). Produits suggérés : toutes les filières alimentaires. • Appuyer la mutualisation des frais de gestion et d'accès aux prestations de personnels qualifiés (certification des comptes, montage de dossiers, rédaction de contrats de vente à l'international). • Établir des partenariats stratégiques avec des entreprises leaders à travers des accords-cadres gouvernements/entreprises leaders/associations d'acteurs locaux dans la chaîne d'approvisionnement.
Faciliter le commerce et l'intégration régionale et renforcer le positionnement à l'international	<p>Adopter une nouvelle politique de marketing international et de montée en gamme dans les chaînes de valeur régionales et mondiales pour les produits connus.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Initier de nouvelles approches de marketing auprès des centrales d'achats des grands industriels ou distributeurs (exemple du café au Viet Nam). Produits suggérés : café, cacao, bananes et fruits tropicaux. <p>Renforcer l'efficacité des douanes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la formation du nouveau personnel des douanes. • Renforcer la réglementation et surveillance des services des douanes. <p>Continuer la coopération et l'intégration régionale en termes de procédures de commerce et de normes et standards :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Continuer le développement des certificats et des normes de qualité harmonisés à l'échelle régionale. • Soutenir une plus grande acceptation mutuelle (règles et normes plus claires pour ce qui doit être accepté, mécanisme de rétroaction pour l'acceptation rejetée) en favorisant les liens entre les différents organismes et en promouvant le dialogue.

ANNEXE 2.A1

Technique du cadre « Espace des produits »

La similitude des produits est mesurée par leur *proximité*. Cette mesure de la *proximité* part du principe que l'aptitude d'un pays à produire un bien dépend de son aptitude à produire d'autres biens (Hidalgo et al., 2007). Le concept de proximité rend compte empiriquement de cette notion, définie comme la probabilité pour deux produits d'être exportés parallèlement, grâce à l'avantage comparatif révélé (RCA) détenu.

Aucune donnée détaillée sur la production mondiale n'étant disponible à l'échelle des produits, le RCA se substitue à la production. Le cadre méthodologique complet relatif à l'Espace des produits est disponible dans Hidalgo et al. (2007). Ce document s'appuie sur une autre méthode de mesure, l'indice d'avantage commercial relatif (RTA), pour tous les produits figurant dans la Classification type pour le commerce international (CTCI) à quatre chiffres pour la période 2011-13 (classification CTCI révision 2).

L'indice RTA a été mis au point par Vollrath (1991) et rend compte à la fois des exportations et des importations. Il est considéré comme une bonne variable indicative du degré révélé de spécialisation d'un pays. Une valeur supérieure à zéro implique une spécialisation avérée de la production. Pour identifier les biens produits en Côte d'Ivoire présentant un certain degré de compétitivité (les compétences clefs), il ne faut retenir que les produits ayant un indice RTA supérieur à 1.

Afin de déterminer le degré de spécialisation de l'économie ivoirienne à l'échelle des produits, l'indice RTA a été calculé pour chacun des produits figurant dans la CTCI, comme suit (Vollrath, 1991) :

$$RTA_{pn} = RCA_{pn} - RMA_{pn}$$

L'indice RCA est calculé comme suit :

$$RCA_{pn} = \frac{X_{pn}}{\sum_n X_{pn}} \bigg/ \frac{X_{pw}}{\sum_w X_{pw}}$$

où X représente les exportations du produit p par la Côte d'Ivoire (n) ou le monde (w).

L'indice RMA, le pendant du RCA, correspond à l'avantage comparatif révélé pour les importations. Il est exprimé comme suit :

$$RMA_{pn} = \frac{I_{pn}}{\sum_n I_{pn}} \bigg/ \frac{I_{pw}}{\sum_w I_{pw}}$$

où I représente les importations du produit p par la Côte d'Ivoire (n) ou le monde (w). Un indice supérieur à zéro implique un avantage commercial relatif. Pour les besoins de cette étude, cet indice est appliqué de manière plus rigoureuse afin d'identifier les compétences clefs dont est dotée l'économie ivoirienne. De sorte qu'un produit affichant un indice RTA > 1 révèle un niveau élevé de compétitivité en termes de production.

Enfin, l'approche empirique pour estimer la complexité économique repose sur les notions de diversité et d'ubiquité. La diversité correspond au nombre de produits qu'un pays est capable de produire, le principe étant que cette diversité est étroitement liée à un ensemble précis de capacités disponibles dans ledit pays. L'ubiquité correspond à la quantité de capacités requises pour produire un bien. Les produits plus répandus ayant tendance à être plus communs, la quantité de capacités à mobiliser est moindre, de sorte que des produits moins répandus exigent un large éventail de capacités. Hidalgo et Hausmann (2009) et Hausmann et al. (2011) s'appuient sur ces notions pour élaborer une mesure quantitative de la complexité. Pour les pays, on parle alors d'indice de complexité économique (ICE) tandis que pour les produits, on parle d'indice de complexité du produit (ICP). Felipe et al. (2012) estiment que l'ICE est corrélé à l'ensemble de capacités présentes dans une économie, tandis que l'ICP est corrélé à l'ensemble de capacités à mobiliser pour fabriquer un produit.

Tableau 2.A1.1. **Opportunités de diversification selon l'approche « Espace des produits »**

CTCI	Description produit	Opportunité de diversification	
		Valeur d'opportunité	ICP
8 921	Livres, brochures, ouvrages cartographiques, globes	0.42	0.42
5 417	Médicaments pour la médecine humaine ou vétérinaire	0.19	0.76
7 810	Voitures automobiles pour le transport de personnes	0.18	0.70
7 821	Voitures automobiles pour le transport de marchandises	0.16	0.61
6 353	Ouvrages de menuiserie, constructions démontables en bois	0.13	0.40
6 912	Constructions et parties de constructions en aluminium	0.12	0.65
6 422	Papiers: Articles de correspondance	0.12	0.48
7 139	Moteurs : Parties et pièces détachées	0.08	1.12
5 543	Cirages/crèmes pour chaussures/encaustique/brillants pour métaux, etc.	0.08	0.25
6 351	Caisses, cageots, cylindres et emballages en bois	0.08	0.63
6 635	Laines de laitier, de scories, de roche et similaire	0.07	1.11
6 416	Papiers et cartons : Plaques pour constructions, en pâte à papier	0.07	0.18
6 921	Réservoirs, foudres, cuves en fonte, fer, aluminium	0.05	0.71
2 482	Bois de conifères sciés, rabotés, rainés, languetés, etc.	0.05	0.20
7 849	Véhicules routiers: Pièces détachées	0.04	1.22
240	Fromage et caillebotte	0.03	0.06
8 932	Objets pour l'hygiène ou la toilette	0.03	0.43
6 428	Papiers et cartons : Ouvrages en pâte à papier, carton ou ouate de cellulose	0.01	0.14
484	Produits de boulangerie	-0.01	-0.04
8 434	Jupes pour femmes en textile	-0.02	-0.73
6 359	Ouvrages en bois	-0.04	-0.24
6 349	Bois simplement façonnés ou travaillés	-0.07	-0.15
6 421	Boîtes, sacs & autres emballages en papier ou carton	-0.09	-0.18
6 611	Chaux ordinaire/hydraulique (sauf oxyde et hydroxyde de calcium)	-0.11	-0.53
6 589	Autres articles confectionnés en textiles	-0.52	-1.06
545	Autres légumes et plantes potagères, frais ou réfrigérés	-1.50	-1.50
2 472	Bois autres que de conifères, pour sciage ou placage	-1.82	-1.82

ANNEXE 2.A2

Méthodologie du Cadre d'identification et de facilitation de la croissance

Beaucoup de pays en développement ont rencontré des difficultés à faciliter la politique industrielle, en grande partie parce qu'ils ont ciblé des secteurs inadaptés à leurs structures de dotation ou à leurs capacités. Le Cadre d'identification et de facilitation de la croissance (*Growth Identification and Facilitation Framework*, GIFF) mis au point par Lin et Monga (2011) permet de conceptualiser l'identification d'activités industrielles appropriées. Sa logique repose sur l'idée qu'historiquement, la plupart des pays ayant déployé des politiques industrielles réussies ont ciblé des activités typiques de pays légèrement plus riches qu'eux mais présentant les mêmes structures de dotation (ainsi, bon nombre de pays d'Asie se sont inspirés des succès rencontrés par les industries japonaises entre 1960 et 1980).

L'analyse GIFF pour la Côte d'Ivoire repose sur un choix des pays de comparaison sélectionnés selon leur niveau de PIB élevé et des caractéristiques structurelles adaptées à l'exercice. L'analyse procède par étapes à partir d'une liste complète des produits que ces pays de référence ont exportés dans le passé ou exportent actuellement. La liste est ensuite réduite en fonction des critères qui aident à identifier les produits qui : i) ont toujours un potentiel sur les marchés mondiaux ; ii) permettent la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi ; et iii) sont liés aux dotations de la Côte d'Ivoire et à ses capacités productives actuelles. L'analyse s'appuie sur les données d'exportation de la base *Comtrade* à 4 chiffres pour la période 2000-11 pour 5 économies sélectionnées dans un groupe de 12 pays de référence pour leur structure de dotation relativement comparable et leur dynamisme économique, avec un revenu par habitant supérieur à celui de la Côte d'Ivoire dans des proportions adaptées.

Dans un premier temps, les produits ont été filtrés en fonction de leur progression dans le volume d'échanges mondiaux afin de repérer les plus susceptibles de bénéficier d'une demande régionale ou internationale soutenue. Ensuite, les produits exportés offrant un avantage comparatif révélé (RCA) supérieur à 1 dans au moins l'un des pays de comparaison sur la période 1999-2001 ou 2009-11 ont été conservés, ce qui a permis d'établir une liste des pays de comparaison offrant un certain degré de spécialisation réussie. Le résultat est une liste de 371 produits de la classification à 4 chiffres qui connaissent un développement rapide et ont été exportés avec succès par au moins l'un des pays de comparaison au cours d'au moins l'une des périodes concernées.

L'étape suivante s'attache aux caractéristiques et à la structure économique de la Côte d'Ivoire, pour évaluer les capacités actuelles d'exportation du pays et ses avantages comparatifs. La présence d'entreprises privées obtenant pour certains biens et secteurs des résultats positifs en termes de production et d'exportation peut suggérer des axes de croissance. Les biens sont ensuite classés en trois groupes pour identifier ceux qui sont les mieux adaptés aux capacités productives de la Côte d'Ivoire en fonction de son niveau actuel de développement, sachant que la facilité d'échange entre en ligne de compte : i) des marchandises qui, comme l'or, sont négociées sur des marchés organisés ; ii) des marchandises qui, comme les produits chimiques, se négocient à des prix référencés ; et iii) des produits différenciés, dont les caractéristiques et la qualité peuvent varier et pour lesquels le prix n'est pas un bon indicateur de rareté (Rauch, 1999). Les produits différenciés tendent à être plus complexes et nécessitent de mobiliser des intrants plus complexes. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, les produits fortement différenciés (comme les machines complexes sur demande) ne sont pas forcément une bonne piste en raison des capacités existantes, car le pays risque d'avoir des difficultés à obtenir un avantage comparatif dans ce domaine.

La transformation structurelle de la Côte d'Ivoire devrait, idéalement, viser un double objectif : une croissance économique (hausse de la productivité) inclusive grâce à la création d'emplois. Deux autres critères ont été ajoutés pour saisir ces deux dimensions : i) la valeur ajoutée du produit en pourcentage de la production industrielle totale, et ii) le poids du salaire en pourcentage de la production industrielle totale (informations tirées dans les deux cas des statistiques de l'ONUDI). Ces données de production industrielle ont permis d'apprécier le potentiel de création d'emplois des différents secteurs. En moyenne, et pour tous les produits couverts par la série de données, le poids des salaires est de 13.2 %, contre 10.8 % pour les 371 produits de la première liste. Les produits présentant un poids des salaires supérieur à 9.8 % (soit 10 % en deçà du poids moyen de la liste préliminaire) ont été conservés.

Le tableau 2.A2.1 recense une sélection des produits offrant un certain potentiel, en fonction des critères évoqués ci-dessus. Les produits et les industries identifiés ci-dessous ont tous été associés à la demande mondiale ou régionale au cours des dernières années, et représentent les zones où la Côte d'Ivoire pourrait avoir un avantage comparatif latent, par exemple, parce qu'elle est déjà active dans des activités connexes ou similaires. Les produits et secteurs ainsi identifiés équivalent à des domaines pour lesquels le cadre GIFF pointe un avantage comparatif latent pour la Côte d'Ivoire.

Tableau 2.A2.1. La Côte d'Ivoire pourra se diversifier dans les activités chimiques et la fabrication des machines simples

CITI Rev 3	Description produit	CTCI
1810	Fabrication d'articles d'habillement autres qu'en fourrure	8424, 8442
1912	Fabrication d'articles de voyage et de maroquinerie, d'articles de sellerie et de bourrellerie	8311
1920	Fabrication de chaussures	8511, 8515, 8517
2423	Fabrication de préparations pharmaceutiques, de produits chimiques à usage médical et de produits d'herboristerie	5416, 5419, 5422, 5423, 5429
2424	Fabrication de savons et détergents, de produits d'entretien, de parfums et de produits pour la toilette	5531, 5532, 5533, 5534, 5542
2691	Fabrication de produits céramiques non réfractaires autres que pour la construction	6639
2699	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.	5986
2911	Fabrication de moteurs et de turbines (sauf moteurs pour avions, automobiles et motocycles)	7181, 7138
2912	Fabrication de pompes, de compresseurs et d'articles de robinetterie	7189, 7422, 7424, 7425, 7426, 7429, 7438, 7473, 7478, 7479

Tableau 2.A2.1. La Côte d'Ivoire pourra se diversifier dans les activités chimiques et la fabrication des machines simples (suite)

CITI Rev 3	Description produit	CTCI
2913	Fabrication de papiers, d'engrenages et d'organes mécaniques de transmission	7481, 7482, 7484, 7485, 7486, 7489
2915	Fabrication de matériel de levage et de manutention	7442
2919	Fabrication d'autres machines d'usage général	7436
2921	Fabrication de machines agricoles et forestières	7211, 7212, 7224
2922	Fabrication de machines-outils	7351, 7451
2923	Fabrication de machines pour la métallurgie	7372
2924	Fabrication de machines pour les mines, les carrières et la construction	7231, 7232, 7233, 7234, 7239, 7283
2925	Fabrication de machines pour le traitement des produits alimentaires, des boissons et du tabac	7219
2929	Fabrication d'autres machines d'usage spécifique	7284, 7285
3110	Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	7165
3120	Fabrication de matériel électrique de distribution et de commandes	7724, 7726, 7728
3210	Fabrication de tubes et valves électroniques et d'autres composants électroniques	7763
3220	Fabrication d'émetteurs de radio et télévision, et d'appareils de téléphonie et de télégraphie	7643
3311	Fabrication d'instruments et d'appareils médico-chirurgicaux et d'appareils d'orthopédie	8722, 8723, 8724, 8996
3312	Fabrication d'instruments et appareils pour la mesure, la vérification, le contrôle, la navigation et d'autres usages, etc.	8731, 8743
3330	Fabrication d'horlogerie	8853
3420	Fabrication de carrosseries pour véhicules automobiles; fabrication de remorques et de semi-remorques	7842, 7862, 7863, 7868
3511	Construction et réparation de navires de commerce	7932, 7939
3520	Construction de matériel ferroviaire roulant	7919
3610	Fabrication de meubles	8212
3691	Fabrication de bijoux et d'articles similaires	8973, 8974
3699	Autres activités de fabrication	8972

Source : Calculs de l'auteur.

Notes

1. Pour une analyse approfondie de la méthodologie, voir Hidalgo et Hausmann (2009), Hausmann et al. (2011) et Felipe et al. (2012).
2. Les auteurs de cette étude conjointe CIRAD-Afristat-AFD (dir. Nicolas Bricas) attirent l'attention sur le fait que la définition du « rural » est très hétérogène d'un pays à l'autre. Pour certains, le milieu urbain correspond à des agglomérations administrativement reconnues centrales dans une zone donnée. Pour d'autres, il correspond à un seuil de population, parfois combiné à un seuil d'activités non-agricoles. Ce seuil varie d'un pays à l'autre : il est de 20 000 personnes au Nigéria, mais de 10 000 habitants au Bénin, en Côte d'Ivoire ou au Sénégal et de 5 000 habitants au Cameroun, au Ghana, en Guinée, au Mali, en Mauritanie et au Tchad. La définition régionale du milieu rural et du milieu urbain n'est donc pas homogène.
3. Comme en Côte d'Ivoire, la production en Thaïlande est majoritairement portée par des petits producteurs : environ 2.6 millions d'agriculteurs qui exploitent 1.2 million d'hectares pour 30 millions de tonnes de manioc. En 2013, la Thaïlande a exporté l'équivalent de la production ivoirienne totale, soit 2.4 millions de tonnes pour un chiffre d'affaires légèrement supérieur à 1.1 milliard USD (Nations Unies, *Comtrade*, 2015), notamment vers la Chine où le produit est largement utilisé dans la production d'éthanol (Gro Intelligence, 2015).

Références

- Abdulai, D. (2001), « Malaysia's transition to a knowledge-based economy: Challenges, opportunities and the road ahead », <http://www.druid.dk/conferences/nw/paper1/abdulai.pdf>.
- ACET (2014), « The Coffee Value-Addition Opportunity in Africa », African Center for Economic Transformation, <http://acetforafrica.org/>.
- ACET (2013), « The cotton agro-processing opportunity in Africa », final draft report, African Center for Economic Transformation, <http://acetforafrica.org/>.

- AFD (2014), « Comment bénéficier du dividende démographique ? Replacer la population au centre des trajectoires du développement de la Côte d'Ivoire », <http://www.afd.fr/>.
- AGRER Consortium (2012), « Étude pour la préparation d'une stratégie pour le développement de la filière anacarde en Côte d'Ivoire : Proposition d'une stratégie pour le développement de la filière anacarde : Rapport final », <http://hdl.handle.net/2268/131062>.
- AGRICI (2014), « L'agriculture dans l'économie », www.agrici.net/agriculture/le-monde-agricole-ivoirien/l-agriculture-dans-l-economie.html.
- AIDES (2014), « Étude diagnostique de la situation des PME en Côte d'Ivoire », rapport final, octobre 2014.
- Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données), <http://data.worldbank.org/products/wdi>.
- Banque mondiale (2015), « Étude sur la compétitivité de l'industrie manufacturière ivoirienne », Banque mondiale, Washington, DC., <http://documents.worldbank.org/curated/en/2015/06/24624560/study-competitiveness-industry-manufacturing-ivoirienne-étude-sur-la-compétitivité-de-lindustrie-manufacturière-ivoirienne>.
- Banque mondiale (2014), *Doing Business 2015 : Au-delà de l'efficience*, Banque mondiale, Washington, DC., www.doingbusiness.org/.
- Blackmore, E., J. Keeley, R. Pyburn, E. Mangus, L. Chen et Q. Yuhui (2012), « Pro-poor certification: assessing the benefits of sustainability certification for small-scale farmers in Asia », *Natural Resource Issues* n° 25, International Institute for Environment and Development, London, ISBN: 978-1-84369-843-2.
- Bold, T., C.K. Kaizzi, J. Svensson et D Yanagizawa-Drott (2015), « Low quality, low returns, low adoption: Evidence from the market for fertilizer and hybrid seed in Uganda » *Harvard Kennedy School Faculty Research Working Paper Series*, RWP15-033, juin 2015, <https://research.hks.harvard.edu>.
- Bricas, N., C. Tchamda et M.C. Thirion (2014), « Consommation alimentaire en Afrique de l'Ouest et Centrale : les productions locales tirées par la demande urbaine, mais les villes restent dépendantes des importations de riz et de blé », in *Le Déméter, Économie et stratégies agricoles*, 2014, p. 125-142, CIRAD-Afristat-AFD, <http://www.clubdemeter.com/>.
- Business in the Community (2015), « BHP Billiton – World-Class Supplier Program in Chile », www.bitc.org.uk/our-resources/case-studies/bhp-billiton-world-class-supplier-programme-chile (consulté le 22 juin 2015).
- Byerlee, D. A. F. Garcia, A. Giertz et V. Palmade (2013), « Growing Africa: Unlocking the potential of agribusiness », Main report, Banque mondiale, Washington, DC., <http://documents.worldbank.org/curated/en/2013/03/17427481/growing-africa-unlocking-potential-agribusiness-vol-1-2-main-report>.
- CAPEC/PNUD (2014a), « Les moteurs de la croissance et l'ouverture commerciale en Côte d'Ivoire », étude de septembre 2014, http://www.capec-ci.org/website/docs/etudes_a_titre_onereux/ETUDE_EMERGENCE_MOTEURS_DE_LA_CROISSANCE_version_finale.pdf.
- CAPEC/PNUD (2014b), « Transformations structurelles et développement sectoriel en Côte d'Ivoire », septembre 2014, http://www.capec-ci.org/website/docs/etudes_a_titre_onereux/ETUDE_EMERGENCE_TRANSFORMATIONS%20STRUCTURELLES_version_finale.pdf.
- Cattaneo, O., G. Gereffi, S. Miroudot et D. Taglioni (2013), « Joining, upgrading and being competitive in global value chains: A strategic framework », *Policy Research Working Papers*, Washington, DC., Banque mondiale, <http://dx.doi.org/10.1596/1813-9450-6406>.
- CEPICI (2015), « État synthétique des investissements privés enregistrés au CEPICI – Période 2000-2015 », document non publié.
- CNUCED (2015), *Le développement économique en Afrique – Rapport 2015 : libérer le potentiel du commerce des services en Afrique pour la croissance et le développement*, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Genève, ISBN-13 : 978-92-1-112888-8, <http://unctad.org/fr>.
- COMETE International (2014). « Étude économique sur les zones industrielles en Côte d'Ivoire », rapport final, septembre 2014.
- Conseil Café-Cacao (2015), « Rapport d'activité de la plateforme de partenariat public-privé de la filière café cacao : Période mai 2014 – mars 2015 », http://www.conseilcafecacao.ci/docs/2015/PRESENTATION_RAPPORT_DACTIVITES_FINAL.pdf.
- Ecobank research (2014), « Côte d'Ivoire: West Africa's palm oil giant », Middle Africa Briefing Note Palm Oil, 24 septembre 2014, <http://www.ecobank.com/upload/2014092411382365877P3PKDZWn4g.pdf>.

- Eichengreen, B. et P. Gupta (2013), « The two waves of service-sector growth », *Oxford Economic Papers*, Oxford University Press, vol. 65(1), p. 96-123, DOI : 10.1093/oeq/gpr059.
- ENSEA (2012), « Enquête sur le climat des affaires », données non-publiées.
- Fall, B. (2007), *Survey of ICT and Education in Africa: Côte D'Ivoire Country*, Banque mondiale, Washington, DC., <http://hdl.handle.net/10986/10673>.
- FAOSTAT (2015), <http://faostat3.fao.org> (base de données), Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), division statistique, Rome (consulté en mai 2015).
- Felipe, J., U. Kumar, A. Abdon et M. Bacate (2012), « Product complexity and economic development », *Structural Change and Economic Dynamics*, vol. 23, p. 36 – 68.
- FMI (2015), *Regional Economic Outlook: Sub-Saharan Africa*, Fonds monétaire international, Washington, DC., <https://www.imf.org/external/pubs/ft/reo/2015/afr/eng/pdf/sreo0415.pdf>.
- Goodfellow, T. (2015), « Taming the 'rogue' sector: Studying state effectiveness in Africa through informal transport politics », *Comparative Politics*, vol. 47 n° 2, p. 127-147, City University of New York, New York, NY.
- Gordon, J. et P. Gupta (2004), « Understanding India's services revolution », Working Paper 04/171, Fonds monétaire international, Washington, DC., <https://www.imf.org>.
- Gro Intelligence (2015); « Nigerian cassava: Production prowess and processing potential », weekly newsletters, 1^{er} mai 2015, <https://www.gro-intelligence.com/>.
- Gro Intelligence (2014); « 2015 Coffee outlook: Brazilian rains and African gains », weekly newsletter, <https://www.gro-intelligence.com/>.
- Hausmann, R., C.A. Hidalgo, S. Bustos, M. Coscia, S. Chung, J. Jimenez, A. Simoes et M.A. Yildirim (2011), *The Atlas of Economic Complexity: Mapping Paths to Prosperity*, Massachusetts Institute of Technology and Center for International Development, Harvard University, Cambridge, MA., ISBN: 9780262525428.
- Hidalgo, C.A. et R. Hausmann (2009), « The building blocks of economic complexity », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 106, n° 26, p. 10570-10575, DOI : 10.1073/pnas.0900943106.
- Hidalgo, C.A., B. Klinger, L. Barabási et R. Hausmann (2007), « The product space conditions the development of nations », *Science*, vol. 317, p. 482-487.
- ICO (2014); « World coffee trade (1963-2013) : A review of the markets, challenges and opportunities facing the sector », International Coffee Organisation, <http://www.ico.org/>.
- IDH (2013), « Sustainable coffee program – Vietnam. A business Case for sustainable coffee production », <http://www.sustainablecoffeeprogram.com/>.
- INS (2015), Centrale des bilans 2013-2014. Données non-publiées.
- INS (2012), Centrale des bilans 2012. Données non-publiées.
- IOS Partners (2014), « Étude sur la compétitivité des entreprises ivoiriennes », rapport provisoire, APEX-CI, Abidjan, mars 2014, <http://www.ccesp.ci/>.
- Ipsos Business Consulting (2013), « Vietnam's coffee industry », <http://www.ipsosconsulting.com/>.
- ITC (2014), « Stratégie Nationale d'Exportation 2015-2019 : Stratégie Transversale Gestion de la Qualité et Emballage ».
- Karlan, D., R. Knight et C. Udry (2014), « Consulting and capital experiments with microenterprise tailors in Ghana », *Journal of Economic Behavior & Organization*, vol. 118, octobre 2015, p. 281-302.
- La Porta, R. et A. Shleifer (2014a), « Informality and development », *The Journal of Economic Perspectives*, vol. 28, n° 3, p. 9-126, DOI : 10.1257/jep.28.3.109.
- La Porta, R. et A. Shleifer (2014b), « The unofficial economy in Africa », *African Successes: Government and Institutions*, vol. 1, Edwards, Johnson, and Weil.
- Lin, J.Y. et C. Monga (2011), « Growth identification and facilitation: the role of the state in the dynamics of structural change », *Policy Research Working Paper*, juin 2010, Banque mondiale, Washington, DC., <http://dx.doi.org/10.1596/1813-9450-5313>.
- Lognon, J.L. (2011), « Régulation du marché du travail par le secteur informel : Une analyse des barrières à l'entrée et au maintien dans quelques activités informelles à Abidjan ».

- MINAGRI (2014), « Étude sur les mesures incitatives et de protection de l'industrie de l'anacarde en Côte d'Ivoire », ministère de l'Agriculture de la Côte d'Ivoire.
- MINAGRI (2013), « Programme national de l'investissement agricole », ministère de l'Agriculture de la Côte d'Ivoire, sara.ci/wp-content/uploads/2014/10/PNIA_fiches-filières.pdf.
- MINAGRI (2010), « Stratégie bananes 2010-2019 », rapport final, ministère de l'Agriculture de la Côte d'Ivoire.
- MINAGRI, AIPH, BNETD (2013), « Étude de faisabilité du 3^e Plan palmier », ministère de l'Agriculture de la Côte d'Ivoire (MINAGRI), rapport final, Abidjan, septembre 2013.
- MINAGRI, APROMAC et BNETD (2013), « Étude de faisabilité du 7^e projet hévéa », ministère de l'Agriculture de la Côte d'Ivoire, rapport final, Abidjan, Côte d'Ivoire.
- MINAGRI-CCC, (2014a) ; « Programme quantité, qualité, croissance (2QC) 2014-2023 : Document d'orientation stratégique », ministère de l'Agriculture de la Côte d'Ivoire-Conseil Café Cacao, Abidjan, Côte d'Ivoire, avril 2014.
- MINAGRI-CCC (2014b), « Document d'opérationnalité de la mise en œuvre des mécanismes de la Commercialisation intérieure et extérieure », ministère de l'Agriculture de la Côte d'Ivoire-Conseil Café Cacao, Abidjan, Côte d'Ivoire.
- Ministère de l'Industrie et des Mines (2014), Fiche technique : Politique Industrielle.
- Nations Unies, *Comtrade* (base de données), <http://comtrade.un.org/> (consulté en mai 2015).
- Nestlé Central & West Africa (2015), <http://www.nestle-cwa.com/en> (consulté le 26 mai 2015).
- OCDE (2016), *Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire : Volume 1. Évaluation initiale, Les voies de développement*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264248557-fr>.
- OCDE/APEC (2006), « Plan d'action d'Athènes pour la suppression des obstacles à l'accès des PME aux marchés internationaux », adopté le 8 novembre 2006 à la Conférence mondiale OCDE-APEC d'Athènes, <http://www.oecd.org/fr/cfe/pme/38590262.pdf>.
- OCDE/CEPAL (2012), *OECD Latin American Economic Outlook 2013: SME Policies for Structural Change*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/leo-2013-en>.
- OCDE/OMC (2013), *Panorama de l'aide pour le commerce 2013 : Se connecter aux chaînes de valeur*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/aid_glance-2013-fr.
- ONDR (2015); Statistiques de productions, Office national de développement de la riziculture en Côte d'Ivoire, http://www.ondr.ci/statistique_production.php (consulté le 29 mai 2015).
- ONUUDI (2014), INDSTAT (base de données), <https://stat.unido.org/>.
- ONUUDI/MININD (2012), « Nouvelle politique industrielle de la République de Côte d'Ivoire. Phase I: Diagnostic du secteur industriel et du cadre institutionnel » ; Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) et ministère de l'Industrie de la Côte d'Ivoire (MININD), octobre 2012, <http://onudi.ci/gouvernance-industrielle/>.
- PACIR-ITC (2014) ; « Stratégie nationale d'exportation 2015-2019 de la République de Côte d'Ivoire : Stratégie transversale gestion de la qualité et emballage », Programme d'appui au commerce et à l'intégration régionale de Côte d'Ivoire, et Centre du commerce international.
- Ricau, P. et C. Konan (2010), « La filière anacarde en Côte d'Ivoire : acteurs et organisation », compte-rendu de mission, mars-juillet 2010, http://www.rongead.org/IMG/pdf/Synthese_filiere_anacarde_Pierre_light.pdf.
- Sharedvalue.org (2015), « BHP Billiton and Codelco foster innovation in the supply chain », <https://sharedvalue.org/> (consulté le 19 juin 2015).
- Sommet mondial sur la société de l'information (2004), « Déclaration du SMSI+10 sur la mise en œuvre des résultats du SMSI », document WSIS-03/GENEVA/DOC/5-F, <http://www.itu.int/>.
- Stein, H. (2012), « Africa, industrial policy, and export processing zones: Lessons from Asia », in *Good Growth and Governance in Africa: Rethinking Development Strategies*, Initiative for Policy Dialogue Series, Oxford University Press, Oxford, ISBN-13: 978-0199698578.
- Tamukong, J. (2007), « Analysis of information and communication technology policies in Africa », PanAfrican Research Agenda on the Pedagogical Integration of ICT, http://www.ernwaca.org/panaf/IMG/pdf/ICT_Policies-Africa-Tamakong.pdf.

- Timmer, M.P., E. Dietzenbacher, B. Los, R. Stehrer et G. J. de Vries (2015), « An illustrated user guide to the world input-output database: The case of global automotive production », *Review of International Economics*, vol. 23, p. 575–605.
- Van Kempen, J. (2014), « New developments in the electricity sector of Côte d'Ivoire », <http://www.lexology.com/library/detail.aspx?g=be3be5e4-c4c8-44ec-b3db-4bc1a490be6d>.
- Vestergaard, J. (2007), *Malaysia and the Knowledge Economy: Building a World-Class Higher Education System*, Banque mondiale, Washington, DC., <http://hdl.handle.net/10986/7861>.
- Vollrath, T.L. (1991), « A theoretical evaluation of alternative trade intensity measures of revealed comparative advantage », *Weltwirtschaftliches archiv*, vol. 127, n 2.
- Wageningen, UR (2014), « Towards Sustainable Cocoa: Assessment of Cargill and Solidaridad Cocoa Farmer Support Activities in Côte d'Ivoire 2008-2012 », Wageningen UR, La Haye, www.researchgate.net/publication/265736716_Towards_Sustainable_Cocoa_Assessment_of_Cargill_and_Solidaridad_cocoa_farmer_support_activities_in_Cte_dIvoire_2008-2012.

Pour aller plus loin

- Abdulsamad, A., L. Brun et G. Gereffi (2013), « Realizing the potential of African agriculture: innovations and market access for smallholder farmers », Center on Globalization, Governance and Competitiveness, Duke University.
- Adjehi, C. (2014), « Projet Vision for Change (V4C) : Pour une cacaoculture durable en Côte d'Ivoire », <http://cocoasustainability.com/2012/11/projet-vision-for-change-v4c-pour-une-cacaoculture-durable-en-cote-divoire/>.
- African Cashew Initiative (2011), « Cashew nut processing, equipment study », résumé, <http://www.africancashewalliance.com/>.
- Altenburg, T. (2011), « Industrial policy in developing countries: overview and lessons from seven country cases », Discussion Paper 4/2011, German Development Institute / Deutsches Institut für Entwicklungspolitik (DIE), Bonn, ISBN: 978-3-88985-533-6.
- BAD/OCDE/PNUD (2014), *Perspectives économiques en Afrique 2014 : Les chaînes de valeur mondiales et l'industrialisation de l'Afrique*, Éditions de l'OCDE, Paris. DOI : <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2014-fr>.
- Bamber, P. et al. (2014), « Connecting local producers in developing countries to regional and global value chains: Update », *OECD Trade Policy Papers*, No.160, OECD Publishing. <http://dx.doi.org/10.1787/5jzb95f1885l-en>.
- Barrett, J. (2003), « Organizing in the informal economy: A case study of the minibus taxi industry in South Africa », *EED Working Paper No. 39 - Series on Representation and Organization Building* (n° 358158), Organisation internationale du Travail, <http://www.ilo.org/>.
- CID (2015), *The Atlas of Economic Complexity*, Center for International Development, Harvard University, <http://www.atlas.cid.harvard.edu> (consulté en mai 2015).
- Eifert, B., A. Gelb et V. Ramachandran (2008), « The cost of doing business in Africa: Evidence from enterprise survey data », 36(9), p. 1531-1546, Georgetown University and Center for Global Development, Washington, DC., DOI : 10.1016/j.worlddev.2007.09.007.
- FAOSTAT (2014), Profil de Pays : Côte d'Ivoire, http://faostat.fao.org/CountryProfiles/Country_Profile/Direct.aspx?lang=en&area=107.
- Foretell Business Solutions Private Limited (2014), « Cashew Handbook 2014: Global Perspective », www.cashewinfo.org.
- Goldman, T. (2003), « Organizing in South Africa's informal economy: An overview of four sectoral case studies », *SEED Working Paper No.60, Series on Representation and Organization Building*, ISBN: 92-2-115312-6, Organisation internationale du Travail, <http://www.ilo.org/>.
- Hausmann, R. et B. Klinger (2006), « Structural Transformation Patterns of Comparative Advantage in the Product Space », *CID Working Paper n° 128*, Centre for International Development, Harvard University, Boston, MA.
- Hidalgo, C.A. (2009), « The dynamics of economic complexity and the product space over a 42-year period », *CID Working Paper n° 189*, Centre for International Development, Harvard University, Cambridge, MA.

- INECOR (2014), « Étude de compétitivité portuaire », rapport provisoire, document non-publié, juillet 2014.
- ITC (2014), « Côte d'Ivoire : perspectives des entreprises », Série de l'ITC sur les mesures non tarifaires, Centre du commerce international, Genève.
- ITIE, Moore Stephens LLP (2014), « Rapport de l'administrateur indépendant de l'Initiative pour la transparence des industries extractives pour les revenus de l'année 2012 », <https://eiti.org>.
- KfW/MINAGRI (2014); « Étude de faisabilité: Création d'un fonds pour la promotion de l'agriculture sous contrat en Côte d'Ivoire ».
- Korinek, J. (2014), « Mineral resource policies for growth and development: Good practice examples », in *Export Restrictions in Raw Materials Trade: Facts, Fallacies and Better Practices*, Éditions de l'OCDE, Paris, <http://www.oecd.org/trade/benefitlib/export-restrictions-raw-materials-2014.pdf>.
- Micro and Small Enterprise trade-Led Growth Program Brazil (2007), « Benchmarking the global cashew industry », https://sipa.columbia.edu/sites/default/files/Benchmarking%20the%20Brazil%20Cashew%20Sector_0.pdf.
- MINAGRI (2012), « Réforme des filières coton et anacarde, document stratégique, rapport provisoire », version du 14 décembre 2012, ministère de l'Agriculture de la Côte d'Ivoire.
- MINAGRI (2010), « Stratégie Bananes 2010-2019 », rapport final, ministère de l'Agriculture de la Côte d'Ivoire.
- Ministère de l'Industrie et des Mines (2015), Fiche technique : données sur le secteur minier.
- OCDE (à paraître), *FAO-OECD Guidance for Responsible Agricultural Supply Chains*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2015), *Agricultural Policies in Viet Nam 2015*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264235151-en>.
- OCDE (2013), *Les systèmes d'innovation agricole : Cadre pour l'analyse du rôle des pouvoirs publics*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264200661-fr>.
- OCDE (2012), *OECD Review of Agricultural Policies: Indonesia 2012*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264179011-en>.
- ONUUDI (2011), *Feasibility Study for a Cotton Spinning Mill in 11 Sub-Saharan African Countries*, Éditions de l'ONUUDI, Vienne.
- ONUUDI (2011), « Diagnostic de la chaîne de valeur industrielle : un outil intégré », Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Vienne, Autriche, <https://www.unido.org>.
- PACIR- ITC (2014) ; « Stratégie nationale d'exportation 2015-2019 de la République de Côte d'Ivoire : Stratégie transversale développement des compétences à l'exportation », Programme d'appui au commerce et à l'intégration régionale de Côte d'Ivoire et Centre du commerce international.
- Poch, K. et S. Tuy (2012), « Cambodia's electricity sector in the context of regional electricity market integration », *Energy Market Integration in East Asia: Theories, Electricity Sector And Subsidies*, ERIA Research Project Report 2011/17.
- Ricau, P. (2013), « Connaître et comprendre le marché international de l'anacarde », compte-rendu de mission, mars-juillet 2010, www.rongead.org.
- Sagaci Research (2014), « Serving and selling on the African consumer market », présentation lors du OECD Emerging Markets Network meeting, Paris, 7 octobre 2014.
- Traoré, Nohoua (2013/14), « Les Déterminants de la disposition des managers à formaliser les PME informelles en Côte d'Ivoire ».
- UEMOA (2014), Statistique du commerce extérieur de l'UEMOA, période 2002-2013, http://www.uemoa.int/Pages/PUBLICATIONS/commerce_exterieur.aspx.
- USAID (2013), Property rights and resource governance: Côte d'Ivoire.
- Zwane, T. (2013), « Unilever calls Africa next growth market », Business Day Live, 20 June, www.bdlive.co.za/africa/africanews/2013/06/20/unilever-calls-africa-next-growth-market.

Chapitre 3

Bâtir des infrastructures performantes pour soutenir une économie émergente

Ce chapitre analyse les besoins en infrastructures économiques de la Côte d'Ivoire et propose des mesures pour améliorer la quantité et la qualité des infrastructures afin d'accompagner la marche vers l'émergence. La première partie de ce chapitre identifie les secteurs qui auront le plus grand impact sur la croissance économique et la productivité, et propose un cadre et des critères pour prioriser les grands projets structurants. La deuxième partie étudie les besoins en infrastructures des secteurs de l'électricité, des transports et des technologies de l'information et de la communication (TIC), et identifie les obstacles réglementaires ou structurels à l'efficacité et à la compétitivité de ces secteurs. Pour chacun de ces secteurs, elle propose également des projets prioritaires destinés à accélérer la croissance, augmenter la productivité et renforcer la compétitivité de l'économie ivoirienne. La dernière partie examine le schéma de gouvernance des infrastructures en Côte d'Ivoire, et identifie des mesures qui contribueraient à assurer le meilleur rapport qualité-prix et la soutenabilité financière des investissements en infrastructure.

La marche vers l'émergence et le développement d'une économie compétitive et diversifiée devra être accompagnée d'investissements en infrastructures économiques qui soutiennent la croissance économique, d'une amélioration de la productivité, et de la réduction des inégalités. Le Gouvernement ivoirien est bien conscient de l'importance d'une infrastructure performante et vise à donner une impulsion à ce secteur en augmentant le volume d'investissement, notamment en exploitant les partenariats privé-public (PPP).

Les besoins en infrastructures sont très importants et les ressources limitées, il faudra donc prioriser les investissements en identifiant les besoins les plus urgents. L'accès au réseau électrique est insuffisant et l'approvisionnement en électricité manque de fiabilité. Le réseau routier, quoique relativement bien répandu, a un grand besoin de réhabilitation. Les autres infrastructures de transport, telles que les ports et les transports urbains, doivent être développées et modernisées d'un point de vue technologique et institutionnel afin de soutenir le développement de l'industrie, la croissance démographique et l'urbanisation.

Au-delà du volume d'infrastructures, la qualité et l'efficacité des infrastructures sont des facteurs essentiels pour le développement économique. Des investissements de mauvaise qualité peuvent nuire à l'économie du pays et faire peser des coûts excessifs sur les utilisateurs. Le gouvernement doit s'assurer que les investissements en infrastructures, même ceux jugés urgents, soient effectués dans un cadre institutionnel privilégiant une planification à long terme, un bon rapport qualité-prix, une gestion efficace, un environnement concurrentiel et transparent, et un souci continu de responsabilité publique.

La Côte d'Ivoire a une longue expérience de participation du secteur privé dans les infrastructures

La stratégie de développement des autorités ivoiriennes est pleinement axée sur le secteur privé comme moteur de la croissance. Pour le prochain Plan national de développement (PND) 2016-2020, le gouvernement prévoit un programme ambitieux d'investissement dans les infrastructures, basé en grande partie sur des investissements privés effectués à travers des structures de type PPP. La vision des autorités ivoiriennes est donc celle d'une économie dynamique et libérale où le rôle de l'état est principalement celui de catalyseur pour l'investissement privé.

C'est une vision cohérente dans la mesure où la Côte d'Ivoire a une expérience longue et fructueuse de la participation privée dans les infrastructures. La concession pour l'approvisionnement de la ville d'Abidjan en eau potable a été attribuée en 1959. La Côte d'Ivoire a également été pionnière dans la région pour la participation privée dans le secteur de l'électricité. Durant les années 90, le pays a accordé plusieurs contrats à des producteurs d'électricité indépendants pour le financement, la construction et l'exploitation de centrales thermiques. Ces diverses conventions ont résisté aux crises politiques et économiques, et sont encore en vigueur.

Une stratégie de développement des infrastructures axée sur le secteur privé doit tirer profit des forces de la concurrence

Cependant, la libéralisation de la Côte d'Ivoire est incomplète : il manque des éléments de la « boîte à outils » pour mettre en place une économie compétitive. Le secteur privé est plus performant et efficace dans la production de biens et de services que le secteur public. Pour que les bénéfices soient partagés avec les consommateurs et les utilisateurs, il faut que des incitations et des contrôles adaptés soient mis en place. Or, la concurrence est la clef pour inciter le secteur privé à être efficace et novateur.

En Côte d'Ivoire, comme dans beaucoup de pays d'Afrique, les investissements privés en infrastructures n'ont pas été encadrés par un système réglementaire et institutionnel incitant à la concurrence. Par conséquent, beaucoup de secteurs sont caractérisés par des monopoles privés qui contribuent à maintenir des coûts élevés, même par rapport à des régions du monde plus développées, ce qui handicape la compétitivité de l'économie ivoirienne.

Pour que les investissements en infrastructures contribuent à l'émergence, il faudra renforcer le cadre institutionnel

Pour que la marche vers l'émergence aboutisse à une véritable économie productive, compétitive, et soutenable à long terme, il est indispensable que les investissements en infrastructures soient épaulés par le renforcement des cadres institutionnels et par les autorités chargées de faire respecter les normes, notamment dans les domaines des marchés publics et de la concurrence. Un souci de transparence et de concurrence doit donc imprégner les décisions et les politiques à tous les niveaux du gouvernement. Il s'agit là d'un véritable changement de culture au sein de la fonction publique.

Des investissements en infrastructures économiques de qualité et efficaces peuvent contribuer à augmenter la productivité économique et à réduire les inégalités

Les infrastructures économiques ont un effet de levier sur la croissance et le développement économique en contribuant à l'amélioration de la productivité des acteurs privés. De nombreuses études ont démontré que les investissements publics en infrastructure peuvent avoir un effet positif sur la croissance économique (Devarajan et al., 2003 ; Miller et al., 2001 ; Dessus et al., 2000 ; Calderon et al., 2008). Les investissements publics qui contribuent à augmenter la productivité du capital privé sont particulièrement favorables pour la croissance économique (Barro, 1990).

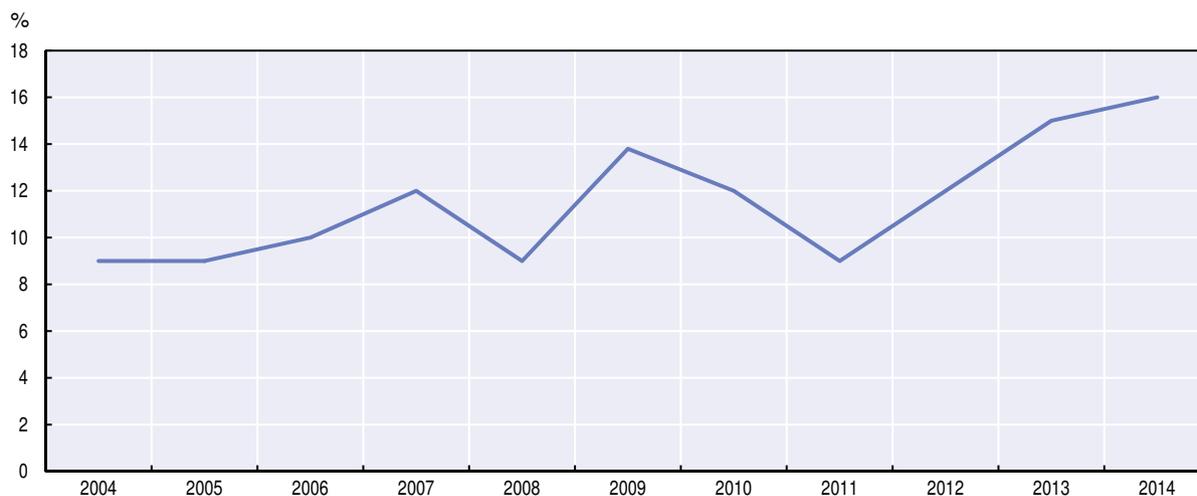
Les investissements en infrastructures économiques peuvent ainsi générer des retombées positives bien au-delà de leur impact direct. Une étude sur des entreprises manufacturières en Inde entre 1973 et 1992 a démontré que des investissements publics dans les réseaux routiers et la production d'électricité ont contribué à expliquer la moitié du résiduel de la productivité totale des facteurs (TFP) (Hulten et al., 2001). Parallèlement, des déficiences en infrastructures peuvent être un frein important pour la productivité du secteur privé (Escribano et al., 2009). L'investissement en infrastructures peut également contribuer à la réduction de la pauvreté et de l'inégalité dans les pays en voie de développement ou émergents. Une étude de Calderon et al. (2008) couvrant 100 pays durant la période 1965-2000, a démontré que la quantité et la qualité de l'infrastructure contribuent au développement économique ainsi qu'à la réduction des inégalités. Les infrastructures de qualité peuvent réduire les coûts, qu'ils soient financiers ou en matière de temps, pour accéder à des services essentiels tels que l'eau potable, l'éclairage, ou

le chauffage (Willoughby, 2004). Mais c'est l'effet de l'infrastructure sur les opportunités économiques et la productivité des populations pauvres qui constitue le levier le plus important pour combattre la pauvreté.

Les infrastructures peuvent contribuer à la croissance en Côte d'Ivoire, mais les niveaux d'investissement en infrastructures sont bien en dessous des pays de référence. Selon une étude menée par Estache et al. (2005), les secteurs d'infrastructures ayant un impact significatif sur le produit intérieur brut (PIB) en Afrique subsaharienne sont, par ordre décroissant, les TIC, les routes et l'électricité. Mais les stocks d'infrastructures en Afrique subsaharienne sont bien en-dessous d'autres pays à revenus faibles (Foster et al., 2008). Une étude économétrique menée par Fosu et al. (2011), a conclu que le niveau d'investissement public dans les infrastructures en Afrique subsaharienne est en dessous de son niveau optimal, qui se situerait entre 9 % et 10 % du PIB. En Côte d'Ivoire l'investissement public n'a atteint que 6.1 % du PIB en 2013 (FMI, 2014). Le taux de formation brute de capital fixe (FBCF) qui, en 2014, était à 16 % du PIB, est également déficitaire. Même si le taux de FBCF a fortement progressé au cours des dix dernières années (graphique 3.1), il se situe tout de même en dessous des autres pays du groupe de référence, à l'exception du Nigéria (graphique 3.2). Pour atteindre l'émergence, la Côte d'Ivoire doit donc augmenter son niveau d'investissement dans des infrastructures qui contribuent à la croissance et la productivité.

Graphique 3.1. La Côte d'Ivoire connaît une forte progression en formation brute de capital fixe

Formation brute de capital fixe, % du PIB



Source : Banque mondiale, <http://data.worldbank.org/products/wdi>.

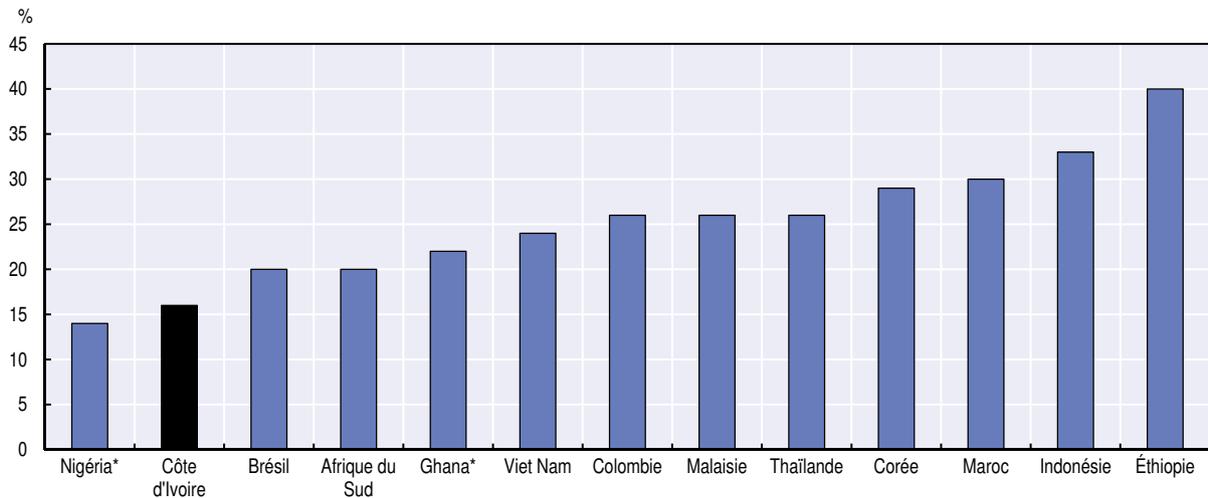
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329348>

La qualité et l'efficacité des investissements sont des facteurs essentiels pour que l'infrastructure contribue à la croissance

L'impact de l'investissement sur le développement économique dépend également de l'efficacité et de la qualité de l'investissement. L'étude de Calderon et al. (2008) identifie également un impact positif de l'infrastructure sur la croissance et la réduction des inégalités en Afrique subsaharienne, mais leur effet est moindre qu'en Asie. Selon les auteurs, cet écart pourrait être expliqué par des défaillances dans la qualité des infrastructures en Afrique. Des bénéfices importants pourraient donc découler d'une meilleure gestion des infrastructures en Afrique.

Graphique 3.2. **La Côte d'Ivoire ne génère pas des stocks de capital au même rythme que la plupart des pays de référence**

Formation brute de capital fixe, % du PIB, 2014



Notes : La formation brute de capital fixe est l'agrégat qui mesure, en comptabilité nationale, l'investissement (acquisition de biens de production) en capital fixe des différents agents économiques résidents. Les données pour le Nigéria et le Ghana sont de 2013.

Source : Banque mondiale, <http://data.worldbank.org/products/wdi>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329358>

Des investissements inefficaces pour cause de mauvaise gestion ou de corruption seront préjudiciables à la croissance et au bien-être de la population. Les déficits en qualité et en efficacité des infrastructures peuvent être liés à plusieurs facteurs : maintenance insuffisante ; mauvais choix dans la sélection de projets ; faiblesses dans le processus de passation des marchés, dans la gouvernance ou dans la réglementation ; ou encore corruption. Ces facteurs peuvent entraîner une augmentation des coûts pour les utilisateurs, un service de mauvaise qualité, des problèmes de recouvrement ou des dépenses de réhabilitation élevées qui génèrent un manque à gagner pour l'État et, en conséquence, réduisent l'impact de l'investissement sur la croissance et le bien-être de la population.

Une meilleure efficacité dans le développement et l'utilisation des infrastructures peut également réduire les besoins futurs en nouvelles infrastructures. Par exemple, il est estimé que 1 USD (dollar) de dépense dans la maintenance des routes peut supprimer une dépense de 4 USD en réhabilitation (Foster et al., 2010). Selon une étude récente, des investissements en infrastructure qui ne sont pas accompagnés d'une augmentation des dépenses d'opération et de maintenance génèrent une décroissance dans le PIB. Ceci s'explique par le fait que, dans ces circonstances, l'accumulation en infrastructures ne génère pas de services pour la population (Adam et Bevan, 2015).

Les secteurs des transports, de l'électricité et des TIC sont particulièrement importants pour la croissance et la productivité économique

Les infrastructures de transport, en particulier les routes, sont importantes pour le développement économique et la productivité des entreprises. Les services générés par les infrastructures de transport constituent un intrant important pour le secteur privé, en particulier les entreprises manufacturières, en assurant l'acheminement des produits et de la main-d'œuvre. Les coûts de transport sont donc un élément déterminant pour le niveau de commerce et la compétitivité des entreprises. En Afrique subsaharienne,

le commerce est handicapé par la faiblesse des infrastructures de transport. Selon, Limão et Venables (2001), une diminution des coûts de transport de 50 % en Afrique pourrait générer cinq fois plus de flux commerciaux. De plus, les infrastructures de transport produisent des retombées économiques importantes qui contribuent à la productivité du secteur privé en augmentant, par exemple, la taille des marchés et en créant ainsi des économies d'échelle. Ainsi, selon Hulten (2005), 25 % de l'augmentation de la productivité dans le secteur manufacturier en Inde entre 1973 et 1992 peut être attribuée aux retombées des infrastructures de transport. D'une manière générale, les infrastructures de transport ont un impact important sur les pauvres en réduisant le temps alloué au déplacement, augmentant ainsi le temps dédié à des activités productives (Jones, 2002 ; Ali et al., 2015). Les infrastructures routières en particulier permettent aux populations rurales d'accéder à des marchés, de réduire les coûts de transactions, et de diversifier leurs sources de revenus (Cook et al., 2005). Ces retombées positives se sont également manifestées en Côte d'Ivoire. Selon une étude couvrant la période 1974-2002, les investissements en infrastructures routières en Côte d'Ivoire ont eu un impact positif sur la croissance du PIB (Kouadio, 2010).

L'électricité est un facteur clef pour l'amélioration de la productivité et le développement du secteur privé. L'énergie est essentielle pour la croissance économique, et la technologie existante la plus efficace pour distribuer l'énergie est le réseau électrique (Bartels, 2007). L'accès à l'électricité peut également contribuer à la réduction de la pauvreté et au bien-être des populations (Cook et al., 2005). Une étude sur l'électrification au Brésil a démontré que des investissements dans la production hydraulique sont accompagnés d'améliorations en capital humain et de productivité dans les régions concernées (Barham et al., 2012). En Afrique, la mauvaise qualité de l'approvisionnement en électricité a un impact négatif important sur la productivité des entreprises (Escribano et al., 2009). Les infrastructures de production, de transport et de distribution de l'électricité sont donc fondamentales pour l'émergence.

Les investissements en infrastructures pour les TIC permettent de réduire la fracture numérique dans la population et d'augmenter la productivité des entreprises. De nombreuses études ont montré la contribution des TIC à la productivité ainsi qu'une forte complémentarité entre l'adoption des TIC et le développement du capital humain (Biagi, 2013 ; Brynjolfsson, 2012). Ces conclusions se retrouvent en Afrique subsaharienne, où une étude démontre que, de tous les types d'infrastructures, les investissements en TIC ont l'impact le plus important sur le PIB (Estache et al., 2005). La marche vers l'émergence devra donc chercher à stimuler les investissements dans les TIC comme levier de croissance.

La priorisation des grands projets structurants devra tenir compte de leur contribution aux objectifs de l'émergence. Les projets dans les secteurs de l'électricité, des transports et des télécommunications ont un potentiel particulièrement élevé à appuyer la marche vers l'émergence en raison de leur impact sur la croissance et la productivité. Le reste de ce chapitre est donc dédié à ces trois secteurs.

La priorisation des projets devra se faire sur la base de critères transparents et objectifs

Comme tout pays, la Côte d'Ivoire a des besoins importants en infrastructures économiques et sociales, mais des limites en matière de ressources financières et de capacités de mise en œuvre des projets. Il lui faut donc faire des choix parmi différents besoins. Ces choix devront être guidés à la fois par des réflexions politiques et techniques. Les autorités politiques sont responsables de la définition des objectifs de développement

économique et social qui serviront de lignes directrices pour la priorisation des besoins. Des analyses techniques permettent par ailleurs de choisir entre les projets sur la base de critères neutres comme l'efficacité et l'impact.

Les techniques de priorisation de projets, qu'elles soient quantitatives ou qualitatives, servent à allouer des ressources financières limitées aux besoins les plus urgents

Les approches utilisées pour la priorisation des projets varient d'un pays à l'autre. Certains pays, comme la Corée, basent leur priorisation des projets d'infrastructure sur des analyses quantitatives mais celles-ci nécessitent beaucoup de ressources et de données. Des techniques comme l'analyse coûts-avantages sociaux, et des analyses sur la base de critères multidimensionnels (*multi-criteria decision analysis* [MCDA]) permettent de comparer des projets très différents en les réduisant à un seul chiffre (Banque mondiale, 2015a). Pourtant, même lorsque toutes les données sont disponibles, ce qui n'est pas fréquent, les estimations et les calculs peuvent facilement être faussés. D'autres pays, comme le Royaume-Uni, préfèrent une approche qualitative qui permet d'intégrer une plus grande variété de facteurs, mais qui rend la comparaison directe entre projets plus difficile (encadré 3.1).

Encadré 3.1. Exemples d'approches quantitatives et qualitatives dans la priorisation des projets d'infrastructure

La Corée utilise une approche quantitative multidimensionnelle appelée processus de hiérarchie analytique pour comparer, hiérarchiser et prioriser un grand nombre de projets dans de multiples secteurs. Cette méthodologie convertit des évaluations subjectives sur des multiples dimensions en valeurs numériques pondérées par un panel d'experts.

Au Royaume-Uni, Infrastructure UK, l'agence responsable de la planification de l'infrastructure au Royaume-Uni sous la tutelle du ministère des Finances (HM Treasury), utilise une approche qualitative pour élaborer une liste de 40 projets prioritaires dans différents secteurs. Les projets sont regroupés par secteur et ne sont pas hiérarchisés. Les projets prioritaires sont sélectionnés sur la base des critères suivants (HM Treasury 2014) :

1. Importance stratégique : le projet contribue à un objectif stratégique.
2. Valeur financière : le projet est d'une valeur financière élevée.
3. Importance régionale : le projet est stratégique pour une région, ou représente une valeur financière élevée pour une région.
4. Démonstrateur : le projet est innovant et a le potentiel d'améliorer la prestation des services dans le futur.
5. Investissement privé : le projet permet de débloquent des investissements privés.

Source : Banque mondiale (2015a).

Les projets prioritaires en Côte d'Ivoire devront s'aligner avec les objectifs de l'émergence et combler des besoins majeurs

Dans la phase II des *Examens multidimensionnels par pays* (EMPP), les projets d'infrastructure sont priorisés grâce à une approche qualitative en raison de la quantité limitée de données disponibles. Dans un premier temps, les projets considérés comme prioritaires doivent être en accord avec les objectifs de développement économique et social. Ensuite, les projets sont évalués sur la base d'une estimation des besoins et de l'état des infrastructures existantes au niveau sectoriel (tableau 3.1). Les effets de synergie

entre les projets appartenant à un même cluster et les dépendances entre les projets sont également pris en compte. Cette analyse qualitative permet d'établir une priorisation des besoins dans chaque secteur, qui servira de premier filtre pour les projets de l'émergence. Chaque projet devra par la suite être soumis à une évaluation économique, sociale et environnementale plus approfondie avant d'être approuvé formellement.

Dans le cas de la Côte d'Ivoire, la vision de l'émergence – qui incarne à la fois une augmentation du potentiel productif du pays et l'amélioration du bien-être de l'ensemble de la population – offre de bonnes balises pour guider le développement des infrastructures. Les infrastructures prioritaires devront contribuer à la croissance, et accroître la productivité et la compétitivité de l'économie ivoirienne. Les infrastructures de l'électricité, des transports et particulièrement les routes, ainsi que les télécommunications, sont celles qui, selon les études, ont le plus grand impact sur la croissance et la productivité. Dans un souci de bien-être et de paix sociale, les infrastructures devraient également contribuer au développement régional et à la réduction des inégalités. Enfin, les infrastructures ne devraient pas uniquement combler des besoins immédiats, mais préparer le pays pour l'avenir. Elles ont donc un rôle important à jouer dans l'adaptation du pays aux grandes tendances nationales et globales que sont la croissance démographique, le développement technologique, l'urbanisation, et le changement climatique.

Les investissements en infrastructures économiques sont essentiels pour accompagner la croissance, mais les autorités devront également assurer le développement des infrastructures sociales qui contribuent au bien-être des populations. Le PND 2016-2020 devra donc prévoir des investissements dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'eau potable.

Tandis que les objectifs de développement économique et social constituent les lignes directrices pour guider la planification de l'infrastructure, les ressources financières et humaines devront être dirigées là où les écarts entre les besoins et les infrastructures existantes sont les plus importants. C'est au niveau des stratégies sectorielles que se font ces calculs car elles se fondent sur des bases de données qui répertorient l'état des lieux des infrastructures et les estimations des besoins à moyen et long terme. Une analyse des écarts entre les besoins et le stock d'infrastructures existantes permet d'établir des critères sectoriels qui servent à prioriser les projets dans chaque secteur.

Tableau 3.1. **Cadre pour la priorisation des projets pour l'émergence**

Objectifs de développement économique et social	Critères sectoriels
<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la croissance et à la productivité de l'économie ivoirienne. • Renforcer la compétitivité de l'économie ivoirienne. • Contribuer au développement régional et à la réduction des inégalités. • Permettre au pays de s'adapter aux grandes tendances nationales et globales telles que la croissance démographique, le développement technologique, l'urbanisation et le changement climatique. 	<p>Énergie et électricité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'accès à l'électricité pour la population. • Contribuer à assurer un approvisionnement fiable en électricité. • Contribuer à réduire les coûts pour les ménages et les entreprises. • Contribuer à assurer une sécurité énergétique à long terme. • Contribuer au développement des énergies renouvelables. <p>Transports :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à arrêter la dégradation du réseau routier. • Contribuer à réduire les coûts de transport de marchandises. • Permettre de fluidifier les transports et réduire le temps des déplacements dans les zones urbaines. • Permettre le développement de nouvelles activités économiques. <p>Télécommunications :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à réduire les coûts des communications. • Contribuer à améliorer l'accès à Internet.

Les prochaines sections analysent les besoins en infrastructures physiques et en gouvernance pour les secteurs de l'électricité, des transports et des TIC. Cette analyse sert de base pour identifier des projets prioritaires parmi la liste de grands projets proposés pour l'émergence ainsi que les projets proposés dans les stratégies sectorielles (lorsque celles-ci ont été mises à la disposition de la mission de l'OCDE).

L'accès à un réseau électrique fiable est un facteur clef dans la marche vers l'émergence

À court et moyen termes, la Côte d'Ivoire devra augmenter sa capacité de production électrique et accroître l'accès au réseau, particulièrement dans les régions rurales

L'accès à l'électricité pour les ménages et un approvisionnement fiable pour les entreprises s'est amélioré mais reste un obstacle pour l'émergence. La qualité de l'approvisionnement en électricité s'est améliorée depuis quelques années. Selon des enquêtes auprès des entreprises, la récurrence des coupures de courant à Abidjan et à San Pedro est passée de 5.4 par mois en 2009 à 4.7 en 2012, tendance confirmée par d'autres sources (Banque mondiale, 2015b). Toutefois, la fourniture d'électricité en Côte d'Ivoire souffre de pannes de courant occasionnelles et se caractérise par des raccordements informels et des problèmes de recouvrement des factures qui freinent la soutenabilité financière du secteur. Ainsi, tandis que les pays émergents en Asie et en Amérique latine ont tous des taux d'accès à l'électricité par la population avoisinant les 100 % (graphique 3.3), la Côte d'Ivoire se situe bien en dessous des pays de référence. Par ailleurs, certaines entreprises, notamment parmi les plus productives ou dans les secteurs très consommateurs d'énergie, considèrent toujours l'approvisionnement électrique comme un obstacle, comme en témoigne le graphique 3.4. Les sociétés de services très productives, qui classent l'électricité dans les obstacles rencontrés, pourraient bien avoir du mal à exprimer tout leur potentiel faute d'une alimentation fiable.

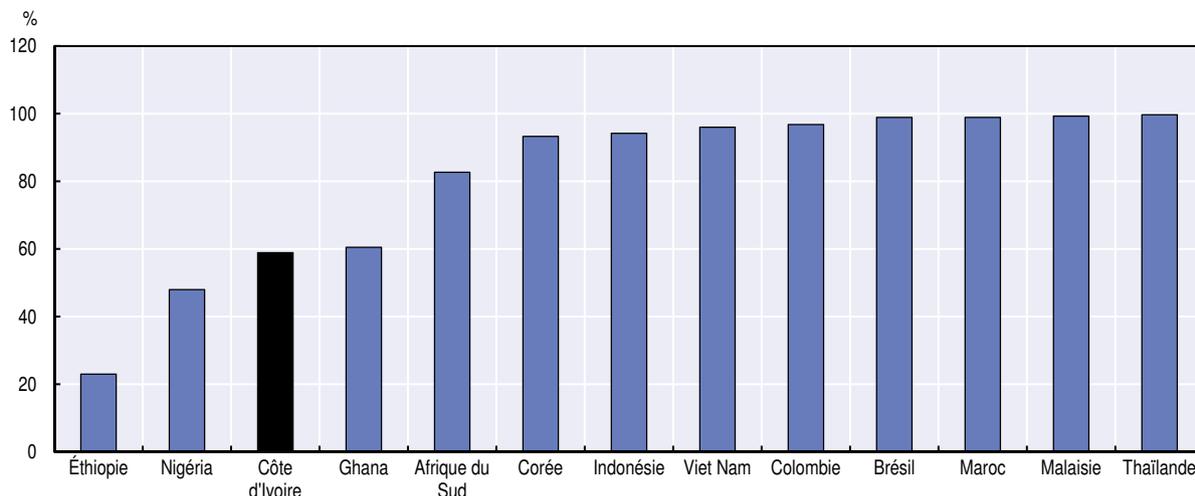
La Côte d'Ivoire dispose d'un réseau de transport électrique relativement développé par rapport aux autres pays d'Afrique subsaharienne mais des progrès restent à faire en matière d'accès, surtout dans les localités rurales. Le gouvernement a reconnu cette carence et vise à combler ce déficit par le Programme national d'électrification rural (PRONER) dont l'objectif est de raccorder les 1 500 localités d'au moins 500 habitants à l'horizon 2015, et la totalité du pays en 2020. Fin 2014, le taux de couverture du réseau électrique était estimé à 38 % et le taux d'accès était estimé à 77 % (d'après un entretien avec CI Energies en mai 2015 le taux de couverture est le ratio du nombre d'emplacements électrifiés sur le nombre d'emplacements au total, le taux d'accès est le pourcentage de la population vivant dans des endroits électrifiés), ce qui représente une progression depuis 2010, où le taux d'accès était de 59 %. Fin 2014, le programme avait engagé 807 localités, soit 54 % du total ciblé. Il faudra donc accélérer le programme afin d'atteindre l'objectif prévu pour 2015.

Le prix de l'électricité constitue un obstacle supplémentaire. Des réformes récentes dans le secteur de l'énergie ont entraîné une hausse des tarifs afin de remédier à la fragilité financière du secteur et d'améliorer sa viabilité à long terme. Les grilles tarifaires varient avec la tension et le type de client, il n'existe pas de tarif moyen à comparer à ceux en vigueur ailleurs. Certaines études suggèrent néanmoins que le prix de l'électricité (autour de 0.15 USD le kilowatt-heure en 2012) pourrait être inférieur à ce qui se pratique dans le

reste de la sous-région. Mais ce sont des tarifs nettement supérieurs à ceux de nombreux pays asiatiques en développement. En 2011 par exemple, les clients commerciaux et industriels payaient le kilowatt-heure entre 0.05 USD et 0.10 USD en Indonésie et entre 0.02 USD et 0.15 USD au Viet Nam (Poch et Tuy, 2012). Dans les régions plus isolées, quantité de petits villages ne sont pas encore raccordés au réseau, ce qui constitue une entrave au développement industriel et des services des zones rurales.

Graphique 3.3. La Côte d'Ivoire n'a pas encore atteint un niveau d'accès à l'électricité de pays émergent

% de la population ayant accès à l'électricité, 2010

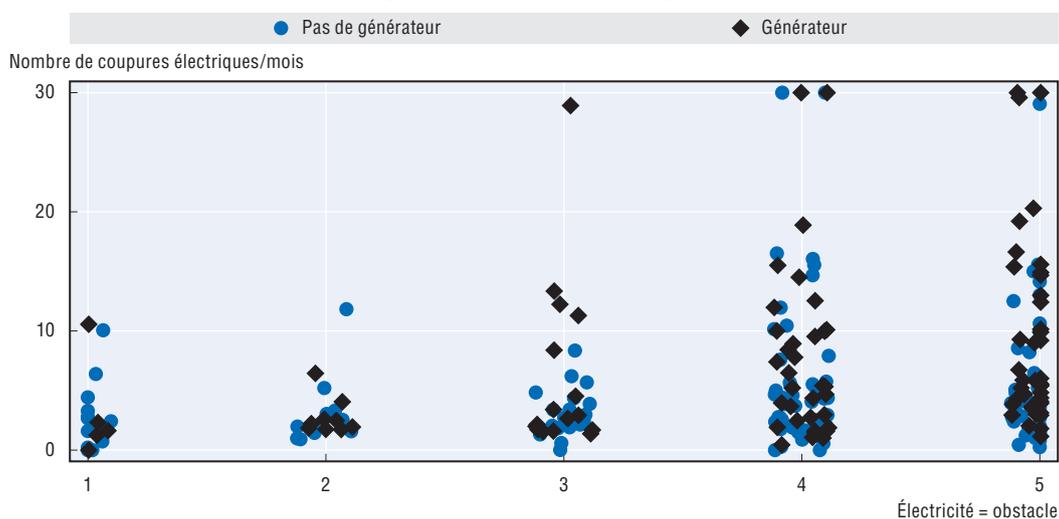


Source : Banque mondiale, <http://data.worldbank.org/products/wdi>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933329366>

Graphique 3.4. L'électricité reste un obstacle

Coupages de courant (nombre par mois) et perception de l'électricité comme un obstacle (1 = pas d'obstacle ; 5 = obstacle grave)



Note : Des données aberrantes (90 coupures de courant par mois) n'ont pas été prises en compte dans ce graphique.

Source : ENSEA (2012).

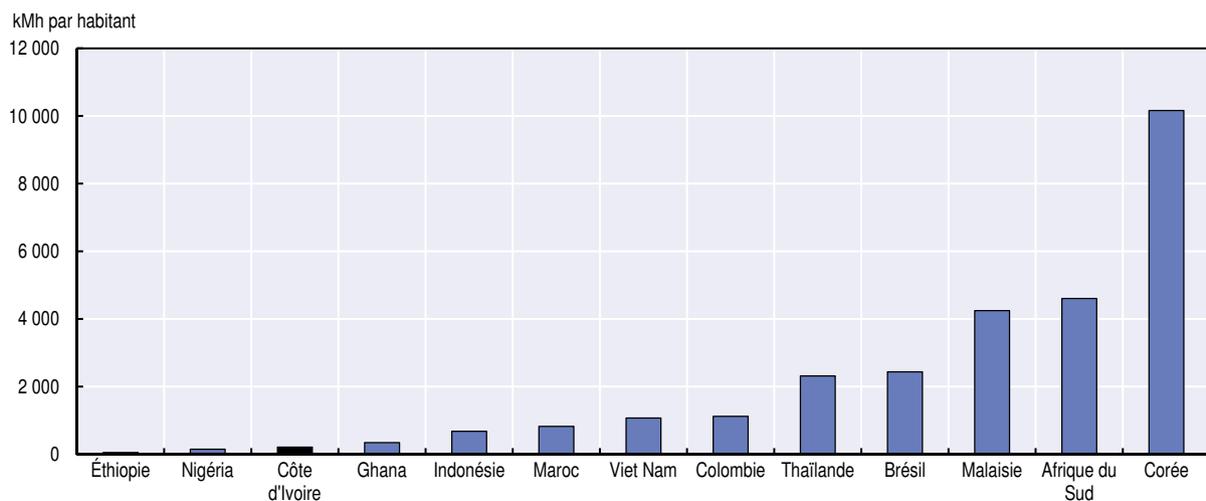
Le gouvernement prévoit une croissance de la demande énergétique de 10 % à 12 % par an à court terme, et de 5 % à 7 % après 2020 (MPE, 2015). Ces prévisions reposent sur les éléments suivants :

- une croissance moyenne annuelle de la population de 2.2 % jusqu'en 2022, et de 2.1 % par la suite
- une croissance annuelle du PIB de 8 % à 10 % à court et moyen terme, et 5 % ensuite
- l'électrification de 500 localités de plus de 500 habitants par an
- les connexions des sites miniers et industriels
- une croissance des exportations d'énergie nécessitant une augmentation de puissance de 111 mégawatts (MW) en 2014 à 370 MW en 2024.

Le gouvernement prévoit d'augmenter la capacité de production en énergie électrique afin d'accompagner les besoins grandissants imposés par des taux de croissance élevés. Le niveau de consommation d'électricité par personne en Côte d'Ivoire reste extrêmement faible en comparaison avec le groupe de pays de référence (graphique 3.5). Dans son plan stratégique pour le développement du secteur électrique, le ministère du Pétrole et de l'Énergie compte doubler la capacité de puissance installée en électricité de 1 632 MW (dont 604 MW hydrauliques et 1 028 MW thermiques) à l'horizon 2020. Pour cela il mise notamment sur la mise en œuvre de plusieurs centrales thermiques dont celle de Bassam, ainsi que de l'aménagement hydroélectrique de Soubré et de trois sites en aval (tableau 3.2). Il sera indispensable de respecter les délais prévus pour la mise en œuvre de ces centrales afin que le pays ne se retrouve pas en situation de pénurie par rapport à la demande croissante. La centrale thermique de Bassam semble être particulièrement vulnérable à un prolongement des délais : la mise en œuvre est prévue pour 2017, mais les travaux n'ont pas encore commencé.

Graphique 3.5. La Côte d'Ivoire consomme peu d'électricité par personne

Kilowatt-heure (kWh) de puissance électrique par personne, 2011



Note : La consommation d'électricité en Côte d'Ivoire a baissé en 2011 à cause de la crise, sans impact sur sa position relativement aux pays de référence.

Source : Banque mondiale, <http://data.worldbank.org/products/wdi>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329371>

Cependant, la production du gaz naturel en Côte d'Ivoire est insuffisante pour combler les besoins en combustible des centrales thermiques. Ainsi, face à un pic journalier de 273 millions de pieds cubes par jour, la capacité de production de gaz naturel n'atteindra que 230 millions de pieds cubes par jour en 2015 (MPE, 2015). Les producteurs thermiques ont donc recours au combustible liquide HVO ce qui fait gonfler les coûts de production d'électricité. Face à ce déficit, Petroci et ses partenaires privés travaillent au développement de nouveaux blocs. La mise en service d'un champ marginal de gaz en 2016 devra assurer un approvisionnement suffisant en gaz pendant quelques années, mais le problème s'intensifiera après 2020.

Tableau 3.2. **Projections de la demande d'électricité et de la puissance installée**

Année	Énergie totale GWh	Pointe totale MW	Puissance totale installée MW	Nouvelle capacité de production prévue (projets en cours) MW
2014	6 466	1 259	1 632	
2015	7 314	1 363	1 772	Cycle combiné d'Azito : 140 MW
2016	8 978	1 603	1 882	Cycle combiné de Ciprel : 110 MW
2017	9 699	1 736	2 102	Centrale thermique à cycle combiné de Bassam : 220 MW
2018	11 812	2 027	2 377	Barrage hydroélectrique de Soubré : 275 MW
2019	12 607	2 167		
2020	13 459	3 311	2 649	Centrale thermique à cycle combiné de Songon : 272 MW
2021	14 376	3 459	3 898	Aménagement hydroélectrique en aval de Soubré : 549 MW. Centrale à charbon de San Pedro : 700 MW
2022	15 344	3 612		
2023	16 388	3 768		
2024	17 513	3 929		

Source : MPE (2005), calculs de l'auteur.

Le gouvernement doit poursuivre les réformes du secteur sans perdre de vue l'impact que peuvent avoir les tarifs de l'électricité. Les investissements prévus contribueront à améliorer l'approvisionnement. D'autres augmentations de prix seront probablement nécessaires pour garantir la stabilité financière, mais les considérations relatives aux répercussions négatives possibles pour le secteur privé et à une plus grande efficacité (meilleur recouvrement des factures et normalisation des raccordements informels) devront prendre le pas sur les aspects purement financiers. En outre, le gouvernement doit poursuivre ses efforts d'électrification des zones rurales pour assurer les conditions préalables nécessaires à un développement économique plus soutenu. Renforcer les capacités administratives dans les zones rurales servira à la fois à soutenir les connexions (formelles) dans les zones rurales, et à améliorer le taux de recouvrement des redevances (pour améliorer la stabilité financière).

À long terme, la Côte d'Ivoire devra équilibrer son bouquet énergétique, sécuriser son approvisionnement en gaz naturel, et s'orienter davantage vers les énergies renouvelables

Afin d'assurer sa sécurité énergétique à long terme, la Côte d'Ivoire doit équilibrer son bouquet énergétique. Les centrales thermiques représentent plus de 60 % de la puissance installée et génèrent 80 % de l'électricité en Côte d'Ivoire. Ceci crée une dépendance excessive sur les combustibles fossiles (gaz naturel et HVO) dont l'approvisionnement à long terme n'est pas garanti, et impose des coûts élevés de production.

La Côte d'Ivoire vise à mettre en valeur son potentiel hydroélectrique et ainsi réduire sa dépendance sur les combustibles fossiles. La Côte d'Ivoire dispose d'un important potentiel hydroélectrique estimé à 2 500 MW. Le Gouvernement ivoirien a décidé de développer ce

potentiel hydroélectrique afin d'améliorer l'équilibre du bouquet énergétique – réduisant ainsi sa dépendance aux combustibles fossiles et ses coûts de production. Les investissements proposés dans cette optique ajouteraient 1 576 MW de puissance à l'horizon 2030.

Des nouvelles centrales thermiques sont également prévues après 2020, mais il sera indispensable de mettre en place un approvisionnement de gaz naturel stable et soutenable. Petroci et ses partenaires privés continuent leur exploration dans le Golfe de Guinée avec l'objectif de découvrir puis d'exploiter de nouveaux champs qui garantiraient un approvisionnement en gaz à bon marché.

Étant donné l'incertitude inhérente des activités d'exploration, le gouvernement cherche à développer des sources alternatives de gaz naturel afin d'assurer sa disponibilité à long terme. La construction du gazoduc Est, qui doit rejoindre le gazoduc de l'Afrique de l'Ouest, permettrait d'acheminer du gaz du Ghana et du Nigéria. Par ailleurs, l'acquisition d'un navire de stockage et de regazéification pour l'importation du gaz naturel liquéfié (GNL) permettrait de diversifier davantage les sources de gaz, quoique à un coût plus élevé.

La Côte d'Ivoire dispose également d'un important potentiel en énergies renouvelables, particulièrement en photovoltaïque, biomasse et micro-hydroélectrique, dont le développement pourrait contribuer à l'accès à l'énergie, particulièrement dans les régions rurales, et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. À long terme, ces technologies pourront entrer en compétition avec les énergies fossiles. Les coûts des composantes des systèmes solaires (panneaux et stockage) sont en effet en baisse progressive. Dans certains projets solaires à grande échelle, notamment aux États-Unis et au Moyen-Orient, des contrats pour la production d'électricité ont été signés à des prix en dessous des coûts de production à partir de turbines de gaz à cycle combiné.

La Côte d'Ivoire devra augmenter considérablement ses efforts en matière d'investissement dans les énergies renouvelables. En 2012, le gouvernement avait établi un objectif de 15 % de production énergétique à partir de sources renouvelables (hors hydroélectrique) en 2020, et de 20 % en 2030 (MPE, 2014). Compte tenu des objectifs de croissance de la production énergétique, ceci correspondrait à la mise en place d'approximativement 500 MW de nouvelles capacités en énergies renouvelables à l'horizon 2020. Afin de pouvoir atteindre ces objectifs, le gouvernement devra mobiliser des financements privés et publics. Les bailleurs bilatéraux et multilatéraux ont créé plusieurs dispositifs de financement visant à accélérer les investissements en énergies renouvelables dans les pays en voie de développement, dispositifs auxquels la Côte d'Ivoire serait potentiellement éligible (voir encadré 3.2). Afin de pouvoir bénéficier de ces financements publics et mobiliser des capitaux privés, il serait envisageable de mettre en place une agence dédiée à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables. Cette agence concentrerait l'expertise dans le développement des énergies renouvelables, et serait chargée du développement d'une réglementation adaptée aux nouvelles énergies ; de l'identification et de la promotion de projets ; de la recherche de financements auprès des bailleurs internationaux et les investisseurs privés ; et de l'assistance technique auprès des développeurs de projets.

À l'horizon 2030 et au-delà, il est probable que les politiques sur le réchauffement climatique mèneront graduellement à une production électrique composée majoritairement d'énergies renouvelables. Dans cette optique, le gaz jouera un rôle intermédiaire jusqu'à ce que les énergies renouvelables puissent prendre le relais. Afin de pouvoir adapter le système énergétique à cette transformation, la Côte d'Ivoire devra s'assurer que

l'infrastructure du réseau électrique ainsi que le cadre législatif et réglementaire soient adaptés aux technologies renouvelables. Pour ce qui est de ce dernier point, le nouveau Code de l'électricité représente un important pas vers l'avant (voir ci-dessous).

Encadré 3.2. Quelques exemples de dispositifs mis en place par des bailleurs internationaux pour le financement des énergies renouvelables dont pourrait bénéficier la Côte d'Ivoire

USAID : *Power Africa*

Overseas Private Investment Corporation (OPIC) : *US-Africa Clean Energy Finance*

Global Climate Partnership Fund (Germany, UK, Denmark, IFC)

Banque africaine de développement (BAD) : *Sustainable Energy Fund for Africa (SEFA)*

Banque européenne d'investissement (BEI) : *Renewable Energy Performance Platform*

Climate Investment Fund : *Scaling Up Renewable Energy in Low-Income Countries Program (SREP)*

International Renewable Energy Agency (IRENA) : *Abu Dhabi Fund for Development (ADFD)*

Banque mondiale : *Scaling Solar*

La Côte d'Ivoire a pour objectif d'étendre le réseau électrique à tout le pays, avec une vision très centralisée de la production d'énergie. Dans un contexte où les énergies renouvelables auront un rôle important à jouer, la question du juste niveau de centralisation du système électrique se pose. Dans certaines localités éloignées du réseau existant, une production décentralisée à partir du solaire, de la biomasse ou micro hydraulique pourrait offrir la solution la plus adaptée, à condition de trouver un modèle de tarification et de financement abordable et soutenable. Que le mode de production soit centralisé ou décentralisé, la question du financement de l'accès à l'énergie pour des petites localités dans les régions rurales à l'écart du réseau reste pertinente. Les incertitudes considérables concernant l'évolution des nouvelles technologies et les modèles économiques impliquent que toute stratégie de développement incorpore une certaine flexibilité afin de ne pas trop limiter les options de développement futures.

Le secteur de l'électricité en Côte d'Ivoire a pu bénéficier de l'investissement privé tout en conservant une certaine stabilité

L'activité de production d'électricité en Côte d'Ivoire est répartie entre des centrales hydrauliques et thermiques appartenant à l'État, et des centrales thermiques opérées par des sociétés privées. Depuis 1985, la production énergétique en Côte d'Ivoire reste ouverte à la participation du secteur privé. C'est dans les années 90 cependant que, face à une demande croissante en énergie, la Côte d'Ivoire a conclu plusieurs accords de concession avec des producteurs indépendants d'électricité (PIE) pour la construction et l'exploitation de centrales thermiques à gaz. Ces accords sont du type *take or pay*, obligeant l'État à acheter une quantité minimale d'électricité sans tenir compte de la demande finale. Les accords passés avec Ciprel en 1994 et Azito en 1997 ont été reconduits à plusieurs reprises et les deux sociétés opèrent toujours en Côte d'Ivoire.

Cependant, l'État conserva son monopole dans les activités de transport, de distribution, de commercialisation, d'importation et d'exportation de l'électricité. En 1990, l'État a confié son monopole sur l'exploitation du secteur électrique à une société privée, la Compagnie ivoirienne d'énergie (CIE), à travers une convention. La CIE est donc responsable

du transport, de la distribution et de la commercialisation de l'électricité, ainsi que de l'exploitation des centrales appartenant à l'État. La CIE achète de l'électricité auprès des PIE, produit sa propre hydroélectricité, et la vend à ses clients. Cette réforme a généré d'importants gains de productivité qui ont bénéficié aux consommateurs à travers une baisse des prix pour l'électricité (Plane, 1999).

Le secteur de l'électricité en Côte d'Ivoire est basé sur le modèle d'acheteur unique et de producteurs indépendants (PIE). Des contrats de type *take or pay* imposent des prix fixes pour la mise à disposition de la capacité de production. Les tarifs pour les utilisateurs sont régulés. Dans ce modèle il n'existe donc pas de concurrence, ni dans la production, ni dans le détail, et l'État assume la majorité des risques.

Le modèle ivoirien a permis le développement d'un secteur électrique stable qui a su attirer des investissements privés dans la production. Les contrats avec les générateurs privés ont résisté aux aléas et l'État ivoirien s'est avéré un partenaire fiable pour les investisseurs. Cette structure a permis au secteur énergétique d'assurer la pérennité de la production pendant la crise politique et économique et, dernièrement, de faire des progrès en matière de recouvrements.

La structure du marché de l'électricité est néanmoins très rigide et ne s'appuie pas suffisamment sur la concurrence

La structure du secteur offre relativement peu d'incitations à l'efficacité et, surtout, à l'innovation ; et l'État conserve la majorité des risques. Le modèle ivoirien ne tire pas profit des bénéfices de la concurrence qui peut engendrer une meilleure efficacité, inciter l'innovation, et générer une réduction des prix pour les utilisateurs. Au niveau de la production, les contrats de concession de type *take or pay* et les tarifs fixes n'incitent pas à la concurrence entre les opérateurs privés. Les segments en aval, dont le transport, la distribution et la commercialisation, constituent un monopole et l'exploitant privé est intégré verticalement à travers toute la chaîne, de la production à la commercialisation.

Une importante réforme est en cours avec l'adoption, en mars 2014, le nouveau Code de l'électricité qui vise notamment à libéraliser les segments en aval. Dans ses grandes lignes, le nouveau Code élimine le monopole de l'État dans le transport, la distribution, et la commercialisation de l'électricité. Ces réformes serviront à encourager le développement des énergies renouvelables en permettant aux producteurs de distribuer et commercialiser l'électricité produite dans des zones qui ne sont pas couvertes par le réseau existant. Afin de réduire l'intégration verticale du secteur, le Code exige la séparation comptable des différentes activités dans la chaîne énergétique. La séparation comptable permettra au régulateur d'avoir une meilleure visibilité des coûts et des flux financiers. Enfin, le Code entérine le rôle et les pouvoirs du régulateur dans un cadre législatif formel.

Il est cependant peu probable que les réformes servent à introduire une vraie concurrence dans les activités de production, de transport, de distribution et de commercialisation pour ce qui est du réseau national. Le transport constitue un monopole naturel dont les conditions d'accès doivent être règlementées. Pour qu'il y ait une concurrence véritable au niveau de la production, il faudrait que la réforme soit accompagnée d'une libéralisation des prix et de l'établissement d'un marché de gros. Or, ceci nécessiterait des changements dans les contrats PIE. L'introduction de la concurrence en aval (distribution et commercialisation) est également conditionnée par l'établissement d'un marché de gros.

Il serait intéressant d'envisager d'introduire plus de concurrence dans le secteur de l'électricité. Dans ce contexte, l'intégration verticale du gestionnaire du réseau peut constituer un frein à l'introduction de la concurrence (par exemple, en limitant l'accès des producteurs indépendants au réseau). Cette analyse devrait donc considérer les bénéfices et les coûts découlant de l'application de mesures structurelles, telle que la séparation verticale, en tenant compte des impacts sur l'efficacité et la concurrence. À cet égard, les coûts et les bénéfices à considérer incluent les effets sur la concurrence, les effets sur la qualité et le coût de la réglementation, les effets sur les incitations à l'investissement des entreprises, les coûts de transition des modifications structurelles et les bénéfices économiques et d'intérêts généraux de l'intégration verticale (OCDE, 2012a).

Étant donné les obstacles à la mise en place d'un marché concurrentiel pour l'électricité, il est d'autant plus important que les concessions soient attribuées par des concours. Le contrat pour la gestion du réseau national devrait prioritairement être soumis à un processus d'appel d'offres au moment de son échéance en 2020. Ceci permettrait, au minimum, d'établir une référence pour la performance du concessionnaire.

Les projets prioritaires dans le domaine énergétique devront accompagner l'émergence

L'accès à un approvisionnement en électricité adéquat et stable est un élément clef pour l'émergence puisqu'il contribue au développement économique, à l'amélioration de la productivité et à la réduction de la pauvreté. Les investissements dans les infrastructures énergétiques devraient répondre aux besoins à court et à long terme en accord avec les objectifs de l'émergence (tableau 3.3). Dans le domaine de l'énergie, ces objectifs peuvent se décliner selon cinq critères de sélection :

- Est-ce que le projet améliore l'accès à l'électricité pour la population ?
- Est-ce que le projet contribue à assurer un approvisionnement fiable en électricité ?
- Est-ce que le projet contribue à réduire les coûts pour les ménages et les entreprises ?
- Est-ce que le projet contribue à assurer une sécurité énergétique à long terme ?
- Est-ce que le projet contribue au développement des énergies renouvelables ?

Tableau 3.3. **Projets prioritaires dans le secteur énergétique**

Projet	Description	Contribution aux objectifs de l'émergence	Critères sectoriels	Synergies/dépendances	Urgence
Programme national d'électrification rurale (PRONER)	L'électrification de toutes les localités de plus de 500 habitants à l'horizon 2015.	<ul style="list-style-type: none"> ● Contribue à la croissance et à la productivité de l'économie ivoirienne. ● Renforce la compétitivité de l'économie ivoirienne. ● Contribue au développement régional et à la réduction des inégalités. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Contribue à améliorer l'accès à l'électricité pour la population. ● Contribue à réduire les coûts pour les ménages et les entreprises. 		Court terme
Aménagement hydroélectrique en aval de Soubré	Construction et exploitation des barrages de Grigbo-Popoli (112 MW), Boutoubré (157 MW), et Louga (280 MW) sur le fleuve Sassandra. Mise en service prévue en 2020.	<ul style="list-style-type: none"> ● Contribue à la croissance et à la productivité de l'économie ivoirienne. ● Renforce la compétitivité de l'économie ivoirienne. ● Contribue au développement régional et à la réduction des inégalités. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Contribue à assurer un approvisionnement fiable en électricité. ● Contribue à réduire les coûts pour les ménages et les entreprises. ● Contribue à assurer une sécurité énergétique à long terme. 		Moyen terme

Tableau 3.3. Projets prioritaires dans le secteur énergétique (suite)

Projet	Description	Contribution aux objectifs de l'émergence	Critères sectoriels	Synergies/dépendances	Urgence
Autres aménagements hydroélectriques	Construction et exploitation des barrages d'Aboisso, Daboitié, Tiassalé, Tayaboui, Gao, Koulikoro, et Tiboto.	<ul style="list-style-type: none"> • Contribue à la croissance et à la productivité de l'économie ivoirienne. • Renforce la compétitivité de l'économie ivoirienne. • Contribue au développement régional et à la réduction des inégalités. 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribue à assurer un approvisionnement fiable en électricité. • Contribue à réduire les coûts pour les ménages et les entreprises. • Contribue à assurer une sécurité énergétique à long terme. 		Long terme
Centrale thermique à cycle combiné de Bassam	Construction et exploitation d'une centrale thermique à cycle combiné de 220 MW. Mise en service prévue en 2016.	<ul style="list-style-type: none"> • Contribue à la croissance et à la productivité de l'économie ivoirienne. 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribue à assurer un approvisionnement fiable en électricité. 	L'exploitation à long terme de cette centrale thermique à coût raisonnable dépendra de la disponibilité des ressources en gaz et du développement du cluster gaz.	Court terme
Centrale thermique à cycle combiné d'Abatta ou de Songon	Construction et exploitation d'une centrale thermique à cycle combiné de 369 MW. Mise en service prévue en 2020.	<ul style="list-style-type: none"> • Contribue à la croissance et à la productivité de l'économie ivoirienne. 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribue à assurer un approvisionnement fiable en électricité. 	L'exploitation de cette centrale thermique à coût raisonnable dépendra de la disponibilité des ressources. en gaz et du développement du cluster gaz.	Moyen terme
Centrale solaire photovoltaïque à Korhogo	Construction et exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque de 20 MW.	<ul style="list-style-type: none"> • Contribue au développement régional et à la réduction des inégalités. • Permet au pays de s'adapter aux grandes tendances nationales et globales (croissance démographique, développement technologique, urbanisation, changement climatique, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribue à améliorer l'accès à l'électricité pour la population. • Contribue à assurer une sécurité énergétique à long terme. • Contribue au développement des énergies renouvelables. 		Moyen terme
Terminal flottant de stockage et de regazéification de gaz naturel (FSRU)	L'acquisition et l'exploitation d'un navire usine pour le stockage et la regazéification de gaz importé permettra d'importer le gaz naturel liquéfié (GNL) et ainsi de diversifier les sources d'approvisionnement en gaz naturel.	<ul style="list-style-type: none"> • Contribue à la croissance et à la productivité de l'économie ivoirienne. 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribue à assurer une sécurité énergétique à long terme. • Contribue à assurer un approvisionnement fiable en électricité. 	Ce projet est lié à la construction du gazoduc Est qui assurera l'acheminement du gaz aux centrales thermiques.	Moyen terme
Gazoduc Est	Le projet vise à acheminer le gaz naturel provenant du Ghana, du bassin Est et/ou d'une unité de stockage et de regazéification de gaz naturel (FSRU) vers les centrales thermiques et les industries en vue de garantir la disponibilité d'un combustible moins onéreux.	<ul style="list-style-type: none"> • Contribue à la croissance et à la productivité de l'économie ivoirienne. 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribue à assurer une sécurité énergétique à long terme. • Contribue à assurer un approvisionnement fiable en électricité. 	Ce projet est lié au développement du bassin Est, ainsi qu'à l'acquisition d'une unité de stockage et de regazéification de gaz naturel (FSRU). Il permettra d'approvisionner les nouvelles centrales thermiques en gaz naturel.	Moyen terme

Des infrastructures de transport modernes et performantes sont essentielles pour une économie compétitive et productive

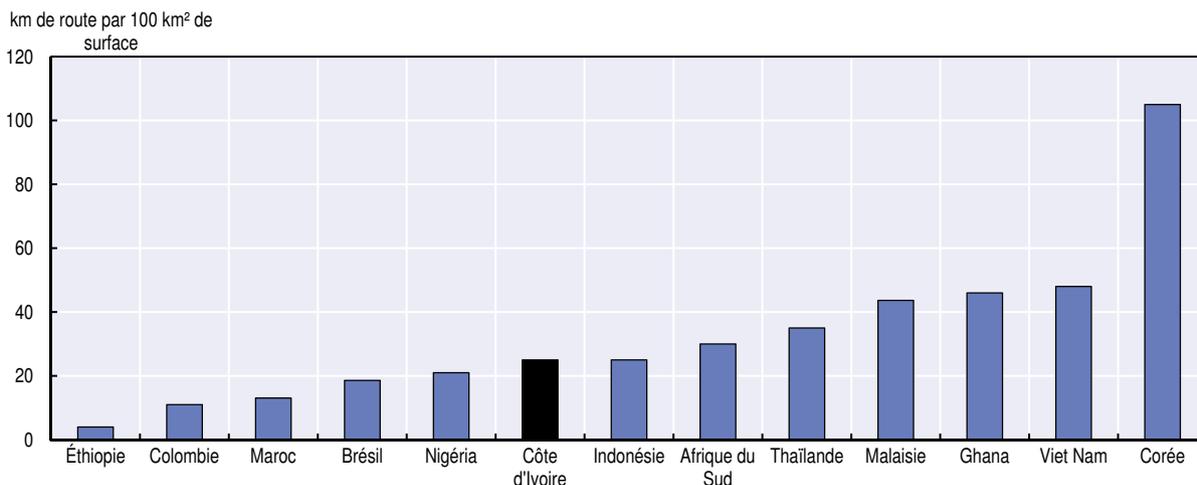
À court terme, il est indispensable de mettre fin à la dégradation du réseau routier

Le transport routier est l'un des principaux freins à une transformation structurelle plus poussée. Le volume 1 de l'Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire (OCDE, 2016a) a relevé des carences importantes dans les infrastructures de transport, particulièrement

dans le réseau routier qui est fortement dégradé. Le réseau actuel comprend seulement 6 500 kilomètres (km) de routes asphaltées et 75 500 km de routes non revêtues. Cela équivaut à une densité routière d'environ 26 km de routes par 100 km², comme dans de nombreux pays à revenus intermédiaires (graphique 3.6). En revanche, seulement 8 % du réseau routier est revêtu, ce qui est bien en dessous des pays de comparaison (graphique 3.7). Des routes nouvellement construites sont parfois en mauvais état (le boulevard de Vridi dans la zone portuaire d'Abidjan, par exemple), à cause de l'importance du trafic et du passage de camions surchargés.

Graphique 3.6. La Côte d'Ivoire dispose d'une densité routière dans la moyenne pour un pays en développement

Densité du réseau routier en 2010, km de routes par km² de surface

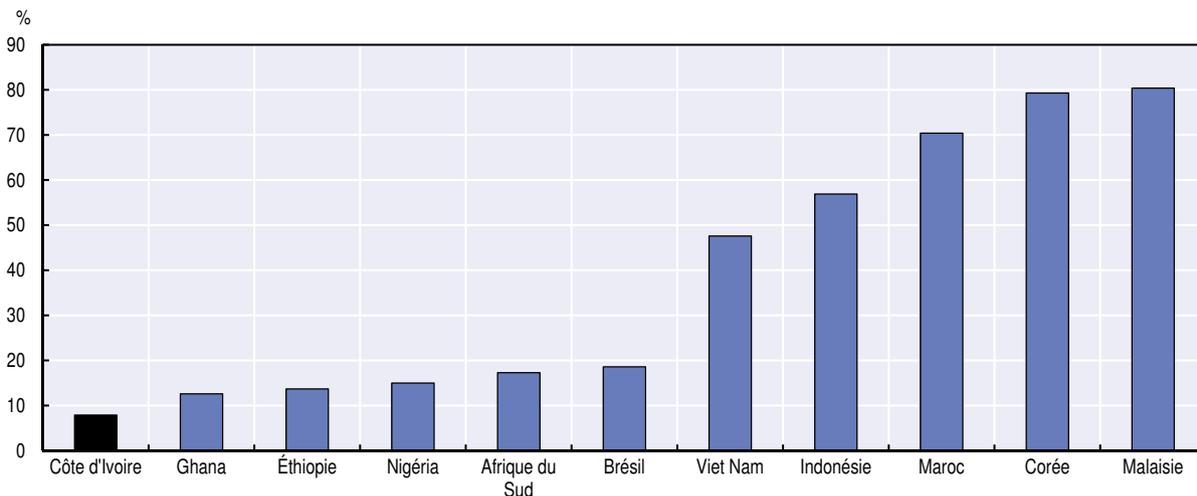


Source : International Road Federation (2012).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933329383>

Graphique 3.7. La Côte d'Ivoire est très déficiente dans la proportion de ses routes revêtues

Routes revêtues, % du total, chiffres de 2010



Source : International Road Federation (2012).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933329395>

Une bonne qualité et couverture du réseau routier sont essentielles pour l'écoulement des produits agricoles : ils permettent de réduire les coûts de transport et les pertes dans un secteur capital pour l'économie ivoirienne et le développement rural. Les coûts de transport des produits agricoles sont particulièrement élevés en Côte d'Ivoire et nuisent à leur compétitivité à l'export (voir chapitre 2 et le cas des bananes). Ces coûts élevés peuvent s'expliquer partiellement par la dégradation du réseau routier. Une grande partie du réseau a dépassé l'âge auquel des réparations auraient été indispensables. Ainsi, 75 % des routes revêtues ont plus de 15 ans, bien plus que leur durée de vie prévue. Ageroute estime que seul 6 % du réseau de routes non-revêtues est dans un état satisfaisant. Un manque d'entretien explique en grande partie la dégradation du réseau routier.

L'État ivoirien a prévu d'investir en priorité dans les principaux axes reliant le pays à la sous-région, mais cela risque d'être insuffisant. La remise en état du réseau prioritaire existant de 34 000 km est indispensable pour le développement de l'économie ivoirienne et le commerce régional (pourvu que la facilitation du commerce et les procédures s'améliorent). À cela s'ajoutent le développement territorial et le potentiel que représentent les petits exploitants et leurs coopératives, les entreprises de plus petite taille et les sociétés de services. Le gouvernement doit donc accorder plus d'attention à la connectivité en milieu rural et dans les zones isolées, en lançant, par exemple, des études sur cette question et les habitudes de transport, afin de cibler soigneusement les investissements nécessaires consentis sur le budget de l'État (sachant qu'il est peu probable de pouvoir conclure des PPP pour ce type d'axes routiers). Il faudra, comme première intervention prioritaire, arrêter les dégradations du réseau et éviter la disparition de sections entières.

Les coûts de réhabilitation de la totalité du réseau dépassent les capacités budgétaires de l'État. Les travaux de renforcement du réseau revêtu s'élèvent, à eux seuls, à environ 1 170 milliards FCFA (francs de la Communauté financière africaine), alors que les recettes totales de l'État sont de 3 200 milliards FCFA (MIE, 2013). En raison de l'écart entre les besoins et les ressources financières, il est essentiel de hiérarchiser les besoins et de focaliser les fonds publics sur les projets ayant les meilleures retombées pour la population et l'économie toute entière.

Le ministère des Infrastructures économiques reconnaît l'importance de réhabiliter le réseau et de mettre en place un mécanisme soutenable pour assurer l'entretien du réseau à long terme. Le premier volet de la stratégie d'intervention du ministère consiste à arrêter les dégradations et rétablir une circulation normale sur le réseau prioritaire. Le Programme d'entretien routier (PER) prévoit ainsi de traiter 2 000 km de routes revêtues et 9 000 km de routes en terre par an (MIE, 2013).

À moyen terme, il faudra renforcer et moderniser le réseau routier existant, et améliorer les infrastructures du cluster portuaire d'Abidjan

Au-delà de l'entretien courant, il faudra également renforcer certaines parties du réseau. Le deuxième volet de la stratégie d'intervention prévoit des travaux de consolidation et de renforcement du réseau. Compte tenu des ressources financières limitées, les travaux de renforcement du réseau devront se faire progressivement et en fonction d'une priorisation des besoins. La priorisation des routes devrait donc procéder sur la base d'une évaluation de l'état des routes, d'une analyse du trafic et enfin, d'une appréciation de leur importance pour l'économie productive, en particulier l'agriculture qui dépend beaucoup du réseau routier.

Il existe également un besoin de modernisation et d'extension du réseau. Le troisième volet de la stratégie d'intervention est ainsi constitué des projets d'investissement visant à : « étendre, moderniser et adapter la configuration du réseau à l'évolution de la demande de trafic national et sous-régional » (MIE, 2013). Cependant, il sera important de mettre en place un mécanisme soutenable pour assurer l'entretien des routes avant d'entreprendre de grands travaux tels que la construction de nouveaux axes ou le bitumage de grandes sections de routes en terre. L'absence de mécanisme adéquat pour assurer l'entretien des routes et leur financement réduira leur durée de vie et ne fera qu'ajouter au stock grandissant de routes dégradées.

Le port d'Abidjan, le plus grand d'Afrique de l'Ouest avec un volume de plus de 21 millions de tonnes de trafic, est un atout majeur pour l'économie ivoirienne. Plusieurs projets d'infrastructure importants sont prévus dans le port visant à augmenter sa capacité. La construction d'un deuxième terminal de conteneurs servira à accroître la capacité de trafic en conteneurs. L'élargissement et l'approfondissement du canal de Vridi rendront le port plus compétitif à l'échelle régionale en permettant d'accueillir de plus grands navires. Ces investissements contribueront à positionner le port d'Abidjan comme plateforme de transbordement pour l'Afrique de l'Ouest.

L'infrastructure portuaire constitue un élément clef dans la chaîne d'approvisionnement des marchandises liées à l'export ou à l'import. La majorité des importations (41 % du PIB) et des exportations (44 % du PIB) transitent par le port d'Abidjan, la compétitivité du port est donc un élément déterminant pour la compétitivité de l'économie ivoirienne. Mais elle dépend de plusieurs maillons, à la fois au sein du port (remorquage, manutention, consignation) et dans la chaîne de transport-logistique aval et amont. Par exemple, l'accès congestionné des voies de desserte du port est une contrainte qui limite la compétitivité globale du port en augmentant les temps de transit pour les transporteurs. Des investissements dans des infrastructures qui améliorent les conditions d'accès au port sont donc nécessaires.

Les infrastructures qui relient le port à l'arrière-pays et aux pays limitrophes contribuent également à la compétitivité du port et à l'économie ivoirienne. Le corridor du nord en particulier est un axe stratégique puisqu'il alimente le port d'Abidjan et facilite le transit des marchandises venant du Mali et du Burkina Faso. Il joue donc un rôle critique à la fois dans l'acheminement des produits de l'intérieur du pays vers la côte, et dans le transit avec les pays voisins.

Or, certains tronçons du corridor du nord – surtout au nord du pays – sont très dégradés, ce qui nuit à sa compétitivité et augmente les coûts de transport. Le corridor du nord subit également une concurrence très forte de la part des corridors Dakar-Bamako, Tema-Ouagadougou, et Lomé-Ouagadougou (MIE, 2013). La remise en état de ce corridor peut donc avoir des retombées positives sur l'activité économique du port et, plus généralement, sur les coûts de transport.

À long terme, il faudra investir dans les transports urbains et accompagner le développement du secteur minier à l'ouest du pays avec de nouvelles infrastructures de transport

La croissance démographique et l'urbanisation vont accroître les pressions sur les villes, en particulier Abidjan. Des investissements qui permettent de fluidifier les transports et de réduire les temps de déplacement seront donc des facteurs importants permettant d'améliorer l'accès aux opportunités, la productivité des acteurs économiques, et la qualité de vie des populations au sein de la capitale économique du pays.

De nouvelles infrastructures de transport seront requises pour permettre, à terme, l'évacuation des minerais à l'ouest du pays. L'ouest de la Côte d'Ivoire est riche en minerais tel que le fer, le manganèse, le nickel et le cuivre dont l'exploitation n'a guère commencé, mais qui offrent un potentiel important à long terme. À terme, l'évacuation de ces minerais nécessitera le développement de plusieurs infrastructures dont un chemin de fer entre San Pedro et le mont Nimba, ainsi qu'un terminal minéralier au port de San Pedro. Le déclenchement de ces projets devra se conditionner sur les engagements pris par les investisseurs privés dans les projets miniers. À court terme, en vertu de sa situation géographique à proximité des zones importantes d'exploitation agricole, les projets de développement du port de San Pedro devraient se concentrer sur l'amélioration de la capacité et du rendement pour l'exportation des produits agricoles (graines de café, fèves de cacao, cacao traité, huile de palme, etc.).

Un mécanisme soutenable pour financer l'entretien du réseau routier est indispensable pour assurer la pérennité des investissements dans les routes

Les investissements dans les infrastructures routières ne contribueront au développement économique à long terme que s'ils sont accompagnés par un programme d'entretien efficace de ces infrastructures. Un sous-investissement dans l'entretien mènera, inévitablement, à une perte du patrimoine routier. Avant d'investir massivement dans des projets d'extension ou de renforcement du réseau routier, il sera donc important de mettre en place un système de financement durable pour assurer l'entretien durable du réseau.

Le budget alloué à l'entretien n'est pas suffisant pour combattre la dégradation. Les besoins financiers pour l'entretien régulier du réseau sont estimés à 50 millions FCFA (MIE, 2013). L'entretien du réseau est financé par le fonds d'entretien routier (FER), qui collecte les taxes sur les carburants pour les affecter aux travaux d'entretien routier. En 2011, le budget du fonds d'entretien routier (FER) ne s'élevait qu'à 10 millions FCFA, ce qui est nettement en dessous des besoins (OCDE, 2016a).

Le budget du FER devra être augmenté afin de répondre aux besoins financiers pour réaliser l'entretien du réseau routier. Le budget d'entretien est alimenté par la quote-part de la taxe spécifique unique (TSU) prélevée sur les carburants. Le choix qui se présente aux autorités est : i) d'augmenter la taxe, ce qui aura pour effet d'augmenter le prix du carburant ; ii) d'augmenter la taxe aux dépens d'une autre rubrique dans la structure de prix du carburant, ce qui laissera le prix du carburant stable ; ou iii) de compléter le financement à partir du budget de l'État. La baisse récente des cours du pétrole offre une opportunité d'augmenter la taxe spécifique unique sans pénaliser excessivement les conducteurs et les transporteurs.

Les autoroutes à péage sont une solution possible au problème de l'entretien routier, à condition que les recettes tarifaires couvrent les frais d'opération et d'entretien. Des péages ont été proposés pour plusieurs projets de nouvelles autoroutes ou de renforcement d'axes existants. Les autoroutes à péage sont connues pour les écarts entre les prévisions de demande et de revenus au moment de planification, et les chiffres réels durant l'exploitation. Pour qu'une autoroute à péage soit rentable financièrement il lui faut un niveau minimum d'utilisation, seuls les axes les plus fréquentés sont donc propices aux péages. Le tableau 3.4 illustre, pour un pays de l'OCDE, les niveaux minimaux de trafic pour que des routes de différentes catégories puissent être viables économiquement. Même pour les axes importants, les niveaux d'utilisation dépendent des tarifs imposés aux usagers. Le niveau de revenus dépendra donc de l'élasticité de la demande, laquelle est affectée par

les alternatives routières et les autres modes de transport disponibles (le chemin de fer, par exemple). Différentes approches contractuelles permettent de gérer la variation de la demande (encadré 3.3).

Tableau 3.4. **Niveaux de trafic requis pour différentes catégories de routes en Nouvelle-Zélande**

Type de route	Volume de trafic (véhicules par jour)
Route nationale	> 8 000
Autoroute	> 8 000
Grand artère	> 12 000

Source : OCDE/CEPAL (2016b).

Encadré 3.3. **Gestion des risques associés à l'incertitude de la demande**

Plusieurs solutions existent pour gérer l'incertitude et partager les risques associés à la variation de la demande et des revenus pour des projets d'infrastructure comme les autoroutes à péage.

Contrats à paiements mixtes : Dans ces types de contrats, le concessionnaire est rémunéré sur la base d'un paiement fixe à la charge du gouvernement et d'un paiement variable à la charge des utilisateurs (péage ou tarif). Le paiement fixe, établi en fonction de la disponibilité de l'actif, est normalement calculé sur la base des dépenses d'opération et le remboursement de la dette. Le paiement variable génère le rendement sur les capitaux propres pour l'opérateur.

Contrats avec des seuils : Ces contrats ont un seuil bas, en dessous duquel l'autorité publique garantit un revenu minimal ; et un seuil élevé, au-dessus duquel les revenus sont partagés entre le concessionnaire et le gouvernement. Le concessionnaire récupère tous les revenus des usagers entre les deux seuils.

Contrats à durée flexible : La plupart des partenariats public-privé (PPP) et des concessions sont basés sur des durées fixes. Dans des circonstances où la demande est imprévisible ou très sensible aux circonstances macroéconomiques, cela peut engendrer des déficits financiers importants par rapport aux estimations et provoquer des renégociations. Une alternative consiste à baser le contrat sur la valeur présente des revenus (*Present Value of Revenues*, PVR), qui fixe le niveau tarifaire et le taux d'actualisation mais ne précise pas la durée. La durée de la concession se prolongera donc jusqu'à ce que la valeur contractuelle du PVR soit atteinte. Ainsi, si la demande est en dessous des prévisions, la durée de la concession sera plus longue. Ce type de contrat permet d'éliminer en grande partie le risque lié à la demande et réduit le potentiel de renégociations. Des contrats de type PVR ont été utilisés pour des ponts à péage au Royaume-Uni (le pont Queen Elizabeth II sur la Tamise et le deuxième pont sur l'estuaire du Severn), ainsi que pour plusieurs autoroutes au Chili.

Sources : The European PPP Expertise Centre (2015) ; Engel, Fischer et Galetovic (2008).

Pour améliorer la compétitivité du port d'Abidjan, sa performance et la concurrence dans les services portuaires devront être renforcées

La compétitivité du port autonome d'Abidjan (PAA) est un facteur clef pour l'économie ivoirienne au vu de la quantité de biens de consommation et de produits destinés à l'export qui transitent par ses quais. L'essentiel des échanges commerciaux ivoiriens, tant en volume qu'en valeur, sont concentrés dans le port d'Abidjan. En 2014, le port d'Abidjan a traité

51 % des importations en volume et 33 % des importations en valeur. Le terminal pétrolier d'Abidjan et les autres ports de l'agglomération ont représenté 85 % des importations de marchandises en valeur, au premier rang desquelles le pétrole et ses produits dérivés, suivis par les machines et les équipements puis les produits plastiques et pharmaceutiques. En volume, les premiers produits sont le clinker et le riz. Côté exportations, le principal poste frontière d'Abidjan (le bureau section Exports) arrive en tête des expéditions, suivi par le terminal pétrolier de Vridi et le port de transit. Ensemble, ils ont représenté 73 % des exportations en valeur en 2014, devant le port de San Pedro, avec 20 % des marchandises en valeur (cacao notamment). Les deux principaux produits d'exportation sont le cacao et le pétrole.

Le port d'Abidjan, un des plus grands en Afrique, souffre de problèmes de compétitivité qui ne seraient pas tous liés à des questions d'infrastructure physique. Pour accéder au statut d'économie émergente, la Côte d'Ivoire va devoir porter la performance du port à la hauteur des ports d'Asie, nettement meilleur marché et beaucoup plus efficaces dans le traitement des cargaisons. Selon l'édition 2015 du rapport de la Banque mondiale, *Doing Business*, le port d'Abidjan arrive en avant-dernière position du classement de pays de référence.

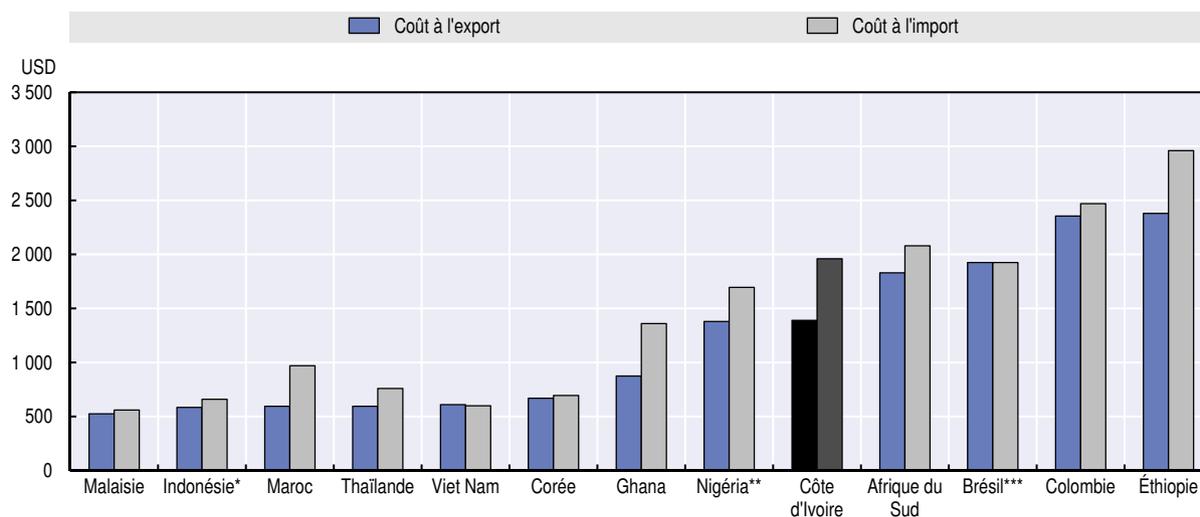
La place du port dans les classements internationaux n'a guère évolué, et il reste l'un des plus chers de la région malgré les réformes. La Côte d'Ivoire a réussi à diminuer fortement le coût des importations et des exportations depuis quelques années, redressant ainsi modérément sa compétitivité. Les coûts pour l'export et l'import de conteneurs sont dans la moyenne des ports de l'Afrique subsaharienne mais bien au-dessus de ceux des ports en Asie. Comparé à son rival au Ghana, le coût à Abidjan est 59 % plus élevé à l'export (environ 1 400 USD) et 44 % plus élevé à l'import d'un conteneur (graphique 3.8). Même si ce niveau de coûts ne pénalise pas le port d'Abidjan par rapport à ses rivaux en Afrique de l'Ouest il se répercute néanmoins sur la compétitivité de l'économie ivoirienne. La comparaison des délais d'importation classe la Côte d'Ivoire en queue des pays de référence (mais les performances sont à peine moins bonnes que certains autres ports africains). Les coûts non financiers (retards et procédures) ne se sont guère améliorés depuis quelques années, en dépit du lancement du GUCE (plateforme de Webb Fontaine). Les réformes liées au GUCE mettront sans doute du temps à se concrétiser, à mesure que les modules deviendront opérationnels, ce problème mérite néanmoins une analyse approfondie. Les autorités ivoiriennes doivent évaluer les retards et comprendre pourquoi les améliorations attendues ne se concrétisent pas.

Une étude approfondie du port d'Abidjan montre une grande variation des coûts d'importation, en fonction de la valeur des biens. Pour les biens de faible valeur, le port d'Abidjan est légèrement plus cher que beaucoup d'autres ports (Lomé, Cotonou et Dakar), tandis que pour les biens de valeur élevée, le port d'Abidjan est le plus cher de la sous-région avec un coût deux fois plus élevé que celui du port le moins cher (Cotonou). La plus grande partie des coûts d'importation sont déterminés par les frais des autorités portuaires et les transitaires (INECOR, 2014). Les redevances portuaires mériteront une analyse approfondie, car cette partie semble plus importante au port d'Abidjan (30 % du total) que dans les autres ports (5 % à 14 %). Par ailleurs, une meilleure compréhension des facteurs principaux parmi les coûts portuaires permettra des réformes ciblées. Cependant, la contribution des transitaires, négociée par les commerçants de gré à gré, est bien au-dessus de celle des autres ports. Par ailleurs, les coûts du séjour portuaire sont les plus chers dans la sous-région

pour les biens de faible valeur, tandis que la manutention impacte fortement les coûts des conteneurs de biens de haute valeur par rapport aux autres ports de la sous-région. Ces différences sont peut-être indicatives des défis que représente le passage portuaire pour certains biens, des pratiques non-concurrentielles ou de l'extraction des rentes et bénéficieraient d'une analyse approfondie.

Graphique 3.8. Le port d'Abidjan est beaucoup plus cher que les ports asiatiques

Coûts pour un conteneur de 20 pieds, en USD



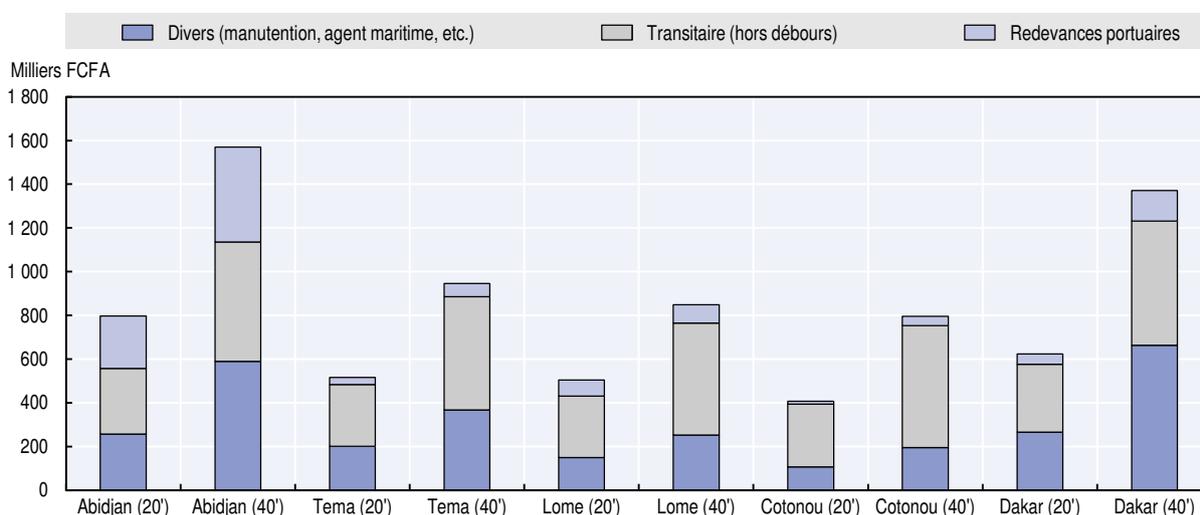
Notes : * Coûts à Jakarta ; ** coûts à Lagos ; *** coûts à São Paulo.

Source : Banque mondiale (2014).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933329400>

Graphique 3.9. Les coûts portuaires et les honoraires des transitaires pèsent sur les coûts d'importation au port d'Abidjan

Coûts (en milliers FCFA) du passage portuaire en 2012-13 pour les marchandises de haute valeur en conteneur (longueur des conteneurs en pieds)



Source : INECOR (2014).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933329419>

La compétitivité des ports dépend aussi de l'efficacité des opérations, or le port d'Abidjan est loin d'être concurrentiel en ce qui concerne les délais et les formalités administratives. Dans un contexte où les exploitants sont des acteurs privés, leur rendement et les coûts de leurs prestations sont largement influencés par le niveau de concurrence qui existe dans les divers maillons de la chaîne d'activité portuaire. Par exemple, au port de Puerto Nuevo en Argentine, l'attribution à des entreprises distinctes des concessions pour les différents terminaux s'est traduite par une meilleure efficacité du port. Le tonnage de fret pris en charge a augmenté de 50 % et la productivité du travail a bondi de 275 % sur la période 1990-95. Ceci a permis au port de Puerto Nuevo de dépasser en tonnage de fret en 1997 le port de Santos au Brésil, le plus grand port en Amérique du Sud (Serebrisky et al., 2005). Malgré les réformes récentes et les progrès, plusieurs entreprises de Côte d'Ivoire se sont plaintes du coût et de la lenteur des opérations de manutention, le prix étant probablement lié à la longueur des délais. Les données disponibles ne permettent pas d'identifier clairement les autres obstacles ou les domaines à réformer. Ces doléances des entreprises pourraient s'expliquer par une performance moyenne très aléatoire, puisque certains conteneurs sont traités très rapidement, et d'autres attendent plusieurs semaines. Si cela entraîne une moyenne semblable à celle que l'on obtiendrait avec un traitement d'une rapidité moyenne, cette situation accentue les incertitudes pour les entrepreneurs qui n'ont aucun moyen de savoir si telle cargaison arrivera à temps, de sorte qu'ils sont incapables de planifier leur activité et subissent des coûts indirects (entreposage, production juste-à-temps, etc.).

Le manque de concurrence dans les ports est une contrainte fréquente, qui semble présente à Abidjan. Les ports sont souvent caractérisés par une faible concurrence. D'une part, leur situation géographique par rapport à leur arrière-pays et l'éloignement des autres ports fait en sorte qu'il n'existe souvent aucune alternative crédible pour les transporteurs. D'autre part, l'existence de monopoles naturels au sein des ports et l'intégration verticale dans les activités portuaires peuvent se traduire par un abus de pouvoir de marché au détriment des concurrents, des utilisateurs et, au final, de la compétitivité économique du pays (voir encadré 3.4). L'absence de concurrence, élément parfois mentionné dans les entretiens avec les entreprises, pourrait également expliquer la lenteur des progrès, en dépit des réformes récentes. En effet, Bolloré Africa Logistics détient le monopole des terminaux les plus importants, et les opérations de manutention dans les deux terminaux clefs (conteneurs et marchandises conventionnelles) lui ont été sous-traitées. De plus, le nombre d'agents transitaires (accrédités pour prendre en charge les formalités douanières et, éventuellement, le scannage avant que la cargaison ne soit récupérée par les sociétés de transport pour être acheminée à destination) est limité à cause de l'accréditation obligatoire. Ceci renchérit le coût pour les petits commerçants qui n'ont pas forcément les moyens de se payer ce type de services, ce qui peut réduire la concurrence entre transitaires. Enfin, les entrées et sorties du port sont associées à la présence d'un transitaire, ce qui empêche les transporteurs informels ou plus petits de participer à cette activité (des réformes sont cependant en cours pour améliorer la concurrence dans ce domaine). Enfin, il est difficile de déterminer si les incitations auprès des différents intervenants au niveau du port sont adaptées et permettent d'accélérer les procédures.

Le port d'Abidjan est sujet à des abus de pouvoir de marché. Beaucoup des services portuaires (remorquage, manutention, consignation) et les activités en aval (logistique)

sont fournis par le secteur privé. Cependant, le niveau élevé d'intégration verticale de certains opérateurs importants peut créer des barrières à l'entrée dans certains maillons de la chaîne d'activité portuaire et amener à des pratiques anti-concurrentielles. L'exploitation de deux terminaux de conteneurs par une même entreprise représente un souci particulier pour la compétitivité du port à long terme. Bolloré Africa Logistics, l'opérateur du premier terminal de conteneurs au port d'Abidjan, détient également les concessions pour les terminaux de conteneurs des ports de Conakry, Freetown, Tema, Lomé et Cotonou, lui donnant déjà une emprise importante sur le trafic de conteneurs en Afrique de l'Ouest (tableau 3.5). L'attribution à une même entreprise de la concession pour le deuxième terminal sera préjudiciable à la concurrence, en Côte d'Ivoire comme dans la région.

Encadré 3.4. Abus de pouvoir de marché dans les ports

Au sein des ports il existe de nombreuses possibilités d'abus de marché. Elles résultent principalement des divers degrés d'intégration entre les entreprises qui mettent à disposition les infrastructures et les usagers des ports, et de la difficulté qu'il y a à construire de nouvelles installations portuaires.

Monopole : certaines infrastructures portuaires, comme les terminaux par exemple, peuvent constituer des monopoles naturels lorsqu'elles sont uniques et que le développement d'une infrastructure alternative serait très dispendieuse.

Cartel : même s'il existe plusieurs fournisseurs pour un même service portuaire, ceux-ci peuvent former une entente.

Refus de vente : il existe un risque de discrimination lorsqu'un opérateur dans un port est intégré verticalement et a des intérêts en aval. Dans ce cas l'opérateur pourrait refuser ou limiter l'accès aux concurrents entraînant ainsi des prix élevés dans les activités en aval.

Ventes liées ou groupées : les ports comprennent un large éventail de services qui peuvent être vendus groupés ou liés par des prestataires dont les activités s'étendent sur plusieurs segments de la chaîne de valeur portuaire. Les ventes liées peuvent prendre la forme de subventions croisées entre le service qui dispose d'un pouvoir de marché et le service soumis à la concurrence.

Source : OCDE (2011).

Tableau 3.5. Principaux ports de conteneurs en Afrique de l'Ouest

Port	Trafic 2013 en équivalent vingt pieds (EVP)	Capacité théorique (EVP)	Capacité future (EVP)	Opérateur
Abidjan	650 000	1 100 000	2 800 000	Bolloré-APMT
Lomé	311 000	1 200 000	2 850 000	Bolloré Africa Logistics (terminal 1)
Tema	842 000	750 000		Meridian Port Services (Bolloré 35 %, APMT 35 %, GPHA 30 %)
Cotonou	~210 000	220 000	600 000	Bolloré
Freetown		300 000		Bolloré Africa Logistics
Conakry		200 000	450 000	Bolloré
Dakar	~300 000	600 000		DP World

Source : MLTC et CATRAM (2013).

S'il veut améliorer la performance des ports, le gouvernement ivoirien doit poursuivre les réformes engagées et envisager d'autres mesures. Une étude devrait chercher à identifier précisément les frais et les délais qui concourent à renchérir le coût du commerce en Côte d'Ivoire. Elle devrait pour cela tenir compte des performances des agents et des délais subis à chaque étape (déchargement, entreposage, scannage/inspection, sortie du port), afin de décomposer les procédures et les coûts. Cette étude devrait également s'intéresser à la continuité de la performance, en regardant si les moyennes modestes obtenues sont le fait de valeurs aberrantes dans les deux sens (comme la forte incertitude entourant les délais de traitement pour les entrepreneurs).

Les autorités ivoiriennes doivent continuer à améliorer la concurrence (entre transitaires, et éventuellement dans la manutention et les transports). Étant donné le risque d'abus de pouvoir de marché, les autorités ivoiriennes devraient renforcer leur capacité à surveiller la concurrence dans les activités portuaires et à intervenir lorsqu'il existe des possibilités d'abus de marché. Un souci pour la concurrence devrait également se manifester dans l'attribution des marchés publics pour les infrastructures portuaires. La question du scannage mérite par ailleurs une recherche plus approfondie. Les personnes interrogées ont fait état de difficultés, comme les temps d'attente (pour le scanner et, ensuite, les inspections physiques), ce qui renchérit les coûts (d'entreposage notamment) pour les négociants. Enfin, le cadre général des coûts et des incitations doit être revu, pour permettre un rééquilibrage des charges et des réglementations. Prenons l'exemple des frais d'entreposage : l'espace manquant dans le port d'Abidjan, les frais d'entreposage pourraient inciter à plus d'efficacité mais ils doivent être soigneusement dosés. S'ils sont trop élevés, et si les capacités administratives ne sont pas suffisantes, les négociants doivent payer cette inefficacité et sont pénalisés pour des problèmes ne relevant pas de leur compétence. Mais s'ils sont trop faibles, les négociants et les transitaires ne sont pas incités à déplacer rapidement leurs conteneurs et leurs marchandises vers leurs propres dépôts. Comme l'illustre l'encadré 3.5, le port de Durban, en Afrique du Sud, est parvenu à améliorer les délais de passage portuaire à la suite de réformes de ces structures d'incitation. Mais, comme indiqué précédemment, la première étape consisterait à mener une étude approfondie pour identifier les obstacles et les goulets d'étranglement, afin d'orienter les réformes vers les principaux facteurs entravant l'efficacité du port d'Abidjan.

Les projets prioritaires dans le domaine des transports devront accompagner l'émergence

Le développement d'un système de transport moderne et efficient est un élément clef dans la marche vers l'émergence car les coûts de transport sont un facteur déterminant de la compétitivité d'un pays. Les objectifs de l'émergence et les besoins identifiés ci-dessus peuvent se décliner dans les quatre critères de sélection suivants pour les projets de transport :

- Est-ce que le projet contribuera à arrêter la dégradation du réseau routier ?
- Est-ce que le projet contribuera à réduire les coûts de transport de marchandises ?
- Est-ce que le projet permettra de fluidifier les transports et réduire le temps des déplacements dans les zones urbaines ?
- Est-ce que le projet permettra le développement de nouvelles activités économiques ?

Encadré 3.5. Les réformes du port de Durban

Le port de Durban est l'un des points névralgiques des échanges commerciaux sud-africains. Après plusieurs années d'opposition des syndicats de transport, le gouvernement sud-africain a adopté et mis en œuvre des réformes institutionnelles dans le port de Durban (à partir de 2001), en partie réalisée grâce à l'implication du secteur privé qui a joué un rôle décisif. Les réformes ont visé à réduire les temps d'immobilisation des marchandises (de seize à quatre jours en moyenne), renforcer le respect des délais d'immobilisation par les autorités de contrôle, encourager la concurrence, améliorer les infrastructures, réduire les coûts de transport et faciliter les activités de contrôle. Les réformes se sont traduites par des changements dans les coûts de stockage des marchandises et des investissements massifs dans les infrastructures (environ 700 millions USD). Les réformes ont également participé au changement de comportement des clients à travers la contractualisation des opérations entre l'opérateur du port et les compagnies maritimes, et entre les clients, les importateurs et les intermédiaires. L'Afrique du Sud a, par ailleurs, adopté un régulateur du port indépendant, et séparé les activités et les responsabilités entre l'Autorité nationale portuaire d'Afrique du Sud – qui agit en tant que propriétaire du port et fournit certains services – et la Division des opérations portuaires d'Afrique du Sud, qui fonctionne en tant que bras opérationnel.

Deux facteurs principaux ont contribué à la réduction des temps d'immobilisation des marchandises : i) la mise en place d'une amende pour les marchandises restant plus de trois jours au port, qui s'est accompagnée d'une application effective ; ii) les investissements massifs dans les infrastructures. D'après la Banque mondiale, la mise en place de la politique de stockage rigoureuse a conduit à ce que près de 90 % des cargaisons soient évacuées sous les trois jours autorisés. La réduction des temps de manutention des opérations portuaires a été une condition préalable importante à la réussite de ces réformes grâce à des contrats et des objectifs clairs, ainsi que des procédures douanières accélérées.

Les réformes du port de Durban peuvent constituer un modèle pour de nombreux ports d'Afrique subsaharienne. Elles témoignent du fait que des réformes pro-concurrence coordonnées, associées à la stricte application des règles et des investissements massifs dans les infrastructures peuvent significativement améliorer l'efficacité des ports.

Sources : Kgare et al. (2011); Rodrigue et al. (2014).

Tableau 3.6. Projets prioritaires dans le secteur des transports

Projet	Description	Contribution aux objectifs de l'émergence	Critères sectoriels	Synergies/ dépendances	Urgence
Programme d'entretien routier (PER)	Remise en état du réseau prioritaire.	<ul style="list-style-type: none"> • Contribue à la croissance et la productivité de l'économie ivoirienne. • Renforce la compétitivité de l'économie ivoirienne. • Contribue au développement régional et à la réduction des inégalités. 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribue à arrêter la dégradation du réseau routier. • Contribue à réduire les coûts de transport de marchandises. 		Court terme
Corridor du nord	Remise en état de l'ensemble du Corridor du nord.	<ul style="list-style-type: none"> • Contribue à la croissance et la productivité de l'économie ivoirienne. • Renforce la compétitivité de l'économie ivoirienne. 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribue à arrêter la dégradation du réseau routier. • Contribue à réduire les coûts de transport de marchandises. 	Renforce la compétitivité du cluster portuaire d'Abidjan.	Court terme

Tableau 3.6. Projets prioritaires dans le secteur des transports (suite)

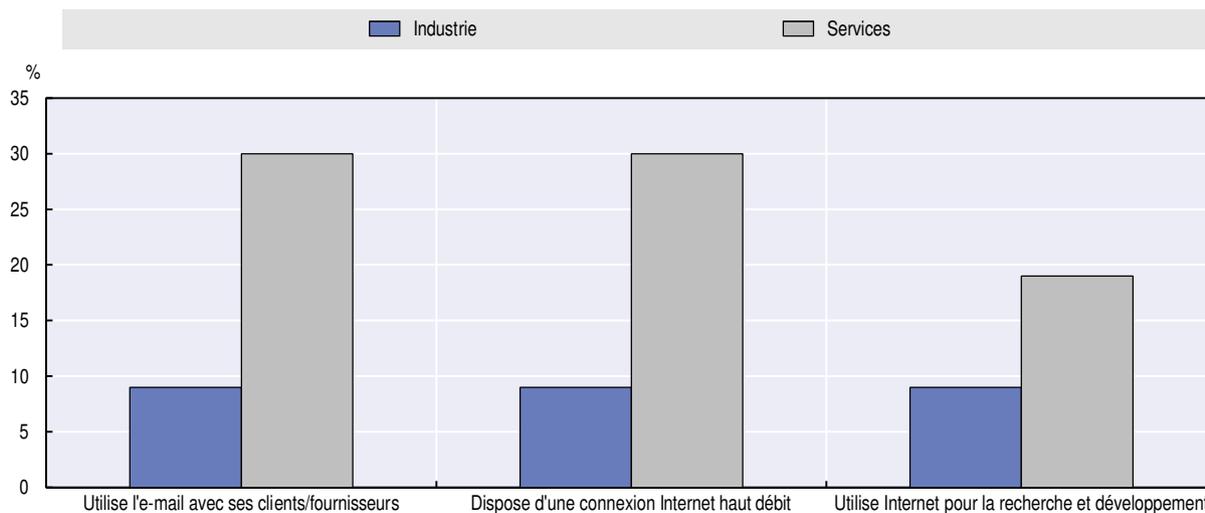
Projet	Description	Contribution aux objectifs de l'émergence	Critères sectoriels	Synergies/ dépendances	Urgence
Train urbain d'Abidjan	Construction et exploitation d'une ligne de transport urbain ferroviaire de type métro qui desservira la ville d'Abidjan du Nord (Anyama) au Sud (Port-Bouët).	<ul style="list-style-type: none"> • Contribue à la croissance et la productivité de l'économie ivoirienne. • Permet au pays de s'adapter aux grandes tendances nationales et mondiales (croissance démographique, développement technologique, urbanisation, changement climatique). 	<ul style="list-style-type: none"> • Permet de fluidifier les transports et réduire le temps des déplacements dans les zones urbaines. 		Moyen terme
Transport lagunaire de la ville d'Abidjan	Construction de 20 gares lagunaires, acquisition et mise en circulation de 110 bateaux bus pour l'exploitation de 19 lignes de transport lagunaire.	<ul style="list-style-type: none"> • Contribue à la croissance et la productivité de l'économie ivoirienne. • Permet au pays de s'adapter aux grandes tendances nationales et mondiales (croissance démographique, développement technologique, urbanisation, changement climatique). 	<ul style="list-style-type: none"> • Permet de fluidifier les transports et réduire le temps des déplacements dans les zones urbaines. 		Moyen terme
Liaison Yopougon-Plateau	Construction et exploitation d'un pont sur la Lagune Ébrié permettant de désenclaver la commune de Yopougon.	<ul style="list-style-type: none"> • Contribue à la croissance et la productivité de l'économie ivoirienne. • Permet au pays de s'adapter aux grandes tendances nationales et mondiales (croissance démographique, développement technologique, urbanisation, changement climatique). 	<ul style="list-style-type: none"> • Permet de fluidifier les transports et réduire le temps des déplacements dans les zones urbaines. 		Long terme
Plateforme logistique et parking camion sur l'autoroute du nord	Construction et exploitation d'une plateforme logistique et de parking pour décongestionner la place portuaire d'Abidjan.	<ul style="list-style-type: none"> • Renforce la compétitivité de l'économie ivoirienne. 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribue à réduire les coûts de transport de marchandises. 	Participe à renforcer la compétitivité du cluster portuaire d'Abidjan.	Court terme
Chemin de fer Man-San Pedro	Construction et exploitation d'une liaison ferroviaire entre le port de San Pedro et le mont Nimba, en passant par les sites des gisements de nickel de Biankouma-Touba et de fer du mont Klahoyo, en Côte d'Ivoire et les sites des gisements de fer de la Guinée.	<ul style="list-style-type: none"> • Contribue à la croissance et la productivité de l'économie ivoirienne. 	<ul style="list-style-type: none"> • Permet le développement de nouvelles activités économiques. 	Ce projet est lié au développement des projets miniers dans l'ouest du pays. Son développement dépendra de l'évolution de ces projets, ainsi que de la mise en place du terminal minéralier au port de San Pedro.	Long terme
Terminal minéralier au port de San Pedro	Construction et exploitation d'un grand terminal minéralier au port de San Pedro qui permettra l'évacuation des produits d'exploitation des gisements de minerais du Grand Ouest de la Côte d'Ivoire, d'Odienné et de la Guinée.	<ul style="list-style-type: none"> • Contribue à la croissance et la productivité de l'économie ivoirienne. 	<ul style="list-style-type: none"> • Permet le développement de nouvelles activités économiques. 	Ce projet est lié au développement des projets miniers dans l'ouest du pays. Son développement dépendra de l'évolution de ces projets, ainsi que de la mise en place du chemin de fer Man-San Pedro.	Long terme

L'accès aux TIC à des tarifs abordables est un facteur clef pour le développement économique

L'utilisation renforcée des TIC pourra engendrer une croissance accélérée

Les technologies modernes de communication sont encore peu exploitées en Côte d'Ivoire, en dépit d'un réel potentiel pour la croissance. Moins de 10 % des entreprises manufacturières utilisent Internet, contre une part en général deux fois plus importante parmi les sociétés de services (graphique 3.10). Ceci souligne l'importance des TIC pour l'essor futur des services, puisque Internet et les autres technologies peuvent aider les entreprises à se procurer des informations et des produits de meilleure qualité, et constituer une base de développement pour tout le secteur (Eichengreen, 2013). Le potentiel de croissance du pays sera d'autant mieux exploité que toutes les entreprises auront accès à Internet à un prix raisonnable. Une meilleure utilisation des TIC par les entrepreneurs requiert également une réduction de l'analphabétisme informatique.

Graphique 3.10. **L'accès aux TIC risque de devenir un obstacle**
Pourcentage des entreprises



Source : ENSEA (2012).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329423>

L'utilisation des TIC pourrait améliorer le fonctionnement de certaines activités de services et maximiser les retombées dans d'autres secteurs. Les services de transport sont actuellement souvent gérés de manière informelle et la cargaison est expédiée de façon peu planifiée. La professionnalisation des services de transport en utilisant des TIC pour faciliter la planification pourrait améliorer l'efficacité du secteur. Un tel mouvement vers les services logistiques modernes contribuerait à libérer le potentiel de croissance des services de transport, mais aussi à créer des retombées dans d'autres services (en créant une demande pour les services TIC) et la fabrication (en abaissant le coût du transport comme un intrant intermédiaire).

L'accès à Internet traîne à cause d'un manque d'infrastructures et d'une tarification qui n'est pas abordable pour la majorité de la population

La Côte d'Ivoire bénéficie d'un secteur de téléphonie mobile relativement dynamique et bien développé. Le développement du secteur de la téléphonie mobile est mené par

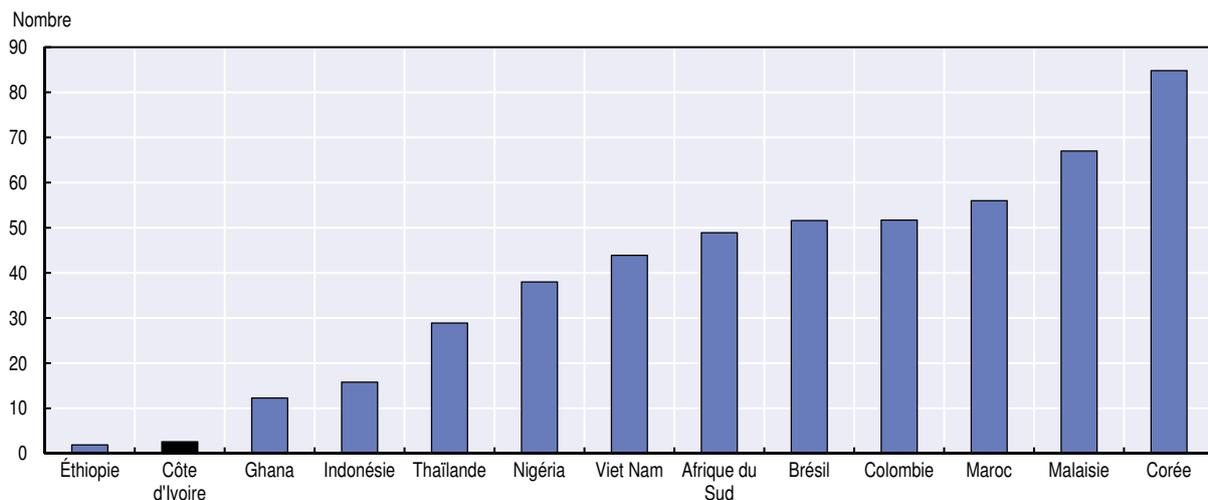
des opérateurs privés qui se chargent des investissements dans le réseau, comme dans beaucoup d'autres pays. Fin 2014, cinq opérateurs se disputaient un marché de 22 millions d'abonnés, ce qui équivaut à une couverture pratiquement universelle compte tenu de la taille de la population (entre 20 et 23 millions d'habitants selon les sources). Le nombre d'abonnés ne cesse d'augmenter ces dernières années, et les investissements des opérateurs privés ont totalisé 105 milliards FCFA en 2014, soit l'équivalent de 13,4 % du chiffre d'affaires en 2014 (ARTCI, 2014).

Toutefois, l'accès à Internet par connexion fixe est peu répandu, et les tarifs ne sont pas abordables pour la majorité des Ivoiriens. L'utilisation d'Internet est en fort décalage par rapport aux pays de comparaison (graphique 3.11). Le marché d'Internet compte cinq opérateurs au total, mais deux d'entre eux (AFNET et AVISO) se partagent 98 % des 121 482 abonnés en 2014. Le troisième opérateur ne détient que 1,55 % du marché des abonnés, mais a investi davantage en 2013 et 2014 ce qui permet de croire qu'il augmentera sa part du marché. Pourtant, avec un taux de pénétration inférieur à 1 %, le marché de l'Internet fixe est largement inexploité. Le principal obstacle à la progression de l'Internet fixe en Côte d'Ivoire est la tarification. Avec des tarifs mensuels avoisinant 20 000 FCFA pour un débit de base de 2 Méga, Internet, même à faible débit, est un luxe que peu d'Ivoiriens peuvent se permettre (MPTIC, 2015 ; ARTCI, 2013).

Avec près de 5 millions d'abonnés au mobile 3G, l'accès à Internet se fait principalement par voie de téléphone mobile. L'expansion du réseau 3G est le principal moteur de l'expansion de l'accès à Internet en Côte d'Ivoire. Les connexions Internet à partir de clefs 3G ont atteint 208 824 en 2014, dépassant le nombre d'abonnements fixes (ARTCI, 2015). À court et moyen terme, ce mode d'accès pourrait devenir le vecteur principal pour l'expansion d'Internet en Côte d'Ivoire.

Graphique 3.11. L'utilisation d'Internet en Côte d'Ivoire est en décalage avec les pays de comparaison

Nombre d'utilisateurs par 100 personnes



Source : Banque mondiale, <http://data.worldbank.org/products/wdi>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329431>

À long terme il faudra atteindre des taux d'accès à Internet beaucoup plus élevés afin de réduire la fracture numérique et de permettre aux Ivoiriens de bénéficier des opportunités générées par les nouvelles technologies. L'approche actuelle pour le développement de

d'Internet en Côte d'Ivoire ne parviendra pas à généraliser l'accès à Internet à la majorité de la population.

Le gouvernement est conscient de l'importance de l'accès à Internet pour le développement économique et focalise ses efforts sur le déploiement d'une infrastructure physique dans tout le pays. Les autorités ont l'ambition de construire un réseau en fibre optique de transmission haut débit couvrant tout le territoire. Les opérateurs privés ont déjà construit 2 500 km de réseau de fibre optique dans les parties les plus peuplées du territoire. L'Agence nationale du service universel des télécommunications/TIC (ANSUT) mène actuellement des travaux pour le déploiement de 2 000 km d'un réseau qui s'étendra sur 6 700 km (MPTIC, 2015). Le coût global de ces travaux s'élèvera à 129 milliards FCFA. Le développement de ce réseau sera financé en grande partie par un prêt bancaire syndiqué de 100 milliards FCFA (*Jeune Afrique*, 2015).

Un deuxième axe de développement consiste à mettre en place un accès direct à Internet pour les populations rurales. L'objectif est de créer et exploiter une série de cyber-centres dans les communes et localités rurales de plus de 500 habitants. Une phase pilote est un cours dans 14 sites, mais l'ambition est de construire 5 000 centres partout dans le pays (ANSUT, 2015).

Le marché d'Internet n'est pas suffisamment concurrentiel pour exercer une pression à la baisse sur les prix

Le marché de la téléphonie mobile est dynamique, mais le régulateur devra être vigilant à la situation concurrentielle dans le secteur. Le marché est dominé par deux opérateurs, Orange et MTN, qui se partagent 75 % des abonnés et 83 % du chiffre d'affaires. Les parts de marché pour les deux plus grands opérateurs (Orange, 39 % et MTN, 35 %) sont en progression tandis que celles des petits opérateurs (MOOV, 16 % et Comium, 4 %) sont en baisse. Le plus petit opérateur, Green (3.75 %) a enregistré une augmentation de sa part du marché en 2014. L'écart étant important entre les parts de marché, la couverture et les niveaux d'investissement des différents opérateurs, les autorités règlementaires devront veiller au développement du marché et au niveau de concurrence (ARTCI, 2014).

L'obstacle principal à l'expansion de l'accès à Internet en Côte d'Ivoire est le niveau élevé des tarifs. Or, la structure du marché actuel avec deux prestataires largement dominants n'est pas favorable à une réduction des tarifs. Le développement d'un réseau à haut débit à travers le pays contribuerait non seulement à élargir l'accès, mais également à réduire les coûts s'il permet d'augmenter la concurrence dans le secteur.

En plus de développer les infrastructures physiques, les autorités devront élaborer un modèle d'exploitation du réseau qui encouragera la concurrence entre les prestataires, réduira les barrières d'entrée pour des nouveaux entrants, encouragera l'innovation en matière d'offre, et assurera le raccordement des utilisateurs. Il faudra absolument éviter que les nouvelles infrastructures ne servent à renforcer la position dominante des opérateurs titulaires, ou qu'elles deviennent un obstacle à l'introduction de technologies alternatives. Les autorités devront prendre des décisions concernant la gestion du réseau ; la réglementation de son accès ; la relation entre le réseau public et les réseaux développés par les opérateurs privés ; et la connectivité du « dernier kilomètre » entre le réseau et les utilisateurs (OCDE, 2014).

Les projets prioritaires dans le domaine des TIC devront accompagner l'émergence

Les TIC jouent un rôle fondamental dans la marche vers l'émergence en contribuant à améliorer la productivité des acteurs économiques. Les autorités doivent donc privilégier les projets qui contribuent à réduire la fracture numérique. Les objectifs de l'émergence et les besoins identifiés ci-dessus peuvent se décliner dans ces deux critères de sélection pour les projets dans le secteur des TIC :

- Est-ce que le projet contribuera à réduire les coûts des communications ?
- Est-ce que le projet contribuera à améliorer l'accès à Internet ?

Tableau 3.7. Projets prioritaires dans le secteur des TIC

Projet	Description	Contribution aux objectifs de l'émergence	Critères sectoriels	Synergies/dépendances	Urgence
Réseau national de haut-débit	Construire 6 700 km de réseau de fibre optique pour généraliser l'accès à Internet dans tout le pays.	<ul style="list-style-type: none"> ● Contribue à la croissance et la productivité de l'économie ivoirienne. ● Contribue au développement régional et à la réduction des inégalités. ● Permet au pays de s'adapter aux grandes tendances nationales et internationales (croissance démographique, développement technologique, urbanisation, changement climatique, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> ● Contribue à améliorer l'accès à Internet. 		Court et moyen terme
Cyber-centres communautaires	Créer et exploiter des cyber-centres communautaires multiservices dans les communes et localités rurales de plus de 500 habitants.	<ul style="list-style-type: none"> ● Contribue à la croissance et la productivité de l'économie ivoirienne. ● Contribue au développement régional et à la réduction des inégalités. ● Permet au pays de s'adapter aux grandes tendances nationales et internationales (croissance démographique, développement technologique, urbanisation, changement climatique, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> ● Contribue à améliorer l'accès à Internet. 		Moyen terme

Une bonne gouvernance de l'infrastructure renforcera la marche vers l'émergence en Côte d'Ivoire

Les investissements en infrastructure peuvent avoir des effets positifs importants sur la croissance économique, la productivité et la réduction des inégalités, mais les infrastructures manquent souvent d'efficacité. Les projets d'infrastructure sont souvent caractérisés par des retards, des dépassements budgétaires, une sous-utilisation et, dans certains cas, des pertes nettes à l'économie dues à la corruption et aux projets de type « éléphants blancs ». Les dépassements budgétaires atteignent ainsi en moyenne 44.7 % dans les projets d'infrastructure ferroviaire, et 20.4 % dans le cas des routes (Flyvbjerg, 2014). Il est estimé qu'entre 10 % et 30 % de l'investissement public dans des projets de construction est gaspillé par la mauvaise gestion ou accaparé par la corruption (OCDE, 2015a).

Un schéma de gouvernance qui tient compte du cycle de vie des projets est indispensable à la bonne performance des infrastructures

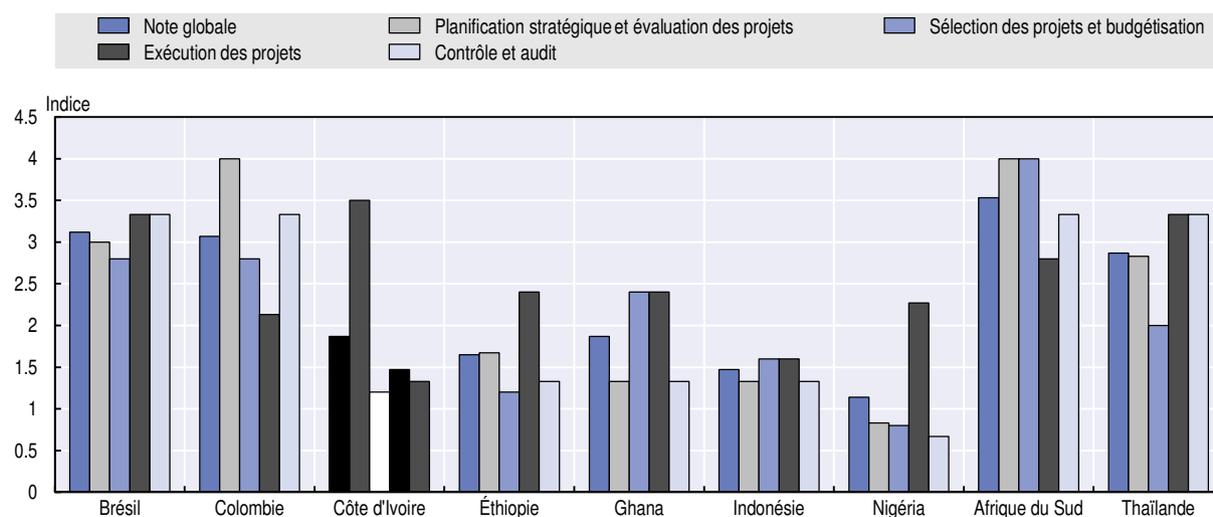
Les gouvernements ont tendance à focaliser leurs efforts sur la quantité d'infrastructures et à favoriser les projets prestigieux, très visibles pour le public et les électeurs, plutôt que des projets axés sur la réhabilitation ou une meilleure exploitation d'infrastructures existantes. À cela s'ajoute une tendance à l'optimisme excessif de la part des promoteurs de projets – qu'ils soient des politiciens ou des entrepreneurs – et les grands projets peuvent facilement basculer vers la catastrophe financière (Flyvbjerg, 2014). De plus, les autorités concentrent habituellement leurs efforts sur les phases de conception et de construction et négligent les phases d'opération et de maintenance, ce qui résulte souvent dans du sous-investissement dans l'entretien et une dégradation accélérée de l'infrastructure.

Pour que les infrastructures puissent contribuer d'une manière positive et soutenable au développement économique à long terme, il est indispensable que la qualité et l'efficacité des investissements soient prioritaires. Or, une bonne gouvernance soutenue par un cadre institutionnel solide qui privilégie la transparence et la responsabilité publique est essentielle à la création et l'exploitation d'une infrastructure de qualité. Une étude récente en Europe a démontré qu'une meilleure qualité des institutions au niveau sous-national est associée à une plus grande efficacité dans l'utilisation des fonds distribués par l'Union européenne (Rodriguez-Posé et Garcilazo, 2013).

La Côte d'Ivoire peut améliorer son cadre de gouvernance pour l'infrastructure. Selon, l'index de la Banque mondiale pour la gestion de l'investissement public (*Public Investment Management Index*, PIMI), la Côte d'Ivoire présente des faiblesses par rapport aux pays de référence dans la sélection et la budgétisation des projets, l'exécution des projets, et le contrôle et les audits (graphique 3.12).

Graphique 3.12. La gestion de l'investissement en Côte d'Ivoire présente des faiblesses

Indice de gestion de l'investissement public, 2010



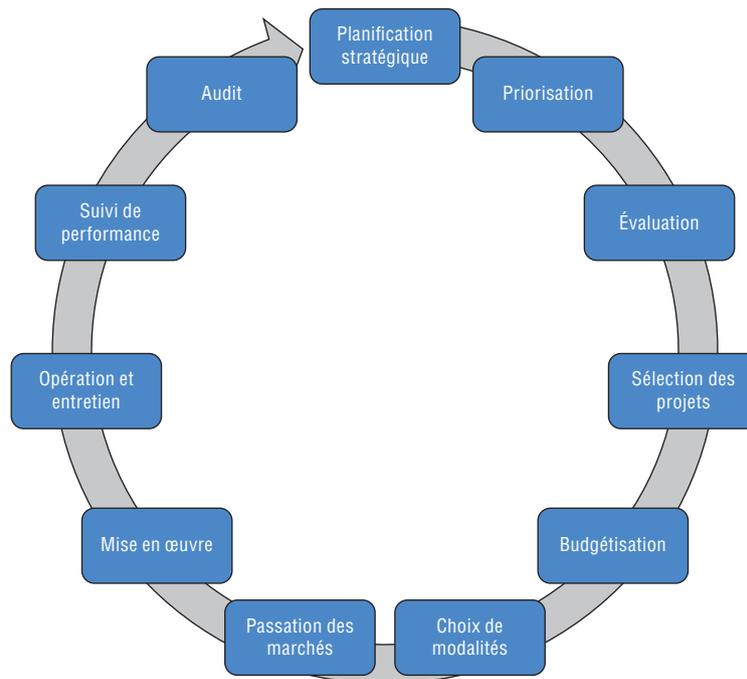
Sources : Public Investment Management Index (PIMI), Banque mondiale, www.agidata.org.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329448>

Le schéma de gouvernance devra tenir compte du cycle de vie complet de l'infrastructure, privilégier la transparence et un bon rapport qualité-prix, et assurer la soutenabilité des finances publiques à long terme. Chacune des étapes dans la planification et la mise en

œuvre de l'infrastructure – de la formulation des priorités stratégiques jusqu'à l'exploitation de l'infrastructure, en passant par la sélection et l'évaluation des projets, la passation des marchés, l'exécution et le suivi de la performance – peut contribuer ou enlever à la qualité de l'infrastructure (graphique 3.13).

Graphique 3.13. Cycle de vie des projets



Source : Auteur.

La planification de l'infrastructure devrait être encadrée par une vision stratégique à long terme

Les investissements en infrastructures répondent souvent à des besoins urgents et sont influencés par des cycles politiques et budgétaires de court à moyen terme. Ceci est d'autant plus le cas dans les pays en voie de développement où les besoins sont importants, les ressources limitées, et les populations privées d'accès à des services publics de base.

Bien qu'il soit difficile de prolonger la perspective des politiques, il reste important de trouver un équilibre entre les besoins urgents et le développement du pays à long terme, surtout pour des décisions concernant l'infrastructure. Les décisions concernant le type d'infrastructure à mettre en place et le schéma de gouvernance auront des conséquences à long terme pour le pays, surtout si l'on considère que la durée de vie d'une centrale thermique avoisine les 40 ans et que celle d'une centrale hydroélectrique peut dépasser les 100 ans.

Les investissements en infrastructure devraient donc être encadrés par une vision stratégique à long terme. Selon le Forum économique mondial, une vision stratégique de l'infrastructure doit constituer la première étape dans les efforts d'un gouvernement pour maximiser l'investissement dans l'infrastructure. Une vision stratégique devrait établir les objectifs de développement du pays à moyen et à long terme, et permettre ainsi d'identifier les besoins en infrastructure et les prioriser (Forum économique mondial, 2014).

Les infrastructures construites dans les prochaines années seront exposées à des transformations majeures (climat, technologies, relations économiques, etc.). La vision

stratégique devrait dépeindre une voie de développement privilégiée ; faire un bilan des tendances, incertitudes et risques qui pourraient faire obstacle ; et envisager des scénarios alternatifs. Les politiques et les décisions concernant l'infrastructure qui tiennent en compte les incertitudes futures et les risques seront plus résistantes aux aléas inévitables qui se présenteront.

Or, en Côte d'Ivoire, il n'y a pas de vision stratégique à long terme actualisée pour guider les planificateurs d'infrastructure. Certains ministères sectoriels semblent également manquer d'une perspective stratégique (ou, si elle existe, n'a pas été communiquée à l'OCDE). Le projet émergence 2020 offre une vision à moyen terme pour le développement du pays qui permet aux acteurs publics et privés de se mobiliser autour d'une vision commune, et à la population d'envisager des améliorations à leur qualité de vie. Le PND n'a qu'un horizon de cinq ans, et il est plutôt orienté vers la mise en œuvre des priorités du gouvernement. Quelques références font allusion à l'existence d'un plan à l'horizon 2040, mais il n'est pas rendu public et ne semble pas jouer un rôle important dans la planification de l'infrastructure. Une vision stratégique qui intègre une analyse des grandes tendances et des incertitudes futures pourrait donc renforcer les bases sur lesquelles les grandes décisions concernant les infrastructures sont prises (encadré 3.6).

Les rôles et les responsabilités afférents à la planification et à la gestion des infrastructures doivent être clairement définis

La planification et la mise en œuvre de l'infrastructure sont des processus longs et complexes qui impliquent divers acteurs au sein du gouvernement. Le processus devrait s'insérer dans un cadre institutionnel légitime définissant clairement les différents rôles et responsabilités (OCDE, 2012b). Les rôles pertinents pour le développement de l'infrastructure sont : la planification, la passation des marchés, la gestion des projets, le suivi, l'évaluation, et la budgétisation. Ces rôles devraient, dans la mesure du possible, rester séparés afin de responsabiliser chacun des acteurs, de minimiser la confusion dans les rôles, et de réduire les conflits d'intérêt.

Plusieurs autorités au sein du gouvernement de la Côte d'Ivoire sont impliquées dans la planification des infrastructures

Le ministère du Plan est chargé de l'élaboration du Plan national de développement qui établit les priorités en matière d'investissements pour une période de cinq ans. Le Plan est développé à partir des projets prioritaires identifiés par les ministères sectoriels durant l'élaboration de leurs stratégies. Le Plan forme ensuite la base pour le développement du budget annuel d'investissement préparé par le ministère du Budget.

La planification des projets – études de faisabilité et sélection du mode d'exécution (traditionnel, PPP ou concession) – est principalement la responsabilité des ministères sectoriels. Dans le cas des projets financés par des bailleurs multilatéraux, le ministère du Plan est responsable des études de faisabilité. Ceci permet d'établir une séparation entre l'autorité chargée de la promotion du projet et celle chargée de son évaluation. La préparation des études de faisabilité est généralement déléguée à des organisations comme le Bureau national d'études techniques et de développement (BNETD) ou des cabinets spécialisés.

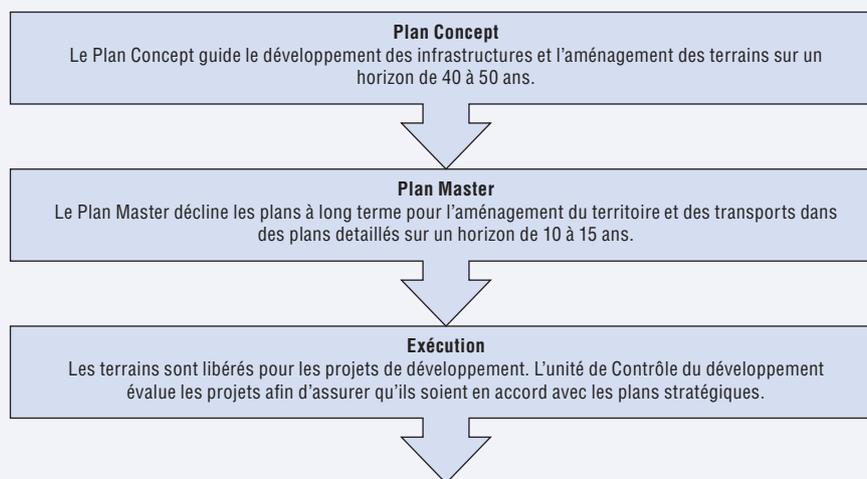
La passation des marchés est exécutée par le ministère sectoriel en tant qu'autorité contractante qui agit également en tant que maître d'ouvrage. Le ministère délègue parfois ces tâches à une agence sous tutelle. Par exemple, dans le cas des routes, le ministère des Infrastructures économiques délègue à l'agence Ageroute les responsabilités de passation des marchés et suivi des travaux.

Encadré 3.6. La planification stratégique à long terme à Singapour

Singapour est reconnue mondialement pour l'excellence de son infrastructure. Son approche de planification intégrée à long terme est l'un des facteurs clés du succès du pays à développer une infrastructure performante et de grande qualité répondant aux besoins des citoyens et des entreprises.

L'Autorité pour le redéveloppement urbain (*Urban Redevelopment Authority – URA*) travaille avec les diverses autorités au sein du gouvernement afin d'élaborer des plans stratégiques à long terme et d'identifier les besoins en terrains pour les différentes activités économiques. Le processus de planification intègre des perspectives économiques, sociales et environnementales afin de promouvoir un développement soutenable pour les générations futures.

La vision à long terme est incarnée par un Plan Concept décennal, qui sert de guide pour le développement de Singapour au cours des 40 à 50 prochaines années. Le plan est élaboré à partir d'un processus fortement consultatif qui intègre des enquêtes, des groupes de discussion et des concertations publiques. Les lignes directrices du Plan Concept sont ensuite déclinées au sein d'un Plan Master dans des plans détaillés de mise en exécution s'étalant sur un horizon de 10 à 15 ans. C'est sur la base des Plans Concept et des Plans Master que le gouvernement libère les terrains pour les différents projets de développement des infrastructures.



Source : Urban Redevelopment Authority (2015).

À chaque phase du projet, les ministères des Finances ou du Budget devraient veiller à ce que le projet reste dans les limites de l'enveloppe budgétaire à moyen terme et ne présente pas de risques pour la stabilité des finances publiques. Pour les grands projets, les décisions importantes ayant des impacts financiers (études de faisabilité, choix du mode d'exécution, sélection du fournisseur, signature du contrat) devraient obligatoirement être soumises pour approbation au ministère des Finances ou au ministère du Budget.

Le gouvernement a mis en place un cadre institutionnel dédié pour les PPP

Le gouvernement mise beaucoup sur le modèle PPP pour atteindre ses objectifs de développement d'infrastructure. La Côte d'Ivoire a une longue expérience de participation du secteur privé dans l'infrastructure. Le premier PPP remonte à 1959 avec l'attribution de la concession pour l'eau potable à un opérateur privé. Le modèle s'est ensuite répandu au secteur de l'électricité dans les années 90 avec la signature de plusieurs conventions avec des PIE. En Côte d'Ivoire, les PPP entrent actuellement dans une nouvelle phase et s'étendent à de nouveaux secteurs tels que les routes avec la récente mise en service du premier pont à péage, le pont Henri Konan Bédié à Abidjan. Le gouvernement a l'ambition d'appliquer le modèle PPP aux infrastructures sociales telles que les centres hospitaliers et les universités.

Les projets d'infrastructure structurés selon le modèle de PPP ou de concession bénéficient de leur propre cadre institutionnel. Le gouvernement accorde beaucoup d'importance à la participation du secteur privé dans les grands projets d'infrastructure et plus particulièrement à la modalité PPP pour le financement, la construction et l'exploitation des projets. Trois décrets (décret n° 2012-1151, décret n° 2012-1152 et décret n° 2014-246) fixent le cadre institutionnel pour les PPP. Ce cadre institutionnel placé sous l'autorité du Président de la République est composé de trois organes : le comité national de pilotage des PPP (CNP-PPP), le secrétariat exécutif des PPP (SE-PPP), et la cellule d'appui des PPP (CA-PPP).

Le comité national de pilotage des PPP est composé de représentants du Président, du Premier ministre et de plusieurs ministères concernés par le pilotage des PPP. En tant qu'organe de décision, de validation et d'orientation du cadre institutionnel des PPP, il est chargé, entre autres, de la validation et du suivi des projets à réaliser dans le cadre des PPP.

Le secrétariat exécutif des PPP, composé de personnel et d'experts nommés par arrêté du Premier ministre, assiste le comité national de pilotage des PPP dans l'exercice de ses attributions. La cellule d'appui, logée au sein du BNETD, appuie le secrétariat exécutif et le comité national de pilotage dans leurs missions en leur fournissant une assistance et une expertise, notamment sur l'économie des projets proposés par les autorités contractantes au comité national de pilotage et sur la faisabilité de leur mise en œuvre dans le cadre d'un PPP.

La mise en place de ce dispositif institutionnel centralisé dédié aux PPP servira à donner une forte impulsion à ce mode d'exécution des projets d'infrastructure et permettra le développement de vraies capacités dans ce domaine. Le soutien fort des plus hautes autorités politiques ainsi qu'une autorité correspondant à l'importance de sa mission, sont des éléments clés pour son succès. Le rôle du dispositif PPP s'étend également au renforcement des capacités des autorités contractantes à travers des programmes de formation. Ceci permettra la dissémination de l'expertise dans la préparation de projets dans les différentes autorités responsables des infrastructures.

Cette structure comporte néanmoins quelques risques à moyen terme, auxquels il faudra rester vigilant. La création d'une unité dédiée aux PPP rattachée à la Présidence pourrait donner l'impression que le modèle PPP est supérieur aux alternatives traditionnelles et qu'il bénéficie de plus de support des chefs du gouvernement, créant ainsi une préférence *a priori* favorisant l'approche PPP. Ceci pourrait inciter les autorités contractantes à se pencher excessivement sur l'option PPP, particulièrement si elles perçoivent que cela augmentera les chances que le projet soit approuvé. Or, une préférence institutionnelle pour les PPP pourrait se traduire par une asymétrie dans les niveaux de ressources et

d'expertises alloués aux PPP et aux projets traditionnels, voire une insuffisance des projets non générateurs de revenus. Cela établit également un pôle additionnel intervenant dans la planification des projets, qui s'ajoute à ceux des ministères sectoriels et du ministère du Plan. Cette dispersion des responsabilités risque de créer une certaine confusion et de donner lieu à des pratiques très différentes pour la gestion des infrastructures au sein du gouvernement. La publication de procédures harmonisées pour les études de faisabilité pourrait contribuer à assurer que les mêmes standards soient appliqués à tous les projets, quels que soient leur mode d'exécution et l'autorité contractante.

Le dispositif PPP en Côte d'Ivoire combine des rôles d'assistance technique, de validation et de suivi, ce qui pourrait engendrer des conflits d'intérêt. Dans plusieurs pays, le rôle des unités PPP se limite au développement des stratégies et à l'assistance technique, tandis que la responsabilité de la validation est détenue par le ministère des Finances et du Budget, ou l'équivalent (OCDE, 2010). Il faudrait donc veiller à ce que la répartition de ces différents rôles ne compromette pas la capacité de l'unité à exercer ses fonctions de façon impartiale. Le fait que la cellule d'appui des PPP soit rattachée à la BNETD devrait aider à cet égard.

En raison de l'importance de ce dispositif, il faudra pérenniser le cadre institutionnel pour la gestion des PPP et l'ancrer dans le tissu institutionnel de l'État. Dans cette optique, un projet de loi est en préparation qui légitimera le dispositif pour les PPP et l'ancrera plus solidement par un cadre législatif. Ceci pourra également contribuer à générer davantage de confiance de la part des investisseurs dans le dispositif PPP en Côte d'Ivoire. Le rattachement du cadre institutionnel des PPP à la Présidence démontre une importante volonté politique, mais cela pourra également rendre le dispositif vulnérable aux aléas politiques. Dans plusieurs pays (en Afrique du Sud par exemple), l'unité PPP est rattachée au ministère des Finances en raison de l'importance des investissements en infrastructure pour les finances publiques (voir encadré 3.7). D'autres pays ont établi des agences indépendantes chargées de l'infrastructure au sein desquelles sont intégrées les unités PPP. Cette structure a l'avantage de ne pas créer une préférence *a priori* favorisant un mode d'exécution plutôt qu'un autre. Elle permet aussi de centraliser l'expertise sur l'infrastructure et d'assurer ainsi un même niveau de qualité aux projets, qu'ils soient exécutés par PPP ou par mode traditionnel.

La transparence dans l'élaboration des projets d'infrastructure améliore le dépistage des risques et la responsabilité publique

Des consultations publiques devraient s'organiser pour les grands projets d'infrastructure afin de solliciter les perspectives des acteurs intéressés ou affectés. Hormis certains cas particuliers, notamment pour les projets financés par des bailleurs multilatéraux, l'organisation de consultations publiques pour les grands projets d'infrastructure n'est pas pratiquée de manière systématique en Côte d'Ivoire. La participation des parties prenantes, qu'elles soient des organisations de la société civile, des populations locales, des syndicats ou des entreprises privées, dans le développement de l'infrastructure permet l'élaboration d'une vision partagée des besoins en infrastructure ; elle permet également d'augmenter la confiance dans le gouvernement. Elle peut aussi contribuer à déceler des faiblesses dans la conception des projets ou des obstacles potentiels à leur exécution. Les grands projets d'infrastructure ont régulièrement des impacts sociaux et environnementaux pour des communautés locales. Un niveau élevé de transparence et la consultation publique favoriseront la mise en place d'un dialogue avec les acteurs ou les populations affectées permettant ainsi de répondre à leurs préoccupations (OCDE, 2012b).

Encadré 3.7. Différentes approches institutionnelles pour les PPP

La plupart des unités PPP se conforment à l'un des deux modèles institutionnels. Dans le premier modèle, l'unité des PPP est intégrée à un ministère, généralement le ministère des Finances et du Budget en raison de l'impact des PPP sur les finances publiques (paiements directs, garanties ou subventions). Dans le deuxième modèle, l'unité PPP est placée dans une agence indépendante, dont les responsabilités peuvent se limiter uniquement aux PPP ou s'étendre à toutes les modalités d'exécution des projets d'infrastructure. L'Afrique du Sud et la Corée illustrent ces deux modèles différents.

Afrique du Sud

L'unité PPP de l'Afrique du Sud fait partie de la Trésorerie nationale (National Treasury). Ses fonctions incluent le développement de guides et outils standardisés destinés aux autorités contractantes ; la supervision des projets de la conception jusqu'à la conclusion de la transaction ; la formation des acteurs publics ; et l'assistance technique pour des projets spécifiques. L'unité PPP est également responsable de la validation des différentes étapes critiques des projets au nom de la Trésorerie nationale (étude de faisabilité, passation des marchés, analyse coût-bénéfices, plan de gestion du projet). En 2010, l'unité PPP comptait environ 20 salariés.

Corée

En Corée, l'unité responsable des PPP fait partie d'une agence indépendante (Public and Private Infrastructure Management Center [PIMAC]) qui soutient à la fois les PPP et les projets traditionnels. Le PIMAC est lui-même situé dans le Korea Development Center, une unité de recherche autonome sur les politiques publiques. Les responsabilités du PIMAC en matière de PPP se résument à ces quatre fonctions : offrir un soutien en matière de politiques et de stratégie ; évaluer les projets ; promouvoir des projets PPP auprès des investisseurs ; et fournir de l'éducation et de la formation sur les PPP auprès des ministères sectoriels et des autorités locales. Le PIMAC est financé par le ministère de la Stratégie et des Finances, ainsi que par des honoraires payés par les autorités sectorielles ou locales qui bénéficient de ses prestations. Il comptait environ 80 salariés en 2010, dont 40 dédiés aux PPP.

Source : OCDE (2010).

Les décisions relatives au choix du mode d'exécution des projets devraient permettre d'optimiser l'efficacité de l'investissement

Le choix de la modalité d'exécution des projets devrait se faire sur la base de critères objectifs et transparents destinés à optimiser le rapport qualité-prix sur toute la durée de vie de l'infrastructure. Il ne devrait pas y avoir de préférence institutionnelle, procédurale ou comptable qui favorise une modalité en particulier (OCDE, 2012b). Malheureusement, dans de nombreux pays, ce choix a souvent été motivé par des motivations de comptabilité publique plutôt que des critères économiques. Certains systèmes comptables nationaux permettent d'exclure les projets PPP de la dette nationale permettant ainsi d'augmenter leur capacité d'investissement. Mais ce gain est davantage fictif que réel (voir encadré 3.8).

Le principal avantage des PPP est le regroupement de la construction, de l'opération et de la maintenance au sein d'un contrat unique, qui incite les opérateurs à optimiser les coûts sur toute la durée de vie de l'infrastructure. Ainsi, un opérateur privé d'un PPP aura un intérêt à investir davantage dans la qualité de la conception et de la construction si cela permet ensuite de réduire les coûts d'opération et d'entretien. Dans des contrats traditionnels de construction, les entrepreneurs sont plutôt incités à réduire les coûts au détriment de la qualité. Si l'efficacité qui résulte du regroupement des contrats dépasse les coûts additionnels de transaction et de suivi, cela peut justifier l'approche PPP.

Encadré 3.8. PPP et finances publiques

L'OCDE considère que l'utilisation des PPP ne permet pas aux gouvernements d'échapper aux contraintes imposées par les limites de la capacité d'emprunt. Ceci s'explique par le fait que les projets d'infrastructure sont financés par les contribuables (par les impôts ou directement par les utilisateurs) et réduisent ainsi leur capacité à financer d'autres projets ou dépenses. Les PPP ne permettent donc pas d'élargir la capacité totale de financement. Le choix qui s'impose par rapport au mode d'exécution se réduit donc à une comparaison du rapport qualité-prix des différentes alternatives. Le Royaume-Uni a accepté cette réalité comptable et adopté des normes comptables (International Financial Reporting Standards [IFRS]) l'obligeant à intégrer les PPP dans le calcul de la dette publique.

Les PPP, comme toute dette publique à long terme qui impose des paiements fixes se prolongeant dans le temps, ont pour effet de réduire la marge de manœuvre fiscale du gouvernement dans le futur. Une accumulation excessive de PPP peut s'avérer très contraignante pour un gouvernement en réduisant sa capacité à adapter ses dépenses à la conjoncture et au niveau des recettes budgétaires.

Source : OCDE.

La comparaison entre les modes principaux d'exécution devrait donc se baser sur une analyse des coûts et des bénéfices sur toute la durée de vie du projet, en prenant en compte les coûts associés au financement, la construction, l'opération et la maintenance, et la valeur résiduelle. Dans la mesure du possible, l'OCDE recommande l'utilisation d'un « comparateur secteur public » qui permet de comparer la valeur présente des offres pour un PPP avec un coût de référence qui correspond au coût théorique de la réalisation des mêmes résultats par la voie traditionnelle (OCDE, 2012b). En réalité, il est souvent difficile de réaliser cette analyse en raison du manque de données. Une analyse sur la base de critères économiques et financiers peut alors être utile. En Côte d'Ivoire, les autorités contractantes sont tenues de réaliser des études de faisabilité sommaire techniques, économiques, juridiques, financière, sociales et environnementales afin de justifier du mode d'exécution PPP. Parmi, les critères pertinents pour ces analyses figurent le profil et la taille du projet, le potentiel de tarification, le contrôle de la qualité, la répartition des risques, et le potentiel de concurrence (voir encadré 3.9).

Une réflexion sur la concurrence doit faire partie des décisions concernant les infrastructures

La concurrence est un outil indispensable pour inciter les prestataires privés à l'efficacité et à l'innovation, et réduire ainsi les prix pour les utilisateurs. L'infrastructure ayant des répercussions importantes pour la productivité économique, la compétitivité et le bien-être de la population, il est important d'intégrer la concurrence dans les décisions concernant le développement des infrastructures. Il est d'autant plus important d'intégrer un souci pour la concurrence lorsque la stratégie de développement du pays est basée principalement sur le secteur privé. Or, en Côte d'Ivoire, les choix de planification et de gestion des infrastructures ne prennent pas toujours la concurrence en compte.

La mise en place de la concurrence « sur le marché » nécessite une autorité suffisamment puissante pour résister aux intérêts des acteurs économiques

La concurrence est dite « sur le marché » lorsque plusieurs fournisseurs et acheteurs sont mis en relation sur un marché de biens ou services de façon simultanée. Plusieurs secteurs d'infrastructure permettent une telle mise en concurrence, notamment la

production d'électricité, les services portuaires, les transports routiers et la logistique, et les télécommunications. Dans ces circonstances, la stratégie de régulation qui permet de générer la meilleure efficacité consiste à promouvoir activement la concurrence en réduisant les barrières d'entrée, en combattant les abus de pouvoir de marché, et en restant vigilant à l'établissement de cartels ou de positions dominantes.

Encadré 3.9. Critères pour des PPP ou des concessions

Profil et taille du projet

- Le projet est-il caractérisé par un investissement initial important et une période de remboursement prolongée ?
- Le projet est-il suffisamment grand pour compenser les coûts légaux, techniques et financiers additionnels qui accompagnent un PPP ?
- Les améliorations dans les phases de conception et de construction généreront-elles des économies durant la phase opérationnelle du projet ?
- Ces économies compenseront-elles les coûts de transaction additionnels qui résultent du groupement des phases de construction, opération et maintenance au sein d'un contrat unique ?

Tarification et utilisation

- Le projet permet-il la tarification, et les tarifs seront-ils abordables pour la majorité des usagers et acceptables d'un point de vue politique ?
- Le niveau des tarifs pourra-t-il couvrir les coûts d'investissement, d'opération et d'entretien ?
- Le niveau d'utilisation peut-il être suivi et mesuré (afin de permettre un péage virtuel, par exemple) ?

Quantité et qualité

- Des niveaux de performance pour la quantité et qualité des prestations peuvent-ils être précisés *a priori*, et soumis à un contrôle ?
- L'innovation dans la conception permettra-t-elle une meilleure efficacité et un meilleur rapport qualité-prix ?

Risques et incertitudes

- Quel est le niveau d'incertitude par rapport à l'évolution de la technologie ?
- La demande est-elle relativement prévisible pendant la durée de vie du projet ?
- Un opérateur privé peut-il influencer la demande ?
- L'acteur privé est-il en mesure d'accepter le risque lié à la demande, et à quel coût ?

Offres et concurrence

- Est-ce qu'il y aura suffisamment de soumissionnaires pour le projet en forme PPP/concession pour qu'il y ait une véritable mise en concurrence ?

Sources : OCDE (2012b) et auteur.

Afin de favoriser un environnement concurrentiel dans les infrastructures, il faut sensibiliser les autorités sectorielles à son importance et mettre en place un cadre institutionnel capable d'imposer la concurrence en cas de besoin. Un souci pour la concurrence devrait donc s'intégrer aux politiques sectorielles et figurer parmi les éléments importants des décisions concernant l'attribution des marchés publics, la réglementation et la tarification. Or, dans plusieurs secteurs d'infrastructures en Côte d'Ivoire, notamment

dans l'attribution de certains marchés publics, la concurrence n'a pas été gagnante. Afin qu'une culture de la concurrence s'impose dans le gouvernement, il est indispensable que les autorités au plus haut niveau manifestent leur soutien à la concurrence.

Une autorité indépendante chargée du suivi et du contrôle de la concurrence est un élément indispensable dans la mise en place d'un marché concurrentiel. La Commission de la concurrence et de la lutte contre la vie chère, l'organe chargé d'assurer la concurrence en Côte d'Ivoire, est donc un outil essentiel dans la marche vers l'émergence car elle contribue au contrôle des coûts et à la mise en place d'une économie compétitive. Malheureusement, la Commission a été inactive pendant une dizaine d'années avant d'être réactivée en 2013. Cette autorité devrait avoir les pouvoirs, les capacités ainsi que les ressources nécessaires pour effectuer un suivi des secteurs importants, analyser leur situation concurrentielle, intervenir et, si nécessaire, sanctionner. Elle devrait également être habilitée à agir de sa propre initiative lorsqu'elle perçoit le risque que des pratiques anti-concurrentielles se développent.

Il est donc primordial que la Commission de la concurrence et de la lutte contre la vie chère soit dotée des ressources et des pouvoirs nécessaires afin qu'elle puisse exercer pleinement son mandat. Le budget attribué à la Commission de la concurrence en 2015 s'élève à 202 millions FCFA, ce qui est nettement insuffisant pour qu'elle puisse accomplir son rôle de lutte contre les pratiques anti-concurrentielles. Le mandat et les pouvoirs de la Commission devraient s'étendre à tous les secteurs de l'économie, y compris ceux qui sont réglementés. Son statut juridique, son financement, ainsi que les conditions de nomination et de changement des commissionnaires devraient lui garantir une certaine autonomie vis-à-vis des autorités politiques et des industries réglementées.

L'application d'une concurrence « sur le marché » est indispensable pour les infrastructures qui sont des monopoles naturels

Plusieurs secteurs d'infrastructure (ou segments au sein de secteurs) qui ont les caractéristiques de monopoles naturels (transport d'électricité, autoroutes à péage, réseau d'eau potable, réseau ferroviaire, etc.), ne sont pas adaptés à la concurrence. Dans ces circonstances, la concurrence doit être organisée pour obtenir le marché. La concurrence « sur le marché » est particulièrement importante dans le contexte des PPP où les contrats s'étendent souvent sur une trentaine d'années (et parfois au-delà), ayant ainsi des conséquences à long terme. Un contrat PPP attribué sans une véritable mise en concurrence peut engendrer un effet de verrouillage sur une structure de coûts excessive ou une mauvaise qualité d'infrastructure avec des conséquences préjudiciables à long terme pour les utilisateurs, les contribuables et l'économie.

Pour qu'une concurrence « sur le marché » soit efficace, il est indispensable que les procédures de passation des marchés soient respectées. Or, en Côte d'Ivoire, les processus de passation des marchés ont trop souvent dérogé aux procédures. Un audit des marchés de gré à gré entre 2011 et 2013 par l'Autorité nationale de régulation des marchés publics (ANRMP) a déterminé que les marchés de gré à gré ne sont pas justifiés dans leur majorité par des raisons en rapport avec les cas prévus par le Code des marchés publics. Sur un échantillon de 60 marchés de gré à gré, 95 % n'étaient pas éligibles selon la réglementation en vigueur. Un grand nombre de ces marchés portaient sur des régularisations de paiement de commandes déjà effectuées. « L'urgence » était évoquée comme justificatif dans de nombreux cas pour la dérogation à une procédure de mise en concurrence, mais le délai dépassait souvent les 45 jours requis par la réglementation (ANRMP, 2014).

Le non-respect des règlements de passation des marchés est un point faible dans la gouvernance des infrastructures en Côte d'Ivoire, qui peut imposer des coûts importants sur l'économie ivoirienne. Ces dérogations aux règlements en vigueur peuvent cacher des actes frauduleux et de la corruption. La marche vers l'émergence exige un changement de pratiques au sein de certaines autorités contractantes. À cet égard, les réformes et les actions en cours visant le renforcement de la passation des marchés publics – telles que la mise en place des cellules de passation de marché dans sept ministères pilotes et la production de guides de procédures pour améliorer l'élaboration des dossiers d'appels d'offres – sont des mesures positives (FMI, 2015). Celles-ci devront toutefois être appuyées par un renforcement des dispositifs de contrôle et de sanction.

Le processus de planification des infrastructures devrait tenir compte de leur impact sur la soutenabilité des finances publiques à moyen et long termes

Les projets d'infrastructure posent des défis par rapport à la soutenabilité des finances publiques car ils entraînent directement ou indirectement des engagements financiers à long terme. Même les PPP financés sur la base de paiements des usagers impliquent des garanties explicites ou implicites de la part du gouvernement qui représentent des risques pour la soutenabilité des finances publiques. Les engagements pris dans les PPP sont de nature peu flexibles – la modification d'un contrat se fait par négociation et souvent difficilement – ce qui peut limiter la liberté future du pays dans l'ajustement de ses politiques fiscales, particulièrement si les PPP constituent une proportion importante du budget d'investissement. Pour cette raison, certains pays imposent des limites sur la proportion du budget d'investissement qui peut être exécutée par des PPP (voir encadré 3.10).

Encadré 3.10. La mise en place de limites fiscales pour les PPP

Plusieurs pays imposent des limites globales sur les PPP afin de ne pas mettre en péril la soutenabilité des finances publiques à long terme. Avec près de 800 projets PPP en cours, le Royaume-Uni est un pays pionnier dans les PPP dont les politiques ont beaucoup influencé la diffusion de ce mode d'investissement en infrastructure. Afin de protéger la soutenabilité des finances publiques à long terme, le gouvernement britannique a limité le montant total des investissements effectués à travers le programme *Private Finance Initiative* à 70 milliards GBP (livres sterling) à l'horizon 2020. Dans le système politique décentralisé du Royaume-Uni, l'Écosse, qui gère sa propre infrastructure, a mis en place une limite correspondant à 5 % du budget pour les paiements pour les infrastructures financées par les contribuables.

Source : OCDE (2015b).

Compte tenu des grandes ambitions de la Côte d'Ivoire pour l'utilisation des PPP comme mécanisme de financement des projets d'infrastructure, il sera important d'avoir une maîtrise des impacts sur la soutenabilité des finances publiques à long terme. Un projet d'investissement est considéré comme soutenable si les dépenses et les obligations qui en découlent peuvent être accommodées dans le cadre courant des revenus et dépenses du gouvernement, et si ces niveaux peuvent être soutenus dans le futur (OCDE, 2012b). Les informations concernant les coûts et les obligations éventuelles liées aux infrastructures devraient être divulguées dans la documentation budgétaire puisqu'elles peuvent avoir

des conséquences sur la stabilité des finances publiques (OCDE, 2002). Il faudra donc assurer l'application du décret n° 2012-1151 relatif aux contrats de PPP qui requiert la comptabilisation de l'ensemble des engagements et risques pris par l'État au titre d'un contrat PPP.

Les obligations découlant des PPP devraient donc figurer dans les calculs de la dette publique. Les normes comptables *International Financial Reporting Standards* (IFRS) proposent de comptabiliser les projets PPP si une autorité publique exerce une influence sur le projet et si elle détient un intérêt dans sa valeur résiduelle. La comptabilité publique devrait également permettre aux autorités financières d'avoir une vision globale des engagements susceptibles d'affecter l'équilibre financier de l'État, y compris ceux qui sont pris par des gouvernements sous-nationaux ou des entreprises d'état.

La documentation budgétaire de la Côte d'Ivoire n'incorpore pas une estimation pluriannuelle des coûts, des garanties et des obligations contingentes afférentes aux PPP. Le PND 2012-2015, document établissant la stratégie d'investissement secteur par secteur, n'inclut pas une estimation des charges récurrentes liées aux investissements (PEFA, 2013). De même, le cadre budgétaire à moyen terme ne décrit pas les risques et obligations liés aux PPP. Étant donné les ambitions du gouvernement à l'égard de l'utilisation des PPP, il est indispensable que la documentation budgétaire présente une perspective globale des coûts, des obligations et des risques associés aux PPP.

Le suivi et l'évaluation *a posteriori* des projets contribuent à améliorer l'efficacité des investissements en infrastructure

L'efficacité des projets d'infrastructure à long terme dépendra de la capacité du gouvernement à effectuer un suivi régulier de la performance des opérateurs. Lorsque un projet devient opérationnel, il incombe aux autorités responsables de mettre en place un mécanisme de suivi de la performance du prestataire. Afin de permettre un meilleur suivi de la performance, les contrats avec les prestataires devraient spécifier des niveaux de performance basés sur des critères bien définis. Dans la planification des projets, les autorités devront également prévoir les ressources nécessaires pour effectuer le suivi. Dans le cas des PPP en Côte d'Ivoire, les responsabilités sont partagées entre l'autorité contractante et le Comité national de pilotage des PPP. Il sera donc important de spécifier dans la phase de planification du projet, comment et par qui le suivi sera effectué.

L'évaluation *a posteriori* de la performance des projets d'infrastructure est un mécanisme essentiel pour assurer l'efficacité des projets et la responsabilité publique. Les évaluations *a posteriori* des projets permettent également un apprentissage qui sert à perfectionner les processus de préparation des projets, et à améliorer la précision des estimations utilisées dans les études de faisabilité (Rajaram et al., 2014). Ces évaluations devraient avoir lieu pendant la phase opérationnelle des projets importants avec un décalage suffisant pour permettre l'accumulation d'une masse critique de données. Un organe d'état indépendant qui n'a pas été impliqué dans les phases préparatoires du projet devrait prendre en charge ces évaluations. En Côte d'Ivoire, la Chambre des Comptes serait l'organe le mieux placé pour effectuer ces évaluations en raison de son indépendance par rapport au gouvernement. Il faudra cependant la doter des ressources et des capacités nécessaires pour accomplir ce rôle.

Recommandations

Assurer le meilleur rapport qualité-prix et la soutenabilité financière des investissements en infrastructure

La qualité et l'efficacité des investissements doivent être davantage priorisés pour que les infrastructures puissent contribuer d'une manière positive et durable au développement économique à long terme de la Côte d'Ivoire. Un cadre de bonne gouvernance qui renforce les meilleures pratiques, telles que la transparence dans l'élaboration des projets, la soutenabilité des finances publiques (et garanties impliquées) et une passation de marchés concurrentielle, est essentiel à la création et l'exploitation d'infrastructures de qualité et performantes.

Améliorer le processus de planification et de sélection des projets	<p>Encadrer la planification de l'infrastructure par une vision stratégique à long terme qui prend en compte les grandes tendances et les incertitudes futures.</p> <p>S'assurer que les coûts récurrents des infrastructures (opération, entretien, paiements dans le cadre des PPP) soient intégrés dans un cadre de planification budgétaire pluriannuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Estimer les coûts d'opération et d'entretien dès l'étape de planification du projet. • Contrôler l'impact des projets sur les finances publiques grâce à la participation du ministère du Budget à la planification du projet. • Faire figurer les coûts récurrents des infrastructures dans le cadre budgétaire de moyen terme (CBMT). <p>Introduire plus de transparence et de concertation dans les processus de planification, de sélection et d'évaluation des projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rendre publics les études économiques, environnementales et sociales des projets d'infrastructure. • Organiser des concertations publiques pour les grands projets d'infrastructure.
Renforcer les procédures de passation des marchés	<p>Intégrer davantage le souci de la concurrence dans la gestion des infrastructures :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éliminer les dérogations au règlement de passation des marchés. • Réduire la proportion de marchés de gré à gré dans les projets. <p>Mettre en place des mécanismes de suivi pour évaluer la performance des opérateurs et prestataires d'infrastructures économiques.</p>
Renforcer les procédures d'audit et de suivi	<p>Soumettre les grands projets d'infrastructure (PPP et traditionnels) à un audit indépendant de la Chambre des comptes durant la phase opérationnelle, et rendre publics les résultats de ces audits.</p>

Gérer les PPP de façon transparente, efficace et prudente pour financer les investissements en infrastructure

Le gouvernement prévoit un programme ambitieux d'investissement dans les infrastructures basé en grande partie sur des investissements privés effectués à travers des structures de type PPP. Les projets d'infrastructures structurés selon les modèles de PPP ou de concession bénéficient de leur propre cadre institutionnel centralisé, qui permet le développement de vraies capacités dans ce domaine, mais comporte des risques. Il faut donc s'interroger sur les moyens de pérenniser ce cadre institutionnel pour la gestion des PPP.

Assurer la soutenabilité des projets PPP	<p>Asseoir les PPP dans un cadre législatif formel en accélérant l'adoption d'une loi PPP.</p> <p>Réduire le potentiel de « favoritisme » envers les PPP :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et appliquer des critères transparents et objectifs pour le choix du mode d'exécution des projets, et rendre ces critères publics. <p>Contrôler l'impact des PPP sur la soutenabilité fiscale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tenir compte des risques et des obligations conditionnelles propres aux PPP dans les documents budgétaires. <p>Dans le cas des PPP qui se financent sur la base des contribuables, comptabiliser les paiements pour les PPP dans le calcul de la dette publique.</p>
---	--

Améliorer la fourniture en électricité

La capacité de production électrique et l'accès au réseau sont insuffisants en Côte d'Ivoire, notamment dans les régions rurales. Le développement du secteur de l'électricité devra intégrer des considérations liées à l'équilibre du bouquet énergétique, la sécurisation de l'approvisionnement en gaz naturel, et le recours aux énergies renouvelables. La structure du marché de l'électricité étant très rigide, il s'agira également de s'appuyer sur la concurrence.

Tenir compte du développement et des évolutions des énergies renouvelables	Revoir le modèle du système électrique ivoirien afin de trouver un juste équilibre par rapport au niveau de centralisation du réseau en tenant compte des coûts et de l'évolution des énergies renouvelables. Mettre en place une agence dédiée à la maîtrise de l'énergie et aux énergies renouvelables chargée d'accélérer le développement des énergies renouvelables en Côte d'Ivoire. Cette agence concentrerait l'expertise dans le développement des énergies renouvelables et serait chargée : du développement d'une réglementation adaptée aux nouvelles énergies ; de l'identification et de la promotion de projets ; de la recherche de financement auprès des bailleurs internationaux et des investisseurs privés ; et de l'assistance technique auprès des développeurs de projets.
Développer un secteur de l'électricité plus compétitif	Respecter les délais prévus pour la mise en œuvre de la centrale hydroélectrique de Soubré et de la centrale thermique de Bassam. Mettre en concurrence par voie d'appel d'offres la concession pour la gestion du réseau de transport, de distribution et de commercialisation de l'électricité au moment de son expiration, en 2020. Étudier la possibilité d'introduire plus de concurrence dans le secteur de l'électricité par des mesures telles que la séparation structurelle du secteur, l'introduction d'un marché de gros, et la modification des contrats de production. Mettre en concurrence par voie d'appel d'offres les concessions pour la production d'électricité au moment de l'expiration des contrats.

Renforcer le réseau d'infrastructure de transport

La Côte d'Ivoire a besoin d'un réseau routier de qualité et suffisamment étendu pour permettre l'écoulement de ses produits, notamment agricoles, et réduire les coûts de transports. Il faut donc mettre fin à la dégradation du réseau routier, renforcer, moderniser et étendre le réseau existant. Un mécanisme durable pour financer l'entretien du réseau routier sera indispensable pour assurer la pérennité des investissements dans les routes.

Financer et prioriser la réhabilitation et le développement des routes	Renforcer et rendre plus transparent le mécanisme de financement du fonds d'entretien routier (FER) en augmentant la taxe spécifique unique (TSU) – qui aura pour effet d'augmenter le prix du carburant – ou en augmentant la taxe aux dépens d'une autre rubrique dans la structure de prix du carburant de façon à laisser le prix du carburant stable. Prioriser les routes d'accès aux zones productrices agricoles dans la réhabilitation du réseau routier.
Renforcer la compétitivité du port d'Abidjan	Mener une étude en profondeur des procédures portuaires (coûts et délais du passage portuaire, suivi et évaluation de la plateforme Webb Fontaine). <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les procédures de scanning. • Dépister des structures ou des pratiques anti-concurrentielles qui inhibent la compétitivité du port et augmentent les coûts en soumettant la chaîne entière des activités portuaires (agents, transitaires, redevance entreposage, autres prestataires des services) à une analyse du niveau de concurrence par une entité indépendante telle que la Commission de la concurrence et de la lutte contre la vie chère.

Améliorer l'accès aux télécommunications et à Internet

L'accès généralisé à Internet est freiné par le manque d'infrastructures, une tarification qui n'est pas abordable pour la majorité de la population, et une concurrence insuffisante sur le marché qui ne permet pas d'exercer une pression à la baisse sur les prix.

Renforcer la compétitivité du secteur	Revoir la réglementation et la structure du secteur des TIC afin de réduire la tarification et d'améliorer l'offre d'accès à Internet. Définir un modèle d'exploitation du réseau haut débit en cours de construction qui permettra d'offrir un accès à Internet le plus large et à moindre coût, et qui assurera la mise en place du « dernier kilomètre » entre le réseau haut débit et les utilisateurs (ménages, entreprises, écoles, etc.).
--	---

Références

- Adam, C. et D. Bevan (2015), « Fiscal reforms and public investment in Africa », *Journal of African Economies*, 2015, vol. 24, supplement n° 2, p.ii16-ii42.
- Ali, R., A.F Barra, C.Berg, R. Damania, J.Nash et J. Russ (2015), « Transport infrastructure and welfare: An application to Nigeria », *Policy Research Working Paper WPS 7271, Impact Evaluation series*, Banque mondiale, Washington, DC., <http://documents.worldbank.org/>.
- ANRMP (2014), Audit des marchés de gré à gré de 2011 à 2013.
- ANSUT (2015), Projets ANSUT pour émergence 2020, Agence nationale du service universel des télécommunications.
- ARTCI (2015), Synthèse des indicateurs clefs du marché ivoirien des télécommunications au 1^{er} trimestre 2015, <http://www.artci.ci/index.php/observatoire/Indicateurs-cles/les-indicateurs-cles-du-marche.html>, consulté le 14 juin 2015, Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI).
- ARTCI (2014), Données statistiques du 4^{ème} trimestre 2014, Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI).
- ARTCI (2013), Rapport statistique du secteur des télécommunications 2013, Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI).
- Banque mondiale, *AGI data portal* (base de données), www.agidata.org (consulté le 5 juin 2015).
- Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde*, (base de données), <http://data.worldbank.org/products/wdi>.
- Banque mondiale (2015a), « Prioritization of infrastructure projects: A decision support framework », projet de document de travail, Groupe de travail G20/OCDE, Singapour, août 2015, Banque mondiale, Washington, DC.
- Banque mondiale (2015b), « Étude sur la compétitivité de l'industrie manufacturière ivoirienne », Banque mondiale, Washington, DC., <http://documents.worldbank.org/curated/en/2015/06/24624560/study-competitiveness-industry-manufacturing-ivoirienne-etude-sur-la-compétitivité-de-lindustrie-manufacturière-ivoirienne>.
- Banque mondiale (2014), *Doing Business 2015, Au-delà de l'effcience*, Banque mondiale, Washington, DC., www.doingbusiness.org.
- Barham, T., M. Lipscomb et A.M. Mubarak (2012), « Development effects of electrification: Evidence from the topographic placement of hydropower plants in Brazil », *American Economic Journal: Applied Economics*, vol. 5, n° 2, p. 200-231.
- Barro, R. (1990), « Government spending in a simple model of endogenous growth », *Journal of Political Economy*, vol. 98, n° 5, University of Chicago Press.
- Bartels, F. (2007), « Energy, industry modernization and poverty reduction: A review and analysis of current policy thinking », *Research and Statistics Branch Staff Working Paper 06/2007*, ONUDI.
- Biagi, F. (2013), « ICT and productivity: A review of the literature », *Digital Economy Working Paper 2013/09, JRC Technical Reports*, Institute for Prospective Technological Studies, Joint Research Centre, Seville, Spain, DOI : 10.2788/32940.
- Brynjolfsson, E. (2011), « Productivity and growth in Europe: ICT and the E-economy », *EIB Papers*, vol. 16, n° 2, European Investment Bank, Luxembourg <http://www.eib.org/>.
- Calderon, C. et L. Serven (2008), « Infrastructure and economic development in sub-Saharan Africa », *Policy Research Working Papers*, Banque mondiale, Washington, DC., <http://dx.doi.org/10.1596/1813-9450-4712>.
- Cook, C.C., T. Duncan, S. Jitsuchon, A.K. Sharma et W. Guobao (2005), *Assessing the Impact of Transport and Energy Infrastructure on Poverty Reduction*, Final Report, RETA 5947, Banque asiatique de développement, Mandaluyong, Philippines, <http://www.adb.org/>.
- Dessus, S. et R. Herrera (2000), « Public capital and growth revisited: A panel data assessment », *Economic Development and Cultural Change*, vol. 48, n° 2, p. 407-418, University of Chicago Press, DOI : 10.1086/452465.
- Devarajan, S., W. Easterly et H. Pack (2003), « Low investment is not the constraint on African development », *Economic Development and Cultural Change*, vol. 51, n° 3, p. 547-571, University of Chicago Press.

- Eichengreen, B. et P. Gupta (2013), « The two waves of service-sector growth », *Oxford Economic Papers*, Oxford University Press, vol. 65(1), p. 96-123, DOI : 10.1093/oepp/gpr059.
- Engel, E., R. Fischer et A. Galetovic (2008), « Public-Private Partnerships: When and How », Technical report, Yale University.
- ENSEA (2012), « Enquête sur le climat des affaires », données non-publiées.
- Escribano, A., J.L. Guasch et J. Pena (2009), « Assessing the impact of infrastructure quality on firm productivity in Africa », *Policy Research Working Papers*, Banque mondiale, Washington, DC., <http://dx.doi.org/10.1596/1813-9450-5191>.
- Estache, A., B. Speciale et D. Verdas (2005), « How much does infrastructure matter to growth in sub-Saharan Africa? », Banque mondiale, Washington, DC., <http://documents.worldbank.org/>.
- Flyvbjerg, B. (2014), « What you should know about megaprojects and why: An overview », *Project Management Journal*, vol. 45, n° 2.
- FMI (2015), Supplément au Mémorandum de politiques économiques et financières des autorités ivoiriennes, « Côte d'Ivoire – Septième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et demande de modification des critères de réalisation », rapport du FMI n° 15/147, Washington, DC., <https://www.imf.org>.
- FMI (2014), « Côte d'Ivoire – Sixième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et demandes de dérogation pour non observation d'un critère de réalisation, d'augmentation de l'accès aux ressources du FMI et de prolongation de 12 mois de l'accord en vigueur », novembre 2014, Washington, DC., <https://www.imf.org>.
- Forum économique mondial (2014), « Infrastructure investment policy blueprint », Forum économique mondial, février 2014, <http://www3.weforum.org/>.
- Foster, V. et C.M. Briceño-Garmendia (2010), *Africa's Infrastructure : A Time for Transformation, (Infrastructures africaines : une transformation impérative)*, Banque mondiale, Washington, DC., <http://hdl.handle.net/10986/2692>.
- Foster, V., J. Pierce et T. Yepes (2008), « Making sense of sub-Saharan Africa's infrastructure endowment: A benchmarking approach », document de travail, Africa Infrastructure Country Diagnostic, Banque mondiale, Washington, DC.
- Fosu, A. K., Y.Y. Getachew et T. Ziesemer (2011), « Optimal public investment, growth, and consumption: Evidence from African countries », document de travail 2011-051, UNU MERIT, Maastricht.
- HM Treasury (2014), National Infrastructure Plan 2014, décembre 2014.
- Hulten, C. (2005), « Transportation infrastructure, productivity, and externalities », document présenté dans le cadre de la 132^e table ronde de la Conférence européenne des ministres des transports, au Centre conjoint de recherche sur les transports OCDE/CEMT, Paris, France, 2-3 décembre 2004.
- Hulten, C.R., E. Bennathan et S. Srinivasan (2001), « Infrastructure's impact on productivity: Uncounted effects ».
- INECOR (2014), « Étude de compétitivité portuaire », rapport provisoire, document non-publié, juillet 2014.
- International Road Federation (2012), *World Road Statistics*, p. 154-159, <http://www.irfnet.ch/>.
- Jeune Afrique (2015), « 100 milliards de FCFA pour les TIC ivoiriennes », article du 30 avril 2015, <http://economie.jeuneafrique.com/regions/afrique-subsaharienne/24665-100milliards-de-fncfa-pour-les-tic-ivoiriennes.html>, consulté le 14 juin 2015.
- Jones, S. (2002), « Infrastructure and pro-poor growth: Implications of recent research », *Oxford Policy Management*.
- Kgare, T., G. Raballand et Hans W. Ittmann (2011), « Cargo dwell time in Durban: Lessons for sub-Saharan African ports », *Policy Research Working Paper Series*, septembre 2011, Banque mondiale, Washington, DC., DOI : 10.1596/1813-9450-5794.
- Kouadio, Kouassi B. (2010), « Infrastructure routière et croissance économique en Côte d'Ivoire », mémoire de DEA, Économie de développement, novembre 2010.
- Limão, N. et A.J. Venables (2001), « Infrastructure, geographical disadvantage, transport costs and trade », *The World Bank Economic Review*, vol. 15, n° 3, p. 451-479, DOI : 10.1093/wber/15.3.451.
- MIE (2013), « Note de stratégie sur l'entretien et le développement du réseau routier ivoirien », ministère des Infrastructures économiques, mai 2013.

- MLTC et CATRAM (2013), « Étude de marché sur les terminaux portuaires à conteneurs en Afrique de l'Ouest et du Centre », Agence Française de développement (AFD).
- MPE (2015), « Perspectives », document de synthèse envoyé à l'OCDE le 4 mai 2015, ministère du Pétrole et de l'Énergie de Côte d'Ivoire.
- MPE (2014), « Secteur de l'électricité : Étude relative à la levée des obstacles au développement économique de la Côte d'Ivoire », ministère du Pétrole et de l'Énergie.
- MPTIC (2015), Données pour l'OCDE, ministère de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication, 19 mars 2014.
- OCDE (2016a), *Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire : Volume 1. Évaluation initiale, Les voies de développement*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264248557-fr>.
- OCDE (2016b), *Multi-dimensional Review of Uruguay : Volume 2. In-depth Analysis and Recommendations*, OECD Development Pathways, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2015a), « Curbing corruption – Investing in growth », Background Note, OECD Integrity Forum, Paris, 25-26 mars 2015.
- OCDE (2015b), « OECD review of public governance of public-private partnerships in the United Kingdom » Working Party of Senior Budget Officials, Public Governance Committee, décembre 2015.
- OCDE (2014), « Roundtable on financing the roll-out of broadband networks », résumé exécutif, Working Party n° 2 on Competition and Regulation, Paris, 16 juin 2014.
- OCDE (2012a), « Report on experiences with structural separation », OCDE, Paris, <http://www.oecd.org/daf/competition/50056685.pdf>.
- OCDE (2012b). Recommendation of the Council on Principles for Public Governance of Public-Private Partnerships, mai 2012, <http://acts.oecd.org/>.
- OCDE (2011), « La concurrence dans le domaine des ports et des services portuaires », groupe de travail n° 2 sur la concurrence et la réglementation, Direction des affaires financières et des entreprises – OCDE, http://www.autoritedelaconcurrence.fr/doc/ocde_juin2011_ports.pdf.
- OCDE (2010), *Les unités consacrées aux partenariats public-privé : Une étude des structures institutionnelles et de gouvernance*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264083868-fr>.
- OCDE (2002), « OECD best practices for budget transparency », *OECD Journal on Budgeting*, vol. 1/3, <http://dx.doi.org/10.1787/budget-v1-art14-en>.
- PEFA (2013), Rapport sur la seconde évaluation du système de la GFP, février 2013.
- Plane, P. (1999), « Privatization, technical efficiency and welfare consequences: The case of the Cote d'Ivoire Electricity Company (CIE) », *World Development*, vol. 27, n° 2, p. 343-360.
- Poch, K. et S Tuy (2012), « Cambodia's electricity sector in the context of regional electricity market integration », in *Energy Market Integration in East Asia: Theories, Electricity Sector And Subsidies*, Economic Research Institute for ASEAN and East Asia (ERIA) Research Project Report 2011/17.
- Rajaram, A., K. Kaiser, T. Minh Le, J.-H. Kim et J. Frank (2014), *The Power of Public Investment Management: Transforming Resources into Assets for Growth*, Directions in Development, Banque mondiale, Washington, DC.
- Rodrigue, J.-P., J. Cooper et O. Merk (2014), « The competitiveness of ports in emerging markets: The case of Durban, South Africa », *Country-Specific Policy Analysis*, International Transport Forum, <http://www.internationaltransportforum.org/>.
- Rodriguez-Pose, A. et E. Garcilazo (2013), « Quality of government and the returns of investment: Examining the impact of cohesion expenditure in European regions », *OECD Regional Development Working Papers*, 2013/12, OCDE, Paris.
- Serebrisky, T. et L. Trujillo (2005), « An assessment of port reform in Argentina: Outcomes and challenges ahead », *Maritime Policy & Management*, vol. 32, n° 3.
- The European PPP Expertise Centre (EPEC)(2015), « The EPEC PPP Guide », European Investment Bank. <http://www.eib.org/epec/g2g/index.htm>.
- Willoughby, C. (2004), « How important is infrastructure for achieving pro-poor growth? », Room Document 1, DAC Network on Poverty Reduction (document distribué lors de la réunion sur les réseaux de réduction de la pauvreté organisée par la Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE), 29-30 mars 2004, OCDE, Paris.

Pour aller plus loin

- Aral, S., E. Brynjolfsson et M. Van Alstyne (2012), « Information, technology, and information worker productivity », *NBER Working Paper Series* n° 13172, National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA.
- Banque mondiale (2007), *Port Reform Toolkit: Module 6*, Banque mondiale, Washington, DC., DOI : 10.1596/978-0-8213-6607-3.
- Brook, P. J. et P.S. Warrick (2000), « Better energy services for the poor », in *Energy and Development Report 2000: Energy Services for the World's Poor*, p. 102-105, Banque mondiale, Washington, D.C, http://www.worldbank.org/html/fpd/esmap/energy_report2000/ch12.pdf.
- Chatterjee, S., T. Duncan, C. Narayanasuwami et B. Prakash (2004), « Scaling-up poverty reduction potential of infrastructure projects: Lessons from the Asia-Pacific region », *Poverty and Social Development Papers*, Banque asiatique de développement, Mandaluyong, Philippines, <http://www.adb.org/>.
- Dal Bo, E. et M. Rossi (2003), « Corruption and inefficiency: Theory and evidence from electric utilities », *Journal of Public Economics*, juin 2007, vol. 91, n° 5-6, p. 939-962.
- Devarajan, S., W. Easterly et H. Pack (2001), « Is investment in Africa too high or too low? Macro- and micro-evidence », *Journal of African Economies*, <http://elibrary.worldbank.org/>.
- Énergie durable pour tous (2012), « Évaluation rapide et analyse des gaps de la Côte d'Ivoire », Conférence des Nations Unies pour le développement durable Rio+20, juin 2012.
- Escribano A. et J.L. Guasch (2005), « Assessing the impact of the investment climate on productivity using firm-level data: Methodology and the cases of Guatemala, Honduras and Nicaragua », document de travail, Banque mondiale, Washington, DC.
- Estache, A. (2010), « A survey of impact evaluations of infrastructure projects, programs, and policies », *ECARES Working Papers* 2010-005.
- Evenett S.J., F. Jenny et M. Meier (2006), « A database of allegations of private anti-competitive practices in sub-Saharan Africa », *Economic Perspectives Workshop*, mai 2006, Cape Town.
- Ferguson, R., W. Wilkinson et R. Hill (2000), « Electricity use and economic development », *Energy Policy*, vol. 28, p. 923-934.
- Lee, C.C. (2005), « Energy consumption and GDP in developing countries: A cointegrated panel analysis », *Energy Economics*, vol. 27, pp. 415-427.
- Miller, N. J. et C. Tsoukis (2001), « On the optimality of public capital for long-run economic growth: evidence from Panel data », *Applied Economics*, vol. 33, n° 9, p. 1117-1129.
- Patterson, W. (2005), « Energy 21: Making the world work », *Institute of Energy, Melchett Medal Lecture*, London Planetarium, 22 juin 2000, version révisée.
- Stern, D.I. et C.J. Cleveland (2004), « Energy and economic growth », *Rensselaer Working Paper in Economics*, n° 0410.
- Straub, S. (2008), « Infrastructure and development: A critical appraisal of the macro level literature », *World Bank Policy Research Working Paper*, n° 4590.
- UNIDO (2007), « Energy, industry modernization and poverty reduction: A review and analysis of current policy thinking », *Staff working paper* 06/2007, UNIDO, Vienne, <http://www.unido.org/>.
- Urban Redevelopment Authority (2015), <http://www.ura.gov.sg/uol/concept-plan/our-planning-process/our-planning-process.aspx> (consulté le 10 juin 2015).

Chapitre 4

Fournir des accès au financement pour les entrepreneurs et les particuliers

Ce chapitre décrit l'état actuel du secteur financier ivoirien et formule des recommandations de politiques pour accélérer son développement. La première partie de ce chapitre montre l'importance d'un secteur financier performant et inclusif pour la réalisation de l'objectif d'émergence de la Côte d'Ivoire en 2020. La deuxième partie présente les dysfonctionnements du système bancaire ivoirien qui pénalisent l'octroi de crédit aux entreprises et le développement des activités économiques. Les banques perçoivent le risque de crédit comme un obstacle important. La difficulté de constituer des garanties solides, l'absence de diversification des produits financiers, les capacités insuffisantes des acteurs, ou encore le faible respect des normes prudentielles par les établissements bancaires, constituent d'autres contraintes majeures. Enfin, la dernière partie insiste sur l'importance des alternatives au financement bancaire. En effet, la liquidité et le dynamisme du marché boursier régional sont limités, ce qui entrave le financement de certains secteurs d'activité.

Le développement économique de la Côte d'Ivoire et le développement du secteur financier sont étroitement liés. L'amélioration du fonctionnement du secteur financier ivoirien permettra, à terme, de lever les contraintes de financement pesant sur les acteurs, favorisant ainsi la croissance de l'activité économique nécessaire pour atteindre l'émergence en 2020. Il s'agira de faire progresser l'activité bancaire, élément central du secteur financier ivoirien qui ne soutient pas suffisamment l'économie réelle, tout en développant des sources de financement alternatives pour bénéficier des avantages d'une structure financière diversifiée.

Le développement du secteur financier ivoirien est indispensable pour répondre aux besoins engendrés par la marche vers l'émergence

Le secteur financier ivoirien ne remplit pas pleinement son rôle de soutien à l'économie nationale. De nombreuses défaillances entravent son bon fonctionnement. Sans amélioration notable, celles-ci risquent d'être exacerbées par la marche vers l'émergence qui va entraîner de nouveaux besoins de financement dans l'économie. Le développement du secteur financier doit donc impérativement viser à renforcer sa diversification, sa profondeur, son inclusivité et son accès. Enfin, la population ivoirienne dans son ensemble devra pouvoir bénéficier de services financiers et les contraintes de financement des acteurs économiques devront être levées.

Le développement économique de la Côte d'Ivoire nécessite la participation active d'un système financier plus performant

Le développement des secteurs financiers participe à la croissance, à la stabilité économique et à la réduction de la pauvreté. Le développement des secteurs financiers formels (institutions et marchés) a une influence positive sur la croissance. La multiplication des acteurs et des produits et services financiers permet de réduire les contraintes de financement des entreprises. L'accès au crédit facilite quant à lui les échanges et les activités des acteurs économiques, même si au-delà d'un certain seuil (110 % du produit intérieur brut, PIB), une trop grande profondeur financière peut nuire à la croissance économique (Arcand et al., 2011). L'amélioration des systèmes financiers peut également contribuer à réduire la pauvreté et les inégalités (Beck et al., 2007).

En Côte d'Ivoire, le système financier est faiblement développé et son soutien à l'économie réelle largement insuffisant. Le niveau de développement du secteur financier ivoirien est inférieur à celui de nombreux pays africains et ne permet pas de soutenir pleinement l'économie réelle. L'octroi de crédits bancaires au secteur privé est insuffisant (20 % du PIB). Le manque d'accès au financement constitue une contrainte majeure pour de nombreuses entreprises selon la Banque mondiale. Par ailleurs, le système financier est peu diversifié et les options de financement alternatif sont faibles. Enfin, une large part de la population ivoirienne se situe hors des circuits de financement formels (70 % des Ivoiriens ne disposent pas d'un compte bancaire), le système financier reflétant les

inégalités territoriales et le clivage urbain-rural (la moitié des institutions financières sont à Abidjan).

Or, la marche vers l'émergence engendrera de nouveaux besoins de financement dans l'économie. L'augmentation de l'activité économique va entraîner une croissance du secteur financier à travers la hausse de la demande de services financiers (Sahay et al., 2015). D'une part, l'avènement d'une classe moyenne au niveau de vie élevé fera peser des exigences précises sur le secteur privé (demande de bien de consommation), mais aussi sur l'État (éducation, santé), ou encore directement auprès du secteur bancaire (prêts immobilier, à la consommation). D'autre part, le secteur privé deviendra un relais de l'investissement public et un soutien à l'État ivoirien dans la reconstruction de l'économie. Le renforcement du tissu d'entreprises nationales et la formalisation accrue de l'économie engendreront des demandes de financement supplémentaires. Enfin, d'autres caractéristiques phares de la Côte d'Ivoire émergente – comme, par exemple, une meilleure intégration régionale ou les grands projets d'infrastructures – entraîneront des besoins de financement supplémentaires.

Pour atteindre l'émergence, le système financier devra se diversifier et améliorer son accès, son efficacité et sa stabilité. Il s'agit d'augmenter la mobilisation des ressources financières pour renforcer les capacités de financement de l'économie ivoirienne, d'une part, et de procéder à une meilleure allocation des ressources, d'autre part. Les systèmes financiers étant multidimensionnels, leurs performances sont associées à plusieurs critères. Un système financier performant doit être suffisamment diversifié, avec des établissements bancaires et non-bancaires, et des possibilités pour les individus et les entreprises de recourir au financement direct ou indirect. Il s'agit également de présenter une profondeur financière suffisante (mesurée par la taille des institutions financières et des marchés, et leur liquidité), un accès facilité (ou la capacité des acteurs à recourir aux services financiers), une certaine efficacité (la facilité avec laquelle opèrent les intermédiaires financiers et les marchés pour l'intermédiation des ressources et des transactions financières), ainsi qu'une stabilité suffisante des institutions et des marchés (Cihak et al., 2012).

Le développement du système financier lèvera les contraintes pesant sur les acteurs. Le fonctionnement optimal du secteur financier en Côte d'Ivoire permettra de renforcer les capacités d'action des investisseurs et entrepreneurs ivoiriens, véritables acteurs qui soutiendront le développement de l'économie nationale. En outre, il améliorera l'attractivité de l'économie ivoirienne, lui permettant ainsi de bénéficier de placements à long terme d'investisseurs étrangers. Le développement du système financier contribuera également à améliorer l'inclusion financière à l'échelle nationale grâce à une bancarisation accrue et une meilleure implantation des établissements sur le territoire. Enfin, il accompagnera les changements sociodémographiques associés à la transition vers l'émergence (impact de l'évolution des ratios de dépendance sur les schémas d'épargne, etc.).

Le secteur financier ivoirien bénéficie d'atouts, comme l'appartenance à la zone monétaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Garante de la stabilité du taux de change et des politiques macroéconomiques, la zone UEMOA constitue une source de stabilité pour le système financier ivoirien. Elle a limité les impacts négatifs de la crise de 2008 sur la sphère monétaire et financière, contribuant ainsi à la résilience de l'économie ivoirienne. Par ailleurs, elle a permis que la décennie de conflit intérieur qui a fragilisé le secteur bancaire, marqué notamment par une suspension temporaire de l'activité des banques début 2011, n'aboutisse pas en crise monétaire.

L'intérêt des investisseurs étrangers pour la Côte d'Ivoire constitue une aubaine pour le développement du secteur financier car il redynamise la sphère privée et apporte de nouveaux capitaux. La résilience et le dynamisme de l'économie ivoirienne depuis la fin de la crise attirent les investisseurs étrangers en quête de placements et de projets. Poursuivre la communication active auprès de ces investisseurs et les réformes du climat des affaires seront ainsi des éléments clefs. De même, la mise en œuvre de la Stratégie de développement du secteur financier développée en 2013, du programme Phoenix (2013) pour le soutien du financement des petites et moyennes entreprises (PME) que le gouvernement devrait s'efforcer de lancer au plus vite, et de la Stratégie nationale pour l'inclusion financière (2013), indiquent que le secteur financier fait désormais partie du cœur des priorités d'actions des autorités.

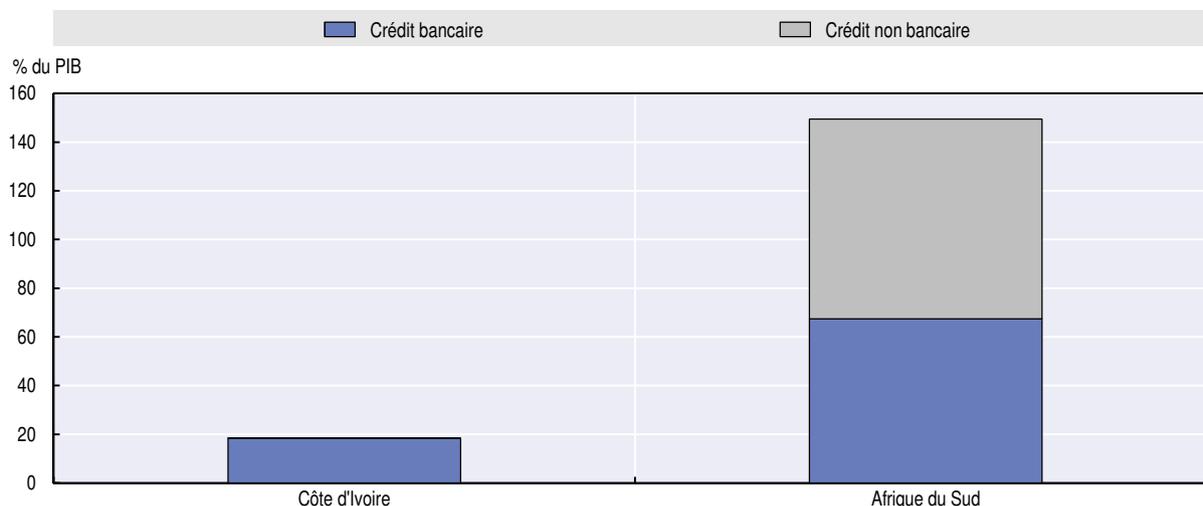
Les efforts à réaliser par la Côte d'Ivoire pour améliorer le système financier doivent être orientés efficacement. Les systèmes financiers des pays émergents peuvent être considérés comme des modèles pour la Côte d'Ivoire. Dans ce chapitre, le pays sera comparé aux cinq grands pays africains traditionnellement considérés comme ayant un secteur financier des plus dynamiques : Afrique du Sud, Ghana, Kenya, Maroc et Nigéria.

La diversification et la profondeur du système financier en Côte d'Ivoire sont insuffisantes

La structure du système financier en Côte d'Ivoire n'est pas diversifiée. Le poids du secteur bancaire est prépondérant : il détient 90 % des actifs financiers, et la totalité des crédits au secteur privé proviennent des banques. Cette situation contraste fortement avec l'Afrique du Sud, où seulement la moitié des crédits accordés au secteur privé viennent de banques (graphique 4.1).

La taille du secteur bancaire ivoirien est modeste. Bien que le secteur bancaire ivoirien soit le plus important de la zone UEMOA, avec des actifs qui représentent 27 % du total des actifs de la région en 2013 (graphique 4.2, panel A), il reste faiblement développé en comparaison avec certains pays africains. La pénétration bancaire est faible, et largement inférieure à celle des pays de comparaison (graphique 4.2, panel B).

Graphique 4.1. **Les crédits accordés au secteur privé proviennent intégralement des banques**
% du PIB

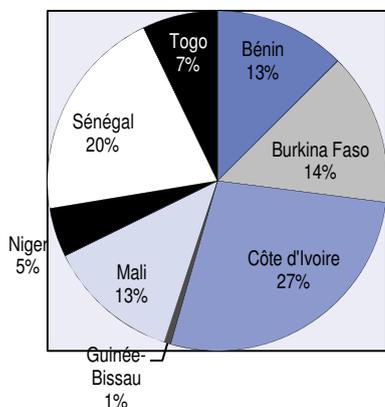


Source : Banque mondiale (2013), <http://data.worldbank.org/products/wdi>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329458>

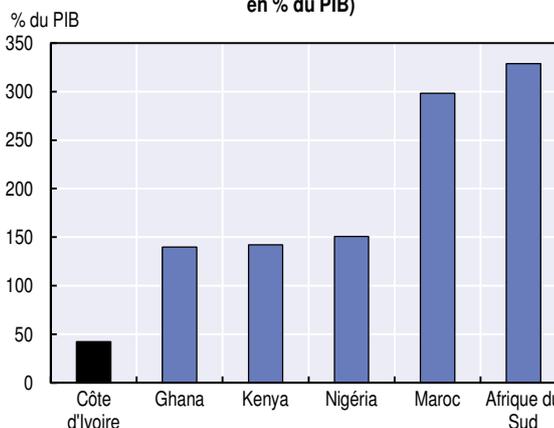
Graphique 4.2. **Malgré son poids régional important, le secteur bancaire ivoirien reste faible au regard des pays de comparaison**

Panel A. Part des actifs des banques dans le total UEMOA



Source : BCEAO (2013).

Panel B. Taux de pénétration bancaire (actifs bancaires en % du PIB)

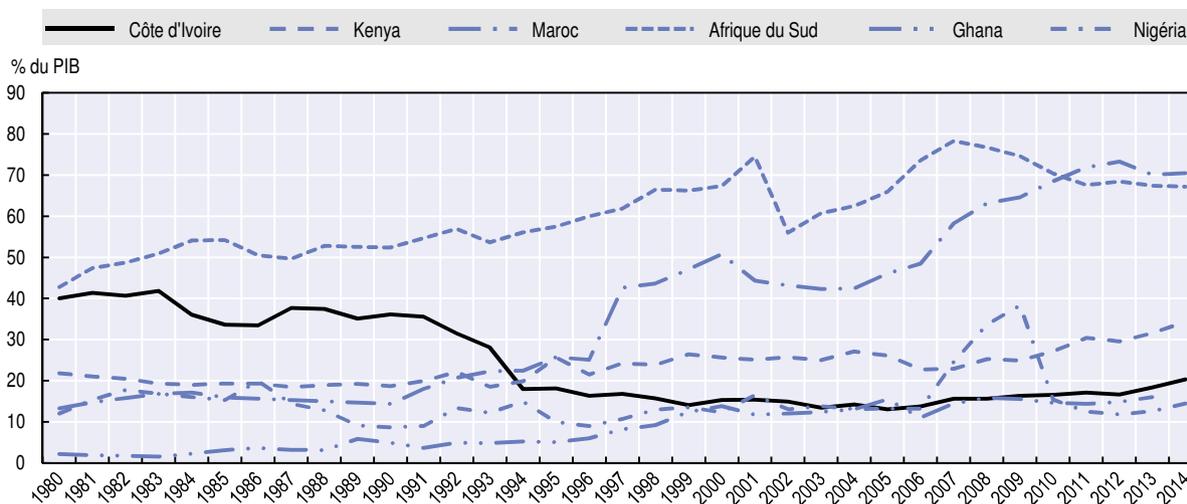


Source : Calculs de l'auteur à partir de Bankscope, <https://bankscope.bvdinfo.com/> et de Banque mondiale, <http://data.worldbank.org/products/wdi>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933329461>

Le rôle d'intermédiation des banques est insuffisant. En 2014, les crédits accordés par les banques s'élèvent à 20 % du PIB de la Côte d'Ivoire (34 % pour le Kenya, 67 % pour l'Afrique du Sud, 70 % pour le Maroc). Des six pays, la Côte d'Ivoire est le seul qui connaisse une baisse de la part des crédits alloués au secteur privé depuis les années 80 et qui stagne depuis le milieu des années 90 (graphique 4.3). Depuis 2005, une légère progression s'opère (3 % de croissance annuelle moyenne en 2005-13, contre 4 % au Ghana, 6 % au Maroc, ou 7 % au Nigéria), jusqu'à récemment, où la hausse a été plus marquée (+27 % en 2014, FMI, 2015a).

Graphique 4.3. **Les crédits bancaires accordés au secteur privé sont largement insuffisants**

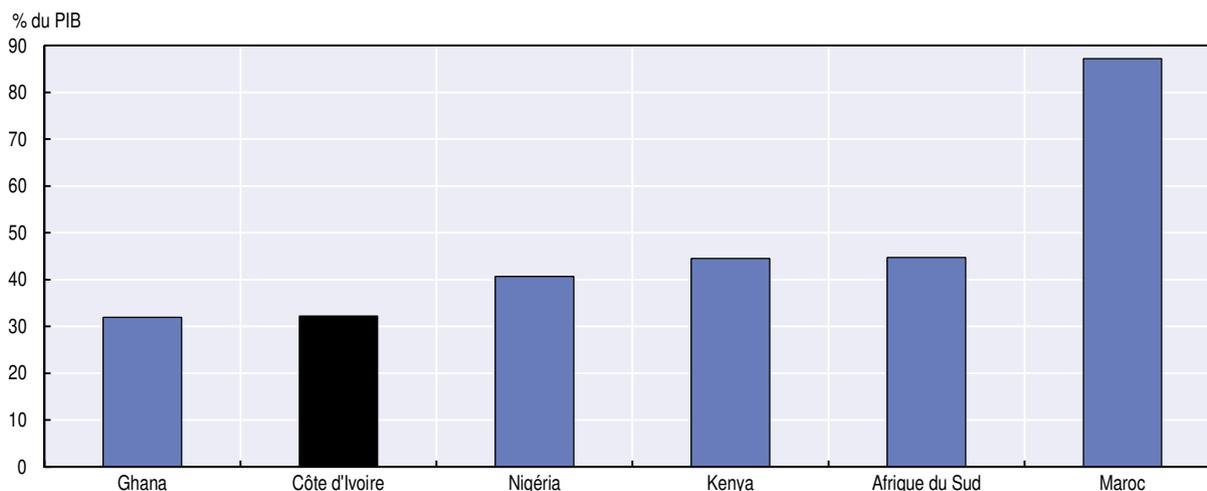


Source : Banque mondiale, <http://data.worldbank.org/products/wdi>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933329477>

La faible profondeur du système bancaire est également visible par l'insuffisance des dépôts collectés. Les dépôts du secteur bancaire sont faibles (32 % du PIB en 2013 contre 87 % du PIB pour le Maroc, graphique 4.4) et ne sont collectés qu'auprès d'une faible partie de la population (197 déposants pour 1 000 adultes en Côte d'Ivoire en 2013 contre 662 pour le Nigéria). En effet, seuls les dépôts des salariés du secteur formel gagnant entre 300 000 FCFA et 400 000 FCFA (francs de la Communauté financière africaine) par mois (soit 5 à 7 fois le salaire minimum interprofessionnel garanti) correspondent à des opérations jugées rentables pour les banques, d'après des entretiens avec des experts.

Graphique 4.4. **Les dépôts bancaires sont faibles**
% du PIB



Source : FMI (2013), <http://data.imf.org/>.

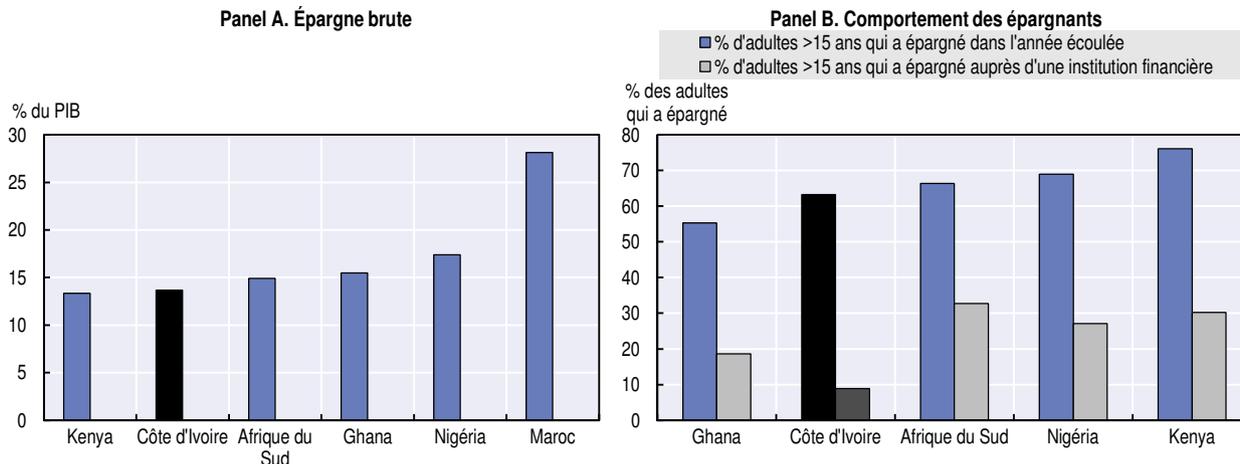
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329480>

Le faible niveau d'épargne captée par les institutions formelles est un frein à la profondeur du système bancaire. L'épargne nationale ne représente que 13,9 % du PIB en 2014 (graphique 4.5, panel A), or l'épargne locale est disponible en Côte d'Ivoire, avec plus de 60 % des adultes ayant épargné en 2013. D'après la Banque mondiale, des trois raisons poussant les Ivoiriens à épargner, le besoin de financer la création de leur entreprise, ses opérations ou son développement arrive en premier lieu (23 % des répondants), suivi du besoin de financer l'éducation (19 %) et la période de vieillesse (12 %). L'épargne semble donc insuffisamment captée par les institutions formelles (graphique 4.5, panel B), laissant l'épargne informelle (tontines, argent conservé chez soi) très répandue (Stratégie nationale d'inclusion financière, 2013), ce qui suggère que des marges d'amélioration existent pour sa collecte.

L'accès au financement constitue un obstacle important pour les entreprises. Sept entreprises sur dix considèrent le manque d'accès au financement comme une contrainte majeure pour leurs activités (ENSEA, 2012). Les entreprises les plus pénalisées par l'accès au financement sont ivoiriennes, n'opèrent pas dans le secteur industriel et ne sont pas membre d'un grand groupe. Cet obstacle est également très marqué pour les petites entreprises (graphique 4.6). Sur dix entreprises, six petites firmes (de 5 à 19 employés) considèrent que le manque d'accès au financement est problématique, contre quatre pour les grandes firmes (plus de 100 employés) (ENSEA, 2012). Ainsi, faute d'avoir facilement accès aux prêts, les entreprises financent leurs opérations sur fonds

propres. Ils représentent environ 90 % des fonds de roulement (les prêts bancaires ne représentent 7.5 % des fonds de roulement) et 60 % de l'achat d'actifs durables – 31 % dans le cas des prêts bancaires (ENSEA, 2012).

Graphique 4.5. **L'épargne est insuffisamment captée par les institutions financières formelles**



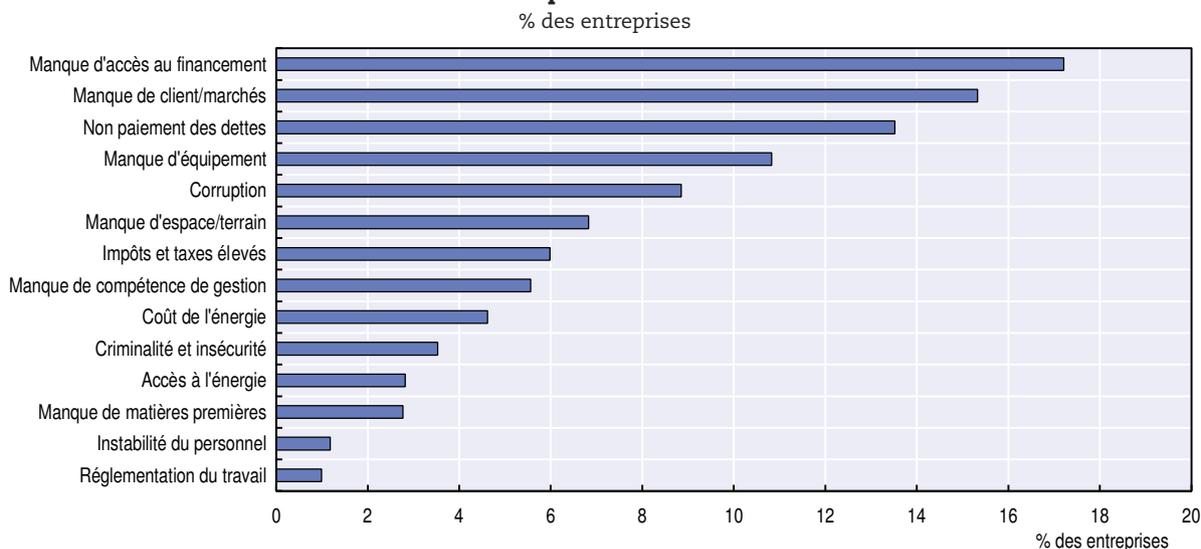
Note : Les données pour la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Maroc sont des prévisions.

Source : FMI (2015b).

Source : Banque mondiale (2014), <http://datatopics.worldbank.org/>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933329495>

Graphique 4.6. **Le manque d'accès au financement est la principale difficulté rencontrée par les PME en 2014**



Source : Fédération ivoirienne des PME (2014).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933329500>

Certains secteurs, comme l'agriculture par exemple, sont particulièrement pénalisés par le manque de financement. Le modèle de financement de l'agriculture mis en place jusqu'à aujourd'hui en Côte d'Ivoire n'a pas porté ses fruits. Le secteur est sous-financé (avec 4 % du total des crédits contre 35 % pour le secondaire et 60 % pour le tertiaire, BCEAO, 2013)

et fait face à de nombreux défis (encadré 4.1). D'une part, les difficultés de financement du capital de départ freinent les possibilités d'extension de certaines cultures, la capacité de renouvellement de plantes et le rythme d'innovation variétale. Ceci contraint l'évolution des rendements agricoles, l'exemple du palmier à huile étant à ce titre révélateur. D'autre part, les cultures agricoles sont pénalisées par l'insuffisance de financement des fonds de roulement, qui entraîne une sous-utilisation des intrants (dont engrais) et une faible application des bonnes techniques d'entretien et de lutte contre les maladies.

Encadré 4.1. **Les échecs successifs des institutions pour le financement de l'agriculture**

Le secteur agricole revêt une importance capitale pour l'économie ivoirienne (voir le chapitre 2), or les banques traditionnelles sont mal armées pour financer les petites structures agricoles. Les deux banques dédiées au financement de l'agriculture ont échoué dans leur mission. La Banque nationale de développement agricole a connu des problèmes de gouvernance et de gestion (moins de 5 % des financements parvenant effectivement à l'agriculture), ce qui a conduit à sa privatisation puis sa fermeture en 1990. La Banque pour le financement de l'agriculture (BFA), créée en 2004, a été nationalisée puis mise en liquidation en 2014.

D'autres structures, telles que le Fonds d'extension pour le palmier à huile, créé à la même époque, ont échoué pour des raisons similaires. En effet, le développement d'un hectare de palmier à huile nécessite un capital de départ de près de 800 000 FCFA sur les quatre premières années (Ministère de l'Agriculture, AIPH et BNETD, 2013). Les plantations de palmiers sont donc progressivement reconverties au profit de l'hévéa, filière où les acteurs ont mis en place un système mieux adapté (ONUDI et ministère de l'Industrie, 2012). En effet, la création du Fonds de développement hévéa (FDH) en 2008 a dynamisé l'activité de production qui souffrait d'une insuffisance de plants. Le FDH est alimenté par un mécanisme de prélèvement sur le prix international au titre de la décote (taux de 2 %), ainsi que par des emprunts contractés auprès des bailleurs de fonds pour financer les activités de production de plants, la fourniture d'engrais, les équipements, l'assurance des plantations, l'encadrement et l'entretien des pistes rurales. Il permet notamment d'impulser la production et l'utilisation de matériel végétal performant, via un système de préfinancement-remboursement adapté et accessible aux producteurs qui prend en charge le coût de l'investissement initial et des services de diffusion. Les emprunts sont ensuite rétrocédés aux planteurs sous forme de crédit. Le système permet ainsi de réduire la charge de l'État dans l'accompagnement de la filière. En effet, l'apport initial de l'État ne représente que 3 % seulement du coût total, sous forme de remises de taxes sur les prestations de services d'assurance et d'encadrement des producteurs, et 8 % de soutien sous forme de subvention pour les remboursements d'emprunts.

Face aux échecs des banques publiques, de nombreuses coopératives agricoles se sont financées auprès de systèmes financiers décentralisés (SFD), certaines regroupées au sein du réseau des coopératives d'épargne et de crédit regroupant des institutions de microfinance implantées sur tout le territoire (Union nationale des coopératives d'épargne et de crédit, Unacopec) dont 80 % des fonds sont dédiés au secteur agricole. Or le fonctionnement des coopératives a été caractérisé par une mauvaise gestion et une faible gouvernance que l'organisation en réseau n'a pas permis de régler. En effet, chaque coopérative était autonome et indépendante avec un accès au conseil d'administration facilité, ce qui a engendré des dérives gestionnaires, puis une crise. Certains déposants ne pouvant pas accéder à leurs fonds, leur confiance a été largement entaillée. Désormais, l'État encadre et accompagne la restructuration du réseau des coopératives, sous administration provisoire depuis un an. Par ailleurs, certaines entreprises fournissent aux producteurs agricoles des intrants et du matériel végétal et financent les services d'encadrement technique des planteurs. Toutefois ces initiatives restent conditionnées à l'existence préalable d'une garantie foncière sur les terres agricoles, et les contestations foncières, récurrentes dans certaines zones de production, constituent un frein important à l'investissement productif durable dans le secteur.

Il n'existe donc actuellement pas de mécanismes de financement durable du secteur agricole. Le débat porte sur la question de créer une banque dédiée au secteur agricole, ou de mettre en place des produits spéciaux (taux bonifiés à l'échelle de la sous-région, mécanisme d'agriculture sous contrat, etc.).

Encadré 4.1. Les échecs successifs des institutions pour le financement de l'agriculture (suite)

Le Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricoles auprès duquel cotisent les acteurs interprofessionnels (et où l'État n'a que le rôle d'observateur au sein du conseil d'administration) permet de mobiliser des fonds pour financer des projets porteurs, mais ne constitue pas une solution durable et suffisante. Pour apporter une solution efficace, il s'agira de considérer les problèmes rencontrés par le secteur dans son ensemble (voir le chapitre 2) : prise en compte de l'absence d'organisation efficace des acteurs et de leurs faibles capacités de gestion ; faible taux de recouvrement des crédits par les banques ; difficultés d'évaluation et de maîtrise des risques par les banques ; absence de garantie de nombreux agriculteurs dépourvus de titres fonciers ; difficulté de saisie des hypothèques ; etc. Par ailleurs, la réglementation bancaire et les dispositifs existant à l'échelle régionale ne faisant pas de distinction selon le type d'activité financée et le cycle d'exploitation associé semblent inadaptés. Enfin, il s'agira d'armer le secteur avec des produits et mécanismes d'assurance adaptés au contexte local.

La Mutuelle Agricole ayant disparu, il ne reste plus d'assurances adaptées aux besoins spécifiques du monde agricole. La production de données précises et de qualité (pluviométrie ; météorologie ; etc.) est actuellement en cours et sera indispensable pour soutenir le développement de l'assurance agricole. Des mécanismes d'assurance indiciaires pilotes qui visent au remboursement du coût des intrants sont actuellement développés au Mali et au Burkina Faso et, sous réserve d'apporter des résultats probants, pourraient constituer des solutions pour le secteur agricole.

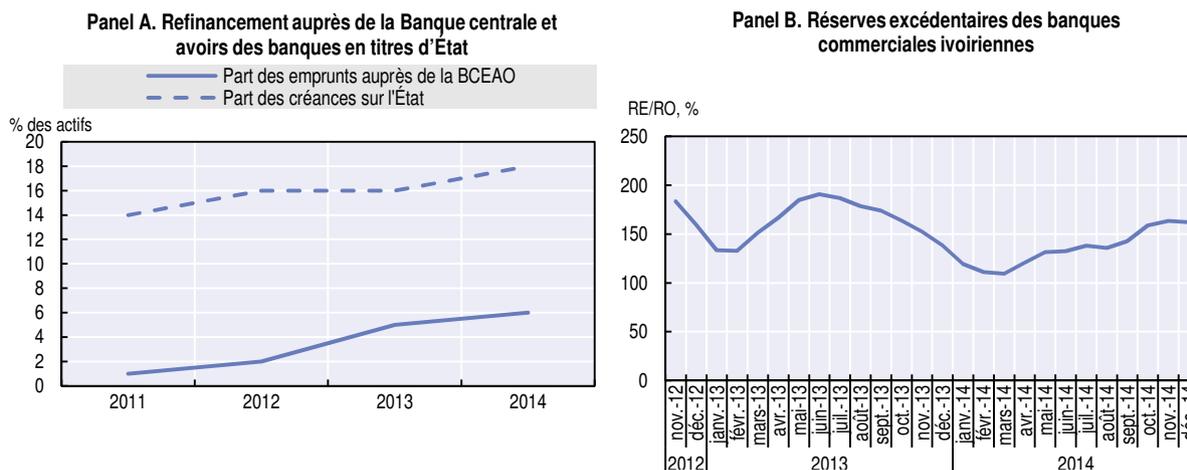
Sources : auteurs ; MINAGRI, AIPH, BNEDT (2013).

Le financement des entreprises est pénalisé par l'orientation de l'activité des banques sur l'achat de Bons du Trésor qui génère un effet d'éviction du secteur privé. Les activités des banques sont orientées sur l'achat de Bons du Trésor : de 2011 à 2014, les avoirs en titres d'État augmentent de 14 % à 18 % du total des actifs. Parallèlement, les emprunts auprès de la Banque centrale passent de 1 % à 6 % des actifs (graphique 4.7, panel A), ce qui diminue les réserves propres des banques de près de 60 % sur la période. Les réserves excédentaires, exprimées en pourcentage des réserves obligatoires, ne diminuant pas (graphique 4.7, panel B), il apparaît que les banques financent la hausse des prêts à l'État par des emprunts auprès de la Banque centrale (FMI, 2015c). Ceci peut s'expliquer par un déséquilibre budgétaire croissant (déficit budgétaire de 1.8 % du PIB en 2010, 5.4 % en 2011 et 2.3 % en 2014) et la forte rentabilité de ces opérations pour les banques (FMI, 2015c).

Cette situation présente des risques non négligeables dans un contexte où le déficit budgétaire pourrait être amené à augmenter. Le financement des emprunts publics par des crédits banque centrale dénote des capacités insuffisantes du marché bancaire. Au-delà de générer un effet d'éviction au détriment du secteur privé et des consommateurs et de freiner le développement du marché interbancaire, cette situation menace la stabilité macroéconomique (risque de réduction de la liquidité disponible pour les banques et l'État en cas de durcissement de la politique monétaire), et la solvabilité des banques en cas de défaillance de l'État (les banques n'étant pas obligées de détenir des fonds propres en contrepartie des prêts à l'État) (FMI, 2015c).

Le financement des entreprises est également pénalisé par l'orientation des crédits bancaires à court terme et envers les grands groupes. Les crédits à court terme représentent environ 60 % des crédits en 2014 (moins de 3 % pour ceux à long terme), soutenant ainsi difficilement le développement de l'économie (Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest [BCEAO], 2013). Enfin les banques privilégient les grands groupes internationaux et les entreprises avec un chiffre d'affaire annuel de 1 à 5 millions EUR (euros), soit 60 % à 100 % du portefeuille de crédit selon les banques (entretien).

Graphique 4.7. Les emprunts à la Banque centrale financent le déficit public



Source : Calculs de l'auteur à partir de BCEAO (2015).

Source : Calculs de l'auteur à partir de BCEAO (2015).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933329512>

L'activité bancaire pourra être stimulée par le renforcement de la concurrence et l'encadrement du développement de nouveaux acteurs

Paradoxalement, alors que l'octroi de crédit reste faible, la concurrence bancaire en Côte d'Ivoire tend à augmenter. La faible intermédiation bancaire peut provenir d'une structure de marché insuffisamment concurrentielle. Or en Côte d'Ivoire, l'entrée sur le marché n'est pas une contrainte (18 banques en 2006 ; 20 banques en 2010 ; 26 banques en 2015). Par ailleurs, la concentration bancaire se réduit sur la période 2006-13 : d'une part, la part de marché des cinq (ou trois) plus grosses banques présentes en Côte d'Ivoire se réduit, qu'il s'agisse des actifs, dépôts ou crédits¹, et d'autre part, l'indice d'Herfindahl-Hirschman diminue (tableau 4.1).

Tableau 4.1. La concentration bancaire diminue progressivement en Côte d'Ivoire

		2006	2010	2013
Actifs	C5	63 %	60.8 %	58.1 %
	C3	45 %	40.6 %	39.7 %
	Indice HHI	0.11	0.098	0.090
Dépôts	C5	62.6 %	63.8 %	59.8 %
	C3	44 %	44.5 %	39.8 %
	Indice HHI	0.10	0.11	0.097
Crédits	C5	63.1 %	65.5 %	61.1 %
	C3	45.8 %	43.3 %	39 %
	Indice HHI	0.11	0.11	0.098
Nombre de banques	18	20	24	25

Source : Calculs de l'auteur à partir de BCEAO (2013).

La concurrence entre les établissements bancaires est plus marquée en Côte d'Ivoire que dans d'autres pays africains. L'analyse de la distribution des crédits montre que le coefficient de Gini est de 0.56 en Côte d'Ivoire, contre 0.63 pour le Ghana, 0.67 pour le Kenya ou 0.82 pour l'Afrique du Sud (Bankscope, dernière année disponible). Les marges d'intérêts des cinq plus grandes banques sont moins élevées que dans les pays de comparaison (tableau 4.2), les banques ivoiriennes ayant moins de pouvoir de marché (Ahokpossi, 2013).

Tableau 4.2. **En 2013, les marges d'intérêts sont les plus faibles parmi les pays comparés**

	2011	2013
Côte d'Ivoire	3.78	2.89
Maroc	2.62	3.00
Afrique du Sud	2.76	5.65
Kenya	8.26	8.36
Nigéria	8.27	8.68
Ghana	9.28	14.68

Note : Moyenne des 5 plus grandes banques en termes d'actifs.

Sources : Beck et al. (2013) pour l'année 2011, Bankscope (2013) pour l'année 2013.

La restructuration des banques publiques devrait contribuer à accentuer la concurrence entre les établissements bancaires. Le paysage bancaire ivoirien devrait connaître de profonds changements dans les mois à venir. Les banques publiques n'ont pas rempli leurs missions, respectant faiblement les règles prudentielles communautaires et n'accompagnant que très peu les secteurs auxquels elles étaient dédiées (habitat, agriculture, PME). Trois banques publiques devraient donc fusionner et demeurer des entités publiques (Banque nationale d'investissement [BNI], Caisse nationale des caisses d'épargne [CNCE] et Banque de l'habitat de Côte d'Ivoire [BHCI]). Deux banques seront privatisées (Banque pour le financement de l'agriculture et Versus Banque) et les participations minoritaires de l'État dans deux autres banques devraient être vendues sur les marchés (Société ivoirienne de banques, Banque internationale pour l'Afrique occidentale) (Banque mondiale, 2014). Si la restructuration des banques publiques est une évolution positive, la Côte d'Ivoire pourrait améliorer le fonctionnement des entités publiques restantes en s'inspirant du cas indonésien où la mise en place simultanée d'un ensemble de réformes a permis de redynamiser et assainir un programme de crédit à l'agriculture subventionné (encadré 4.2). L'expérience indonésienne met en évidence l'importance de la cohérence des réformes et des conditions préalables qui accompagnent et facilitent les restructurations publiques (volonté politique ; climat financier favorable ; demande effective de services financiers ; recherche de rentabilité de la part des acteurs financiers ; etc.).

Les difficultés liées à la restructuration des banques à capitaux publics font peser un risque systémique qui tend à inquiéter les banques. Alors que l'agrément de la Banque pour le financement de l'agriculture a été retiré en septembre 2014, l'indemnisation des déposants tarde. Le Gouvernement de Côte d'Ivoire, qui souhaite apurer tous le passif, a nommé un liquidateur chargé de faire des propositions pour un plan de remboursement des banques et des particuliers. Par ailleurs, l'échec de la CNCE, dû à une mauvaise gestion et des frais de fonctionnement trop élevés, a remis en question la solidité du système. Un projet de consolidation de la CNCE avec la Banque nationale d'investissement a été envisagé, sans suite.

Le retour de la confiance des acteurs dans le système financier sera indispensable. Alors que la crise financière de 2008 n'a pas fondamentalement ébranlé la confiance des agents, la décennie de crise l'a quant à elle largement altérée. D'une part, les banques analysent avec inquiétude les difficultés rencontrées dans la restructuration des banques publiques et ne témoignent d'une confiance que relative dans les institutions. D'autre part, la faillite de l'Unacoop, engendrée par des détournements de fonds et une faible implication des membres en termes de gestion et suivi, a ébranlé la confiance des petits déposants ivoiriens.

Renouer avec la confiance des acteurs constituera donc une condition indispensable au succès des actions du gouvernement pour la restauration et le développement du secteur financier ivoirien. Pour ce faire, le gouvernement devrait accélérer la restructuration des banques publiques en communiquant sur la vision stratégique adoptée pour redresser la CNCE, en annonçant le traitement qui sera accordé à la Banque pour le financement de l'agriculture dans le cadre de sa liquidation et en poursuivant la communication et les efforts pour restructurer le réseau de l'Unacoopec.

Encadré 4.2. La réforme du programme Bimas en Indonésie

En Indonésie, le programme de crédit Bimas de la banque publique Bank Rakyat Indonesia, en difficulté et fortement subventionné, a été transformé en 1984 en entités modernisées de microfinance rurale appelées Bank Rakyat Indonesia Unit Desa. Il représente un exemple de restructuration réussie d'un programme de crédit subventionné. En effet, après la mise en place des réformes, la croissance des dépôts des entités a dépassé celle des crédits, et le nombre de comptes et les rendements des actifs ont rapidement augmenté.

Le programme Bimas, programme de crédits subventionnés aux agriculteurs visant à soutenir l'innovation et la diversification agricole, s'est appuyé sur le réseau de 3 600 Unit Desa en 1983 réparties dans les régions agricoles (soit le réseau de crédit le plus développé d'Indonésie). Les garanties apportées par l'État ont réduit les incitations à rembourser de la part des agriculteurs. De plus, le nombre insuffisant d'employés de Bimas chargés du recouvrement des crédits a conduit à d'importantes pertes. Des réformes ont alors été mises en œuvre afin de transformer ce programme en des unités de microfinance rurale indépendantes financièrement de Bank Rakyat Indonesia. Le fonctionnement opérationnel des unités a été revu, avec un renforcement de l'indépendance administrative et de l'autonomie des unités, sous supervision des filiales et audit des bureaux régionaux. Les réformes se sont inscrites dans un contexte de dérégulation du secteur financier qui a notamment permis de relever les taux d'intérêts (1983). Les conditions d'éligibilité au crédit ont été élargies à toute entreprise rurale jugée rentable quel que soit son secteur d'activité, sans se focaliser uniquement sur les agriculteurs. La constitution des garanties a été facilitée (possibilité de mettre en garantie des petits équipements, etc.). La maturité des prêts et les calendriers de remboursement ont été adaptés selon l'état financier de l'entreprise. Les montants minimal et maximal des prêts ont été révisés afin de toucher le plus de clients possible. De nouveaux produits financiers ont été développés. Afin de briser la dynamique de non-remboursement, des systèmes d'incitations financières ont été mis en place pour les emprunteurs remboursant à temps (facilité de ré-emprunt, rémunération financière, etc.) et pour les employés (système de bonus pour la collecte des sommes dues). Les provisions pour créances douteuses ont été réalisées plus prudemment, dès le premier retard de remboursement. Enfin, le système d'information a été modernisé pour permettre un suivi précis des clients à temps, et les ressources humaines ont été renforcées.

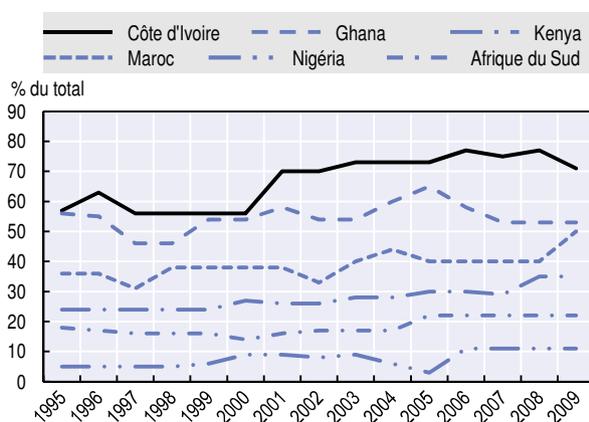
Sources : Seibel et Ozaki (2009) ; Yaron (2004).

Par ailleurs, la montée des banques panafricaines dans le paysage bancaire est bénéfique dans la mesure où la taille du marché intérieur est réduite. L'implantation de banques étrangères permet d'accélérer le développement du secteur financier (Sahay et al., 2015), comme en témoigne l'expérience des États de la communauté d'Afrique de l'Est (encadré 4.3). Traditionnellement caractérisé par la présence de banques étrangères

(graphique 4.8, panel A), le paysage bancaire ivoirien bénéficie de l'implantation de banques panafricaines, dont l'importance est notable : en 2013, près de 45 % des dépôts en Côte d'Ivoire sont placés dans des banques panafricaines, bien plus que dans bon nombre de pays de comparaison (graphique 4.8, panel B). L'expansion des banques panafricaines engendre de multiples bénéfices : économies d'échelle ; augmentation de la concurrence et de l'efficacité des établissements ; approfondissement de l'inclusion financière ; développement de l'innovation (FMI, 2015d). Ces banques ont davantage recours à des produits de type affacturage ou crédit-bail, à des techniques d'évaluation du risque client, et basent moins leurs décisions d'octroi de prêt sur leur réseau relationnel (échange d'information informel entre personnel de banque par exemple) (Beck et al., 2011). Le gouvernement devrait donc encourager l'implantation de nouveaux entrants sur le marché bancaire, dont les groupes bancaires panafricains.

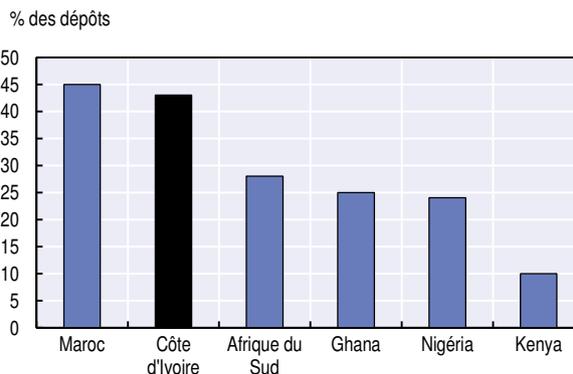
Graphique 4.8. L'importance des banques panafricaines est notable

Panel A. Évolution du nombre de banques étrangères



Source : Claessens et van Horen (2012).

Panel B. Dépôts des banques panafricaines



Source : FMI (2013), <http://data.imf.org/>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329525>

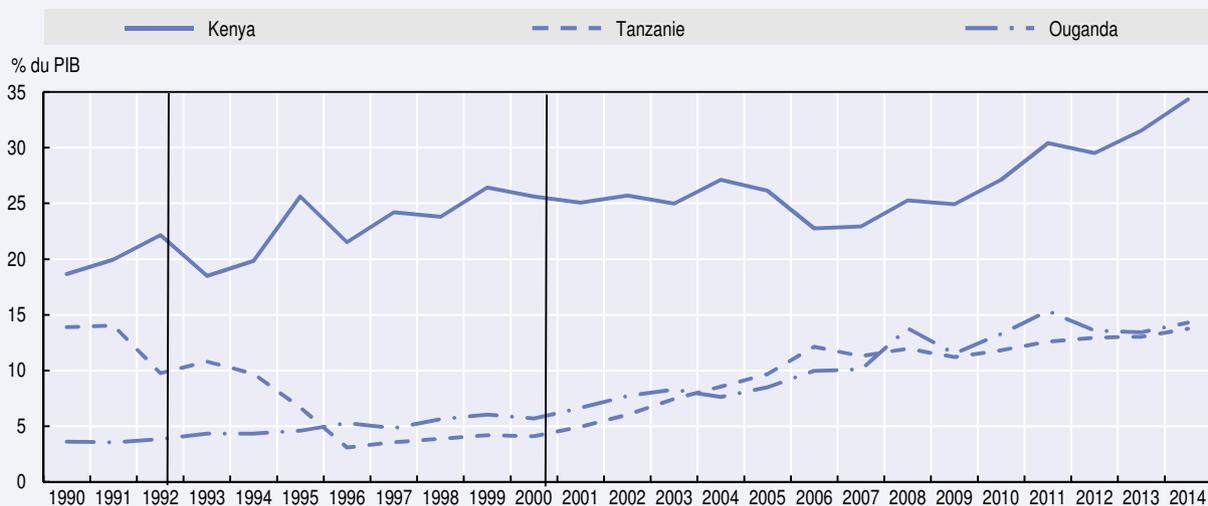
Toutefois, pour tirer parti du développement des banques panafricaines en Côte d'Ivoire, la mise en place de nouvelles réglementations des holdings sera indispensable. L'entrée de banques étrangères peut complexifier la supervision bancaire et menacer la stabilité du secteur. Régulations bancaires adaptées et supervision bancaire transfrontalière solide seront les deux préconditions indispensables pour encadrer l'extension des activités des banques panafricaines qui doivent être mises en œuvre par les autorités. Actuellement, seules des réglementations sur base individuelle existent, laissant la BCEAO dépourvue d'instrument de régulation des holdings (et plus particulièrement lorsque les têtes de groupes ne sont pas des banques). L'exemple d'Ecobank, holding, dont le siège se situe au Togo, est révélateur, son statut échappant à la supervision bancaire régionale telle qu'établie actuellement. Des pistes de travail sont actuellement à l'étude pour trouver des solutions pour l'assujettissement des têtes de groupes à la réglementation régionale, la BCEAO et la Commission Bancaire travaillant à un cadre de concertation avec les acteurs. Il s'agira aussi d'améliorer la gouvernance des groupes bancaires panafricains afin d'accroître leur transparence (FMI, 2015d).

Encadré 4.3. Intégration financière régionale en Afrique de l'Est

La Communauté d'Afrique de l'Est est souvent donnée en exemple du dynamisme en matière de développement bancaire et d'intégration financière régionale. Les autorités ont pris la mesure de l'importance des opérations bancaires régionales, qui ont activement contribué à accroître la concurrence et la profondeur des systèmes financiers, et travaillent à les renforcer. Dans ce cadre, de nombreuses mesures s'inscrivant dans le protocole du Marché Commun (2010) ont été mises en place, comme l'East African Payments System, élément clef de l'intégration régionale des systèmes financiers (2013). Désormais les banques transfrontalières présentent des écarts de taux moins élevés, sont plus efficaces et ont un modèle de développement plus axé sur l'innovation, stimulant ainsi fortement la concurrence entre établissements (Banque mondiale).

Le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda ont mené deux séries de réformes bancaires visant à accroître le crédit bancaire au secteur privé, réduire l'effet d'éviction du secteur public et renforcer l'intermédiation financière. La première vague de réformes au début des années 90 (libéralisation du secteur, nouveau cadre prudentiel, ouverture du marché aux banques étrangères, restructuration et privatisation des banques publiques, octroi de nouvelles licences bancaires) n'a pas porté ses fruits. La faible hausse du crédit (voire sa diminution dans le cas tanzanien, graphique 4.9) peut s'expliquer par la persistance de distorsions dans le système bancaire, d'activités très tournées vers les prêts aux États, ou encore par la frilosité des banques. Les autorités ont poursuivi les efforts, avec une seconde vague de réformes (début 2000) visant à améliorer l'environnement de l'octroi de crédit au travers de la mise en place d'institutions judiciaires, de structures d'information sur les débiteurs, de dispositions légales, et d'actions publiques encadrées et ciblées sur l'octroi de crédit. Au-delà de la hausse des volumes de crédits, la structure des activités des banques a évolué, davantage tournées vers les crédits au secteur privé que vers les États (les crédits accordés à l'État kenyan passent ainsi de 26 % à 20 % du total entre 1996 et 2013).

Graphique 4.9. La seconde vague de réformes a permis d'augmenter le crédit au secteur privé
% du PIB



Sources : Banque mondiale, <http://data.worldbank.org/products/wdi>; Communauté d'Afrique de l'Est (2015) ; Enoch et al. (2015) ; Banque européenne d'investissement (2013) ; FMI (2008).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329537>

Le système financier ivoirien n'est pas suffisamment inclusif

L'accès aux infrastructures bancaires est insuffisant. Le nombre de distributeurs automatiques de billets (DAB) ou de succursales bancaires est faible (graphique 4.10, panel A), et leur densité insuffisante (moins de 2 succursales par 1 000 kilomètres carrés [km²]).

en Côte d'Ivoire, contre 6 au Nigéria et 12 au Maroc). Par ailleurs, la répartition est inégale avec une concentration de la moitié des institutions financières à Abidjan (tableau 4.3). L'utilisation des DAB pour le retrait de liquide est donc très peu répandue, 66 % Ivoiriens avec un compte privilégiant les retraits auprès d'agents bancaires. Il est à noter l'expérience réussie du Maroc qui a mis à contribution le réseau des bureaux de poste pour créer des filiales bancaires et accroître la bancarisation. La mise en valeur du réseau de banques de détail de la CNCE, plus grand réseau en Côte d'Ivoire, pourrait constituer un premier moyen d'extension des infrastructures bancaires s'y apparentant. Le gouvernement devrait accompagner le développement d'agences bancaires et de DAB sur le territoire en fournissant un environnement adéquat, notamment en matière de sécurité (le phénomène des coupeurs de route est encore persistant) et de fourniture d'électricité. Le peu de recours aux DAB peut également être expliqué par la faible détention de cartes de débit : alors que l'utilisation de moyens de paiements sophistiqués était répandue avant la décennie de crise, elle n'est que peu développée aujourd'hui.

Tableau 4.3. Répartition des agences bancaires sur le territoire ivoirien

	Abidjan	Villes de plus de 100 000 habitants	Villes de moins de 100 000 habitants
Part de la population (2005) (en %)	19	12	68
Part des agences (2013) (en %)	52	21	37

Source : PwC (2013).

Le taux de bancarisation est faible et repose beaucoup sur le mobile banking. Seulement 34 % des adultes ivoiriens disposent d'un compte, soit moins que dans tous les pays de comparaison (graphique 4.10, panel B). Les inégalités de revenus se matérialisent fortement dans la détention de compte en Côte d'Ivoire : parmi les 40 % d'individus les plus pauvres, seulement 25 % des adultes ont un compte (contre 29 % au Ghana ; 34 % au Nigéria ; 57 % en Afrique du Sud ; 63 % au Kenya). Parmi les adultes avec un compte, 19 % n'ont qu'un compte mobile, 10 % n'ont qu'un compte dans une institution financière et 5 % ont les deux (graphique 4.10, panel B). Cette structure duale montre le potentiel que pourrait revêtir une coopération plus étroite entre opérateurs de téléphonie mobile et banques afin d'accroître l'inclusion financière en captant des populations encore non bancarisées, comme en témoigne l'exemple réussi du Kenya dans ce domaine (encadré 4.4). Ce potentiel est d'autant plus marqué que 36 % des Ivoiriens ayant un compte ont déjà utilisé leur mobile pour réaliser une transaction, soit plus que dans les autres pays de comparaison, ce qui montre un réel intérêt de la part des populations pour cette nouvelle technologie. Les autorités ivoiriennes devraient promouvoir cette coopération en privilégiant le dialogue entre les acteurs et en établissant une liste précise d'actions à mettre en place pour les accompagner. Par exemple, une réflexion avec les acteurs sur les conditions de mise en place de l'interopérabilité pourrait être intéressante. Introduite en 2013 en Indonésie, l'interopérabilité, qui permet l'envoi et la réception de transferts entre les opérateurs de téléphonie en temps réel, est désormais opérationnelle dans quatre pays.

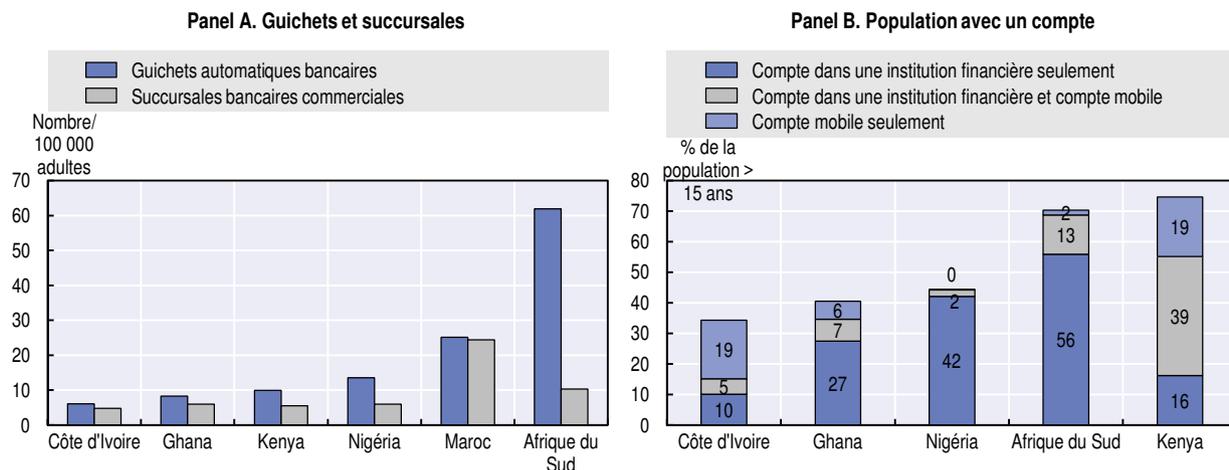
Le compte mobile met à disposition de multiples services facilités pour les Ivoiriens. Le rôle du mobile banking est particulièrement important pour capter les flux de transferts de fonds des migrants : les données de la Banque mondiale montrent qu'entre 40 % et 50 % des individus qui en reçoivent ou en envoient utilisent le mobile banking. Viennent ensuite

les paiements des factures (12 % des individus qui payent de factures le font via ce mode de paiement) ; des frais de scolarité (9 %) ; des produits agricoles (7 %) ; et le paiement des salaires (6 %). Le mobile banking permet en effet de relier des populations de zones reculées au système financier facilement et en temps réel ; d'accroître la concurrence et de stimuler l'innovation technologique ; d'économiser des frais de transport pour les clients ; de réduire l'insécurité qui entoure les transactions financières ; et présente l'avantage de ne pas nécessiter d'infrastructures financières particulières.

Les inégalités observées entre les individus ayant un compte en banque sont atténuées avec le mobile banking. La probabilité qu'un individu éduqué ou avec un niveau de revenu élevé dispose d'un compte en banque dans une institution financière est plus élevée que pour un Ivoirien ne présentant pas ces caractéristiques. Ces tendances sont gommées dans le cas du mobile banking (graphique 4.11). L'intégration des données des populations utilisant le mobile banking au sein des bureaux d'information sur le crédit serait un pas en avant pour renforcer la transparence des clients qui ne font traditionnellement pas partie des publics cibles des établissements bancaires.

Les autorités ivoiriennes devraient fournir le soutien nécessaire pour aider à développer le mobile banking. Cela devrait passer par : le renforcement d'un réseau d'agents de qualité présents sur tout le territoire ; la diffusion de connaissances de base en matière d'éducation financière auprès de la population ; la protection du consommateur ; la fourniture d'une couverture de téléphonie mobile de qualité et suffisante ; et la poursuite des réflexions à l'échelle régionale pour la mise en place de régulations solides destinées à assurer un encadrement régional du secteur. D'autres mesures d'accompagnement, comme l'investissement dans la formation et les compétences dans le secteur des nouvelles technologies pourront aussi être bénéfiques à terme.

Graphique 4.10. **Le secteur financier ivoirien n'est pas assez inclusif**



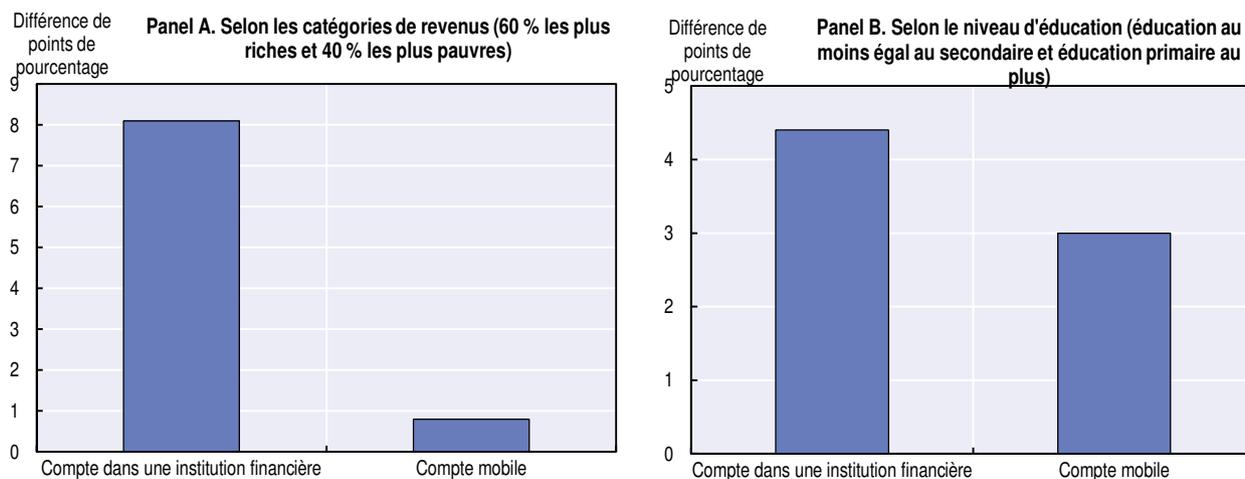
Source : Banque mondiale, <http://data.worldbank.org/products/wdi>.

Notes : Le Maroc ne figure pas dans la base Global Findex 2014. En 2011, 39 % des adultes ont un compte. Ce taux serait passé à 62 % dans l'étude réalisée en 2014 par la Banque mondiale et la Banque Al Maghrib.

Source : Banque mondiale (2014), <http://datatopics.worldbank.org/>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329543>

Graphique 4.11. Les inégalités observées entre les individus ayant un compte sont atténuées avec le mobile banking



Source : Banque mondiale (2014), <http://datatopics.worldbank.org/>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329559>

Encadré 4.4. Le mobile banking comme vecteur d'inclusion financière, une opportunité pour la Côte d'Ivoire

Le rôle positif que joue le mobile banking dans l'inclusion financière est reconnu. Avec la mise en œuvre du programme MPesa au Kenya en 2007, l'inclusion financière est passée de 42 % en 2011 à 75 % en 2014, et près de 60 % des Kenyans ont désormais recours aux services de mobile banking (Banque mondiale). Les raisons d'un tel succès proviennent du coût élevé des transferts d'argent par des moyens plus traditionnels (dont les Kenyans se sont détournés) ; de la position dominante du principal opérateur, Safaricom ; de campagnes d'information et de sensibilisation bien menées ; et d'une technologie efficace.

Avec un taux de pénétration de la téléphonie mobile de 97,5 %, le potentiel du mobile banking en Côte d'Ivoire est immense. La Côte d'Ivoire est l'un des treize pays d'Afrique subsaharienne où la part des adultes avec un compte mobile dépasse 10 %. Le secteur connaît une progression rapide ; alors qu'il n'existait qu'un seul fournisseur de services financiers mobile en 2008, ils sont cinq en 2014 (trois opérateurs de réseau mobile en partenariat avec des banques – Orange, Moov, MTN – et deux émetteurs de monnaie électronique ayant une licence spécifique), et le nombre d'abonnés continue d'augmenter (+14 % entre 2013 et 2014).

Orange, premier opérateur de téléphonie en Côte d'Ivoire avec 40 % de parts de marché, a développé le *mobile money* qui permet depuis 2013 de faire des transferts d'argent de mobile à mobile avec le Mali et le Sénégal. Pour la Côte d'Ivoire, ce service revêt un potentiel certain en raison de la forte présence d'immigrés d'Afrique de l'Ouest.

Sources : entretiens ; ARTCI ; Banque mondiale.

Les défaillances dans les services bancaires freinent la bancarisation. Les services bancaires sont chers (frais de compte et transferts de compte à compte coûteux ; fermeture de compte payante et accompagnée d'une pénalité financière). Certaines opérations sont lentes à réaliser, comme les virements bancaires, par exemple, qui peuvent prendre jusqu'à 15 jours dans le pays, et plus hors du pays.

Les conditions des banques ne sont pas uniformisées, ce qui les rend difficiles à comprendre pour les clients, notamment dans une société caractérisée par une faible éducation financière. Certains pays ont pris des mesures pour améliorer la transparence, comme la Tanzanie dont la loi hypothécaire oblige les établissements financiers à communiquer leurs prix et leurs conditions de manière homogénéisée afin de faciliter les comparaisons. Les autorités devraient viser à rendre les banques plus accessibles en améliorant leur transparence. Il s'agirait de mettre en place un cadre uniformisé et simplifié des conditions de banques. Plus généralement, les autorités devraient renforcer le droit des consommateurs (mise en place de structures de protection) de façon à renforcer la concurrence entre les établissements bancaires et à protéger les clients (notamment les plus petits).

Au cœur du système financier, le fonctionnement du secteur bancaire reste sous-optimal

Le financement de l'économie ivoirienne est cristallisé autour du système bancaire. En 2014, le secteur bancaire est composé de 24 banques et un établissement de crédit, qui concentrent environ 90 % des actifs financiers. L'importance du secteur bancaire dans le système financier et les forts besoins de financement de l'économie ivoirienne font qu'il apparaît indispensable d'améliorer son fonctionnement, de façon à renforcer ses capacités et son impact sur l'économie réelle.

Le faible respect de certaines normes prudentielles constitue une source d'inquiétude et menace la stabilité du secteur bancaire

De nombreuses banques ne respectent pas les dispositifs prudentiels. Seules les trois quarts des banques ivoiriennes respectent la norme de capital social minimum (fonds propres supérieurs à 5 milliards FCFA), laissant ainsi de nombreuses banques sous-capitalisées (tableau 4.4). Le futur passage à la deuxième phase de relèvement du montant de capital social minimum applicable aux banques (10 milliards FCFA) laisse en suspens la question de l'accompagnement des banques ivoiriennes. Par ailleurs, 12 % des banques ne respectent pas le ratio de couverture des risques par des fonds propres fixé à un minimum de 8 %, et un quart des banques se situent entre 8 % et 10 %. En moyenne, ce ratio est de 10.1 % en 2014 (9.2 % en 2013), en constante dégradation depuis 2010 (FMI, 2015). Autre risque important, la concentration des prêts à une seule entité, avec seulement près de 60 % des banques respectant la limitation.

Tableau 4.4. **Respect des normes prudentielles à la fin 2013**
(% des banques)

		Côte d'Ivoire (en %)	UEMOA (en %)
Normes de solvabilité	Représentation du capital minimum	74	84
	Couverture des risques	87	91
	Limitation des immobilisations et participations	83	92
Autres normes prudentielles	Limitation des engagements sur une même signature	61	75
	Limitation du volume global des risques individuels	87	93
	Limitation des prêts aux principaux actionnaires	74	88
	Couverture des emplois à moyen et long terme par des ressources stables	52	48
	Coefficient de liquidité	74	74

Source : BCEAO (2013).

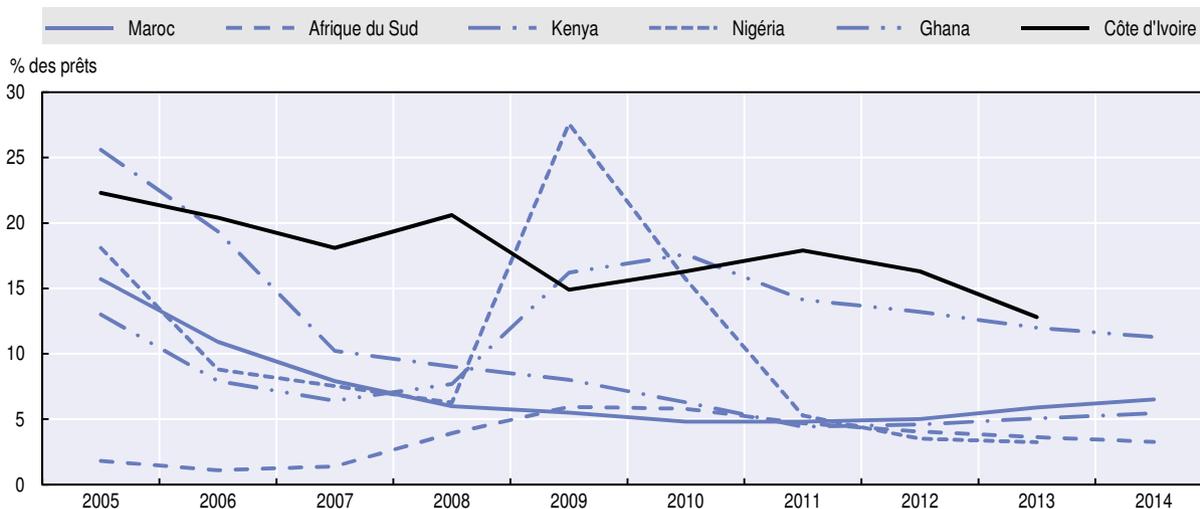
Malgré une réduction du coefficient de couverture des emplois à moyen et long terme par des ressources stables en 2012 (de 75 % à 50 %), la moitié des banques seulement respectent la norme. La décision de la BCEAO de réduire le coefficient de couverture a

été motivée par l'insuffisance de crédits octroyés à moyen et long terme. Or, en 2013 la moitié des banques seulement respectent ce ratio et sont proches du seuil (à 51 %, selon des entretiens). Ainsi, dans la mesure où la vaste majorité des dépôts des banques sont à vue, des voix s'élèvent pour supprimer ou réduire plus fortement ce ratio en durcissant les normes de solvabilité en contrepartie. Les autorités devraient assurer que les pouvoirs de la Commission Bancaire, récemment renforcés, soient effectivement exercés.

La politique prudentielle menée par les autorités de la zone UEMOA est bénéfique pour la stabilité du système, mais elle tend à limiter la prise de risque par les banques ivoiriennes. La politique prudentielle d'encadrement des crédits menée par la BCEAO dans les années 90 s'est avérée nécessaire pour solidifier le système financier à l'échelle de la zone, et a permis de protéger le secteur lors de la crise des subprimes. En effet, contrairement à certains pays qui ont connu une recrudescence des prêts non performants, s'inscrivant parfois dans la durée, la hausse des prêts non performants a été limitée en Côte d'Ivoire et n'a pas remis en cause leur tendance baissière (graphique 4.12). Fin 2014, ils s'élèvent à 10,4 % du total (12,7 % en 2013) et présentent peu de risque : en prenant en compte les provisions, le montant s'élève à 2,65 % fin 2014 (FMI, 2015a). La faible intégration du secteur bancaire ivoirien aux marchés mondiaux, l'importance des financements domestiques et la faible exposition aux actifs toxiques ont également joué un rôle dans la protection du secteur. Toutefois, les travaux entrepris dans le cadre de Bâle II et Bâle III visent à moderniser la supervision bancaire afin d'insuffler une véritable dynamique de développement du secteur (passage d'un système essentiellement basé sur le respect des ratios prudentiels à un modèle basé sur l'évaluation des risques). À titre illustratif, il existe actuellement très peu de produits financiers en dehors des actions et obligations, or une révision de la législation actuelle pourrait viser à introduire les titres structurés et ainsi accroître la flexibilité des activités bancaires. Par ailleurs, les dispositions communautaires traitent les entreprises de manière homogène et n'établissent pas de différenciation entre les besoins et les capacités des entreprises (les taux associés aux prêts et les garanties exigées sont les mêmes quelle que soit la taille de l'entreprise), pénalisant de fait le financement des entreprises les plus petites.

Graphique 4.12. **La crise n'a pas remis en cause la tendance baissière des prêts non performants**

Prêts non performants en % du total des prêts



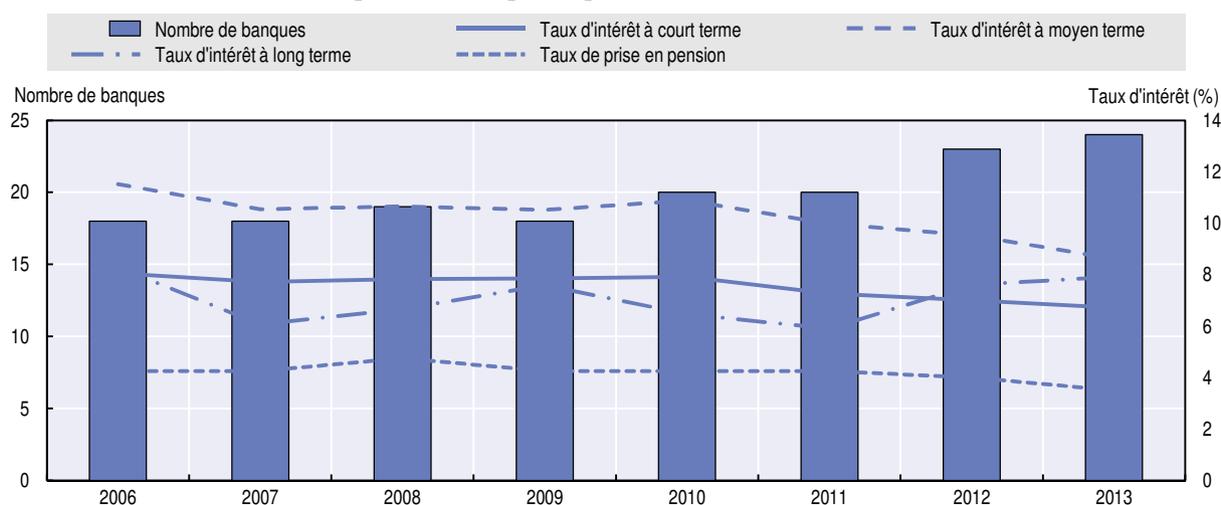
Sources : BCEAO (2013) ; Banque mondiale, <http://data.worldbank.org/products/wdi>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329566>

Le coût élevé du crédit en Côte d'Ivoire est affecté par le risque de crédit encouru par les banques

Le coût du crédit est élevé en Côte d'Ivoire, et ce, malgré une tendance à la hausse de la concurrence bancaire et une politique monétaire plutôt accommodante menée par la BCEAO. Le niveau des taux d'intérêt reste élevé en Côte d'Ivoire (en moyenne 11 % annuel pour un crédit au secteur privé, contre 6 % environ depuis le milieu des années 2000 au Maroc). Les conditions de refinancement des banques, pourtant avantageuses (le taux de prise en pension se trouve à 3.5 %, son niveau le plus bas), ne se répercutent pas sur le coût du crédit (graphique 4.13). Les taux sont les plus élevés pour les PME (de l'ordre de 7 % à 9 %), alors que les grands groupes empruntent à environ 6.5 % ou 7 %.

Graphique 4.13. Le coût du crédit reste élevé malgré l'augmentation du nombre de banques et une politique monétaire accommodante



Source : BCEAO (2013).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329572>

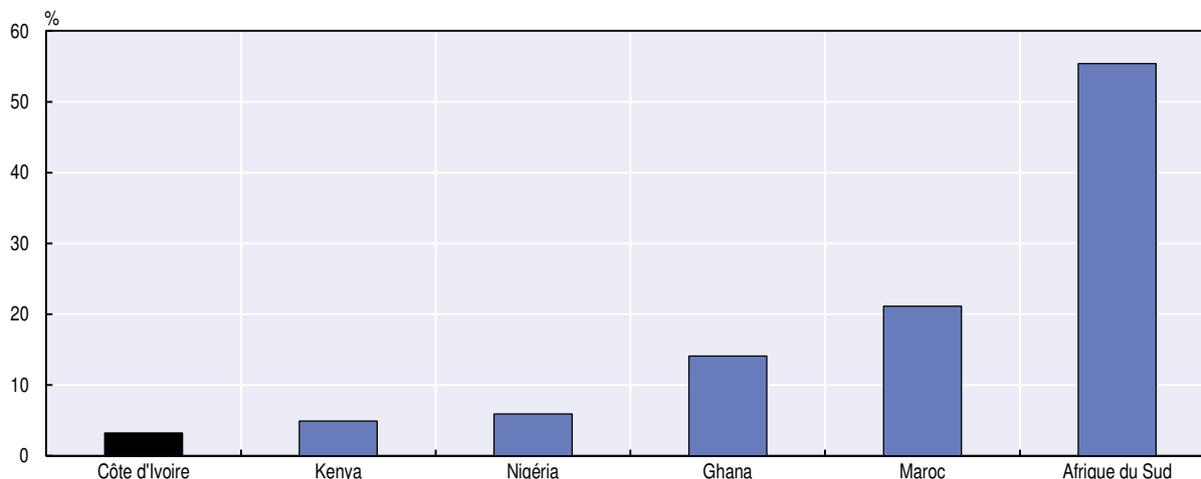
L'asymétrie d'information sur la solvabilité des emprunteurs engendre une prime de risque qui peut expliquer le coût élevé du crédit. En Côte d'Ivoire, la différence entre les conditions de refinancement favorables pour les banques et les taux qu'elles facturent s'explique notamment par la prime de risque. Les banques ont besoin d'informations quant à la solidité financière de leurs clients potentiels avant leur décision d'octroi de prêt. Or, avec uniquement 3.2 % de la population adulte couverte par une agence publique d'évaluation du crédit en 2014, la couverture et le partage d'information sur la solvabilité des emprunteurs est très faible (graphique 4.14). Accroître la couverture de la population par des agences d'évaluation du crédit doit donc constituer une priorité du gouvernement.

Les systèmes de partage d'information sur les débiteurs existent en Côte d'Ivoire mais présentent des faiblesses. La BCEAO a mis en place des centrales d'information pour réduire l'asymétrie d'information (centrales des incidents de paiements et des risques) mais des défaillances sont observées. La remontée mensuelle d'informations par les banques sur leurs clients (impayés, décision de rejet d'octroi de prêt, etc.) n'est pas automatisée (contrairement au Maroc, par exemple), ce qui entraîne des retards – voire même des absences – dans les transferts d'information à la Centrale des incidents de paiements.

En outre, les informations collectées par les centrales sont incomplètes. Les centrales d'information collectent uniquement les informations négatives sur les clients (défauts de paiements des individus et entreprises) et les encours, mais pas d'informations positives (montants restant des prêts ; calendrier de remboursement ; actif et passif d'un emprunteur ; capacités de remboursement ; garanties). Des efforts ont déjà été faits par les autorités ivoiriennes : les banques peuvent accéder aux états financiers des entreprises déposés à la Direction générale des impôts depuis 2013. Il serait bénéfique d'y intégrer les informations positives et les historiques de paiement. Par ailleurs, une comptabilisation de tous les montants de prêt, y compris les données des institutions de microfinance, pourrait être utile (actuellement, seuls sont recensés les prêts des banques compris entre 3 millions FCFA et 10 millions FCFA et les prêts des établissements financiers compris entre 1.5 millions FCFA et 5 millions FCFA). Le Gouvernement de Côte d'Ivoire devrait travailler en partenariat avec la BCEAO pour améliorer les systèmes d'information sur les entreprises (accroître la qualité des informations, intégrer des informations plus complètes, automatiser la remontée d'information des banques vers les centrales).

Graphique 4.14. **Moins de 5 % de la population est couverte par une agence d'évaluation du crédit en 2014**

% de la population adulte



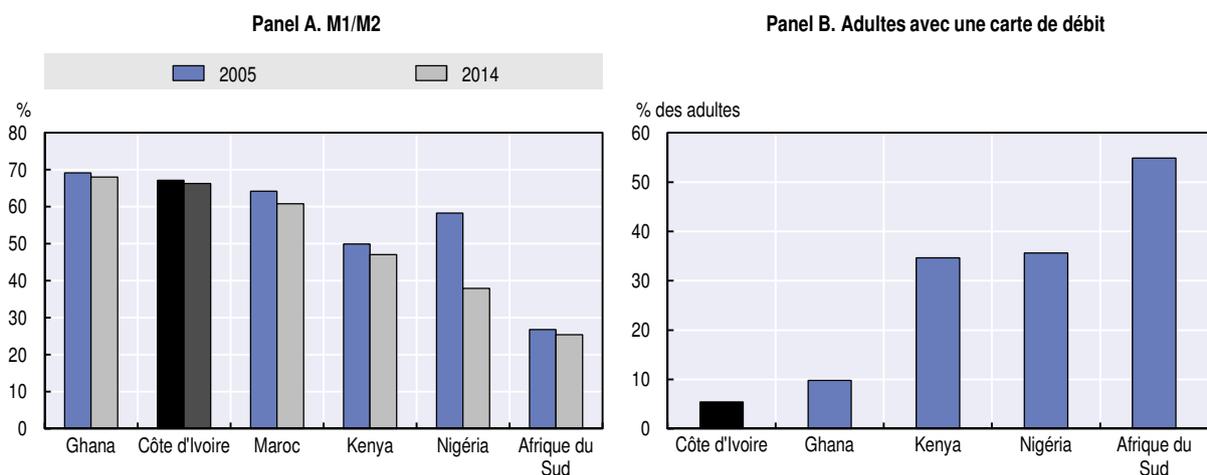
Source : Banque mondiale, <http://data.worldbank.org/products/wdi>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329589>

La mise en place de bureaux d'information sur le crédit interviendra en complément des centrales d'information. Les bureaux d'information sur le crédit opérant en Côte d'Ivoire ont été sélectionnés. Le gouvernement devrait les mettre rapidement en place afin d'inciter aux plus vite les entreprises à respecter leurs engagements, et les banques à fournir plus de crédits. Toutefois, le partage d'informations concernant l'emprunteur est soumis à son consentement préalable, et certains champs d'information seront facultatifs. À terme, les autorités devraient étendre la couverture des bureaux d'information sur le crédit grâce à l'intégration des informations communiquées par les grands facturiers (compagnies de téléphonie, eau et électricité), les SFD de petite taille et les opérateurs de téléphonie mobile.

Au-delà des problèmes d'asymétrie d'information, de nombreuses contraintes empêchent les banques de localiser certains clients mauvais payeurs. Les banques perdent souvent la trace des clients qui ne remboursent pas leur dette : absence de carte d'identité ou d'adresse postale ; recensement des sociétés et non des promoteurs dans les systèmes d'information ; etc. L'utilisation répandue de moyens de paiements faiblement sophistiqués, comme en témoigne l'importance du ratio M1/M2 (graphique 4.15, panels A et B), facilite aussi la perte de contact et l'usage de faux. Certains pays ont fait des efforts pour faire un suivi plus précis des individus et des entreprises, comme au Maroc (encadré 4.5), et favoriser les transferts par virements bancaires, comme au Cameroun où le paiement des fonctionnaires avec un salaire mensuel supérieur à 100 000 FCFA et le paiement des entreprises prestataires sur les marchés publics doit obligatoirement être réalisé par virement bancaire. La Côte d'Ivoire devrait s'inspirer de ces initiatives en développant un modèle proche du registre central de commerce marocain. Les autorités devraient favoriser le suivi des emprunteurs en accélérant la mise en place d'un système de carte d'identité généralisé, tout en développant une base biométrique centralisée, et en accélérant les procédures de cadastrage. Enfin, il s'agirait de développer l'usage des virements bancaires en automatisant ceux relatifs aux paiements des fonctionnaires et des entreprises prestataires sur les marchés publics.

Graphique 4.15. **La masse fiduciaire est très importante et l'usage des cartes bancaires peu répandu**



Source : Banque mondiale, <http://data.worldbank.org/products/wdi>.

Source : Banque mondiale (2014), <http://datatopics.worldbank.org/>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329590>

La crainte du non-recouvrement des créances par les débiteurs et de la non-réalisation des sûretés accroît la perception du risque encouru par les banques. Les défauts dans le fonctionnement du système judiciaire et le règlement des litiges commerciaux engendrent un sentiment d'insécurité du côté des banques. Les décisions de justice sont souvent lentes et leur qualité parfois remise en cause, notamment en ce qui concerne la saisie des garanties hypothécaires des débiteurs, parfois bloquée sur décision de justice. Les réticences des tribunaux en matière de dépossession des biens se traduisent en effet par la remise en cause de certaines hypothèques, ce qui a terni l'environnement des affaires et renforcé la frilosité des banques.

Encadré 4.5. **Suivi des individus et des entreprises : le cas du Gabon et du Maroc**

Des projets de bases biométriques centralisées sont en cours dans certains pays de la Communauté économique et monétaire des États de l'Afrique Centrale (CEMAC). Associées aux matricules clients dans les banques, ces bases de données pourraient constituer une solution pour mieux tracer les individus. Au Gabon, le gouvernement met en place le projet d'Identité biométrique officielle gabonaise, une base biométrique centralisée pour collecter les données de toutes les personnes physiques présentes sur le sol gabonais.

Tandis que les banques de la CEMAC ne collectent pas d'informations sur les gérants d'entreprises, le Maroc recense à la fois les individus et les entrepreneurs grâce à la carte identité, mais aussi les sociétés qui sont inscrites au Registre central de commerce. Détenue par l'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale, il compile l'ensemble des informations concernant les personnes morales et physiques, qu'elles soient marocaines ou étrangères, ayant une activité ou une structure commerciale basée sur le sol marocain. Celles-ci ont l'obligation de se faire immatriculer pour pouvoir exercer. Le numéro d'immatriculation permet de retrouver une société et son dirigeant, le but étant de faire connaître l'existence, les caractéristiques et le devenir de ces professionnels afin de renseigner les tiers.

Sources : Tribunal de commerce de Casablanca ; Office marocain de la propriété industrielle et commerciale.

Depuis 2012, la mise en place du Tribunal de commerce d'Abidjan tend à renforcer la bonne application du droit des créanciers. Les acteurs du système bancaire semblent satisfaits du fonctionnement du nouveau Tribunal de commerce, et les 50 juges consulaires qui y siègent (dont 3 juges spécialistes de l'assurance et 3 de la banque) aux côtés des 15 juges professionnels ont contribué à renforcer leur confiance. Les situations factices de mise en règlement préventif des entreprises, par exemple, qui empêchaient les banques de recourir à l'actif des entreprises, tendent à se réduire depuis que le tribunal est actif. Le délai de règlement des différends est passé de 770 jours à 388 (Banque mondiale). Par ailleurs, le Tribunal améliore sa communication et sa transparence en publiant sur son site le calendrier des décisions et 95 % des décisions rendues.

La Côte d'Ivoire devrait renforcer la protection des créanciers en assurant une application plus stricte des textes juridiques pour apporter plus de sérénité aux acteurs économiques, et en renforçant la formation des juristes sur les dispositions relatives au secteur bancaire. Par ailleurs, les autorités devraient développer les activités du Tribunal de commerce d'Abidjan en étendant progressivement ses activités sur l'ensemble du territoire, en augmentant progressivement ses ressources humaines, et en poursuivant ses efforts de communication et de transparence.

La mise en place de fonds de garantie pourrait permettre de réduire le risque perçu par les banques. Les fonds de garantie, soutien au financement des PME dans de nombreux pays (Maroc, pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques [OCDE], etc.), n'existent pas en Côte d'Ivoire. Cet outil de partage et de diversification des risques permet pourtant de favoriser l'accès au crédit, notamment pour les PME de taille intermédiaire (les *missing middle*, trop petites et risquées pour capter des crédits bancaires standards, mais trop grandes pour aspirer au micro-crédit). Les évaluations des résultats des fonds de garantie montrent qu'ils favorisent l'accès au crédit pour les PME. Ils contribuent à leur fournir des

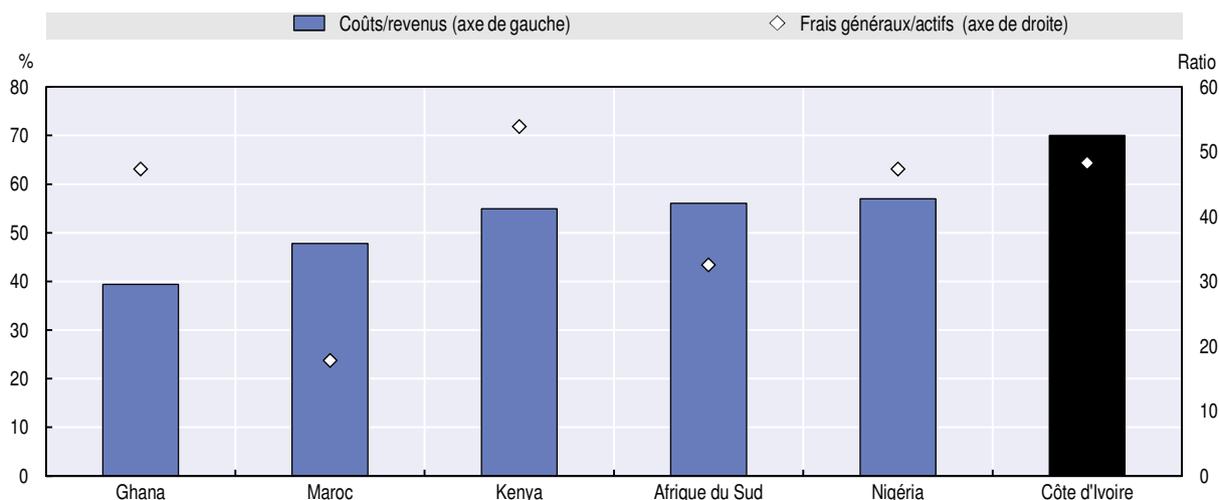
montants de crédit supplémentaires (additionnalité financière), qui varient selon les types et les caractéristiques des fonds (Agence française de développement, 2014). Par ailleurs, ils engendrent une additionnalité économique qui se traduit par une amélioration du taux de survie des entreprises, ou une création d'emplois. Enfin, ils présentent l'intérêt de pouvoir être ciblés sur un secteur ou une région en particulier, de favoriser le financement à long terme, et de bénéficier aux prêteurs (hausse des montants de crédits, progrès réalisés dans l'analyse du risque, etc.). L'exemple de la Caisse centrale des garanties marocaine (CCG) est à ce titre révélateur (encadré 4.6), et devrait servir d'exemple à la Côte d'Ivoire pour développer un mécanisme similaire.

Encadré 4.6. **L'efficacité de la Caisse centrale des garanties au Maroc**

Un rapport du cabinet Deloitte montre l'efficacité et les impacts positifs de la Caisse CCG marocaine sur l'économie. Les retombées positives des garanties souveraines accordées par la CCG sur la période 2009-12 sont multiples. Orientés sur les très petites et moyennes entreprises, les prêts garantis ont permis d'augmenter l'accès aux financements (hausse de 63 % du volume de crédit, et hausse de 81 % du nombre de dossiers garantis). Près de 80 % des crédits garantis sont dédiés à la création d'entreprises, le ticket moyen s'élève à 1.05 million MAD (dirhams marocains) et 89 % des dossiers sont sains et apurés. Rassurées par les garanties apportées par la CCG, les banques ont augmenté leur portefeuille client en optimisant les risques. Les retombées macroéconomiques sont également positives avec une forte création de valeur ajoutée du portefeuille garanti dans le secteur secondaire, des salaires des employés supérieurs à la moyenne, et des recettes générées (directes et indirectes) importantes.

Source : Deloitte, 2012.

Enfin, la réduction des coûts d'exploitation pourrait faire baisser les taux d'intérêts. La Côte d'Ivoire est en haut de classement en ce qui concerne les coûts d'exploitation (graphique 4.16). Les coûts élevés de l'intermédiation de crédit ont un impact négatif sur l'efficacité des banques (Cihak, 2012). À titre illustratif, depuis la crise en Côte d'Ivoire, les banques ont tendance à doubler leurs installations bancaires, augmentant ainsi leurs coûts. En effet, les fluctuations électriques dégradent les infrastructures bancaires (terminaux de paiement électroniques de type IP ADSL notamment) tandis que la solution alternative, qui consiste à utiliser les ondes (terminaux GPRS), fait face à un réseau cellulaire inconstant qui fragilise les équipements. Les autorités de Côte d'Ivoire devraient donc soutenir les efforts des banques pour l'amélioration des infrastructures bancaires, notamment en améliorant la stabilité des réseaux électriques, pour réduire les coûts fixes et favoriser l'usage des cartes de crédits. La lutte contre la cybercriminalité constitue un autre poste de dépenses. Bien que peu de statistiques existent sur la cybercriminalité dans l'UEMOA, il semble que les attaques des systèmes d'information (phénomène de « broutage ») soient en recrudescence, notamment à l'échelle transfrontalière. Cela oblige les banques à améliorer leur protection et menace la bonne intégration financière régionale. Ce nouveau défi devra être pris en compte dans l'élaboration et la mise en place d'infrastructures technologiques solides qui permettront de sécuriser davantage les transactions. Une lutte plus efficace contre la cybercriminalité (aggravation des peines encourues, par exemple) et des réflexions approfondies avec les autres pays de la zone pour la mise en place de solutions à l'échelle régionale pourraient aussi être envisagées.

Graphique 4.16. **Les coûts d'exploitation des cinq plus grandes banques sont plus élevés en Côte d'Ivoire que dans les pays de comparaison**

Note : Calculs pour les cinq plus grandes banques en termes d'actifs.

Source : Calculs de l'auteur à partir de Bankscope, <https://bankscope.bvdinfo.com/>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329608>

La difficile constitution des garanties freine l'accès au crédit

Les garanties exigées par les banques rendent l'accès au crédit difficile. D'après la Banque mondiale, plus de 88 % des prêts accordés en 2011 ont nécessité des garanties et 12 % des entreprises qui n'ont pas demandé de prêt ont considéré que l'exigence de garanties les empêcherait d'obtenir le crédit (29 % du fait de procédures complexes et 21 % car elles n'en avaient pas besoin). Du point de vue des banques, environ quatre demandes de prêts sur dix sont rejetées, faute de garanties suffisantes.

La réforme de l'Acte uniforme de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (Ohada), en 2010, favorise une meilleure mobilisation des actifs mobiliers comme garanties. La réforme de l'Acte uniforme Ohada, qui établit des règles et normes unifiées du droit des affaires dans 16 pays d'Afrique, a amélioré le droit des sûretés. Elle élargit l'assiette des biens meubles en tant que sûretés, en autorisant la constitution de sûretés sur tous types de biens, présents ou futurs, et la garantie de tout type d'obligation par des sûretés réelles. Les biens d'équipements des entrepreneurs et la propriété peuvent dès lors constituer des sûretés, facilitant ainsi l'accès au crédit. La définition des garanties éligibles par l'Ohada étant plus large que celle de la BCEAO, ces garanties ne sont pas prises en compte dans le dispositif prudentiel à l'échelle régionale. Dans un premier temps, il faudrait donc fusionner les deux définitions et harmoniser les réglementations prudentielles. Les autorités devraient ensuite proposer des ateliers de formation et de sensibilisation sur le droit des sûretés auprès des juristes, des établissements financiers et des entrepreneurs afin de faciliter la compréhension des textes.

En Côte d'Ivoire, il n'existe pas de registre des garanties sur les actifs des entreprises unifié et informatisé à l'échelle nationale. Les registres des garanties sont des bases de données accessibles au public portant sur les intérêts dans les actifs ou la propriété des actifs. Le registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM) est une institution publique administrative et judiciaire qui vise à offrir des informations commerciales sur les

entreprises. Il se décline dans des registres locaux, un registre national et un registre régional. Le RCCM recense les activités commerciales nouvellement créées et inscrit les sûretés sur un même registre. L'Acte uniforme sur le droit commercial général de l'Ohada autorise l'informatisation des procédures d'inscription des sûretés, mais des dysfonctionnements et un manque de fiabilité caractérisent encore les RCCM ivoiriens.

La mise en œuvre d'un RCCM unifié (selon le type de bien et à l'échelle nationale) et informatisé permettrait d'assouplir le système des garanties pour rendre leur constitution plus facile pour les entreprises. L'introduction de registre des garanties sur les biens meubles permet d'accroître l'accès au financement pour les entreprises (Love et al., 2013) (encadré 4.7). Les enregistrements des sûretés dans un registre central et unique constitueraient, pour les créanciers garantis, un moyen de rendre opposables les sûretés grevées aux biens, mais également d'accroître la transmission d'information en indiquant si les biens de l'emprunteur sont grevés ou non d'une sûreté. Les autorités devraient donc unifier le registre des garanties via l'informatisation du processus.

Encadré 4.7. **Mises en place réussies de registres des sûretés informatisés**

Plusieurs pays ont mis en place des registres des sûretés unifiés et informatisés concluants. Comme la Côte d'Ivoire, le Ghana a réformé son cadre juridique des garanties constituées par des biens meubles (2008). Mais le Ghana est allé plus loin : la Banque centrale a mis en place le premier registre des sûretés électronique d'Afrique. Les résultats méritent d'être soulignés : 63 % des institutions financières utilisent le registre, plus de 20 000 prêts ont été émis depuis 2010, et le montant des financements garantis par des biens meubles s'élève à plus de 800 millions USD (dollars). La Chine a également mis en place un registre électronique national des sûretés en 2007, après avoir promulgué des lois encadrant les droits de propriétés. Selon la Société financière internationale, plus de 490 000 recherches ont été réalisées dans le registre ; environ 30 % des nouveaux financements facilités par le registre ont bénéficié à des PME (environ 68 500 PME) ; 20 % des financements sont désormais adossés à des biens meubles (12 % avant) ; et 5 400 personnes ont assisté à des séances d'information.

Source : Société financière internationale.

Un registre unifié des garanties pourrait améliorer le fonctionnement du système des garanties hypothécaires. L'accès aux garanties hypothécaires pour les emprunteurs est difficile. Leur délai de formalisation est long et compliqué en raison de la coexistence de droits fonciers coutumiers et modernes, et de procédures de vérifications multiples. L'enregistrement de la convention dure environ quinze jours et l'inscription de l'hypothèque à la Conservation foncière (Direction générale des impôts) deux à trois jours. Par ailleurs, les frais d'enregistrement sont relativement élevés pour le débiteur : près de 10 % de la valeur du bien en Côte d'Ivoire, contre 1 % au Ghana, 4 % au Kenya, ou 6 % au Maroc. Cette situation pénalise l'octroi de crédit et la fluidité des transactions immobilières. La Côte d'Ivoire devrait faciliter l'accès aux titres de propriété en accélérant les attributions et la sécurisation des titres ; en facilitant les procédures d'enregistrement et d'inscription des hypothèques pour diminuer les temps d'obtention des crédits et fluidifier les procédures administratives ; et en mettant en place un système informatisé d'enregistrement des terrains pour réduire les fraudes.

Les produits financiers sont insuffisamment diversifiés

Le développement de nouveaux produits financiers apparaît nécessaire pour favoriser le financement d'acteurs tels que les PME. D'après l'OCDE, le crédit bancaire est crucial pour le financement des PME, mais il est tout aussi important d'élargir l'éventail de produits financiers disponibles pour ces entreprises (OCDE, 2015). Plusieurs produits financiers sont encore trop peu développés en Côte d'Ivoire en raison de faibles incitations fiscales, de dispositions légales insuffisantes, et d'une expertise financière trop faible. Or, ils constituent des solutions de financement pour des entreprises exclues des schémas traditionnels formels en raison de l'absence de garanties suffisantes ou d'historiques de crédit (le plus souvent des PME), et pourraient inciter à la formalisation de l'économie.

Le développement du crédit-bail, mode de financement à moyen terme encore peu répandu, bénéficierait à l'économie ivoirienne. Le crédit-bail permet au crédit bailleur de louer à un crédit preneur un bien pour un usage professionnel pour une durée limitée (pouvant être adossée au cycle d'exploitation) et moyennant un loyer. L'entreprise a la possibilité, pendant cette période, d'acquérir le bien à un prix convenu au préalable. Le crédit-bail permet de financer des équipements productifs tout en réduisant le risque de détournement des fonds. Cet outil financier s'accompagne de délais administratifs réduits et ne nécessite pas d'infrastructures financières très développées.

La réduction des freins au crédit-bail serait bénéfique pour la Côte d'Ivoire. La Côte d'Ivoire gagnerait à améliorer le fonctionnement de son système de remboursement de crédits de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (voir le chapitre 6) de sorte que le poids de la TVA ne soit supporté ni par le crédit bailleur ni par le client, mais par le consommateur final. Par ailleurs, la protection juridique du crédit bailleur apparaît encore trop faible : insuffisance des textes juridiques régissant ce mode de financement, notamment en termes de procédures de saisie de bien ; peu de jurisprudence ; faible nombre de magistrats spécialistes du crédit-bail ; absence de cadre extrajudiciaire de réalisation des sûretés ; etc. L'amélioration du système de remboursement des crédits de TVA et l'adoption de dispositions légales plus précises faciliteraient le développement de ce produit financier.

L'affacturage, mode de financement à court terme, n'existe pas en Côte d'Ivoire. L'affacturage consiste, pour une entreprise, à céder ses créances clients à un organisme financier tiers chargé de leur recouvrement, lui permettant ainsi de récupérer rapidement de la trésorerie. Ce mode de financement permet de résoudre l'asymétrie d'information entre prêteur et emprunteur en renvoyant à la qualité du client. Il est particulièrement attractif pour les petits fournisseurs ayant une base solide de clients bien insérés dans les circuits de financement formels, et pour les entreprises à la croissance rapide (OCDE, 2015). Par ailleurs, cet outil peut être utilisé pour des opérations internationales, contribuant ainsi à faciliter l'intégration régionale. Or il n'existe pas de structure dédiée à l'affacturage en Côte d'Ivoire (certaines banques réalisent toutefois des opérations s'y apparentant). Ceci peut s'expliquer par un manque d'information sur les débiteurs et la nécessité d'un réseau d'entreprises matures à la clientèle établie. Ce type de financement existe depuis une quinzaine d'années au Maroc, où il est désormais répandu (recouvrement des créances, gestion des factures, assurance-crédit).

La diversification des produits doit aller de pair avec l'amélioration de la situation financière de l'État vis-à-vis des PME et le développement des opportunités qui leur sont offertes. La lenteur des paiements de l'État de Côte d'Ivoire à l'égard des PME après la réalisation des contrats affecte négativement les banques qui préfinancent leurs activités et pèse sur la fiabilité de ce tissu d'entreprises. Le paiement des factures fournisseurs de l'État sous 90 jours,

mesure adoptée courant 2014, est une avancée, et sa mise en œuvre effective devra faire l'objet d'un contrôle régulier par les autorités. De même, l'approbation des dispositions relatives au financement de la commande publique (des crédits bancaires pourront être attribués aux PME opérant sur les marchés publics) enverrait un signal positif. Enfin, les autorités ivoiriennes et le secteur privé pourraient réfléchir conjointement à des dispositions favorisant l'attribution de marchés publics aux PME, sur le modèle du *Small Business Act* américain.

Les capacités des acteurs sont faibles

Accroître le volume de financement n'est pas une fin en soi : il est nécessaire de répondre à des besoins de financement de projets rentables. Réduire le coût du crédit, tempérer la perception de risque des établissements bancaires, diversifier l'offre de produits et services financiers a pour but de financer davantage de projets d'entreprises. Mais ces projets doivent avant tout être considérés comme rentables. Il faut donc développer l'offre de projets viables des entreprises aspirant à un financement (notamment des PME), mais aussi renforcer les capacités des banques pour mieux évaluer les risques associés aux projets et faire le suivi des projets financés.

Le secteur financier est confronté à un manque de projets rentables. Le nombre important de projets non viables financièrement ou sur le plan opérationnel explique partiellement le risque de crédit élevé en Côte d'Ivoire. Les faibles capacités managériales de certaines entreprises, notamment des PME, ainsi que le manque de vision à moyen-long terme pénalisent la pertinence de leurs projets. Les lacunes des chefs d'entreprises sur les plans financier et comptable entraînent des sous-estimations des coûts de fonctionnement et d'investissement. Certaines entreprises sont incapables de présenter des états financiers réalistes permettant de rassurer les banques dans leur décision d'octroi de crédit. Enfin, les entreprises sont parfois caractérisées par une faible politique du « rendre compte » et un manque de logique de résultat.

Le risque associé aux projets des PME existe, mais il est parfois mal évalué et surestimé par les banques ivoiriennes. Les mécanismes d'évaluation du risque, couplés aux capacités insuffisantes des banques (faiblesse du suivi des concours mis en place, pénurie de cadre et de départements spécialisés dans les PME), entravent parfois l'octroi de crédit aux PME. Il semble donc impératif de mettre en place des mécanismes d'aide à l'identification des projets solides à financer.

Les modèles traditionnels de renforcement des capacités des entreprises n'ont pas apporté les résultats escomptés et de nouvelles solutions doivent être mises en place. Beaucoup de structures de soutien aux PME et de programmes de renforcement des capacités des auto-entrepreneurs n'ont pas fonctionné, ou ont eu des résultats trop modestes (bourse de sous-traitance créée par la Fédération nationale des industries et services à la fin des années 90 ; Institut ivoirien de l'entreprise ; fonds national pour l'entreprenariat ; fonds sociaux de soutien à l'emploi des jeunes diplômés ; etc.). Or, soutenir les PME permet de créer un tissu industriel pouvant s'adapter aux besoins des grandes entreprises nationales. Des structures de soutien gérées par le secteur privé, sur financement public, pourraient constituer des solutions, telles que les incubateurs d'entreprises qui viendraient en renfort des capacités (développement de business plans solides, vulgarisation de la terminologie bancaire, travail de mise en relation, etc.). De telles initiatives existent mais devraient être davantage développées par les autorités, notamment par l'assistance technique de la Chambre de commerce. Par ailleurs, le renforcement de la qualité des audits financiers des entreprises permettrait d'assainir les projets et la situation de certaines entreprises de façon à leur permettre d'obtenir les certifications nécessaires pour faire des demandes de crédit. Les autorités devraient à ce titre améliorer les filières de commissaire aux comptes, comptables et experts-comptables.

Le développement d'alternatives au financement bancaire doit permettre la mobilisation accrue des ressources et leur meilleure allocation

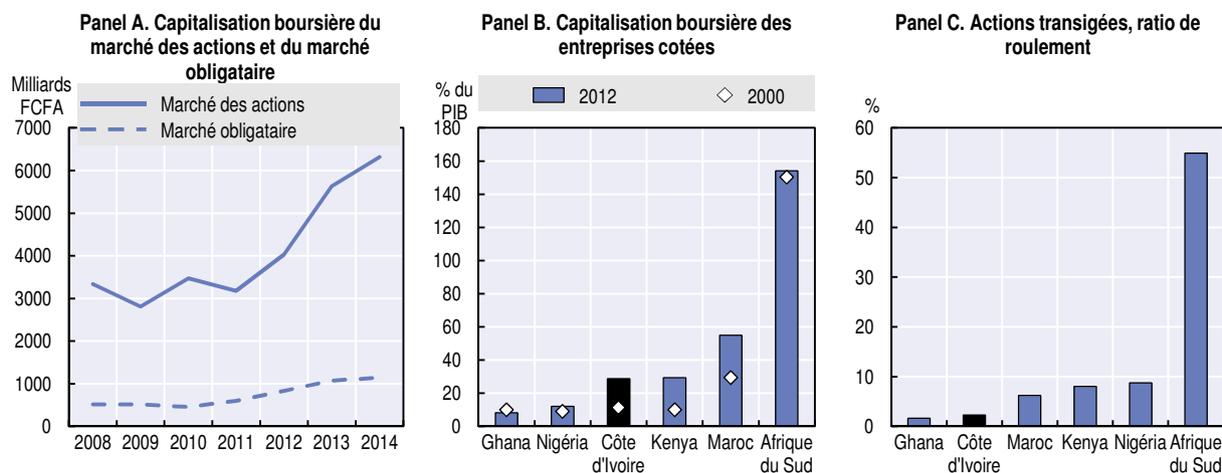
Le fonctionnement optimal des systèmes financiers doit bénéficier de sources de financement diversifiées et d'une structure articulée autour d'acteurs bancaires et non bancaires. Les investisseurs financiers institutionnels fournissent des sources de financement alternatives au secteur bancaire. Ces acteurs cherchent à investir sur des marchés qui leur offrent des perspectives de rendements et des possibilités de diversification des risques. À ce titre, le développement du marché des capitaux est important. La Côte d'Ivoire ne pourra pas œuvrer seule dans ce sens, la collaboration entre les pays à l'échelle régionale sera indispensable et devra être menée à long terme pour être efficace.

Stimuler l'activité du marché boursier régional et accroître sa liquidité constituent des préconditions à tout développement du marché des capitaux

Pour atteindre l'émergence, le marché boursier régional, opérationnel depuis 1999, doit être dynamisé. Les économies émergentes ont toutes développé leurs marchés des capitaux. Or, à la fin 2014, alors que 75 entreprises sont cotées à la Bourse de Casablanca, seulement 38 sont inscrites à la bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM), dont 32 sont ivoiriennes. Malgré l'augmentation progressive de la capitalisation boursière des marchés des actions et obligataire depuis 2011 (graphique 4.17, panel A), la BRVM reste une place boursière relativement peu dynamique (graphique 4.17, panels B et C).

Le marché boursier régional, dominé par le marché obligataire et les États, reste faiblement liquide. Le marché obligataire, qui domine les activités de la BRVM (83 % des ressources levées sur la période 1998-2014, BRVM, 2015), a permis la mise en place d'un marché des titres publics (près de 70 % des ressources ont été levées par les États, contre seulement 15 % par le secteur privé). Or le marché boursier reste faiblement liquide avec peu de cotations et dépourvu de marché secondaire efficace. Il n'attire que très peu d'investisseurs étrangers non africains : 56 % proviennent d'Afrique de l'Ouest et 16 % d'autres régions d'Afrique (BRVM, 2015).

Graphique 4.17. Le marché boursier régional est faiblement développé



Source : BRVM (2015).

Source : Banque mondiale, <http://data.worldbank.org/products/wdi>.

Source : Banque mondiale, <http://data.worldbank.org/products/wdi>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933329612>

Alors qu'il semble indispensable d'accroître le nombre d'entreprises cotées pour dynamiser le marché, des facteurs culturels freinent encore les entrepreneurs à entrer sur le marché boursier. Beaucoup d'entrepreneurs associent la cotation, et la plus grande transparence qu'elle induit, avec une perte de pouvoir décisionnaire (imposition de comptes audités, transmission d'information à date régulière, etc.). Les autorités devraient démystifier le financement sur le marché boursier et inciter les entreprises à y recourir pour lever des capitaux à long terme (campagnes de communication, formations grand public en partenariat avec la BRVM, clarification et simplification des procédures d'accès à la Bourse, etc.). Par ailleurs, les autorités devraient développer la culture boursière en amont, lors des études supérieures des futurs cadres du secteur privé, en encourageant la collaboration entre universités, écoles et BRVM pour mettre en place davantage de modules consacrés au droit boursier, aux instruments financiers, à la réglementation en vigueur, etc.; et en développant des prototypes de salles de marché et des jeux de simulation du marché.

La mise en place de nouvelles infrastructures financières dynamiserait le marché boursier. Le Ghana, a mis en place en 2013 l'Alternative Exchange, marché boursier destiné aux PME caractérisé par des procédures administratives simplifiées et des conditions de cotation plus souples : le capital minimum requis est plus faible que sur le marché principal (128 525 USD contre 514 100 USD), le nombre minimal d'actionnaire est de 20 (contre 100) et l'entreprise doit fournir des états financiers audités sur la dernière année (contre les trois dernières). Par ailleurs, des incitations financières ont été mises en place avec la création d'un fonds d'accompagnement à l'introduction en Bourse visant à couvrir les coûts d'entrée. La mise en place du compartiment dédié aux PME au sein de la BRVM contribuerait à dynamiser le marché boursier, pour ce faire les études avec le régulateur doivent avancer rapidement. L'interconnexion avec les bourses régionales des pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) serait également profitable. Les autorités ivoiriennes devraient jouer un rôle actif à l'échelle régionale afin d'atteindre ces deux objectifs. Par ailleurs, elles pourraient soutenir ces efforts en utilisant la Bourse pour la privatisation des entreprises publiques (au Maroc, les entreprises privatisées par le biais du marché financier ont contribué à relancer la dynamique de la Bourse de Casablanca), ou pour la recapitalisation des banques.

Développer l'actionnariat populaire est une autre solution pour développer le marché des capitaux. Renforcer le réflexe d'appel public à l'épargne constitue un moyen de capter l'épargne de certains ménages ivoiriens (en particulier les cadres urbains de la classe moyenne, qui devraient augmenter fortement) et de la mettre en relation avec les besoins de financement des entreprises. Par ailleurs, la participation de la population à l'introduction en Bourse des entreprises constitue un outil de communication politique lors des programmes de privatisation, et également un vecteur de renforcement du lien social et de promotion de l'identité nationale. Les autorités devraient élargir les choix proposés aux petits épargnants en termes d'investissement sur le marché boursier (tel que les plans d'épargne en actions) en s'assurant que les nouveaux produits financiers soient adaptés au contexte local, l'exemple tunisien des comptes épargne en action pouvant à ce titre servir de modèle (encadré 4.8).

Encadré 4.8. **Le modèle tunisien du compte épargne en actions**

Les plans d'épargne en actions constituent des moyens d'épargner à moyen terme en permettant aux détenteurs de gérer un portefeuille d'actions. Dans le cadre des mesures d'incitation visant à dynamiser la Bourse (1999), la Tunisie a cherché à augmenter le nombre d'épargnants. Pour cela, elle a créé le compte épargne en action (CEA), d'une durée de vie minimale de cinq ans. Des mesures incitatives ont été mises en place, telles que la déduction du revenu imposable à hauteur de 50 % du montant investi dans le CEA, avec un plafonnement à 5 000 TND (dinar tunisien). Au moins 80 % du montant investi devait se matérialiser en action d'entreprises cotées, et le reste en Bons du Trésor. La revente d'action était possible, sous réserve d'utiliser le produit de la vente 30 jours maximum après l'opération.

Les résultats mitigés permettent de tirer des conclusions pour la Côte d'Ivoire : i) Avoir un secteur bancaire suffisamment équipé est indispensable. Le CEA nécessite un suivi régulier par les banques afin de s'assurer de la conformité aux réglementations en vigueur (emploi des fonds et respect des délais) qui impose d'avoir à disposition une main-d'œuvre qualifiée suffisante, mais aussi des infrastructures informatiques fonctionnelles ; ii) S'assurer qu'il n'y ait pas de contraintes pour l'emploi de l'épargne. En Tunisie, les épargnants ne pouvaient pas investir dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières ; iii) Enfin, les incitations fiscales doivent être suffisantes. Les CEA n'ont pas séduit le grand public car les avantages fiscaux ont été mal ciblés : la majorité des professions libérales, principale cible des CEA, ne pouvait pas bénéficier des avantages fiscaux du fait de leur statut juridique. Par ailleurs, d'autres produits d'épargne (tels que l'assurance vie) ont attiré les épargnants aux revenus moyens tandis que le plafond déductible de 5 000 TND n'a pas attiré les hauts revenus.

Source : SMART Finance et GMA Capital Markets (2002).

Le développement du secteur des assurances jouera un rôle clef dans la mobilisation de l'épargne nationale

Le secteur des assurances présente un fort potentiel de développement en Côte d'Ivoire. Actuellement, 29 compagnies d'assurances sont établies (11 en assurance vie, 18 en assurance non-vie). En 2014, le chiffre d'affaire du secteur s'élève à 239 milliards FCFA, dont 44 % pour l'assurance vie. Le taux de pénétration est faible (les primes s'élèvent à moins de 2 % du PIB en 2013, contre 14 % en Afrique du Sud et 3.4 % au Kenya, d'après la fédération des sociétés d'assurances de droit national africaines). Il s'agit d'une caractéristique des pays en développement où les ménages affectent leur revenu disponible à d'autres dépenses (nourriture, santé, éducation), et où le poids des réseaux traditionnels raréfie le réflexe de recourir à une police d'assurance. Ainsi, bien que les chiffres du secteur de l'assurance soient sous-évalués puisqu'ils n'intègrent pas l'assurance informelle (système de tontines par exemple), ils soulignent l'important potentiel de marché encore inexploité en Côte d'Ivoire, notamment en dehors d'Abidjan. En effet, le développement progressif d'une classe moyenne, dont les priorités et les choix en matière de dépenses seront progressivement réorientés vers de nouveaux produits comme l'assurance, devrait offrir de solides débouchés au secteur. Plus ancrée dans le paysage ivoirien, l'assurance permettra de sécuriser la croissance et le développement tout en constituant un moyen solide de capter l'épargne nationale de long terme.

La collecte d'épargne doit être dynamisée pour maximiser le rôle du secteur de l'assurance. Des efforts doivent être faits pour familiariser les populations avec l'assurance. En effet, le concept de l'assurance vie est mal connu au sein de la population, qui se

repose davantage sur la solidarité familiale intergénérationnelle. L'assurance non-vie est, quant à elle, perçue comme une taxe (notamment dans le cas l'assurance automobile). La population perçoit mal les bénéfices du passage des systèmes informels existants vers des produits et structures d'assurance formels, d'autant que la confiance des Ivoiriens dans le système de l'assurance formelle est faible. Elle a été érodée par un faible niveau de protection des assurés (durée de règlement des litiges longue ; prise en charge lente en cas de sinistre ; etc.), et des difficultés de gouvernance survenues dans les compagnies d'assurance (rétention de primes d'assurés).

Des campagnes de sensibilisation sur l'importance de l'assurance (notamment en visant le public féminin) permettrait de renforcer le réflexe des citoyens de souscrire à une police d'assurance. Les autorités doivent poursuivre le travail d'assainissement et de contrôle du secteur initié par la Conférence interafricaine des marchés d'assurance (CIMA) en durcissant les conditions d'agrément pour éviter la prolifération de compagnies non viables ; en élargissant les services de contrôles sur tout le territoire ; en accroissant le nombre de contrôleurs opérationnels ; et en retirant les agréments des compagnies insolubles ou ne respectant pas les standards de qualité. Par ailleurs, les autorités devraient agir pour l'accroissement de l'indépendance et de la transparence de la commission régionale de contrôle des assurances.

L'utilisation des téléphones portables peut être une solution pour atteindre des clients hors des circuits formels. Les possibilités technologiques dont bénéficie la Côte d'Ivoire constituent un avantage : les téléphones portables permettent aux usagers de souscrire un contrat d'assurance, et aux assureurs de proposer leurs produits. Or, actuellement, le téléphone mobile est plus un moyen de paiement qu'un vecteur de mobilisation de l'épargne. Mais le téléphone portable pourrait mieux servir à capter l'épargne des populations non bancarisées, sous réserve d'un renforcement de l'éducation financière des individus, et d'une coopération étroite entre État, opérateurs mobiles et assureurs. La question de la sécurité des transferts de fonds se posera toutefois à terme.

Pour que le secteur joue pleinement son rôle de financeur des projets d'investissement, une augmentation de sa capacité contributive est nécessaire. Alors que le marché structuré du traité CIMA représente un exemple d'intégration sectorielle unique au monde, les compagnies d'assurance disposent d'une faible capacité de mobilisation pour financer les projets. En effet, tandis que le total des engagements s'élève à 2.2 milliards EUR en 2013 sur l'ensemble de la zone, les actifs admis en représentation sont de 2.4 milliards EUR, générant un taux de couverture de 109 %, inférieur à ceux de 2011 et de 2012.

Plusieurs obstacles devront être levés afin de développer de nouvelles opportunités de placement et des supports d'investissements. La Banque mondiale estime que 20 à 40 % de l'épargne africaine est délocalisée via des compagnies d'assurance internationales qui présentent des profils de risque modérés et des supports d'investissement diversifiés. Les opportunités de placement locales revêtent ainsi une importance capitale et doivent être renforcées. Les règles de limitation et de dispersion (2010) calquées sur la réglementation française, qui visent à limiter les placements par secteur peuvent parfois être considérées comme des freins aux activités. Par exemple, la réglementation actuelle fixe les actifs immobiliers en représentation des engagements réglementés à 40 % maximum du montant total des engagements réglementés. Or l'immobilier constitue un produit de placement solide pour le secteur de l'assurance mais de nombreuses compagnies ont déjà atteint leur quota dans le secteur.

La réglementation du secteur des assurances n'est pas toujours adaptée au niveau de maturité du marché de l'assurance en zone CIMA. Certains articles du traité CIMA ont pour contrepartie de limiter les opérations panafricaines et l'intégration régionale. Par exemple, l'article 335 (1999), qui fait référence au principe de localisation, stipule que les engagements réglementés doivent être représentés par des actifs équivalents, placés et localisés sur le territoire de l'État membre sur lequel les risques ont été souscrits, et qu'au maximum 50 % peuvent être localisés dans d'autres États membres de la CIMA. Par ailleurs, la CIMA a récemment indiqué vouloir augmenter le taux de rétention locale de l'article 308, qui oblige tous les investissements à être assurés à au moins 25 % sur le territoire national sans différenciation selon les branches d'activité, pour inciter au développement des compagnies d'assurance locales. Or, certains projets (pétroliers, par exemple) nécessitent des capacités d'assurance importantes que le marché local n'est pas en mesure de fournir. Augmenter le taux de rétention de façon uniforme selon les secteurs risquerait d'accentuer le non-respect de l'article 308 et de renchérir les placements à l'étranger. Les autorités ivoiriennes pourraient inciter les membres de la zone CIMA à étudier précisément les possibilités et les conséquences d'une révision de certaines réglementations. Par ailleurs, les autorités devraient s'assurer que la réglementation du Code des assurances est correctement appliquée, ce qui passe notamment par un travail de vulgarisation des textes et de communication auprès des acteurs concernés. Enfin, il serait bénéfique d'accroître la sécurité juridique sur les titres fonciers pour encourager les investissements.

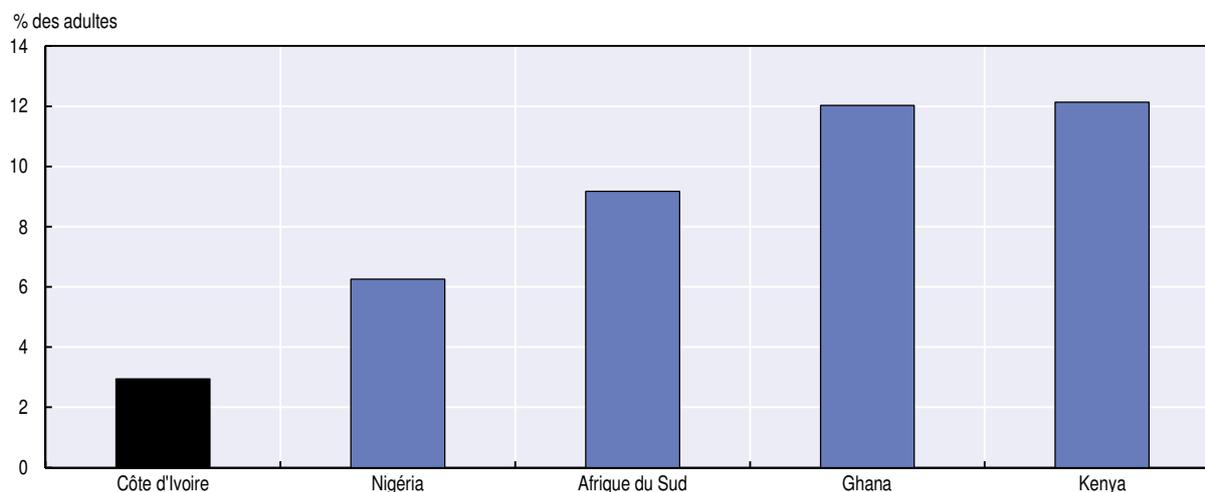
Le secteur des assurances est tributaire du développement des marchés financiers. L'amélioration de l'accès au financement sur le marché boursier aiderait à diversifier les sources de financement des compagnies d'assurance tout en dynamisant le marché des capitaux. À ce titre, les autorités pourraient envisager de réaliser des études d'évaluation de l'intégration des contrats d'assurance vie en unité de compte. L'interconnexion entre les bourses africaines, qui élargirait les supports d'investissement, ou le développement des fonds d'investissement nationaux peuvent également constituer de nouvelles opportunités.

Le financement de certains secteurs, dont l'immobilier, dépend du développement du marché des capitaux

Le financement du marché immobilier est encore largement absent en Côte d'Ivoire. Le financement du logement formel est limité sur le continent africain, à l'exception de l'Afrique du Sud (où les crédits hypothécaires représentent 30 % du PIB), de la Namibie, du Maroc et de la Tunisie (Walley, 2012). En Côte d'Ivoire, les crédits immobiliers ont été multipliés par cinq entre 2007 et 2013, mais ils représentent moins de 2 % du total des crédits alloués, dont moins de 3 % des Ivoiriens bénéficient (graphique 4.18). La frilosité des banques rend l'accès au crédit hypothécaire difficile pour les particuliers. Les banques octroient leurs crédits en priorité aux segments de la population qui présentent le risque de crédit le plus limité, c'est-à-dire aux plus riches (parmi les 60 % d'adultes les plus riches, 4 % ont un prêt hypothécaire, contre 1.4 % parmi les 40 % les plus pauvres). Par conséquent, la grande majorité des ménages contracte des prêts à la consommation dans le but de construire progressivement leur logement (étage par étage), perdant ainsi tout potentiel bénéfique d'économies d'échelle. Les plans d'épargne en vue d'un emprunt hypothécaire pourraient contribuer à inciter les banques à octroyer des prêts (encadré 4.9). Pour les individus jugés les plus à risque, des prêts d'un faible montant (pour le financement de travaux d'extension d'un logement, par exemple), octroyés après une période d'épargne ou après un remboursement d'un microcrédit pourraient également être considérés. Malgré

des taux d'intérêts élevés, des gains pourraient être réalisés grâce aux économies d'échelle et la réalisation des travaux pourrait être accélérée (jusqu'à deux à trois ans, d'après Walley, 2012). Enfin, l'environnement juridique inadapté pénalise l'obtention de titres fonciers. Les autorités devraient donc accélérer l'attribution des titres fonciers en mettant en place un système efficace d'allocation des terres, ainsi qu'un système informatisé d'enregistrement des terrains pour réduire les fraudes.

Graphique 4.18. **Très peu d'individus ont accès aux prêts hypothécaires en Côte d'Ivoire**
% d'adultes avec un prêt hypothécaire



Source : Banque mondiale (2014), <http://datatopics.worldbank.org/>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329622>

Encadré 4.9. Plans d'épargne en vue d'un emprunt hypothécaire

Les plans d'épargne en vue d'un emprunt hypothécaire constituent une opportunité pour des individus sans historique de crédit de pouvoir y accéder plus facilement. Le futur emprunteur épargne sur une période donnée, ce qui permet au prêteur d'évaluer sa fiabilité et sa capacité à repayer un crédit, et ce, même sans historique de crédit répertorié. Au Nigéria, le Fonds national pour le logement exige du futur emprunteur qu'il épargne sur une période de six mois afin d'être éligible à un prêt. Mais le nombre potentiel d'emprunteurs satisfaisant à cette clause dépasse le nombre de clients auquel que le Fonds peut prêter. L'exemple du Kenya est à ce titre plus intéressant. Housing Finance, la société de prêts hypothécaires gérée par l'État, propose le *Housing Development Bond*, un compte où les particuliers peuvent épargner en vue d'acquies un logement, et qui offre un crédit d'impôt de 5 % en comparaison avec un compte standard.

Sources : Walley (2012) et Centre for Affordable Housing Finance in Africa (2015).

La hausse de la demande immobilière va bénéficier à l'économie ivoirienne. La transition sociodémographique qui devrait s'opérer avec l'émergence renforcera le processus d'urbanisation et augmentera le nombre de ménages indépendants, entraînant une hausse de la demande de logements. Cela va stimuler la création d'emplois et la croissance grâce à un secteur de la construction dynamique, et accroître le niveau de vie de la population. Par ailleurs, l'accession des individus à la propriété améliore l'intégration des citoyens, ce qui constitue un facteur d'apaisement social et de réduction de la criminalité.

La hausse de la demande immobilière représente aussi une aubaine pour le développement du système financier. D'une part, parce que le financement du secteur immobilier accroît les revenus à long terme du secteur bancaire, renforçant ainsi son rôle d'intermédiation financière en allongeant les maturités. D'autre part, parce que les banques diversifient leurs activités, en augmentant la part des crédits hypothécaires et en réduisant celle des crédits à la consommation. L'exemple marocain montre bien que les banques ont réussi à développer une expertise dans ce domaine, ce qui a contribué à renforcer leur axe d'expansion extérieure (encadré 4.10).

Encadré 4.10. Le financement du logement social au Maroc

Face à la pénurie de logements, estimée à 1.25 million, le gouvernement marocain a entamé une politique de logement social en 2003 avec pour objectif de construire 100 000 logements sociaux par an. Plusieurs mesures ont été mises en place pour faciliter l'acquisition de logement (abattement fiscal et compensation pour les promoteurs, prix maximal fixé, création de deux fonds de garanties de l'État, etc.). Le fonds Fogarim apporte des garanties à hauteur de 70 % des prêts hypothécaires pour les ménages aux revenus très faibles. Les critères de sélection des prêts garantis sont le montant du prêt (maximum 25 000 USD) et le niveau de remboursement mensuel (200 USD par mois, ou 40 % des revenus du ménage). Mais l'État marocain souhaite aussi renforcer les financements bancaires afin de dynamiser le secteur de l'habitat, et met en place des dispositions législatives encadrant la titrisation. Les banques peuvent alors céder leurs créances hypothécaires à des fonds communs de créances qui émettent des titres à des investisseurs institutionnels en contrepartie des créances acquises. Credilog I et II, deux fonds communs de créances, sont ainsi créés en 2001 et 2003.

Bien que timide à ses débuts en raison d'une liquidité excessive des banques (seulement deux opérations en 2002 et 2003, suivies de quatre années de stagnation), cette politique active a progressivement stimulé l'activité des banques et renforcé leurs capacités. Le recours à la titrisation a amélioré la structure des bilans des banques, autorisées à céder des actifs relativement illiquides en les transformant en titres négociables. La titrisation a également permis de diversifier leurs sources de financement et dynamisé le marché financier local, les investisseurs ayant accès à une gamme plus variée de produits. En 2008, une nouvelle loi élargit le type de créances pouvant faire l'objet d'une opération de titrisation. Actuellement, le Maroc travaille à la mise en place d'un système d'obligations hypothécaires sécurisées afin de développer encore davantage le financement de l'habitat résidentiel, qui constitue désormais une part importante des activités des banques marocaines.

Cette politique sociale a eu des impacts positifs dépassant le cadre du système financier. Cela a joué un rôle déterminant dans la bancarisation des citoyens (notamment de la classe moyenne et inférieure). La formalisation de l'économie s'est également accrue, l'octroi de crédits immobiliers à long terme obligeant les individus à déclarer leurs revenus. Enfin, cela a contribué à développer le marché des titres fonciers. Par ailleurs, le crédit immobilier a constitué un des produits phares sur lesquels les banques marocaines se sont spécialisées, et qui a pu être exporté sur les nouveaux marchés d'Afrique subsaharienne. Dans les années 90, poussées par un environnement domestique morose, les grandes banques marocaines ont cherché des débouchés hors de leurs frontières. La Banque du Mali s'est ainsi restructurée avec l'aide de deux banques marocaines. Cette première expérience réussie en Afrique subsaharienne a incité les banques marocaines à renforcer cet axe de développement. Aujourd'hui les banques marocaines, qui ont développé leurs activités autour de la banque universelle, sont présentes dans plus d'une quinzaine de pays africains.

Sources : Proparco (2005) ; journées AJBEF (2012) ; Conseil déontologique des valeurs mobilières marocain (2011) ; ministère des Finances et de la Privatisation (2008) ; Walley (2012).

En Côte d'Ivoire, la banque publique dédiée à l'habitat ne s'est pas révélée efficace. Les banques privées n'étant pas actives sur ce segment d'activité, la Banque de l'habitat de Côte d'Ivoire est venue en soutien au développement du logement. Mais elle n'a pas atteint ses objectifs, rejoignant ainsi les résultats des travaux de Badev et al., 2014 qui montrent l'échec des politiques de subvention et de soutien direct à l'acquisition de logement (politiques souvent associées à des scandales de corruption ; évincement d'établissements bancaires pratiquant des taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché). L'Agence nationale de reconstruction et d'habitat urbain en Afrique du Sud constitue toutefois une expérience réussie de subventions publiques visant à faciliter l'intermédiation financière et le développement du petit crédit à l'habitat qui peut servir d'exemple pour la Côte d'Ivoire. L'agence a constitué un fonds de garantie spécifique qui couvre le risque de non-remboursement à hauteur de 70 % du montant restant, tandis que les clients doivent déposer un montant d'épargne sur un compte bloqué qui doit servir à la couverture du risque en cas de défaillance.

Le développement du marché hypothécaire ne pourra se faire sans marché secondaire dynamique. Pour se financer, les acteurs présents sur le marché hypothécaire ont recours aux institutions non-bancaires présentes sur les marchés financiers. Seuls l'Afrique du Sud et, dans une moindre mesure, le Maroc, disposent de marchés hypothécaires secondaires dynamiques. Dans le cas sud-africain, cela a été possible grâce à un marché de la dette publique actif et liquide ; une communauté d'investisseurs institutionnels à la recherche de placements à long terme ; et un environnement institutionnel et légal solide. Malgré le potentiel et les atouts du marché hypothécaire à l'échelle régionale (existences d'une bourse régionale des valeurs mobilières, d'une autorité de régulation et d'une supervision bancaire unique), la titrisation comme instrument de refinancement des créances hypothécaires fait défaut à la Côte d'Ivoire. La Caisse régionale de refinancement hypothécaire de l'UEMOA, alternative à la titrisation des créances hypothécaires dont l'activité est de refinancer les prêts hypothécaires des banques en émettant des obligations hypothécaires, existe mais n'est que peu active.

À terme, les fonds d'investissement nationaux pourront ouvrir un nouveau champ de financement pour les entreprises

Caractéristique des marchés émergents et présentant de nombreux avantages pour le développement économique local, le capital investissement est peu développé en Côte d'Ivoire. Les opérations de capital-investissement sont courantes sur les marchés développés et émergents, mais encore très peu fréquentes en Côte d'Ivoire en raison d'un secteur financier trop peu développé qui ne facilite pas les conditions de sortie de capital (peu d'introductions en Bourse ou de transactions secondaires). Au-delà d'attirer les investisseurs à la recherche d'une diversification du risque et de contribuer au dynamisme des marchés, les fonds de capital-investissement représentent un levier de transformation des entreprises. Le suivi des entreprises financées exerce une incitation à l'amélioration des paramètres financiers (renforcement des systèmes de suivi et de transmission d'information). Enfin, l'assistance technique fournie par les fonds accompagne les entrepreneurs dans leur professionnalisation et leur modernisation (définition avec l'entrepreneur de la stratégie et des objectifs, mise en relation avec des réseaux professionnels, recherche de meilleures pratiques de gestion, amélioration de la gouvernance, etc.).

Au-delà du développement du secteur financier, la levée de certains obstacles sera indispensable pour permettre le développement des fonds. Le manque de gérants de fonds expérimentés connaissant les spécificités de l'économie ivoirienne et la faiblesse du réseau

d'intermédiaires solides (courtiers, analystes) sont des freins au développement des fonds. La faible culture entrepreneuriale et financière en Côte d'Ivoire constitue un obstacle et des réflexes persistent, comme la faible ouverture du capital par les entrepreneurs ou le peu de recours au marché des titres. Par ailleurs, les différences culturelles tiennent encore la Côte d'Ivoire éloignée du dynamisme du monde anglo-saxon (faibles prises de risque des investisseurs ivoiriens, absence de réseau de *business angels*). Les autorités ivoiriennes devraient promouvoir ce mode de financement auprès des entreprises (sensibilisation aux bénéfices retirés par ce financement, promotion dans les filières supérieures) et développer des formations et cursus adaptés aux métiers de la finance (voir l'exemple ghanéen, encadré 4.11).

Encadré 4.11. Le Venture Capital Trust Fund (VCTF) ghanéen, source d'inspiration pour la Côte d'Ivoire ?

Le VCTF (2004) a pour but de fournir des ressources financières aux PME opérant dans des secteurs jugés prioritaires. Il finance des fonds de capital-risque qui agissent comme des intermédiaires auprès des PME. Pour développer les activités du VCTF, le Ghana l'a encadré avec une législation flexible et a mis en place des incitations fiscales pour les fonds de capital-risque (exemptions de taxes sur les dividendes, gains en capital, revenus et autorisation du report des pertes) et pour les institutions financières investissant dans ces fonds (déduction du montant investi dans les fonds de leur revenu imposable annuel). Le VCTF a été initialement financé à hauteur de 25 % par une taxe pour la reconstruction nationale (supprimée depuis 2006, les ressources du VCTF se sont depuis fortement réduites), des contributions volontaires et des investissements. Malgré sa modeste rentabilité, le VCTF a permis de développer un réseau d'investisseurs privés. L'assistance technique fournie, en améliorant les compétences des managers de fonds et des PME, a soutenu indirectement la croissance du marché du capital-risque. Le Ghana dispose désormais de cinq fonds locaux similaires.

Ce fonds d'investissement a inspiré I&P, société d'investissement dédiée à la promotion des entrepreneurs, qui travaille actuellement à créer un fonds d'investissement local pour financer des PME ivoiriennes. Financer ce créneau d'entreprises constitue un véritable enjeu pour la Côte d'Ivoire : les banques et les institutions de microfinance ne sont pas adaptées pour les financer seules, tandis que les investisseurs en capital traditionnels ont des cibles plus élevées. Ce fonds, financé en partie par l'Agence française de développement (AFD) et Proparco, soutiendra les PME au cours des phases d'incubation, d'investissement et de renforcement de leurs activités.

Sources : entretiens ; Parlement de la République du Ghana (2000 et 2004) ; Forum économique mondial (2004).

Recommandations

Améliorer la circulation de l'information

La perception du risque de crédit encouru par les banques pénalise l'octroi de crédit au secteur privé et augmente son coût. L'asymétrie d'information sur la solvabilité des emprunteurs engendre une prime de risque. Les systèmes de partage d'information sur les débiteurs existent mais présentent de nombreuses faiblesses. En outre, la crainte du non-recouvrement des créances par les débiteurs et de la non-réalisation des sûretés accroît la perception du risque. Enfin, des contraintes empêchent les banques de localiser certains clients insolubles.

Réduire l'asymétrie d'information sur la solvabilité des emprunteurs	<p>Accroître la couverture de la population par une agence d'évaluation du crédit en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mettant en place les bureaux d'information sur le crédit • étendant leur couverture grâce à l'intégration à terme des données provenant des systèmes financiers décentralisés, des grands facturiers et des opérateurs de téléphonie mobile. <p>Améliorer le fonctionnement des centrales d'information sur les entreprises en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • intégrant des informations plus complètes en collectant les informations positives sur les clients telles que les montants restant des prêts ou les calendriers de remboursement, et non pas uniquement les informations négatives • automatisant la remontée d'information des banques vers les centrales en prenant exemple sur le Maroc.
Renforcer la protection du créancier	<p>Développer les activités du Tribunal de Commerce en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • étendant progressivement les activités sur l'ensemble du territoire • augmentant progressivement les ressources humaines du tribunal tout en assurant la formation des juristes sur les nouvelles dispositions relatives au secteur bancaire • poursuivant les efforts de communication et de transparence du tribunal.
Améliorer le système de suivi des emprunteurs	<p>Mettre en place des moyens de suivi des emprunteurs en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accélérant la mise en place d'un système de carte d'identité généralisé et en développant une base biométrique centralisée • accélérant les procédures de cadastrage.

Faciliter les possibilités des entreprises de recourir à des financements

L'accès au financement est le principal obstacle aux activités des entreprises, en raison notamment d'exigences de garanties trop élevées. Si la réduction du risque de crédit devrait, à terme, contribuer à assouplir les conditions de garanties exigées des emprunteurs, de nombreuses actions peuvent être entreprises pour rendre leur constitution plus facile pour les entreprises. En outre, le développement de nouveaux produits financiers et le renforcement des capacités des PME favoriseraient leurs accès aux financements.

Assouplir le système des garanties pour rendre leur constitution plus facile pour les entreprises	<p>Faciliter l'accès aux titres de propriété en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accélérant les attributions et la sécurisation des titres • facilitant les procédures d'enregistrement et d'inscription des hypothèques • mettant en place un système informatisé d'enregistrement des terrains pour réduire les fraudes. <p>Unifier le registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM) en l'informatisant de façon à ce qu'il s'apparente au registre central de commerce marocain.</p>
Favoriser le financement des PME en diversifiant les produits financiers, en diversifiant le risque, et en renforçant leurs capacités	<p>Diversifier les produits financiers, tels que le crédit-bail ou l'affacturage, en adoptant des dispositions légales précises.</p> <p>Mettre en place un mécanisme de fonds de garantie pour diversifier le risque (voir le modèle de la caisse centrale des garanties marocaine).</p> <p>Renforcer les professions de commissaire aux comptes, comptables et experts-comptables afin de renforcer la qualité et la fréquence des audits financiers des PME et ainsi leur permettre d'obtenir la certification nécessaire pour faire des demandes de prêts.</p>

Renforcer l'inclusion financière

Le système financier ivoirien n'est pas suffisamment inclusif dans la mesure où une très large majorité des Ivoiriens ne dispose pas de compte en banque ou de compte mobile banking. Il s'agit donc de développer les infrastructures physiques (agences, distributeurs automatiques de billets) tout en accroissant la confiance des particuliers envers les banques pour les inciter à se tourner vers ce mode de financement. En effet, dans une société caractérisée par une faible éducation financière, il sera essentiel de faciliter la compréhension du fonctionnement des banques et de renforcer la protection du consommateur. Il faut également développer le mobile banking, moyen de bancariser des populations demeurées en-dehors du système bancaire et de soutenir les petits échanges commerciaux qui présentent de nombreux avantages : mise à disposition de multiples services facilités, tels que les transferts d'argent ou le paiement de factures.

Rendre les banques plus accessibles en améliorant leur transparence	Mettre en place un cadre uniformisé de conditions de banques, les simplifier et les communiquer. Mettre en place des structures de protection du consommateur, et les communiquer.
Réduire les coûts de transaction et développer des technologies alternatives, telles que le mobile banking	Accompagner le développement d'agences bancaires et de distributeurs automatiques de billets sur le territoire. <ul style="list-style-type: none"> • Fournir un environnement adéquat en matière de sécurité (réduire le phénomène de coupeur de routes). • Assurer la stabilité des réseaux électriques pour améliorer les infrastructures bancaires existantes. Mettre en place l'interopérabilité entre les opérateurs de téléphonie mobile (voir l'exemple de l'Indonésie).

Poser les bases d'un développement du marché des capitaux à long terme

La structure du système financier en Côte d'Ivoire n'est pas diversifiée et ne mobilise pas de ressources à long terme. Le secteur bancaire est prépondérant : il détient 90 % des actifs financiers, et la totalité des crédits au secteur privé. Or, pour fonctionner de manière optimale, les systèmes financiers doivent bénéficier de sources de financement diversifiées et d'une structure articulée autour d'acteurs bancaires et non bancaires. À ce titre, le développement du marché des capitaux paraît important dans une perspective de long terme, le développement de services financiers à bas coût et accessibles restant les priorités actuelles du secteur.

Stimuler l'activité du marché boursier régional et accroître sa liquidité	Inciter les entreprises à recourir au financement sur le marché des capitaux en : <ul style="list-style-type: none"> • menant des campagnes de communication et des formations grand public en partenariat avec la bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) • clarifiant et simplifiant les procédures d'accession à la Bourse • développant la culture boursière au cours des études supérieures (mise en place de modules consacrés au droit boursier, aux instruments financiers ou à la réglementation en vigueur ; développement de prototypes de salles de marché outillées et de jeux de simulation du marché). Dynamiser la coopération financière à l'échelle de la sous-région en : <ul style="list-style-type: none"> • accélérant la mise en place du troisième compartiment dédié aux PME • réalisant l'interconnexion entre la BRVM et d'autres places boursières africaines.
Développer le secteur des assurances pour la mobilisation de l'épargne nationale	Assainir et contrôler le secteur des assurances en : <ul style="list-style-type: none"> • durcissant les conditions d'agrément pour éviter la prolifération de compagnies non viables • élargissant les services de contrôle sur tout le territoire ivoirien • augmentant le nombre de contrôleurs opérationnels.

Notes

1. Selon l'approche traditionnelle, la structure de marché, mesurée par le niveau de concentration bancaire, permet d'évaluer le niveau de concurrence. Toutefois, celle-ci n'apparaît pas systématiquement robuste : des marchés bancaires concentrés ne sont pas forcément des marchés non-compétitifs (Claessens et Laeven, 2004). Le lien entre concurrence et disponibilité du crédit est plus marqué lorsqu'on considère les contraintes réglementaires, la facilité à entrer sur le marché, etc.).

Références

- Agence française de développement (2014), « Évaluer l'impact des instruments financiers en faveur des entreprises », document de travail, mars.
- Ahokpossi, C. (2013), « Determinants of bank interest margins in sub-Saharan Africa », *Working Paper* n° 13/34, Fonds monétaire international, Washington, DC., <http://www.imf.org/>.
- Arcand, J.-L., E. Berkes et U. Panizza (2011), « Too much finance? », *Journal of Economic Growth*, vol. 20, n° 2, p. 105-148.
- ARTCI, Autorité de régulation des télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire, <http://www.artci.ci/>.
- Badev, A., T. Beck, L. Vado et S. Walley (2014), « Housing finance across countries, new data and analysis », *Policy Research Working Paper*, janvier, Banque mondiale, Washington, DC.
- Bankscope (2013), World banking information source, <https://bankscope.bvdinfo.com/>.
- Banque européenne d'investissement (2013), « Banking in sub-Saharan Africa : Challenges and Opportunities », BEI, Luxembourg, <http://www.eib.org/>.

- Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde*, (base de données), Washington, DC., <http://data.worldbank.org/products/wdi>.
- Banque mondiale (2014), *Global Findex* (base de données), Washington, DC., <http://datatopics.worldbank.org/>.
- BCEAO (2015), *Bulletin de statistiques monétaires et financières*, février, <http://www.bceao.int/>.
- BCEAO (2013), *Rapport annuel de la Commission Bancaire 2013*, <http://www.bceao.int/>.
- Beck, T., A. Demirgüç-Kunt, R.E. Levine, M. Cihak et E.H.B. Feyen (2013), *Financial Development and Structure Dataset* (base de données, version mise à jour en novembre 2013), Banque mondiale, Washington, DC., <http://go.worldbank.org/X23UD9QUX0>.
- Beck, T., S. Munzele Maimbo, I. Faye et T. Triki (2011), « Financing Africa: Through the crisis and beyond », Banque mondiale, Washington, DC., <http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/Financing%20Africa%20Through%20the%20Crisis%20and%20Beyond.pdf>.
- Beck T; A. Demirgüç-Kunt et R. Levine (2007), « Finance, inequality and the poor », *Journal of Economic Growth*, vol. 12, n° 1, p. 27-49.
- BRVM (2015), *Bilan 2014*, <http://www.brvm.org/>.
- Centre for Affordable Housing Finance in Africa (2015), <http://www.housingfinanceafrica.org/> (consulté le 20 avril 2015).
- Cihak, M., A. Demirgüç-Kunt, E. Feyen et R. Levine, (2012), « Benchmarking financial systems around the world », *Policy Research Working Paper*, Banque mondiale, Washington, DC., <http://dx.doi.org/10.1596/1813-9450-6175>.
- Claessens, S. et N. van Horen (2012), « Foreign banks: Trends, impact and financial stability », *IMF Working Paper* n° 12/10, Fonds monétaire international, Washington, DC.
- Claessens, S. et L. Laeven (2004), « What drives bank competition? Some international evidence », *Policy Research Working Paper Series* n° 3113, Banque mondiale, Washington, DC.
- Conseil déontologique des valeurs mobilières marocain (2011), « Titrisation », <http://www.cdvm.gov.ma/>.
- Deloitte, (2012), « Étude d'impact du système national de garantie en faveur des PME », Caisse centrale des garantie, résumé du rapport final.
- East African Community (2015), *Towards a Common Market* (site Internet), <http://www.commonmarket.eac.int/>.
- Enoch, C., P. H. Mathieu, M. Mecagni et J. Iván Canales Kriljenko (2015), « Pan-African banks – Opportunities and challenges for cross-border oversight », *African Departmental Paper* n° 15/3, Fonds monétaire international, Washington, DC, <http://www.imf.org/>.
- ENSEA (2012), « Étude sur le climat des affaires en Côte d'Ivoire », données non-publiées.
- Fédération ivoirienne des PME - FIPME (2014), « Étude diagnostique de la situation des PME en Côte d'Ivoire », rapport final, octobre 2014.
- FMI (2015a), « Seventh Review under The Extended Credit Facility Arrangement and request for modification of performance criteria », *rapport du FMI* n° 15/147, communiqué de presse et rapports des services, Fonds monétaire international, Washington, DC., <http://www.imf.org/>.
- FMI (2015b), *Perspectives de l'économie mondiale : croissance inégale, facteurs à court et long terme*, Études économiques et financières, Fonds monétaire international, Washington, DC., <http://www.imf.org/>.
- FMI (2015c), « Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) », rapport du FMI n° 15/100, questions principales, Fonds monétaire international, Washington, DC., <http://www.imf.org/>.
- FMI (2015d), « Pan-African banks – Opportunities and challenges for cross-border oversight », Fonds monétaire international, Washington, DC., <https://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/121814.pdf>.
- FMI (2013), *Financial Access Survey* (base de données), <http://data.imf.org/>.
- FMI (2008), « Kenya, Uganda and United Republic of Tanzania: Selected issues », *Country Report* n° 08/353, Fonds monétaire international, Washington, DC., <http://www.imf.org/>.
- Forum économique mondial (2004), « The Venture Capital Trust Fund, Ghana », <http://reports.weforum.org/>, (consulté le 27 avril 2015).
- Journées AJBEF (2012), « Le refinancement par le marché hypothécaire ».
- Love, I., M. S. Peria et S. Singh (2013), « Collateral registries for movable assets: Does their introduction spur firms' access to bank finance? », *Policy Research Working Paper*, Banque mondiale, Washington, DC., <http://dx.doi.org/10.1596/1813-9450-6477>.

- MINAGRI, AIPH, BNETD (2013), « Étude de faisabilité du 3^e Plan palmier », ministère de l'Agriculture de la Côte d'Ivoire (MINAGRI), rapport final, Abidjan, septembre 2013.
- Ministère des Finances et de la Privatisation (2008), « La nouvelle stratégie du logement au Maroc : Déclinaison des principaux axes et évaluation de leurs impacts », Maroc, <http://www.finances.gov.ma/>.
- OCDE, (2015), *New Approaches to SME and Entrepreneurship Financing: Broadening the Range of Instruments*, Éditions OCDE, Paris. DOI : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264240957-en>.
- ONUUDI/MININD (2012), « Nouvelle Politique Industrielle de la République de Côte d'Ivoire. Phase I: Diagnostic du secteur industriel et du cadre institutionnel » ; Organisation des Nations Unies pour le Développement Industrielle (ONUUDI), ministère de l'Industrie de la Côte d'Ivoire (MININD), octobre 2012.
- Parlement de la République du Ghana (2004), « Venture Capital Trust Fund Act », 2004, acte 680.
- Parlement de la République du Ghana (2000), « Internal Revenue Act, 2000 », acte 592.
- Proparco (2005), « Titrisation de créances hypothécaires, Expérience de Proparco au Maroc », présentation lors de la conférence sur le financement du logement en Afrique de l'Ouest, Bamako, 14-16 février 2005.
- PwC (2013), Projet Lagune.
- Sahay, R., M. Cihak, P. N'Diaye, A. Barajas, D. Ayala Pena, R. Bi, Y. Gao, A. Kyobe, L. Nguyen, C. Saborowski, K. Svirydzenka et R. Yousefi, (2015), *Rethinking Financial Deepening: Stability and Growth in Emerging Markets*, Fonds monétaire international, Washington, DC., <http://www.imf.org/>.
- Seibel, H. D. et M. Ozaki (2009), *Restructuring of state-owned financial institutions: Lessons from Bank Rakyat Indonesia*, Banque asiatique de développement, Mandaluyong, Philippines, <http://www.adb.org/>.
- Smart Finance et GMA Capital Markets (2002), « Étude de diagnostic et de recommandations pour le développement des marchés de capitaux en Tunisie », <http://www.cmf.org.tn/>.
- Société financière Internationale, « Transactions garanties et registres des sûretés », services-conseil d'IFC/Accès au financement, Groupe de la Banque mondiale. <http://www.ifc.org/>.
- Stratégie nationale pour l'inclusion financière en Côte d'Ivoire, Stratégie et plan d'action, mars 2013.
- Walley, S. (2012), « Developing Kenya's mortgage market », rapport 63391-KE, Banque mondiale, Washington, DC.
- Yaron, J (2004), « State-Owned Development Finance Institutions: Background », Political Economy and Performance Assessment, Banque interaméricaine de développement, Washington, DC.

Pour aller plus loin

- Banque mondiale (2014), « Évaluation finale du Projet d'appui à la revitalisation et à la gouvernance des petites et moyennes entreprises (pare-pme) », rapport d'évaluation, version provisoire.
- BCEAO, Rapports annuels, <http://www.bceao.int/>.
- CRRAE-UMOA, (2013), Les journées du banquier, actes, 16 et 17 décembre 2013, Abidjan.
- Demirgüç-Kunt, A. et K. Leora (2012), « Measuring financial inclusion: The Global Findex Database », *Policy Research Working Paper n° 7255*, Banque mondiale, Washington, DC., <http://dx.doi.org/10.1596/1813-9450-6025>.
- East African Common Market (2014), « Scorecard 2014: Tracking EAC compliance in the movement of capital, services and goods », <http://www.commonmarket.eac.int/>.
- Fédération des sociétés d'assurances de droit national africaines (2015), « Le marché de l'assurance en Afrique, Données 2009 – 2013 ».
- Gelbard, E.A. et al. (2014), « Développement financier en Afrique subsaharienne : les enjeux pour une croissance soutenue », *Revue d'économie financière*, n° 116.
- Gelbard, E.A. et S. Pereira Leite (1999), « Measuring financial development in sub-Saharan Africa », document de travail, Fonds monétaire international, Washington, DC., <http://www.imf.org/>.
- Sagashya, D. et C. English (2009), « Designing and establishing a land administration system for Rwanda: Technical and economic analysis », Banque mondiale, Washington, DC.

Chapitre 5

Investir dans la main-d'œuvre via une éducation de qualité et des compétences adaptées

Ce chapitre analyse le « système de compétences » ivoirien et la façon dont il s'articule avec le marché du travail pour répondre aux exigences de l'émergence. La première section est dédiée à l'examen de la capacité du système éducatif et de formation à développer les compétences adaptées aux besoins du marché du travail. Cette section souligne les défis à relever en termes d'accès et de qualité à tous les niveaux d'éducation, d'amélioration des conditions d'enseignement, et de réduction des inégalités socio-économiques, de genre et spatiales. La deuxième section porte sur la mobilisation des compétences disponibles sur le marché du travail. Elle révèle une participation insuffisante des jeunes, des femmes et des diplômés au marché du travail ivoirien, ainsi que l'opportunité que constituent la diaspora et les migrants en termes de réservoir de compétences. La dernière section de ce chapitre traite de l'utilisation efficace des compétences en Côte d'Ivoire. Elle analyse l'inadéquation entre l'offre et la demande de compétences et la manière dont la segmentation du travail y contribue, et présente les compétences entrepreneuriales comme des opportunités de développement des secteurs clefs de l'économie.

Pour accéder à l'émergence, la Côte d'Ivoire devra s'appuyer sur un capital humain et des compétences suffisants en nombre et en qualité. Malgré une dynamique positive, le système éducatif ivoirien ne garantit pas encore l'accès à l'éducation de base et l'acquisition des compétences de base à l'ensemble de la population. L'accès au secondaire et à l'enseignement supérieur demeure restreint, ce qui limite l'acquisition de compétences plus complexes et spécifiques à destination du marché du travail. À ces problèmes d'accès s'ajoutent des questions liées à la faible qualité du système éducatif, notamment du fait de moyens limités des écoles en termes d'infrastructure et d'enseignants.

Ingrédient indispensable de la transformation et de la compétitivité de l'économie, le capital humain doit répondre aux besoins actuels et futurs de l'économie. Sans un investissement approprié dans le capital humain le progrès technologique ne génère pas de croissance et les économies perdent en compétitivité. À ce titre, l'un des rôles du système éducatif est d'adapter son offre de formation à la demande de compétences du marché du travail. Le système de compétences doit donc tenir compte de la structure de l'économie ivoirienne, largement dominée par l'agriculture, ainsi que du caractère informel de la plupart des activités. La Côte d'Ivoire doit également s'assurer que les secteurs à fort potentiel de croissance disposent des compétences nécessaires afin de favoriser la participation des individus à des activités à plus forte valeur ajoutée. Le capital humain peut également participer à l'émergence de nouvelles activités et stimuler la diversité de l'économie, notamment à travers l'acquisition et la valorisation de compétences entrepreneuriales.

Développer les compétences pour l'émergence nécessite d'améliorer la qualité du système éducatif et de réduire les inégalités scolaires

Malgré de récents progrès, le système éducatif ivoirien ne répond pas encore aux exigences de l'émergence en termes d'accès à l'éducation et de qualité des compétences. La crise socio-politique a limité le financement et la mise en œuvre des politiques éducatives au cours des deux dernières décennies, mais les efforts récents ont permis d'améliorer le fonctionnement du système éducatif et constituent un premier pas vers l'émergence. De nombreux défis doivent néanmoins être relevés avant de prétendre à l'émergence. Une part encore trop importante de la population sort du système éducatif sans avoir acquis les compétences de base, nécessaires pour s'insérer dans la vie sociale et économique. En effet, trop peu d'individus achèvent le cycle primaire, et le préscolaire est très peu développé. Par ailleurs, l'accès au secondaire et à l'enseignement supérieur ne concerne qu'une minorité d'Ivoiriens, ce qui entrave une bonne insertion sur le marché du travail. Les problèmes d'accès s'accompagnent de questions liées à la faible qualité du système éducatif. L'environnement scolaire est dégradé et les écoles manquent de moyens, d'enseignants et d'infrastructures de qualité. De plus, l'organisation interne du système éducatif conduit à une forte sélection des élèves au cours de leur scolarité. En conséquence, le système éducatif ne permet pas aux élèves d'acquérir un niveau de connaissance suffisant.

Il ne garantit pas non plus un accès équitable à l'instruction et présente de fortes disparités spatiales, socio-économiques et de genre.

L'accès à l'éducation est insuffisant à tous les niveaux

Après une période de stagnation, les efforts financiers ont permis d'augmenter la scolarisation

Le système éducatif ivoirien actuel a hérité des problèmes causés par l'inertie du système éducatif pendant la période de troubles socio-politiques. Au cours des deux dernières décennies, une situation macro-économique difficile combinée à l'instabilité politique ont conduit à une dégradation du système éducatif ivoirien. Le financement de l'éducation a souffert des mauvaises performances de l'économie ivoirienne et de la réduction des dépenses imposées par l'ajustement structurel du début des années 90. La part des dépenses courantes d'éducation a chuté, passant de 7.4 % du produit intérieur brut (PIB) en 1990 à 3.9 % en 1995, niveau auquel elles se sont stabilisées jusqu'en 2007. Ce niveau reste toutefois plus élevé que la moyenne régionale qui s'établissait à 3.3 % (MENET, 2011).

Sur la même période, les effectifs scolaires ont augmenté en raison de la forte croissance démographique, ce qui s'est traduit par une baisse des dépenses par étudiant. Entre 1998 et 2006, les indices de couverture scolaire sont restés stables. Les taux bruts de scolarisation ont connu une hausse limitée, passant de 2.4 % à 3.1 % dans le préscolaire, de 71.7 % à 74.3 % dans le primaire, de 29.6 % à 32.4 % dans le 1^{er} cycle du secondaire, et de 13.3 % à 15.8 % dans le 2^d cycle du secondaire. Pourtant, la forte croissance démographique a engendré une hausse importante des effectifs. Cela a abouti à une baisse des dépenses par étudiant et une dégradation des conditions d'éducation.

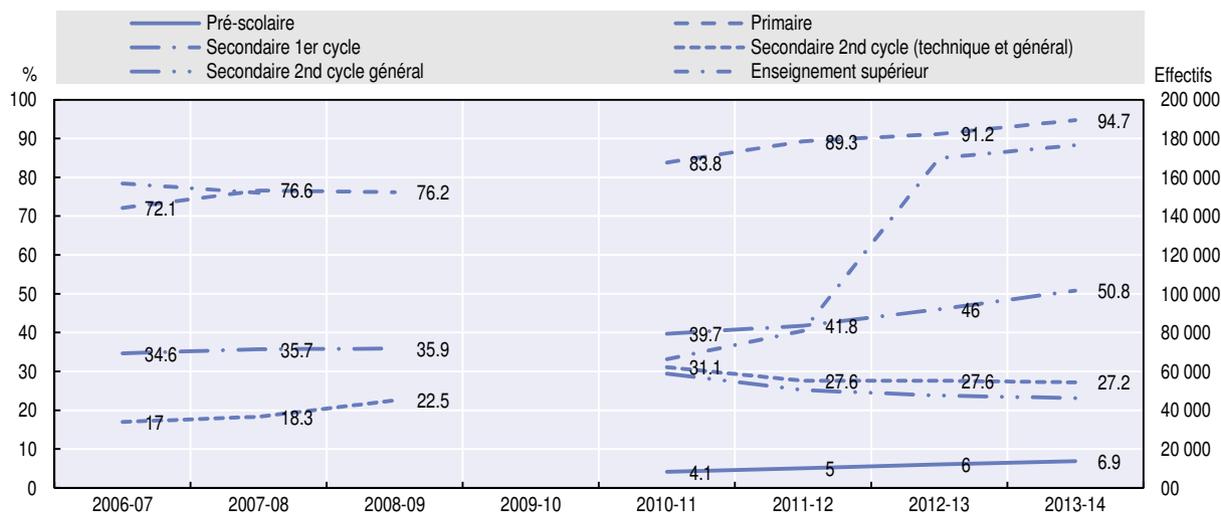
La Côte d'Ivoire a fourni d'importants efforts financiers en faveur du secteur éducatif. Entre 2011 et 2013, les dépenses courantes d'éducation ont augmenté à un rythme d'environ 23 % par an aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire. Sur la même période, la dépense moyenne par élève du primaire est passée de 63 000 FCFA (franc de la Communauté financière africaine) à 80 000 FCFA, soit une augmentation de 12.7 % par an en moyenne. La progression des dépenses par élève est comparable dans le secondaire, où elle atteint 11.4 % par an en moyenne. Ces dépenses représentent 2.9 % du PIB en 2011, et 3.5 % en 2013. Les dépenses d'investissements, qui ne représentent que 7 % du total des dépenses, ont fortement augmenté, passant de 5.78 milliards FCFA en 2011 à 18.55 milliards FCFA en 2013, du fait de la réhabilitation et de la construction de salles de classe.

Cette augmentation des dépenses s'est accompagnée d'une amélioration rapide de la couverture scolaire. Entre 2010 et 2013, les taux brut de scolarisation ont fortement augmenté dans le préscolaire, le primaire et le 1^{er} cycle du secondaire (graphique 5.1). En effet, le taux brut de scolarisation au primaire et au 1^{er} cycle du secondaire a augmenté de dix points de pourcentage en seulement quatre ans. L'évolution de la couverture du préscolaire est saisissante, avec une hausse de 70 % entre 2010 et 2013, mais son niveau reste très faible (7 %). En revanche, le taux brut de scolarisation a diminué dans le 2^d cycle du secondaire, passant de 31.1 % en 2010 à 27.2 % en 2013. La diminution est plus prononcée dans la filière générale, alors que la couverture du secondaire technique a doublé, tout en restant marginale avec un taux brut de scolarisation de 4.1 % en 2013 (MENET, 2014). Les effectifs de l'enseignement supérieur ont connu une évolution très rapide entre 2010 et 2013

(graphique 5.1, axe de droite), période pendant laquelle ils ont triplé. Cette évolution traduit toutefois un rattrapage des niveaux en vigueur en 2006 après la fermeture des universités de Cocody et d'Abobo-Adjamé à la suite des dégâts causés lors des combats dans la ville d'Abidjan.

Graphique 5.1. **L'accès à l'éducation a augmenté entre 2006 et 2014**

Taux brut de scolarisation par niveau (axe de gauche) et effectifs du tertiaire (axe de droite)



Notes : L'axe de gauche représente le taux brut de scolarisation (%) pour les niveaux préscolaire, primaire, secondaire 1^{er} et 2^d cycles. L'axe de droite représente les effectifs de l'enseignement tertiaire (post baccalauréat).

Source : MENET (2014).

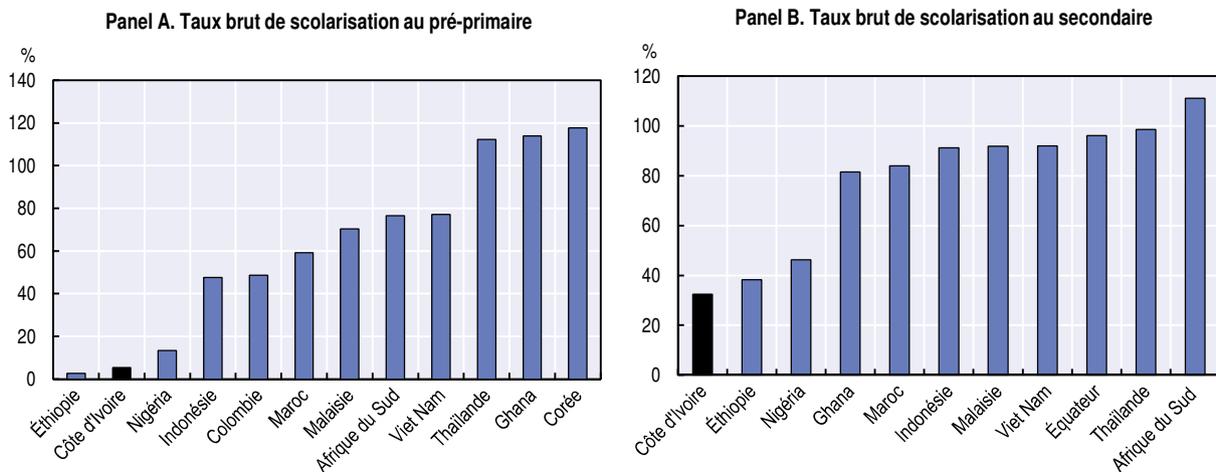
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329630>

Toutefois, une part substantielle de la population n'achève pas le cycle primaire, et le préscolaire, le secondaire et le supérieur restent réservés à une minorité

Sur le plan international, les performances de la Côte d'Ivoire sont particulièrement faibles en ce qui concerne l'accès au préscolaire, au secondaire, et au supérieur. Le taux de fréquentation du pré-primaire est très faible en Côte d'Ivoire (environ 6 % des enfants ivoiriens inscrits en 2012) en comparaison avec les pays de l'échantillon du graphique 5.2 (panel A). Il est pourtant reconnu que l'école maternelle a une influence positive sur la durée de scolarisation des enfants et constitue un lieu d'apprentissage privilégié des compétences cognitives et comportementales indispensables à la vie en société (Berlinksi et al., 2009). Concernant le taux de fréquentation dans l'enseignement secondaire général, la performance de la Côte d'Ivoire est également médiocre : en 2013, le nombre d'inscrits au secondaire (tous cycles confondus) représentait seulement 47 % de la classe d'âge concernée, contre 58.1 % au Ghana et près de 87 % en Thaïlande (graphique 5.2, panel B). Ce chiffre ne traduit toutefois pas l'opposition entre la nette progression dans l'accès au 1^{er} cycle du secondaire mentionnée ci-dessus et la légère baisse du taux brut de scolarisation au 2^d cycle qui atteint seulement 27.2 % en 2013 (graphique 5.1). Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur était de seulement 4.5 % en Côte d'Ivoire en 2012, un niveau très faible même en comparaison avec l'Afrique subsaharienne où la moyenne était de 8.1 % (UNESCO, 2014).

Graphique 5.2. La Côte d'Ivoire affiche des performances modestes en termes d'accès au pré-primaire et secondaire

Taux brut de scolarisation (%) en 2010 ou dernière année disponible



Notes : Le taux brut de scolarisation mesure la fréquentation scolaire des jeunes entre 6 et 24 ans par rapport au nombre d'enfants ayant l'âge normal de fréquentation du niveau scolaire considéré. Les données relatives au taux brut de scolarisation au pré-primaire et secondaire datent de 2012 avec les exceptions suivantes : Éthiopie (2006), Malaisie (2011), Nigéria (2010). Les données ne sont pas disponibles pour le Brésil aux deux niveaux et pour le Viet Nam au secondaire.

Sources : ISU (2014), <http://data.uis.unesco.org/>; INS (2013).

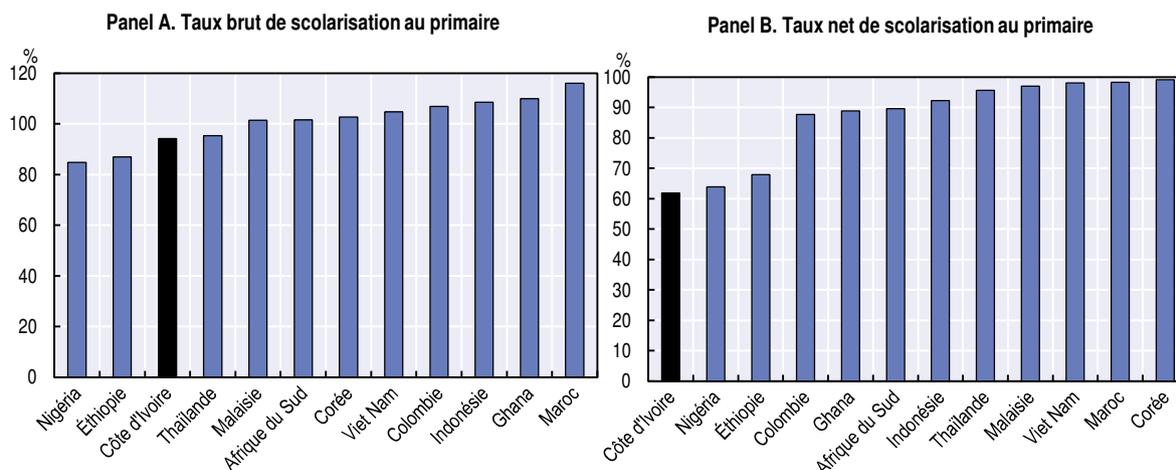
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933329643>

Malgré un taux brut de scolarisation élevé, la Côte d'Ivoire enregistre un retard conséquent au niveau du primaire. Le taux brut de scolarisation au primaire en Côte d'Ivoire (94 %), n'est pas très éloigné de celui de l'échantillon de pays représentatif (graphique 5.3). Il est toutefois délicat de dériver une mesure de performance du système éducatif pour des taux bruts de scolarisation proches de 100 %, en particulier du fait de la sensibilité aux redoublements. Le taux net de scolarisation permet de faire des comparaisons plus pertinentes. En Côte d'Ivoire, il atteignait seulement 62 % en 2006 contre 95 % en Thaïlande la même année, 87 % en Colombie en 2010 ou encore 68 % en Éthiopie en 2006 (graphique 5.3). Les chiffres du ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement technique (MENET) sont plus optimistes et indiquent un taux net de scolarisation de 77 % en 2013 (MENET, 2014). Cela reste toutefois bien en deçà des taux net de scolarisation de l'échantillon de pays représentatif et signifie que 23 % des 6-11 ans ne sont pas scolarisés. L'accès à l'enseignement primaire reste donc un défi majeur en Côte d'Ivoire.

Les taux d'accès aux différents cycles masquent l'ampleur de l'abandon scolaire et la situation préoccupante de la Côte d'Ivoire en matière d'achèvement des cycles éducatifs. Bien que la quasi-totalité (98.3 %) des enfants de 6 ans ait accès au primaire, 60.4 % seulement complètent ce cycle en 2013-14 (graphique 5.4). Cela signifie que près de 40 % des enfants qui accèdent au primaire (CP1) abandonnent après seulement quelques années d'études. Ces taux sont préoccupants, car ces individus sortiront du système éducatif avant d'avoir acquis les compétences nécessaires pour « être et rester alphabétisés tout au long de leur vie » (OCDE, 2014). Selon les données de l'Unesco, le taux d'achèvement de l'enseignement primaire avoisinait 55 % en 2013 (contre 60.4 % en 2013 selon le MENET), soit le taux le plus faible au sein de l'échantillon représentatif, loin derrière celui du Nigéria (20 points de pourcentage de différence). Naturellement, cette faible rétention des élèves au primaire se

répercute sur l'accès au 1^{er} cycle du secondaire, qui n'était que de 58.2 % en 2013. Le rythme de l'abandon scolaire y est similaire, et 35 % seulement d'une classe d'âge achève ce cycle d'études (graphique 5.4). En conséquence, moins d'un cinquième (19 %) d'une classe d'âge avait accès au lycée en 2013-14. L'abandon scolaire y est toutefois moins prononcé, si bien que la plupart des entrants finissent par obtenir leur baccalauréat.

Graphique 5.3. **L'accès au primaire reste un défi majeur en Côte d'Ivoire**



Notes : Les taux brut de scolarisation peuvent être supérieurs à 100 %, mettant en lumière l'incidence de la scolarisation d'enfants plus jeunes ou plus vieux que l'âge normal. Le taux net de scolarisation représente la part des enfants scolarisés ayant l'âge officiel d'une scolarisation par rapport au total des enfants en âge d'être scolarisés. Les données relatives au taux brut de scolarisation au primaire sont de 2012 avec les exceptions suivantes : Éthiopie (2006), Malaisie (2005) et Nigéria (2010). Les données ne sont pas disponibles pour le Brésil et le Viet Nam. Les données relatives au taux net de scolarisation sont de 2014 pour le Ghana et l'Indonésie ; 2012 pour la Corée, le Maroc et la Malaisie ; 2010 pour la Colombie et la Thaïlande ; 2009 pour le Nigéria et l'Éthiopie ; 2006 pour la Côte d'Ivoire ; et 2005 pour l'Afrique du Sud et le Viet Nam.

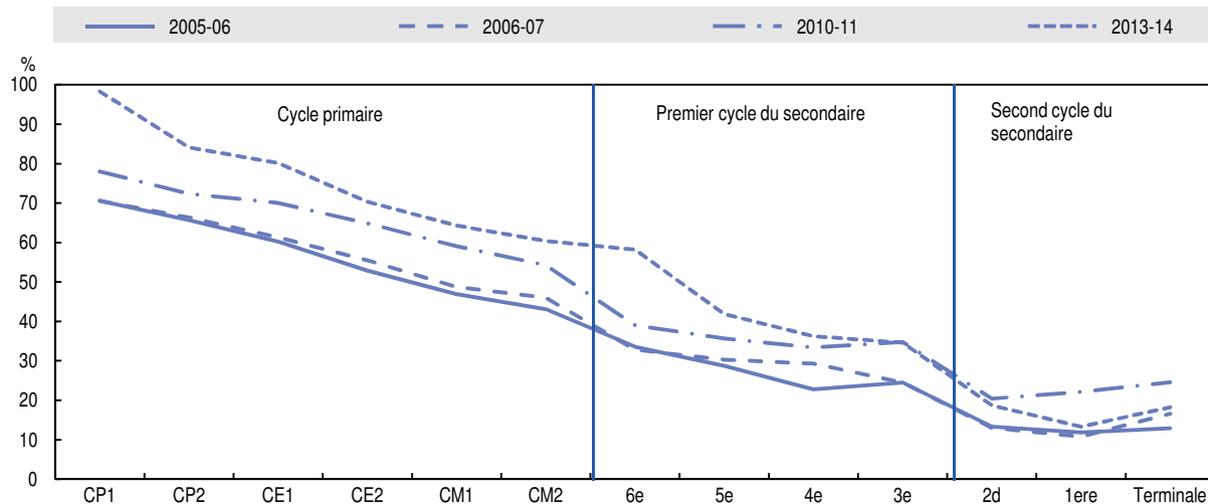
Source : ISU (2014), <http://data.uis.unesco.org/>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329650>

La faible rétention au sein des cycles scolaires n'a pas permis de transformer les progrès remarquables en termes d'accès en une hausse de la durée des études. L'évolution des profils de scolarité entre 2005 et 2013 révèle des progrès considérables d'accès à toutes les classes du primaire au 2^d cycle du secondaire. Entre 2005 et 2010, les progrès ont en grande partie pour origine une amélioration de la rétention des élèves au cours d'un cycle donné, alors que la transition entre les différents cycles donnait lieu à des abandons massifs. En effet, environ un tiers des élèves ayant achevé le primaire ne transitait pas vers le 1^{er} cycle du secondaire en 2010, et le taux de transition entre le 1^{er} et le 2^d cycle du secondaire atteignait seulement 60 % (graphique 5.4). Au contraire, entre 2010 et 2013 les efforts ont été concentrés sur l'accès aux cycles primaire et secondaire. Ainsi, entre 2010 et 2013, le taux d'accès au CP1 a augmenté de 20 points de pourcentage mais ne s'est traduit que par une hausse de 4 points de pourcentage en termes d'achèvement du primaire. Le cas du 1^{er} cycle du secondaire est encore plus saisissant. Le taux de transition entre le CM2 et la 6^e est de l'ordre de 100 % en 2013, avec un taux d'accès à la 6^e de 58.2 %, contre 39 % en 2010. En revanche, le taux d'achèvement du 1^{er} cycle du secondaire n'a pas progressé entre 2010 et 2013. L'abandon scolaire étant concentré dans les premières années des différents cycles, les améliorations en termes d'accès ne sont pas traduites par une hausse significative de la durée des études.

Graphique 5.4. **Peu d'élèves complètent les cycles scolaires en raison de l'abandon scolaire**

Profil de scolarité (nouveaux entrants/population à l'âge de référence, en %)



Sources : Banque mondiale (2009) ; MENET (2014).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329662>

Les mesures efficaces mises en œuvre pour faciliter l'accès et la transition entre les différents cycles d'études doivent être prolongées. Le MENET a lancé plusieurs programmes pour augmenter et améliorer les capacités d'accueil pour l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire avec la création ou la réhabilitation des salles de classes et des équipements qui leur sont associés (60 000 salles de classe de primaire réparties sur l'ensemble du territoire seraient concernées par ce programme). Ces mesures se sont traduites par une augmentation considérable de la scolarisation aux différents niveaux, et doivent être prolongées pour faciliter l'augmentation des taux de scolarisation aux 1^{er} et 2^d cycles du secondaire en vue de l'émergence. Augmenter les capacités d'accueil au secondaire est d'autant plus urgent que le dynamisme démographique combiné à la hausse des taux de scolarisation au primaire et à l'assouplissement des conditions d'admission au collège donnera lieu à un doublement des effectifs dans l'enseignement secondaire d'ici à 2020 (MENET, 2011).

De plus, relever les taux d'achèvement à travers une meilleure rétention des élèves doit constituer une priorité du système éducatif ivoirien. La Côte d'Ivoire doit s'assurer que l'augmentation des taux d'accès au primaire et au secondaire se traduit par une hausse de la durée d'études et des taux d'achèvements afin que les individus acquièrent un minimum de compétences.

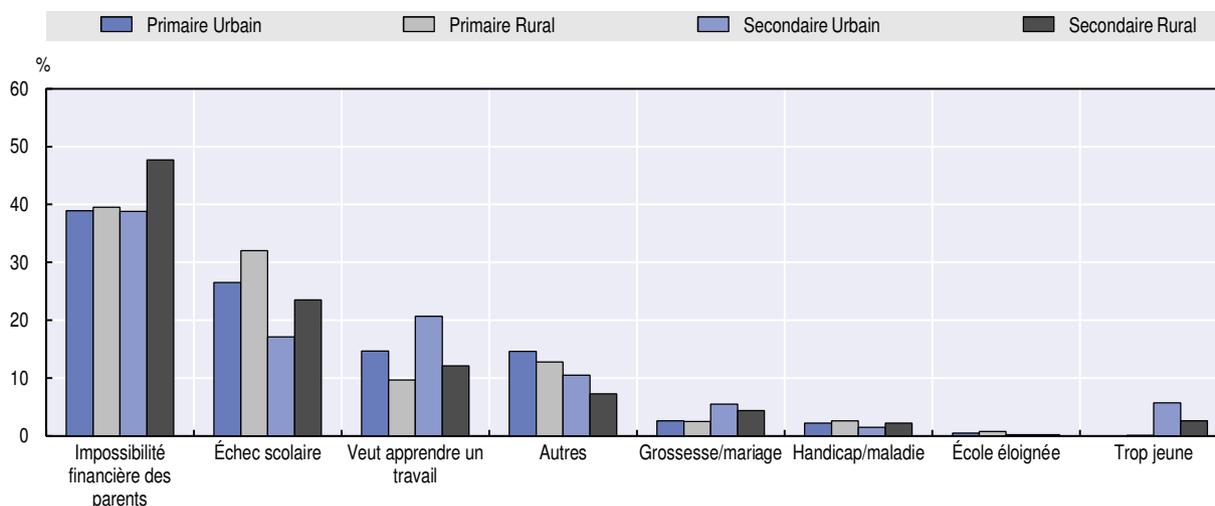
Le système éducatif ne garantit pas des conditions d'enseignement propices à l'acquisition de compétences

Un système éducatif de qualité pour l'émergence doit s'assurer que les entrants achèvent un cycle scolaire avec les compétences nécessaires pour poursuivre leurs études ou s'orienter vers une activité professionnelle. Le fort abandon scolaire constitue la faiblesse primordiale du système éducatif ivoirien. Son origine réside principalement dans l'incapacité des familles à supporter les coûts de l'éducation, l'échec scolaire, ainsi que la volonté des élèves d'apprendre un métier. De plus, le système éducatif ne permet pas aux élèves de primaire d'acquérir les compétences de base en raison, entre autres, de la faible qualité des infrastructures scolaires et du manque de formation des enseignants.

Les contraintes financières sur les familles constituent la cause principale de la déperdition scolaire au primaire et au secondaire. En 2012, entre 40 % et 50 % des élèves de primaire et de secondaire mentionnaient les contraintes financières des parents comme raison principale de l'arrêt des études (graphique 5.5). L'importance du travail des enfants en Côte d'Ivoire, qui touche 6.3 % des enfants de 6 à 13 ans, tend à confirmer que certaines familles subissent un coût d'opportunité important en laissant leurs enfants suivre des études (MEMEASFP, 2014).

Graphique 5.5. **Les contraintes financières constituent la principale cause d'abandon scolaire**

Motifs d'abandon scolaire au primaire et au secondaire suivant le milieu de résidence (%)



Source : MEMPD/MEMEASFP (2014).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933329671>

Le coût de l'éducation est élevé à tous les niveaux et devient prohibitif à mesure que le niveau de formation augmente. Au niveau du primaire, les dépenses des familles (par élève) atteignent en moyenne 28 000 FCFA, soit environ 35 % des dépenses publiques par élève (graphique 5.6). Si l'on considère un ménage moyen avec quatre enfants et un revenu mensuel de 100 000 FCFA, cela représente un effort financier à hauteur de 9 % du budget annuel du ménage. Il est donc rentable d'investir dans l'éducation dans la mesure où les rendements privés de l'éducation primaire atteignent 37.6 % pour l'Afrique subsaharienne selon Psacharopoulos et al. (2004). Les niveaux de dépenses par élève au préscolaire, au collège et au lycée (respectivement 75 000, 100 000 et 150 000 FCFA) deviennent très élevés au regard du revenu moyen, ce qui prive d'accès à l'éducation une part conséquente de la population. La Côte d'Ivoire doit donc faire en sorte de réduire fortement les coûts supportés par les familles à tous les niveaux d'éducation.

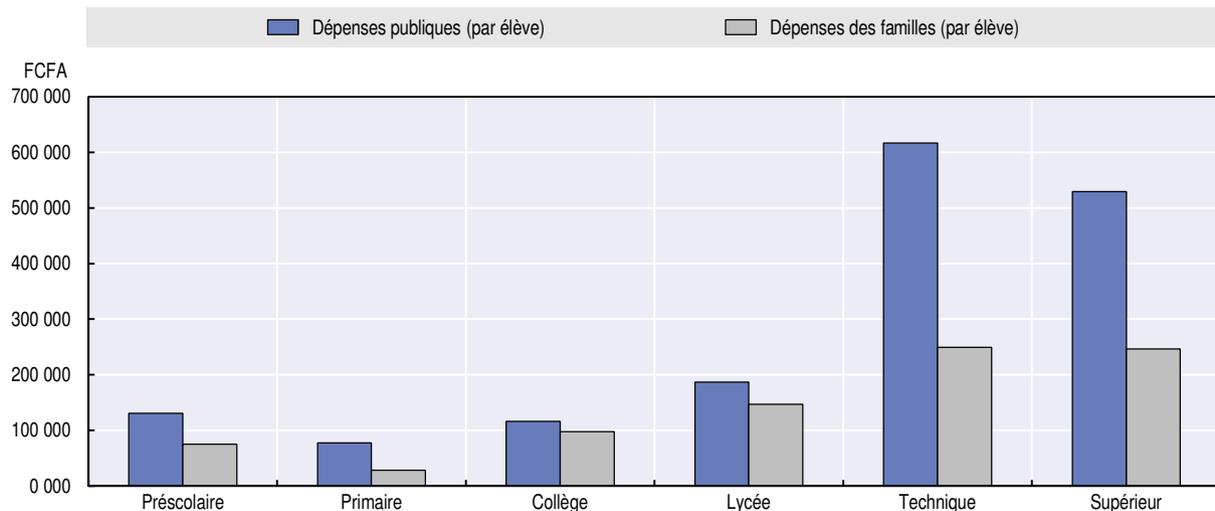
Dans l'enseignement technique et professionnel, les coûts supportés par les familles sont particulièrement élevés. Les dépenses des familles dans l'enseignement technique atteignent 250 000 FCFA (graphique 5.6). Les frais de scolarités d'une formation technique ou professionnelle varient de 100 000 FCFA pour une formation courte et relativement peu qualifiée, à 200 000 FCFA pour la préparation d'un diplôme plus qualifié. À cela s'ajoutent les coûts indirects (transports, matériel scolaire, hébergement, etc.) qui s'élèvent environ à 100 000 FCFA (METFP, 2010). Ce niveau de dépenses exclut une grande partie de la population dans la mesure où le revenu mensuel moyen d'un travailleur indépendant

non-agricole atteint environ 60 000 FCFA (MEMEASFP, 2014). Les populations les plus à même de bénéficier des formations techniques et professionnelles ne peuvent donc pas en bénéficier (15 % des étudiants de l'enseignement technique et de la formation professionnelle [ETFP] recevaient une bourse d'étude en 2011). Pour promouvoir ces filières, la Côte d'Ivoire devra mettre en œuvre des mesures pour réduire les coûts auxquels font face les étudiants : construction de logement à destination des étudiants ; subvention des formations techniques et professionnelles ; développement du système de bourse pour les étudiants qui manquent de ressources ; prêts aux étudiants.

La distribution structurelle des ressources publiques aux différents niveaux d'éducation est inéquitable en Côte d'Ivoire. Le graphique 5.6 révèle que les dépenses publiques par élève sont très inégalement réparties selon le niveau d'éducation. Les étudiants du préscolaire, du supérieur et de l'enseignement technique sont bien plus financés par les dépenses publiques que les élèves du primaire et du collège alors qu'ils ne représentent qu'une minorité. Si un certain degré d'inégalité est acceptable au regard des coûts plus élevés des formations à un niveau avancé, l'indice de Gini, qui mesure le niveau de cette concentration, est de 0.69 en Côte d'Ivoire en 2007 contre 0.56 pour les pays d'Afrique francophone et 0.36 pour les pays d'Afrique anglophone, ce qui place la Côte d'Ivoire parmi les pays les plus inéquitables de la région en termes de distribution structurelle des ressources publiques d'éducation (Banque mondiale, 2009).

Graphique 5.6. Les familles supportent une part importante du coût de l'éducation

Dépenses publiques et privées par élève (en FCFA) par niveau d'éducation



Notes : Les données datent de 2007. Les dépenses des familles sont des estimations.

Source : Calcul des auteurs à partir de Banque mondiale (2009).

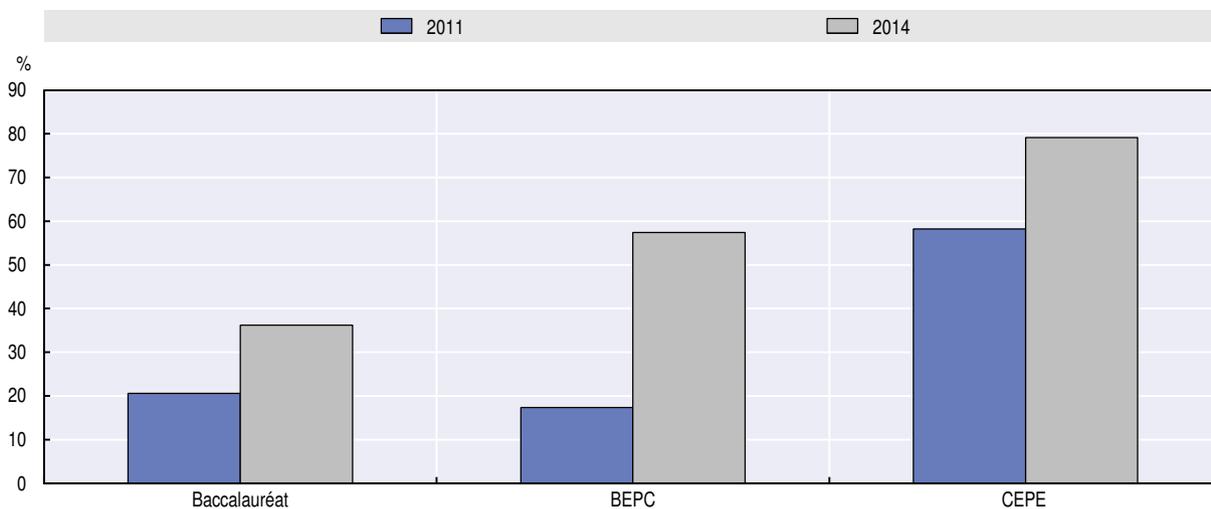
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329685>

L'échec scolaire conduit les élèves à abandonner l'école. Les élèves de primaire avancent cette cause dans 26.5 % des cas en zone urbaine, et dans 32 % des cas en zone rurale (graphique 5.6). Dans le secondaire, l'échec scolaire est un motif d'abandon pour 17 % des élèves en zone urbaine et 23.5 % en zone rurale. L'échec scolaire est alimenté par la fréquence élevée des redoublements et les faibles taux de réussite aux examens de passage d'un cycle scolaire à l'autre. Les taux de redoublements atteignent 20 % au primaire et 1^{er} cycle du secondaire et sont de l'ordre de 30 % au 2^e cycle du secondaire.

De manière générale, ils sont élevés en fin de cycle du fait des faibles taux de réussite aux examens. En effet, si le taux de réussite à l'examen d'entrée en 6^e (certificat d'études primaires élémentaires [CEPE]) a progressé de manière continue entre 2011 et 2014 pour atteindre 80 %, il n'est que de 57 % au brevet d'études du premier cycle (BEPC) et de 36 % au baccalauréat. La progression du taux de réussite a été particulièrement forte (plus de 300 %) pour le BEPC, mais les niveaux atteints en 2014 sont comparables à ceux de 2005 (MENET, 2014), avec toutefois des effectifs bien plus importants. Le redoublement conduit rarement les élèves à améliorer leurs résultats scolaires, le soutien scolaire et les classes de niveau sont plus efficaces. Dans le système éducatif ivoirien, il semble que le redoublement serve à contrôler les flux d'étudiants entre les différents cycles. Un rythme suffisant de construction de salles de classe au secondaire devrait permettre de modifier cette logique de pilotage pour se concentrer sur l'acquisition d'un socle de compétences.

Graphique 5.7. **Malgré des progrès, la réussite des examens de fin de cycles reste faible**

Taux de réussite aux examens de passage entre cycles (%), 2011 et 2014



Note : Le baccalauréat marque la fin du second cycle du secondaire (lycée) et donne accès aux études supérieures; le BEPC marque la fin du premier cycle du secondaire (collège) et donne accès au lycée; le CEPE marque la fin de l'école primaire et donne accès au collège.

Source : MENET (2014).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329692>

La fréquence des abandons liés à la volonté d'apprendre un travail suggère que le système éducatif n'offre pas les formations adaptées aux élèves en difficultés. Cette raison est mentionnée par 15 % à 20 % des élèves, aussi bien en primaire qu'au secondaire, mais davantage dans un environnement urbain (graphique 5.5). La demande de formation technique et professionnelle est donc relativement précoce dans le parcours scolaire des élèves ivoiriens. Compte tenu du coût élevé des formations dans l'ETFP, une part importante de ces élèves doit s'orienter vers une formation en apprentissage dans le secteur informel. Dans la mesure où les élèves abandonnent l'école en cours de cycle et où les formations sont proposées dans un cadre informel, elles correspondent probablement mal au niveau de connaissance et aux attentes des élèves.

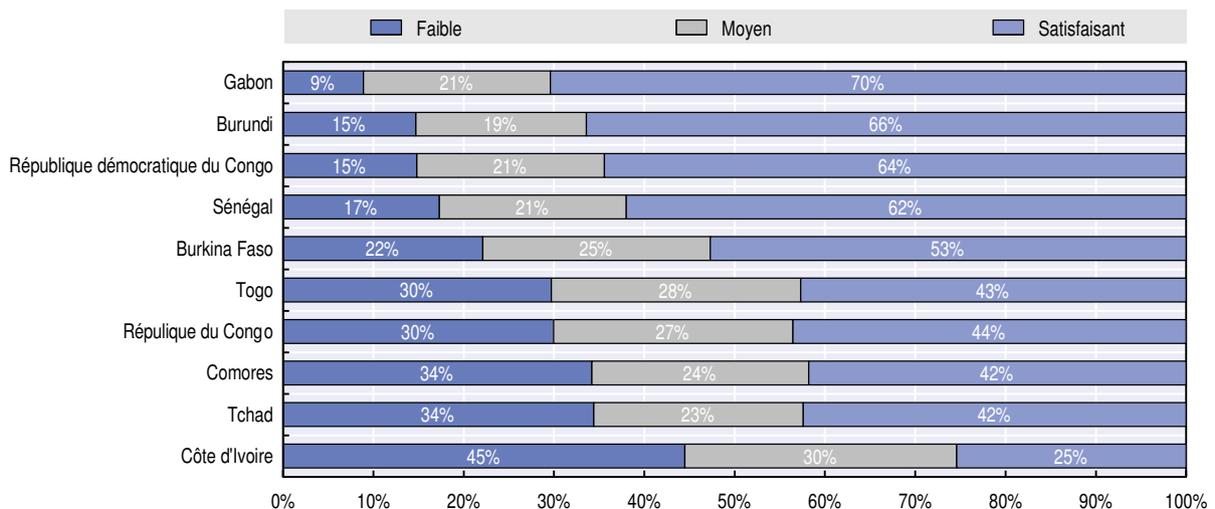
Afin d'exploiter au mieux ce potentiel, le gouvernement pourrait commencer par mettre en œuvre un suivi des élèves au sein de l'apprentissage traditionnel. Ce dernier est peu documenté alors qu'il constitue la principale source de formation professionnelle en Côte d'Ivoire (Banque mondiale, 2014). Si l'orientation des élèves vers des filières professionnelles

dès le primaire semble prématurée, il faut peut-être envisager de modifier l'approche pédagogique et le programme pour certains élèves afin de mieux répondre à leurs attentes. Par la suite, la consultation et la participation du secteur informel au niveau de l'école primaire et du 1^{er} cycle du secondaire peuvent faciliter l'institutionnalisation et la certification des apprentissages et, éventuellement, favoriser le retour vers une formation reconnue.

L'acquisition des compétences de base n'est pas garantie à l'issue du cycle primaire. Le niveau de l'éducation s'est considérablement dégradé au cours des dernières années. Le ministère de l'Éducation nationale a procédé à une évaluation des acquis scolaires du système éducatif (programme d'analyse du système éducatif de la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage [Confemen – Pasec]) et a constaté la baisse du niveau des acquisitions des élèves de l'enseignement primaire. En français, le score moyen a baissé de 50/100 à 30/100 entre 1996 et 2009, ce qui classe la Côte d'Ivoire bien en dessous de la moyenne des pays africains évalués sur la base d'un test similaire (le score moyen est de 40/100, MENET, 2011). En mathématiques, le constat est similaire, le score moyen de la Côte d'Ivoire s'est dégradé sur la période de référence, faisant passer le pays en dessous de la moyenne des pays africains retenus. La Côte d'Ivoire se distingue par la forte proportion d'élèves qui n'atteignent pas un niveau satisfaisant en mathématiques à l'issue du CM2. Ainsi, parmi les 65 % d'élèves qui accèdent au CM2, seul 25 % environ disposera d'un niveau satisfaisant en mathématiques, contre 60 % au Sénégal selon les résultats du Pasec (graphique 5.8).

Graphique 5.8. **Un grand nombre d'élèves du primaire n'acquiert pas les compétences de base**

Répartition des élèves de CM2 selon leur niveau de compétences en mathématiques (%)



Sources : Confemen/République Togolaise (2012).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329706>

L'analphabétisme est une des conséquences du faible niveau d'instruction en Côte d'Ivoire. Sur la base des estimations de la Banque mondiale et de l'Unesco, le taux d'alphabétisation des adultes en Côte d'Ivoire était de 41 % en 2012, et il devrait atteindre 43 % en 2015. Il s'agit du taux le plus bas dans l'échantillon représentatif, alors que plus de la moitié des pays de l'échantillon affichent des taux supérieurs à 90 %. L'étude ayant eu lieu en 2009, dans des conditions délicates pour la Côte d'Ivoire, il serait utile d'en réaliser une nouvelle pour voir si le niveau d'instruction a progressé depuis la fin des conflits.

La qualité des équipements scolaires et le niveau de qualification des enseignants sont des déterminants importants de l'acquisition de connaissances. Une analyse des résultats aux tests scolaires du Pasesc en Côte d'Ivoire indique que la qualité des équipements scolaires (matériel scolaire, taille de la classe) et le niveau de qualification des enseignants (diplôme universitaire, expérience) sont positivement corrélés aux résultats en mathématiques et en français (CONFEMEN/MEN, 2012). La disponibilité de matériel scolaire adéquat, de bonnes conditions de travail et un enseignant de qualité facilitent l'acquisition de compétences ; la qualité des infrastructures peut, quant à elle, jouer indirectement sur l'apprentissage à travers une réduction de l'absentéisme des élèves comme des enseignants.

Le nombre d'élèves par classe a été contenu par la construction de salles de classes mais reste très élevé au 1^{er} cycle du secondaire. Les programmes de réhabilitation et de construction de salles de classes initiés au début des années 2010 ont permis de contenir le nombre d'élèves par salle de classe au primaire et de le réduire fortement dans le secondaire. Avec près de 90 élèves par salle de classe au 1^{er} cycle du secondaire, 50 au 2^d cycle et 34 au préscolaire, la Côte d'Ivoire reste néanmoins bien au-delà des standards internationaux (MENET, 2014). La taille des classes est cependant plus faible dans les écoles privées, qui représentent environ la moitié des effectifs du collège.

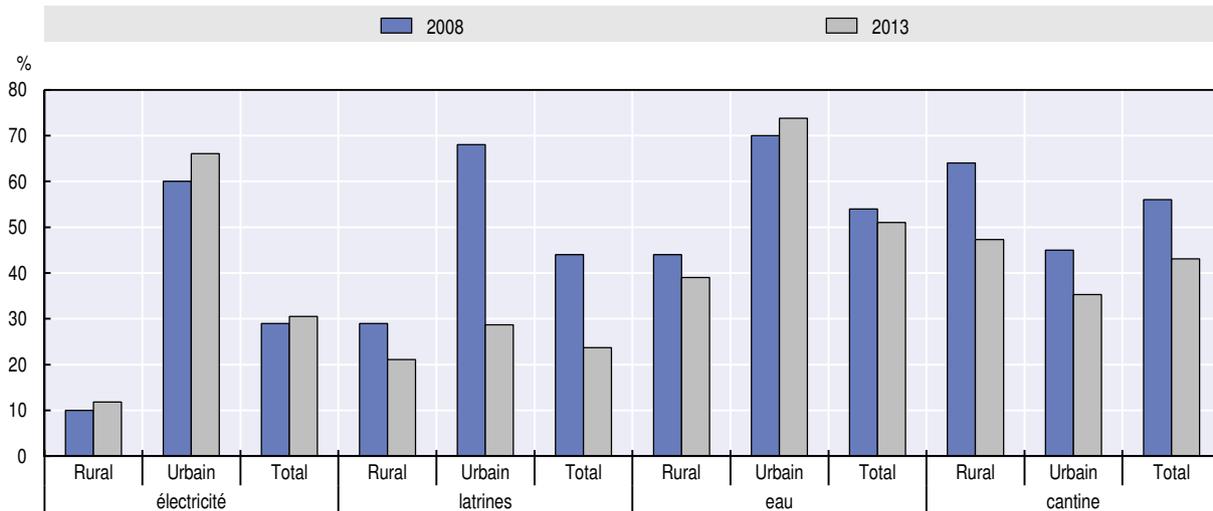
La Côte d'Ivoire ne répond pas encore au défi de l'équipement des établissements scolaires, notamment en milieu rural. En moyenne, moins de 30 % des écoles primaires disposent d'électricité ou de latrines en 2013 et seulement 50 % ou moins ont accès à l'eau courante et une cantine (graphique 5.9). Les conditions des écoles primaires se sont détériorées entre 2008 et 2013, notamment en ce qui concerne l'accès à l'électricité et la présence d'une cantine. Cette évolution peut probablement être en partie attribuée aux violences lors de la crise politique. La situation des écoles rurales est particulièrement alarmante : moins de 10 % d'entre elles ont l'électricité et seulement 20 % des latrines (graphique 5.9). La disponibilité d'un service de cantine peut constituer une forte incitation auprès des familles pauvres pour envoyer leurs enfants à l'école. La qualité des infrastructures des établissements privés aux niveaux préscolaire et primaire est bien moins élevée que dans le public (MENET, 2014).

Assurer la qualité des équipements est particulièrement crucial pour l'enseignement technique. Faute de moyens, il arrive que certains établissements de formation technique et professionnelle ne disposent pas des outils, machines, accessoires ou autres équipements adaptés à un enseignement de qualité. Il se peut alors que les apprentissages reposent sur des équipements vétustes, ou que l'apprentissage pratique soit remplacé par un enseignement théorique. Les chances d'acquérir des compétences directement valorisables dans les entreprises sont alors fortement limitées.

Pour garantir une offre d'éducation de qualité, des efforts importants doivent être mis en œuvre afin d'accélérer la formation et la mise à niveau des enseignants. En effet, la part des enseignants titulaires du baccalauréat atteint seulement 46 % au primaire et 35 % au préscolaire, tandis que le reste du personnel enseignant est titulaire d'un BEPC. La capacité des institutions de formation des enseignants des filières générales et techniques doivent augmenter, et ce, d'autant plus que les effectifs augmentent rapidement (MENET, 2014). Dans le cadre de la réforme du collège, une attention particulière doit être portée aux enseignants des collèges de proximité, pour lesquels le critère de polyvalence risque de l'emporter sur la qualité, nuisant ainsi à la qualité de l'enseignement dans les matières principales. Par ailleurs, peu d'enseignants bénéficient de remises à niveau et de formations pédagogiques, et les inspections pédagogiques sont peu fréquentes (MENET, 2014).

Graphique 5.9. Les équipements scolaires sont de mauvaise qualité, en particulier en milieu rural

Part des écoles primaires équipées, par type d'équipement (%)



Source : MENET (2014).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329711>

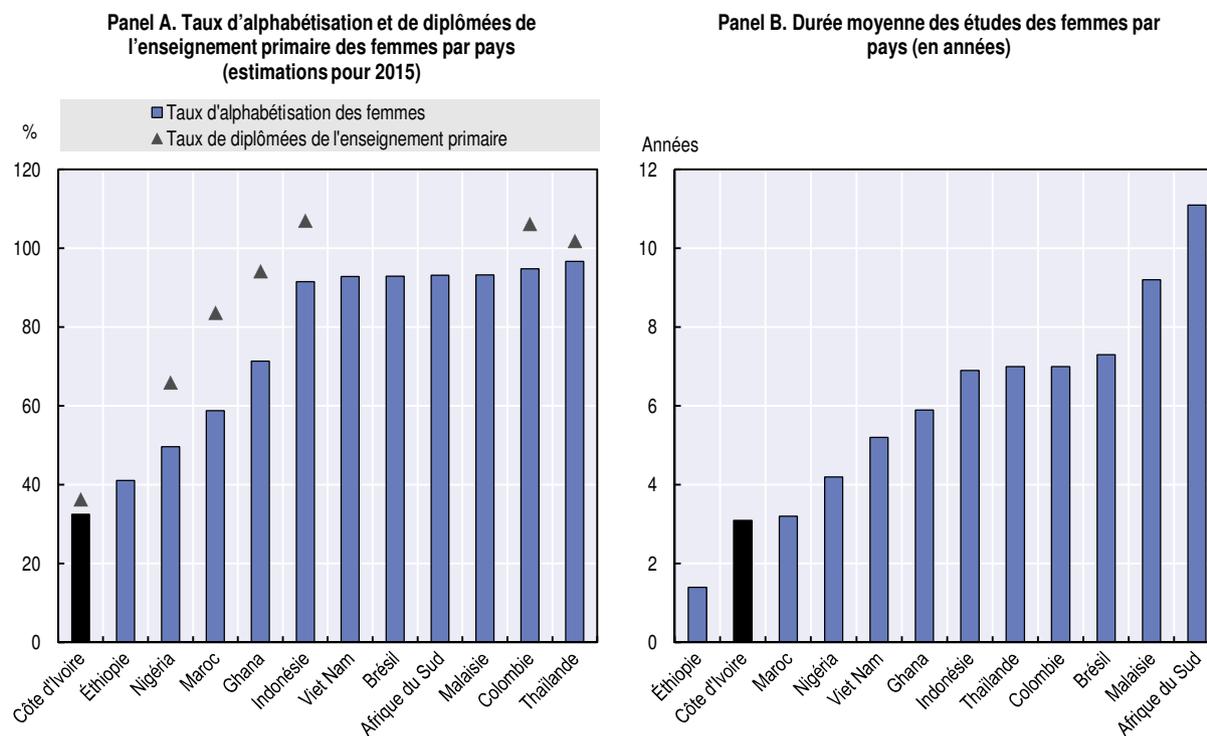
L'amélioration du système éducatif ivoirien passe par la diminution des inégalités socio-économiques, de genre et spatiales

À condition de bénéficier à l'ensemble de la population, l'éducation peut devenir un moteur puissant de la réduction des inégalités, tout en favorisant une croissance inclusive. En Côte d'Ivoire l'éducation ne joue pas ce rôle. Les filles, les habitants des zones rurales, et les personnes les plus démunies rencontrent d'importantes difficultés pour accéder aux études. Les politiques éducatives ayant pour objectif de favoriser l'accès et le bon déroulement des études auront un impact plus fort si elles ciblent en premier lieu ces populations en difficulté. De plus, ces populations rencontrent des contraintes spécifiques, qui nécessitent de mettre en œuvre des réponses appropriées.

Par rapport à l'échantillon de référence, les Ivoiriennes accusent un retard particulièrement important en termes d'éducation, notamment en milieu rural. Les statistiques sur le système éducatif ivoirien sont particulièrement alarmantes pour les filles, et toujours en leur défaveur par rapport aux garçons. Si les filles sont plutôt bien représentées au préscolaire (50 %) et au primaire (46 %), la situation est préoccupante dans le secondaire, en particulier dans les zones rurales. Selon l'enquête démographique et de santé à indicateurs multiples EDS-MISC, 38 % des filles fréquentent un établissement de l'enseignement secondaire (contre 56,3 % pour les garçons) en 2011-12, mais ce taux tombe à 7,7 % en zone rurale (INS, 2013). Compte tenu du manque d'infrastructures dans les zones rurales, les filles sont amenées à quitter le domicile familial pour étudier, elles deviennent ainsi très vulnérables, notamment si leurs ressources financières sont limitées, et les grossesses non désirées sont nombreuses. Pour éviter une telle situation, certains parents préfèrent ne pas envoyer leurs filles dans l'enseignement secondaire. Les Ivoiriennes savent en moyenne moins bien lire et écrire que les Ivoiriens (écart de 20 points de pourcentage) et leur taux d'alphabétisation est nettement inférieur à ceux de leurs consœurs vivant dans les pays de l'indice de référence (graphique 5.10, partie A). Les Ivoiriennes ne sont que 36 % à justifier d'un niveau primaire et, en 2013, la durée moyenne de scolarisation ne dépassait pas 18 mois pour une femme de plus de 25 ans (graphique 5.10, partie B).

Graphique 5.10. Les Ivoiriennes accusent un retard considérable en termes d'éducation par rapport aux autres pays de l'échantillon

Taux d'alphabétisation (%), de diplômées de l'enseignement primaire, (%) et durée moyenne de la scolarisation (années) des femmes par pays (estimations pour 2015).



Notes : Le taux d'alphabétisation (panel A) correspond au pourcentage de femmes âgées de 15 ans et plus qui peuvent comprendre, lire et écrire de courts énoncés au sujet de sa vie quotidienne. La durée moyenne de scolarisation (panel B) mesure le nombre moyen d'années de scolarisation pour une femme de plus de 25 ans. Les données datent de 2013.

Source : ISU (2014).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329725>

Les filles font face à davantage de difficultés que les garçons pour acquérir des compétences à l'école. Les tests du Pasec révèlent que les filles obtiennent de moins bons résultats que les garçons, même lorsque l'on tient compte des conditions d'enseignement et de certaines caractéristiques des élèves. Ces résultats peuvent s'expliquer par l'existence de discrimination envers les filles au sein des écoles, ou un manque de confiance ou de soutien des parents.

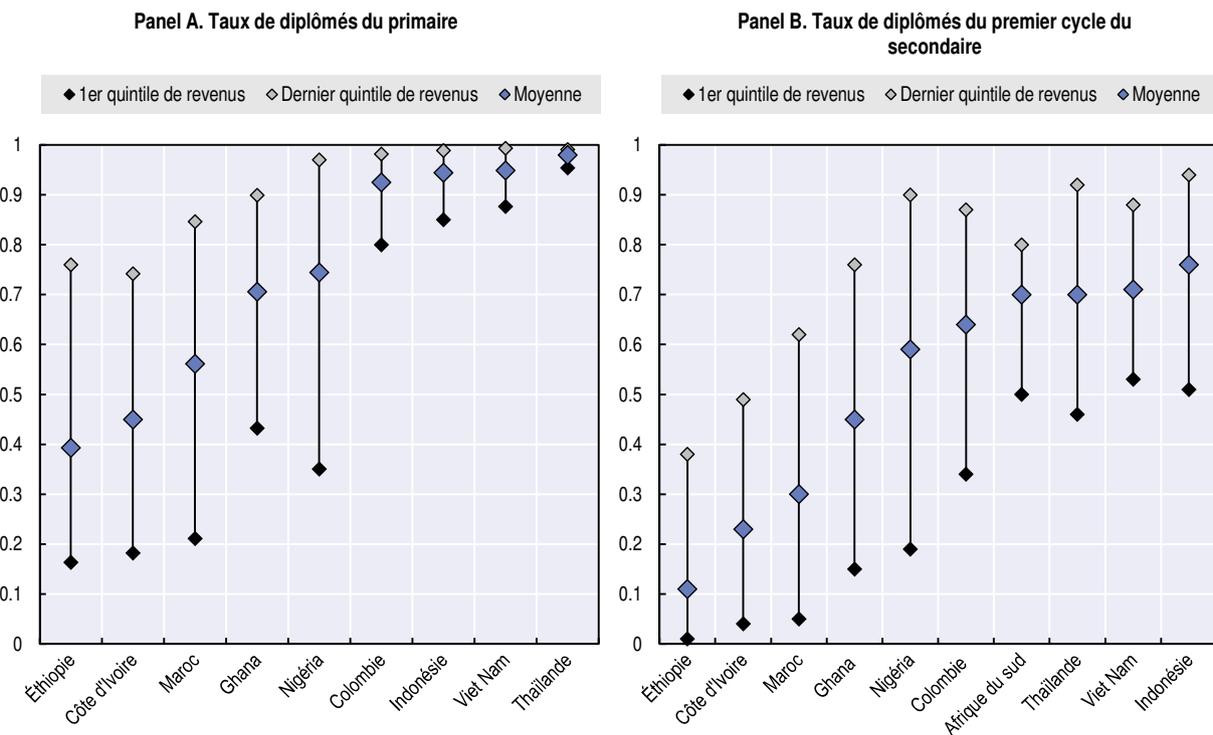
Les disparités liées au genre sont renforcées par la faible féminisation du corps enseignant. Les femmes occupent quasiment tous les postes d'enseignants du préscolaire et représentent la moitié des enseignants du primaire, mais sont peu représentées au secondaire, où elles ne représentent que 15 % des enseignants. Cette disparité est d'autant plus forte lorsque l'on considère les matières enseignées par les femmes : elles occupent 30 % des postes de lettres modernes, espagnol ou encore éducation musicale, mais seulement 6 % des postes de mathématiques et sciences physiques dans le public (MENET, 2014). Dans la mesure où les filles sont souvent confrontées à des préjugés sur leurs aptitudes et à un manque de confiance dans les matières scientifiques, l'absence de référent féminin alimente un cercle vicieux : les filles obtiennent de mauvais résultats en sciences, ne s'orientent donc pas vers ces filières, et le corps des professeurs ne se féminise pas.

Les élèves qui apprennent avec une enseignante au primaire obtiennent de meilleurs résultats. En effet, les élèves ayant une enseignante obtiennent un score plus élevé en

5^e année (où elles occupent seulement 15 % des postes), et ce, même lorsque l'on ne contrôle pas le niveau des élèves en début d'année, ce qui suggère qu'il ne s'agit pas d'un effet de sélection des meilleurs élèves vers les enseignantes mais d'un meilleur apprentissage au cours de l'année. En revanche, ce n'est pas le cas en classe de 2^e année où les résultats aux tests ne sont pas meilleurs pour les élèves ayant une enseignante (environ 50 % des postes).

Les disparités spatiales sont importantes et recourent en grande partie les disparités socio-économiques. Le taux brut de scolarisation dans le secondaire atteint 76 % en milieu urbain, alors qu'il n'est que de 14 % en milieu rural (EDS-MISC, 2011-2012). Les taux de fréquentation les plus faibles sont enregistrés dans les régions du Nord-Ouest (21 %) et de l'Ouest (29 %). Les problèmes d'accessibilité aux collèges et aux lycées dans les zones rurales expliquent en partie ces écarts. Mais une grande partie de ces différences peut s'expliquer par les disparités socio-économiques entre les habitants des zones urbaines et rurales. La part des diplômés de l'enseignement primaire atteint seulement 18 % pour les enfants de ménages pauvres, surreprésentés en zone rurale. Elle atteint 75 % dans les ménages riches (graphique 5.11, panel A). Si cette tendance se retrouve dans la plupart des pays africains de l'échantillon représentatif, l'origine socio-économique n'a pas ou peu d'impact sur les taux d'achèvements du cycle primaire dans les pays asiatiques de l'indice de référence (Indonésie, Thaïlande et Viet Nam). Le constat est similaire si l'on considère les taux d'achèvement au collège (graphique 5.11, panel B).

Graphique 5.11. **Les disparités socio-économiques influent fortement sur le niveau d'éducation en Côte d'Ivoire**



Note : Pour le primaire, les données datent de 2012 pour l'Indonésie ; de 2011 pour la Colombie, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Ghana et le Nigéria ; de 2010 pour le Viet Nam ; de 2005 pour la Thaïlande ; et de 2003 pour le Maroc. Les données ne sont pas disponibles pour le Brésil, la Corée et la Malaisie.

Source : Unesco (2014), www.education-inequalities.org.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329739>

La crise politique ivoirienne a contribué aux disparités spatiales. Les déplacements massifs de population, y compris de professeurs, ont déstructuré l'offre et la demande de formation du système éducatif ivoirien. Le conflit a entraîné le déplacement de plus de 700 000 personnes, et 500 000 enfants ont été déscolarisés entre 2002 et 2004 (Sany, 2010). D'après le même rapport, le nord du pays a particulièrement souffert en termes d'éducation avec près de 50 % des enfants privés d'éducation et seulement 20 % des enseignants à leur poste. Dabalen et Saumlik (2012) estiment que la crise politique a réduit la scolarisation des enfants scolarisés dans les zones de conflits de près d'une année en moyenne. La réhabilitation des infrastructures scolaires dans les zones affectées par le conflit fait l'objet d'une attention particulière de la part du gouvernement ivoirien. Ces mesures peuvent être complétées par des mesures spécifiques, notamment en termes de soutien scolaire, afin de corriger ces disparités.

La Côte d'Ivoire doit réduire les obstacles liés à la mobilisation des compétences sur le marché du travail

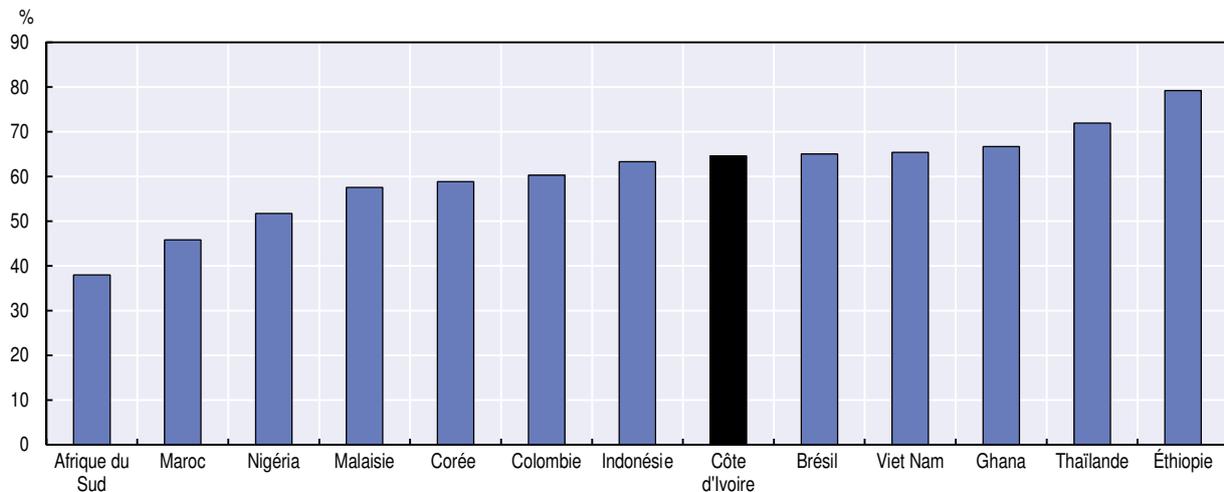
Si la Côte d'Ivoire attache autant d'importance au développement des compétences, c'est parce que celles-ci doivent participer à l'émergence du pays à travers la formation d'une main-d'œuvre qualifiée amenée à participer à des activités à plus forte valeur ajoutée. Lorsque les individus ne travaillent pas, d'une part les compétences qu'ils possèdent se déprécient et, d'autre part, ils n'acquièrent pas les nouvelles compétences utiles pour le marché du travail (OCDE, 2012a). La mobilisation des compétences est d'autant plus importante que les transformations structurelles sont rapides et que les méthodes de travail évoluent.

Cependant, la Côte d'Ivoire ne tire pas suffisamment profit des compétences dont elle dispose. S'il est vrai que le taux d'activité est élevé dans l'ensemble, certaines catégories de la population mobilisent peu leurs compétences. L'important taux de chômage parmi les Ivoiriens les plus éduqués est particulièrement alarmant dans la mesure où ce sont également ceux qui ont bénéficié des investissements les plus importants. Par ailleurs, une partie de la population est contrainte de mobiliser ses compétences de manière très incomplète dans un secteur informel peu productif afin de subvenir à ses besoins. Le réservoir de compétences que constitue la diaspora peut s'avérer un atout majeur si des politiques adaptées sont mises en œuvre pour les mobiliser.

Une large proportion d'Ivoiriens travaillent, mais certaines catégories de population mobilisent peu ou pas entièrement leurs compétences

Dans l'ensemble, la population ivoirienne met ses compétences à la disposition du marché du travail. Avec un taux d'activité de 76.8 % (MEMEASFP, 2014) – largement au-dessus des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), mais légèrement en dessous de la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne (Banque mondiale, 2014) – la grande majorité de la population en âge de travailler est disposée à travailler. De même, le ratio emploi/population est élevé en Côte d'Ivoire relativement aux pays de l'échantillon (graphique 5.12). L'essentiel de l'emploi est concentré dans l'agriculture (45.7 %), suivi par le commerce de détail (20.6 %) et les services aux ménages (7.40 %). En l'absence de mécanismes de protection sociale efficaces, les défis principaux auxquels fait face la Côte d'Ivoire en matière de mobilisation des compétences sont la faiblesse des créations d'emplois dans le secteur formel et les mauvaises conditions de travail dans le secteur informel.

Graphique 5.12. **Les Ivoiriens mobilisent leurs compétences sur le marché du travail**
Ratio emploi-population par pays (%)



Note : Le ratio emploi-population mesure la proportion de la population de plus de 15 ans d'un pays qui a un emploi. Ce ratio provient d'une estimation modélisée par l'OIT. Les données remontent à 2012.

Source : Banque mondiale (2012).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329744>

Cependant, les jeunes ne mobilisent pas assez leurs compétences sur le marché du travail. Le taux d'actifs occupés parmi les jeunes de 14 à 35 ans (59.2 %) est plus faible que le taux moyen d'activité des 14-64 ans (66 %). En 2012, la part de la population ni en emploi, ni en éducation, ni en formation (NEET) était de 21.2 % parmi les 14-24 ans, et de 21.7 % parmi les 14-35 ans (MEMEASFP, 2013). Dans la mesure où la population entre 0 et 14 ans représente 41.5 % de la population totale en 2014, cette population constitue un manque à gagner considérable en termes de mobilisation de compétences (RPGH, 2014).

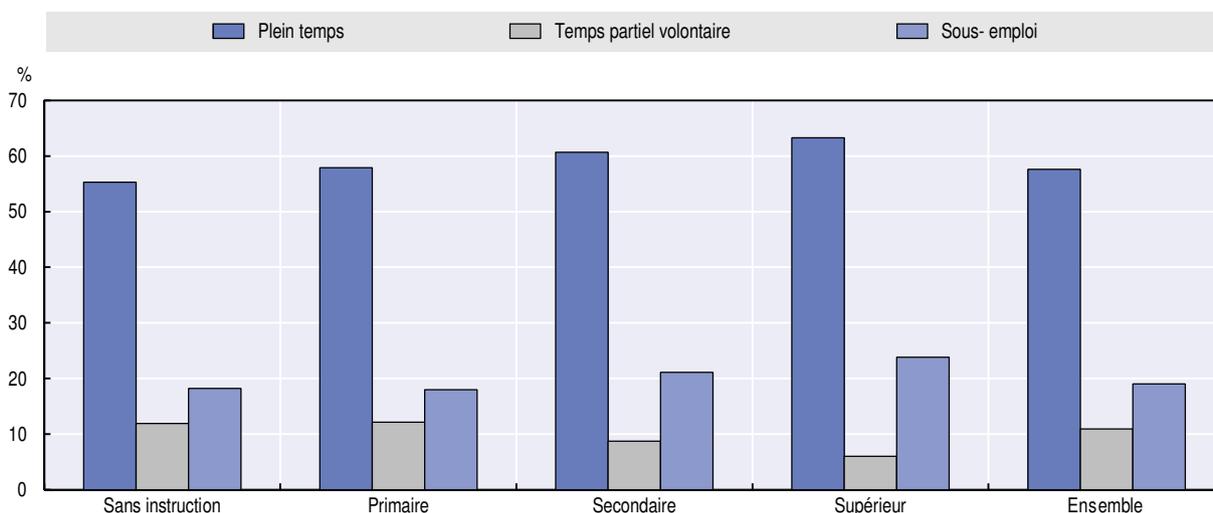
Dans ce contexte, des politiques de réinsertion des jeunes vers le système éducatif sont particulièrement appropriées. Pour atteindre cet objectif, la Côte d'Ivoire pourrait mettre en œuvre des programmes de formations accélérées, de formations non-formelles, ou des équivalences de diplômes. Dans le cadre du plan opérationnel à moyen terme (POMT) 2012-15, plusieurs mesures allant dans ce sens ont déjà été mises en place par le gouvernement, comme les travaux à haute intensité main-d'œuvre (THIMO), les contrats d'apprentissage et les formations professionnelles de courte durée. En 2013, le THIMO, un des plus grand programmes, envisageait de former 19 688 jeunes, alors que les contrats d'apprentissage envisageaient d'en former 8 500 (MEMPD/MEMEASFP, 2014).

Les femmes constituent également un important réservoir de compétences à mobiliser. Leur taux d'activité est significativement plus faible (67 %) que celui des hommes (75 %). De plus, lorsqu'elles sont actives, elles font face à un risque de chômage plus élevé (11.9 % contre seulement 7.4 % pour les hommes (MEMEASFP, 2013)). Les jeunes femmes sont particulièrement touchées par le chômage, avec un taux qui s'élève à 15 % pour les 14-35 ans, contre 9.7 % chez les hommes. Par ailleurs, les femmes font face à des contraintes spécifiques qui renforcent leurs difficultés à mobiliser leurs compétences. En particulier, 30 % des femmes entre 15 et 19 ans ont déjà eu ou attendent un enfant (OCDE, 2014), ce qui complique leur intégration dans le marché du travail. La garde des enfants en bas âge constitue un facteur limitant la mobilisation de leurs compétences. Multiplier le nombre

de places de crèche, à un coût accessible pour les familles, pourrait favoriser l'insertion des femmes sur le marché du travail, tout en ayant des effets positifs à long terme sur l'acquisition de compétences. Des mesures visant à réduire les discriminations envers les femmes, à renforcer leur pouvoir de décision et à améliorer l'accès à la contraception, peuvent avoir des effets remarquables sur leur accès au marché du travail. Il faut noter que les jeunes filles et les femmes rurales, font l'objet d'une attention particulière de la part de l'Agence nationale de la formation professionnelle (Agefop) et bénéficient en priorité des formations qualifiantes de courte durée proposées par l'agence.

L'ampleur du chômage est en partie masquée par le nombre élevé de travailleurs en sous-emploi. Le sous-emploi touche environ 20 % des employés en Côte d'Ivoire, indépendamment du niveau d'éducation (graphique 5.13). Les compétences des travailleurs ne sont donc pas mobilisées entièrement. Ce phénomène limite les potentiels gains de productivité qu'une main-d'œuvre qualifiée est censée apporter à l'économie. De plus, le développement de compétences n'étant rentable que si celles-ci sont mobilisées au profit de l'économie, le sous-emploi représente aussi une perte en termes d'investissements déjà réalisés par le passé.

Graphique 5.13. **Une part significative des Ivoiriens travaillent moins qu'ils ne le souhaiteraient**
Répartition des emplois selon le temps de travail, par niveau d'éducation (%)



Note : Le sous-emploi fait référence aux personnes qui souhaitent et sont disponibles à travailler davantage.

Source : MEMEASFP (2014).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329756>

Si l'ampleur du chômage est limitée, son intensité est alarmante et accentue la dégradation des compétences. En Côte d'Ivoire, un individu au chômage risque d'y rester longtemps. La durée moyenne du chômage atteint en effet 4 années (MEMEASFP, 2013). Le chômage de longue durée touche les individus indépendamment de leur niveau d'éducation. Un peu moins de la moitié des chômeurs sont à la recherche d'un emploi depuis plus de trois ans, et seul un quart trouve un emploi en moins d'un an. Cette proportion atteint néanmoins un tiers pour les diplômés du supérieur (MEMEASFP, 2013). Ces longues périodes d'inactivités aboutissent à une dégradation des compétences des individus. L'accumulation de barrières à un retour vers l'emploi peut décourager les chômeurs et les exclure définitivement du marché du travail avec des conséquences importantes pour l'économie ivoirienne.

Les travailleurs n'arrivant pas à trouver des emplois adaptés à leurs compétences se tournent vers le secteur informel peu productif sans réellement mobiliser leurs compétences. Le recours à des activités à faible valeur ajoutée dans le secteur informel représente souvent l'option par défaut des populations qui ne peuvent pas se permettre de rester inactives (BAD/OCDE, 2012). Les diplômés qui exercent dans le secteur informel ne mobilisent pas l'ensemble des compétences acquises au cours de leur scolarité en raison de la nature peu spécialisée et peu productive de leurs activités. Comme les chômeurs, ces individus vont voir leurs compétences initiales se dégrader à force de ne pas les mobiliser. Les individus contraints de travailler dans le secteur informel en attendant un emploi adapté se retrouvent dans une position d'autant plus difficile qu'ils ont moins d'opportunités de chercher un autre emploi ou de suivre des formations complémentaires.

Pour limiter la dégradation des compétences, la Côte d'Ivoire doit multiplier les opportunités d'augmenter l'employabilité des personnes qui ne mobilisent pas ou peu leurs compétences. Dans le cadre de la stratégie de relance de l'emploi des jeunes, le gouvernement a mis en œuvre un programme de requalification et de mise en adéquation emploi-formation à destination des chômeurs de longue durée. Avec un objectif de 1 000 bénéficiaires, l'ampleur du programme est relativement faible (MEMPD/MEMEASFP, 2014). L'offre de formations (re-)qualifiantes, de perfectionnement ou de spécialisation devrait être très largement développée et le ciblage révisé, de manière à ce qu'elles puissent bénéficier aux diplômés travaillant dans le secteur informel par nécessité, et éventuellement aux travailleurs en sous-emploi. Afin de multiplier les opportunités, ces formations pourraient être de courte durée et dispensées au sein des institutions scolaires, avec l'appui du secteur privé et des collectivités locales si besoin.

Le risque de chômage augmente avec le niveau d'étude mais varie substantiellement selon les filières

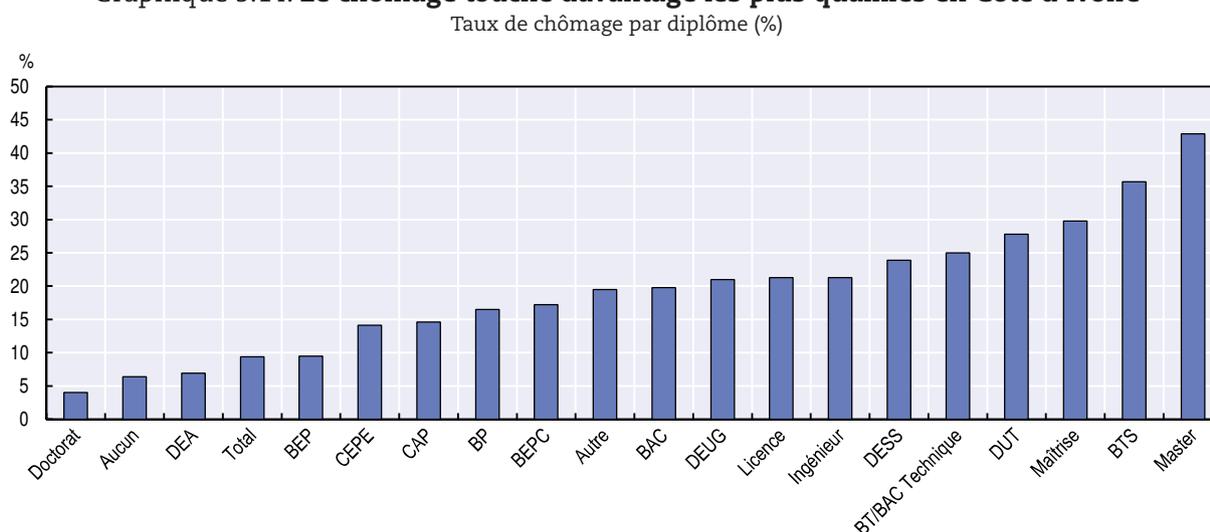
Le taux de chômage des actifs les plus éduqués limite la mobilisation des compétences de ceux sur lesquels la Côte d'Ivoire a le plus investi. Contrairement à ce qui est observé dans les pays de l'OCDE, en Côte d'Ivoire les études ne protègent pas contre le chômage. Bien que le taux de chômage au sens large soit relativement faible dans l'ensemble (9.4 %), il varie substantiellement selon le niveau de diplôme. Le taux de chômage des individus sans diplômes est de 6.4 %, et augmente avec le niveau de diplôme. Il atteint environ 14 % pour les diplômés du primaire, 17 % pour ceux qui complètent le secondaire, 20 % pour les détenteurs du baccalauréat, et jusqu'à 42.9 % pour les titulaires d'un master (graphique 5.14). Les détenteurs de diplômes à destination du milieu académique (diplôme d'études approfondies [DEA] et doctorat) échappent à cette règle et font face à des taux de chômage très faible.

Les investissements en faveur des étudiants sont importants, la Côte d'Ivoire doit donc faciliter la transition des diplômés vers le marché du travail. Le taux de chômage des plus éduqués est coûteux d'un point de vue sociétal, de plus, il limite la mobilisation des compétences parmi ceux qui en disposent le plus. Quelles que soient les raisons qui expliquent ce phénomène (mauvaise qualité des formations, inadéquation avec la demande du marché du travail, manque d'emplois qualifiés), les diplômés du secondaire et de l'enseignement supérieur bénéficieraient de programmes visant à les rapprocher du marché du travail. C'est l'objectif du programme d'aide à l'embauche, qui s'adresse aux diplômés primo-demandeurs d'emploi, mais dont le processus de sélection des bénéficiaires limite l'ampleur (MEMPD/MEMEASFP, 2014). Faciliter la mise en relation des

diplômés et des employeurs au sein des institutions scolaires (et avec la participation des collectivités locales) pourrait favoriser la transition vers l'emploi. La faiblesse du nombre d'individus accédant à l'enseignement supérieur ne constitue donc pas un défi majeur tant que l'insertion des diplômés n'est pas améliorée.

Un taux de chômage élevé parmi les populations les plus éduquées reflète, en partie, leur plus grande capacité à faire face au chômage. Les compétences développées par la main-d'œuvre ivoirienne qualifiée ne correspondent pas forcément aux demandes du marché du travail, mais les chiffres du chômage sont à relativiser dans la mesure où les plus diplômés ont plus souvent les moyens financiers de rester au chômage en attendant une opportunité d'emploi qu'ils jugent appropriée. C'est ce que l'on désigne par le terme de « chômage bourgeois », un phénomène commun à toute la région (BAD/OCDE, 2012).

Graphique 5.14. **Le chômage touche davantage les plus qualifiés en Côte d'Ivoire**



Notes : Le taux de chômage est ici mesuré au sens élargi. Il fait référence aux personnes sans travail, à la recherche d'un travail durant une période récente spécifiée et disponibles pour travailler, et aux personnes inactives prêtes à accepter un emploi. Le certificat d'études primaires élémentaire (CEPE) marque la fin de l'école primaire. Par niveau de qualification: le certificat d'aptitude professionnelle (CAP), le brevet d'études professionnelles (BEP), le brevet de technicien (BT), le brevet professionnel (BP), le baccalauréat technique, le brevet de technicien supérieur (BTS) et le diplôme universitaire de technologie (DUT) délivrent des formations techniques et professionnelles. Par niveau de diplôme: le brevet d'études du 1^{er} cycle du second degré (BEPC), le baccalauréat (BAC), le diplôme universitaire d'études générales, (bac+2, DEUG), la licence (bac +3), la maîtrise (BAC +4), le master (BAC +5), le DESS (diplôme d'études supérieures spécialisées, BAC+5), le DEA (diplôme d'études approfondies, BAC+5) le diplôme d'ingénieur (BAC +5), et le doctorat (BAC+8) délivrent des formations générales.

Source : MEMEASFP (2014).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329760>

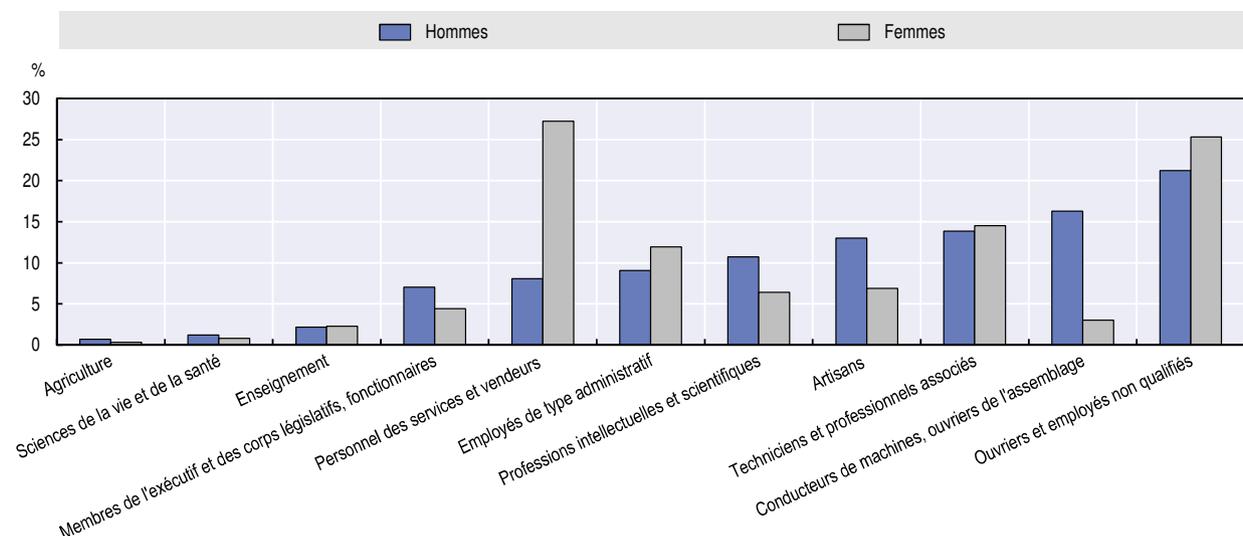
Les formations techniques ne protègent pas contre le chômage. Les filières techniques ont pour objectif affiché d'assurer une meilleure adéquation entre l'offre de formation et les demandes du marché du travail. Cependant, ceci ne semble pas être le cas en Côte d'Ivoire. Selon le graphique 5.13, à années d'études égales, les formations techniques présentent des taux de chômage plus élevés. Ainsi, le taux de chômage est cinq points plus élevé pour les détenteurs d'un bac technique (25 %) que pour les détenteurs d'un bac général (19.8 %). La différence entre les deux filières est encore plus grande à bac+2/3 : le taux de chômage après une licence est de 21.3 % alors qu'il est de 35.7 % après un brevet de technicien supérieur (BTS). Ces chiffres sont d'autant plus inquiétants que les filières techniques ne représentent qu'une petite minorité de l'ensemble des formations (MENET, 2014). Les filières techniques ne semblent donc pas remplir leur rôle dans le marché des compétences.

Le contenu des formations techniques doit être repensé afin que celles-ci s'adaptent davantage aux besoins des employeurs. La mise en place de partenariats entre les institutions de l'ETFP et le secteur privé constitue une piste intéressante pour rapprocher les étudiants de l'emploi à travers la définition des contenus, l'offre de stage ou encore l'information sur les opportunités d'emploi et les compétences nécessaires pour y accéder.

Les migrants constituent un réservoir de compétences à mobiliser davantage

Le capital humain de la diaspora ivoirienne représente un levier pour l'émergence. La population ivoirienne vivant dans les pays de l'OCDE représentait près de 10 % des plus de 15 ans en 2005 (OCDE, 2012a). Environ 30 % d'entre eux possèdent un niveau d'éducation élevé, dont la Côte d'Ivoire pourrait bénéficier en favorisant leur retour. Avec un taux d'emploi de 61 % en moyenne et de 80 % pour les diplômés du supérieur, les Ivoiriens résidents dans les pays de l'OCDE ont pu acquérir des compétences particulièrement valorisables sur le marché du travail. La distribution de l'emploi selon les professions révèle la diversité des compétences dont dispose la diaspora (graphique 5.15). Environ un tiers de la diaspora exerce des professions qualifiées dans les pays de l'OCDE. Cette population peut être incitée à rentrer en Côte d'Ivoire par le biais de politiques ciblées telles que le programme Maison diaspora du Togo mis en œuvre en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque africaine de développement (BAD) pour recruter les individus les plus qualifiés de la diaspora. Par ailleurs, un tiers de la diaspora ivoirienne dispose de compétences techniques développées dans des pays d'accueil aux standards élevés. Mobiliser ces compétences pour répondre au besoin à court terme de main-d'œuvre technique qualifiée peut s'avérer intéressant pour la Côte d'Ivoire.

Graphique 5.15. La diaspora ivoirienne diplômée du supérieur dispose de compétences variées
Distribution de l'emploi par type de profession (%), population de plus de 15 ans



Source : OCDE (2012b).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329779>

Un programme visant à favoriser le retour de la diaspora doit faciliter la mobilité des individus, garantir des conditions de travail satisfaisantes et associer cette population à la conception et la gestion du dispositif. La plupart de la diaspora prête à s'engager en Côte d'Ivoire ne cherche pas à rentrer de manière définitive. À ce titre, faciliter les déplacements avec le pays d'origine peut favoriser leur participation. De plus, assurer des conditions de

travail satisfaisantes constitue un élément clef de l'engagement ou du retour de la diaspora. Les incitations ne doivent pas se limiter à des aspects financiers mais tenir compte également de la qualité et de l'accessibilité des services de santé, de la scolarité des enfants, ou encore de la sécurité dont cette population bénéficie souvent dans son pays d'origine. Enfin, associer directement la diaspora à la conception et à la gestion du dispositif peut s'avérer plus efficace.

L'expérience des émigrés de retour en Côte d'Ivoire est positive. Les migrants de retour en Côte d'Ivoire perçoivent des revenus allant jusqu'à quatre fois les revenus des non-migrants (DIAL, 2006). Par ailleurs, le taux de participation dans le marché du travail est également plus important pour les migrants de retour au pays que pour les non-migrants. Si l'on compare à d'autres villes africaines, l'expérience à l'étranger semble être particulièrement valorisée en Côte d'Ivoire, l'écart des salaires entre les non-migrants et les migrants de retour des pays de l'OCDE est en effet plus important à Abidjan que dans des villes comme Bamako, Dakar ou Lomé (DIAL, 2006).

L'utilisation efficace des compétences doit s'appuyer sur une meilleure adéquation de l'offre de compétences aux besoins actuels et futurs du marché du travail

Pour tendre vers l'émergence, la Côte d'Ivoire doit non seulement s'assurer que les individus mettent leurs compétences à disposition du marché du travail, mais également que celles-ci soient utilisées de manière efficace. À ce titre, le système éducatif doit adapter au mieux son offre de formation à la demande de compétences du marché du travail. L'offre de formation doit davantage refléter la structure de l'économie ivoirienne, en grande majorité informelle. Par ailleurs, la segmentation et les imperfections du marché du travail font obstacle à la qualité de l'appariement entre les compétences des individus et leurs emplois. Certains individus utilisent leurs compétences dans des emplois où elles sont peu valorisées. Accroître l'offre de formation en emploi peut répondre en partie au problème d'appariement.

Le système éducatif ivoirien doit participer à la mise en œuvre des conditions propices à la diversification et à la transformation de l'économie ivoirienne. Si l'adéquation entre offre et demande de compétences doit être améliorée en Côte d'Ivoire, l'objectif n'est pas de fournir une main-d'œuvre peu qualifiée pour des activités à faible valeur ajoutée. Le système de compétences dans son ensemble doit s'assurer que les individus disposent des qualifications nécessaires pour saisir les opportunités qui s'offrent à eux. Dans cette perspective, le système éducatif doit anticiper les besoins de compétences à venir et s'assurer qu'il forme la main-d'œuvre à destination des secteurs à fort potentiel identifiés par la stratégie de développement (notamment le secteur agricole, les transports et la construction). Le rôle des compétences entrepreneuriales est également primordial pour stimuler la demande de main-d'œuvre qualifiée et devra faire l'objet d'une attention particulière.

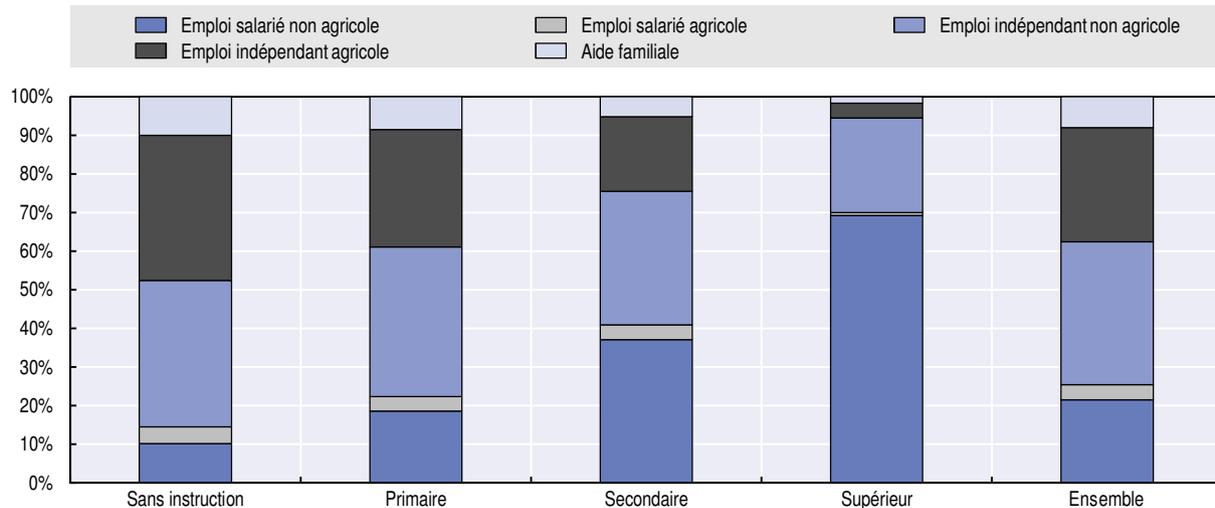
L'offre de formation doit mieux refléter la structure de l'économie ivoirienne

Le travail en tant qu'indépendant dans le secteur informel concerne la majorité de la population ivoirienne et n'épargne pas les diplômés du secondaire et du supérieur. Le secteur informel représente 90 % des emplois en Côte d'Ivoire et la part de l'emploi vulnérable y est particulièrement élevée (70 %) en comparaison avec l'échantillon représentatif de pays émergents (MEMEASFP, 2013). Par ailleurs, 43,5 % des emplois sont regroupés dans le secteur agricole, de loin le plus pourvoyeur d'emplois, suivi du secteur des services, avec 26 % des emplois, du commerce (18 %) et de l'industrie (13 %). Si l'emploi indépendant est bien plus représenté parmi la population la moins qualifiée, en particulier

dans le secteur agricole, l'emploi indépendant non-agricole concerne plus d'un tiers des diplômés du secondaire et environ un quart des diplômés du supérieur (graphique 5.16).

Graphique 5.16. **Le travail indépendant dans le secteur informel concentre l'essentiel des emplois en Côte d'Ivoire**

Répartition (%) des emplois par principaux types selon les caractéristiques des individus



Source : MEMPD/MEMEASFP (2014).

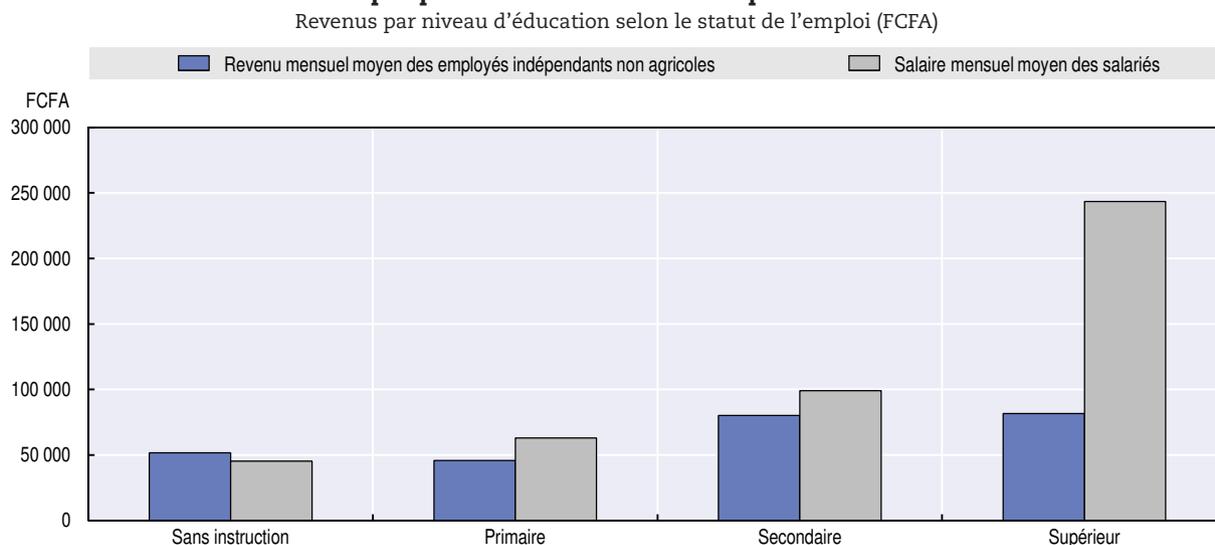
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329787>

Pourtant, la structure de l'offre de formation révèle que le système éducatif est essentiellement tourné vers l'emploi salarié. Le système éducatif ne tient pas compte de la prévalence de l'emploi indépendant en Côte d'Ivoire. La grande majorité des sortants du système éducatif aux niveaux primaire et secondaire ont suivi un cursus qui n'inclut aucune formation spécifique pour préparer au statut d'indépendant. Les travailleurs indépendants ne sont pas nécessairement des entrepreneurs, ils font néanmoins face à des besoins de compétences particuliers en comparaison avec les salariés. Quelle que soit la filière, le système éducatif devrait dès lors s'assurer que les élèves du primaire et du secondaire possèdent les compétences de base en matière de gestion, d'organisation du travail ou d'éducation financière. Dans l'enseignement supérieur, la prédominance des formations littéraires, de sciences sociales et de gestion semble mimer la répartition des emplois salariés et ignorer le fait qu'un quart des diplômés devront mener une activité indépendante dans le secteur non-agricole.

La structure des rendements de l'éducation révèle une valorisation asymétrique des compétences sur le marché du travail ivoirien. Le revenu moyen par niveau d'éducation constitue un indicateur indirect de la valorisation des compétences sur le marché du travail. En Côte d'Ivoire, les salaires augmentent de manière importante et croissante en fonction du niveau d'étude. Ainsi, un salarié ayant achevé le primaire obtient des revenus 39 % supérieurs à une personne sans instruction, le gain atteint 57 % pour un diplômé du secondaire par rapport au primaire et 145 % pour un diplômé du supérieur par rapport au secondaire (graphique 5.17). En revanche, ce n'est pas le cas pour les travailleurs indépendants dont les revenus sont relativement stables qu'ils soient sans instruction ou diplômés du primaire, puis doublent pour les diplômés du secondaire et du supérieur. Cette différence

d'évolution traduit bien le décalage entre la structure de l'offre de compétences tournée vers l'emploi salarié (et vers le supérieur) et les besoins sur le marché du travail.

Graphique 5.17. **La progression au sein du système éducatif est plus valorisée pour les salariés que pour les travailleurs indépendants**



Source : MEMPD/MEMEASFP (2014).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329791>

Une autre conséquence d'un système tourné vers l'emploi salarié réside dans la prépondérance des formations à destination des secteurs des services et du commerce. Bien que certaines compétences soient transférables entre secteurs, cette orientation se fait aux dépens des formations à destination de l'agriculture et de l'industrie, qui représentent près d'un quart de l'emploi indépendant (contre seulement 13 % de l'emploi salarié) et qui sont dominées par la fabrication et l'agro-alimentaire (MENET, 2014).

La formation agricole reste très en deçà des besoins malgré le développement récent de programmes de formation. Bien que les activités agricoles soient prépondérantes dans l'économie ivoirienne, la formation en agriculture (au sens large) est réduite à une portion congrue. Elle était quasi-inexistante au sein de l'enseignement technique et la formation professionnelle avant 2012, avec seulement 35 élèves ayant bénéficié d'une formation tournée vers l'agriculture (MEMEASFP/DEPS, 2013).

Toutefois, l'offre de formation professionnelle tournée vers l'agriculture s'est beaucoup développée en 2013, à travers différents programmes à destination des jeunes. Le Projet emploi jeune et développement des compétences (PEJEDEC) a ainsi mis en formation professionnelle 160 pépiniéristes, 497 greffeurs et 186 saigneurs ; la plateforme de services a contribué à l'insertion de jeunes vers des activités génératrices de revenus ; et l'Agence nationale de la formation professionnelle (Agefop) a formé des jeunes handicapés (MEMEASFP/DEPS, 2013). Par ailleurs, la stratégie de développement de la riziculture et le projet d'appui au développement de l'élevage en Côte d'Ivoire (Padeci) devraient s'accompagner d'un nombre conséquent de formations. Afin de compléter les efforts de développement des formations à destination du secteur agricole, le gouvernement peut également favoriser l'attractivité du secteur en facilitant la modernisation des activités, et attirer ainsi davantage de travailleurs qualifiés.

Ces efforts vont grandement contribuer à améliorer l'adéquation entre les formations et les besoins sur le marché du travail, et doivent être développés. Les effectifs qui bénéficient de ces formations sont peu nombreux par rapport aux cohortes de jeunes qui quittent le système éducatif sans formation spécialisée. L'offre de formation professionnelle en agriculture gagnerait donc à être pérennisée et développée au sein du système éducatif pour toucher un plus grand nombre de personnes. Dans le cadre de la réforme de l'ETFP, une étude de faisabilité est en cours quant à la création de dix centres de formation professionnelle dans des métiers de l'agriculture (production végétale et animale, machinisme, commercialisation). La mise en œuvre de ce projet permettrait de combler une partie des besoins.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire doit faire le lien entre l'innovation et la recherche en agriculture, et les pratiques locales des agriculteurs. Paradoxalement, les effectifs de l'enseignement supérieur formés à des métiers en rapport avec l'agriculture sont relativement nombreux. En 2013, les universités publiques et privés comptaient 85 étudiants en agronomie ; 119 en économie et gestion agropastorale ; environ 1 000 en agriculture tropicale et production animale ou végétale ; et 1 000 autres en agroforesterie. Afin de favoriser l'émergence d'un secteur agricole plus productif, il est essentiel d'établir un lien entre la recherche et les pratiques des agriculteurs au niveau local. L'implication du secteur privé peut favoriser la participation d'étudiants qui seraient attirés par le secteur public (voir ci-dessous). La station rurale expérimentale de Zambakro-Yamoussoukro, pilotée par Nestlé, constitue un exemple intéressant dans la mesure où elle allie recherche, innovation et formation aux coopératives. L'usine école du Cajou de Yamoussoukro, qui vise à développer et vulgariser les technologies locales de transformation de l'anacarde, et à former les agriculteurs, en est un autre (voir chapitre 2).

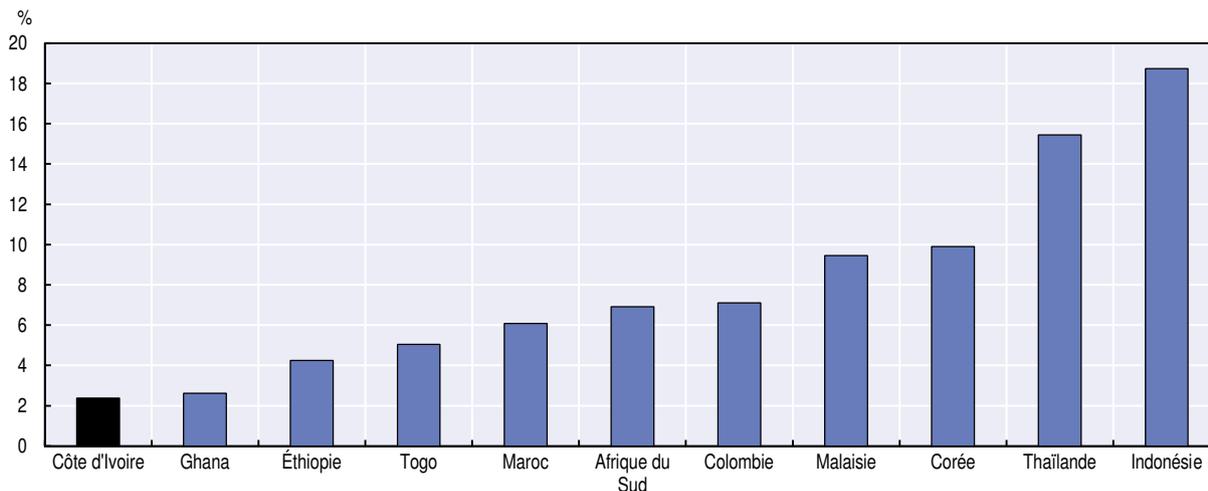
Les formations techniques et professionnelles se sont développées, mais leur couverture reste insuffisante. Les effectifs de l'ETFP ont triplé entre 1992 et 2011, date à laquelle ils ont atteint près de 60 000 étudiants, répartis à parts égales entre l'enseignement technique (53 % des effectifs) et la formation professionnelle, ainsi qu'en termes de genre, les filles représentant la moitié des effectifs. Pourtant, la Côte d'Ivoire doit s'attacher à développer la formation technique et professionnelle, qui reste négligeable en comparaison avec l'échantillon de pays émergents sélectionnés. La part de l'ETFP dans l'enseignement secondaire atteint seulement 2.4 % en Côte d'Ivoire, contre 4.2 % en Éthiopie, 6.1 % au Maroc et plus de 15 % en Thaïlande ou en Indonésie (graphique 5.18). L'ETFP doit se développer de manière à constituer une opportunité pour les 400 000 jeunes qui sortent tous les ans du dispositif éducatif général sans perspectives d'avenir (AFD, 2013).

La structure de l'offre d'enseignement technique et professionnel ne correspond pas aux bénéficiaires potentiels au sein du système éducatif. En Côte d'Ivoire, l'enseignement technique et professionnel s'adresse en priorité aux élèves ayant achevé le 1^{er} cycle du secondaire, alors que 40 % seulement d'une classe d'âge atteint ce niveau. En effet, les effectifs de l'ETFP qui suivent un cursus de type baccalauréat, brevet de technicien ou brevet d'étude professionnel, accessibles après la 3^e, représentent respectivement 53 %, 23 % et 5 % des effectifs (graphique 5.19). En comparaison, le CAP n'attire que 11 % des effectifs alors qu'il est accessible à partir de la 5^e et pratiquement aucun élève (1 %) ne cherche à obtenir un certificat de qualification professionnelle alors même que 60 % des élèves atteignent le CM2 et qu'un cinquième des abandons au secondaire sont dus à la volonté d'apprendre un métier. Une montée en puissance (et en gamme) de l'offre de formation professionnelle au niveau du 1^{er} cycle du primaire constitue une opportunité intéressante à la fois pour

retenir les enfants dans le système éducatif et pour initier des gains de productivité dans les activités dans le bas de l'échelle de valeur.

Graphique 5.18. L'enseignement technique et professionnel est très peu développé en Côte d'Ivoire

Part des étudiants du secondaire inscrits dans l'enseignement technique ou professionnel (%)



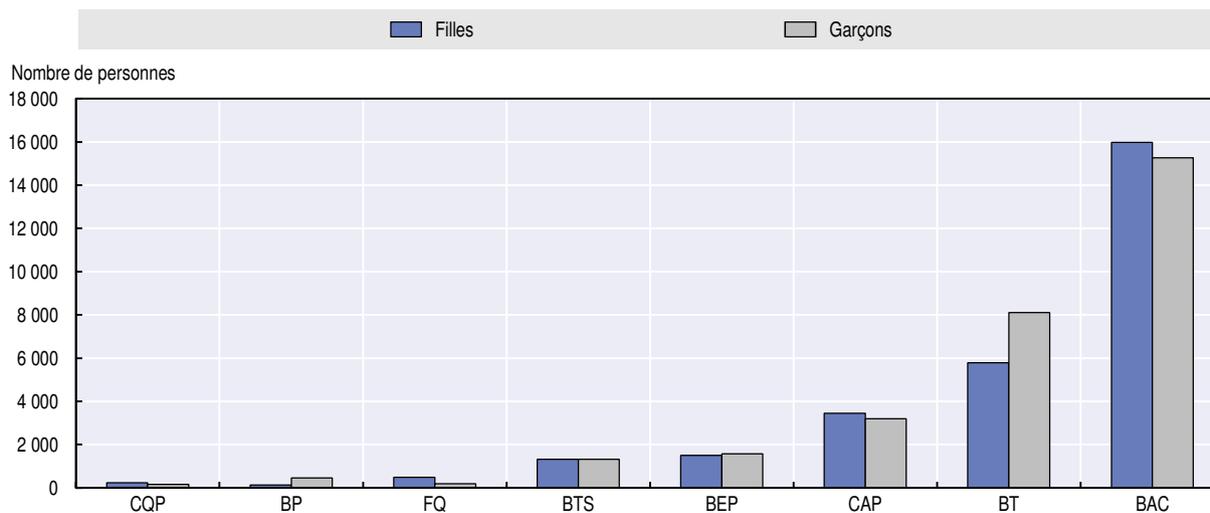
Note : Les données pour la Côte d'Ivoire, le Ghana, l'Afrique du Sud et la Colombie datent de 2013. Les données pour l'Éthiopie, le Maroc, la Malaisie, la Corée, la Thaïlande et l'Indonésie datent de 2012. Les données pour le Togo datent de 2011.

Source : Banque mondiale (2012), <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933329801>

Graphique 5.19. La formation technique et professionnelle concerne en priorité des niveaux d'éducation élevés

Répartition des effectifs de l'ETFP par type de diplôme



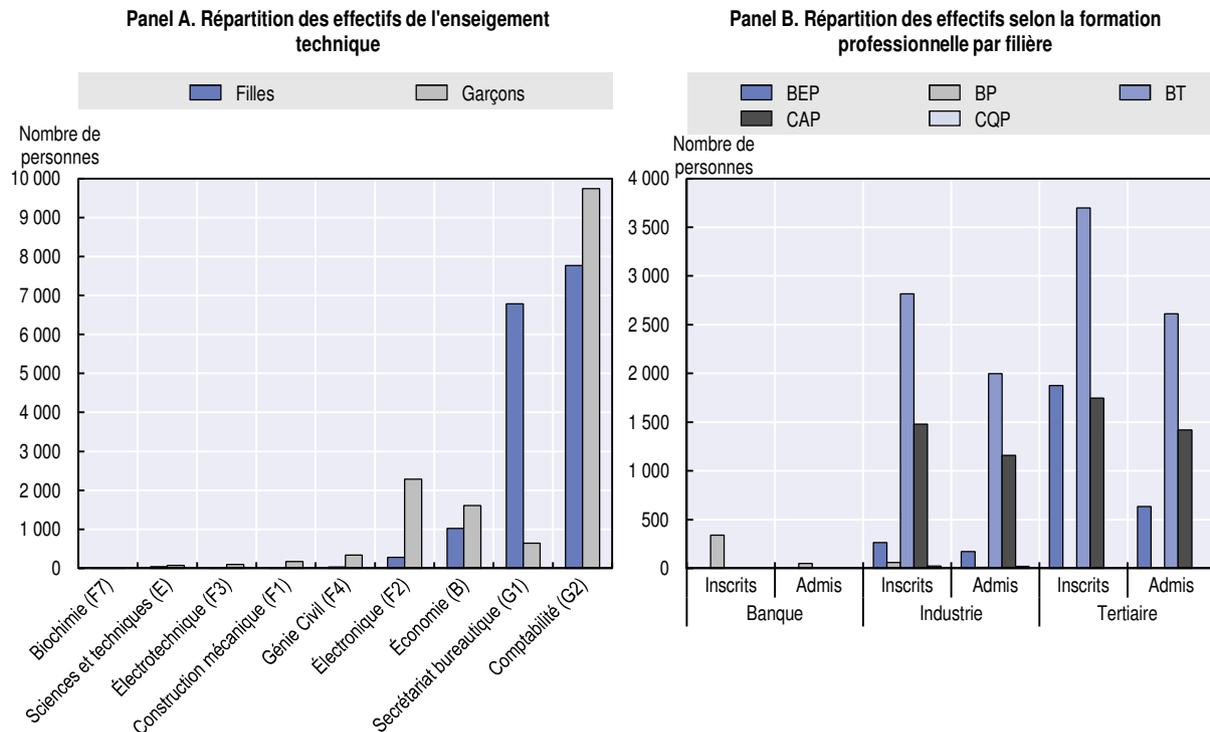
Notes : Les formations qualifiantes attestent l'acquisition d'une compétence professionnelle (indépendamment du niveau d'étude). Le certificat de qualification professionnelle (CQP), le certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et le brevet d'études professionnelles (BEP) s'obtiennent respectivement après le primaire, la 5^e et la 3^e. Le brevet professionnel (BP) peut s'obtenir en 3 ans après un CAP ou un BEP à condition d'avoir 22 ans au moins et une expérience professionnelle. Le brevet de technicien (BT), se prépare à partir de la 3^e, le baccalauréat technique ou professionnel (BAC) et le brevet de technicien supérieur (BTS) s'obtiennent après le baccalauréat.

Source : MEMEASFP (2013).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933329813>

Même au sein de l'ETFP la distribution des élèves dans les différentes filières est très inégale. Alors que l'enseignement technique et professionnel a pour vocation de rapprocher les étudiants du marché du travail, l'offre de formation semble décorrélée des opportunités d'emploi. L'immense majorité des effectifs de l'enseignement technique se tourne vers des formations d'économie, de secrétariat et de comptabilité (graphique 5.20, panel A), tandis que les formations industrielles sont quasi-inexistantes. Elles sont plus présentes au sein de la formation professionnelle mais restent minoritaires par rapport aux formations tertiaires (graphique 5.20, panel B). Le déséquilibre entre filières se double d'un déséquilibre de niveau. Les formations destinées au tertiaire correspondent généralement à un niveau de qualification élevé par rapport aux formations industrielles. La Côte d'Ivoire devrait donc également développer des formations industrielles de haut niveau. Cela pourrait par ailleurs revaloriser la filière.

Graphique 5.20. **L'essentiel de la formation technique et professionnelle est orienté vers le secteur tertiaire**



Source : MEMEASFP (2013).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329820>

Le secteur privé pourrait être associé plus largement au développement de la formation professionnelle afin de répondre au défi actuel de l'adéquation entre l'offre et la demande de compétences. En Côte d'Ivoire, plus d'un quart des entreprises formelles déclarent que le manque de qualification de la main-d'œuvre constitue un obstacle majeur à leur activité (graphique 5.21). La part des employés ayant bénéficié d'une formation atteint seulement 43 %, ce qui est inférieur à la moyenne pour l'Afrique subsaharienne (46 %). Le manque de qualification de la main-d'œuvre est particulièrement concentré dans le secteur de la fabrication, où 38 % des entreprises déclarent qu'il constitue un obstacle (contre 23 % des entreprises des services). Cela reflète en partie la structure de l'offre de formation

en Côte d'Ivoire, massivement orientée vers les services et très peu vers l'industrie. Les entreprises pourraient participer davantage à l'offre de formation : seules 19 % d'entre elles déclarent offrir une formation, contre 30 % en Afrique subsaharienne et 35 % pour l'ensemble du monde. Le graphique 5.21 révèle également que les petites entreprises sont moins disposées, ou moins à même, d'offrir des formations à leurs employés.

Les contraintes qui touchent les petites entreprises formelles s'imposent probablement d'autant plus fortement aux micro-entreprises du secteur informel, largement majoritaires en Côte d'Ivoire. Parmi ces contraintes, on peut noter les coûts directs et d'opportunités, le manque de capacité des entreprises à déterminer les besoins de formation et à mobiliser les ressources humaines et organisationnelles nécessaires pour former les employés, auxquelles s'ajoute le risque de voir les entreprises concurrentes bénéficier des investissements de formation réalisées au sein de l'entreprise (OCDE, 2013). Afin de favoriser le développement de l'offre de formation au sein des entreprises, le gouvernement doit avant tout identifier les contraintes majeures auxquelles elles font face, puis informer les entreprises sur les contenus des formations, en assurant les entreprises qui proposent des formations contre le risque de perdre un apprenti, ou en favorisant la création de groupements d'entreprises pour faire face aux coûts induits.

Graphique 5.21. Les entreprises ivoiriennes n'offrent pas assez de formations alors que le manque de qualifications constitue un obstacle majeur

Situation des entreprises formelles face à la qualité de la main-d'œuvre et à l'offre de formation par taille et secteur (%)



Note : ASS correspond à l'Afrique subsaharienne.

Source : Banque mondiale (2014).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329834>

La segmentation et le manque de fluidité du marché du travail nuisent à l'utilisation optimale des compétences

Les attentes des individus ne correspondent pas à la réalité d'un marché du travail segmenté. Des divisions claires marquent le marché du travail ivoirien. Le secteur informel domine l'économie et s'oppose au secteur formel restreint que cherchent à rejoindre la plupart des diplômés. Au sein du secteur informel, les jeunes cherchent à éviter les activités agricoles et migrent vers le commerce et les services. Au sein du secteur formel, l'emploi public constitue pour beaucoup un aboutissement et une sécurité par rapport au

secteur privé formel. Ainsi, 49 % des chômeurs aspirent à un emploi salarié et 89 % veulent un emploi permanent en 2012 (MEMEASFP, 2013). Ces proportions augmentent pour les anciens actifs occupés dans les zones urbaines, mais surtout avec le niveau d'éducation. À Abidjan, 61.5 % des chômeurs souhaitent trouver un emploi dans une institution formelle, alors qu'en milieu rural 64 % préfèrent être à leur compte (MEMEASFP, 2014). La quasi-totalité des chômeurs diplômés du supérieur souhaitent un emploi salarié, contre un quart des chômeurs sans instruction. On note également que 4.3 % des chômeurs aspirent à un emploi agricole, contre 18 % dans le public et 25 % dans le privé formel, loin des réalités du marché du travail.

Encadré 5.1. **Comment tirer profit du savoir-faire du secteur informel ? Quelques exemples de politiques publiques**

Alors que 90 % de la main-d'œuvre ivoirienne est employée dans le secteur informel (MEMEASFP, 2013), les formations adaptées à ce secteur sont quasi-inexistantes en Côte d'Ivoire. Aussi est-il important de développer des politiques pour satisfaire les demandes du secteur informel, tout en garantissant une formation de qualité.

Le secteur informel contribue à former une part importante de la main-d'œuvre ivoirienne par le biais de l'apprentissage. Plutôt que de se substituer aux pratiques existantes, le gouvernement pourrait tirer profit du savoir-faire du secteur informel en encadrant et favorisant le développement de formations de qualité dans ce secteur. L'implication du gouvernement est particulièrement souhaitable dans deux domaines : l'accès à l'information et l'accès aux sources de financement.

Le manque d'information sur la qualité des formations touche les personnes à la recherche d'une formation ainsi que les employeurs à la recherche d'un travailleur. Afin de réduire l'asymétrie d'information, l'État peut mettre en place un système de certification pour les entreprises accueillant des apprentis, permettant aux futurs apprentis et employeurs d'estimer avec plus de précision le type et le niveau de compétence développés au sein de chaque formation.

Cette option a été choisie avec succès par le Bénin, qui a instauré un certificat de qualification professionnelle (CQP), qui atteste de la réussite d'une qualification professionnelle dispensée par un système d'apprentissage traditionnel réformé ; et le certificat de qualification au métier, qui certifie l'acquisition des compétences acquises tout au long de l'apprentissage informel (OCDE, 2012a). Le gouvernement contribue ainsi non seulement à réduire les asymétries d'information dans le marché du travail, mais aussi à contrôler la qualité des formations.

Une autre manière d'affecter le choix de formation des individus est de les informer sur les revenus qu'ils peuvent attendre à la suite d'une formation. Une étude menée au Kenya montre en effet que cette information affecte les choix de formation (Hicks et al., 2011).

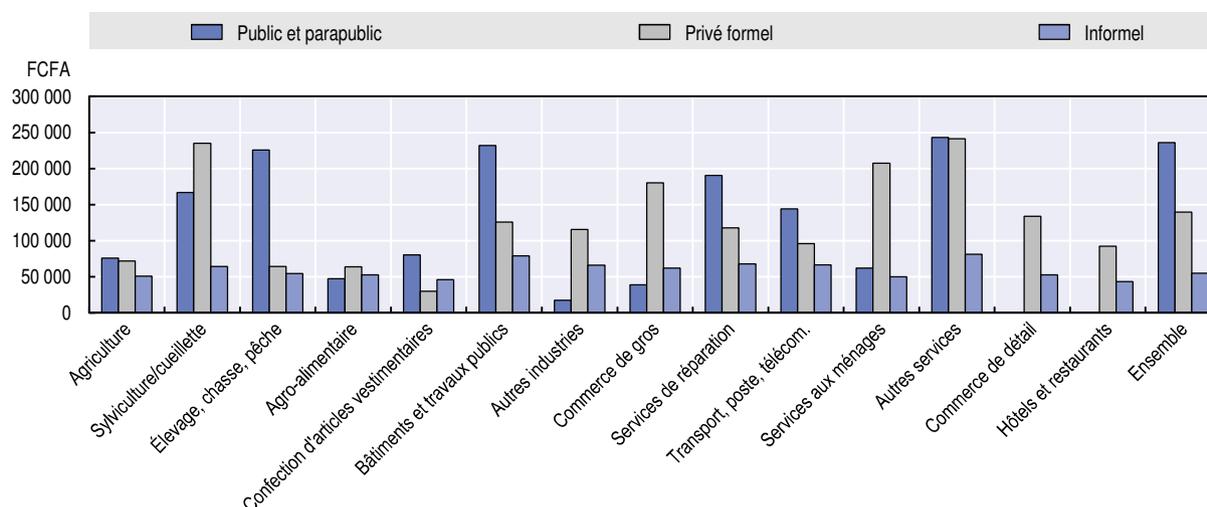
Du fait des coûts élevés des formations techniques et professionnelles, réduire les contraintes financières constitue un autre domaine dans lequel le gouvernement ivoirien pourrait agir afin d'encourager la demande de formation professionnelle dans le secteur informel. Des programmes de transferts en espèce ou de coupons pourraient être une solution. Au Kenya, par exemple, 75 % des étudiants ayant reçu un financement se sont inscrits dans une formation tandis que seulement 5 % des jeunes n'ayant pas reçu de coupons se sont inscrits (Hick et al., 2011). Une étude menée en Colombie (Attanasio et al., 2009) montrait aussi comment, en réduisant les coûts indirects des ménages (coûts de transports, alimentation, garde des enfants), les taux d'inscriptions à ce type de formations pouvaient augmenter de manière significative, en particulier pour les femmes.

En conséquence, les compétences ne sont pas utilisées de manière optimale. Dès lors qu'une part non négligeable des individus guide en priorité ses décisions de formation et de recherche d'emploi par la volonté d'échapper à un secteur ou de rejoindre le secteur formel public, cela crée des déséquilibres entre l'offre et la demande de formation et aboutit à une utilisation sous optimale des compétences. Par ailleurs, la prédominance du secteur informel tire les rémunérations vers le bas, bien en deçà du revenu minimum acceptable pour les chômeurs qui atteint 108 000 FCFA en moyenne, soit l'équivalent du salaire moyen dans le secteur formel. Les revenus moyens dans le secteur informel sont deux fois moins élevés.

L'écart de rémunération en faveur du secteur public n'incite pas les diplômés à se tourner vers le secteur privé. Dans un grand nombre de secteurs d'activité, le niveau de rémunération dans le secteur public est supérieur ou comparable à celui qui prévaut dans le secteur privé formel (graphique 5.22). L'écart entre le niveau de rémunération dans les secteurs public et privé fait partie des éléments qui affectent les choix d'orientation de la main-d'œuvre qualifiée. Plus le niveau d'instruction est élevé, plus les chômeurs désirent travailler dans le public. En effet, 52.9 % des chômeurs de niveau supérieur recherchent un emploi dans le public alors que cette part n'est que de 6.1 % pour les sans instruction (MEMEASFP, 2014). Cette observation est la même pour les travailleurs du secteur privé diplômés du supérieur, dont 39.3 % déclarent vouloir migrer vers le secteur public, contre 17 % pour les autres. Il en résulte une sorte d'éviction du travail qualifié sur le marché de l'emploi, qui contribue à expliquer les difficultés de recrutement des entreprises privées.

Graphique 5.22. **Dans la plupart des secteurs, les salaires sont bien plus élevés dans le public que dans le privé**

Revenu moyen selon le type d'emploi (FCFA)



Source : MEMEASFP (2013).

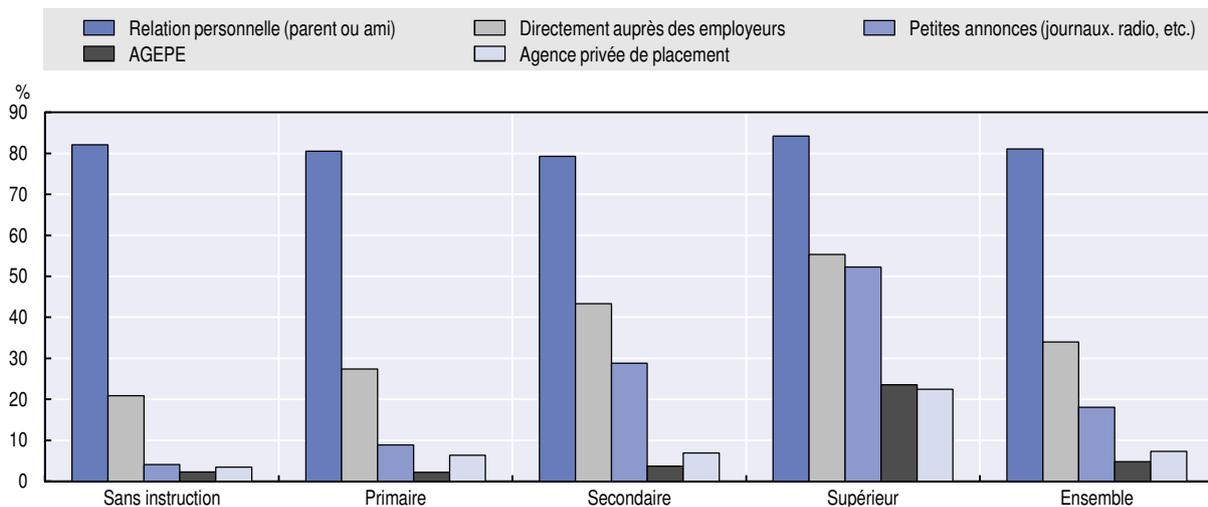
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329847>

Réduire les frictions sur le marché du travail ivoirien peut améliorer l'appariement des travailleurs et des emplois. Les relations personnelles constituent le moyen le plus utilisé par les chômeurs pour rechercher un emploi, et ce, quels que soient le genre, le milieu de résidence, l'âge et le niveau d'instruction (MEMEASFP, 2014). Environ huit chômeurs sur dix

utilisent ce canal pour obtenir un emploi. La proportion des chômeurs qui fréquentent les agences d'intermédiation est assez faible : 4,8 % ont recours à l'Agepe, et 7,3 % aux agences privées de placement (graphique 5.23). Le recours au réseau pour trouver des emplois n'est pas toujours très efficace, en particulier pour les plus démunis. Cela contribue par ailleurs à une certaine inertie sociale et ralentit la diversification de l'économie. Développer le rôle de l'Agepe, en liant l'inscription aux institutions éducatives du supérieur à l'inscription aux fichiers de l'Agepe par exemple, peut à terme fluidifier le marché du travail salarié.

Graphique 5.23. **Les relations personnelles jouent un rôle prédominant dans la recherche d'emploi**

Méthode de recherche d'un emploi selon le niveau d'éducation (en %)



Note : L'agence d'études et de promotion de l'emploi (Agepe) joue le rôle d'agence pour l'emploi.

Source : MEMPD/MEMEASFP (2014).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329853>

Le système de formation ivoirien peut participer à l'émergence en développant l'offre de compétences pour les secteurs clefs et en favorisant l'entrepreneuriat

La Côte d'Ivoire doit s'assurer que les secteurs clefs pour l'émergence disposent d'une main-d'œuvre suffisante et qualifiée. Le système de compétences ivoirien doit accompagner les efforts de financement et d'infrastructure en s'assurant que la demande de main-d'œuvre qualifiée soit satisfaite dans les secteurs clefs pour l'émergence, mais également en favorisant l'acquisition de compétences entrepreneuriales nécessaires pour développer de nouvelles activités et saisir les opportunités dans l'avenir. La stratégie de développement des compétences doit s'orienter en premier lieu vers les secteurs à fort potentiel de croissance identifiés dans la stratégie de développement. Ainsi, la Côte d'Ivoire doit avant tout développer des formations à destination de l'agriculture, de l'agro-industrie, de la construction, des transports et des travaux à haute intensité de main-d'œuvre. Le rôle primordial joué par le financement de l'économie implique que le secteur bénéficie également des compétences adaptées, d'autant que ce secteur se heurte à des difficultés de recrutement (encadré 5.2).

La réforme de l'enseignement professionnel a permis de rénover l'offre de formation en adoptant une approche par branche à destination des secteurs porteurs. Ainsi, avec le soutien de l'Union européenne (UE), des centres de formation professionnelle ont été

réhabilités et le Collège d'enseignement technique de Bouaké a doublé sa capacité. De plus, dans le cadre des contrats de désendettement et de développement, l'Agence française de développement (AFD) finance la construction de deux lycées professionnels qui formeront près de 5 000 stagiaires dans les domaines de l'agro-alimentaire, de la maintenance industrielle et du BTP (MEMPD/MEMEASFP, 2014).

Encadré 5.2. Développer les formations en banque et finance

Le monde de la banque et de la finance se heurte parfois à des difficultés de recrutement. La filière attire peu d'étudiants, et la main-d'œuvre formée est insuffisante. Par ailleurs, la crise a affaibli les compétences de toute une frange de jeunes actifs, pénalisant ainsi la qualité de la main-d'œuvre. Quelques grandes écoles et universités privées offrent déjà des formations dans le secteur bancaire, mais leurs effectifs restent réduits. Ils pourraient être développés : les débouchés pour ces étudiants semblent en effet relativement bien assurés, et cela contribue directement au bon développement du secteur. La maîtrise de l'anglais devra être au centre du développement de ces filières, comme au sein de la filière Banque et Finance de l'Institut national polytechnique Félix Houphouët-Boigny, soutenue par de grandes banques, et dont les deux langues de formation seront bientôt l'anglais et le français. Les banques auront également un rôle direct à jouer en participant plus activement à la formation de leurs jeunes cadres (facilitation de l'obtention de stage pour les étudiants de la branche, développement des périodes d'apprentissage, etc.). Enfin, tabler sur le vivier de cadres formés de la diaspora ivoirienne peut constituer une solution. En effet, de nombreux Ivoiriens formés en Côte d'Ivoire occupent des postes à haute responsabilité au sein de multinationales en Afrique subsaharienne. Les faire revenir permettra de bénéficier d'une main-d'œuvre très qualifiée et bien intégrée dans le monde des affaires et de la finance.

Sources : Entretiens avec des experts ; DPE (2014).

Une implication continue du secteur privé est importante pour définir les besoins en compétences aujourd'hui, mais aussi pour faire évoluer les cursus avec l'économie. L'expertise du secteur privé quant aux compétences nécessaires pour exercer certains métiers doit être exploitée au mieux par la Côte d'Ivoire. Le gouvernement a associé le secteur privé à la réforme de l'ETFP avec pour objectif de décrire l'ensemble des métiers correspondants aux différents secteurs, puis d'élaborer un référentiel métier/compétences (MEMPD/MEMEASFP, 2014). Dans un contexte de transformations structurelles rapides, ce partenariat avec le secteur privé doit rester actif afin de garantir une réactivité du système éducatif aux nouveaux besoins de l'économie. À terme, la Côte d'Ivoire devrait s'orienter vers la mise en place d'un système de veille stratégique sur les compétences en s'appuyant sur l'expérience du secteur privé (y compris informel), des institutions d'enseignement sur l'ensemble du territoire, et sur les collectivités locales afin d'alimenter une vision stratégique des besoins en compétences des régions.

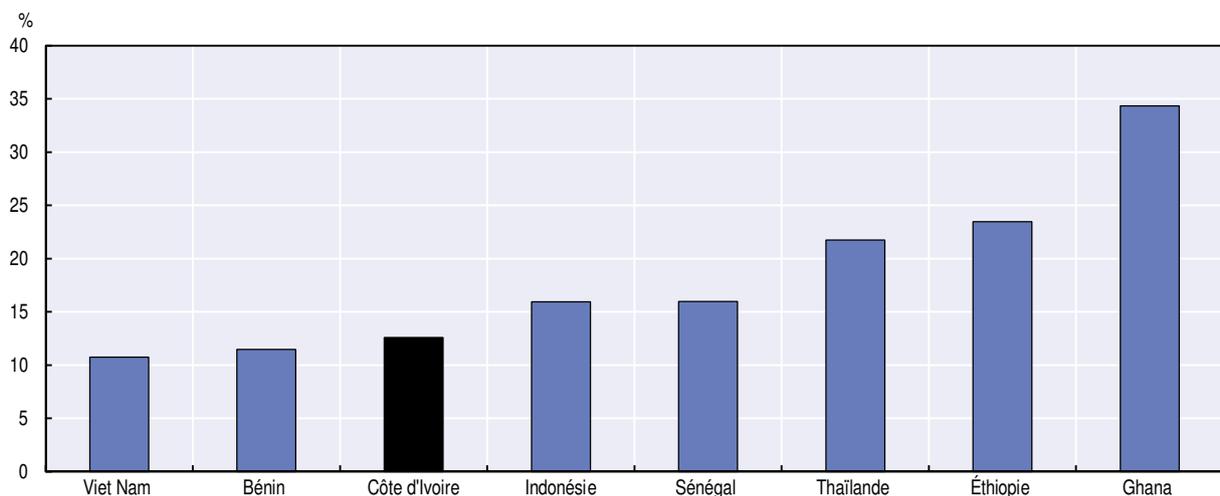
Les compétences entrepreneuriales peuvent jouer un rôle clef dans l'émergence en tant que moteur de la création d'entreprises et d'emplois. Le manque de financement et d'infrastructures constituent les obstacles majeurs à la création d'entreprise. Toutefois, l'acquisition de compétences entrepreneuriales s'avère nécessaire, non seulement pour surmonter les obstacles à la création d'entreprise, mais également pour développer une activité pérenne.

Malgré les difficultés rencontrées par les Ivoiriens pour démarrer une affaire, peu d'entre eux ont bénéficié d'une formation entrepreneuriale. En comparaison avec les pays de l'échantillon représentatif, les Ivoiriens font face à d'importantes difficultés pour commencer une entreprise : 71 % d'entre eux considèrent que cela pose des difficultés, contre 52 % au Ghana, ou 36 % en Thaïlande. Pourtant, peu de travailleurs ont accès à une formation entrepreneuriale en Côte d'Ivoire. Seulement 12.5 % des travailleurs déclarent avoir reçu une formation entrepreneuriale, contre 34 % au Ghana, 22 % en Thaïlande, 23 % en Éthiopie et 16 % en Indonésie (graphique 5.24).

La Côte d'Ivoire doit développer les programmes de formation entrepreneuriale, d'aide à la création d'entreprise et d'accès au financement. Dans le cadre du PEJEDEC, la Côte d'Ivoire s'appuie sur des cabinets de formation spécialisés pour aider les jeunes diplômés à installer leur entreprise. La palette d'aides proposées est large dans la mesure où elle inclut la constitution, le financement et la formalisation des projets, ainsi qu'un soutien pour les demandes de financement. Le programme a donné lieu à la création de 403 nouveaux emplois dans 55 entreprises toujours actives. Par ailleurs, le Fonds national de la jeunesse propose d'accompagner les jeunes entrepreneurs dans leur projet professionnel (conseil, formation, financement). Ce type de programme ne devrait toutefois pas rester cantonné aux jeunes diplômés désireux de créer une entreprise formelle. L'État pourrait financer en partie des formations pour les chefs d'entreprises du secteur informel, ou pour des indépendants dont les activités sont jugées porteuses avec un fort potentiel d'embauches.

Des programmes visant à améliorer les rendements des petits agriculteurs permettrait à ceux-ci de mieux intégrer le marché agricole et donc, potentiellement, de voir leur niveau de vie augmenter. Des programmes tels que les écoles pratiques d'agriculture (*farmer field schools*) ou les incubateurs d'entreprises reliant l'offre et la demande de produits agricoles, se sont révélés particulièrement efficaces dans ce domaine (Banque mondiale, 2014) et pourraient servir d'exemple à la Côte d'Ivoire.

Graphique 5.24. **Les travailleurs ivoiriens ont très peu accès à des formations entrepreneuriales**
Part des travailleurs ayant accès à une formation entrepreneuriale (%)



Source : Gallup (2012), <http://www.gallup.com>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329860>

Recommandations

Développer les capacités humaines futures en investissant aujourd'hui dans la qualité de l'éducation

Une part encore trop importante de la population sort du système éducatif sans avoir acquis les compétences de base, nécessaires pour s'insérer dans la vie sociale et économique. Trop peu d'individus achèvent le cycle primaire, et le préscolaire est très peu développé. Par ailleurs, l'accès au secondaire et à l'enseignement supérieur ne concerne qu'une minorité d'Ivoiriens, ce qui freine l'insertion sur le marché du travail.

Augmenter l'accès à l'éducation à tous les niveaux	<p>Continuer à développer les infrastructures physiques d'éducation en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • poursuivant les programmes de réhabilitation et de construction de salles de classe en ciblant en priorité le 1^{er} cycle du secondaire en zone rurale • augmentant les capacités d'accueil du préscolaire et de l'enseignement technique et professionnel • définissant des bassins scolaires pour le système scolaire afin d'identifier les besoins démographiques actuels et futurs. <p>Augmenter les capacités d'accueil des centres d'animation et de formation pédagogique (CAFOP) afin d'accélérer le recrutement des enseignants.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer des centres de formation régionaux assurant à la fois la formation initiale, pédagogique et professionnelle des maîtres et des professeurs. <p>Réduire les coûts de l'éducation pour les ménages en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • minimisant le coût réel de l'éducation au primaire et au 1^{er} cycle du secondaire en envisageant des subventions pour les familles les plus pauvres et en exigeant une contribution minimale des parents • universalisant le service de cantine ou de repas gratuits au primaire et au 1^{er} cycle du secondaire • développant les transports scolaires pour les populations les plus éloignées des établissements scolaires • finançant l'achat de matériel scolaire des étudiants de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (sous condition de ressources financières).
Assurer la rétention des élèves au sein des différents cycles scolaires	<p>Donner davantage de flexibilité au système scolaire en développant des classes passerelles, des formations accélérées et des équivalences.</p> <p>Inclure des formations/cours/classes techniques et professionnelles plus tôt dans le cursus scolaire (en fin de primaire et au 1^{er} cycle du secondaire).</p>

Assurer que l'acquisition des compétences de base ne soit pas entravée par une mauvaise qualité de l'enseignement

Les conditions d'enseignement dégradées et le niveau de qualification des enseignants entravent l'acquisition des compétences de base, ce qui alimente un analphabétisme déjà très élevé. Pour garantir une offre d'éducation de qualité, il faut accélérer la formation et la mise à niveau d'un personnel enseignant qualifié, et assurer la qualité des équipements, notamment en milieu rural et dans l'enseignement technique.

Améliorer la qualité de l'enseignement	<p>Continuer les efforts pour l'amélioration de la formation des enseignants en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • offrant un meilleur encadrement lors de la formation et un suivi accru • développant la formation continue. <p>Garantir la présence et améliorer la qualité des infrastructures scolaires et du matériel pédagogique au primaire et au secondaire (électricité, eau potable, latrines).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moderniser les équipements de l'enseignement technique et de la formation professionnelle en finançant et en favorisant la mise en commun du matériel dans les institutions privées. <p>Adapter les programmes d'alphabétisation des adultes, par exemple en proposant des cours d'alphabétisation dans les diverses langues du pays.</p>
---	--

Assurer que les compétences des étudiants répondent aux besoins du marché du travail

Les compétences à disposition du marché du travail ne sont pas utilisées de manière efficace. Le système éducatif ivoirien doit adapter son offre de formation à la demande de compétences du marché du travail pour mieux refléter la structure de l'économie

ivoirienne. Il doit également anticiper les besoins de compétences à venir et s'assurer qu'il forme la main-d'œuvre à destination des secteurs à fort potentiel identifiés par la stratégie de développement. Ainsi, le secteur privé pourrait être associé plus largement au développement de la formation professionnelle afin de répondre au défi actuel de l'adéquation entre l'offre et la demande de compétences.

<p>Améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande de compétences</p>	<p>Réorienter l'offre de formation en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mettant l'accent sur les formations techniques vers les secteurs les plus importants de l'économie ivoirienne, en particulier les filières agricoles (riz, cacao, noix de cajou), industrielles, le bâtiment et les travaux publics (projets d'infrastructures), la construction, le secteur bancaire, les TIC • fournissant une formation de qualité au plus grand nombre en gestion, comptabilité et finance afin de préparer les étudiants à l'emploi indépendant. <p>Améliorer l'insertion des jeunes sur le marché du travail en généralisant les stages en entreprises et en développant les liens entre le secteur privé et les institutions d'enseignement (mise en place d'une plateforme en ligne, diffusion d'information sur les opportunités d'emploi, réseau d'anciens élèves, foire à l'emploi).</p> <p>Mettre en œuvre un suivi des étudiants sur le marché du travail et utiliser l'information pour orienter les étudiants vers les filières avec de meilleurs débouchés.</p>
<p>Associer le secteur privé à l'offre de formation</p>	<p>Encourager les partenariats et formations communes entre les entreprises et l'enseignement technique et la formation professionnelle (ETFP) en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • multipliant les opportunités d'apprentissage au sein des entreprises et en envisageant de subventionner en partie ce type de formation • prenant en compte sur une base régulière et encadrée les avis du secteur privé dans la conception des programmes d'études et le suivi des étudiants • pour le secteur informel, en mettant en place un programme de certification et en instaurant des passerelles avec l'ETFP. <p>Encourager les formations d'entrepreneuriat en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • développant des programmes d'auto-emploi et les incubateurs d'entreprises • dynamisant les incubateurs d'entreprises en travaillant de pair avec le secteur privé et la Chambre de commerce et d'Industrie • s'assurant que suffisamment de publicité est faite auprès des entrepreneurs sur ces programmes. <p>Développer des partenariats avec le secteur informel en encourageant l'émergence d'interlocuteurs légitimes au sein de celui-ci pour définir les besoins en apprentissage.</p>

Encourager le retour et l'engagement de la diaspora ivoirienne

Le capital humain de la diaspora ivoirienne représente un levier pour l'émergence à mobiliser davantage. En effet, 30 % de la diaspora ivoirienne dans les pays de l'OCDE possède un niveau d'éducation élevé. Avec un fort taux d'emploi, la diaspora dispose de compétences valorisables sur le marché du travail national. Favoriser le retour de la diaspora et son engagement bénéficierait donc à la Côte d'Ivoire.

<p>Encourager le retour et l'engagement de la diaspora ivoirienne</p>	<p>Inciter au retour de la diaspora en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • facilitant la diffusion d'informations sur les opportunités et les besoins spécifiques en emplois (enseignement, santé, ouvriers spécialisés, etc.) • mettant en place des listes de personnes ou de groupes (<i>roster</i>) de la diaspora intéressés à revenir pour des missions de court terme, selon les besoins du pays • facilitant les procédures administratives, en particulier pour le logement. <p>Communiquer sur les bonnes conditions de travail (assurance santé, niveau de rémunération, quotas, logement, scolarisation des enfants, sécurité professionnelle et personnelle, protection sociale, etc.), notamment pour certains postes clés (enseignant, médecin, ouvrier spécialisé).</p> <p>Favoriser l'engagement de la diaspora en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • améliorant la mobilité et la communication entre les pays • apportant un soutien (financier et non financier) aux projets de développement locaux menés par la diaspora • assurant une visibilité aux travaux de la diaspora, notamment au niveau local • incitant le rapprochement entre diaspora et système éducatif supérieur (enseignement à l'université, projets de recherche conjoints, participation à des ateliers de travail, projet de cotutelle).
--	--

Références

- AFD (2013), *Projet DEFI Jeunes, Développement de l'éducation, de la formation et de l'insertion des jeunes en Côte d'Ivoire*, Agence française de développement, <http://www.afd.fr/>.
- Attanasio, O., A. Kugler et C. Meghir (2009), « Subsidizing vocational training for disadvantaged youth in Developing Countries: Evidence from a Randomized Trial », *NBER Working Paper* n° 13931.
- BAD/OCDE (2012), *Perspectives économiques en Afrique 2012 : Promouvoir l'emploi des jeunes*, Éditions OCDE, Paris ; <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2012-fr>.
- Banque mondiale (2014), *Doing Business 2015 : Au-delà de l'efficacité*, Banque mondiale, Washington, DC., www.doingbusiness.org/.
- Banque mondiale (2012), *Indicateurs du développement dans le monde*, (base de données), <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur> (consulté le 26 septembre 2014).
- Banque mondiale (2009), « Le système éducatif de la Côte d'Ivoire, Rapport d'État du système éducatif ivoirien », Banque mondiale, Washington, DC.
- Berlinski, S., S. Galiani et P.J. McEwan (2009), « Preschool and maternal labour market outcomes: Evidence from a regression discontinuity design », document de travail W09/05, Institute for Fiscal Studies et Banque interaméricaine de développement.
- Confemen/Men (2012), *Rapport PASEC Côte d'Ivoire 2012*, <http://www.confemen.org/>.
- Confemen/République Togolaise (2012), « Rapport PASEC (Programme d'Analyse des Systèmes Éducatifs de la CONFEMEN) République togolaise – 2012. Améliorer la qualité de l'éducation au Togo : les facteurs de réussite », CONFEMEN et ministère des Enseignements primaire, secondaire et de l'Alphabétisation du Togo, Lomé.
- Dabalen, A. et P. Saumik (2012), « Estimating the causal effects of conflict on education in Côte d'Ivoire », *Policy Research Working Paper Series* n° 6077, Banque mondiale, Washington, DC.
- DIAL (2006), *Enquête 1-2-3*, www.dial.ird.fr/enquetes-statistiques/enquetes-1-2-3 (consulté le 18 décembre 2014).
- DPE (2014), *Annuaire statistique de l'enseignement supérieur 2013-2014*, Direction de la planification et de l'évaluation, Côte d'Ivoire.
- Gallup organization (2012), *Gallup World Poll* (base de données), <http://www.gallup.com/>.
- Hicks, J., M. Kremer, I. Mbiti et E. Miquel (2011), « Vocational education, voucher delivery and labor market returns: A randomized evaluation among Kenyan youth », Banque mondiale, Washington, DC.
- INS (2013), *Enquête démographique de santé et à indicateurs multiples 2011-2012*, Institut national de la statistique, ministère de la Santé et de la Lutte contre le sida, ministère du Plan et du Développement, Côte d'Ivoire.
- ISU (2014), *Institut de statistique de l'Unesco, centre de données* (base de données), <http://data.uis.unesco.org/> (consulté le 16 octobre 2014).
- MEMEASFP (2014), *Enquête nationale sur la situation de l'emploi et du travail des enfants*, ministère de l'Emploi, des Affaires sociales et de la Formation professionnelle, Agence d'études et de promotion de l'emploi, Côte d'Ivoire.
- MEMEASFP (2013a), *Annuaire statistique de l'enseignement technique et de la formation professionnelle 2011-2012*, ministère de l'Emploi, des Affaires sociales et de la Formation professionnelle, Côte d'Ivoire.
- MEMEASFP (2013b), « Situation de l'emploi en Côte d'Ivoire », *Rapport de synthèse*, Agence d'études et de promotion de l'emploi, Côte d'Ivoire.
- MEMPD/MEMEASFP (2014), « Politiques et dispositifs d'insertion professionnelle et de création d'emplois », rapport provisoire préparé pour la Conférence des ministres à Abidjan les 21, 22 et 23 juillet 2014, préparé par M. Danho, P. A. D., Direction générale de l'emploi, ministère de l'Emploi, des Affaires sociales et de la Formation professionnelle de la Côte d'Ivoire.
- MENET (2014), « Rapport d'analyse statistique 2013-2014 », ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement technique, Côte d'Ivoire.
- MENET (2011), « Plan d'action à moyen terme (2012-2014) », ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement technique, Côte d'Ivoire.

- METFP (2010), « Étude du coût de formation supporté par un ménage ayant un enfant inscrit à l'enseignement technique et la formation professionnelle », ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, Côte d'Ivoire, <http://www.formation.gouv.ci/>.
- OCDE (2014), *Social Institutions and Gender Index* (base de données), <http://genderindex.org/country/cote-d039ivoire> (consulté le 10 juin 2015).
- OCDE (2013), « Employer engagement to enhance skills investment », n° 2, février 2013, *OECD Skills Strategy Spotlight Series*, OCDE, Paris, http://skills.oecd.org/developskills/documents/Employer_Engagement_SSS2.pdf.
- OCDE (2012a), *Des compétences meilleures pour des emplois meilleurs et une vie meilleure : une approche stratégique des politiques sur les compétences*, Éditions OCDE, Paris, DOI : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264178717-fr>.
- OCDE (2012b), *Resserrer les liens avec les diasporas : panorama des compétences des migrants*, Éditions OCDE, Paris, DOI : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264178069-fr>.
- Psacharopoulos, G. et H.A. Patrinos (2004), « Returns to investment in education: A further updated », *Education Economics*, Taylor & Francis Journals, vol. 12(2), p. 111-134.
- RPGH (2014), Principaux résultats préliminaire du recensement général de la population et de l'habitat document interne, remis par le gouvernement de la Côte d'Ivoire.
- Sany, J. (2010), « Education and conflict in Côte d'Ivoire », United States Institute of Peace.
- Unesco (2014), *World Inequality Database on Education* (base de données), www.education-inequalities.org/ (consulté le 4 décembre 2014).

Pour aller plus loin

- AFD/Banque mondiale (2014), *L'emploi des jeunes en Afrique subsaharienne*.
- Agaciro (2015), Agaciro Development Fund, www.agaciro.org (consulté le 10 juin 2015).
- Banque mondiale (2011), *Recueil de statistiques 2011 sur les migrations et les envois de fonds*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Glennerster, R., M. Kremer, I. Mbiti et K. Takavarasha (2011), « Access and quality in the Kenyan education system: A review of progress, challenges and potential solutions », Abdul Latif Poverty.
- MEN (2009), *Statistiques de l'enseignement préscolaire 2008-2009*, ministère de l'Éducation nationale et direction de l'Informatique, de la Planification, de l'Évaluation et des Statistiques, Côte d'Ivoire, <http://www.men-dpes.org/>.
- METFP (2010), « Étude du coût unitaire de formation d'un apprenant au METFP : cas du CAP, du BT et du BAC », ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, <http://www.formation.gouv.ci/>.
- Programme Diaspora Togo (2015), « Maison Diaspora Togo », www.maisondiasporatogo.com (consulté le 10 juin 2015).

Chapitre 6

Utiliser l'outil de politique fiscale pour le financement de biens et services publics de qualité

Ce chapitre décrit le système fiscal ivoirien actuel ainsi que ses effets sur les entreprises et les individus. Il présente les données de recettes et de structures fiscales de la Côte d'Ivoire et les compare avec celles d'autres pays émergents, avant d'examiner plus spécifiquement la fiscalité indirecte (droits de douane, taxe sur la valeur ajoutée [TVA], droits d'accises), la fiscalité directe (impôt sur les sociétés, impôt sur le revenu, impôt foncier), les incitations fiscales et le rôle de l'administration fiscale. Ce chapitre aborde également les liens entre la fiscalité et le secteur informel. Il propose enfin des recommandations concrètes pour la mise en place d'un système fiscal qui génère moins de distorsions et davantage de recettes pour financer les besoins croissants du pays en matière d'infrastructure, d'éducation et de santé. À terme, l'objectif est de faire de la politique fiscale un des leviers clefs de l'émergence.

Ce chapitre aborde la question du rôle du système fiscal dans la poursuite de l'objectif de l'émergence à l'horizon 2020. Le régime fiscal ivoirien peut-il générer davantage de recettes tout en soutenant une croissance inclusive? En effet, au-delà de son rôle de mobilisation des ressources publiques, le système fiscal doit devenir un outil qui permettra d'encourager les composantes clefs de l'émergence que sont la croissance et l'inclusion. Ce chapitre décrit le système fiscal ivoirien ainsi que ses effets, et propose des recommandations pour aider le pays à atteindre l'émergence. Bien que l'évaluation de l'efficacité et de l'équité de la dépense soit une question importante, ce chapitre traite exclusivement des enjeux en matière de politique fiscale.

La fiscalité joue un rôle clef dans le contexte de l'émergence, mais des réformes sont nécessaires

L'émergence à l'horizon 2020 nécessitera la mobilisation de recettes fiscales supplémentaires. L'évolution de la Côte d'Ivoire vers un stade plus avancé de développement va requérir des investissements et des services publics plus nombreux et de meilleure qualité, en particulier en matière d'infrastructures, d'éducation et de santé. Les recettes fiscales jouent un rôle majeur : elles constituent une source de revenus essentielle et une alternative durable à l'endettement et à l'aide internationale en déclin pour financer le développement et fournir des services publics.

La mise en place d'un système fiscal efficace ne doit pas s'analyser uniquement sous l'angle de la perception de recettes. Il s'agit également de mettre en place un système qui n'engendre pas de distorsions dans les comportements économiques, qui promeut l'inclusion et encourage la bonne gouvernance. Même si le lien n'est pas automatique, les améliorations dans la collecte des impôts peuvent accroître la confiance des citoyens dans le gouvernement et être un catalyseur de réformes dans l'administration générale de l'État.

La Côte d'Ivoire a connu d'importants progrès en matière de fiscalité au cours des dernières années, mais de nombreuses réformes sont encore nécessaires. Des réformes ont déjà été engagées, en particulier dans les domaines de l'administration fiscale et douanière, de l'impôt foncier, et des droits d'accises. Malgré ces avancées, la Côte d'Ivoire a encore de nombreux défis de politique fiscale à relever. Le pays devra chercher à :

- Élargir le filet fiscal à un plus grand nombre de contribuables – pour l'instant, la pression fiscale n'est supportée que par un petit nombre de contribuables du fait de l'importance du secteur informel.
- Simplifier et accroître la cohérence du système fiscal amendé de façon partielle depuis les années 60, au gré des lois de finances.
- Rationaliser les exonérations et les nombreux régimes dérogatoires liés à différents impôts (TVA, impôt sur les sociétés) qui génèrent des pertes de recettes ainsi que des distorsions à la concurrence.

- Renforcer les règles en matière de fiscalité internationale pour que les entreprises multinationales paient leur juste part d'impôts.
- Renforcer les capacités de l'administration fiscale pour augmenter le recouvrement et la productivité des impôts.
- Poursuivre le processus de coopération fiscale au sein de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).
- Promouvoir le « civisme fiscal » en renforçant la simplicité, la stabilité et l'équité du système fiscal, mais aussi en améliorant la qualité des services publics.

La Côte d'Ivoire a besoin d'une réforme fiscale globale, elle ne pourra pas se contenter de réformes partielles. Cette réforme graduelle devra établir un système simplifié, cohérent et adapté au niveau de développement du pays ainsi qu'aux besoins d'une économie émergente. Ce chapitre montre comment la Côte d'Ivoire a souvent compensé les distorsions de son système fiscal par de nouvelles distorsions. Par exemple, des taux d'imposition élevés ont été compensés par la multiplication d'exonérations ou de réductions d'impôts qui limitent encore plus la neutralité du système fiscal. L'accumulation de distorsions souligne la nécessité d'une réforme en profondeur. Ces exonérations et régimes dérogatoires ont également rendu l'administration du système plus difficile et réduit la capacité du gouvernement à investir dans des services publics clés pour la croissance économique et l'inclusion.

La période 2015-20 offre une opportunité unique de réforme que la Côte d'Ivoire ne devrait pas manquer. Les réformes fiscales peuvent engendrer des gagnants et des perdants, en particulier sur le court terme. Cela dit, dans des périodes de croissance forte et persistante, comme celle que traverse actuellement la Côte d'Ivoire, les réformes fiscales sont plus facilement acceptées par les citoyens et les entreprises. Les autorités ivoiriennes devraient chercher à convaincre l'ensemble des citoyens de la nécessité d'une réforme fiscale structurelle et communiquer sur le fait qu'en réduisant les obstacles à la croissance générés par le système fiscal actuel, en adaptant le système fiscal à un niveau de développement plus élevé et en mobilisant davantage de recettes pour financer les investissements dans l'infrastructure, la santé et l'éducation, une telle réforme pourrait profiter à tous à moyen et à long terme.

Une fiscalité adaptée à l'état de développement du pays et suivant des principes solides favorisera l'émergence

La fiscalité est un des leviers clés pour atteindre l'émergence. Au-delà de son rôle de mobilisation de recettes, le système fiscal doit chercher à être efficient, équitable et simple. Comme l'indique cette section, les caractéristiques des systèmes fiscaux ont tendance à évoluer en fonction du niveau de développement, des capacités administratives et des objectifs socio-économiques et politiques des pays.

Les systèmes fiscaux doivent chercher à remplir des objectifs parfois difficiles à combiner

La mise en place de systèmes fiscaux performants constitue un défi difficile pour les pays en développement. Les systèmes fiscaux doivent chercher à remplir des objectifs parfois difficiles à combiner. Atteindre ces objectifs comporte des difficultés particulières pour les pays en développement :

1. **Le potentiel en matière de recettes** : Le système fiscal doit permettre à un pays de collecter le niveau de recettes qui lui permettra de financer ses besoins de dépenses publiques. Ces préoccupations sont particulièrement importantes dans les pays en développement, où

le niveau des recettes fiscales est beaucoup plus faible et les besoins d'investissements publics plus importants que dans les pays développés. Le potentiel de mobilisation de recettes d'un système fiscal dépend aussi très largement des moyens et des capacités de l'administration fiscale, souvent plus limités dans les pays en développement.

2. **L'efficacité et l'impact sur la croissance** : Le système fiscal doit être aussi neutre que possible : les impôts ne doivent pas conduire les entreprises et les individus à faire des choix différents de ceux qu'ils auraient faits en l'absence d'impôts. Dans la pratique, cela signifie que le système fiscal doit essentiellement s'appuyer sur de larges assiettes fiscales, comporter des écarts minimaux entre les taux d'imposition applicables, mais aussi s'appuyer sur des impôts qui tendent à avoir un impact faible sur la croissance. Pour autant, il existe des situations où le système fiscal peut chercher à ne pas être neutre pour remédier à des défaillances du marché, notamment pour internaliser des externalités négatives. Dans les pays en développement, les systèmes fiscaux manquent souvent de neutralité. En effet, les impôts considérés comme générant le plus de distorsions (les droits de douane, par exemple) continuent à y jouer un rôle important. D'autre part, les pays en développement recourent souvent aux incitations fiscales pour attirer les investissements, alors que ces dernières limitent la neutralité de la fiscalité.
3. **L'équité** : Le système fiscal a une incidence sur la répartition des revenus et peut jouer un rôle plus ou moins important dans la redistribution. Une plus grande équité implique souvent un arbitrage avec l'objectif d'efficacité. Une imposition progressive des revenus des particuliers peut contribuer à accroître la redistribution et à améliorer la perception de la population quant à l'équité du système. En revanche, elle peut se traduire par une moindre efficacité due à une perte corrélative de neutralité. Dans les pays en développement, bien que les inégalités soient très importantes, les systèmes fiscaux ont tendance à jouer un rôle limité dans la redistribution des richesses pour des raisons politiques (par exemple liées au pouvoir des élites économiques) et pratiques (par exemple en raison d'une évasion fiscale plus aisée ou d'un fort taux d'informalité).
4. **Les coûts d'administration pour le gouvernement** : L'administration d'un système fiscal génère des coûts importants pour le gouvernement. Compte tenu de la relative faiblesse de leurs capacités administratives, les pays en développement doivent éviter de maintenir des systèmes où les règles et les obligations fiscales sont compliquées à appliquer et à vérifier. Lorsque l'administration du système fiscal représente un coût excessif, les pays en développement cherchent parfois à déléguer le rôle de collecte d'impôts à des agents « intermédiaires » via les retenues d'impôts à la source.
5. **Les coûts de conformité pour les contribuables** : Il faut maintenir à un bas niveau le coût du respect des obligations fiscales pour limiter les incitations des contribuables à ne pas les respecter. En règle générale, neutralité et simplicité vont de pair. Limiter les coûts de conformité est particulièrement important dans les pays en développement où le taux d'informalité est très élevé, et où la complexité des règles fiscales peut décourager la formalisation. Des règles complexes de détermination des bases d'imposition et de paiement des impôts s'avèrent également particulièrement pénalisantes dans les pays où les taux d'alphabétisation et d'éducation sont bas. Dans de nombreux pays en voie de développement, la mise en place d'un impôt forfaitaire permet de remédier pour partie à cette situation. Il s'agit d'un impôt synthétique représentatif de l'ensemble des impôts directs et indirects qui s'applique aux entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à un certain montant.

6. **La stabilité du système fiscal** : En plus d'être simples, les règles fiscales doivent être stables, pour les entreprises comme pour les particuliers. En effet, la stabilité est une caractéristique essentielle d'un climat des affaires attractif et un facteur clef de la confiance des contribuables. Le problème de l'instabilité des règles et obligations fiscales est significatif dans certains pays en développement où les changements dans les obligations fiscales sont fréquents et parfois perçus comme arbitraires.
7. **La résistance à la fraude fiscale** : Bien que global, le problème de la fraude fiscale se pose avec acuité dans les pays en développement. En effet, les règles pour empêcher l'évasion fiscale des particuliers et la dissimulation ou le transfert des bénéfices des entreprises y sont généralement moins développées. Les administrations fiscales ont aussi tendance à être moins bien équipées pour détecter et contrôler la fraude fiscale. Les sanctions existent mais la probabilité qu'elles soient appliquées est souvent moins élevée que dans les pays développés.
8. **La résistance à la corruption** : Certains systèmes fiscaux peuvent laisser plus de place à la discrétion des agents de l'État et donc à la corruption. Cette corruption peut agir comme une forme d'imposition supplémentaire pour les contribuables. Ce risque est plus important dans les pays en développement où les taux de corruption en général sont plus élevés et où les pratiques de contrôle interne au sein des administrations fiscales sont moins développées que dans les autres pays.

Les structures fiscales évoluent avec le niveau de développement

Dans le processus de développement, ce n'est pas seulement le niveau des recettes fiscales qui évolue mais également la structure des recettes (Besley et Persson, 2013). La structure des recettes fiscales est donc de nature dynamique. Les différences de structures fiscales entre les pays s'expliquent par de nombreux facteurs, tels que la nature de l'économie (prédominance du secteur agricole, présence de ressources naturelles, etc.), le niveau d'informalité, la distribution des revenus, le degré d'influence politique des élites, le degré d'ouverture au commerce international, la qualité du cadre juridique ou encore la capacité des administrations fiscales.

Dans les premières phases du développement, les droits de douane et les taxes sur les ressources naturelles (pour les pays riches en ressources naturelles) jouent un rôle important. Dans les pays les moins développés, la plupart des travailleurs sont employés dans l'agriculture ou dans de petites entreprises informelles. Ils reçoivent rarement un salaire régulier et fixe, leurs revenus fluctuent donc, et un grand nombre d'entre eux sont payés en espèces. En outre, ces travailleurs ne dépensent généralement pas leurs revenus dans de grands magasins qui gardent des registres précis des ventes ou des inventaires. En conséquence, les assiettes des impôts sur le revenu ou sur la consommation sont difficiles à calculer. Les pays les moins avancés ont donc tendance à recourir davantage aux droits de douane et aux impôts sur les ressources naturelles qui constituent un moyen d'imposition plus simple que les impôts sur le revenu ou sur la consommation (Besley et Persson, 2013 et McNabb et LeMay-Boucher, 2014).

À mesure que les pays progressent dans leur développement, la structure fiscale tend à évoluer vers un rôle accru de la TVA et de l'impôt sur les sociétés. Pour Ebrill et al. (2001) et Chambas (2005a), la TVA constitue le pivot de la « transition fiscale ». En effet, les pays en développement se tournent vers la TVA pour compenser les pertes de recettes tarifaires, dues notamment à une plus grande ouverture commerciale. La TVA requiert néanmoins une administration fiscale qui fonctionne suffisamment bien pour en garantir

la neutralité. L'impôt sur les sociétés joue également un rôle important dans les pays émergents. Cet impôt s'avère relativement facile à collecter dans les pays disposant de capacités administratives limitées dans la mesure où l'investissement est généralement concentré dans un petit nombre de grandes entreprises (Keen et Mansour, 2009). Cela étant, les entreprises multinationales peuvent souvent plus aisément éviter de payer leurs impôts en adoptant des stratégies d'optimisation fiscale dans les pays en développement que dans les pays développés.

L'impôt sur le revenu des particuliers ne devient une source importante de recettes qu'à un stade plus avancé de développement. Il représente souvent moins de 10 % du total des recettes dans les pays en développement, comparé à une moyenne de plus de 25 % dans les pays de l'OCDE (Keen, 2012 et OCDE, 2014a). Étant donné que l'impôt sur le revenu des particuliers constitue l'élément principal de redistribution des richesses dans le système fiscal, cela signifie en général que le système fiscal joue un rôle de redistribution limité dans les pays en développement (Bird et Zolt, 2005). Pour que l'impôt sur le revenu devienne une source de recettes importante, il faut qu'un certain nombre de conditions préalables soient en place. Cela suppose en effet que la population ait atteint un certain niveau de revenu, que celle-ci perçoive la redistribution comme l'un des rôles de la fiscalité, que les contribuables aisés ne soient pas à même d'influer sur le bon déroulement des réformes fiscales et que des règles soient appliquées pour prévenir l'évasion fiscale des particuliers. Enfin, lorsqu'elle est basée sur un système déclaratif, l'imposition du revenu des particuliers requiert un certain niveau d'éducation des contribuables et de compétences de l'administration fiscale.

Enfin, les cotisations sociales jouent un rôle clef dans la mobilisation de recettes publiques dans les pays développés. Elles représentent en moyenne 26 % des recettes dans les pays de l'OCDE. Les cotisations sociales sont prélevées à la source sur les salaires, généralement à taux fixe, et visent à financer les systèmes de sécurité sociale. Divers facteurs expliquent que les cotisations sociales représentent une plus grande part des recettes dans les pays développés que dans les pays en développement ou émergents. D'abord, les cotisations sociales ne peuvent jouer un rôle significatif dans les finances publiques qu'en présence d'un marché du travail formel suffisamment large. Ensuite, les besoins de financement via les cotisations sociales sont proportionnels au développement et à la qualité des prestations sociales offertes en matière de retraites, d'assurance maladie, de chômage, d'accident du travail, etc.

La mise en place de systèmes fiscaux modernes nécessite une approche globale et progressive

En l'absence de réformes plus larges, les mesures visant à évoluer vers un système et une structure fiscale plus « modernes » peuvent s'avérer contre-productives. Remplacer des impôts qui ont tendance à générer d'importantes distorsions par des impôts considérés comme plus neutres n'aura pas nécessairement les effets escomptés si l'administration fiscale n'est pas renforcée en parallèle, ou si les conditions économiques du pays ne s'y prêtent pas.

Par exemple, une réduction des droits de douane compensée par une augmentation d'autres impôts peut avoir un impact négatif sur la croissance et les recettes si cette substitution ne s'accompagne pas d'autres réformes. C'est ce que suggèrent les résultats de l'analyse économétrique de McNabb et LeMay-Boucher (2014). Une réduction des droits de douane peut soudainement exposer les entreprises locales à la concurrence internationale

(Besley et Persson, 2013), ce qui est problématique si elles ne sont pas compétitives. De surcroît, une réduction des droits de douane compensée par un impôt sur les sociétés plus élevé peut encourager les entreprises à transférer leurs profits hors du pays et ainsi réduire les recettes fiscales. Cette réforme n'est donc efficace que si des mesures de protection de l'assiette fiscale sont en place. Une logique similaire peut s'appliquer si la baisse des droits de douane est compensée par une hausse de l'impôt sur le revenu des particuliers. Un impôt sur le revenu plus élevé créera davantage d'incitations pour les travailleurs à rester dans le secteur informel, ou à le rejoindre. En outre, une augmentation des recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers ne compensera les pertes de recettes de droits de douane que si suffisamment d'individus en sont redevables, si leur niveau de revenus est suffisamment élevé (sachant que l'application du barème progressif de l'impôt sur le revenu tend à moins imposer les bas revenus) et si les capacités de contrôle de l'administration sont renforcées.

En somme, une approche globale et progressive est nécessaire pour évoluer vers une structure fiscale plus caractéristique des pays émergents. Il faut, en parallèle, renforcer le secteur formel, rendre les entreprises locales plus compétitives, renforcer les capacités de l'administration fiscale, mettre en place des mesures de protection des assiettes fiscales, renforcer le système financier, ou encore développer le cadastre. La mise en place de politiques fiscales en accord avec les bonnes pratiques internationales ne peut donc généralement pas être immédiate.

La fiscalité ivoirienne se caractérise par des recettes encore faibles, une forte dépendance vis-à-vis des impôts indirects et une base fiscale étroite

Cette section présente les caractéristiques générales du système fiscal ivoirien. Elle examine le niveau et l'évolution des recettes fiscales, la part des différents impôts dans le total des recettes fiscales (structure fiscale) ainsi que l'impact du secteur informel sur la fiscalité.

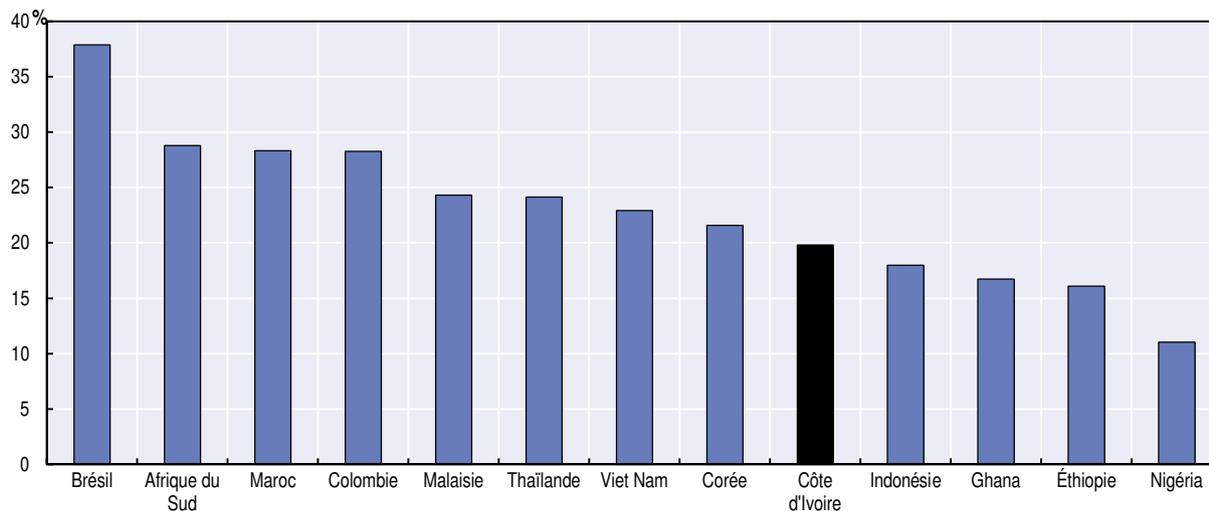
Des recettes fiscales insuffisantes pour soutenir l'émergence

À environ 20 % du produit intérieur brut (PIB) en 2013, les recettes publiques de la Côte d'Ivoire étaient en deçà des recettes publiques dans la plupart des pays comparés (graphique 6.1). Les recettes fiscales, qui constituent la principale composante des recettes publiques, représentaient d'environ 15.6 % du PIB en 2013. Elles se trouvent en dessous du critère de convergence de l'UEMOA et du seuil minimum de 20 % du PIB considéré comme nécessaire par les Nations Unies pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Les recettes fiscales de la Côte d'Ivoire restent néanmoins comparables aux rentrées fiscales des pays de l'UEMOA, qui oscillaient en général entre 14 % et 18 % du PIB en 2012 (à l'exception de la Guinée Bissau, où les recettes n'étaient que de 7.9 % du PIB) selon les estimations du Fonds monétaire international (FMI). Ces taux sont bien inférieurs à la moyenne des recettes fiscales des pays de l'OCDE, qui a atteint 34.1 % du PIB (cotisations sociales incluses) en 2013.

L'analyse de l'évolution des recettes dans le temps montre que les recettes fiscales du pays ont fluctué autour de 15 %-16 % du PIB au cours de ces dernières années. Le graphique 6.2 met toutefois en évidence l'impact de la crise politico-électorale sur les recettes fiscales, qui sont tombées à environ 11 % du PIB en 2011. Elles sont remontées à 14.8 % du PIB en 2012, et ont atteint 15.6 % du PIB en 2013. D'après les prévisions du FMI, les recettes fiscales ivoiriennes devraient légèrement baisser et fluctuer aux alentours de 15 % du PIB au cours des prochaines années.

Graphique 6.1. Les recettes publiques de la Côte d'Ivoire sont en deçà des recettes dans la plupart des pays de comparaison

Recettes publiques dans les pays comparés, en pourcentage du PIB en 2013

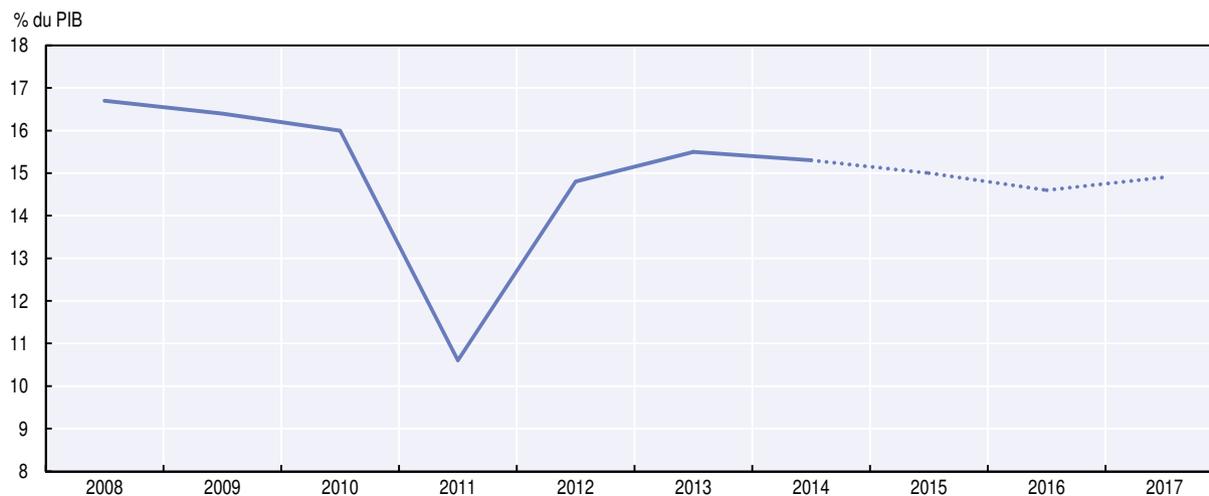


Source : FMI (2014), <http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2014/02/weodata/index.aspx>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329879>

Graphique 6.2. Les recettes fiscales ivoiriennes ont fluctué autour de 15-16 % du PIB depuis 2008

Recettes fiscales de la Côte d'Ivoire en pourcentage du PIB entre 2008 et 2017 (classification TOFE)



Notes : Prévisions du FMI après 2013

Sources : FMI et Ministère du Budget de la Côte d'Ivoire.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329883>

De nombreux facteurs expliquent le faible niveau des recettes fiscales de la Côte d'Ivoire. Certains facteurs sont structurels, largement exogènes à la politique fiscale, tels que la structure de l'économie (notamment l'importance du secteur agricole, qui bénéficie d'un traitement fiscal particulier), la taille du secteur informel ou encore le faible niveau de bancarisation (parce que les transactions commerciales réalisées en espèce sont d'une traçabilité faible et difficiles à appréhender pour l'administration fiscale). D'autres facteurs sont en revanche directement

liés à des choix de politique fiscale. Un facteur qui sera largement évoqué dans ce chapitre est l'importance des dépenses fiscales qui ont atteint respectivement 86.50 milliards FCFA (francs de la Communauté financière africaine) pour la Direction générale des impôts (DGI) et 243.19 milliards FCFA pour les douanes en 2014 (DGI, 2015).

Les estimations de l' « effort fiscal » et du taux de pression fiscal « optimal » suggèrent que la Côte d'Ivoire dispose d'une marge pour collecter davantage de recettes. L'effort fiscal compare les recettes collectées par rapport au potentiel de recettes en tenant compte des caractéristiques économiques structurelles du pays (PIB par habitant, degré d'ouverture au commerce international, etc.). D'après les données des *Perspectives économiques en Afrique 2010* (OCDE/BAD/UNCEA, 2010), l'indice d'effort fiscal de la Côte d'Ivoire s'élevait à environ 0.9, avec des recettes fiscales d'environ 16 %. Cela signifie que la Côte d'Ivoire pourrait potentiellement collecter des recettes atteignant environ 18 % au vu de ses caractéristiques économiques. Cette estimation de 2010 est probablement en deçà du potentiel actuel compte tenu de la reprise de la croissance et de la stabilité politique que connaît le pays. Une autre étude portant sur le taux de pression fiscale optimal en Côte d'Ivoire – en d'autres termes, le taux qui maximiserait la croissance – estime que celui-ci se situe entre 21.1 % et 22.3 % du PIB (Keho, 2010).

En somme, les recettes fiscales ont retrouvé un niveau proche de celui d'avant la crise politico-militaire de 2011 mais elles devront augmenter. L'objectif est de permettre à la Côte d'Ivoire de financer de façon soutenable ses besoins croissants d'investissements publics, en particulier en matière d'infrastructure, mais aussi de santé et d'éducation. Pour atteindre à court terme le seuil communautaire de 20 % du PIB, la Côte d'Ivoire devra augmenter ses recettes, essentiellement via un élargissement des assiettes fiscales et non une hausse des taux d'imposition.

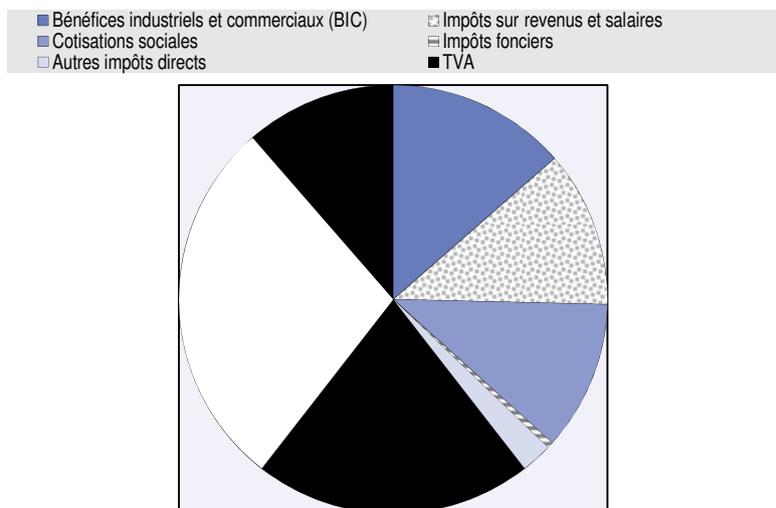
Une structure fiscale dominée par les impôts indirects

Comme dans la plupart des pays en développement, les impôts indirects – comprenant la TVA, les droits d'accises et les droits de douane – représentent la plus grande part des recettes fiscales totales (graphique 6.3). Malgré une baisse significative depuis les années 80, qui s'explique notamment par les politiques de libéralisation commerciale, les droits de douane jouent encore un rôle majeur en Côte d'Ivoire puisqu'ils représentaient 28 % du total des recettes en 2013. En général, les droits de douane continuent à jouer un rôle plus important en Afrique que dans les autres pays en développement. Les recettes de TVA représentaient quant à elles 21 % du total des recettes en 2013, une proportion similaire à la moyenne des pays de l'OCDE mais relativement plus faible que dans la moyenne des pays en développement (elles représentent jusqu'à plus de la moitié des recettes fiscales dans certains pays). Dans les pays d'Amérique latine, par exemple, la TVA représentait plus de 30 % des recettes en moyenne en 2013 (graphique 6.4).

Le reste des impôts génère environ 40 % des recettes de la Côte d'Ivoire. La part des impôts sur les revenus et les salaires dans les recettes totales s'élevait à 12 % en 2013, contre 25 % en moyenne en 2012 dans les pays de l'OCDE. L'impôt sur les sociétés joue en revanche un rôle relativement plus important en Côte d'Ivoire que dans la moyenne des pays de l'OCDE puisqu'il équivalait à 14 % des recettes totales en 2013, contre 9 % pour l'OCDE en 2012. Les impôts fonciers ne jouent qu'un rôle négligeable dans les recettes totales de la Côte d'Ivoire. Enfin, les cotisations sociales représentaient 11 % des recettes ivoiriennes, alors qu'elles atteignaient en moyenne 26 % des recettes dans les pays de l'OCDE en 2013, et 17 % des recettes en moyenne dans les pays d'Amérique latine en 2013.

Graphique 6.3. Les impôts indirects représentent la plus grande part des recettes fiscales ivoiriennes

Structure fiscale de la Côte d'Ivoire en 2013

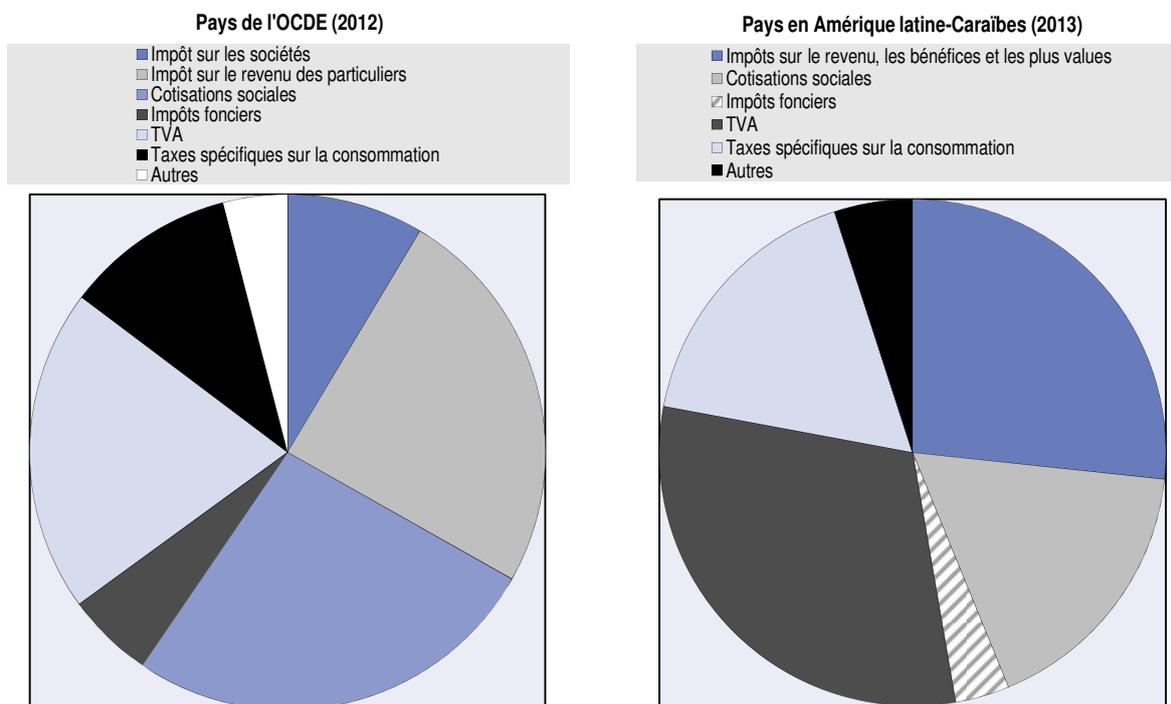


Source : Ministère du Budget de la Côte d'Ivoire.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933329891>

Graphique 6.4. La structure fiscale ivoirienne se distingue des structures fiscales des pays de l'OCDE et des pays d'Amérique latine

Structures fiscales moyennes dans les pays de l'OCDE en 2012 (panel de gauche) et d'Amérique latine-Caraïbes en 2013 (panel de droite)



Notes : Pour la moyenne des pays d'Amérique latine-Caraïbes (panel de droite), la catégorie « impôts sur le revenu, les bénéfices et les plus-values » inclut l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur le revenu des particuliers.

Source : OCDE (2015a), <http://www.oecd.org/tax/tax-policy/tax-database.htm>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933329907>

Les recettes fiscales provenant des ressources naturelles sont faibles. D'après Mansour (2014), elles équivalaient à seulement 1.1 % du PIB (prenant en compte les recettes de l'impôt sur les sociétés collecté sur les entreprises extractives et les redevances). Cette situation est similaire à celle des autres pays de l'UEMOA mais diffère d'autres pays africains riches en ressources naturelles tels que le Nigéria ou la République démocratique du Congo, où les recettes provenant des ressources naturelles atteignent respectivement 14.5 % et 29.6 % du PIB (Mansour, 2014).

La progression de la Côte d'Ivoire vers l'émergence impliquera un rééquilibrage graduel dans la composition de ses recettes fiscales. La structure fiscale de la Côte d'Ivoire est caractéristique des pays en développement, avec un rôle plus prononcé des droits de douane. Ces derniers pourraient progressivement diminuer et être compensés par un accroissement des recettes de la TVA, des droits d'accises, des impôts directs, voire de l'imposition des ressources naturelles. Comme le souligne la première section de ce chapitre, ce rééquilibrage devra se faire de façon progressive pour ne pas heurter la croissance. Il devra être accompagné d'améliorations de l'administration fiscale (notamment parce que ces impôts et taxes peuvent apparaître plus difficiles à administrer que les droits de douane), d'une consolidation des mesures de protection des assiettes fiscales, et d'un renforcement de la lutte contre le secteur informel.

Une pression fiscale concentrée sur un petit nombre de contribuables

Le très fort taux d'informalité en Côte d'Ivoire a des conséquences majeures sur la fiscalité. L'économie ivoirienne est encore très largement informelle (80 % de la main-d'œuvre à Abidjan, 90 % pour le pays dans son ensemble, et 96 % de l'emploi féminin, PNUD 2013). L'importance du secteur informel implique que la pression fiscale pèse uniquement sur un très petit nombre de contribuables, en particulier sur les grandes entreprises et les employés du secteur formel. Les opérateurs de taille moyenne, qui jouent un rôle important dans l'économie, ne sont que de très petits contribuables.

Cela pose des problèmes de recettes fiscales. En plus des pertes fiscales directes, l'informalité génère des pertes indirectes. En effet, les entreprises assujetties au régime réel paient leurs impôts mais collectent aussi divers impôts pour le compte de l'État (TVA, impôts sur les salaires, etc.). À l'inverse, les entreprises qui restent dans le secteur informel non seulement ne paient pas leurs impôts mais ne jouent pas non plus leur rôle de collecteurs d'impôts.

La taille du secteur informel entraîne également des problèmes d'équité et des risques de cercle vicieux. Dans les pays caractérisés par un taux élevé d'informalité, la tendance est à l'augmentation des impôts sur le secteur formel, ce qui accroît les distorsions entre le secteur formel et l'économie informelle et, à terme, génère davantage d'incitations à rester ou à passer dans le secteur informel. L'élargissement du filet fiscal à un plus grand nombre de contribuables permet de maintenir la charge fiscale qui pèse sur les entreprises du secteur formel à un niveau raisonnable.

Enfin, le fait que les recettes fiscales – notamment de l'impôt sur les sociétés – soient fortement dépendantes d'un petit nombre de contribuables constitue un facteur de vulnérabilité. Les recettes fiscales sont dépendantes des performances économiques d'un nombre restreint d'entreprises. La délocalisation d'un petit nombre de grandes entreprises peut entraîner une chute importante de ces recettes.

Une des priorités en matière fiscale sera d'accroître le nombre de contribuables pour mieux répartir la charge fiscale sur l'ensemble des citoyens et des entreprises. Si la fiscalisation des très petites entreprises pourrait être coûteuse en matière d'administration de l'impôt comparativement aux recettes générées, en revanche, celle des moyennes entreprises devrait être une priorité. Comme le suggère la suite du chapitre, les efforts pourraient notamment viser à attirer les entreprises de taille moyenne dans le secteur formel. Cette fiscalisation pourrait entraîner celle de nombreux autres contribuables en raison du rôle de collecteur d'impôt des entreprises.

Les recettes et l'efficacité des impôts indirects devront être accrues

Cette section traite des caractéristiques de la fiscalité indirecte en Côte d'Ivoire. Bien que la fiscalité indirecte représente une très large part des recettes, le potentiel de mobilisation des recettes et l'efficacité de la fiscalité indirecte sont loin d'être maximisés. Cette section montre que la Côte d'Ivoire devrait devenir progressivement moins dépendante des droits de douane ; accroître les recettes et la neutralité de la TVA en élargissant son champ d'application et en révisant ses règles de territorialité ; mais aussi renforcer le rôle des droits d'accises dans le système fiscal.

Limiter progressivement la dépendance des recettes aux droits de douane

Les droits de douane constituent une source majeure de recettes pour la Côte d'Ivoire, comme le montre la section II. Les droits de douane incluent les droits à l'importation et à l'exportation.

Concernant les droits à l'importation, le taux des droits de douane est défini par le tarif extérieur commun (TEC) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)¹. Depuis janvier 2015, le TEC de l'UEMOA a été remplacé par le TEC de la CEDEAO. Ce dernier comporte une cinquième bande tarifaire de 35 % (catégorie 4) qui s'ajoute au quatre bandes tarifaires du TEC UEMOA (catégories 0 à 3). Le nouveau TEC opère également un changement de classification pour certains produits. Les cinq catégories de produits figurant dans la nomenclature tarifaire et statistique du TEC CEDEAO sont les suivantes :

- la catégorie 0, pour les biens sociaux essentiels (médicaments, appareils médico-chirurgicaux, papier journal, livres, journaux, préservatifs, fauteuils roulants, certains engrais, etc.), passible du taux de droit de douane de 0 % ;
- la catégorie 1, pour les biens de première nécessité, matières premières de base, biens d'équipements et intrants spécifiques (intrants non fabriqués dans l'Union et non susceptibles d'y être fabriqués à court ou moyen terme), passible du taux de 5 % ;
- la catégorie 2, pour les intrants et produits intermédiaires, passible du taux de 10 % ;
- la catégorie 3, pour les biens de consommation finale, passible du taux de 20 % ;
- la catégorie 4, pour les biens jugés sensibles en raison de leur caractère spécifiques pour le développement économique de la région, passible du taux de 35 %.

Les effets du nouveau TEC sur le niveau de protection douanière sont incertains mais l'inclusion de la cinquième bande tarifaire pourrait entraîner des difficultés. Avec le nouveau TEC, certains biens changeant de catégorie voient leur taux s'accroître et d'autres, à l'inverse, diminuer. Il est donc difficile de dire si le nouveau TEC entraîne un accroissement ou une diminution de la protection douanière. On peut toutefois supposer que l'ajout de la cinquième catégorie à 35 % pourrait entraîner un accroissement de la protection douanière pour les pays de l'UEMOA. Le taux maximal des droits à l'importation

dans les pays de l'UEMOA étant jusque-là de 20 %, cette cinquième bande tarifaire pourrait faire augmenter le prix de certains produits à l'importation de 15 % au moins. Des États, dont la Côte d'Ivoire, ont néanmoins pris des mesures pour maintenir certains produits dans la classification antérieure.

Un des avantages du nouveau TEC est qu'il pourrait limiter la fraude transfrontalière. Avec une zone plus large appliquant les mêmes taxes aux marchandises extérieures, l'entrée en vigueur du TEC CEDEAO pourrait atténuer les risques de fraude transfrontalière. Par exemple, le commerce informel transfrontalier était un problème entre la Côte d'Ivoire et le Ghana, qui appliquait pour certains produits des tarifs de porte plus bas que ceux de l'UEMOA. L'introduction du TEC CEDEAO, qui couvre le Ghana, pourrait atténuer ce problème.

Les effets sur les recettes de la Côte d'Ivoire sont difficiles à prévoir. Une augmentation de la protection douanière peut entraîner une augmentation des recettes à court terme mais peut, à plus long terme, engendrer une baisse des importations et donc des recettes douanières si la demande est élastique au prix. Une baisse de la protection douanière pourrait avoir l'effet inverse. En outre, il faut noter que l'impact des nouveaux droits à l'importation doit être estimé en prenant en compte les effets dynamiques des changements de tarifs sur les échanges commerciaux des pays de la CEDEAO et des pays tiers, ainsi que sur l'activité économique.

Les droits à l'exportation sont perçus sous la forme d'un droit unique de sortie, principalement sur les matières premières agricoles comme le cacao, le café, le bois et la noix de cajou. Dans les pays en développement, les taxes à l'exportation dans le secteur agricole se justifient, dans une certaine mesure, par le fait qu'il est très difficile d'imposer directement les opérateurs de ce secteur et qu'il est plus simple de taxer leur production (Araujo-Bonjean et Chambas, 2001). Toutefois, substituer des droits à l'exportation à un impôt sur le bénéfice est une solution imparfaite car les droits à l'exportation génèrent des distorsions (voir ci-dessous) et s'appliquent sur la valeur des exportations sans tenir compte des coûts des entreprises, contrairement à un impôt sur les bénéfices.

Les droits de douane génèrent d'importantes distorsions. Les droits à l'exportation peuvent affecter la compétitivité des exportateurs domestiques par rapport aux exportateurs étrangers s'ils entraînent un prix à l'exportation plus élevé. Si, au contraire, les producteurs locaux ne peuvent transférer le poids de la taxe aux consommateurs étrangers, les droits à l'exportation les heurtent en les forçant à accepter un prix avant taxe plus bas. Les taxes à l'exportation peuvent aussi créer des distorsions dans les choix de production en encourageant les producteurs à s'orienter vers la production de produits moins taxés. À l'inverse, les droits à l'importation protègent artificiellement les entreprises domestiques, réduisant leurs incitations à devenir plus compétitives. D'un point de vue administratif, les procédures douanières, lorsqu'elles sont lentes, peuvent affecter aussi la libre circulation des produits et la compétitivité des entreprises locales. Plus généralement, les droits de douane constituent un obstacle à l'intégration dans les chaînes de valeur globales, ce qui est d'autant plus problématique que la Côte d'Ivoire n'est que faiblement intégrée dans les circuits de production mondiaux (voir chapitre 2).

Pour évoluer vers un système fiscal plus moderne, la Côte d'Ivoire devrait progressivement devenir moins dépendante des recettes des droits de douane, en particulier des droits à l'exportation. Ceux-ci génèrent de nombreuses distorsions, et les recettes qu'ils génèrent

sont variables du fait de la volatilité des prix des matières premières. D'autre part, les taxes à l'exportation sont vouées à disparaître si la Côte d'Ivoire remplace progressivement ses exportations de matières premières par des exportations de produits transformés (qui ne sont pas soumis à des droits à l'exportation). Concernant les droits à l'importation, les pays de la CEDEAO pourraient envisager d'engager des négociations au niveau communautaire en vue de réviser les règles du TEC pour éliminer graduellement la cinquième bande tarifaire. Cette élimination graduelle permettra d'inciter les entreprises locales à devenir plus compétitives tout en leur laissant le temps de s'adapter. La diminution des recettes des droits de douane pourrait être compensée par un accroissement des recettes collectées via d'autres impôts, mais cela devrait se faire progressivement et s'accompagner d'un renforcement de l'administration fiscale.

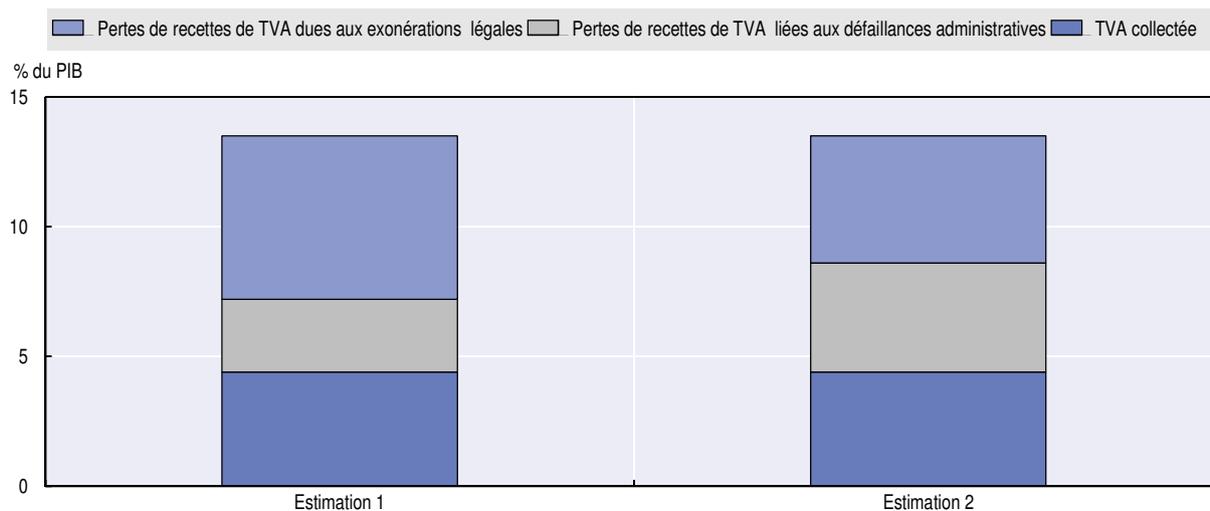
Élargir l'assiette de la TVA en limitant les exonérations

Le taux de TVA en Côte d'Ivoire est de 18 %, ce qui est comparable aux pays voisins. Dans les pays de la zone UEMOA, les taux de TVA sont de 18 %, sauf au Niger, où il est de 19 %. Ce taux est médian par rapport au taux normal minimum de 15 % et au taux normal maximum de 20 % autorisés par la directive de l'UEMOA sur la TVA². Ce taux est par ailleurs comparable aux taux en vigueur dans le reste de l'Afrique, même si ces derniers semblent généralement plus faibles dans les grands pays pétroliers (voir annexe 6.A1). En revanche, le taux de TVA ivoirien est au-dessus des taux en vigueur dans les pays asiatiques de comparaison : 7 % en Thaïlande, 10 % en Corée, au Viet Nam et en Malaisie (mais 17 % en Chine). La Côte d'Ivoire applique également un taux réduit de 9 % sur le lait, les pâtes alimentaires, les matériels de production solaire et les produits pétroliers, ainsi qu'un taux de 21.3 % sur la marge des distributeurs de tabac.

Cela étant, les recettes de TVA sont relativement faibles. Malgré une forte reprise de la croissance de l'économie en 2012 et 2013, les recettes de TVA ont stagné à 4.4 % du PIB. En 2013, les recettes de TVA au Sénégal étaient de 7.3 % du PIB. Par rapport au Burkina Faso (2012) ou au Mali (2011), les différences de recettes étaient respectivement de 2.1 et 1.8 points de PIB, alors que ces deux pays ont des caractéristiques structurelles moins favorables à la mobilisation de recettes de TVA : ils sont enclavés et leur niveau de consommation par habitant est moins élevé qu'en Côte d'Ivoire (Ossa et Chambas, 2014). Au regard du taux de TVA, les recettes sont donc en dessous de leur potentiel.

La faiblesse des recettes de TVA en Côte d'Ivoire s'explique notamment par les nombreuses exonérations accordées dans la législation, ainsi que par des faiblesses dans l'administration fiscale. Chambas et Fossat (2014) estiment que les pertes de recettes de TVA dues aux défaillances administratives et aux exonérations atteignent plus de 9 % du PIB (graphique 6.5). Leurs résultats suggèrent que les exonérations engendrent une plus grosse perte de recettes que les défaillances administratives.

La mise en place d'exonérations de TVA est traditionnellement justifiée par l'idée de lutter contre la régressivité de la TVA. La TVA serait régressive car les ménages les plus modestes dépenseraient une plus grande proportion de leurs revenus dans des produits de première nécessité. Pourtant cet argument souvent avancé à l'appui des exonérations de TVA sur les produits de base ne se justifie que partiellement. Il semblerait, en réalité, que les ménages riches consomment davantage de produits de première nécessité en valeur absolue que les ménages pauvres, et que les exonérations leur profiteraient davantage.

Graphique 6.5. **Les exonérations et les défaillances administratives engendrent des pertes significatives de recettes de TVA en Côte d'Ivoire**

Source : Basé sur Chambas et Fossat (2014).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329915>

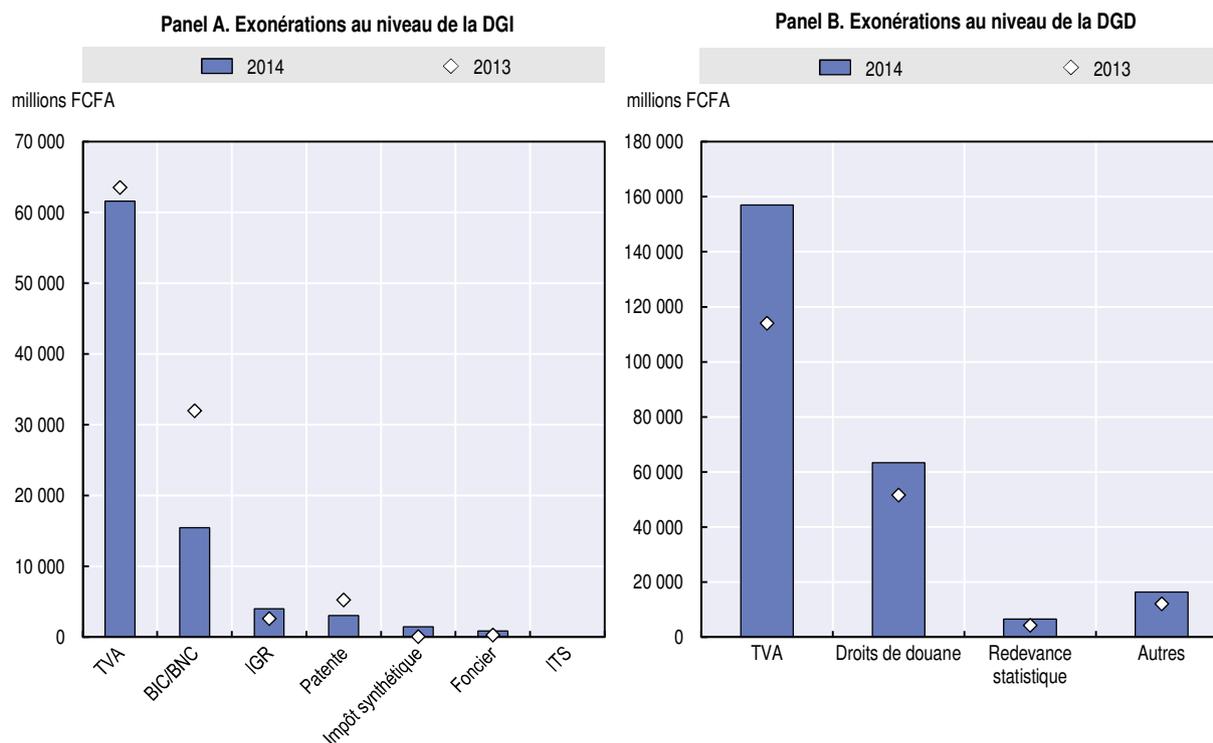
Le montant des exonérations de TVA dépasse de loin le montant des exonérations des autres impôts. Ce constat est identique au niveau de la Direction générale des impôts (DGI) et de la Direction générale des douanes (DGD) (graphique 6.6). En 2014, les exonérations de TVA ont atteint en tout 219 milliards FCFA, soit environ 66 % du montant total des exonérations accordées cette année-là, toutes catégories d'impôts confondues (DGI, 2015). Il faut toutefois relever que les exonérations de TVA sur les livraisons de biens ou prestations de services rendus à des assujettis n'emportent pas en principe de pertes de recettes, contrairement aux exonérations de bénéficiers industriels et commerciaux (BIC), de patente ou de droits de douane qui représentent une vraie dépense fiscale. En effet, la TVA supportée sur des ventes de biens ou services à des assujettis aurait en principe ouvert droit à déduction pour ces derniers en l'absence d'une exonération. Traditionnellement, c'est souvent la difficulté qu'éprouvent les assujettis à obtenir le remboursement de leur crédit de TVA qui explique la mise en place d'exonérations de TVA sur les transactions rendues entre assujettis (voir ci-dessous). En Côte d'Ivoire, les exonérations de TVA se sont accumulées au fil du temps et se concentrent dans certains secteurs tels que l'agriculture, le transport et les mines.

Les exonérations de TVA posent des problèmes au-delà de la réduction de l'assiette et des recettes. Elles affectent la compétitivité des entreprises qui vendent des biens exonérés car celles-ci n'obtiennent pas de remboursement sur la TVA payée sur leurs intrants. En d'autres termes, en présence d'exonérations, le paiement de la TVA devient un coût définitif pour les entreprises. Cela peut avoir des implications différentes : soit les entreprises reportent cette charge fiscale supplémentaire sur leurs consommateurs en augmentant les prix de vente, ce qui fera baisser la demande ; soit elles assument elles-mêmes le coût de la TVA non récupérée via une réduction de leurs marges si elles ne peuvent pas reporter la charge fiscale sur leurs consommateurs. Certaines entreprises font supporter le coût de la TVA payée sur leurs intrants à leurs employés via des salaires plus bas. Un autre problème majeur est que les exonérations de TVA découragent la formalisation. Elles peuvent inciter les entreprises vendant des biens exonérés à acheter leurs intrants à des fournisseurs du

secteur informel pour éviter d'avoir à supporter de la TVA irrécupérable. On peut enfin ajouter que la multiplication des exonérations et des régimes dérogatoires compromet la cohérence du système de TVA et en rend la gestion difficile.

Graphique 6.6. Les exonérations de TVA sont les exonérations d'impôts les plus importantes

Évaluation du montant des exonérations par catégorie d'impôts en 2014 en millions FCFA au niveau de la DGI (panel A) et de la DGD (panel B)



Note : Impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (BIC) ; impôt sur les bénéfices non commerciaux (BNC) ; impôt général sur le revenu (IGR) ; impôt sur les traitements et salaires (ITS).

Source : DGI (2015).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329925>

Pour accroître ses recettes et limiter les distorsions, la Côte d'Ivoire pourrait envisager de réduire le nombre d'exonérations. Il serait sans doute utile de procéder en amont à une évaluation du régime des exonérations de TVA. La réduction des exonérations pourrait être progressive. Des suggestions de réformes sont évoquées ci-dessous.

Dans un premier temps, l'exonération totale de TVA en phase d'investissement sur le matériel et les équipements prévue par le Code de l'investissement pourrait être supprimée. Cette suppression n'est souhaitable que si elle s'accompagne d'une amélioration des procédures de remboursement de crédits de TVA pour ne pas pénaliser l'investissement (afin que la TVA supportée sur ces matériels et équipements ne se transforme pas en un coût temporaire de trésorerie pour les entreprises, ou définitif si la procédure de remboursement est déficiente en pratique). En revanche, il pourrait être envisageable de maintenir l'exonération de certains intrants dans le secteur agricole afin que les paysans – passibles en principe du régime de l'impôt synthétique et ne pouvant pas déduire la TVA sur leurs intrants – ne supportent pas de coût de TVA sur leurs intrants.

En second lieu, il pourrait être envisagé de soumettre à la TVA les produits de première nécessité qui en sont exonérés, notamment les produits alimentaires non transformés comme cela a été fait en République démocratique du Congo (encadré 6.1). En l'état, les importations de produits alimentaires non transformés sont massives dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest et ces importations sont très compétitives par rapport à la production locale en raison de l'exonération de TVA qui s'applique sur l'ensemble des produits alimentaires naturels, y compris ceux qui sont importés. Ce faisant, les sociétés agricoles nationales peuvent se trouver victime d'une distorsion de concurrence si elles supportent un coût de TVA sur leurs intrants (quoique ces derniers soient assez largement exonérés dans le secteur agricole) alors que les sociétés concurrentes étrangères pourront déduire la TVA supportée sur leurs intrants dans leur pays d'origine (les exportations étant exonérées mais ouvrant droit à déduction) et vendre leurs produits en exonération de TVA sur le marché ivoirien.

Pour autant il n'est sans doute pas réaliste d'envisager d'appliquer le taux normal de 18 % de TVA aux produits de première nécessité. Le Gouvernement ivoirien pourrait envisager de les assujettir à un taux réduit de TVA (un taux réduit de 9 % existe déjà pour le lait et les pâtes alimentaires), ce qui limiterait les effets sur les ménages, permettrait d'imposer les importations de ces produits et pourrait rendre plus compétitifs les petits producteurs locaux qui continueront à vendre leurs produits alimentaires en exonération de TVA dans la mesure où ils sont passibles de l'impôt synthétique. Toutefois, certains produits particulièrement sensibles tels que le riz, par exemple, pourraient rester exonérés. Il conviendrait de conduire une analyse au cas par cas qui sera fonction des gains de recettes fiscales et du coût politique de la mesure.

Dans les pays développés, il est généralement recommandé d'utiliser les transferts directs plutôt que d'appliquer des taux réduits de TVA pour aider les ménages moins aisés mais cette logique est moins vraie dans les pays en développement. Les transferts directs (sous forme de prestations sociales ou de crédits d'impôts par exemple) sont des outils plus ciblés que les taux réduits ou les exonérations de TVA qui ont tendance à profiter davantage aux ménages aisés en valeur absolue. L'argument d'équité en faveur des taux réduits de TVA est toutefois plus convaincant dans le cas des pays en développement où les modes de compensation les plus efficaces, comme les transferts directs, sont moins développés. L'application d'un taux réduit pourrait être une étape intermédiaire vers l'assujettissement au taux standard. Il pourrait permettre de limiter la dépense fiscale et réduire le problème du trop grand écart entre l'exonération et l'assujettissement au taux standard. Il permettrait d'imposer davantage les importations, ce qui n'est pas négligeable dans des pays largement importateurs de produits alimentaires ou transformés. Cependant, il est généralement très difficile pour un pays qui a introduit un taux réduit de le supprimer. D'autre part, l'application de taux réduits peut conduire à ce que les autorités subissent une forte pression en faveur de l'extension de ce taux réduit à d'autres secteurs de l'économie auparavant passibles du taux normal. Ces contre-arguments sont toutefois également recevables s'agissant de l'application d'une exonération.

Certaines exonérations à caractère social pourraient être supprimées car elles ne remplissent pas toujours leur objectif et sont susceptibles de profiter aux tranches relativement aisées de la population. En particulier, il pourrait être utile de réfléchir à l'exonération sur la tranche sociale de consommation (part de la consommation non imposée pour des raisons sociales) de livraisons d'eau et d'électricité facturées aux ménages. Il conviendrait de vérifier si cette exonération ne profite pas surtout aux

populations urbaines ayant accès à ces services. Le cas échéant, sans supprimer le principe de l'exonération, il pourrait être possible d'en limiter l'application en refusant le bénéfice aux ménages dépassant un certain niveau de consommation comme l'a fait le Sénégal. Le Sénégal limite le bénéfice de l'exonération aux livraisons d'eau et d'électricité fournies à un foyer dont la consommation n'excède pas la tranche sociale.

Encadré 6.1. **L'exemple de l'introduction récente de la TVA en République démocratique du Congo (RDC)**

La TVA a été introduite en RDC en 2012 (Charlet, 2015). La TVA de la RDC se caractérise par un taux unique de 16 % (et pas de taux réduits). La liste des exonérations est relativement longue et assez semblable à la liste prévue par la directive TVA de l'UEMOA. Même si elle se caractérise par une longue liste d'exonérations, une des spécificités de la TVA en RDC est que l'activité agricole est dans son champ. À l'inverse, en Côte d'Ivoire, le secteur agricole est exclu du champ d'application de la TVA, conformément à l'article 4 de la directive de l'UEMOA. En RDC, les ventes de produits agricoles sont donc soumises à TVA. Cette dernière s'applique au taux de droit commun de 16 % aux produits alimentaires, que ces derniers soient vendus à l'état brut ou transformé. L'application du taux normal sur les produits alimentaires semble avoir été possible en raison d'une augmentation progressive de l'ancienne taxe de vente au détail avant le passage à la TVA.

En conclusion, il faut rappeler que la Côte d'Ivoire est contrainte dans ses projets de réforme par la directive UEMOA sur la TVA et a l'obligation de se conformer aux dispositions de cette directive. Or, cette dernière – sauf si elle venait à être révisée – n'autorise l'application de taux réduits qu'à un nombre très limité de produits (principalement des produits alimentaires transformés). Les États ont la possibilité de soumettre ces produits à un taux réduit compris entre 5 % et 10 %. L'article 21 de la directive définit en revanche la liste des livraisons de produits alimentaires que les États membres doivent exonérer de TVA. La liste définie à l'annexe I de la directive comprend principalement les produits alimentaires non transformés. La Côte d'Ivoire pourrait engager des négociations au niveau communautaire pour amender la directive UEMOA sur la TVA en vue de supprimer l'exonération sur les livraisons de produits alimentaires non transformés.

Maintenir l'efficacité de la procédure de remboursement des crédits de TVA

Un système efficace de remboursement de crédits de TVA est essentiel pour garantir la neutralité de la TVA. Un crédit de TVA apparaît lorsque la TVA à déduire est supérieure à celle collectée par l'entreprise sur ses livraisons de biens ou prestations de services au titre d'une même période. Les entreprises se trouvent en situation de crédit de TVA lorsqu'elles sont exportatrices (car les exportations sont exonérées avec droit à déduction, autrement dit ouvrent droit à déduction de la TVA supportée en amont sur les intrants) ou lorsqu'elles ont procédé à des investissements importants (la TVA collectée dans cette hypothèse n'étant pas suffisante pour absorber la TVA collectée par l'entreprise). Le droit au remboursement des crédits de TVA est essentiel pour garantir la neutralité de la TVA et s'assurer que le poids économique de la taxe ne pèse que sur les consommations finales et non sur la consommation intermédiaire et, par conséquent, sur la production des entreprises.

Un traitement des remboursements de TVA trop long peut entraîner un accroissement significatif des coûts de trésorerie pour les entreprises. Ces dernières doivent porter le coût de ces crédits de TVA en attendant leur remboursement. Lorsque les crédits ne sont pas remboursés ou le sont très tardivement, cela change la nature de la TVA, qui perd son statut d'impôt sur la consommation finale pour se muer en un impôt sur la production.

L'analyse du cadre légal suggère que les procédures sont relativement bien définies et encadrées. Le Code général des impôts précise que les demandes doivent être instruites dans un délai maximum de deux mois à compter de leur date de réception. Une procédure accélérée pour les entreprises éligibles réduit le délai à quinze jours. En cas d'acceptation de la demande, le remboursement doit s'effectuer dans un délai de huit jours à compter de la réception de l'ordre de paiement. Ces délais sont plus courts que le maximum prescrit par la directive TVA de l'UEMOA.

La question de savoir si le délai de traitement des demandes de remboursement pourrait être raccourci est une question difficile dont la réponse dépend des capacités administratives du pays. D'après une étude du FMI, la durée moyenne de remboursement des demandes s'élèverait à trente jours (Harrison et Krelove, 2005). Ce calcul avait été fait sur la base d'un sondage sur des pays développés et en voie de développement. Le délai de droit commun de deux mois en Côte d'Ivoire pourrait donc être raccourci au niveau du délai de certains pays développés. Toutefois, il est important de tenir compte des capacités et des moyens de l'administration ivoirienne, qui sont différents de ceux de l'administration fiscale d'un pays développé. De plus, il s'agit de faire attention à ce que des délais trop courts ne facilitent pas la fraude si l'administration ne dispose pas d'un temps suffisant pour traiter les demandes et qu'elle les accorde sans les vérifications nécessaires. Une critique qui pourrait être adressée à la législation ivoirienne est l'absence de disposition prévoyant le paiement d'intérêts moratoires par l'État lorsqu'il n'est pas procédé au remboursement dans le délai de huit jours prévu à compter de la réception de l'ordre de paiement.

La législation ivoirienne semble adaptée, et les délais de traitement des demandes de remboursement de TVA se sont améliorés. Des mesures ont été introduites depuis 2006 pour renforcer l'efficacité des procédures de remboursements. En Côte d'Ivoire, une régie de remboursement des crédits de TVA a été créée. Cette régie est alimentée par affectation de 10 % du montant total de la TVA déposée par les receveurs des impôts et des douanes sur leurs comptes respectifs dénommés « Taxe sur la valeur ajoutée », ouverts dans les livres de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). L'article premier de la loi de finances portant budget de l'État pour l'année 2015 a encore amélioré ce dispositif en aménageant un nouveau circuit de trésorerie : le mécanisme est désormais limité à certains receveurs en vue de réduire le nombre de comptes à créer et d'en simplifier la mise en œuvre. Il existe déjà une procédure accélérée qui réduit le délai de traitement des demandes à quinze jours en Côte d'Ivoire. Ces procédures pourraient être complétées en définissant des critères objectifs visant à traiter différemment les demandes de remboursement de crédits de TVA selon le risque présenté par l'opérateur, comme, par exemple, dans le programme « gold status » au Pakistan (Harrison et Krelove, 2005). En outre, la budgétisation des remboursements de TVA pourrait être renforcée grâce à des systèmes appropriés permettant d'anticiper les niveaux de remboursement et de disposer de fonds suffisants pour répondre aux demandes de remboursement légitimes (Harrison et Krelove, 2005). Selon le ministère du Budget, tous les arriérés depuis 2010 ont été remboursés à la mi-2015, et les délais pour les nouveaux remboursements s'élèvent désormais à une semaine.

Réviser les règles de territorialité de la TVA concernant le lieu d'imposition des prestations de services

Les règles de territorialité en Côte d'Ivoire concernant le lieu d'imposition des prestations de services sont assez sommaires. Le Code général des impôts dispose que les prestations de services sont imposables en Côte d'Ivoire lorsqu'elles sont exécutées en Côte d'Ivoire, ou lorsque la prestation exécutée dans un autre pays est utilisée en Côte d'Ivoire. Cette disposition retranscrit exactement les dispositions de l'article 13 de la directive de l'UEMOA sur la TVA.

Il pourrait être judicieux de réfléchir à une révision de ces règles au niveau communautaire. En effet, les règles fondées sur le lieu d'exécution ou lieu d'utilisation sont sujettes à interprétation. En application de ces règles, il est difficile de définir où doit être imposé un service acheté dans un pays (un logiciel téléchargé, par exemple) mais utilisé dans un autre pays. D'autre part, une règle basée sur un double critère (lieu d'exécution ou lieu d'utilisation) peut entraîner des phénomènes de double imposition ou de double non-imposition. En effet, il est possible qu'une prestation soit imposée à la TVA dans un autre pays car ce dernier considère qu'elle est exécutée sur son territoire, et que la Côte d'Ivoire prétende également imposer cette même opération à la TVA sur le fondement de son utilisation en Côte d'Ivoire. Prenons le cas d'un assujetti allemand effectuant une mission en Côte d'Ivoire et utilisant son téléphone portable allemand pour passer des appels à partir de la Côte d'Ivoire. La société de télécommunication ivoirienne facturera des frais de *roaming* à la société de télécommunications allemande auprès de laquelle l'employé allemand a souscrit son forfait. Dans l'Union européenne (UE), cette opération sera imposable au lieu du preneur, c'est-à-dire en Allemagne. En application des règles ivoiriennes, cette prestation pourrait également être imposée en Côte d'Ivoire car elle a été utilisée en Côte d'Ivoire (puisque l'employé a utilisé son téléphone portable en Côte d'Ivoire). Il s'agira d'un cas de double imposition.

L'OCDE a développé des principes directeurs internationaux pour la TVA et la taxe sur les produits et services (TPS) visant à éviter ces situations de double imposition ou de non-imposition (OCDE, 2015b). Ces principes reposent sur le principe de destination, qui consiste à chercher à imposer une opération à la TVA dans le pays de consommation du bien ou du service. Ce principe assure la neutralité des échanges internationaux car les « exportations » de services (ici, les prestations de services fournies par des Ivoiriens à des non-résidents) ne sont pas soumises à l'impôt et ouvrent droit à une déduction de la taxe sur les intrants alors que les « importations » de services (ici, les prestations de services fournies par des non-résidents à des Ivoiriens) sont imposées sur la même base et aux mêmes taux que les prestations intérieures. Évidemment, il est plus difficile de mettre en œuvre le principe de destination pour les échanges internationaux de services que pour les échanges internationaux de produits dans la mesure où les services ne peuvent pas faire l'objet de contrôles aux frontières (comme c'est le cas pour des biens). L'OCDE a développé une règle générale selon laquelle l'imposition doit avoir lieu dans la juridiction dans laquelle le client est situé (ces prestations étant exonérées avec droit à déduction dans la juridiction du fournisseur). L'identité du client est en principe déterminée par l'accord commercial conclu avec le prestataire. Ces règles sont également assorties d'exception visant, entre autres, à imposer les prestations liées à un bien immobilier dans le pays où le bien immobilier est situé, ou visant à imposer les services nécessitant la présence physique du fournisseur et de l'acheteur au lieu où le service est rendu (les services de restauration ou d'hôtellerie par exemple).

L'application des principes directeurs internationaux de l'OCDE pour la TVA/TPS adaptés au contexte ivoirien pourrait contribuer à renforcer la neutralité de la TVA, en particulier dans les échanges internationaux, et à accroître l'attractivité du pays pour les opérateurs internationaux. L'Afrique du Sud s'est inspirée des Principes directeurs de l'OCDE pour la mise en œuvre, en juin 2014, de nouvelles règles d'imposition des services électroniques. L'Afrique du Sud envisage maintenant d'étendre ce régime aux autres catégories de services transfrontaliers.

Continuer à renforcer le rôle des droits d'accises dans le système fiscal

En Côte d'Ivoire, des droits d'accises sont perçus sur les cigarettes, les boissons alcoolisées et non alcoolisées ainsi que sur les produits pétroliers. Les taux varient selon les produits. Les directives de l'UEMOA harmonisent les droits d'accises sur les boissons (alcoolisées et non alcoolisées, à l'exception de l'eau), les tabacs, mais également le café, la cola, les farines de blé, les huiles et corps gras alimentaires, les produits de parfumerie et cosmétiques, le thé, les armes et munitions, les sachets en plastique, les marbres, les lingots d'or, les pierres précieuses et certains véhicules de tourisme. Les droits d'accises sur les différents produits pétroliers sont également harmonisés au niveau communautaire.

Les droits d'accises peuvent être spécifiques (c'est-à-dire égaux à un montant forfaitaire fixé en fonction des caractéristiques des produits : poids, volume, nombre, etc.) ou *ad valorem* (c'est-à-dire égaux à un pourcentage de la valeur du bien ou de la prestation de service). Les taxes spécifiques sont naturellement sensibles à l'érosion monétaire mais sont plus simples à administrer et à contrôler. De surcroît, elles encouragent la production de produits de qualité supérieure dans la mesure où, s'agissant d'un montant forfaitaire, la part de la taxe dans le prix du bien à la consommation est plus faible pour un bien de qualité supérieure. En revanche, les taxes *ad valorem* permettent de sécuriser la recette en période de forte inflation. Certains produits peuvent être soumis à un droit spécifique et *ad valorem*.

Les droits d'accises permettent d'internaliser les externalités négatives causées par la production, la fourniture ou la consommation de certains produits ou prestations de services. En effet, les droits d'accises imposent certains produits dont la consommation entraîne des coûts sociaux importants, qu'il s'agisse de problèmes sociaux ou de santé publique (causés par le tabac ou l'alcool par exemple), ou de pollution et congestion (causés par les automobiles par exemple). Ils permettent de faire supporter les coûts liés à la consommation de ces produits aux consommateurs de ces produits. Les droits d'accises permettent de réduire la consommation de ces produits lorsque cette dernière est sensible aux variations de prix. Lorsque la demande est inélastique, les droits d'accise permettent au contraire d'augmenter les recettes publiques.

Les droits d'accises possèdent d'autres caractéristiques positives. Ils sont parmi les impôts les plus simples à mettre en place : la concentration de la production et la part élevée des importations rendent l'administration des droits d'accises relativement aisée. Les droits d'accises sur les produits de luxe sont aussi un moyen de taxer les individus les plus aisés.

La Côte d'Ivoire pourrait continuer à renforcer le rôle des droits d'accises dans son système fiscal. Une possibilité pour collecter davantage de recettes et accroître la progressivité du système fiscal – dans lequel l'impôt sur le revenu des particuliers ne joue qu'un rôle de redistribution mineur – serait d'étendre le champ des droits d'accises aux produits cosmétiques et aux véhicules à grosse cylindrée comme le permet l'article 2 de

la directive UEMOA sur les droits d'accises. Cela a déjà été fait au Sénégal. Pour éviter une augmentation de la contrebande, des mesures administratives sont nécessaires (par exemple la surveillance des entrepôts sous douane et des expéditions en transit).

Il pourrait être judicieux d'engager des négociations au niveau communautaire concernant la directive UEMOA sur les droits d'accises pour les appliquer sur le prix de vente au détail et non sur le prix sortie usine et pour supprimer ou, à tout le moins, relever les taux maximum fixés par cette dernière. En effet, la directive fixe des taux minimum mais également des taux maximum aux produits soumis à accises. Ces taux sont bas, notamment en ce qui concerne le tabac, plafonné à un taux de 45 % sur une valeur sortie-usine. Dans la plupart des pays de l'OCDE, les droits d'accise sont calculés sur la base du prix de vente au détail auquel sont appliqués un droit *ad valorem* et un droit spécifique. À titre de comparaison, le droit *ad valorem* sur le prix de vente au détail est de 65.25 % en Turquie, 51 % en Espagne, 39.6 % au Mexique, et 20 % en Grèce (OCDE, 2014b).

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les meilleures pratiques consistent en l'adoption d'un système relativement simple imposant des droits d'accise d'au moins 70 % sur le prix final à la consommation sur l'ensemble des produits du tabac (OMS, 2015). Le taux plafond de l'UEMOA est donc très bas par rapport aux pratiques internationales, d'autant plus qu'il est basé sur un prix sortie-usine. L'application d'un taux plafond n'existe pas dans les autres grands ensembles régionaux tels que l'UE. La directive UEMOA limite en réalité la capacité des États à renforcer leurs politiques de lutte antitabac.

Réfléchir à un remplacement de la taxe sur les opérations bancaires (TOB) par une TVA bancaire

En Côte d'Ivoire, les opérations qui se rattachent aux activités bancaires, financières, et d'une manière générale, au commerce des valeurs et de l'argent, ne sont pas soumises à la TVA mais à une taxe sur les opérations bancaires (à l'exception toutefois des opérations de crédit-bail). Le Sénégal applique un dispositif similaire : les opérations bancaires qui sont dans le champ de la TVA, mais exonérées, sont soumises à une taxe sur les activités financières. Le taux de cette TOB est de 10 % et s'applique sur une base hors taxe. Un taux réduit de 5 % s'applique sur les agios bancaires des crédits consentis pour les besoins des activités des petites et moyennes entreprises. De nombreuses prestations sont toutefois exonérées de la TOB (notamment sur les opérations avec l'État ou sur titres d'État, avec des institutions régionales ou à caractère économique ou social). Les règles de territorialité de la TOB sont assez proches de celles de l'UE concernant les prestations de services immatérielles soumises à TVA ainsi que des principes directeurs de l'OCDE pour l'application de la TVA/TPS.

Une particularité de la TOB est que les assujettis à la TVA peuvent la déduire de la TVA qu'ils ont collectée lorsque cette TOB porte sur les agios bancaires et sur les frais et services bancaires exposés par les entreprises pour les besoins de leur exploitation, ou lorsqu'elle est supportée lors de l'acquisition de devises par les bureaux de change manuel relevant d'un régime réel d'imposition. En somme, la TOB se comporte à cet égard comme une TVA qui serait déductible par les assujettis bénéficiant des services fournis par le secteur bancaire et financier. À cet égard, il est intéressant de remarquer que l'article 402 du Code général des impôts ivoirien précise que s'appliquent à la TOB les dispositions prévues en matière de TVA relatives à l'assiette, au fait générateur, à l'exigibilité, au paiement, aux obligations de facturation, au contrôle, et en matière de sanctions.

Cela conduit à imposer doublement le secteur bancaire et financier, puisque ce dernier, qui n'est pas considéré comme un assujéti à la TVA, supporte un coût de TVA non déductible sur ses intrants et doit collecter la TOB sur les prestations qu'il fournit mais ne peut déduire la TOB qui lui est facturée (au titre, par exemple, d'opérations intra-banques). Dans la mesure où la TOB se comporte comme une TVA déductible pour les opérateurs non bancaires et financiers, serait-il pertinent d'envisager de remplacer la TOB par une TVA bancaire ? En l'état, dans la majorité des pays du monde, les opérations bancaires et financières sont exonérées de TVA sans droit à déduction. Il en ressort que le secteur bancaire et financier est de fait imposé à la TVA sur ses intrants puisqu'il ne peut pas déduire la TVA supportée. Évidemment, le traitement différencié des opérations bancaires et financières crée des distorsions et ouvre des possibilités d'optimisation. Il serait sans doute utile de conduire une étude d'impact en Côte d'Ivoire concernant l'effet en matière de recettes d'une suppression de la TOB et de son remplacement par l'imposition à la TVA des opérations soumises à la TOB. Certains pays africains, comme le Niger, ont déjà choisi d'imposer à la TVA les opérations bancaires et financières.

La fiscalité directe devra être réformée de façon à générer plus de recettes et moins de distorsions

Cette section traite de la fiscalité directe qui pèse sur les entreprises et sur les particuliers. Le constat est que les taux d'imposition sont généralement élevés mais que les assiettes fiscales sont étroites, ce qui limite le potentiel de mobilisation de recettes et la neutralité des impôts directs. Cette section propose des recommandations visant à accroître les recettes et à réduire les distorsions générées par la fiscalité directe.

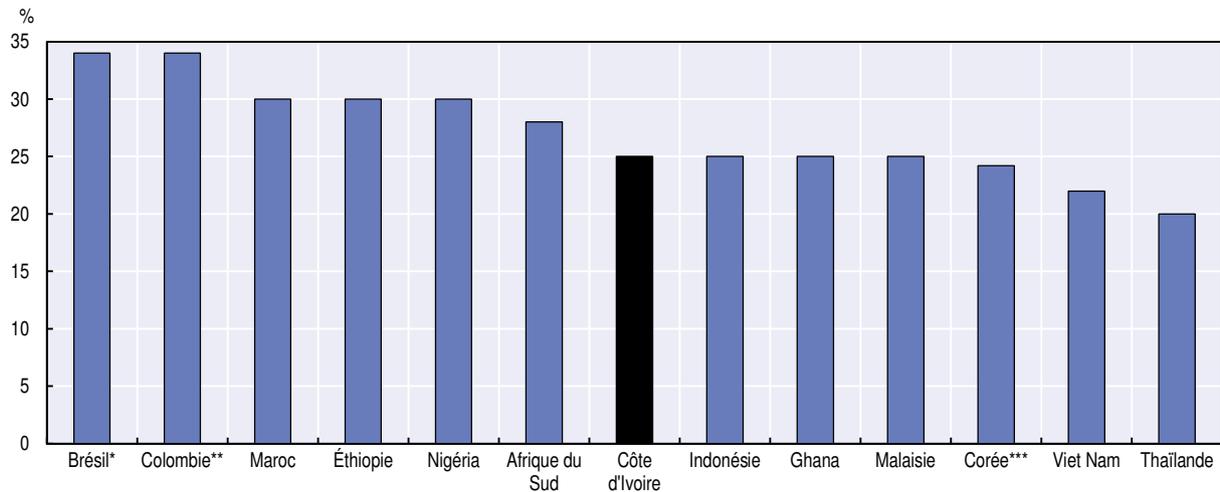
Accroître la neutralité du système fiscal qui pèse sur les entreprises

Le taux de l'impôt sur les sociétés en Côte d'Ivoire est relativement compétitif. Pour les entreprises soumises au régime du bénéfice réel normal (celles dont le chiffre d'affaires excède 150 millions FCFA), l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (BIC) est prélevé au taux de 25 %. Ce taux se situe au minimum de l'intervalle de 25 %-30 % autorisé par la directive de l'UEMOA portant sur l'harmonisation des taux d'imposition sur les bénéfices des personnes morales. Il se situe également au niveau de la pratique internationale en matière d'impôt sur les sociétés, avec un taux un peu plus élevé que dans les pays comparateurs asiatiques, mais bien en deçà des niveaux d'imposition au Brésil ou en Colombie.

Néanmoins, d'importantes distorsions existent entre les différents secteurs. En 2014, le taux du BIC est passé de 25 % à 30 % pour les entreprises dans le secteur de télécommunications, des technologies de l'information et de la communication. En outre, dans les secteurs particulièrement rentables des télécoms et de l'hévéa, les entreprises sont soumises à des taxes additionnelles sur leur chiffre d'affaires. Pour le secteur de l'hévéa, une taxe de 5 % sur le chiffre d'affaires a été adoptée en 2012 mais face à la pression des producteurs, le gouvernement a décidé de niveler l'impôt en tenant compte du cours mondial de l'hévéa. Si des taux d'imposition plus élevés sur les entreprises réalisant des profits économiques significatifs peuvent avoir du sens du point de vue des recettes fiscales, ces profits surviennent généralement en présence de défaillances de marché ou d'un manque de concurrence. D'un point de vue économique, il est plus judicieux d'accroître le niveau de concurrence sur ces marchés que le niveau d'imposition (voir chapitre 2).

Graphique 6.7. Le taux d'impôt sur les sociétés en Côte d'Ivoire est relativement compétitif

Taux d'imposition sur les sociétés dans les pays comparés en 2014



Notes : *inclut la cotisation sociale de 8 % ; **inclut l'impôt sur le revenu pour l'équité (CREE) ; ***impôt progressif – taux le plus élevé montré sur le graphique.

Source : International Bureau of Fiscal Documentation.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329936>

Par ailleurs, les entreprises soumises au régime du bénéfice réel normal sont soumises à un impôt minimum forfaitaire (IMF). Cet IMF est exigible lorsque le montant de l'impôt sur les bénéfices lui est inférieur, même si l'entreprise n'a pas réalisé de bénéfice. Il équivaut à 0.5 % du chiffre d'affaires, et a une limite maximum de 35 millions FCFA. Un impôt minimum peut se justifier comme étant la contrepartie de la consommation de biens publics qu'entraîne le fonctionnement d'une entreprise quels que soient ses résultats. Il permet également à l'administration fiscale de s'assurer d'un minimum de perception au titre de l'impôt sur les bénéfices. Toutefois, l'IMF peut également entraîner une forte taxation des activités à faibles marges (Chambas, 2005b). Il faut néanmoins relever qu'il existe en Côte d'Ivoire des mécanismes palliatifs : les entreprises nouvelles sont exonérées de l'IMF, et les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est compris entre 50 et 150 millions FCFA sont soumises à un IMF beaucoup plus faible. Il pourrait toutefois être envisagé que l'IMF payé au titre d'une année se comporte comme un acompte et soit imputable sur le BIC dû au titre des années suivantes (mais pas de façon indéfinie).

Les entreprises constituées et non constituées en société qui ne sont pas exonérées d'impôts doivent également payer la contribution des patentes. La taxe est perçue au taux de 0.5 % sur le chiffre d'affaires brut de l'exercice précédent, indépendamment des bénéfices réels. Si certaines entreprises font face à un taux de 0.7 %, de nombreux secteurs sont exemptés ou bénéficient d'une exonération temporaire. La contribution minimum est de 300 000 FCFA, le montant maximum s'accroît avec le chiffre d'affaires et varie entre 350 000 FCFA et 3 000 000 FCFA. Tout comme l'IMF, cette taxe garantit que les entreprises formelles paient un montant minimum d'impôt mais elle engendre une charge fiscale élevée sur les entreprises à faibles marges. Le gouvernement devrait envisager l'élimination de la contribution des patentes à moyen terme, en particulier une fois que la capacité de l'administration fiscale à vérifier que les entreprises paient leur juste part d'impôts aura été renforcée.

Rationaliser progressivement les incitations fiscales accordées aux entreprises

La Côte d'Ivoire accorde des incitations fiscales aux entreprises à travers le Code des investissements. L'adoption du nouveau Code des investissements en 2012 avait pour objectif de mettre en place des conditions particulièrement attractives destinées à attirer les investisseurs au sortir de la crise militaro-politique. Par rapport au Code précédent, le Code de 2012 a renforcé les garanties et les avantages offerts ; réduit les seuils minimums d'investissement pour en bénéficier ; introduit des avantages visant spécifiquement les petites et moyennes entreprises (PME) ; et mis en place des procédures accélérées pour l'octroi des avantages.

Le Code des investissements de la Côte d'Ivoire est très généreux. Il prévoit deux régimes d'incitation. L'un accorde des avantages pour la création de nouvelles activités et ne requiert pas de montant minimum d'investissement (régime de déclaration). L'autre, plus généreux, concerne à la fois le développement et la création d'activités. Il offre des avantages pendant la phase de réalisation de l'investissement et la phase d'exploitation mais requiert un seuil minimum d'investissement (régime de l'agrément). Le régime de l'agrément est décrit dans le tableau 6.1. En phase d'investissement, les entreprises bénéficient d'une réduction de 40 à 50 % des droits douane sur leurs achats d'équipement et de matériel et d'une exonération de la TVA sur leurs achats. En phase d'exploitation, les entreprises bénéficient d'exonérations de BIC, de patente, d'impôts fonciers, et d'une réduction du montant de la contribution à la charge de l'employeur. La durée des avantages fiscaux en phase d'exploitation varie de cinq à quinze ans en fonction de la zone d'investissement.

Tableau 6.1. Les avantages fiscaux du Code des investissements de 2012, régime de l'agrément

Avantages en phase d'investissement (création ou développement d'activité)			
<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 40 à 50 % des droits de douane portant sur des équipements et matériels et premiers lots de pièces de rechange. • Exonération totale de TVA. 			
Durée : 2 ans, avec possibilité de prorogation d'un an si 66 % d'investissement réalisé			
Avantages en phase d'exploitation (création d'activité)			
	ZONE A (district d'Abidjan)	Zone B (>60 .000 habitants)	Zone C (<60 000 habitants)
Durée	5 ans	8 ans	15 ans
Exonération BIC, BNC, BA*	100 %	100 %	100 %
– Avant-dernière année	50 %	50 %	50 %
– Dernière année	25 %	25 %	25 %
Exonération de la contribution des patentes et licences	100 %	100 %	100 %
– Avant-dernière année	50 %	50 %	50 %
– Dernière année	25 %	25 %	25 %
Réduction de contribution à charge de l'employeur	50 %	75 %	90 %
Exonération de l'impôt sur le revenu foncier pour les logements mis à disposition du personnel	0 %	0 %	100 %
Exonération d'impôt sur le patrimoine foncier	100 % si investissement >1 milliard FCFA	100 % si investissement >1 milliard FCFA	100 %

Note : Bénéfices agricoles (BA).

Sources : Centre de promotion des investissements en Côte d'Ivoire et Guichet unique CEPICI) ; articles 34 à 38 de l'ordonnance n° 2012-487 du 7 juin 2012 portant Code des investissements.

L'impact du Code des investissements est difficile à estimer, conformément à la littérature qui ne trouve pas de preuve décisive de l'effet des incitations fiscales sur l'investissement. D'après le Centre de promotion des investissements en Côte d'Ivoire et Guichet unique (CEPICI), le flux d'investissements étrangers (IDE) a dépassé son record de 2001 (301 milliards FCFA) la première année d'application du Code. La plus grande

partie des investissements se concentrent dans la zone d'Abidjan. Toutefois, il n'existe pas d'évaluation globale du Code. La littérature sur l'effet des incitations fiscales sur les investissements étrangers montre que, en règle générale, d'autres facteurs tels que la taille du marché, l'accès aux ressources ou la présence d'une main-d'œuvre qualifiée ont tendance à jouer un rôle plus déterminant dans les décisions d'investissements (CNUCED, 2000).

En revanche, les coûts directs et indirects des avantages fiscaux sont élevés. Les coûts directs incluent les pertes de recettes et donc d'investissements publics qui pourraient aider à attirer des IDE. Le régime de l'agrément à l'investissement a atteint un coût de 35.3 milliards FCFA en 2013. Le coût a cependant fortement diminué en 2014 en raison des faibles résultats imposables des entreprises (DGI, 2015). Les avantages fiscaux entraînent également des coûts indirects. Ils peuvent engendrer des distorsions entre différents types d'entreprises, en raison par exemple du seuil minimum d'investissement requis, mais aussi encourager des entreprises à se faire passer pour nouvelles pour bénéficier d'avantages. Enfin, l'adoption de codes des investissements proposant des avantages fiscaux généreux compromet en partie les efforts d'harmonisation fiscale de l'UEMOA visant à lutter contre la concurrence fiscale dommageable dans la sous-région (Mansour et Rota-Graziosi, 2013).

Parmi l'ensemble des incitations fiscales, les congés fiscaux (exonérations fiscales temporaires telles que l'exonération du BIC) sont les plus coûteux. Ils présentent également le risque d'attirer des investissements mobiles dans la mesure où ils ne sont accordés que pour une durée limitée. Ils sont par ailleurs les plus susceptibles d'encourager la création artificielle de nouvelles entreprises et les transferts de bénéfices entre les entreprises qui ne bénéficient pas des avantages et celles qui en bénéficient (Klemm, 2009 et Tanzi et Zee, 2000).

La superposition des avantages du Code des investissements et des codes sectoriels limite la cohérence du système fiscal. Il serait préférable que la décision d'accorder des avantages fiscaux appartienne exclusivement au ministère de l'Économie et des Finances. Il serait également souhaitable, pour des raisons de lisibilité et de transparence, que l'ensemble des avantages fiscaux soient regroupés dans le Code général des impôts.

En conclusion, les avantages fiscaux accordés au sortir de la crise pour attirer les investisseurs se justifient moins au vu de la stabilité politique retrouvée et du retour de la croissance. Dans un premier temps, il serait judicieux de ne plus accorder de nouveaux avantages sectoriels. Dans un deuxième temps, il conviendrait de regrouper l'ensemble des incitations fiscales dans le Code général des impôts de manière à ce que les codes sectoriels se limitent à la réglementation des aspects organisationnels ou techniques des secteurs concernés. Dans un troisième temps, certaines incitations fiscales existantes pourraient être supprimées. En particulier, l'exonération de TVA sur les achats des investisseurs ne se justifie pas. D'une part, les régimes douaniers existants, par exemple celui de l'admission temporaire, permettent d'importer des biens d'équipement en suspension de droit de douane et de TVA sous réserve que ces biens d'équipement soient réexportés dans un certain délai³. D'autre part, l'exonération de TVA ne se justifie pas dans la mesure où la TVA supportée par un assujéti sur ses intrants est en principe déductible et peut ouvrir droit à remboursement si un crédit de TVA est constaté. Du point de vue de la politique fiscale, il est toujours préférable de ne pas renoncer à la collecte d'une recette quitte à procéder à un remboursement dans un second temps. En particulier, les importations sont relativement faciles à contrôler si les principaux points d'accès du pays sont limités. Toutefois, cette politique est conditionnée à l'existence d'une procédure de remboursement efficace. Enfin, les congés fiscaux qui exonèrent les entreprises de l'impôt sur le BIC devraient être

graduellement éliminés dans le district d'Abidjan et ceux qui sont accordés dans les autres régions pourraient devenir moins généreux.

Des efforts supplémentaires d'évaluation et de coordination au niveau communautaire devraient également être entrepris. La Côte d'Ivoire devrait mener une évaluation de l'efficacité de ses incitations fiscales. Une coordination efficace et un suivi communautaire pourraient également permettre d'éviter une concurrence fiscale trop forte avec les pays voisins, qui pourrait conduire à un nivellement par le bas (Keen et Mansour, 2009). Enfin, comme le souligne le reste du rapport, la Côte d'Ivoire devra chercher à renforcer les sources fondamentales de sa compétitivité, ce qui diminuera l'importance des incitations fiscales dans les décisions d'investissement.

Limiter les avantages fiscaux accordés dans le cadre du Code minier

La Côte d'Ivoire a adopté récemment un nouveau Code minier. L'exploitation minière se fait dans un cadre juridique précis : il est en principe nécessaire de disposer d'un permis de recherche pour procéder à la recherche de gisements, et d'un permis d'exploitation pour commencer à construire les infrastructures minières nécessaires à l'extraction et, plus tard, pour procéder à la production. Le permis d'exploitation est accordé de droit au titulaire d'un permis de recherche qui a fait une découverte. Traditionnellement, en Afrique subsaharienne, l'attribution de ces permis entraîne des avantages fiscaux et douaniers qui varient suivant les phases du cycle minier. Durant les deux premières phases de recherche et de construction de la mine, qui sont fortement capitalistiques, les codes miniers en Afrique subsaharienne accordent de larges exonérations d'impôts et de droits de douane (Charlet, Laporte et Rota-Graziosi, 2013). En phase d'exploitation, lorsque la mine commence à produire, une bonne pratique consiste à appliquer le régime fiscal et douanier de droit commun mais tous les codes ne suivent pas cette approche.

Le Code minier ivoirien de 2014 accorde de larges exonérations de TVA et de droits de douane pendant les phases de recherche et de construction de la mine. Le titulaire du permis de recherche est également exonéré de l'impôt sur les bénéfices (mais il n'en réalisera pas en phase de recherche sauf, éventuellement, une plus-value sur la revente de son permis de recherche), de l'IMF, des impôts fonciers et des droits d'enregistrement. Durant la phase de construction de la mine (appelée phase de réalisation des investissements dans le Code minier ivoirien), le titulaire du permis d'exploitation est exonéré de TVA et de droits de douane sur ses importations mais également sur ses achats de services auprès de non-résidents et sur ses achats domestiques de biens en Côte d'Ivoire. Il est également exonéré de l'impôt sur le patrimoine foncier, de la contribution des patentes, de la taxe d'exploitation pour le prélèvement d'eau, de la taxe d'abattage, de la taxe spéciale d'équipement, du BIC et de l'IMF.

En phase d'exploitation, le retour à la fiscalité de droit commun est très relatif. La phase d'exploitation commence à la date de la première exploitation commerciale. Si le titulaire du permis d'exploitation ne bénéficie plus de l'exonération de TVA sur ses achats de services auprès de non-résidents et sur ses achats domestiques en Côte d'Ivoire, en revanche, il continue à bénéficier des autres exonérations, sauf en matière de BIC et d'IMF où l'avantage est limité dans le temps à un congé fiscal de cinq ans. La question de la pertinence d'un congé fiscal est discutable sachant que la société minière pourra en principe reporter en avant ses déficits importants constitués durant la phase de construction de la mine. La combinaison d'un report en avant des déficits et d'un congé fiscal pourrait conduire à ce que cette dernière ne paye pas de BIC pendant de nombreuses années en

phase de production. Les codes miniers les plus récents dans la sous-région abandonnent cette pratique (par exemple le Code guinéen de 2013) et n'accordent généralement plus de congé fiscal en phase d'exploitation.

Le Code ivoirien apparaît donc particulièrement généreux. De surcroît, une des spécificités du Code ivoirien (partagée avec d'autres codes, comme celui de la RDC) est que le bénéfice de ces exonérations est étendu aux sociétés affiliées et aux sous-traitants agréés du titulaire du permis d'exploitation. Une autre spécificité est l'exonération de droits de douane et de TVA qui est accordée sur les importations non pas seulement de lubrifiants et de produits chimiques mais de carburants. Cette disposition est assez peu fréquente s'agissant des carburants car ces derniers sont en principe imposables, mais sans ouvrir droit à déduction (en raison des risques de fraude s'agissant d'un produit pouvant être utilisé aussi bien pour les besoins d'une activité économique que pour la consommation finale). Le Code ivoirien est relativement conforme au règlement de l'UEMOA portant Code minier communautaire de 2003, à l'exception de son congé fiscal de cinq ans qui est plus long que celui du règlement, qui est de trois ans.

Les exonérations de TVA sur les achats et importations du titulaire d'un titre minier ne semblent pas justifiées et peuvent mettre en péril l'intégrité du système ivoirien de TVA dans la mesure où elles sont étendues aux sociétés affiliées et sous-traitants. Ces exonérations sont souvent mises en place en raison de l'importance des remboursements de TVA auxquels il faudrait procéder si la société en phase de recherche et de construction de la mine devait acquitter la TVA sur ses importations, voire sur ses achats domestiques. Cet argument est discutable. En effet, la société minière pourrait tout aussi bien importer les biens d'équipement sous le régime de l'admission temporaire⁴. D'autre part, l'exonération de TVA ne se justifie pas si le pays dispose d'un mécanisme de remboursement de la TVA qui fonctionne. De surcroît, le danger est que cette exonération de TVA soit également étendue aux achats effectués par les sous-traitants et sociétés affiliées de la société minière (ce qui est aujourd'hui le cas en Côte d'Ivoire). En effet, les sous-traitants qui rendent des opérations en exonération de TVA à la société minière se retrouvent mécaniquement en situation de crédit de TVA. Dans la mesure où la procédure de remboursement est souvent limitée aux exportateurs, ces sous-traitants ne peuvent pas demander le remboursement de ce crédit, qui devient un coût qu'ils refacturent à la société minière, ce qui incite cette dernière à solliciter un régime spécial d'exonération de TVA sur les achats effectués par ses sous-traitants. Cette mécanique peut conduire à exonérer mécaniquement de TVA toute une chaîne de production, ce qui peut contaminer les autres secteurs d'activité (Charlet, 2015). Si les exonérations de TVA n'entraînent pas de pertes de recettes à proprement parler dans la mesure où la TVA aurait été déductible au niveau de la société minière (à l'exception toutefois de la TVA sur les carburants), la TVA ne joue en revanche plus son rôle de formalisation de l'économie dans la mesure où toute incitation pour un assujetti à réclamer une facture conforme à ses fournisseurs pour pouvoir déduire la TVA sur ses intrants disparaît.

En Côte d'Ivoire, le Code minier semble accorder la stabilisation de son régime fiscal et douanier au titulaire du permis d'exploitation (c'est-à-dire le gel de ce régime à la date de l'octroi du permis) sans limitation dans le temps. Ce dispositif est assez inédit, sachant que le permis d'exploitation est octroyé pour une durée de vingt ans, renouvelable par tranches successives de dix ans. Par comparaison, cette stabilisation est limitée à 15 ans dans le Code guinéen de 2013, et à 10 ans en RDC dans le Code de 2002 en cours de révision. Il pourrait être utile de réfléchir également à la définition d'un processus de révision des conventions

minières conclues entre l'État et les sociétés minières. Ces conventions contiennent très souvent des dispositions dérogatoires du droit commun qui sont encore plus favorables que les dispositions du Code minier.

En sus du dispositif fiscal « traditionnel » (quoique largement aménagé par des exonérations), l'article 151 du Code minier ivoirien prévoit le paiement d'une redevance *ad valorem* (traditionnellement appelée redevance proportionnelle) et de redevances fixes (au titre de l'octroi ou du renouvellement des permis) et superficiaires (fonction de la superficie des permis octroyés). Il s'agit d'un dispositif classique dans les codes miniers. La redevance proportionnelle représente la compensation versée par la société minière pour disposer du droit d'extraire une substance non renouvelable du sol appartenant à la communauté nationale.

L'assiette de la redevance proportionnelle pourrait être révisée pour être définie sur une base objective. En Côte d'Ivoire, l'assiette de la redevance proportionnelle est assise sur le chiffre d'affaires après déduction des frais de transport *Free on Board* (FOB) et d'affinage. Cette assiette présente le désavantage de pouvoir être manipulée dans la mesure où elle peut être grevée de charges déductibles et où elle n'est pas assise sur une base objective mais est fonction du prix de vente des minerais extraits (puisqu'elle est assise sur le chiffre d'affaires). Elle est donc susceptible d'être affectée par des manipulations de prix de transfert entre entreprises associées si le prix de vente des minerais n'est pas conforme au prix de pleine concurrence. D'autres codes assez récents, comme le Code minier guinéen de 2013, recourent à la détermination d'une assiette objective pour le calcul de la redevance proportionnelle. Cette assiette se fonde sur le prix des matières premières sur les marchés mondiaux (tels que le London Metal Exchange, par exemple).

Encadré 6.2. La question de la définition de l'assiette et du taux des redevances minières proportionnelles

En matière minière, la question du partage de la rente entre l'investisseur et l'État résulte d'un arbitrage délicat entre la volonté d'attirer l'investisseur en lui accordant des garanties, et celle d'obtenir des recettes suffisantes s'agissant de ressources non renouvelables. Dans les pays en développement, l'impôt sur les bénéfices ne garantit pas nécessairement à l'État un juste partage, en raison notamment des pratiques de manipulation des prix de transfert ou de sous-capitalisation des sociétés minières.

La redevance minière proportionnelle reste donc une modalité relativement fiable d'imposition de la production des sociétés minières, à condition toutefois que l'assiette de la redevance ne puisse être aisément manipulée. En effet, des pays qui, comme la RDC, assoient leur redevance proportionnelle sur une assiette calculée sur la base de la valeur des ventes réalisées diminuées de certains coûts⁵, sont exposés à des minoration de cette assiette difficilement contrôlables pour une administration peu aguerrie. Pour éviter ce problème, il peut être utile d'asseoir l'assiette de la redevance sur une assiette objective, par exemple sur le prix vendeur LME, comme dans le Code minier guinéen de 2013.

D'autre part, il peut être intéressant de prévoir une modalité d'indexation du taux de la redevance en période de hausse des cours. C'est ce que propose le Code minier du Burkina Faso de 2003 révisé par des décrets de 2010 et, plus récemment, celui de la Côte d'Ivoire dans l'article 5 de l'ordonnance du 24 mars 2014. Dans ces pays, le taux des redevances proportionnelles pour l'or n'est plus fixe mais indexé sur le cours de l'once d'or.

Source : Charlet, Laporte, Graziosi (2013).

Le Code minier ivoirien offre des avantages fiscaux généreux qui représentent un coût fiscal significatif. Or, des études démontrent que les incitations fiscales n'ont pas d'effet sur le total des investissements et la croissance économique (FMI, 2009), alors que les pertes de recettes sont en revanche tangibles. L'OCDE a fait état de cette situation dans son « Projet de principes pour améliorer la transparence et la gouvernance des incitations fiscales à l'investissement dans les pays en développement » (OCDE, 2013). Les raisons qui motivent les investisseurs à venir dans un pays sont principalement économiques. En ce sens, le marché et la structure économique du pays, la qualité de ses infrastructures, la qualification de son personnel, et – pour les mines – les caractéristiques du gisement concerné (teneur, etc.) jouent un rôle important.

Même si une analyse approfondie du Code minier est nécessaire, une analyse préliminaire montre que certaines réformes pourraient être envisagées. En particulier, il pourrait apparaître judicieux de procéder aux réformes suivantes :

- Supprimer des exonérations de droits de douane dans la mesure où les régimes douaniers existants (d'admission temporaire notamment) permettent d'importer les biens d'équipement en suspension de droits et taxes.
- Supprimer les exonérations de TVA sur les achats et importations effectuées par les sociétés minières, leurs sous-traitants et leurs sociétés affiliées en phase de recherche, construction et production de la mine, sous réserve que la procédure de remboursement de la TVA (s'agissant de sociétés minières exportatrices de minerais bruts) soit efficace en pratique. À tout le moins, supprimer l'exonération de TVA sur les achats et importations effectués par les sociétés minières, leurs sous-traitants et leurs sociétés affiliées en phase de production dans la mesure où les investissements les plus importants auront été effectués durant la phase de construction de la mine.
- Ne pas accorder d'exonération de TVA sur les produits exclus du droit à déduction par le Code général des impôts, tels que les carburants.
- Supprimer la période de congé fiscal pour le BIC à compter de la première production.
- Ne plus étendre les avantages fiscaux accordés au titulaire du titre minier à ses sociétés affiliées.
- Encadrer le bénéfice des avantages fiscaux accordés aux sous-traitants, ces derniers ne pouvant se justifier que si l'activité de ces sous-traitants est en lien direct avec l'activité minière (entreprises de géo-services par exemple).
- Réduire la durée de la clause de stabilité à une durée raisonnable et réfléchir à un processus de renégociation des conventions minières existantes.
- Définir l'assiette de la redevance minière proportionnelle sur une base objective qui est fonction de la teneur du minerai extrait et des cours mondiaux lorsqu'ils existent.

Renforcer les règles de fiscalité internationale

La mondialisation offre aux entreprises multinationales de nouveaux moyens de réduire le montant de leurs impôts en transférant leurs bénéfices à l'étranger. Ces transferts de bénéfices vers des pays à faible fiscalité se font par le biais de transactions entre entreprises associées, de dispositifs financiers et de structuration des sociétés. Ces transferts posent des problèmes critiques de pertes de recettes pour les gouvernements, d'équité et d'efficacité car ils génèrent des distorsions entre les multinationales et les entreprises de plus petite taille.

Ce problème frappe également les pays en développement, plus fragiles que les pays développés vis-à-vis des pratiques d'optimisation fiscale. En Côte d'Ivoire, l'Ile Maurice est la première source d'IDE, représentant près du quart des flux entrants, devant la Grande Bretagne, le Togo, la France et Singapour. La large part d'IDE provenant de l'Ile Maurice, où la fiscalité est faible, pourrait être motivée par de véritables raisons économiques mais elle pourrait aussi être en partie liée à des mécanismes d'optimisation fiscale. Cette question mérite d'être examinée par l'administration fiscale.

La Côte d'Ivoire dispose d'un réseau de conventions fiscales relativement peu développé. Les conventions fiscales ont pour but de limiter les risques de double imposition, mais aussi de lutter contre l'évasion fiscale, notamment grâce aux dispositifs d'échange de renseignements ou d'assistance en matière de recouvrement d'impôts. La Côte d'Ivoire est dans le champ du règlement de l'UEMOA, qui est une sorte de convention fiscale multilatérale entre les pays membres de l'organisation régionale. Elle a aussi signé des conventions fiscales avec quelques pays européens, ainsi que des pays d'Afrique du Nord (Maroc, Tunisie).

En matière de prix de transfert et de sous-capitalisation, la Côte d'Ivoire ne s'est pas encore dotée d'un dispositif légal. Les règles sur les prix de transferts cherchent à éviter le déplacement des bénéficiaires intra-groupes en établissant le principe de « pleine concurrence » – à savoir, les prix auxquels une entreprise transfère des biens corporels, des actifs incorporels ou rend des services à des entreprises associées doivent être les mêmes que si les deux sociétés étaient indépendantes et ne faisaient pas partie du même groupe. En Côte d'Ivoire, il existe des limitations sur les flux financiers intra-groupes mais pas d'obligation documentaire exigeant de (certaines) entreprises qu'elles justifient leurs prix de transfert dans le cadre de transactions intra-groupes. La Côte d'Ivoire ne semble pas non plus disposer de règle spécifique visant à limiter la déduction des intérêts servis aux entreprises associées en cas de sous-capitalisation. Les règles en matière de sous-capitalisation peuvent restreindre la déductibilité de la charge d'intérêts d'emprunts lorsque que le ratio dette/fonds propres d'une société dépasse certaines limites et ainsi empêcher les stratégies d'optimisation fiscale via les prêts intra-groupes.

Un pas important a cependant été franchi en matière d'échange d'informations pour lutter contre l'évasion fiscale. En 2015, la Côte d'Ivoire a rejoint le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales de l'OCDE. Ce Forum mondial procède au suivi et à l'examen par les pairs de la mise en œuvre des normes de transparence et d'échange de renseignements à des fins fiscales. Il compte 125 membres en 2015, dont une vingtaine de pays africains.

Pour lutter contre l'évasion et la fraude fiscale, la Côte d'Ivoire devrait mettre en place une législation en matière de prix de transfert et des règles visant à limiter la déduction des intérêts en cas de sous-capitalisation. Toutefois, la mise en place de règles ne sera pas suffisante. Ce processus de réforme devra s'accompagner d'un renforcement des capacités de l'administration fiscale. La Côte d'Ivoire doit également respecter les engagements pris en devenant membre du Forum mondial relatifs à l'existence, l'accessibilité et l'échange d'information à des fins fiscales. Une façon d'accélérer ce processus serait d'adhérer à la Convention multilatérale concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (*Multilateral Convention on Mutual Administrative Assistance in Tax Matters*) qui permet l'échange d'information avec 88 pays partenaires, ainsi qu'à l'Accord relatif à l'assistance

mutuelle en matière fiscale (*Agreement on Mutual Assistance in Tax Matters*) du Forum africain d'administration fiscale, qui devrait permettre l'échange d'information entre les pays africains.

La mise en place de régime de protection en matière de prix de transfert pourrait également être utile. Un régime de protection est un dispositif de simplification administrative pour la détermination des prix de pleine concurrence. Il s'agit, en principe, d'une disposition qui s'applique à une catégorie définie de contribuables ou de transactions et qui les exonère de certaines obligations normalement imposées par les règles générales d'un pays en matière de prix de transfert. Les règles générales sont remplacées par des règles plus simples. Ces dernières peuvent, par exemple, autoriser les contribuables à fixer leurs prix de transfert en appliquant une méthode simplifiée prescrite par l'administration fiscale. Les régimes de protection en matière de prix de transfert pourraient constituer pour les pays en développement un moyen de simplifier et d'améliorer l'efficacité des systèmes fiscaux à la fois pour les administrations et pour les entreprises. En effet, en matière de prix de transfert, une des difficultés auxquelles sont confrontés les pays en développement est la disponibilité et la qualité des informations financières sur les transactions entre entreprises indépendantes qui pourraient être utilisées pour effectuer des comparaisons. Afin d'aider les autorités fiscales à évaluer les avantages et les difficultés liés aux régimes de protection, l'OCDE a publié le 16 mai 2013 une version révisée de la section E du chapitre IV des *Principes de l'OCDE applicables en matière de prix de transfert à l'intention des entreprises multinationales et des administrations fiscales* (OCDE, 2010).

Réformer en profondeur les impôts sur les revenus des individus

L'impôt sur le revenu des particuliers en Côte d'Ivoire repose sur un système ancien d'impôts cédulaires. Cela signifie que chaque type de revenu (revenus d'activités commerciales, salaires, revenus fonciers, revenus mobiliers) est imposé séparément. Le taux du BIC pour les personnes physiques est de 20 %. L'impôt foncier est prélevé en général au taux de 15 % sur la valeur locative des biens immobiliers. L'impôt sur les traitements et salaires s'applique au taux de 1.5 % sur 80 % du revenu brut, retenu à la source chaque mois par l'employeur. Une contribution nationale progressive, dont le taux varie entre 1.5 % et 10 %, est également prélevée sur les revenus du travail (sur une assiette de 80 % du revenu brut).

En outre, un impôt global, l'impôt général sur le revenu (IGR) est appliqué aux revenus agrégés diminués des impôts cédulaires. L'IGR est un impôt progressif sur le revenu net imposable de chaque foyer fiscal, déterminé à l'aide du quotient familial qui tient compte de la situation matrimoniale et du nombre d'enfants du contribuable. Tout contribuable passible de l'IGR est tenu de souscrire chaque année une déclaration d'ensemble de ses revenus acquis au cours de l'année précédente, avec l'indication, par nature de revenu, des éléments qui la composent.

Le système actuel présente de nombreuses difficultés, notamment en raison de sa complexité et de son manque de transparence. Le système cédulaire est complexe. L'assiette de l'impôt sur les traitements et salaires est difficile à déterminer en raison des nombreuses déductions accordées. La formule de calcul de la base imposable de l'IGR est très compliquée, en particulier du fait que le montant de l'IGR est déductible de la base imposable de l'IGR. Enfin, le barème progressif de l'IGR comporte un nombre élevé de

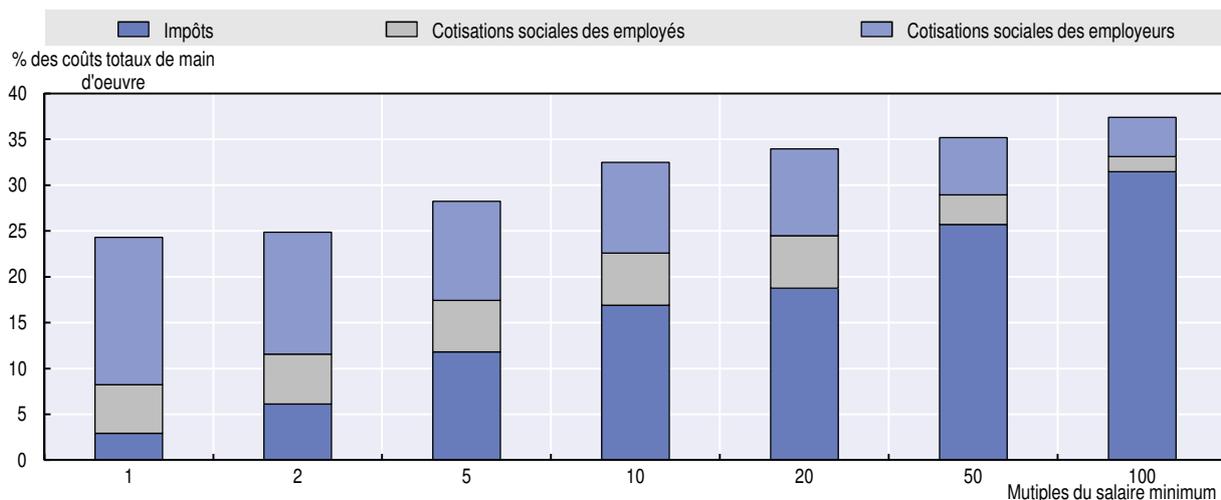
taux d'imposition. Ce barème ne se trouve d'ailleurs pas dans le Code général des impôts, mais dans un document mis à la disposition des employeurs par l'administration, ce qui contribue à l'opacité du système.

Le système est également caractérisé par des taux d'imposition élevés, encourageant l'informalité et l'évasion fiscale. La charge fiscale qui pèse sur le travail – comprenant l'impôt sur les traitements et salaires, l'IGR, les taxes additionnelles sur les salaires, mais aussi les cotisations de sécurité sociale acquittées par les employeurs et les salariés – est relativement élevée, en particulier pour les salariés à faibles revenus. Elle s'élève à 24.3 % des coûts totaux de main-d'œuvre pour un travailleur rémunéré au salaire minimum (60 000 FCFA). Cette charge fiscale semble élevée par rapport à la charge fiscale pesant sur les individus rémunérés au salaire moyen en Afrique du Sud et en Indonésie (tableau 6.2). Cette charge fiscale relativement lourde encourage les travailleurs à faibles revenus à rester dans le secteur informel. La charge fiscale supportée par les individus à très hauts revenus est également lourde, notamment du fait du poids de l'IGR. Pour les travailleurs gagnant l'équivalent de 50 fois le salaire minimum, par exemple, la charge fiscale sur les revenus du travail atteint plus de 35 % des coûts totaux de main-d'œuvre. Le poids des impôts, combiné à la relative faiblesse des capacités de détection et de sanction de l'administration fiscale, encourage aussi l'évasion fiscale des ménages aisés.

Les taux d'imposition élevés sont combinés à des assiettes étroites résultant des nombreuses déductions accordées. Ces déductions réduisent de manière significative les recettes potentielles de l'impôt sur les salaires et de l'IGR. En outre, les déductions qui réduisent le revenu imposable des contribuables ont tendance à profiter davantage aux ménages aisés. Par exemple, dans le cas de l'impôt sur les salaires et de l'IGR, l'abattement de 20 % implique que la valeur de l'exonération augmente avec le revenu.

Graphique 6.8. La charge fiscale sur les revenus du travail est relativement élevée en Côte d'Ivoire

Charge fiscale totale sur les salaires en % des coûts totaux de main-d'œuvre à différents niveaux du salaire minimum en 2015



Note : La charge fiscale au titre de l'impôt sur le revenu et des cotisations sociales est mesurée à l'aide du « coin fiscal », c'est-à-dire le montant total des impôts versés par les salariés et les employeurs, après déduction des prestations familiales reçues, exprimée en pourcentage des coûts totaux de la main-d'œuvre pour les employeurs.

Source : Calcul des auteurs.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933329940>

Tableau 6.2. **La charge fiscale totale sur les revenus du travail pour un individu rémunéré au salaire moyen en 2013, en % des coûts totaux de main-d'œuvre**

	Impôt sur le revenu	Cotisations sociales des employeurs	Cotisations sociales des employés	Charge fiscale totale
Brésil	0.0 %	26.9 %	6.6 %	33.5 %
Chine	0.0 %	25.9 %	7.8 %	33.7 %
Indonésie	0.0 %	6.3 %	1.9 %	8.2 %
Afrique du Sud	11.4 %	2.0 %	1.0 %	14.3 %
Moyenne OCDE	13.3 %	14.3 %	8.3 %	35.9 %

Note : Ce tableau présente la charge fiscale au titre de l'impôt sur le revenu et des cotisations sociales pour un individu célibataire rémunéré au salaire moyen et non au salaire *minimum*.

Source : OCDE (2015c).

Bien qu'il soit probable que les recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers restent limitées à court et moyen terme, il serait judicieux de mettre en place rapidement un système plus simple et plus neutre. La Côte d'Ivoire pourrait envisager d'évoluer d'un système cédulaire particulièrement complexe vers un impôt dual, où le revenu du travail serait soumis à un impôt progressif, tandis que les revenus du capital seraient imposés à un taux uniforme et plus faible (Keen, 2012). L'impôt dual est une forme simplifiée de système cédulaire. Toutes les formes de revenus du travail devraient être imposées de la même façon. L'impôt sur les traitements et salaires et la contribution nationale devraient également être intégrés et transformés en une retenue à la source de l'IGR. Ils constitueraient un acompte de l'IGR. Par conséquent, l'IGR ne serait payé que si son montant excède les impôts payés durant l'année. Dans le cas contraire, l'excédent serait remboursé au contribuable. Un système plus simple et plus transparent pourrait encourager un plus grand nombre de contribuables à payer leurs impôts, en particulier si ces mesures s'accompagnent d'un renforcement des capacités de l'administration fiscale.

Pour augmenter les recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers, l'approche devrait consister à élargir les assiettes fiscales plutôt qu'à augmenter les taux d'imposition qui sont déjà élevés. Ainsi, le barème de l'impôt sur le revenu devrait être revu à la baisse et le nombre de tranches devrait être réduit dans une perspective de simplification. L'abattement de 20 % devrait être forfaitaire (défini pour un montant fixe et non par un pourcentage fonction du revenu) pour éviter que l'avantage n'augmente avec le revenu. Enfin, les bases imposables devraient être élargies en éliminant ou en réduisant les déductions qui ont tendance à profiter davantage aux ménages aisés.

Exploiter au maximum le potentiel de l'impôt foncier

L'impôt foncier ne contribue que de façon marginale aux recettes fiscales du pays. Les recettes des impôts fonciers représentaient seulement 0.5 % des recettes fiscales globales en 2014. L'impôt foncier comprend deux composantes : l'impôt sur le revenu foncier (4 % de la valeur locative) et l'impôt sur le patrimoine foncier (11 % de la valeur locative). La valeur locative est le prix que le propriétaire retire de ses immeubles lorsqu'il les donne à bail ou, s'il les occupe lui-même, celui qu'il pourrait en tirer en cas de location.

Les impôts fonciers présentent pourtant de nombreux avantages. Étant donné que l'impôt sur le revenu joue un rôle limité dans la redistribution, l'impôt foncier peut contribuer à l'objectif d'équité. En effet, l'impôt foncier est actuellement l'impôt direct dont l'assiette est la plus en relation avec la capacité contributive effective des contribuables en Afrique de l'Ouest (Chambas et al., 2007). Une autre caractéristique de l'impôt foncier

est que, d'une certaine façon, le contribuable « paie pour les services qu'il reçoit ». Cette caractéristique conduit à ce que les contribuables soient moins réticents à le payer si les services publics auxquels ils contribuent sont de qualité. Cela en fait l'impôt par excellence des collectivités locales. L'immobilité de l'assiette (qui implique des risques de concurrence et d'évasion fiscale plus limités) et la prévisibilité des recettes constituent d'autres avantages des impôts fonciers.

Les impôts fonciers ont un fort potentiel étant donné la croissance des villes et les efforts de modernisation du cadastre. D'après les prévisions du Fonds des Nations Unies pour la Population en 2007, la population urbaine en Afrique devrait plus que doubler entre 2000 et 2030, passant de 294 millions à 742 millions d'habitants. Cette expansion urbaine se traduit par la création de nouveaux actifs fonciers, et donc, par un élargissement de la base taxable au titre de l'impôt foncier. En outre, la modernisation du cadastre, actuellement en cours en Côte d'Ivoire, permettra de mieux maîtriser l'assiette sur laquelle les impôts fonciers sont assis.

Le potentiel de l'impôt foncier ne pourra cependant être correctement exploité que si un certain nombre de conditions préalables sont réunies. La Côte d'Ivoire devra définir clairement les droits de propriété, poursuivre les efforts de modernisation et de couverture du cadastre, et s'assurer que les caractéristiques des biens sont actualisées.

De plus, l'information contenue dans le cadastre fiscal devra être utilisée de façon efficace pour évaluer tous les biens immobiliers résidentiels ou commerciaux dans les zones urbaines. Les règles d'évaluation des biens immobiliers devraient viser à se rapprocher de leur valeur de marché tout en restant les plus simple possible. Elles devraient être basées sur un nombre limité de caractéristiques telles que l'emplacement exact (en attribuant différentes valeurs à différentes zones), l'utilisation spécifique de la propriété (résidentielle ou commerciale), la taille en mètres carrés, le nombre de pièces, etc. Ces règles devraient être transparentes afin que les contribuables puissent évaluer la valeur de leur propriété eux-mêmes. Une fois la valeur de marché de la propriété déterminée, la base d'imposition pourrait être calculée, de préférence en fixant l'assiette de l'impôt foncier par rapport à un certain pourcentage (par exemple 70 %) de la valeur de marché. Cela permet d'avoir une assiette fiscale inférieure à la valeur de marché de la propriété et donc de minimiser les risques de contestations des contribuables auprès de l'administration fiscale.

Les taux d'imposition actuels pourraient éventuellement être réévalués et ajustés à la baisse afin d'éviter une charge fiscale trop lourde. Les propriétés de faible valeur pourraient être exonérées de l'impôt. Les recettes fiscales de l'impôt foncier devant servir à améliorer la qualité des services urbains, les projets financés grâce aux recettes pourraient être annoncés à l'avance afin de convaincre les contribuables de l'utilité de l'impôt foncier.

Certaines réformes fiscales pourraient encourager la croissance du secteur formel

Cette section s'intéresse aux liens entre la fiscalité et le secteur informel et aux instruments de politique fiscale qui peuvent encourager la croissance du secteur formel. Elle examine en particulier les mesures visant à simplifier le système fiscal. Comme le souligne cette section, les mesures encourageant la formalisation peuvent avoir d'importants effets de ricochet.

Les liens entre fiscalité et informalité

L'informalité se décline sous de nombreuses formes. Elle comprend les travailleurs indépendants informels, les travailleurs informels employés par une entreprise, ainsi que la production informelle des entreprises (activités ou revenus non déclarés). L'informalité peut être partielle ou totale. Keen distingue les « fantômes » qui ne sont pas enregistrés auprès de l'administration fiscale, et les « icebergs » qui sont enregistrés mais ne paient qu'une partie des impôts qu'ils devraient normalement payer (Keen, 2012). Enfin, l'informalité peut être choisie ou involontaire (Perry et al., 2007). En Côte d'Ivoire, comme dans la plupart des pays en développement, ces différentes formes d'informalité coexistent.

Le type d'informalité est important d'un point de vue de politique publique. Les mesures à prendre pour lutter contre l'informalité totale (les « fantômes ») et l'informalité partielle (les « icebergs ») sont très différentes. Dans le premier cas, l'identification et l'enregistrement des contribuables est la première étape. Dans le second cas, le suivi et le contrôle sont la clef (Keen, 2012). Par ailleurs, dans les cas où l'informalité est très largement involontaire, la lutte contre l'informalité peut conduire à des destructions d'emplois et à une baisse de la production. Le type d'informalité a aussi un impact sur les coûts de collecte et les possibilités de recettes. En effet, le potentiel de recettes est faible dans le cas de l'informalité involontaire.

Selon Benjamin et Mbaye (2012), l'une des caractéristiques du secteur informel en Afrique de l'Ouest est la présence importante du « gros informel ». À l'inverse des très petites entreprises informelles, les entreprises du gros informel jouent un rôle économique important, en particulier dans certains secteurs comme le commerce. D'après les auteurs, les efforts de politique fiscale visant à formaliser les entreprises devraient se concentrer sur le gros informel. Pour le petit informel, les mesures devraient s'inscrire dans une logique de réduction de la pauvreté (Benjamin et Mbaye, 2012).

Le système fiscal a une influence sur les décisions de formalisation. Par exemple, des impôts élevés sur les salaires, les bénéfices ou la consommation peuvent encourager les entreprises, les entrepreneurs et les travailleurs à rester dans le secteur informel. Les opérateurs formels ne doivent pas seulement supporter la charge fiscale qui leur incombe mais également les coûts administratifs liés à la déclaration et au paiement de leurs impôts.

La TVA a un rôle important à jouer dans la formalisation de l'économie. D'une part, il s'agit d'un impôt payé par le secteur informel. Les entreprises informelles paient la TVA sur leurs intrants mais n'ont pas le droit de la déduire (ne s'agissant pas d'assujettis). D'autre part, le système de la TVA repose sur le mécanisme du paiement fractionné selon lequel les assujettis collectent la TVA sur les livraisons de biens et prestations de services qu'ils rendent, et la déduisent sur leurs intrants. Ils ne reversent en TVA à payer que la différence entre la TVA qu'ils ont collectée et celle qu'ils peuvent déduire. Mais ce droit à déduction est soumis à des conditions. L'une d'elle est que les intrants soient utilisés pour les besoins d'opérations imposables (condition de fond). L'autre est que l'assujetti soit en possession de factures établies en bonne et due forme (condition de forme). Le mécanisme du paiement fractionné et l'exigence de facture conforme incitent l'assujetti à requérir auprès de ses fournisseurs des factures établies en bonne et due forme. Il a tout intérêt à se voir facturer la TVA dans la mesure où il peut la déduire. Il a également intérêt à réaliser des opérations imposables car la TVA sur ses intrants n'est déductible que si ces derniers sont utilisés pour les besoins de ses opérations imposables. L'effet incitatif de la TVA peut potentiellement se propager tout au long de la chaîne de production et entraîner à terme la

formalisation des opérateurs du secteur informel « forcés » à se formaliser sous la pression de leurs clients ou de leurs fournisseurs (qui refusent de facturer sans TVA). La TVA agit en ce sens comme un mécanisme d'autodiscipline fiscale. Elle peut, de surcroît, jouer un rôle formalisateur par rapport aux autres impôts. En effet, le fait que la TVA s'applique transaction par transaction avec l'obligation de délivrance d'une facture en bonne et due forme permet de faire passer l'ensemble des flux dans le système fiscal, ce qui génère des effets positifs sur le contrôle de la régularité du chiffre d'affaire des entreprises (et par conséquent la détermination du bénéfice imposable au BIC).

Les efforts pour encourager la formalisation peuvent avoir d'importants effets de ricochet. Si de plus en plus d'entreprises deviennent formelles, la pression pour devenir formel peut s'accroître, notamment via les effets de chaîne de la TVA mentionnés ci-dessus. Cela implique que des mesures telles que des contrôles ciblés sur certaines entreprises peuvent avoir des effets significatifs en entraînant d'autres entreprises dans la même chaîne de production à se formaliser. De plus, si le nombre d'entreprises formelles grandit, la probabilité que les entreprises informelles soient détectées devient plus forte. L'administration peut, en effet, se permettre de concentrer davantage de moyens sur des entreprises informelles moins nombreuses.

La Côte d'Ivoire devrait chercher à combiner des mesures dissuasives et incitatives. Les mesures incitatives comprennent, entre autres, des baisses de charge fiscale et des mesures de simplification des obligations fiscales, en particulier pour les petits opérateurs, tandis que les mesures dissuasives passent principalement par le renforcement des capacités de contrôle, de détection et de sanction de l'administration fiscale.

Simplifier les obligations fiscales des petits opérateurs

La simplification des obligations fiscales est une condition essentielle pour promouvoir l'élargissement du filet fiscal. En effet, se conformer aux obligations fiscales représente un coût additionnel pour les entreprises du secteur formel par rapport à celles du secteur informel. Ainsi, les obligations fiscales des plus petits opérateurs devraient être simplifiées pour encourager les micro-entrepreneurs et les petites entreprises à formaliser leurs activités. Les mesures de simplification sont souvent centrales dans les stratégies des pays visant à réduire l'informalité (encadré 6.3).

La Côte d'Ivoire a maintenu de nombreux petits impôts et taxes à faible rendement, mais qui ont un fort pouvoir de nuisance, en particulier sur les petites entreprises. Le système fiscal ivoirien est le système fiscal qui compte le plus de paiements d'impôts et taxes dans toute l'Afrique, avec un total de 63 paiements, comparé à une moyenne de 36 dans la région (graphique 6.9). De nombreuses taxes s'ajoutent aux impôts sur le profit et le travail. Par exemple, les entreprises doivent s'acquitter d'une contribution des patentes (voir ci-dessus) et d'une taxe spéciale d'équipement (qui s'élève à 0.1 % du chiffre d'affaires et qui est due chaque mois). Si la complexité du système fiscal représente un coût pour toutes les entreprises, elle est d'autant plus pénalisante pour les petites entreprises et les place en position de désavantage compétitif par rapport aux entreprises de grande taille.

Examiner de près le régime de l'impôt synthétique

En Côte d'Ivoire, il existe un système de taxes forfaitaires pour les entreprises individuelles. Les entreprises individuelles dont le chiffre d'affaire est inférieur à 50 millions FCFA sont soumises à l'impôt synthétique. Le paiement de l'impôt synthétique libère le contribuable du paiement de la patente, de l'impôt sur les BIC et de la TVA.

Le montant de l'impôt consiste en une somme forfaitaire qui est fonction du chiffre d'affaires déclaré. Les personnes qui réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 5 millions FCFA sont soumises à la taxe forfaitaire des petits commerçants et artisans. La taxe forfaitaire est libératoire de la contribution des patentes et des licences, des taxes communales, de l'impôt sur les traitements et salaires et de la contribution à la charge des employeurs. Elle est perçue au profit des municipalités sur le territoire des communes, et au profit des départements lorsque l'activité est exercée hors des limites communales.

Encadré 6.3. Mesures visant à encourager la formalisation des petites entreprises au Brésil et au Mexique

Brésil

Le régime *Simples Nacional* créé en 2006 au Brésil vise à réduire les coûts de conformité fiscale et à encourager la formalisation ; il comprend également un programme spécial ciblant les entrepreneurs individuels. Le système réduit les formalités administratives associées à l'enregistrement des entreprises en utilisant un site Internet, et remplace huit impôts et cotisations par un seul paiement d'impôt mensuel. Les micro-entreprises sont celles dont le revenu annuel brut va jusqu'à 240 000 BRL (réels brésiliens), tandis que les petites entreprises ont des revenus compris entre 240 000 BRL et 2.4 millions BRL.

Un programme existe pour les entrepreneurs individuels qui disposent d'un revenu annuel inférieur à 36 000 BRL, qui travaillent seuls ou ont un seul employé, et ne possèdent ni ne gèrent d'autres sociétés. Les avantages du programme comprennent : une taxe mensuelle fixe ; l'inscription au registre national des personnes morales (qui facilite l'ouverture d'un compte bancaire, les demandes de prêt et l'émission de factures) ; et l'accès à une pension de retraite, aux congés maladie et maternité, et à une assurance contre les accidents de travail. La participation à ce programme a fortement augmenté et il a contribué à la formalisation des entreprises et des travailleurs.

Mexique

En 2014, le Mexique a remplacé son régime pour les entrepreneurs indépendants afin d'encourager la formalisation. Le *Regimen de Incorporación Fiscal* cherche à encourager les entreprises informelles à entrer en conformité avec le système fiscal grâce à un programme encadré sur 10 ans. Après cette période, les entreprises passent au régime de l'impôt général sur le revenu. Le système comprend un certain nombre d'incitations : une réduction de 100 % de l'impôt sur le revenu, qui est progressivement réduite jusqu'à zéro à la fin des 10 ans ; un crédit de 100 % sur la TVA et les taxes d'accise (taxe spéciale sur la production et les services) pendant la première année ; l'accès au financement de la *Nacional Financiera* (banque publique) ; le soutien financier de l'Institut national de l'entrepreneur ; une formation par l'administration fiscale ; et des outils électroniques qui simplifient les procédures de déclaration et de paiement des impôts. Il est encore tôt pour juger du succès de ce programme, mais il semble avoir encouragé la formalisation d'entreprises.

Les taxes forfaitaires doivent être mises en place avec précaution. Une taxe forfaitaire peut être utile pour les très petites entreprises qui n'ont pas les capacités de gérer des impôts comme la TVA, l'impôt sur les sociétés et/ou l'impôt sur le revenu. Si celle-ci est bien administrée, elle peut inciter les entrepreneurs informels à devenir formels. Cela étant, les taxes forfaitaires présentent des inconvénients (OCDE, 2009) : elles accroissent les risques d'iniquité horizontale si elles entraînent une charge disproportionnée sur les petites entreprises ou si la charge est au contraire très faible par rapport à la charge fiscale du régime réel et limite la volonté de croître des entreprises ou les encourage à diviser leurs

Maintenir les mécanismes de retenue à la source

Le prélèvement à la source présente des avantages dans le contexte d'un fort taux d'informalité, mais il doit être utilisé avec précaution. Le prélèvement à la source peut assurer des recettes avant que le revenu ne soit détourné et limiter le nombre de points de collecte. En impliquant les entreprises dans le rôle de collecteurs, il limite les coûts d'administration pour l'État. Ceci place les entreprises au centre du système de collecte. Cela étant, les retenues à la source ont tendance à amplifier les problèmes de crédits et de remboursements et à dépendre de la coopération des entreprises responsables des prélèvements. Il existe également des risques de comportements d'évasion collusoires, comme ce fut le cas avec la sous-déclaration des charges sociales au Mexique ou des salaires au Pakistan (FMI, 2015), par exemple. Les expériences des différents pays en matière de retenues à la source ont été contrastées.

En Côte d'Ivoire, la tendance est au recul de l'imposition à la source et au mouvement vers le système déclaratif, considéré comme moderne. Cela étant, l'administration fiscale n'a ni les effectifs ni les moyens techniques pour maintenir de façon efficace le système déclaratif.

Il serait sans doute utile de maintenir le prélèvement à la source là où il existe. Si une réforme de l'impôt sur le revenu est entreprise, ce dernier devrait être prélevé à la source. Les intermédiaires du secteur financier peuvent également jouer un rôle important dans le prélèvement à la source sur les revenus du capital des particuliers. Ils constituent une source importante d'informations pour l'administration fiscale sur les revenus des contribuables.

Le renforcement des capacités et de l'efficacité de l'administration fiscale devra être poursuivi

L'évolution vers un système fiscal plus mûr et plus apte à soutenir l'émergence ne sera efficace que si elle s'accompagne de réformes significatives de l'administration fiscale. Dans le cas inverse, des réformes du système ou de la structure fiscale pourraient s'avérer contre-productives. Une évaluation approfondie de l'administration fiscale va au-delà du champ de cette étude mais cette section donne un aperçu du système existant et des réformes nécessaires.

Renforcer l'efficacité des procédures de l'administration fiscale et douanière

L'administration fiscale et douanière présente de nombreux points positifs mais le manque de moyens dans certains services et d'informatisation limite l'efficacité des procédures. Parmi les points positifs figurent l'organisation fonctionnelle de l'administration fiscale⁶ ; l'existence d'un plan stratégique à la DGI ; les efforts pour mettre en place un système automatisé de gestion du risque et de sélectivité à la douane en coopération avec le FMI ; ou encore le renforcement des ressources humaines à la DGD qui va presque doubler le nombre de ses employés de 2 000 à 3 900 (même si ce doublement des effectifs peut sembler excessif). Mais l'efficacité des procédures est limitée, notamment par le fait que le plan stratégique de la DGI n'est pas mis en application de manière effective (CAPEC, 2014) ; que certains services, tels que le service de la législation ou la direction des enquêtes et vérification de la DGI, manquent de personnel spécialisé (CAPEC, 2014) ; et que le paiement et les procédures en ligne n'est pas assez développé au sein de la DGI.

L'efficacité des procédures administratives devra être renforcée, notamment par une augmentation des moyens et une plus grande automatisation des tâches routinières. Les ressources humaines dans certains services devront être renforcées. L'utilisation plus

systématique d'outils informatiques et de systèmes de paiement et de déclaration en ligne devrait également permettre d'automatiser de nombreuses tâches et de renforcer l'efficacité des procédures. Les efforts de coopération entre la DGI et la DGD, qui joue un rôle crucial dans la gestion de la TVA notamment, puisqu'elle collecte environ 50 % des recettes totales de TVA en Côte d'Ivoire (à l'importation), devront être poursuivis.

Mettre en place des mesures pour accroître la transparence et la confiance des contribuables

La Côte d'Ivoire a mis en place des mesures pour accroître la transparence et la confiance des contribuables, mais d'importants progrès restent à faire. Il existe un Livre des procédures fiscales qui définit, entre autres, les droits des contribuables. En outre, la Côte d'Ivoire publie un rapport annuel sur les dépenses fiscales. L'évaluation des dépenses fiscales contribue à renforcer la confiance des contribuables dans le système fiscal en renforçant la transparence dans la gestion des finances publiques et en permettant une allocation plus efficace des ressources publiques et une amélioration de la qualité de la politique fiscale. Toutefois, des obstacles à une plus grande transparence et confiance des contribuables subsistent : le contrôle interne au sein de l'administration n'est pas appliqué à tous les services et les mesures disciplinaires effectives sont rares ; le manque de simplicité et de lisibilité du système fiscal ne favorise pas le consentement des contribuables à l'impôt ; les dépenses fiscales semblent être sous estimées dans le rapport annuel sur les dépenses fiscales ; et enfin, les statistiques sur les recettes fiscales manquent de comparabilité avec celles des autres pays en développement.

La Côte d'Ivoire devrait chercher à améliorer la qualité de la gouvernance interne de l'administration fiscale et douanière, des services aux contribuables, du rapport sur les coûts fiscaux et de ses statistiques. Pour renforcer la gouvernance interne, les missions de contrôle et d'audit devraient couvrir tous les services (CAPEC, 2014). La qualité des services aux contribuables, en particulier via la simplification des procédures et l'accès à l'information et aux services de déclaration et de paiement en ligne, pourrait également être renforcée. Enfin, le rapport annuel sur les coûts fiscaux pourrait être consolidé. Cela nécessiterait de définir clairement une norme fiscale de référence, de conduire des analyses à un niveau plus désagrégé, d'impliquer davantage d'institutions dans l'exercice d'analyse des coûts fiscaux, et d'améliorer le logiciel de gestion des exonérations (DGI, 2015). Un exercice de prospective sur les dépenses fiscales, qui ne sont pour l'instant mesurées qu'ex post, pourrait également être conduit. Enfin, le gouvernement devrait poursuivre ses efforts visant à accroître la comparabilité de ses données de recettes fiscales dans le cadre du projet *Revenue Statistics*. Ce projet permet en effet de fournir aux pays participants les mêmes indicateurs statistiques que ceux dont disposent les pays de l'OCDE et vingt autres pays latino-américains et asiatiques.

Continuer les efforts dans la lutte contre la fraude fiscale

La Côte d'Ivoire a fait d'importants progrès en matière de gestion du risque et de segmentation des contribuables. Dans un système fiscal moderne, la sélection des dossiers à vérifier et les méthodes de contrôle sont basées sur la gestion du risque. La création de services des grandes entreprises a été une première étape pour mieux répartir les moyens de contrôle disponibles en fonction des enjeux. En 2014, un pas de plus a été franchi dans la segmentation des contribuables avec la création des centres des moyennes entreprises. Les moyennes entreprises sont celles comprises entre 400 millions et 3 milliards FCFA. À terme,

l'objectif est d'inclure toutes les entreprises assujetties à la TVA. Ces centres des moyennes entreprises devraient permettre une amélioration de la sélection des vérifications et une plus grande réactivité de l'administration fiscale.

D'autres changements, en particulier en matière de croisement des données, ont récemment été adoptés pour mieux lutter contre la fraude fiscale. Par exemple, une division spécifique a été créée au sein de la DGD pour veiller à ce qu'il n'y ait pas d'abus relatifs aux exonérations fiscales. En outre, en 2014, le croisement d'informations entre les Directions des impôts et des douanes a été initié via une plateforme d'échange de données. Par exemple, les données de chiffre d'affaires et d'importations et exportations des contribuables peuvent maintenant être croisées et comparées. Plus de 200 entreprises présentant des anomalies ont ainsi été détectées.

Toutefois, les activités de lutte contre la fraude fiscale devraient être renforcées. Les efforts devraient se concentrer sur la poursuite de la sélection des dossiers basée sur la gestion du risque, l'augmentation de la fréquence des contrôles et la diversification des méthodes de contrôles (Fossat et Bua, 2013). Un autre problème caractéristique des pays africains est l'absence de poursuites pénales dans les cas de fraudes graves (Fossat et Bua, 2013). Enfin, le contrôle des petits contribuables devrait se focaliser sur les secteurs où la fraude est courante (commerce, construction et sous-traitance, par exemple) avec pour objectif principal de détecter les contribuables qui minorent leur chiffre d'affaires pour bénéficier des régimes d'imposition simplifiés et échapper aux obligations fiscales en matière de TVA et de régime normal de l'impôt sur le revenu (Fossat et Bua, 2013).

Envisager des réformes de décentralisation sur le long terme

Le rôle des collectivités locales dans la collecte des impôts reste limité. L'essentiel des revenus des collectivités locales de la Côte d'Ivoire est perçu par les services locaux de la DGI (impôt foncier, patente, vignette, etc.). Il existe cependant une fiscalité entièrement locale – au niveau des communes, districts, collectivités territoriales – pour laquelle l'administration centrale n'intervient pas (par exemple la taxe forfaitaire sur les petits commerçants, ou la taxe sur les supports mobiles de publicité).

Une décentralisation fiscale accrue présente des avantages et des risques. Elle permet d'accroître l'efficacité et l'adaptation de l'offre des biens et services publics aux besoins locaux. Une augmentation des ressources locales propres permet aussi souvent de garantir une source de revenus plus stable que les transferts de l'administration centrale (Chambas et al., 2007). La mobilisation de ressources locales propres peut également renforcer la responsabilité des gouvernements locaux. En effet, l'expérience montre que les situations où la décentralisation des dépenses est plus importante que la décentralisation de la collecte des impôts peuvent conduire à une responsabilisation plus faible des autorités locales. Parce qu'il est plus facile d'établir un lien entre les impôts locaux et la prestation de services locaux, la décentralisation fiscale peut, dans une certaine mesure, renforcer le civisme fiscal. Enfin, les autorités locales sont souvent mieux placées pour détecter la fraude fiscale. Cela étant, la décentralisation fiscale présente aussi des risques significatifs, en particulier dans les pays où la corruption reste importante et où les moyens techniques et humains à l'échelle locale sont insuffisants.

À terme, les collectivités locales pourraient être amenées à jouer un rôle plus important dans le système fiscal ivoirien mais des conditions préalables doivent être réunies. Une plus grande décentralisation pourrait aller de pair avec le renforcement du

rôle de certains impôts locaux dans la fiscalité ivoirienne, en particulier de l'impôt foncier. Mais cela suppose un certain nombre de prérequis, notamment une répartition claire du rôle des divers niveaux de l'administration fiscale, un renforcement des moyens humains et techniques et une amélioration du contrôle interne.

Recommandations

Établir un système fiscal plus efficace

Les recettes fiscales de la Côte d'Ivoire sont insuffisantes au regard de ses besoins croissants d'investissements publics en matière d'infrastructure, d'éducation et de santé. Pour évoluer vers un système fiscal plus moderne et un élargissement de la base d'imposition de plusieurs impôts, la Côte d'Ivoire devrait progressivement devenir moins dépendante des recettes des droits de douane. Les réformes devraient favoriser les recettes de TVA, actuellement relativement faibles, en réduisant les exonérations accordées dans la législation et en améliorant l'administration fiscale.

<p>Renforcer le rôle de la TVA et des droits d'accises et limiter progressivement le rôle des droits de douane</p>	<p>Élargir l'assiette de la TVA en limitant les exonérations, en particulier en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • éliminant l'exonération de TVA accordée en phase d'investissement par le Code des investissements • soumettant à la TVA certains produits aujourd'hui exonérés (à l'exception peut-être de certains produits de première nécessité) • limitant le champ de certaines exonérations à caractère social qui ne remplissent pas leurs objectifs (par exemple, l'exonération sur la tranche sociale de consommation et de livraison d'eau et d'électricité). <p>Continuer à améliorer la procédure de remboursement des crédits de TVA en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • appliquant un traitement différencié des demandes de remboursement de crédits de TVA selon le risque présenté par l'opérateur • mettant en place des systèmes permettant d'anticiper le niveau de remboursement et de disposer de fonds suffisants pour répondre aux demandes de remboursement légitimes. <p>Continuer à renforcer le rôle des droits d'accises dans le système fiscal en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • étendant le champ des droits d'accises à certains produits de luxe • adoptant des mesures administratives pour éviter une augmentation de la contrebande • envisageant des négociations communautaires sur la directive UEMOA sur les droits d'accises pour appliquer les droits d'accises sur un prix de vente au détail (et non plus sortie-usine) et pour supprimer les taux maximums fixés (en particulier sur le tabac). <p>Limiter progressivement les droits de douane, notamment les droits à l'exportation. Envisager des négociations entre États membres de la CEDEAO pour éliminer la cinquième bande tarifaire du tarif extérieur commun.</p> <p>Réfléchir au remplacement de la taxe sur les opérations bancaires (TOB) par une TVA bancaire, notamment en conduisant une étude sur les effets en matière de recettes d'une suppression de la TOB et de l'imposition à la TVA des prestations bancaires et financières.</p>
<p>Accroître la neutralité du système fiscal qui pèse sur les entreprises</p>	<p>Rationaliser progressivement les incitations fiscales accordées aux entreprises en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • évitant d'accorder de nouveaux avantages sectoriels dans un premier temps • regroupant l'ensemble des dispositifs fiscaux dans le Code général des impôts dans un deuxième temps • supprimant certains avantages dans un troisième temps – en particulier l'exonération de TVA et l'exonération d'impôt sur le BIC dans le district d'Abidjan prévues par le Code des investissements (les congés fiscaux accordés dans les autres régions pourraient quant à eux devenir moins généreux). • Il serait également préférable que la décision d'accorder des avantages fiscaux appartienne exclusivement au ministère de l'Économie et des Finances et que l'ensemble des dispositions fiscales soit regroupé dans le Code général des impôts. <p>Limiter les avantages fiscaux accordés dans le cadre du Code minier, en particulier en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • envisageant la suppression des exonérations de droits de douane (dans la mesure où les biens d'équipement peuvent être importés en suspension de droits sous le régime de l'admission temporaire) • éliminant les exonérations de TVA en phase de production et, si possible, en phase de recherche et de construction de la mine • n'accordant pas d'exonération de TVA sur les produits exclus du droit à déduction tels que les carburants, • supprimant le congé fiscal pour le BIC et l'IMF • cessant d'étendre les avantages fiscaux accordés au titulaire du titre minier à ses sociétés affiliées et à ses sous-traitants • réduisant la durée de la clause de stabilité et en définissant l'assiette de la redevance minière sur une base objective déterminée en fonction de la teneur du minéral extrait et des cours mondiaux. <p>Éliminer graduellement les petits impôts assis sur le chiffre d'affaires, tels que la contribution des patentes. Rendre l'impôt minimum forfaitaire imputable sur le BIC dû au titre des années suivantes.</p> <p>Renforcer les règles en matière de fiscalité internationale, en particulier en se dotant d'un dispositif légal en matière de prix de transfert et de sous-capitalisation.</p>

Simplifier le système fiscal tout en élargissant le filet fiscal

La simplification des obligations fiscales est une condition essentielle pour promouvoir l'élargissement du filet fiscal. En effet, se conformer aux obligations fiscales représente un coût additionnel pour les entreprises du secteur formel par rapport à celles du secteur informel. Les obligations fiscales des opérateurs les plus petits devraient donc être simplifiées afin d'encourager les micro-entrepreneurs et les petites entreprises à formaliser leurs activités. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire pourrait évoluer d'un système cédulaire particulièrement complexe vers un « impôt dual », où le revenu du travail serait soumis à un impôt progressif tandis que les revenus du capital seraient imposés à un taux uniforme plus faible, avec un barème de l'impôt simplifié.

Renforcer les incitations des entreprises à payer leurs impôts	Simplifier les obligations fiscales des petits opérateurs, notamment en réduisant le nombre de petits impôts qui pénalisent les petites entreprises. Étudier attentivement le régime de l'impôt synthétique en réformant le barème de l'impôt synthétique (en passant d'un montant fixe à un montant en pourcentage du chiffre d'affaires pour chaque tranche et en le rendant progressif de manière à générer une incitation à se formaliser mais également à passer au régime du réel au-delà d'un certain seuil de chiffre d'affaires) assurant un meilleur contrôle par l'administration fiscale des entreprises assujetties au régime synthétique. Maintenir les mécanismes de retenue à la source, en particulier en transformant l'impôt sur les traitements et salaires et la contribution nationale en une retenue à la source de l'impôt général sur le revenu.
Réformer en profondeur les impôts sur les revenus et la propriété des individus	Simplifier le système cédulaire existant en mettant en place un système d'imposition dual où le revenu du travail est soumis à un impôt progressif tandis que les revenus du capital sont imposés à un taux uniforme plus faible. Maintenir l'impôt sur le revenu tout en le réformant, notamment en : <ul style="list-style-type: none"> • réduisant les taux d'imposition et élargissant l'assiette • révisant le barème de l'impôt sur les revenus du travail (deux ou trois tranches, et des taux d'imposition moins élevés) • limitant les déductions qui ont tendance à profiter davantage aux ménages aisés (en particulier l'abattement de 20 % de l'impôt sur les salaires et la déduction de l'impôt général sur le revenu de sa propre base). Exploiter au maximum le potentiel de l'impôt foncier en utilisant l'information du cadastre fiscal pour évaluer les biens immobiliers en zone urbaine.

Moderniser le système fiscal et son administration

Le manque de moyens et d'informatisation dans certains services de l'administration fiscale et douanière limite l'efficacité des procédures administratives. L'automatisation des tâches routinières devra être accompagnée d'un renforcement des ressources humaines dans certains services. L'utilisation plus systématique d'outils informatiques, de systèmes de paiement et de déclaration en ligne devraient également permettre d'automatiser de nombreuses tâches et de renforcer l'efficacité des procédures.

Renforcer l'administration fiscale et améliorer la cohérence et le fonctionnement du système fiscal	Améliorer l'efficacité des procédures de l'administration fiscale et douanière en : <ul style="list-style-type: none"> • renforçant les moyens financiers et humains • automatisant de plus en plus les tâches routinières. Mettre en place des mesures pour accroître la transparence et la confiance des contribuables en améliorant la qualité de la gouvernance interne de l'administration fiscale et douanière, des services aux contribuables, du rapport annuel sur les coûts fiscaux et des statistiques. Continuer les efforts dans la lutte contre la fraude fiscale en : <ul style="list-style-type: none"> • concentrant les efforts sur la poursuite de la sélection des dossiers basée sur la gestion du risque • augmentant la fréquence des contrôles et la diversification des méthodes de contrôles.
--	--

ANNEXE 6.A1

Taux de TVA normaux et réduits dans les pays africains

Zone géographique	Pays	Taux
Maghreb	Algérie	17 % et un taux réduit de 7 %
	Mauritanie	14 %, mais 18 % pour les produits pétroliers et la téléphonie
	Maroc	20 % et taux réduits de 14 %, 10 % et 7 %
	Tunisie	18 % et taux réduits de 12 % et 6 %
UEMOA (tous les États membres de l'UEMOA sont également membres de la CEDEAO)	Bénin	18 %, pas de taux réduit
	Burkina Faso	18 %, pas de taux réduit
	Côte d'Ivoire	18 % et taux réduits de 9 % et 21.31 % (sur la marge des distributeurs de tabac)
	Guinée Bissau	Pas de TVA
	Mali	18 %, taux réduit de 5 %
	Niger	19 %, pas de taux réduit
	Sénégal	18 % et un taux réduit de 10 % sur l'hôtellerie de tourisme
Pays de la CEDEAO qui ne sont pas membres de l'UEMOA	Togo	18 %, pas de taux réduit
	Cabo Verde	15 %, taux réduit de 6 % sur les services d'hôtellerie et de restauration
	Gambie	15 %, pas de taux réduit
	Ghana	12.5 %, pas de taux réduit
	Guinée	18 %, pas de taux réduit
	Libéria	7 %, pas de taux réduit
	Nigéria	5 %, pas de taux réduit
	Sierra Leone	15 %, pas de taux réduit
CEMAC	Cameroun	19.25 %, pas de taux réduit
	République centrafricaine	19 % et un taux réduit de 5 %
	Congo (Brazzaville)	18 % et un taux réduit de 5 %
	Gabon	18 % et un taux réduit de 10 %
	Guinée équatoriale	15 % et un taux réduit de 6 %
	Tchad	18 %, pas de taux réduit
Exemples de pays du reste de l'Afrique	Afrique du Sud	14 %, pas de taux réduit
	Angola	10 %; taux réduit de 2 %
	Botswana	12 %, pas de taux réduit
	République démocratique du Congo (Kinshasa)	taux unique de 16 % (introduction de la TVA en 2012)
	Burundi	18 %, taux réduit de 10 %
	Comores	Pas de TVA
	Lesotho	14 % et un taux réduit de 5 %
	Madagascar	20 %, pas de taux réduit
	Malawi	16.5 %, pas de taux réduit
	Maurice	15 %, pas de taux réduit
	Mozambique	17 %, pas de taux réduit
	Namibie	15 %, pas de taux réduit
	Rwanda	18 %, pas de taux réduit
	Seychelles	15 %, pas de taux réduit (introduction de la TVA en 2013)
	Swaziland	14 %, pas de taux réduit
	Tanzanie	18 %, pas de taux réduit
Zambie	16 %, pas de taux réduit	

Sources : Code général des impôts des pays concernés ; Charlet (2015).

Notes

1. À ces droits s'ajoutent les prélèvements communautaires (ainsi que la TVA et, le cas échéant, les droits d'accise). Les prélèvements communautaires sont de 2.5 %, dont 1 % au titre de la redevance statistique (RS) ; 1 % au titre du prélèvement communautaire de solidarité (PCS) ; et 0.5 % au titre du prélèvement communautaire CEDEAO (PCC). La RS et le PCS sont versées pour le fonctionnement de l'UEMOA alors que le PCC est versé pour le fonctionnement de la CEDEAO. Pour une description détaillée des taux applicables voir : <http://www.douanes.ci/PDF/TEC.pdf>.
2. Directive n° 02/98/CM/UEMOA portant harmonisation des législations des États membres en matière de TVA.
3. L'avantage d'un régime de suspension est que l'ensemble des droits et taxes suspendus devient immédiatement dû lorsque les conditions pour bénéficier du régime ne sont plus réunies et que le bien est mis à la consommation.
4. L'admission temporaire, qui est un régime douanier suspensif, a l'avantage de rendre les droits de douane et la TVA immédiatement exigibles si l'opérateur ne remplit plus les conditions pour bénéficier de la suspension, notamment s'il n'a pas réexporté les biens d'équipement dans les délais impartis et les a mis à la consommation.
5. En RDC : des frais de transport, des frais d'analyse se rapportant au contrôle de qualité du produit marchand à la vente, des frais d'assurance et des frais de commercialisation.
6. Contrairement à l'organisation par type d'impôt, l'organisation fonctionnelle désigne une structuration en unités à caractère fonctionnel (par exemple enregistrement, comptabilité, traitement de l'information, contrôle, recouvrement, recours, etc.) qui couvrent généralement l'ensemble des impôts.

Références

- Benjamin, N. et A.A. Mbaye (2012), « Les entreprises informelles de l'Afrique de l'ouest francophone : taille, productivité et institutions », *L'Afrique en développement*, coédition AFD-Banque mondiale, Pearson.
- Besley, T. et T. Persson (2013), « Taxation and development », *CEPR Discussion Paper n°DP9307*, <http://ssrn.com/abstract=2210278>.
- Bird, R., M. et E.M. Zolt (2005), « Redistribution via taxation: The limited role of the personal income tax in developing countries », *UCLA Law Review*, n° 05-22, p. 1627-1695.
- CAPEC (2014), « Analyse de la performance des régies financières de la Côte d'Ivoire », Cellule d'analyse de politiques économiques du CIRES.
- Chambas, G. (2005a), « TVA et transition fiscale en Afrique : les nouveaux enjeux », *Afrique contemporaine*, 2005/3 n° 215, p. 181-194. DOI : 10.3917/afco.215.0181.
- Chambas, G. (2005b), « Afrique au Sud du Sahara : quelle stratégie de transition fiscale? », *Afrique contemporaine*, n 213, p. 133-163.
- Chambas, G., Brun J-F. et G. Rota-Graziosi (2007), « La mobilisation de ressources propres locales en Afrique », communication rédigée pour le Forum décentralisation et gouvernance locale, Nations Unies, Vienne, 26-29 juin 2007.
- Chambas, G. et P. Fossat (2014), « Tableau de bord TVA pour les administrations fiscales : cas des pays d'Afrique subsaharienne », présentation à la conférence « La mesure de la performance dans les administrations fiscales et douanières des pays en développement », Clermont-Ferrand, 12-13 juin 2014, <http://www.ferdi.fr/>.
- Charlet, A. (2015), « The VAT and customs treatment of the mining industry in sub-Saharan Africa », in V. Thuronyi et G.M. Michielse (dir. pub.), *Tax Design Issues Worldwide, series on International Taxation n° 51*, Kluwer Law International.
- Charlet, A., B. Laporte et G. Rota-Graziosi (2013), « La fiscalité minière en Afrique de l'Ouest et du Centre », *Revue de droit fiscal*, 2013, n° 48, p. 1-22.
- CNUCED (2000), « Tax incentives and foreign direct investment: A global survey », *ASIT Advisory Studies*, n° 16, Éditions des Nations Unies, New-York et Genève, ISBN 92-1-112515-5.
- DGI (2015), « Rapport sur l'évaluation des coûts fiscaux 2014 », Direction Générale des Impôts.

- Ebrill, L.P., M. Keen et V.P. Summers (2001), *The Modern VAT*, Fonds monétaire international, Washington, DC., ISBN/ISSN : 978-1-58906-026-5.
- FMI (2015), « Current challenges in revenue mobilization: Improving tax compliance », *Staff Report*, Fonds monétaire international, Washington, DC.
- FMI (2014), World Economic Outlook database (base de données), <http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2014/02/weodata/index.aspx>.
- FMI (2009), « Empirical evidence on the effects of tax incentives », *International Tax and Public Finance*, juin 2012, Vol. 19, n° 3, p. 393-423, Fonds monétaire international, Washington, DC.
- Fossat, P. et M. Bua (2013), « Tax administration reform in the francophone countries of sub-Saharan Africa », *IMF Working Paper 13/173*, Fonds monétaire international, Washington, DC.
- Harrison, G. et R. Krellove (2005), « VAT refunds: A review of country experience », *IMF Working Paper 05/218*, Fonds monétaire international, Washington, DC.
- Keen, M. (2012), « Taxation and development: Again », *IMF Working Paper 12/220*, Fonds monétaire international, Washington, DC.
- Keen, M. et M. Mansour (2009), « Revenue mobilization in sub-Saharan Africa: Challenges from globalization », *Working Paper 09/157*, Fonds monétaire international, Washington, DC.
- Keho, Y. (2010), « Estimating the growth-maximizing tax rate for Cote d'Ivoire: Evidence and implications », *Journal of Economics and International Finance*, vol. 2(9), p. 164-174.
- Klemm, A. (2009), « Causes, benefits, and risks of business tax incentives », *IMF Working Paper 09/21*, Fonds monétaire international, Washington, DC.
- Mansour, M. (2014), « A tax revenue dataset for sub-Saharan Africa: 1980-2010 », Fondation pour les études et recherches sur le développement international (FERDI), <http://www.ferdi.fr/>.
- Mansour, M. et G. Rota-Graziosi (2013), « Tax coordination, tax competition, and revenue mobilization in the West African Economic and Monetary Union », *IMF Working Paper 13/163*, Fonds monétaire international, Washington, DC.
- McNabb, K. et P. LeMay-Boucher (2014), « Tax structures, economic growth and development », *ICTD Working Paper 22*, The International Centre for Tax and Development, Brighton.
- OCDE (2015a), OECD Tax Database (base de données), <http://www.oecd.org/tax/tax-policy/tax-database.htm>.
- OCDE (2015b), *Principes directeurs internationaux pour la TVA/TPS*, Éditions OCDE, Paris, <http://www.oecd.org/fr/ctp/consommation/principes-directeurs-internationaux-tva-tps.pdf/>.
- OCDE (2015c), *Les impôts sur les salaires 2015*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/tax_wages-2015-fr.
- OCDE (2014a), *Statistiques des recettes publiques 2014*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/rev_stats-2014-en-fr.
- OCDE (2014b), *Consumption Tax Trends 2014: VAT/GST and excise rates, trends and policy issues*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/ctt-2014-en>.
- OCDE (2013), « Principes pour améliorer la transparence et la gouvernance des incitations fiscales à l'investissement dans les pays en développement », <http://www.oecd.org/fr/ctp/fiscalite-internationale/principes-pour-ameliorer-la-transparence-et-la-gouvernance-des-incitations-fiscales.pdf>.
- OCDE (2010), *Principes de l'OCDE applicables en matière de prix de transfert à l'intention des entreprises multinationales et des administrations fiscales 2010*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/tpg-2010-fr>.
- OCDE (2009), « Taxation of SMEs: Key issues and policy considerations », *OECD Tax Policy Studies*, n° 18, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264024748-en>.
- OCDE/BAD/UNCEA (2010), *Perspectives économiques en Afrique 2010*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aes-2010-fr>.
- OMS (2015), « Taxation des produits du tabac », www.who.int/tobacco/economics/taxation/fr/.
- Ossa, R. et G. Chambas (2014), « Indicateurs de performance de la TVA, Suivi-analyse de la TVA, Plan d'action TVA », Centre Régional d'Assistance Technique pour l'Afrique de l'Ouest, Fonds monétaire international, Washington, DC.

- Perry, G.E., W.F. Maloney, O.S. Arias, P. Fajnzylber, A.D. Mason et J. Saavedra-Chanduvi (2007), *Informality: Exit and Exclusion*, Banque mondiale, Washington, DC., 10.1596/978-0-8213-7092-6.
- PNUD (2013), *Rapport sur le développement humain 2013 : emploi, changements structurels et développement humain en Côte d'Ivoire*, Programme des Nations Unies pour le développement, <http://www.ci.undp.org/>.
- PwC et Banque mondiale (2015), *Paying taxes 2015 (base de données)*, <http://www.pwc.com/gx/en/paying-taxes/comparative-modeller.jhtml>.
- Tanzi, V. et H.H. Zee (2000), « Tax policy for emerging markets: Developing countries », *IMF Working Paper 00/35*, Fonds monétaire international, Washington, DC.

Pour aller plus loin

- Araujo-Bonjean, C. et G. Chambas (2001), « Le paradoxe de la fiscalité agricole en Afrique subsaharienne », *Revue Tiers-Monde*, vol. 42, n° 168, p. 773-788.
- Chambas, G. (2014), « Sécuriser les remboursements de crédits de TVA dans les pays membres de l'UEMOA », document préparé pour la conférence UEMOA-FMI « Coopération fiscale en UEMOA : évaluer le passé et tracer l'avenir », Dakar, 30 avril-2 mai 2014, <https://www.imf.org/external/french/np/seminars/2014/waemu/pdf/chambas.pdf>.
- De Paula, A. et J. Scheinkman (2010), « Value-added taxes, chain effects, and informality », *American Economic Journal: Macroeconomics*, vol. 2, p. 195-221.
- Joshi, A., W. Prichard et C. Heady (2014), « Taxing the informal economy: The current state of knowledge and agendas for future research », *The Journal of Development Studies*, vol. 50, n° 10, p. 1325-1347, DOI : 10.1080/00220388.2014.940910.
- Prichard, W. et D. Leonard (2010), « Does reliance on tax revenue build state capacity in sub-Saharan Africa? », *International Review of Administrative Sciences*, vol. 76, n° 4, p. 653-675.
- Shome, P. (2004), « Tax administration and the small taxpayer », *IMF Policy Discussion Paper n° 04/2*, Fonds monétaire international, Washington, DC.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. L'Union européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DE L'OCDE

Le Centre de développement de l'OCDE, créé en 1962, est un forum indépendant consacré au partage des savoirs et au dialogue, sur un pied d'égalité, entre les pays membres de l'OCDE et les économies en développement. Aujourd'hui, il regroupe 27 pays de l'OCDE et 24 pays non membres de l'OCDE. Le Centre se concentre sur les problèmes structurels émergents susceptibles d'avoir un impact sur le développement mondial et sur des enjeux de développement plus spécifiques auxquels sont confrontées les économies émergentes et en développement. Au moyen d'analyses factuelles et de partenariats stratégiques, il aide les pays à formuler des politiques économiques innovantes pour répondre aux défis mondiaux du développement.

Pour plus d'informations sur les activités du Centre, consulter le site www.oecd.org/fr/dev.

Les voies de développement

Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire

VOLUME 2. ANALYSE APPROFONDIE ET RECOMMANDATIONS

Cette série aide les pays à identifier et surmonter les obstacles à de meilleurs niveaux de bien-être et à une croissance plus équitable et durable. Elle s'appuie sur des examens multidimensionnels par pays, qui tiennent compte des interactions entre les politiques et de l'environnement national dans lequel s'inscrivent ces dernières. Ces examens comportent trois phases. La première consiste en une évaluation initiale des obstacles au développement. La deuxième propose une analyse de fond des principaux problèmes et découle sur des recommandations détaillées. La troisième phase est conçue pour passer de la théorie à la pratique et soutenir les efforts du gouvernement dans l'élaboration de stratégies et la mise en œuvre des politiques recommandées.

Sommaire

Chapitre 1. Vers l'émergence de la Côte d'Ivoire : évaluation et recommandations

Chapitre 2. Accélérer la diversification et la transformation de l'économie ivoirienne

Chapitre 3. Bâtir des infrastructures performantes pour soutenir une économie émergente

Chapitre 4. Fournir des accès au financement pour les entrepreneurs et les particuliers

Chapitre 5. Investir dans la main-d'œuvre via une éducation de qualité et des compétences adaptées

Chapitre 6. Utiliser l'outil de politique fiscale pour le financement de biens et services publics de qualité

www.oecd.org/dev/mdcr.htm

Veillez consulter cet ouvrage en ligne : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264251670-fr>

Cet ouvrage est publié sur OECD iLibrary, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation.

Rendez-vous sur le site www.oecd-ilibrary.org pour plus d'informations.

